This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Mémoires

Société d'historie, d'Archéologie
et de Litterature de l'arrodissement de Beaune

Digitized by Google

Fr 28.15

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE

ET DE

Littérature de Beaune

Digitized by Google

Les articles insérés dans ces mémoires sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
et de Littérature
DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

MÉMOIRES
ANNÉE 1890

BEAUNE
IMPRIMERIE ARTHUR BATAULT
1891

Digitized by Google

Fr 28.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
Aug 30, 1929

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

M. L. DE MONTILLE, *président.*
M. GUERRIER, *vice-président.*
M. PIGNOLET, M. L. CYROT, } *vice-présidents honoraires.*
M. AUBERTIN, *premier secrétaire*, M. CH. BIGARNE, *second secrétaire* } conservateurs des collections.
M. QUANTIN, *bibliothécaire.*
M. DAVID, *archiviste.*
M. LATOUR, *trésorier.*

Membre à perpétuité (1)

M. ESDOUHARD (PAUL), au château de Puligny.

Membre à vie (2)

M. AUTUME (le vicomte ALFRED DE MASSON D') au château de Saint-Loup-de-la-Salle.

(1-2) En ce qui concerne l'institution des *Membres à perpétuité* et des *Membres à vie*, voir le procès-verbal de la séance du 1er août 1890.

Digitized by Google

ANNÉE 1890

LISTE DES MEMBRES

1° MEMBRES D'HONNEUR

Mgr l'Évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
le Recteur de l'Académie de Dijon.
le Sous-Préfet de Beaune.
le Maire de la Ville de Beaune.
le Président du Tribunal civil.
le Curé-doyen de Notre-Dame.
le Principal du Collège Monge.

2° MEMBRES TITULAIRES

MM. Adam-Jourdheuil, naturaliste à Savigny-les-Beaune (1).
Affre (Emile), docteur en médecine, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Affre-Lavirotte (Victor), docteur en médecine.
Arbelet, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
Aubertin (Charles) A ✠, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., ancien magistrat.
Autume (le vicomte Alfred de Masson d'), au château de Saint-Loup-de-la-Salle. *Membre à vie.*

Bachey-deslandes (Hippolyte).

---

(1) Nota. — L'indication de domicile n'est donnée que pour MM. les Membres titulaires résidant hors Beaune-Ville.

Digitized by Google

MM. Bardolet (l'abbé), vicaire à N.-D. de Beaune.
Batault (Edmond), propriétaire.
Batault (Arthur) ✲, imprimeur.
Bavard (l'abbé E.), chanoine honoraire, curé de Volnay.
Bay (baron du).
Bazerolle, notaire honoraire, à Santenay.
Beauvois (Eugène), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Corberon.
Bergeret (Emile), graveur, à Nuits.
Berlhe (de), propriétaire, à Meursault.
Bernard (Charles) fils, négociant en vins.
Bigarne (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Chorey.
Billet-Petitjean, négociant en vins.
Blanlot (Louis), propriétaire et négociant.
Blic (Hervé de), à Pommard.
Blic (Maurice de) ✲, ancien officier, à Pernand.
Bocquet (Léonce), propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Boillot (Louis), à Volnay.
Bouchard (Antonin), président de la Chambre de Commerce.
Bouley (Edmond), docteur en médecine.
Bourgeois (Louis), propriétaire.
Brugnot (Ferdinand), négociant en vins.
Bulliot ✲, I ❶, président de la Société Eduenne, à Autun.

Cautain, avoué.
Charles, docteur en médecine, à Meursault.
Charmasse (Anatole de), secrétaire de la Société Eduenne, à Autun.
Charodon (Alphonse de), au château de Montagny-les-Beaune.
Charodon (Loïs de), au château de Charodon.
Charodon (Joseph de) ✲, ancien officier, au château de Molinot.
Chauvenet (l'abbé), ancien curé de Bligny-sous-Beaune.
Chifflot (l'abbé), curé de Sainte-Marie-la-Blanche.

Digitized by Google

MM. Cissey (Joseph de) ✻, ancien officier.
Cloutier-Martin, A ❶, industriel, président du Tribunal de commerce.
Cloutier-Sirot, ancien négociant.
Cornu (Louis), huissier.
Cretin-Pellion, licencié en droit, libraire.
Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, ancien juge de paix du canton sud de Beaune.
Cyrot (Henri), avocat, ancien magistrat,

Dard, instituteur, à Savigny-les-Beaune.
David (E.-J.-B.), ancien avoué.
Delimoges, membre de la Société des Agriculteurs de France, à Pagny-le-Château.
Démoulin (Albert), receveur des Domaines, à Dellys (Algérie).
Denizot (l'abbé), aumônier, à Dijon.
Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon.
Duvergey-Taboureau, à Meursault.

Emmanuel (Maurice), licencié ès-lettres, à Paris.
Esdouhard (Paul), au chateau de Puligny. *Membre à perpétuité.*
Estienne (Alfred), maire de Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).

Falateuf (Oscar), avocat, à Paris.
Faure (l'abbé), curé de Merceuil.
Fondard, licencié en droit, avoué.
Forgeot, à Meursault.

Gagnepain (Fernand) pharmacien-chimiste.
Gaillot, construction-mécanicien, chevalier de l'ordre du Mérite agricole.
Gautheret-Comboulot, licencié ès lettres, ancien chef d'institution.
George (Paul), liencié en droit, avoué.
Girard, notaire, à Seurre.
Gloria, juge au Tribunal de première instance.
Gras (l'abbé), curé de Chaudenay.

Digitized by Google

MM. Guerrier (Edouard), juge de paix du canton de Beaune nord.

Imbault (Alfred) ✱, propriétaire, à Meursault.
Ivry (le marquis Paul d'), au château de Corabœuf, à Ivry.

Jacotot, propriétaire, à Chalanges.
Jacquemin-Vollot, à Meursault.
Joignault (l'abbé), curé de Monthelie.
Josserand (Alexandre), propriétaire et négociant.
Jouffroy, licencié en droit, notaire.
Jourdy, notaire.
Juigné (le comte Anatole de), ancien officier.

Kilb, notaire à Nuits.

Larcher (Ernest) ✱, ancien capitaine d'infanterie.
Latour (Louis), propriétaire et négociant.
Latour (Paul), receveur des Hospices.
Lavielle (l'abbé), curé de Lusigny-sur-Ouche.
Leflaive (L.-J.), lieutenant d'artillerie, à Remiremont.
Lejeune, docteur en médecine, à Meursault.
Liger-Belair (le comte Edgard), à Nuits.
Liger-Belair (Henri), à Nuits.
Lhomme de Leppaneaux de Martigny (Loïs), au château de Premeaux.
Lorenchet de Montjamont, avocat, ancien magistrat.
Loyère (le comte Edouard de la), au château de Savigny-sous-Beaune.

Maillary, notaire, à Bligny-sur-Ouche.
Maillauderie (Louis de la).
Maillauderie (Benjamin de la).
Mairetet (l'abbé), curé de Ruffey-les-Beaune.
Maldant (Louis), maire de Savigny-les-Beaune.
Masson (Charles).
Masson (Henri), avocat.
Maure (Marcel), à Nancy.
Miot (Henri), juge d'instruction au Tribunal de première instance.
Misserey (Auguste), docteur en droit, notaire.
Moissenet (l'abbé), à l'institution Notre-Dame.

Digitized by Google

MM. Moissenet (Edouard), propriétaire.
Molin (Adolphe), propriétaire.
Montille (Léonce de), ancien capitaine de chasseurs à pied, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc.
Moreau (Lucien), négociant.
Moreau (J.-B.), avocat.
Moreau (J.-B.), licencié en droit.
Morelot (Henri), licencié en droit.
Moyne-Jacqueminot, propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune

Noiron (Léon de), propriétaire.
Noiron (Armand de), propriétaire, à Autun.

Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite.
Pansiot, agriculteur, vice-président des Comités d'Agriculture de Beaune et de Chalon-sur-Saône, à Géanges.
Perdrier (Louis), négociant.
Perdrier-Lavirotte, propriétaire.
Personne-Montcharmont.
Petasse (Joseph), homme de lettres.
Petitjean (l'abbé), curé de Beaubigny.
Piogey (Julien), juge de paix, à Paris.
Pignolet (J.-B.), ancien avocat, ancien magistrat, à Le Vernois.
Piot (Prosper), négociant en vins.
Poillot-Mignotte, négociant en vins.
Poisot (Louis), négociant.
Ponnelle (Pierre), négociant.
Pouillevet (Léon), trésorier de la Société Eduenne, à Autun.

Quantin (Edmond), paléographe.

Renaudin (l'abbé), curé de Saint-Nicolas.
Robin (Emile), ancien greffier en chef du Tribunal civil.
Roblot, instituteur à Bouilland.
Rocaut (Albéric), au château d'Entre-Deux-Monts.
Rocaut (Jules), au château d'Évelles.
Roux (l'abbé), curé de La Rochepot.

Digitized by Google

MM. Saint-Jacques (Louis de), propriétaire.
Segaut, notaire honoraire, à Pommard.
Serre (Charles), au château d'Auvenay, par Saint-Romain.
Seguin (Alexandre), négociant.
Serre (Paul), agent général de la Cie *La Nationale*.
Sirot (l'abbé), curé de Savigny-les-Beaune.
Sirot (O.), docteur en médecine, ex-prosecteur d'anatomie, ancien médecin de la marine de guerre.
Talfumier, licencié en droit, notaire.
Tisserand (Adolphe), président de la Société de Secours mutuels.
Titard (Louis), négociant, à Meursault.
Torcy (Edmond de).
Trossat, docteur en médecine, à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).
Troussard (Alfred), au château de Maizières.
Vergnette-Lamotte (le vicomte Charles de), au château de Vignolles.
Voillery (l'abbé), curé de Pommard.
Vollot-Jacquemin, ancien notaire.

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Acher de Montgascon (le baron Justin d') O ✲, ancien ministre plénipotentiaire, au château de Savigny-sous-Beaune et à Paris.
Arbois de Jubainville (d') ✲ I ❶, membre de l'Institut, à Paris.
Bonnardot (François) I ❶, sous-chef du bureau des Travaux historiques de la ville de Paris.
Clerget (Hubert) ✲ A ❶, ancien professeur à l'École d'État-Major.
Drouet (Henri), naturaliste, à Dijon.
Dubard (Maurice) O ✲, inspecteur adjoint de la marine.
Duplus (l'abbé), aumônier des Ursulines, à Nuits.
Fétu (Albert), conducteur des Ponts et Chaussées, à Dijon.
Ferrera (Lupa de), président de la Société archéologique de Lisbonne.

Digitized by Google

GARNIER (Joseph) ✲ I ❶, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique, à Dijon.

HOFFMANN (W.), docteur en médecine, secrétaire général de la Société d'anthropologie, à Washington.

JEANDET A ❶, docteur en médecine, ancien bibliothécaire de Mâcon, à Verdun-sur-le-Doubs.

LION (Moïse) A ❶. professeur au collège d'Alençon.

LOYDREAU (Edouard) ✲, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.

MAREY (Jules) O ✲, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.

MARLOT (Hippolyte), correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Vic-de-Chassenay.

MORILLOT (l'abbé), curé de Beire-le-Châtel.

PASSIER (Alphonse) I ❶, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, bureau des bibliothèques et échanges internationaux, à Paris.

PETIT DE VAUSSE, membre de plusieurs sociétés savantes, au château de Vausse (Yonne).

PROVANCHER (l'abbé Léon) A ❶, rédacteur du Naturaliste Canadien, au Cap Rouge, près Québec.

RICHET ✲, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à Paris.

ROBLIN, instituteur à Flagey-les-Auxonne, membre correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

RUPANER (le docteur), à New-York.

SERRIGNY (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.

TISSERAND ✲, membre de l'Institut, du Bureau des Longitudes, etc., à Paris.

TISSERAND ✲, chef du Bureau des Beaux-Arts et des Travaux historiques, à la Préfecture de la Seine.

VALENTIN SMITH O ✲ I ❶, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, à Trévoux.

VOISIN, libraire, à Paris.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

Pendant l'année 1890

MM. Bissey, curé de Larochepot,

Batault (Henri), secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône,

Roger, curé de Saint-Nicolas de Beaune,

Peste (J.-L.), docteur en médecine, ancien maire de la ville de Beaune,

Taisant (Louis), négociant à Beaune,

Moreau (Joseph), propriétaire et négociant à Beaune,

Tous membres titulaires.

M. l'abbé Lebœuf (F.), chanoine honoraire, curé-doyen de Notre-Dame de Beaune,

Membre honoraire.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

ANGOULÊME. Société historique et archéologique de la Charente.
ANNECY. Société Savoisienne et Florimontane.
ANVERS. Académie d'Archéologie de Belgique.
ARLES. Commission archéologique.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVALLON. Société d'Études.
AVESNES. Société d'Archéologie de l'arrondissement.
BELFORT. Société d'Émulation Belfortaine.
BESANÇON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs.
BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURG. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Ain.
BREST. Société académique.
CAEN. Société des Antiquaires de Normandie.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société des Sciences naturelles.
CHAMBÉRY. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHATEAU-THIERRY. Société Archéologique.
CHATILLON. Société Archéologique du Châtillonnais.
CHER. Société Historique.
CHERCHELL. Société Archéologique.

Digitized by Google

CHERBOURG. Société Nationale Académique.
CONSTANTINE. Société archéologique du département.
COPENHAGUE. Société Royale des Antiquaires du Nord.
CHRISTIANIA. Université Royale de Norwège.
DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DIJON. Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
DIJON Société Bourguignonne de Géographie.
DIJON. Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse.
DRAGUIGNAN. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville.
EMBRUN. Académie Flosalpine.
ÉPINAL. Société d'Émulation des Vosges.
ÉVREUX. Société libre d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Eure.
GAP. Société d'Études des Hautes-Alpes.
GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
HIPPONE. Académie.
LA ROCHELLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
LAUSANNE. Société d'Histoire de la Suisse romande.
LILLE. Commission historique du Nord.
LISBONNE. Société Archéologique.
LUXEMBOURG. Section historique de l'Institut Royal et Grand-Ducal.
LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MACON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MARSEILLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.
MONTPELLIER. Société Archéologique.
MOULINS. Société d'Émulation de l'Allier.
NANTUA. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences et Arts.
NEUFCHATEL (Suisse). Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.

Digitized by Google

NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
PARIS. Société des Antiquaires de France.
PARIS. Musée Guimet, à Paris.
POITIERS. Société Académique.
RENNES. Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
ROUEN. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
ROUEN. Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-DIÉ. Société philomathique Vosgienne.
SAINT-ÉTIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
SAINTES. Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
SEMUR-EN-AUXOIS. Société des Sciences historiques et naturelles.
SENLIS. Comité Archéologique.
SENS. Société Archéologique.
STOCKHOLM. Académie Royale d'Archéologie, Sciences et Belles-Lettres.
TROYES. Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
TOULON. Société Académique du Var.
TOULOUSE. Société d'Archéologie du Midi de la France.
TOULOUSE. Académie des Jeux Floraux.
TOURS. Société Archéologique.
WASHINGTON. Société d'Anthropologie.
WASHINGTON. Institut Smithsonien.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1890

Séance du 9 Janvier 1890

Présidence de M. CYROT (L.), premier vice-président, à raison de l'absence de M. de Montille (L.), empêché.

Présents : MM. le baron de MONTGASCON, BIGARNE, PIGNOLET, Docteur AFFRE (V.), l'abbé SIROT, l'abbé GRAS, MOLIN, ESDOUHARD, GAUTHERET, MORELOT, l'abbé ROGER, BOURGEOIS, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

M. le président donne lecture de l'exposé de la situation financière de l'exercice 1889 dressé par M. le trésorier :

« Le nombre des cotisations de l'année 1889 a été de 138 sur lesquelles 128 ont été encaissées et représentent

la somme de.....	1,280 fr.	»
A laquelle il faut ajouter 6 diplômes.....	30	»
23 cotisations arriérées.....	230	»
Subvention départementale	300	»
Ensemble....	1,840 fr.	»

Digitized by Google

Les dépenses comportent :

Gratification au concierge de l'Hôtel-de-Ville.....	10 fr.	»		
Loyer 2e semestre de 1888, payé en 1889.....	150	»		
Loyer de l'année 1889.....	300	»		
Frais de bureau.....	30	75		
Frais de recouvrement et de timbres.....	31	31		
Nettoyage des salles (1888)....	15	90	1,774 fr.	01
— — (1889)....	15	80		
Chauffage (appareil).....	20	»		
— charbon.....	9	»		
Serrurerie	5	75		
Achat de chaises.....	24	»		
Copie du manuscrit de l'abbé Bredault.....	21	50		
Mémoire de l'imprimeur.....	1,140	»		
Excédant de recettes			65	99
L'excédant de 1888 ayant été de.....			641	36
La situation présente comme disponible la somme			707	35

Il reste, en outre, à recouvrer :

19 cotisations (1889) ou antérieures ;

2 diplômes.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, la Société a pris une décision relative à la faculté de rachat des cotisations par le versement d'un capital.

Le paiement d'une somme de 200 fr. exempte des cotisations ; celui d'une somme de 400 fr. au moins donne, en outre, le titre de *membre perpétuel.*

De ce chef deux encaissements ont été effectués :

200 fr. de M. A. de Masson d'Autume,

400 fr. de M. Paul Esdouhard.

Digitized by Google

C'est donc un capital de 600 fr. dont les revenus entreront chaque année dans la composition des recettes ordinaires.

Beaune, le 6 janvier 1890.

Le Trésorier,
P. LATOUR.

Cet exposé a eu l'approbation unanime de la Société.

M. le baron de Montgascon annonce qu'à raison de son absence prolongée du château de Savigny-sous-Beaune, il ne peut désormais plus prendre part active aux séances de la Société et a le regret de donner sa démission de membre titulaire, tout en demandant de rester toujours uni par un lien, celui de membre correspondant. La Société, par un vote unanime, décide qu'il sera fait droit à la demande de M. le baron de Montgascon, à qui est conféré le titre de membre correspondant.

M. Bourgeois dépose sur le bureau treize monnaies romaines, trouvées à Mandelot, et déclare en faire don au musée de la Société.

M. Bigarne offre pour la bibliothèque le bel ouvrage de feu le docteur Comarmond, intitulé : *Le Musée archéologique de la ville de Lyon*, livre plein de documents et orné de planches représentant les principaux monuments conservés dans les collections lyonnaises.

La Société offre l'expression de ses sincères remerciements aux deux donateurs.

Un membre a demandé à M. le baron de Montgascon quel serait le moyen le plus facile pour obtenir communication de manuscrits, provenant de la collection de Migieux et conservés au château de Savigny-sous-Beaune. Il est répondu que c'est à M. le comte de la Loyère qu'il faudrait s'adresser à cet effet.

M. Leflaive (Laurent-Joseph), lieutenant d'artillerie à Remiremont (Vosges), membre titulaire élu à la dernière séance, offre par lettre ses remerciements à la Société.

M. le président expose que, suivant l'ordre du jour, il doit être procédé, à cette séance, à l'élection des membres du bureau.

Digitized by Google

Après quelques observations échangées sur la question du petit nombre des membres présents à la réunion, la Société décide, à la majorité des voix, que cette opération sera renvoyée à la séance du mois de février et que l'ordre du jour, inscrit sur les billets de convocation, en fera part.

M. Gautheret a donné lecture d'une notice consacrée à Moreau de Mautour, et destinée à servir de continuation à son *Etude sur les auteurs beaunois des XVI^e^ et XVII^e^ siècles*. Cette notice contient l'analyse et la critique littéraires des œuvres de Moreau de Mautour, beaunois, né en 1654 et mort à Paris en 1737. Membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Moreau de Mautour mena de front la poésie, la littérature et l'archéologie, et le nombre de ses ouvrages, donné par différents recueils, s'élève à soixante-dix. M. Gautheret a eu soin de faire remarquer que ce compatriote semble avoir précédé, à plus d'un siècle d'intervalle, l'une de nos plus pures gloires dans le domaine de l'érudition en Bourgogne, Gabriel Peignot, de l'académie de Dijon.

La partie la plus intéressante au point de vue provincial a été l'analyse de la description due à Moreau de Mautour des principaux monuments funéraires de l'abbaye de Cîteaux, qui avaient fait donner à l'église du célèbre monastère la désignation de *Mausolée des ducs de Bourgogne*. Cette description est insérée aux mémoires de l'Académie des Inscriptions, et contient des documents très importants au point de vue de l'histoire et l'épigraphie.

M. Bigarne a fourni des renseignements intéressants sur la série de tapisseries représentant la Vie de la Sainte Vierge, que possède l'église Notre-Dame. D'après les observations faites par l'honorable membre, les caractères de cette composition originale sembleraient de prime abord appartenir à l'art flamand et rentrer absolument dans les types créés par Van Eck et ses successeurs immédiats. Il y à remarquer des analogies frappantes entre les grands tableaux de Metzys et les tapisseries de Beaune, et leur attribution à des ouvriers flamands

Digitized by Google

serait une preuve de la continuité des relations artistiques entre la France et la Bourgogne. La présence à l'Hôtel-Dieu du grand polyptique du *Jugement dernier*, de Roger Van der Weyden, donnerait lieu de croire que ces relations auraient persisté jusqu'aux dernières années du siècle suivant.

M. Bigarne a appuyé son opinion sur une communication à lui adressée par un savant belge, M. Soil, qui a découvert dans les archives de Tournay plusieurs contrats passés entre des tapissiers tournaisiens et des marchands bourguignons, datant de la même époque que les tapisseries de Beaune, et notamment un contrat relatif à la fabrication de tapisseries pour notre pays par un tapissier tournaisien de nom de Wischer ou Wisquère.

Ce nom de Wischère a été cité dans l'un des procès-verbaux précédents comme ayant été trouvé à Beaune dans un document authentique, cité en son lieu.

Il sera revenu sur la question soulevée aujourd'hui au fur et à mesure que pourront se produire de nouveaux documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 5 Février

Présidence de M. L. de Montille, président.

Présents : MM. Bigarne, Gautheret, Morelot, Cyrot (L.) Cyrot (H.), Pignolet, Guerrier, l'abbé Sirot, l'abbé Voillery, David, Gagnepain, Serre (P.), Tisserand, docteur Affre (V.), Gloria, de Noiron, et Aubertin, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Ouvrages reçus :

1° Société d'anthropologie de Washington, 1 vol.

2° Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Yonne, 1889.

3° Bulletin de la Société florimontane d'Annecy, 1889.

4° Académie d'Hippone, fasc. trimest., 1889.

Digitized by Google

5° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, novembre et décembre 1889.

6° Société académique de Brest, 1889.

7° Académie royale de Stockholm, 8 fasc.

8° Analecta Bollandiana, 1889, 2 fasc.

9° Musée Guimet, 2 vol.

10° Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1889.

11° Bulletin de la Société d'Emulation belfortaine, 1889.

12° Mémoires de l'Académie de Besançon, 2 vol., 1888-1889.

13° Bulletin de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, 1889.

Service des Collections :

1° Moulages de deux ex-voto représentant des enfants, ceints de bandelettes. Les originaux, provenant de Sainte-Sabine, sont au musée de Beaune.

2° Moulage d'un ex-voto, trouvé en Bolar, près de Nuits, représentant un enfant couché dans un berceau, avec un chien à ses pieds. — Double don de la Commission administrative du musée de Beaune.

3° Statue en pierre représentant un Evangéliste, provenant peut-être d'une des églises de Beaune supprimées pendant la Révolution. Don de M. Rogier, carrossier.

4° Dalle funéraire de Messire Charles Viénot, seigneur de Mimande, écuyer, secrétaire du Roi, datée de 1724 et provenant de l'église Saint-Pierre de Beaune. Don de MM. Ed. de Masson d'Autume et J. de Cissey.

5° Gravure représentant le plan de la ville de Beaune, par Peters. Don de M. Aubertin.

6° Gravure représentant le plan de la ville de Beaune, dressé par Gaspard Monge et reproduit dans *L'Histoire de Beaune* de Gandelot. Don de M. Aubertin.

7° Peinture à l'huile représentant les armes de la ville de Beaune. Don de M. H. Bachey-Deslandes.

Digitized by Google

Dépôt à la bibliothèque-musée et remerciements aux donateurs.

M. le Président annonce qu'aux termes de l'ordre du jour, il va être procédé à l'élection des membres du Bureau, parvenus tous au terme de leur mandat.

M. Cyrot (L.) demande à ne pas être continué dans les fonctions de vice-président. La Société prie M. Cyrot d'accepter l'expression des regrets que sa résolution lui cause et lui confère à l'unanimité le titre de vice-président honoraire. Il est décidé qu'il sera procédé à l'élection d'un seul vice-président.

Le scrutin secret a été ouvert immédiatement, sous la présidence de M. Pignolet, vice-président honoraire, assisté de MM. le docteur Affre (V.) et Cyrot (Henri), les plus jeunes des membres présents.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants : constatation faite du nombre des votants, 18.

Président, M. de Montille, 17 voix ; M. Guerrier, 1.

Vice-Président, M. Guerrier, 15 voix ; M. l'abbé Bavard, 2 ; M. Affre, 1.

Secrétaire, M. Aubertin, 16 voix ; M. Gautheret, 1, M. Bigarne, 1.

Vice-Secrétaire, M. Bigarne, 14 voix ; M. Gautheret, 2, M. Affre, 1 ; un billet blanc.

Archiviste, M. David, 16 voix ; M. Affre, 2.

Trésorier, M. Latour, 17, voix ; M. Laurain, 1.

Bibliothécaire, M. Laurain, 17 voix ; M. Gautheret, 1.

En conséquence sont nommés président, M. de Montille ; vice-président, M. Guerrier ; secrétaire, M. Aubertin ; vice-secrétaire, M. Bigarne ; archiviste, M. David ; trésorier, M. Latour ; bibliothécaire, M. Laurain, et sont déclarés installés pour une période de trois années dans leurs fonctions.

M. le président annonce la perte faite récemment par la Société dans la personne de M. l'abbé Bissey, curé de Larochepot,

Digitized by Google

membre titulaire, décédé le 28 janvier dernier, dans la 78e année de son âge. Il a rappelé les titres de l'estimé défunt aux regrets de ses collégues, comme prêtre de mérite et travailleur infatigable ; la Société a décidé que l'expression des regrets causés par ce décès inattendu serait consignée au procès-verbal.

M. Bigarne a lu une notice sur les ex-voto trouvés à Sainte-Sabine et appartenant au musée de la Ville de Beaune. D'intéressantes citations, puisées à des sources autorisées, composent le fonds de ce travail.

La Société a renouvelé ses remerciements à la Commission administrative du musée de Beaune pour l'autorisation qu'elle lui a donnée de tirer pour ses collections des exemplaires de ces ex-voto dans les creux, qui sont l'ouvrage de M. Pasquinelly pour la confection des moulages.

M. Bigarne a signalé à l'attention de la Société l'existence d'un tableau sur bois, daté de 1570, ayant dû apppartenir à la chapelle du château de Mandelot et actuellement visible à l'église de Mavilly. Ce renseignement fait émettre le vœu de la rédaction d'une notice.

Le même membre a également fait connaître qu'à Mavilly, au dessus du presbytère, existe une sculpture représentant deux petites figures d'hommes accolés à un beffroi, non sans similitude avec les Jacquemart. Cette sculpture pourrait provenir très probablement du château de Mandelot, d'où proviennent aussi deux cheminées gothiques très remarquables, du milieu du XVIe siècle (1550-1560).

M. le président annonce que la tombe d'un membre de la famille de Vaublanc, portant la date de 1724, provenant de l'église Saint-Pierre, et servant actuellement de pavé dans une maison de la rue Rollin, a été mise à la disposition de la Société par M. Edouard de Masson d'Autume. La Société accepte avec reconnaissance, ce don fait à son musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

Séance du 6 Mars

Présidence de M. L. de MONTILLE, président.

Présents : MM. LATOUR, GAUTHERET, PANARIOU, BIGARNE, CYROT (L.), GUERRIER, BAZEROLLE, CYROT (H.), D'AUTUME, l'abbé VOILLERY, DE SAINT-JACQUES, docteur AFFRE (V.), TISSERAND, MOLIN, MOREAU (J.), MOREAU (J.-B.), MORELOT, DAVID, TALFUMIER, BOILLOT, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Ouvrages reçus.

1° Société d'anthropologie de Washington, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886.

2° Histoire des religions de l'Inde, par A. de Milloué.

3° Revue de l'histoire des religions, novembre-décembre 1889.

4° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, mars 1890.

5° Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1889.

6° Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. III.

7° Congrès archéologique de France à Soissons et à Laon, 1887.

8° Bulletin de l'Académie du Var, 1889.

9° Institut Smithsonien, 3 fasc. 1888-1889.

10° Association des anciens élèves du Collège-Monge, broch., 1888.

11° Analecta Bollandiana, t. IX, fasc. 1.

Service des collections.

1° Deux pierres sculptées avec figures, ayant servi de support à une cheminée du XIV^e^ siècle, dans une maison de la rue Carnot. Don de M. Perdrier (Jules).

Digitized by Google

2° Carreaux émaillés avec la devise : *Tout par raison*, provenant d'une maison sise rue de l'Ile. Don de M. Edouard (Lucien).

3° Vue du vallon de la Tournée, près Nolay ; 2° Vue de Nolay ; 3° Vue du château de Savigny ; — trois gravures provenant du *Voyage pittoresque* en Bourgogne. Don de M. Aubertin.

4° Lithographie représentant le Combat de Châteauneuf, en 1870. Don de M. Cottelot, lithographe.

5° Plan de Beaune. Ouvrage et don de M. Cottelot.

6° Une paire d'épaulettes en argent du grade de chef de bataillon de la garde nationale, en 1848. Don de M. Aubertin.

7° Médaillon en plâtre à l'effigie du P. Lacordaire, avec le moule en creux. Don de M. Félix de Grésigny.

Dépôt à la bibliothèque-musée et remercîments aux donateurs.

M. le Président a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

« C'est la troisième fois, depuis la mort du très regretté Monsieur de Vergnette, que vos suffrages m'appellent à l'honneur de vous présider. Votre indulgence, votre bienveillance, m'ont rendu la tâche facile ; elles me l'ont fait aimer, et vos nouveaux suffrages sont pour mes collaborateurs et pour moi un précieux encouragement. Je vous prie, Messieurs, de recevoir les remerciements de votre bureau et les miens.

» Au début de cette nouvelle période triennale, pour la durée de laquelle vous nous avez confié les intérêts de notre chère Société, j'ai pensé qu'il était bon de jeter un regard en arrière sur les trois années qui viennent de s'écouler. Mon intention n'est pas d'entrer dans les détails ; permettez-moi seulement de faire passer quelques chiffres sous vos yeux. On l'a dit et répété, les chiffres ont leur éloquence, la plus puissante de toutes les éloquences, puisque la conviction qui en résulte repose sur des bases indiscutables. Que ces chiffres, Messieurs, se gravent donc profondément dans vos esprits et dans vos cœurs, car ils résument nos progrès et nos espérances.

« Pendant les trois années 1887, 1888 et 1889, notre compagnie a été cruellement éprouvée. L'impitoyable mort a frappé seize de nos

Digitized by Google

membres titulaires : Messieurs Bession, Bissey, Bouchard, Caire, Clémencet, Davin, Dubard, Faivre, de Fontenay, Jardeaux, Larcher, Mallard, Millot, Nicolle, Perret et Viénot. Malgré ces vides si regrettables, malgré quelques démissions, conséquences naturelles de départs imprévus et de changements de position, nous avons pu inscrire trente et un noms nouveaux sur la liste de nos membres résidants. Aujourd'hui, la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune se compose de 155 membres, en augmentation de quelques unités sur l'année 1887. — Deux de nos confrères, Messieurs Paul Esdouhard et Alfred d'Autume, par suite du rachat de leur cotisation, seront inscrits dorénavant sur nos listes, le premier comme membre perpétuel, le second comme membre à vie. — A la suite d'une décision récente, Monsieur le baron de Montgascon, ancien ministre plénipotentiaire, a échangé son titre de membre titulaire contre celui de correspondant. C'est un titre que vous n'accordez pas facilement, aussi la Société ne compte-t-elle que 27 membres correspondants.

» Nous sommes en correspondance avec 72 sociétés savantes françaises et étrangères qui échangent avec nous leurs publications. Ce nombre, qui n'était en 1887 que de 71, s'est augmenté cette année de la Société royale d'archéologie, sciences et littérature de Stokholm.

» De 1887 à 1890, la bibliothèque s'est enrichie de 290 volumes provenant d'échanges avec les sociétés correspondantes, ainsi que de dons particuliers parmi lesquels je ne saurais oublier 24 volumes in-8°, reliure d'amateur, et dignes de figurer parmi les livres d'un bibliophile, qui nous ont généreusement été offerts par M. le colonel Boussenard. De nombreux manuscrits et autographes sont venus s'ajouter à ceux que nous possédions déjà.

» Notre musée naissant a reçu, en dons, plus de deux cents objets tels que : silex, antiquités gallo-romaines et mérovingiennes, nombreuses photographies et lithographies représentant des monuments locaux, d'autant plus précieuses que plusieurs des monuments qu'elles représentent ont disparu ; portraits, monnaies antiques, sceaux anciens et modernes. Je dois ici une mention toute spéciale à la belle tombe de l'oratorien Marmeduc que, grâce à l'obligeance de Monsieur le Maire de Beaune, nous avons pu sauver de la destruction en l'abritant sous notre toit, au milieu de notre musée lapidaire ; aux moula-

Digitized by Google

ges de statuettes gallo-romaines provenant de Saint-Sabine et de Bolar, si gracieusement offerts par la Commission administrative du musée de la ville de Beaune ; à la belle et grande statue de pierre provenant sans doute d'une des églises détruites de la ville de Beaune, don de Monsieur Rogier ; aux intéressants débris du grand porche de l'église Notre-Dame. Je ne puis faire ici une nomenclature complète, je ne puis nommer tous les généreux donateurs, mais je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments, mes chers collègues, en leur adressant nos plus chaleureux remerciements. Au surplus, tous les dons qui nous ont été faits sont enregistrés dans nos procès-verbaux. Je m'empresse d'ajouter que tous ces objets sont soigneusement étiquetés et portent tous, sans exception, les noms des donateurs. Notre musée commence à être connu, surtout depuis que nos collections ont été installées dans un local convenable et véritablement digne d'elles.

» Chaque année, à la séance de janvier, notre trésorier expose devant vous la situation financière de la Société. Vous la connaissez tous, Messieurs, et, si vous regrettez, comme moi, que nous n'ayons pas encore pu constituer un fonds de réserve, ce qui doit être le but constant de nos efforts, vous savez que nos modestes ressources suffisent à nos charges. Ouvrez nos Mémoires et vous y verrez que, chaque année, notre petit budget se solde par un important excédant de recettes, laissant ainsi une large part à l'imprévu.

« Parlerai-je de vos travaux ; vous avez compris qu'une société qui ne publie rien est frappée de mort. Les subventions lui sont retirées, et c'est justice ; elle végète pendant quelque temps encore et finit par s'éteindre parce qu'elle ne peut plus rien produire. Telle n'est pas notre situation, Messieurs ; car nous sommes bien vivants, et cette vitalité féconde s'affirme tous les jours avec une sève et une énergie nouvelles. J'en prends à témoins les trois volumes de Mémoires publiés pendant la période qui nous occupe ; j'en prends à témoins tous les importants travaux qu'ils renferment et qui vous font le plus grand honneur, inspirés qu'ils sont par l'étude de l'histoire et de l'archéologie locales ; j'en prends à témoins ces remarquables procès-verbaux de nos séances, toujours si exacts, toujours si bien rédigés, rendant compte de tout et retraçant dans leurs grandes lignes les nombreuses

Digitized by Google

communications verbales qui n'ont pu trouver place dans nos Mémoires ; enfin, Messieurs, je n'en veux d'autres preuves que la subvention annuelle que nous a toujours accordée le Conseil général de la Côte-d'Or.

» Il y a cinq ans, mon savant prédécesseur vous adressait les paroles suivantes : « Les volumes que vous avez publiés ont appelé l'attention des corps savants, et l'appréciation qui a été faite de vos travaux a signalé notre compagnie comme une des plus laborieuses de la province ; le Conseil général la comprend dans le budget de ses subventions. En vous voyant si nombreux et si assidus à nos séances, si empressés à nous lire le résultat de vos études, j'ai la conviction que notre Société ne faiblira pas. »

» Monsieur de Vergnette a été bon prophète, car, loin de faiblir, nous n'avons fait que grandir et nous fortifier.

» N'oubliez pas, Messieurs, et c'est par cet appel que je termine ce trop long exposé, n'oubliez pas que notre Société est une société ouverte, ouverte à tous les hommes de bonne volonté, à tous ceux qui s'intéressent à nos travaux (1). Faites-nous des recrues, Messieurs, car plus nous serons nombreux, plus grandes seront nos ressources et plus nous atteindrons sûrement notre but principal : inspirer l'amour du pays par l'étude de son histoire, de son archéologie et de sa littérature. »

M. le docteur Affre (V.) propose de livrer à l'impression l'allocution de M. le président.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est, en outre, décidé qu'à cette publication sera ajoutée la liste des ouvrages parus dans les mémoires de 1887 et 1888.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Deschamps, donnant sa démission de membre titulaire. La Société l'accepte, en exprimant ses regrets de cette détermination.

---

(1) Les personnes qui désireraient se faire inscrire au nombre des membres de la Société devront s'adresser à M. L. de Montille, président. La cotisation annuelle est de 10 francs. Chaque année la Société publie un fort volume de Mémoires qui est distribué à tous les membres résidants.

Digitized by Google

M. le président, en renouvelant l'assurance des remerciements de la Société à MM. Edouard d'Autume et Joseph de Cissey pour le don fait de la dalle funéraire de messire Charles Viénot, secrétaire du Roi, seigneur de Mimande, entre dans quelques détails généalogiques sur la famille de Vaublanc, qui fut investie de la seigneurie de Mimande et compta aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles plusieurs membres dont les noms sont inscrits avec honneur dans l'histoire de la Province et dans l'armée, notamment Charles de Vaublanc, ancien colonel du régiment de Sarre, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, né à Beaune en 1721, mort au même lieu le 21 décembre 1804. On sait que cet officier général fut beau-père de M. Suremain de Missery, premier président en exercice de la Société d'histoire et d'archéologie.

M. Bazerolle donne les détails d'une visite faite par lui à Saint-Aubin, à l'endroit où ont été opérées des découvertes rentrant dans le domaine de la paléontologie aussi bien que dans celui de l'archéologie préhistorique. Les résultats constatés par lui, comme produit des fouilles opérées en janvier et février derniers, se résument ainsi :

Deux têtes de Grand Ours des Cavernes *(Ursus spelæus)* ;

Des morceaux de mâchoire de divers carnivores, parmi lesquels probablement l'hyène des Cavernes *(Hyena spelæa)* ;

Des bois de cervidés, d'assez bonne conservation ; — Une dent de mammouth (*Elephas primigenius*), des débris d'équidés, de bovidés, une certaine quantité d'ossements brisés de grands et petits animaux dont détermination reste à faire.

Quelques ossements porteraient la trace d'un travail humain. Un poinçon en os et d'autres objets ne laisseraient aucun doute à cet égard. D'ailleurs, la présence de plusieurs silex a été bien et dûment constatée et il est regrettable que ces objets, si caractéristiques du séjour de l'homme, n'aient pas été conservés, mais rejetés comme dénués d'importance.

Digitized by Google

On distingue dans l'épaisseur du terrain qui a comblé la grotte à la suite de l'écroulement du rocher, qui en formait le plafond, sept strates au moins. Les têtes des *Ursus Spelæus* et des grands carnassiers ont été trouvées au fond de la caverne sur un lehm rouge. Les couches supérieures contiennent des débris de charbon de bois, signes irrécusables de l'existence de foyers.

D'après les observations de M. Bazerolle, observations d'autant plus intéressantes qu'elles se rattachent à des questions d'archéogéologie régionale, la grotte de Saint-Aubin diffère essentiellement de celle de Santenay, explorée, il y a une quinzaine d'années, en ce sens que dans cette dernière aucun indice de l'existence de l'homme ne s'est révélé. A Santenay, le renne, l'hyène et l'éléphant n'y existaient pas non plus ; il ne s'y est rencontré que le *Felis leo*, le *Felis lynx* avec une variété d'ours intermédiaire entre l'*U. spelæus* et l'*U. ferox*.

La discussion s'est élevée sur l'intérêt qu'il y aurait à diriger une fouille sur cet emplacement ou au moins à acquérir pour les collections quelques résultats des découvertes déjà faites. La Société regrette, vu l'état de ses finances, de ne pouvoir résoudre sur le champ cette question. En attendant, elle compte sur le zèle et le dévouement de M. Bazerolle pour la tenir au courant des opérations qui pourraient être faites par le propriétaire de la grotte et au besoin d'entrer en pourparlers avec lui, si possible, pour quelque transactions. Il sera revenu sur ce sujet au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront transmis.

Divers objets, provenant de cette fouille, ont été recueillis par M. Durand, professeur à l'Ecole de viticulture de Beaune. Cette indication pourra être mise à profit par ceux des membres de la Société qui désireraient les étudier.

M. l'abbé Voillery donne lecture d'une notice composée par lui sur un tableau antique appartenant à l'église de Saint-Aubin. La peinture en question représente la réunion d'une assemblée,

Digitized by Google

composée de 7 cardinaux, revêtus de leur robe rouge, d'autres personnages en costume laïque, et de deux maîtres de cérémonies, l'assemblée se tient dans une église de style italien. D'après l'opinion de M. l'abbé Voillery, il s'agirait d'une réunion préparatoire qui aurait précédé celle du Concile de Trente, et cette opinion s'appuierait sur le fait connu que des laïques siégèrent aux réunions préparatoires et générales de célèbre Concile. Ce Concile de Trente se tint en 1543 et le tableau est contemporain du milieu du XVI^e^ siècle, rapprochement qui corrobore l'idée émise.

D'après une tradition locale et généralement accréditée, cette peinture proviendrait du château de la Rochepot.

Plusieurs membres expriment l'idée d'avoir recours à la photographie pour la reproduction de ce tableau d'une incontestable importance historique. Ce projet sera réalisé, aussitôt que les circonstances le permettront.

M. Aubertin a lu une Notice sur l'inscription dite de Volnay, conservée au musée de la ville de Beaune et qui compte parmi les huit inscriptions en langue gauloise connues en France. Cette notice n'a eu pour but que de reproduire tous les essais d'interprétation donnés jusqu'alors sur ce curieux monument épigraphique dont le sens véritable est encore à connaître et offre par conséquent toute latitude à des discussions ultérieures. Il y a lieu d'espérer qu'un moulage fera bientôt partie des collections de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 1^er^ Mai

Présidence de M. L. MONTILLE, président.

Présents : MM. l'abbé BAVARD, BIGARNE, LAURAIN, CYROT (L.), CYROT (H.), PIGNOLET, GUERRIER, docteur AFFRE (V.), d'AUTUME, de GRÉSIGNY, l'abbé VOILLERY, PANSIOT, BAZEROLLE, docteur LEJEUNE, MOREAU (J.-B.) et AUBERTIN, secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Ouvrages reçus.

1° Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1889.

2° Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1890.

3° Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1889.

4° Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 1889.

5° Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, avril-mai 1890.

6° Bulletin de la Société d'agriculture et de viticulture d'Eure-et-Loir, avril 1890.

7° Revue savoisienne, mars-avril 1890.

8° Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Besançon, 1889, 2 volumes.

9° Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1889.

10° Annales de la Société archéologique de Bruxelles, 1889.

11° Même ouvrage, 1890. Don de M. Bigarne.

12° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, avril-mai 1890.

13° Fables et Œuvres diverses de l'abbé Aubert, Paris, 1774. Don de M. Mathouillet, bottier.

14° Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 1886.

15° Revue de l'Histoire des religions, mars-avril 1890.

Service des collections

1° Deux grandes thèses imprimées, avec belles gravures comme en-têtes. Don de M. Bachey-Deslandes.

2° Deux photographies de la croix de Couchey. Don de M. de Cissey.

Digitized by Google

3° Deux photographies des ruines de l'abbaye de Sainte-Marguerite. Don de M. le docteur Vesoux.

4° Silex, débris d'animaux et de foyers, provenant de la grotte de Saint-Aubin. Don de M. Changarnier.

5° Casque d'officier de la garde royale badoise, souvenir de la bataille de Nuits, 18 décembre 1870. Don de M. Laurain.

6° Photographie de la bataille de Nuits, 18 décembre 1870. Don de M. Violette, libraire à Nuits, sur la demande de M. Laurain.

7° Sabre et ornements de shako de la garde nationale de Nuits en 1830. Don de M. Laurain.

8° Anses et débris de vases des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles et temps postérieurs, trouvés dans une excavation sur le rempart de la Madeleine, près de la Tour aux poudres. Don de M. Stéphen Jeantet fils.

Dépôt à la bibliothèque-musée et remercîments aux donateurs.

M. le président annonce que les travaux, destinés au volume de Mémoires de l'année 1889, sont entre les mains de M.A.Batault, imprimeur.

Lecture est donnée par M. le président d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir du 27 au 31 mai, à la Sorbonne, et d'une autre circulaire émanée de la Société française d'archéologie, annonçant pour le 24 du mois de juin la réunion du Congrès annuel à Reims.

Aucun membre de la Société ne demande mandat de la représenter à ces deux assemblées.

Communication est faite d'une circulaire de la Société indo-française. Après l'audition de cette circulaire, la Société décide que l'expression des vœux auxquels il lui est demandé de s'associer rentre spécialement dans le domaine du Comité d'agriculture et de viticulture de l'arrondissement, auquel il en sera référé.

M. le président annonce que parmi les lauréats du concours

Digitized by Google

ouvert cette année par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Dijon, M. Abel Jeandet, docteur en médecine à Verdun-sur-le-Doubs, a été honoré d'un premier prix, médaille d'or. La Société s'associe aux félicitations auxquelles a droit notre collègue, membre correspondant, pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

M. le président propose de voter des remercîments à M. Laurain, bibliothécaire de la Société, pour les soins qu'il n'a cessé d'apporter, depuis sa nomination à ces fonctions, au classement de notre dépôt bibliographique. Même proposition est faite à l'égard de M. Aubertin, qui est chargé des collections archéologiques. La Société adhère à la double proposition de M. le président.

La Société passe à l'élection de cinq candidats qui sont : 1° M. Bouley, docteur en médecine, présenté par MM. le docteur Affre et Bigarne ; 2° M. Poisot Louis, présenté par MM. Talfumier et Ponnelle ; 3° M. Seguin Alexandre fils, présenté par MM. Bigarne et Laurain ; 4° M. Perdrier-Lavirotte père, présenté par MM. Pansiot et Laurain ; 5° M. Trossat, docteur en médecine, à Saint-Loup-de-la-Salle, présenté par MM. d'Autume et Pansiot.

Tous sont admis, à l'unanimité des suffrages, au titre de membres titulaires.

M. Cyrot (Louis) donne des détails sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville de Beaune et intitulé : *Ordinatio officii tam diurni quam nocturni observanda,* contenant 70 feuillets et portant la date de 1533. La lecture de ce manuscrit, dont l'existence n'était connue que d'un petit nombre de personnes, se recommande à l'attention de tous ceux qui désireraient connaître les anciens usages liturgiques observés à l'église collégiale Notre-Dame, entre autres l'ordre et le cérémonial des processions, les itinéraires suivis par elles, sortes de documents susceptibles de produire des éclaircissements sur plusieurs points se référant à l'ancienne topographie de la ville de Beaune, à

Digitized by Google

plusieurs siècles de distance. Les renseignements produits par M. Cyrot sont accueillis avec un vif intérêt.

M. l'abbé Voillery dit que ce manuscrit a été imprimé sous le titre de *Rational de Notre-Dame de Beaune* et qu'un exemplaire en appartient à M. l'abbé Tainturier, de Beaune, chanoine à la cathédrale de Dijon. Le manuscrit dont mention vient d'être faite est-il imprimé intégralement ou partiellement, ou bien est-ce le même ouvrage ? Telle est la question dont la solution est de la plus réelle importance et qu'il est utile de rechercher. Il est décidé que cette investigation sera faite aussi tôt que possible.

Revenant sur la question du tableau de l'église de Saint-Aubin et qui a fait à la dernière séance l'objet d'une Notice de M. l'abbé Voillery, M. le docteur Lejeune annonce que, suivant l'opinion de M. Darcel, conservateur au Musée du Louvre, cette peinture représenterait, au lieu de la tenue du Concile de Trente, une assemblée présidée par le doge de Venise, assisté de sa cour. Acte est pris du renseignement de M. le docteur Lejeune.

M. Laurain donne un renseignement sur une propriété ayant appartenu à l'ordre des Templiers à Beaune, ce qui a fourni à plusieurs membres l'occasion d'entrer dans quelques détails sur les immeubles possédés par cet ordre, tant à Beaune qu'aux environs.

M. Bigarne fait une communication de quelque étendue sur un tableau appartenant à l'église de Mavilly et sur lequel il a déjà attiré l'attention de la Société aux précédentes séances. C'est un triptyque dont l'effigie principale est celle de la Sainte Vierge, ayant appartenu à la chapelle du château de Mandelot. La peinture porte la date de 1570 et il est à remarquer que cette date coïncide avec la construction de la chapelle de ce château, dont subsistent les restes.

L'ancienne famille des de Mandelot est entrée en possession de cette propriété vers 1450.

Digitized by Google

La notice de M. Bigarne contient nombre de documents généalogiques sur la famille de Mandelot, et une partie est consacrée également à la description des armoiries encore apparentes sur le tableau.

Le même membre rend compte d'une visite faite à l'ancien monastère des Cordeliers, rue de l'Hôtel-Dieu, lieu dit *Les maisons Deroye*, à l'effet de relever les inscriptions funéraires pouvant provenir de l'église. Il résulte de cette inspection que quelques dalles y sont encore visibles, mais dans un état d'érosion qui les rend indéchiffrables. Tout ce qu'il a été possible de faire a été de lire sur une tombe, vraisemblablement du XIII^e^ siècle, le nom d'Huguenin, et deux autres, de dates plus récentes, portent des traces d'écussons.

L'un a trois chevrons, l'autre au lion de..... Le premier semblerait appartenir aux du Bled d'Uxelles et le second aux de Saulx.

M. Cyrot (L.)entre dans quelques explications sur la topographie de l'ancien couvent des Cordeliers. De ces explications il résulterait que le mot de *Terrasse des Cordeliers*, qui se trouve dans plusieurs écrits, ne devrait pas être pris dans le sens d'endroit élevé de main d'homme. En effet, il ne reste aucun vestige de cet emplacement, qui n'aurait pu être entièrement détruit, malgré les changements qui ont pu s'opérer dans les bâtiments et jardins du monastère.

M. le docteur Affre signale à l'attention le précieux bas-relief représentant l'Adoration des Mages, placé dans le mur de la cour du même ancien couvent, et qui devait faire l'un des principaux ornements de l'église ; il en propose la reproduction par la photographie. Cette proposition est adoptée en principe, et pourra être mise à exécution ainsi que pour plusieurs autres monuments.

M. Pansiot annonce que, à la ferme de Corcelotte, commune de Merceuil, ancienne propriété de l'abbaye de Maizières, il existe

Digitized by Google

plusieurs objets dignes d'attention au point de vue archéologique; il propose de nommer une commission à l'effet de procéder à cette visite, en s'offrant à lui servir de guide. On pourrait profiter de cette descente de lieux pour visiter également les bâtiments de l'ancienne abbaye de Maizières.

La Société adopte avec empressement cette proposition, et immédiatement il est nommé une commission composée de MM. de Montille, Bigarne, le docteur Affre, Pignolet, d'Autume et Aubertin. Il sera rendu compte, à la prochaine séance, de cette excursion, fixée à mercredi prochain.

M. le docteur Affre fait connaître qu'à Merceuil, il est conservé, dans une maison particulière, une belle plaque de cheminée provenant de l'abbaye de Maizières.

Communication est donnée d'une note de M.E. Quantin, extraite des minutes de la Chambre des notaires de Beaune, par laquelle il est démontré qu'en 1648, il existait au faubourg Saint-Nicolas une hôtellerie à l'enseigne du *Sauvage*. Etait-ce la même que celle connue dans la rue de ce nom vers le marché au foin (place au Beurre) où s'agissait-il de deux établissements distincts, ou d'un transfert ? La question reste à résoudre. Dépôt aux archives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 5 Juin

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, CLOUTIER-SIROT, Dr AFFRE (V.), PANSIOT, CYROT (L.), MOREAU (Joseph), l'abbé CHAUVENET, POISOT, GLORIA, et AUBERTIN, ce dernier secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

M. le président a lu les notices nécrologiques consacrées par lui à la mémoire de MM. Harold de Fontenay, bibliothécaire-archiviste de la Société Eduenne ; Henry Batault, secrétaire de la

Digitized by Google

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône ; l'abbé Roger, curé de la paroisse Saint-Nicolas de Beaune ; Taisant (Louis) négociant, tous membres titulaires dont la Société a eu à regretter le décès. Ces notices sont destinées à paraître dans les Mémoires de cette année.

M. le docteur Bouley s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. le docteur Trossat présente les mêmes excuses par l'intermédiaire de M. Pansiot.

Sur la proposition de MM. de Montille et le docteur Affre (V.), M. Antonin Bouchard, président de la Chambre de commerce de Beaune, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

Sur la proposition de MM. Pansiot et d'Autume, M. Estienne (Alfred), maire de Saint-Loup-de-la-Salle, est nommé, également à l'unanimité, membre résidant.

Lecture est donnée d'un rapport sur une visite faite au mois dernier, ainsi qu'il avait été convenu en séance, à l'abbaye de Maizières et à la ferme de Corcelotte, hameau de Merceuil, qui fut l'une des dépendances de l'abbaye. L'auteur du rapport, M. Bigarne, a décrit avec soin toutes les antiquités subsistant encore dans ces bâtiments. A Corcelotte, on a remarqué une grande et belle cheminée du XV^e^ siècle ; à Maizières, entre autres choses dignes d'exciter l'attention des archéologues, existe une belle tombe gothique avec un reste d'inscription qui ferait supposer l'indication de la sépulture d'*Odo de Belnâ*, 23^e^ abbé, signalé par Courtépée comme vivant en 1377.

Le rapport énonce encore qu'examen a été fait à l'église de Saint-Loup-de-la-Salle, de la dalle funéraire de Jean de Poupet, évêque de Chalon. Quelques détails sont donnés sur une magnifique croix-reliquaire appartenant à la même église. Cet objet, véritable chef-d'œuvre d'art, provient de l'abbaye de Maizières.

M. Pansiot a fourni une note extraite de l'*Annuaire de Saône-et-Loire* 1856, où sont contenus des renseignements sur l'abbaye de Maizières.

Digitized by Google

Le secrétaire a lu, au nom de M. Laurain, plusieurs extraits d'un travail qu'il prépare sur le monastère des Chartreux de la ville de Beaune. La partie la plus intéressante de cette communication a été une notice sur le Père Jean Pégon, natif de Langeac, en Auvergne, qui fut profès à la Chartreuse de Beaune, de là prieur de la Chartreuse de Troyes, puis de celle du Val Saint-Pierre, visiteur de la Picardie, prieur de Dijon, visiteur de la France, prieur général de la Chartreuse, et mourut dans l'exercice de ses fonctions en 1675. La vie de ce religieux a été écrite en latin par un membre de l'ordre, le Père Innocent le Masson, et la traduction en a été faite à l'intention de la Société par M. Laurain. Plusieurs faits d'une très réelle importance pour l'histoire de la Chartreuse de Beaune trouvent place dans cette notice.

M. le président a annoncé que la Société d'Encouragement au bien avait décerné à M. Aubertin, secrétaire de la Société, une médaille d'honneur en récompense de ses travaux d'histoire et d'archéologie provinciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 Juillet

Présidence de M. de Montille, président.

Présents : MM. Cyrot, Guerrier, Laurain, Dr Affre (V.), Gautheret, Latour, l'abbé Gras, Pansiot, l'abbé Bavard, l'abbé Voillery, l'abbé Lavielle, Estienne et David, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire par suite de l'absence de MM. Aubertin et Bigarne, secrétaire et secrétaire-adjoint.

MM. Trossat, d'Autume et Antonin Bouchard se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin, rédigé par M. Aubertin et lu par M. David, est adopté.

M. le président rappelle la triste cause qui empêche M. Auber-

Digitized by Google

tin d'assister à la séance et il exprime la sympathie et les sentiments de condoléance de la Société pour son secrétaire.

Sur la proposition de M. le président et de M. Cyrot, vice-président, M. Poillot, négociant à Beaune, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant de la Société.

M. le président souhaite ensuite la bienvenue à M. Estienne, maire de Saint-Loup-de-la-Salle, nommé membre résidant à la séance du 5 juin et présenté en personne à celle de ce jour par M. Pansiot.

Lecture est donnée par M. Gautheret de son étude sur Claude Roillet.

Il communique ensuite une note de M. l'abbé Tainturier, chanoine de Dijon, déclarant qu'il n'a point en sa possession le *Rational de Notre-Dame de Beaune* dont a parlé M. l'abbé Voillery, curé de Pommard. D'après de nouvelles explications fournies par celui-ci et par M. Cyrot, M. Gautheret est prié de demander de nouveaux renseignements à M. le chanoine Tainturier.

M. le président informe la Société que M. Pansiot a vu M. Pignolet, qui est en bonne voie de guérison. Enfin M. Laurain donne lecture de documents très intéressants sur la Chartreuse de Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 7 Août

Présidence de M. de MONTILLE, président.

Présents : MM. CYROT(L.), GUERRIER, l'abbé VOILLERY, Dr AFFRE (V.), LATOUR, MOLIN, MORELOT, l'abbé MAIRETET, l'abbé CHAUVENET, DARD et DAVID, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire par suite de l'absence de MM. Aubertin et Bigarne, secrétaire et secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet dernier est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le président donne lecture de deux circulaires envoyées par le Ministère de l'Instruction publique contenant deux nouveaux sujets d'étude, avec questionnaire, rédigés par le Comité des Travaux historiques et scientifiques (section des Sciences économiques et sociales), demandant des renseignements sur les conditions de l'habitation dans les diverses parties de la France pour compléter l'enquête administrative sur l'état actuel de la propriété bâtie, et signalant l'intérêt qu'il y aurait à rechercher dans quelle mesure le bien-être des classes ouvrières a pu progresser depuis le commencement du siècle et spécialement depuis cinquante ans.

Sur la proposition de MM. Aubertin et Ponnelle, M. Edmond Quantin est admis, à l'unanimité, en qualité de membre résidant de la Société.

M. le président soumet à l'approbation de l'assemblée le vœu suivant :

« La Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune émet le vœu que la création des universités projetées ne soit pas subordonnée à la coexistence des quatre facultés, mais qu'au contraire elle soit déclarée possible dans les villes qui, comme Dijon, possèdent trois facultés et d'autres établissements d'enseignement supérieur, notamment une école secondaire de médecine. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité et M. le président est chargé de le transmettre à M. le préfet.

M. le président informe la Société que la Commission du musée de Beaune lui a fait don de deux moulages ; l'assemblée adresse ses remerciments à la Commission et prie M. le président de les lui transmettre.

M. le président communique ensuite une lettre de M. le conservateur des Archives lui accusant réception du Grand Cartulaire mis à la disposition de la Société depuis trois mois.

M. le président donne lecture d'une note sur les découvertes archéologiques faites par M. Ponnelle à l'île de l'Aigue.

Digitized by Google

M. l'abbé Voillery termine la séance par une lecture sur l'hôpital, l'église de Pommard et les chapelles de Notre-Dame de Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 6 Novembre

Présidence de M. de MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, BIGARNE, DAVID, GUERRIER, Dr AFFRE (V.), SEGUIN, l'abbé CHAUVENET. l'abbé SIROT, l'abbé BAVARD, LATOUR, (P.), l'abbé GRAS, l'abbé VOILLERY, POISOT, TALFUMIER, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 20 vol.

2° Collection des Inventaires sommaires des Archives de la Côte-d'Or, 1 vol.

3° Travaux de la Société des Antiquaires du Nord, Copenhague, 1889, 2 vol.

4° Institut Smithsonien, 3 beaux volumes reliés.

5° Société géologique des Etats-Unis d'Amérique, 3 vol. reliés.

6° Mémoires de la Société des Sciences naturelles de la Rochelle, 1890.

7° Mémoires de la Société d'Emulation de l'Allier, 2 vol., 1889-1890.

8° Mémoires de l'Académie de Rouen, 1890.

9° Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais, 1890.

10° Revue contemporaine, 2 livraisons, 1890.

11° Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de France, 1890.

12° Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1890.

Digitized by Google

13° Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 1890.

14° Revue de Saintonge et d'Aunis, 1890.

15° Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1890.

16° Comité archéologique de Senlis, 1889.

17° Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1890.

18° Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1889.

19° Académie d'Hippone, fascicule, 1889.

20° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1890.

21° Mémoires de la Société d'Emulation des Vosges, 1890.

22° Mémoires de la Société historique et littéraire du Cher, 1890.

23° Rapport à la Société d'Emulation de Beaune, par M. Cloutier, président, 1883. Don de M. Thibault, musicien à Notre-Dame.

24° Prières et cérémonies observées pour le sacre de Mgr Colet, évêque de Luçon, 1861. Brochure. Don du même.

Service des collections

1° Un sabre d'officier de la garde nationale de 1830. Don de M. Aubertin.

2° Quatre silex, provenant de Bligny-sur-Ouche. Don de M. Changarnier, directeur des musées de la ville de Beaune.

3° Clef antique, trouvée près du pont de Saint-Jacques, lors de réparations faites à la maçonnerie de ce pont. Don de M. Thomas, serrurier à Beaune.

4° Un fourchon antique en fer, trouvé dans le même milieu. Don du même.

5° Moulage d'un sacellum gallo-romain, connu sous la désignation d'Hermès Tricéphale. 6° Quatre débris de cippes gallo-romains, provenant des environs de Nolay et recueillis par feu M. l'abbé Clémencet ; 7° Un fragment de fenestrage, provenant des ruines de l'ermitage de Saint-Désiré, entre Beaune et Pom-

Digitized by Google

mard ; 8° Un bénitier du XVI[e] siècle, ayant appartenu à l'église Saint-Pierre ; 9° Trois débris de frise du XV[e] siècle, provenant peut-être de l'ancien hôpital du Bourgneuf et trouvés dans les fouilles faites dans la cour du collège Monge ; 10° Un moulage de l'inscription de Volnay, « IC CAVOS... ». Le tout offert par la Commission administrative du musée de Beaune.

11° Tête en pierre, offrant les caractères de sculpture du moyen âge, trouvée dans une cave de la maison n° 14 de la rue Carnot. Don de M. Fournier (Edmond), propriétaire à Beaune.

12° Quatre gravures, du commencement du XIX[e] siècle, représentant : 1° La *Bayonnaise*, frégate française prenant à l'abordage, L'*Embuscade*, frégate anglaise, le 24 frimaire an 7, avec mention des noms des officiers, matelots, mousses et passagers qui se trouvaient à bord ; 2° Combat soutenu par la frégate *La Loire*, sur la côte d'Islande, le 26 vendémiaire an 7 ; 3° Combat soutenu par la même frégate, le 27 vendémiaire an 7 ; 4° Combat du *Vengeur*, le 13 prairial an 2. Don de M. Aubertin.

13° Eperon en fer, du XIV[e] siècle, trouvé à Vignolles. Don de M. Maxime Deschamps, architecte.

14° Carreau trouvé à Saint-Loup, sur l'emplacement de l'ancien château de la Salle.

15° Débris de fers de chevaux, trouvés également à Saint-Loup-de-la-Salle. Don de M. d'Autume.

M. le président a prononcé l'éloge funèbre de M. Moreau (Joseph) et de M. le docteur Peste, membres résidants, dont la Société a eu à regretter récemment la perte. Cette notice est destinée au prochain volume de Mémoires.

Sur la proposition de MM. de Montille et de Charodon (Loïs), M. le baron du Bay est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

Sur la proposition de MM. Pignolet et Gautheret, M. Moissenet (Edouard) est également nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

M. Quantin a lu une étude historique et archéologique sur la

Digitized by Google

chapelle de l'Ile de l'Aigue. Cet édicule, certainement l'un des plus anciens épargnés par le temps dans notre circonscription, et qui présente tous les caractères du moyen âge, a dû, selon l'opinion de M. Quantin, succéder à un oratoire païen. La notice contient la description des découvertes d'antiquités opérées à plusieurs reprises dans le voisinage de l'antique chapelle, telles qu'un fragment de frise n'ayant pu appartenir qu'à un grand monument romain ; deux pieds en pierre de grandeur naturelle, attribuables à une statue, mais où l'on pourrait voir également des *ex voto* de dimension extraordinaire. Ce fragment a été tiré du fond de l'étang.

Le même sol a restitué encore plusieurs tombeaux en grès d'un caractère mérovingien et renfermant des ossements humains. La photographie a reproduit les résultats de toutes ces trouvailles, conservées par notre collègue M. Ponnelle, à qui des remerciements sont votés pour le soin qu'il a pris de former cette collection, si intéressante pour l'histoire locale.

M. Bigarne a lu une notice sur un manuscrit du XVI^e^ siècle, appartenant à la bibliothèque royale de la ville de Bruxelles. Le but de ce travail a été de faire connaître un ouvrage important, composé par Geoffroy de Charny, l'un des membres d'une famille dont le nom brille avec éclat dans les annales de notre ancienne province de Bourgogne. Cet ouvrage est un poème, où l'on remarque ces vers, curieux spécimen du style de l'époque :

Honneur, bonté y trouveras
Prouesse, naissance y verras
Et courtoysie
Hardiesse si en faut mie
Loyauté et maine grant vie.

et terminés par cette légende : *Explicit liber Charny.*

Une suite de notes généalogiques a été le complément de cette étude. On sait que l'illustre famille des Charny était alliée à celle non moins illustre des Beaufremont, bien connue à Beaune, où Pierre de Beaufremont, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de

Digitized by Google

Jérusalem, grand-prieur de Champagne, fut inhumé, et où un autre personnage des mêmes nom et prénom, comte de Charny, possédait en notre ville une maison, qui fut appelée plus tard l'hôtel d'Elbeuf et est actuellement englobée dans les bâtiments de l'hospice de la Charité.

M. Aubertin a lu une notice sur les sépultures de l'église de la Charité, dans le but de rappeler les noms des aumôniers et des bienfaiteurs qui reposent dans plusieurs caveaux. Il a insisté particulièrement sur le tombeau des fondateurs Antoine Rousseau et Barbe Deslandes, dont les restes furent placés dans une crypte, indiquée par une magnifique tombe en cuivre, vis à vis du maître-autel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 Décembre

Présidence de M. L. de Montille, président.

Présents : MM. l'abbé Bavard, Bigarne, Gautheret, Morelot, Dr Affre (V.), Cyrot (L.), Quantin, Tisserand, Latour, et Aubertin, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Ouvrages reçus.

1° Monographie de l'ancienne abbaye de Saint-Yves de Braine. Bel ouvrage enrichi de gravures. Don de M. Grandpré, secrétaire de la Commission des hospices.

2° Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 1889.

3° Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de l'Eure, 1890.

4° Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1889.

5° Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1890.

6° Comité archéologique de Senlis, 1 vol. 1888.

Digitized by Google

7° Revue contemporaine, 1 fascicule.

8° Revue de Saintonge et d'Aunis, 1890.

9° Société d'histoire et de géographie bourguignonne, 4 vol.

10° Catalogue du Musée départemental de Moulins, 1890.

11° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

12° Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1 vol., 1889.

13° Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1889.

14° Notes et éclaircissements sur un tombeau antique découvert à Beaune, en 1819, par M. Aubertin. Don de l'auteur.

Service des collections.

1° Fragments de poterie et de verrerie, ossements de bovidés et de cervidés, débris d'une busandale, belle faucille en fer, armature d'essieu de chariot, plaques de marbre et de pierre polie, 7 monnaies romaines, le tout provenant des ruines d'une villa, découverte, le mois dernier, à Beaune, au climat dit des *Turilains*. Don de M. Changarnier, conservateur des musées de la ville de Beaune.

2° Stèle gallo-romaine, trouvée sur le finage de Beaune, lieu dit *Aux Bélissans*. Don de M. Bigarne.

Dépôt à la bibliothèque-musée et remerciements aux donateurs.

Sur la proposition de MM. de Montille et Gautheret, M. Moreau (J.-B), licencié en droit, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

M. le président expose que, dans sa réunion tenue hier, le bureau a décidé, sur la proposition de M. le docteur V. Affre, l'utilité de l'envoi d'une circulaire à MM. les curés et instituteurs de tous les villages de l'arrondissement de Beaune, afin que la Société soit tenue au courant de toutes les découvertes archéologiques qui pourraient être faites dans le rayon de sa circonscription d'études. Les personnes, comprises dans cette catégorie de

Digitized by Google

fonctionnaires, qui enverraient des renseignements écrits sur des sujets dignes d'intérêt au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie locales, auraient droit à l'envoi gratuit des mémoires annuels, ainsi que cela se pratique pour les sociétés françaises et étrangères correspondantes. La Commission du fascicule serait chargée de l'examen des travaux adressés et de juger de l'utilité de leur insertion.

Lecture est donnée du projet de circulaire à envoyer. La Société l'approuve, sauf quelques légères modifications de détail, et décide qu'elle sera adressée, avec demande de reproduction, aux journaux de la ville et du département.

M. l'abbé Bavard a lu la première partie d'une notice nécrologique, destinée à retracer la vie et les œuvres de M. l'abbé Bissey, curé de Larochepot, membre titulaire de la Société, décédé le 28 janvier 1890.

M. Aubertin a lu une notice sur la découverte d'une villa gallo-romaine, faite, en novembre dernier, sur le finage de Beaune, lieu dit *Aux Tuvilains*. Neuf monnaies romaines, provenant de cette fouille, une serpe en fer, une armature de chariot, des plaques de pierre polie et de marbre, des débris de vases de diverses terres, sont venus enrichir les collections de la Société, par les soins de M. Changarnier, directeur des musées de la ville de Beaune.

A la suite de cette lecture, M. Bigarne a fourni d'intéressants renseignements sur des découvertes d'objets antiques, trouvés à diverses reprises au climat des *Bélissans*, voisin de celui des *Tuvilains*. Il y a une cinquantaine d'années (1840), une stèle gallo-romaine, a été extraite de ce sol ; elle a été donnée à la Société par M. Bigarne. Des fragments de vases en verre, trois fibules, des fragments de tuiles romaines ont été recueillis maintes fois par les vignerons.

Il résulte de ces renseignements que toute cette région a été occupée aux temps romains et qu'il n'y aurait pas de témérité à accorder à la désignation des *Bélissans* une origine antique.

Digitized by Google

M. Tisserand a signalé à l'attention le climat de *Saint-Désiré* entre Beaune et Pommard. Plusieurs membres ont rappelé qu'il y subsiste encore quelques ruines d'un ermitage ; que le dernier ermite y fut assassiné vers 1620 et que, depuis cette époque, ce lieu est resté inhabité. En 1853, des débris de fenestrages, appartenant sans conteste au XIV^e^ siècle, ont été transférés à Beaune, où ils sont encore visibles au musée lapidaire. La bibliothèque-musée de la Société possède un de ces fragments, cédé par la Commission municipale du musée.

Communication a été donnée par le secrétaire de plusieurs dons et acquisitions qui viennent d'enrichir le musée de la ville de Beaune :

« Le musée de la ville de Beaune a reçu, ces temps derniers, quatre monuments dont la découverte rentre essentiellement dans le domaine de celles opérées sur notre territoire et dont il est bon que note soit conservée.

» Le premier des monuments consiste dans un fronton triangulaire n'ayant pu appartenir qu'à un tombeau en forme de cippe. Aux deux angles existent deux têtes humaines, imberbes et frisées. Le 3^e^ angle, au sommet, devait supporter une 3^e^ tête, qui n'a pas échappé à la destruction. Une couronne, d'un assez bon travail, décore le tympan.

» Le second objet, d'une importance tout à fait moindre, est un débris de moulin romain, en grès arkose.

» Ces deux antiquités ont été recueillies à Bligny-sous-Beaune, à l'est du village, au climat dit *Champ Picot.*

» Dans ce milieu se sont rencontrés les débris de la strate d'un ancien chemin, paraissant se diriger vers la grande voie d'Agrippa.

» Une stèle gallo-romaine avait déjà été exhumée, il y a une vingtaine d'années, au *Champ Picot,* mais n'a pas été conservée. On a lieu d'espérer qu'au printemps prochain ce terrain sera exploré avec soin.

Digitized by Google

» Le musée a encore reçu un fragment de cippe gallo-romain où l'on remarque, au-dessus d'une tête d'aspect féminin, la légende MERCVRINA suivie de lettres initiales INN... Provenance Ladoix, commune de Serrigny.

» Vient ensuite une petite stèle anépigraphe, en calcaire blanc oolithique, dont l'exécution révèle une main exercée. Elle représente un homme et une femme, aux vêtements drapés avec art, tenant tous deux le *poculum*, placé au-dessus des genoux. Ce petit monument funéraire a été découvert à Meloisey, au climat dit *La Renouille*.

» Toutes ces nouvelles épaves sont actuellement au musée et nous avons pensé que d'aussi bonnes trouvailles étaient de nature à intéresser notre Société ; c'est à ce titre que je demande la consignation de cette note dans le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, en conservant dans nos archives le rapport dressé à cet effet par le conservateur du musée, M. Changarnier, rapport qui renferme des renseignements plus complets et conséquemment fort utiles à consulter (1). »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

(1) La Société, qui s'est rendue dans les salles du musée, après sa séance, et a examiné avec soin les objets dont la description sommaire précède, a conclu que l'archéologie pourra tirer grand profit de ces nouveaux éléments d'études, en ce qui concerne, pour notre région, la période de l'occupation romaine.

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

M. Henry BATAULT

Le 7 avril 1890, une assistance considérable, où toutes les conditions sociales étaient confondues dans un même sentiment de respect et de regrets, conduisait à sa dernière demeure un homme qui occupait dans la ville de Chalon-sur-Saône un rang élevé, sous le double rapport de la science et de l'honorabilité. C'était Monsieur Henry Batault, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, membre correspondant de la Société Eduenne, membre titulaire de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, et d'autres associations scientifiques, enlevé par une longue maladie à l'affection de sa famille et à l'estime de ses concitoyens.

Membre fondateur, avec Messieurs Marcel Canat et Jules Chevrier, de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, Monsieur Henry Batault sut déployer, dans les fonctions de secrétaire dont il fut investi pendant près de quarante ans, un zèle et une activité qui ne furent égalés que par une haute compétence et un labeur vraiment infatigable. La rédaction des procès-verbaux, de nombreuses notices dont profita souvent la presse régionale, mais surtout deux publications d'ordre supérieur devaient lui assurer la réputation de chercheur et d'érudit.

Ce fut en premier lieu sa *Notice sur l'association des*

Digitized by Google

Dames de la Miséricorde de Chalon-sur-Saône, avec documents inédits (1878), ouvrage comprenant 325 pages. De très intéressants documents sur l'assistance publique à Chalon, avant 1789, y sont consignés. Trésorier de l'œuvre de l'Assistance, Monsieur Henry Batault a eu les meilleures occasions d'en consulter les archives dignes, comme il le dit avec raison, d'attirer l'attention, non seulement au point de vue de l'histoire locale, mais aussi à celui de l'histoire de la province de Bourgogne tout entière.

En 1885, il donna la *Notice historique sur les hôpitaux de Chalon-sur-Saône, avant 1789, d'après les archives de cette ville et de celles de l'Hôpital Saint-Laurent :* grand in-8° avec eaux fortes par Monsieur Jules Chevrier et plusieurs gravures sur bois, dans et hors texte. Ce livre, contenant près de 500 pages remplies de transcriptions, donations, testaments, listes de bienfaiteurs, recteurs et supérieurs, révèle toute l'étendue et la variété des investigations auquel l'auteur a dû se livrer. Ajoutons qu'il a eu souvent recours à l'archéologie, témoins les inscriptions recueillies par lui sur des monuments et des objets d'art ayant survécu aux ravages des temps et des hommes. Cette œuvre capitale, qui fait un très grand honneur à notre confrère, reçut des érudits le plus favorable accueil.

Un nombre fort respectable d'opuscules que nous regrettons de ne pouvoir citer en détail lui forme un titre sérieux à l'estime de ceux qui ont quelque souci de l'archéologie locale. Parmi ses derniers travaux, je n'ai garde d'oublier une *Notice sur la Messe de Saint Grégoire, d'après un ancien tableau peint sur bois.* Ce tableau, acheté à Beaune à la vente de la collection Baudot pour le musée de Chalon, a certainement une grande valeur, et ce n'est pas

Digitized by Google

sans appuyer son opinion sur de sérieuses considérations, que Monsieur Batault l'attribue à Roger Van der Veyden.

Dès l'année 1855, Monsieur Henry Batault appartenait à notre Société, au titre de membre résidant, et entretenait avec elle les plus cordiales relations. Il avait su conquérir l'estime de ses collègues, autant par sa science incontestable que par les qualités qui font l'homme de bien ; nous savons quel concours utile et dévoué il apporta, toute sa vie, aux institutions de bienfaisance de sa ville natale et quel usage il sut faire d'une belle fortune. Président du Conseil de fabrique de l'église Saint-Vincent, on peut dire qu'il fut l'âme de cette assemblée à laquelle on doit la continuation des réparations de la vieille cathédrale des évêques de Chalon.

Depuis plusieurs années, Monsieur Henry Batault, atteint d'une de ces maladies contre lesquelles la science est impuissante, supportait avec résignation de cruelles souffrances. Sa seule consolation était de se voir plus fort que la douleur qui n'a jamais pu l'empêcher de se livrer au travail jusqu'au dernier moment. Sa fin a été celle du juste et il laisse au cœur de tous ceux qui l'ont connu une mémoire à tous égards honorable et honorée.

M. l'Abbé ROGER

Jacques-Aignan Roger naquit à Ahuy, près de Dijon, le 1er mars 1822. Il est mort à Beaune, curé de Saint-Nicolas, le 12 avril 1890, à l'âge de 68 ans, emporté par cette maladie mystérieuse qui a fait tant de victimes dans le monde entier. Après avoir tout disposé pour le grand

Digitized by Google

voyage et reçu les derniers sacrements, il s'est éteint doucement dans le Seigneur.

Sa première jeunesse se passa dans son village natal où il fit ses études primaires sous la direction de son père qui en était instituteur. C'est à Plombières qu'il fit ses études littéraires. Dès ses premières années, son assiduité au travail, sa docilité, sa piété faisaient présager ce qu'il serait plus tard, c'est-à-dire l'homme modeste et bon, le prêtre dévoué que nous avons connu. Ses études théologiques au Grand Séminaire de Dijon furent aussi solides que ses études littéraires avaient été brillantes à Plombières. Les palmarès du temps sont encore là pour témoigner de ses succès. Il reçut l'onction sacerdotale en 1847, au retour d'un pélerinage à Rome où il était allé prier aux tombeaux des Saints Apôtres, pour se préparer à cette grande action.

C'est à Beaune qu'il débuta dans le ministère sacré comme vicaire de Saint-Nicolas, sous la sage et paternelle direction du vénérable abbé Bierce, et c'est là qu'il commença une vie toute de zèle, d'humilité et d'abnégation.

Curé de Velars en 1848, et de Cheuge en 1861, il reçut, en 1870, la direction de la paroisse de Bonnencontre. Enfin depuis 1886, il était curé de Saint-Nicolas de Beaune, dont il avait été vicaire trente-neuf ans auparavant.

Monsieur l'abbé Roger était membre de notre Société depuis 1886, époque à laquelle il vint à Beaune. C'était un des confrères les plus assidus à nos séances et qui prenait le plus d'intérêt à nos travaux.

Pour rendre populaire le pélerinage à Notre-Dame d'Etang qu'il eut la gloire de rétablir, il réédita *l'Histoire de l'Image Miraculeuse*, par le Père Dejoux, et complèta jusqu'à

Digitized by Google

nos jours le récit du religieux. Il a aussi composé une inscription lapidaire en l'honneur du chevalier Bard, destinée à l'église de Chorey.

Ses connaissances étaient étendues et variées. On dit même qu'il écrivait et parlait la langue de Cicéron comme un patricien de Rome au temps d'Auguste ; sa modestie ne nous a jamais permis de le constater ; mais ce que vous savez comme moi, Messieurs, c'est qu'il aimait et pratiquait deux vertus bien rares de nos jours : la pénitence et l'humilité. N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce saint prêtre.

M. le Docteur PESTE

Notre Société a été cruellement éprouvée, pendant l'année qui vient de s'écouler. Chacune de nos séances s'est ouverte dans le deuil. Les articles nécrologiques envahissant nos procès-verbaux, vous avez été obligés de leur assigner une place spéciale dans nos mémoires ; et combien cette séance de rentrée n'est-elle pas attristée par le souvenir si récent des deux nouvelles pertes que nous venons de faire, dans la personne de M. Joseph Moreau, membre titulaire, et dans celle du vénérable archiprêtre, curé de Beaune, membre honoraire de notre Société.

Aujourd'hui, je viens acquitter une dette de reconnaissance envers un de nos confrères, décédé en cette ville, au mois d'avril dernier. En ajournant le tribut dû à la mémoire de M. le docteur Peste, son souvenir, j'en suis certain, n'aura rien perdu parmi ses collègues, et j'aurai pu faire de lui une biographie moins imparfaite.

Digitized by Google

Louis Peste, docteur en médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu, président de la Société de Secours aux blessés des armées de terre et de mer, membre de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, ancien maire de la ville de Beaune, est né à Savigny le 21 novembre 1820; il est décédé à Beaune, le 13 avril 1890, à l'âge de 69 ans, dans des sentiments parfaitement chrétiens.

Il était issu de cette ancienne famille d'échevins dont le vrai nom était Bonnier et dont le chef, au dire de Courtépée, portait, en 1443, le titre de chevalier. C'est à cette époque (de 1443 à 1444) qu'une peste épouvantable ravagea la Bourgogne, portant la désolation dans la patrie des Bonnier. Le chevalier et sa famille, restés presque seuls valides, se distinguèrent par leur dévouement et par les soins courageusement prodigués aux malheureux atteints par le fléau. De là vient le surnom de *Peste* donné comme un hommage public et un titre d'honneur au chevalier et à sa famille, qui commencèrent à être connus sous le nom de Bonnier,dit Peste; plus tard le surnom prit la place du vrai nom. Bonnier disparut, Peste resta. Avec le docteur Peste s'éteint cette ancienne famille, mais le souvenir du dévouement des Bonnier ne périra jamais dans notre pays.

Louis Peste se distingua, dès son enfance, par ce caractère doux et affable qu'il conserva jusqu'à la fin, et qui plus tard fit de lui un homme aimable et spirituel, également recherché pour l'aménité de ses relations et pour la distinction de ses manières.

Après de très brillantes études au collège de Beaune, il fut reçu bachelier ès lettres à 18 ans, avec la mention *très bien*; un an plus tard, il passait, à Paris, avec un égal

Digitized by Google

succès, les épreuves de baccalauréat ès sciences. Doué, quoique fort jeune, d'une grande puissance de travail, animé du désir de se créer une position honorable et suivant ses goûts, il fit ses premières études médicales avec une rapidité qui tient du prodige : tellement qu'on aurait peine à le croire, si les dates n'étaient pas là pour nous le montrer docteur de la Faculté de Paris, en décembre 1841. Docteur à 22 ans, loin de se laisser griser par ses premiers succès, il comprit qu'à cette science dont il était avide, il fallait joindre la pratique des hôpitaux avant d'aborder directement l'exercice de la médecine, et c'est avec une nouvelle ardeur qu'il se prépara au concours de l'internat. Elève des Lisfranc, des Gendrin, il débuta comme interne dans les hôpitaux de Paris, sous ces maîtres de la Science.

Aprés 4 années consacrées au service des hôpitaux, le docteur Peste revint, en 1846, dans son pays natal, à Beaune, où il exerça la médecine jusqu'au jour de sa mort.

Dès la première année, il sut s'y faire apprécier, et les circonstances ne tardèrent pas à lui donner l'occasion de montrer son mérite et son dévouement.

En 1849, le choléra éclate en Bourgogne. Saint-Jean-de-Losne est particulièrement éprouvé. Digne descendant des Bonnier, c'est au chevet des cholériques qu'il va faire ses premières armes. Le terrible fléau s'abat une seconde fois, en 1858, sur cette malheureuse ville ; le docteur Peste, sans hésiter, quitte sa jeune femme et sa fille au berceau, pour se rendre où le devoir l'appelle.

En 1859, il est nommé médecin des épidémies de l'arrondissement de Beaune; quelques mois plus tard, vérificateur des pensions de retraites ; il sut faire apprécier dans ces délicates fonctions sa parfaite impartialité.

Digitized by Google

Appelé, en 1860, à l'Hôtel-Dieu comme médecin de ce grand établissement, il a rempli pendant près de 30 ans ces fonctions honorables et désintéressées.

En 1861, le choléra fait une troisième apparition. Larochepot est décimé par le fléau, la panique est à son comble. Le docteur Peste et le sous-préfet de Beaune se rendent au milieu de cette population consternée, le premier pour lui porter secours, le second pour ranimer son courage. Vous savez, comme moi, qu'ils trouvèrent au chevet des cholériques notre excellent confrère M. l'abbé Bissey, curé de Larochepot, dont la conduite héroïque fut au-dessus de tout éloge.

Au cours de nos malheurs, en 1870, nous retrouvons encore le docteur Peste sur la brèche, près de nos blessés à Nuits et à l'Hôtel-Dieu. C'est là, Messieurs, qu'il contracte, à la suite d'excès de fatigues, les germes de la maladie qui devait l'emporter vingt ans plus tard.

En 1874, désigné au choix du gouvernement comme maire de la ville de Beaune, il refuse tout d'abord cet honneur. Ses nombreux amis font un pressant appel à son patriotisme ; il cède à leur désir et est nommé maire, le 9 février. Son court passage à la tête de notre municipalité ne fut pas sans utilité et sans avantages pour la ville, car il apportait dans ses fonctions deux grandes qualités : intelligence et dévouement ; et pour me maintenir sur le terrain purement archéologique, je ne veux vous rappeler qu'une chose, c'est que la magnifique salle de l'Hôtel-Dieu a été restaurée sous son administration.

Lorsque les comités de la grande Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer furent reconstitués sur de nouvelles bases, il fut nommé président du Comité

Digitized by Google

de Beaune ; il est mort revêtu de ces honorables fonctions.

Il semble que dans une vie aussi bien remplie, il soit impossible de trouver une place pour les études littéraires et archéologiques ; détrompez-vous, Messieurs. Membre titulaire de notre Société depuis plus de 16 ans, il eût aimé à se trouver souvent au milieu de nous, et s'il n'assistait que rarement à nos séances, chaque fois que ses devoirs professionnels le lui permettaient, du moins il lisait toujours nos mémoires avec le plus grand intérêt. Esprit cultivé, d'une grande finesse et très distingué, possédant à fond ses auteurs classiques anciens et modernes, il savait les citer à propos, et je n'étonnerai personne en disant que sa science littéraire était à la hauteur de sa science médicale.

M. Louis TAISANT

Né à Beaune, en 1826, Monsieur Louis Taisant avait à peine quinze ans quand il entra dans la carrière commerciale. Son aptitude et son activité étaient grandes, aussi la maison qu'il avait fondée, en 1858, ne tarda pas à prospérer et à prendre une grande importance.

Ses occupations professionnelles auxquelles était consacré presque tout son temps ne l'empêchèrent jamais de se livrer à d'autres études qui lui servaient de récréation. L'histoire et la géographie de la France lui étaient familières et il avait réuni sur ces deux branches des connaissances humaines une bibliothèque choisie dont il était fier, à juste titre.

Membre de notre Société depuis 1879, si la gestion de

Digitized by Google

ses affaires ne lui laissait pas toujours le temps d'assister à nos séances, il n'en prenait pas moins beaucoup d'intérêt à nos travaux.

Au mois d'octobre dernier, Monsieur Taisant, atteint, depuis deux ans, de la maladie à laquelle il devait succomber, eut à endurer, par surcroît, la plus douloureuse des épreuves : celle de la mort de son fils, enlevé à 27 ans par une cruelle maladie. Il ne se releva pas d'un coup aussi fatal et peu de temps après il s'est éteint, entouré des soins dévoués de sa famille et de ses amis.

Monsieur Taisant fut un homme de cœur, d'intelligence et de travail, et à ce titre il est vraiment digne des regrets et de la sympathie de ses collégues.

M. Joseph MOREAU

Un mois à peine s'est écoulé depuis le jour où nous rendions les derniers devoirs à notre confrère Monsieur Joseph Moreau, ancien négociant, décédé à Beaune, le 7 octobre 1890, à l'âge de 65 ans, dans de grands sentiments de piété et de résignation chrétiennes, après s'être préparé à la mort par une vie exemplaire. Une grande partie des membres de notre Société dispersée par les vacances s'est réunie à son président, pour accompagner à sa dernière demeure cet homme de bien.

Nicolas-Joseph Moreau était né à Beaune, le 25 mai 1825. Il était l'aîné d'une très nombreuse famille, famille vraiment patriarcale, avec ses seize enfants, et pour cela, Messieurs, famille bénie de Dieu, dans laquelle les sentiments d'honneur, de patriotisme et de loyauté n'ont pas eu de peine à se

Digitized by Google

perpétuer. Doué d'une intelligence peu commune, il fit avec le plus grand succès toutes ses études à l'institution Comboulot, puis au collège de Beaune. Bachelier ès lettres à 18 ans, il devient le collaborateur de son père dont il continua le commerce, de société avec son frère Paul, toujours sous la même raison sociale : Moreau-Voillot. Il dirigea pendant 35 ans cette maison de commerce qui prospérait depuis 4 générations, dont il était légitimement fier de faire remonter l'origine à l'année 1786, et continua les traditions paternelles de manière à mériter l'estime publique.

Les affaires ne l'absorbaient pas tellement qu'il ne trouvât le temps de suivre le mouvement des idées et de se tenir au courant des plus récents travaux scientifiques, littéraires et philosophiques. Il fut agrégé à notre Société peu de temps après sa fondation, tant il était persuadé que ces sortes de sociétés contribuent à maintenir le niveau intellectuel d'une ville et qu'il est d'un bon citoyen de les encourager, sous toutes les formes. Il était aussi membre du Comité d'agriculture et de la Société vigneronne, toujours par esprit de patriotisme local. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se souviennent encore d'un charmant petit apologue en vers intitulé «*le Pinson*,» dont il était l'auteur, et qui lui ouvrit les portes de notre compagnie. Je ne sache pas qu'il ait jamais rien publié en dehors de quelques articles anonymes dans les journaux, et plutôt agricoles et commerciaux que littéraires et archéologiques ; mais il laisse de nombreuses notes manuscrites fort précieuses qui sont le résultat de longues et patientes observations depuis les années 1850 et 1863 jusqu'à nos jours :

Premièrement, sur le rapport entre la météorologie de chaque année et le résultat de la vendange correspon-

Digitized by Google

dante. Deuxièmement, sur le rapport entre la densité des moûts des bons vins de Bourgogne et leur richesse alcoolique.

Ce sont surtout les œuvres charitables et sociales qui avaient sa sympathie et qui lui procuraient une diversion, toujours recherchée, aux préoccupations commerciales.

Il fonda à Beaune le premier Patronage des jeunes apprentis, participa à l'organisation de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, et succéda à son père, en 1855, comme membre du Conseil de fabrique de l'insigne Collégiale Notre-Dame de Beaune, fonctions dont il était encore revêtu, au moment de sa mort.

Depuis quelques années, M. J. Moreau avait acheté, en Suisse, deux domaines, dans le canton de Fribourg. Grand ami de la Suisse, il venait chaque année passer la saison d'été dans sa maison de campagne du Crozet, sur la commune et à quelques pas de Villars-sur-Glane.

Permettez-moi, Messieurs, de mettre sous vos yeux quelques lignes consacrées à sa mémoire par *la Concorde*, organe de la Fédération des Sociétés catholiques de la Suisse Romande. Vous y verrez quelle estime nos voisins avaient pour lui et quelle position il s'était faite dans le canton si catholique de Fribourg.

La *Concorde* nous montre M. J. Moreau dans sa maison d'été du Crozet, puis elle ajoute :

« Là, entouré des soins dévoués de ses enfants qu'il chérissait et dont il était fier à juste titre, M. J. Moreau prenait un peu de repos, avec cette gaîté communicative, cette cordialité et cette amabilité qui lui gagnaient tous les cœurs, et recevait presque tous les jours des visites, au nombre desquelles il eut le bonheur de compter

Digitized by Google

» celle de notre illustre prince de l'Eglise, Son Eminence » le cardinal Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, » qui l'honorait d'une haute estime et d'une particulière » affection. De cette délicieuse campagne, il suivait le » mouvement religieux, intellectuel et politique de la » Suisse dont il connaissait toutes les villes, toutes les » contrées et personnellement presque tous les hommes » d'Etat qu'il louait ou blâmait en face, suivant les circons- » tances, avec sa franchise habituelle, sans jamais les » froisser.

» M. Moreau était un homme de bons conseils; très » réfléchi, très méditatif malgré sa prodigieuse activité. » Il ne se laissait pas tromper par les apparences; mais » appréciait justement toute chose, tenant compte de » paroles et d'actes considérés comme insignifiants ou » passés inaperçus pour des esprits moins observateurs. » Un amour enthousiaste de toutes les grandes, bonnes et » belles choses rendait sa conversation agréable autant » qu'élevée. Toujours prudent autant qu'il faut l'être, il » disait ne donner jamais son amitié qu'à bon escient et » après avoir acquis la certitude qu'on la méritait; mais, lors- » qu'il la donnait, elle était large, constante et dévouée. »

Que pourrais-je ajouter à cet éloge, sans crainte de l'affaiblir ? et cependant je voudrais, en terminant, vous faire connaître les adieux que lui adresse au autre journal, la *Liberté de Fribourg*; ces adieux, auxquels nous voudrons tous nous associer, les voici :

« En rappelant ici quelques-uns des mérites de M. J. » Moreau et ses titres à notre reconnaissance, nous prenons » part au deuil de sa très nombreuse famille; mais parti- » culièrement à la douleur de ses quatre enfants et nous

Digitized by Google

» les prions d'agréer l'assurance de notre profonde sym-
» pathie. »

M. Félix de GRÉSIGNY

Bénigne-Félix Routy de Grésigny est né à Beaune, le 9 octobre 1825, et c'est à Beaune que la mort est venue le surprendre, le 20 avril 1891, alors que rien ne pouvait faire prévoir une fin si prochaine. Il appartenait à une ancienne et très honorable famille de notre ville. Par sa mère, il descendait d'Etienne Fion, le collaborateur bien connu de Gaspard Monge.

Il fit ses études au collège de Beaune et au Petit Séminaire d'Autun ; mais à peine étaient-elles terminées, que sa mère, devenue veuve, le rappela auprès d'elle dans sa ville natale qu'il ne devait plus quitter.

Dans cette fin de siècle où chacun se déplace avec une étonnante facilité et semble prendre au sérieux cette boutade d'un homme d'esprit : « Le bonheur ici bas consiste dans la plus grande somme possible de locomotion », je vous étonnerai tous, en vous disant que notre collègue avait toujours de la peine à se décider, lorsqu'il était question pour lui de perdre de vue le clocher de Notre-Dame ; aussi, comme il l'aimait sa ville natale, comme il connaissait son histoire dans ses moindres détails, comme il applaudissait à la restauration de ses monuments et de ses promenades publiques, comme il était animé du désir de se dévouer à ses intérêts !

Administrateur de la Caisse d'épargne aux premiers jours de sa fondation, il fut, pendant de longues années,

Digitized by Google

membre du Bureau de bienfaisance. Personne mieux que lui ne connaissait les pauvres de notre ville ; personne mieux que lui, avec de modestes ressources, ne savait leur venir en aide ; aussi, Messieurs, éprouva-t-il un grand chagrin en se voyant fermer, après plus de vingt ans de services, la porte de la *Chambre des pauvres ;* mais, pour ne pas rester un citoyen inutile, il conserva jusqu'à la fin les modestes fonctions de commissaire répartiteur.

Depuis plus de quinze ans, il était des nôtres et nous l'avons toujours compté parmi les membres assidus à nos séances et parmi nos plus généreux donateurs. Il faisait aussi partie de la Société des anciens élèves du collège.

Petit-fils et petit-neveu de collectionneurs bien connus, il conservait avec un soin jaloux quelques épaves de ce fameux cabinet Routy dont la réputation s'étendait bien au dela des limites de notre province et dont le sort fut celui de presque toutes les collections particulières : partagé, morcelé, vendu, il finit par disparaître. Félix de Grésigny attachait un grand prix aux quelques tableaux de maître, aux belles gravures, aux livres rares qui lui venaient de son grand-oncle et de son bisaïeul ; mais ce qui lui tenait le plus au cœur c'était sa petite collection bourguignonne. Parmi les pièces les plus intéressantes dont elle se composait, je pourrais citer soixante lettres de Monge à son ami Fion. L'illustre fondateur de l'Ecole polytechnique était alors professeur au collège de Mézières, et cette correspondance pourrait être utilement consultée par celui qui voudrait écrire la biographie complète de notre savant compatriote. Je pourrais citer encore deux charades d'Ar-

Digitized by Google

mand Gouffé illustrées par un autre de nos compatriotes : Charles Maritoux. Ce sont les débuts de ce jeune dessinateur au crayon si fin, si spirituel et si naïvement vrai. C'est dans ce petit trésor que Félix de Grésigny avait puisé, pour nous donner les douze magnifiques thèses qui décorent les murs d'une salle de notre petit musée.

Je croirais, Messieurs, vous avoir fait de notre collègue un portrait trop peu ressemblant, si je ne vous conduisais pas dans son atelier, où il passait la plus grande partie de sa vie, où, tout en devisant avec ses amis qui connaissaient bien ce local, il fabriquait ces merveilleux coffrets de marqueterie et tant d'autres charmants ouvrages, pour les loteries de charité de notre ville. Forgeron, ébéniste amateur, il était surtout l'ébéniste et le forgeron des pauvres.

L. DE MONTILLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN MANUSCRIT LITURGIQUE

DE

L'INSIGNE COLLÉGIALE DE BEAUNE

(XVI[e] SIÈCLE)

Il existe à la bibliothèque publique de la ville de Beaune un manuscrit fort curieux pour ceux qui s'occupent spécialement de liturgie. Il provient de la collégiale et est ainsi désigné dans le « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France » publié en 1887, t. VI page 283,

« N° 199 (110) Ordinacio officii tam diurni quam nocturni « observanda *omni anno* in ecclesia Beate Marie Belnensis. « Rubriques des offices.

« A la fin, signature de Jean *Parrez*, prêtre et secrétaire « de l'église Notre-Dame de Beaune. 24 avril *1533*. XVI[e] « siècle : papier, soixante-six feuillets, 247 sur 182 milli- « mètres, couverture parchemin, Chapitre. »

Pour n'y pas revenir et sans y attacher plus d'importance que la chose n'en mérite, nous relèverons en passant trois inexactitudes dans cet exposé.

1° Nous lisons : Observanda *omnino*, de préférence à *omni anno*, et nous croyons être plus fidèle au texte écrit comme au sens logique. (Le mot *omnino* est écrit OINO avec la barre abréviative sur les deux premières lettres.

Digitized by Google

C'est absolument la forme décrite par le Dictionnaire des abréviations de Chassant, page 63, 2e colonne, ligne neuvième.

2° La signature n'est pas Jean Parrez, mais bien Jean Panez, ainsi que nous l'avons du reste retrouvée dans d'autres documents de l'époque. (Cf. Rossignol, Histoire de Beaune, page 376).

3° Enfin la date est 1553 et non 1533.

Ce manuscrit est un volume in-4° de près de quatre-vingts feuillets, formé de cinq cahiers de papier cousus ensemble avec une ficelle assez grossière dans un dos ou couverture en parchemin. Le papier porte un filigrane de fabrique ; les feuillets ont à peu près vingt-sept centimètres de hauteur sur dix-neuf de largeur, y compris les marges, régulières et bien proportionnées. Les lignes et les marges ont été tracées à la pointe ou plutôt au crayon. Le foliotage remonte seulement à quelques années ; quelques pages blanches ont été enlevées, et le volume a été rogné, nous ne savons à quelle époque ; plusieurs annotations en marge ont été atteintes par cette opération.

Le manuscrit est écrit en caractères gothiques très bien calligraphiés, presque entièrement à l'encre rouge. Les textes, indiqués comme devant être chantés, sont seuls écrits à l'encre noire.

Il est divisé en plusieurs parties, séparées par des pages blanches, correspondant au propre du temps, au propre et au commun des saints, ainsi qu'à l'office de la Vierge, et aux rubriques des dimanches et fêtes solennelles.

L'authenticité de ce manuscrit est constatée par deux mentions presque identiques inscrites l'une après le propre du temps, f° 35, et l'autre à la fin du volume, f° 66. Cette

Digitized by Google

dernière est ainsi conçue « Sic signatum est per me Johannem Panez, insignis prefate ecclesie collegiate beate Marie virginis de dicta Belna scribam et secretarium, die vigesima quarta mensis aprilis, anno D^ni millesimo quingentesimo quinquagesimo tertio (1553).

Signé : PANEZ.

Cette signature *Panez* se rencontre fréquemment dans un manuscrit in-folio de la bibliothèque de Beaune, espèce de cartulaire du Chapitre, catalogué sous le n° 135.

On trouve en notre manuscrit, comme l'annonce son titre, l'indication des diverses prières chantées ou récitées dans la collégiale, de cérémonies, processions ou autres offices usités dans cette église, dans l'ordre des temps ou fêtes de l'année; cela tient à la fois du *Rituel* et de l'*Ordo*, on en jugera du reste par les citations qui vont suivre. Nous avons, pour nous en faciliter la lecture, consulté souvent le *Bréviaire* beaunois que le chapitre avait fait imprimer à Genève, en 1517, et nous y avons constaté avec surprise certaines différences de textes dont on pourrait induire que la liturgie du chapitre a subi quelques modifications de 1517 à 1553.

L'on comprendra facilement que nous n'ayons pas songé à publier intégralement le manuscrit dont il s'agit, et qu'il suffisait de l'indiquer aux rares amateurs qui pourraient avoir la curiosité ou le besoin de le consulter.

Néanmoins, il nous a semblé que les chercheurs d'antiquités locales liraient avec intérêt les passages que nous appellerons *documentaires* de ce manuscrit, ceux qui se réfèrent à des usages particuliers de la collégiale, aux personnages dont on y faisait la mémoire et aux processions dont l'itinéraire y est indiqué. Nous ne nous exa-

Digitized by Google

gérons pas l'importance de ces renseignements, mais nous tenions à ne pas les laisser dormir indéfiniment dans la poussière du seizième siècle.

Nous allons donc, en suivant l'ordre de notre manuscrit, reproduire les différents textes qui nous ont paru les plus intéressants et nous indiquerons le folio correspondant à chaque citation afin qu'on puisse, au besoin, la vérifier. Nous avons suppléé du moins mal que nous avons pu la ponctuation qui fait toujours défaut dans les anciens textes.

I.

(F° 2d°..... Avent.) Sequitur processio ; provisor chori incipiat *Asperges me* ps. *Miserere mei Domine : Gloria Patri, Asperges me.* Sacerdos dicat *Ostende nobis Domine* : Oratio *Exaudi nos*, sequitur ℟. *Ecce dies veniunt*, ut moris est et cantatur istud ℟ ad processionem duobus primis dominicis cum ℣. et *Gloria Patri*..... Processio maneat in medio navis et dicat cantor ℣. *Ex Sion.* oratio de die. Oratione finita. Sequitur fundatio quondam magistri Guillermi Martini, videlicet.....ae ? cum ℣. et oratione de Beata Maria, deinde *De Profundis* cum collecta pro deffunctis ; quibus finitis sequitur ant. *Spiritus Sanctus* procedendo ad chorum..... sequitur Missa.

II.

(f°. 8°. après les vêpres de S^t^-Etienne)... Sequitur processio ad altare Sancti Johannis retro magnum altare sacerdotibus indutis capis de serico et palmis in manibus : cantatur ℟ *Apparuit caro* cum ℣ et *Gloria Patri.*

III.

(f° 8° V°... après les vêpres de S^t^-Jean)... Sequitur processio de Innocentibus et cantatur ℟ *Centum quadraginta*

Digitized by Google

et incipit in claustro ducendo Episcopum (Celui qui préside au Chœur en la fête des Saints Innocents. Ducange, verbo *Episcopus*, page 105) in medio navis ecclesie. Ad Magn. ant. *Innocentium passio* quam incipit episcopus. Oratio. *Deus cujus hodierna*, loco *de benedicamus* dictur in laudem Innocentium... Sequitur benedictio episcopi. Completorium ut supra redeundo ad chorum. ℣ *Sinite parvulos* addito : finitis completoriis benedictio episcopi : *Deus omnipotens* ut supra et notandum quod a principio hujus completorii usque in crastino post vesperas clerici et subdiaconi stant in sedibus superioribus et tunc antiquiores debent stare et servire in officio horum misse et si die dominica dictum Festum occurrerit, fit processio ut moris est et dicti clerici cum capis de serico induuntur, alias non.

IV.

(f°. 15 R°... Après la distribution des Cendres).,. Sequitur processio ad Sanctum Baudelium cantando *Exaudi nos* cum ceteris : Oratio de Sancto Baudelio. Oratione finita dicitur letania redeundo ad ecclesiam.

V.

(F° 17.. Le vendredi de la deuxième semaine de Carême)... Ista die fit processio ad Sanctum Stephanum et dicitur missa pro deffunctis. In redditu (reditu) transeundo per cimiterium Sancti Petri dicitur *Clementissime* super sepulturam quondam domini Jolifeure (Voyez Martyrologe n° 264).

VI.

(F° 17... Le vendredi de la troisième semaine de Carême)... Ista die fit processio ad Sanctum Martinum et

Digitized by Google

dicitur ibidem anniversarium panis et vini pro Johanne Mitaine. (Voy. Martyr. n° 342).

VII.

(F° 17 V°... Le vendredi de la quatrième semaine de Carême)... Ista die fit processio ad ecclesiam Beate Marie Magdalene et dicitur missa de Beata Maria, et in reditu dicitur in cimiterio Sancti Petri *Clementissime* supra sepulturam Philippi Marchant quia illa die fit anniversarium panis et vini uxoris sue. (V. Martyr, n° 319 et 415).

VIII.

(F° 18 R°... Le vendredi de la Passion)... Ista die fit processio ad ecclesiam Beati Nicholai et ibidem dicitur missa de Cruce.

IX.

(F° 18 V°... Dimanche des Rameaux)... Sequitur benedictio florum. Dando flores cantatur ant. *Pueri Hebreorum* cum sequentibus : postea dicitur ant. *Exurge, Domine, adjuva nos.* ps. *Deus Auribus nostris* et cetera. Eundo ad Sanctum Petrum, ut moris est, portantur vexilla et per duos capellanos capsa sancti Floscelli et per duos alios capsa sancti Hernei. Cantatur ant. *Cum Joconditate* cum ceteris. ultime ant. *Cum audisset* que alternatim cantatur. Sequitur evangelium. Postea fit sermo, sermone finito, conveniunt omnes ordinate ad processionem in navi ecclesie Sancti Petri ante Crucem et cantatur ibi *Inviolata* cum ℣ et oratione de Beata Maria, deinde *De Profundis*. Postea dicitur hec ant. *Ave, Rex noster*. In reditu ℣. *Circumdederunt me fratres mei conclusit* : Quibus finitis, januis ecclesie clausis cantent duo pueri, Intr. *Gloria, Laus*. Quo finito, januis

Digitized by Google

apertis. ℟ *Ingrediente Domino*, et finitur in nave ecclesie sine ℣ et oratione. Deinde dicitur ant. *Alma redemptoris mater* pro fundatione quondam magistri Guillermi Martini.

X.

(F° 20 V°... Jeudi Saint)... missa et vesperis finitis portatur Corpus Christi in sepulcro et portando cantatur *Ave verum* cum reliquiis. In choro (redeundo) dicat sacerdos *De Profundis* ex fundatione domini Cardinalis; et notandum quod ab istis vesperis feria quinta in Cena Domini non pulsantur tympana usque ad missam sabbati subsequentis et si contigerit aliquem decedere in feria sexta non inhumabitur usque ad diem sabbati.

XI.

(F° 22 V°... Le jour de Pâques)... Sequitur processio ad aspergendam aquam dicitur : *Vidi aquam* et dicitur per totam Resurrectionem et cantatur istud ℟ et *Valde Mane* usque ad altare Sancti Johannis. Recedendo de hinc incipitur ℣ *Maria Magdalena*. In medio claustri : *Gloria Patri* : Sequitur ant. *Sedit Angelus* transeundo per cymiteterium et etiam usque in medio navis ecclesie. Finita ant. dicit cantor ℣ *Resurrexit Dominus*. Oratio ; *Deus qui hodierna*. Oratione dicta sequitur *Regina Celi* cum ℣ et oratione et cetera pro fundatione quondam magistri Guillermi Martini... Deinde... Sequitur missa.... Post Nonam, eundo per ecclesiam ordinate sine cruce et cereis cantatur ℟ *et Valde mane* cum ℣ et *Gloria*... Postea in tripudio circumeundo per navi ecclesie duo cantent prosam *Victime* primum ℣. Chorus respondeat et sic alternative ; finita

Digitized by Google

prosa incipit cantor ℟ *Sedit Angelus*, redeundo ad chorum.

XII.

(F° 23... Lundi de Pâques)... Et notandum quod in ista die post missam matutinalem itur ad processionem ordinate ad Leprosariam cantando ℟. Et *Valde Mane.* ℟. *Sedit Angelus* ℟ *Christus resurgens.* Prosa *victime* ℟. *Ex ejus tumba.* Et residuum ad voluntatem cantoris et eundo. Dicitur missa pro defunctis in Sancto Nycholao, qua dicta cum recommandationibus solitis progreditur processio ad Leprosariam et fit ibidem sermo. Sermone finito, omnes redeunt iter ordinate ad processionem cantando ℟ que sequuntur ; *Benedicat nos... Felix namque*, etc., etc.

XIII.

(F° 26 V°... Lundi des Rogations)... Hac die vadit processio ad Sanctum Petrum... Primo dicitur. *Exurge Domine* loco de *Vidi aquam.* In exitu Chori, processio vadit per portam Brethenerie et ambulat circa villam ante domum Sancti Spiritus (l'ancien hôpital du Saint-Esprit, vers les tanneries, en face la rue de l'Hôtel-Dieu) et intrat per portam Scalarie (de l'Echalier ou Madeleine) deinde ad sanctum Petrum cantando ant. *Cum joconditate* cum aliis sequentibus. In introitu ecclesie Sancti Petri. ℟ *Petre amas me* cum oratione sancti Petri. Sequitur *dicamus omnes* cum ceteris dum sacerdos se induit. Sequitur missa *exaudivit...* finita missa, fiunt recommandationes defunctorum ante altare Sancti Spiritus et dicitur *Clementissime* et distribuuntur sex grossi... in reditu cantatur letania.

Digitized by Google

XIV.

(F° 26. V°... Mardi des Rogations)... Hac die vadit processio ad Sanctum Martinum eadem cantando ut supra et exit portam Bretenerie et fit solummodo statio in Sancto Martino et ibi incipitur ant. *O Martine* cum oratione *Deus qui conspicis* ; finita oratione incipitur letania et reddit processio per portam Burgi Novi et reddit ad ecclesiam Beate Marie Belne in qua celebratur missa...

XV.

(F° 27 R°... Mercredi des Rogations)... Hac die processio vadit ad Sanctum Stephanum cantando ut supra. Ista processio vadit per Magnum Vicum ad portam Novi Burgi eundo ante Sanctum Johannem per super aggeres Burgi Novi transeundo per ecclesiam Beate Marie Magdalene, ibidem stationem faciendo · finiendo ℟ de eadem inchoatum cum collecta, et venit ad Sanctum Stephanum per portam Scalarie. In introitu autem ecclesie Sancti Stephani, ant. *O Quanta* cum oratione. Dum se induit sacerdos dicitur *Kyrie leyson, Domine, Deus*... Post missam cantent duo : *Kyrie Domine. Miserere* cum residuo letanie redeundo...

XVI.

(F° 31)... Venerabilis vir Anthonius Joy, utriusque juris doctor, ecclesie Eduensis ac hujus Beate Marie Belnensis canonicus, pia devotione motus, unum anniversarium solemne annuatim et in octaba et crastino Penthecostes, pro fundatoribus et benefactoribus predicte ecclesie in perpetuum celebrando cum processione, et fit processio ut in crastino Festi Omnium Sanctorum, et cantatur ℟ Mortuo-

Digitized by Google

rum in eundo et redeundo, in navi ecclesie dicitur unum ℟ et *de profundis* cum collecta.

XVII.

(F° 31. V°... Fête-Dieu)... Feria quinta post octabam Penthecostes fit festum solemne cum octaba de Corpore Christi... (après Prime) equitur processio ad Sanctum Nycholaum, dicto *Asperges*, incipit cantor *Veni Creator Spiritus* et deinde ant. *Sacerdos in eternum* etc., ut scribuntur in officio : etiam dicuntur hymni in suis locis et dum appropinquat ecclesiam redeundo dicitur ℟. *Vivus panis* quod finitur in navi ecclesie, deinde dicitur ℣. *Panem Celi dedisti eis* Or. *Deus qui nobis sub sacramento*. Sequitur missa..... Dominica post octabas Penthecostes, fit officium de solemnitate Corporis Christi sicut in die propter reverentiam octabarum et indulgentiarum de novo concessarum... et debet celebrari missa dominice in altari parochiali.

XVIII.

(F° 32 R°... Dimanches après la Pentecôte, après Tierce). Sequitur processio in qua semper cantatur IX ℟. de matutinis cum ant. *Montes Gelboe* que incipitur in capitulo procedendo per cimiterium usque in medium navis... Eundo ad chorum dicitur ant. de beatissima Virgine...

XIX.

(F° 37... Vigile de la Conception de la Vierge)... Sequitur processio ad altare domini Petri de Herba... Postmodo *Clementissime* pro intentione dicti domini Petri de Herba et distribuuntur duo franci pro eodem... Nunc consuetum est incendere dua rastella propter honorem nostre Domine ; Primo non factum fuit...

Digitized by Google

XX.

F° 40... Purification)... Matutinis finitis sequitur processio ad Sanctum Baudelium cantando ℟. *Gaude Maria* cum ℣ *Gloria* et prosa *Inviolata integra* et portatur imago Beate Marie per duos dominos canonicos cum capis de serico.

XXI.

F° 43... S^t^-Marc, évang.)... Ista die fit processio que dicitur letania major. Ita se habet. Post meridiem videlicet omnibus cantatis de proprio officio diei Beati Marci, tum cantor incipit *Vidi aquam,* deinde ebdomadarius incipit ℣. *Ostende nobis Domine*, et oratio fit *Domine Sancte Pater* ; deinde processio exit per ostium Magni Vici et inde vadit processio usque ad domum ville,exinde procedit usque ad Sanctum Nycholaum et ibi dicitur una ant. de eodem sancto et duo pueri dicunt ℣. *Tristitia vestra*, et vicarius dicit orationem sancti. Hac finita, processio tendit circa levam eundo secundum muros Reneau usque ad prioratum Cisterciensis cantando *Regina Celi.* Deinde ambulat chorus usque ad Beatam Mariam Magdalenam juxta terrellos in dextra manu dimittendo Sanctum Johannem et fit finis usque ad missam... ℟ que dicuntur ponuntur ad libitum cantoris. Tamen primum ℟ in choro incipit *Cum jocunditate*, deinde tria alia ℟ sequentia:postea dicitur *Benedicat nos* de Trinitate, etc. Deinde de Resurrectione *Christus resurgens.* Post hec incipit cantor : *Felix namque es*, etc. Ita si fieri potest dicitur ℟. de sancto Nycholao *ex ejus tumba.* Si ℟ defficiat cantatur *Filie Jherusalem* vel *O Xristi pietas*, exinde dicitur *Sedit Angelus* cum *crucifixum* scilicet cum illo ℣. deinde prosa *Victime.* Post ea canitur ℟ *Lux perpetua* de Regina jam dictum et dein

Digitized by Google

aliud ℟ si necesse fuerit *Filie Jherusalem* : et ante vel circa domum Stephani Lymosin incipit cantor *Et valde mane* usque ad introitum ecclesie : introitus misse *in medio Ecclesie*, deinde post missam incipit cantor cum suo socio *Agnus Dei*. Magnam letaniam usque ad finem Evangelistarum et ibi incipiunt *Sancta Maria Magdalena*. Deinde collegium ambulat perseverando usque ad ecclesiam Beate Marie de Belna, eundo per portam Scalarie, ambulando ante Sanctum Petrum, eundo ante puteum macelli, deinde ut predictum est..... Item nota quod vespere post prandium dicuntur de sanctis Floscello et Herneo propter solemnitatem reliquiarum ipsorum stantium in eadem ecclesia..... Hac die fit processio in capis circumeundo muros de Castro cantando ℟. propria de sancto Floscello, *Preses sacrilegus* cum ceteris et deffertur capsula ubi corpus requiescit. Redeundo sistendo in medio navis ecclesie, dicitur oratio eorumdem..... Ad missam introitus : *Protexisti me*.....

XXII

(F° 45... S^t^-Baudèle)... In capella dicti Baudelii duplex... Nota quod officium fit a collegio in basilica Sancti Baudelii et ducitur processio post Nonam cantando ℟. *Filie Jherusalem*, et cantantur matutine in vigilia post cenam in dicta capella. Si autem occurrat in dominica, facta aspersione aque in choro, ducatur processio ut moris est et tandem redeat ad basilicam Sancti Baudelii in qua debet missa celebrari. Nota quod si etiam illud festum venerit infra octabas Ascensionis vel Penthecostes tum et in choro et in basilica fit de sancto.

XXIII.

(F° 48 R°... S^t^-Jacques)... Notandum quod quotiens pro-

Digitized by Google

cessiones generales fiunt speciales sicut in fine ejusdem sic non fiunt due processiones sed ambe ad unam reducuntur videlicet in regressu generalis secundum fundationem Culeti ?.....

XXIV.

(F° 49. R°... S^t-Pierre)... Ista die post missam anniversarii? itur ad processionem usque ad magnum portale et ibi pro magistro Guillermo de Brazeyo dicitur *Verba mea* cum *Clementissime*...

XXV.

(F° 49, V°... Transfiguration).., Fit processio in navi ecclesie... Ante magnam missam fit processio circum eundo ecclesiam... Secunde vespere carent processione propter diminutionem honorariorum.

XXVI.

(F^os 51 et 53... Assomption et Nativité de la Vierge)... Sequitur processio ad Sanctum Baudelium...

XXVII.

(F° 53... S^t-Flocel)... Fit processio in capis per ecclesiam nisi vindemie impedierint...

XXVIII.

(F° 54... S^t-Michel)... Nota quod die festi sancti Michaelis fit festum Dedicationis ecclesie propter solemnitatem et in crastino predicte dedicationis fit de sancto Michaele...

XXIX.

(F° 56... Jour des Morts)... Fit processio per cimiterium

Digitized by Google

cantando ℟. *Credo quod Redemptor* cum sequentibus. In introitu ecclesie *Libera me, Domine*, cum ℣. et dicuntur a duobus ante pulpitum. Sequitur missa.

XXX.

(F° 65... Dimanches)... Omni dominica fit processio, scilicet a die Pascha usque ad kalendas augusti, ducitur per claustrum et per cimiterium et intrat per portam interiorem ? A dictis vero kalendis usque ad Pascha non exit ecclesiam...

XXXI.

F° 66... (Fêtes solennelles)... Circumcisio, Epiphania, Purificatio, Annuntiatio, Pascha, Ascensio, Penthecostes, Corpus Christi, Assomptio, Nativitas, Omnium Sanctorum, Nativitas Domini... In omnibus predictis festis fit processio cum capis, excepta Annuntiatione... Item in omnibus sunt quatuor choriste et duo rastella cereorum... Item nota quod in festis solemnibus ante primas vesperas omnes debent esse rasi tam clerici quam sacerdotes, alias non stent in choro... Item ebdomadarii, deputati ad magnum altare, in principio cujuslibet ebdomade debent radi sub pena dimidie libre cere vel alias non se ingerant ad altaris officium prosequendum...

Nous arrêtons ici nos citations, qui peut-être auront paru fastidieuses à quelques-uns, mais elles étaient nécessaires pour donner une idée suffisante de notre manuscrit; nous devons les faire suivre de quelques réflexions.

Digitized by Google

— La fête de la Sainte-Trinité se célébrait alors à la fin de novembre. F^os^ 34 V° et 35 R°.

— On allait en procession, le jour de leurs fêtes aux autels consacrés aux saints dont les noms suivant : Saint Jean, *retro magnum altare* f° 8 V° ; S^t^-Thomas, f° 9 R° ; S^t^-Nicolas, f° 31 V° ; S^te^ Agnès, f° 39 V° ; S^t^ Jean-Baptiste, f° 45 V° ; S^t^ Eloi, f° 46 R° ; S^t^Christophe, f° 48 R° ; S^te^-Anne, eod-folio ; S^t^ Léger, f° 55 R° ; S^t^ Denis, f° 55 V° ; S^te^ Cécile, f° 57 V° et S^ta^ Catherine, f° 58 R°.

Les processions ordinaires, surtout celles des dimanches, nous ont paru avoir pour objet principal l'aspersion de l'eau bénite. Ces processions qui, du mois d'août à Pâques, c'est-à-dire pendant la mauvaise saison, ne sortaient point de l'église, avaient un parcours plus varié pendant l'été, et s'arrêtaient dans la nef, dans les cimetières, et devant les autels ou chapelles des saints dont on faisait l'office.

Quel en était le véritable trajet, il n'est pas toujours facile de le discerner. Partaient-elles comme aujourd'hui du pied du maître-autel ou se formaient-elles dans le chapitre, *in capitulo ?* La question n'est pas assez importante pour mériter un examen plus approfondi, et les textes ne sont pas aussi clairs qu'on pourrait le désirer.

D'autres processions plus solennelles, non seulement sortaient de l'église, *per cemeterium*, *per claustrum* ou *circumeundo muros de castro*, mais encore rendaient visite aux autres églises de la ville, tantôt à l'une, tantôt à l'autre et quelquefois à plusieurs ensemble.

Le cimetière que traversaient les processions ne pouvait guère être que celui qui occupait jadis le jardin triangulaire du presbytère. On ne voit pas en effet qu'il eût été bien facile de se rendre à l'autre cimetière, *cemeterium*

Digitized by Google

ecclesiasticum, placé derrière le chevet de l'église avec laquelle il ne devait communiquer que par l'extérieur.

On s'est souvent demandé ce que l'on appelait le cloître Notre-Dame, essayons d'en préciser le sens.

On appelle le plus communément *cloître* les bâtiments en forme de galeries qui entourent la cour d'un monastère, et servent aux religieux soit de promenoir pour leurs récréations, soit de communication entre leurs cellules et les divers appartements dont ils ont l'usage, église, réfectoire, salle capitulaire, etc.

Par voie d'analogie, on a désigné sous le nom de cloître les terrains non bâtis avoisinant une église et entourés par les bâtiments qu'occupaient les chanoines ou prêtres chargés de la desserte de cette église, et généralement ces bâtiments formaient une véritable clôture. On sait qu'à Paris, la rue qui longe le côté nord de Notre-Dame porte le nom de rue du Cloître, et il y en a d'autres du même nom.

L'abbé Bredeault, page 109 de ses notes sur Gandelot, raconte que « pendant que l'église N.-D. demeurait im-
» parfaite et que l'office se faisait encore à S^t^-Baudèle, les
» chanoines menaient la vie commune ; il n'y avait entre
» eux qu'une table et un dortoir, d'où vient qu'on a tou-
» jours appelé cloître le tour des maisons canoniales. »

Ce cloître était fermé en réalité, non seulement aux abords du pont Notre-Dame, mais encore du côté de l'abside par une herse dont une coulisse se voit encore au nord du transept. Cette rue figure sur le plan Quinard de 1783 comme rue du Cloître ; Le Martyrologe et beaucoup de vieux titres reproduisent cette dénomination de Cloître. L'expression *circumeundo muros de castro* semble indiquer

Digitized by Google

que la procession, sortie par le portail, suivait le bas de la rue de la Fontaine, montait la rue de Paradis, continuait par la rue des Prêtres ou *sous Maizières* en longeant en dernier lieu le quai des Arches; pour rentrer à l'église on pouvait adopter le parcours contraire.

Nous avons cité dans notre«Pourpris du Castrum,»page 81, les délibérations des 5 et 12 octobre 1526 par lesquelles le chapitre avait obtenu du Conseil de ville le pavage de la rue tirant à Maizières « pour autant que par icelle rue » on va en processions, et afin que le lieu soit plus ho- » neste à l'honneur de Dieu et des Saints ».

Il est fâcheux que notre manuscrit en parlant des chapelles de l'église n'indique pas l'endroit où elles se trouvaient. On y voit pour une seule chapelle, celle de Saint-Jean-Baptiste, qu'elle était en arrière du maître autel, *retro magnum altare*, c'est-à-dire probablement de l'autre côté du déambulatoire.

Nous n'avons pu trouver aucuns détails au sujet d'un sieur Pierre de l'Erbe, domini Petri de Herba; nous savons seulement qu'il y avait à la collégiale un chanoine de ce nom à la fin du quatorzième siècle. (grand Cartulaire de Notre-Dame.)

Notre liturgie nomme un certain nombre de personnages plus ou moins connus, savoir : Guillaume Martin (n^{os} I, IX et XI) ; Jolifeure (n° V) ; Jehan Mytaine (n° VI) ; Philippe Marchant (n° VII) ; Cardinalis Jehan Rolin (n° X) ; Anthoine Joy (n° XVI) ; Culeti (n° XXIII) ; Guillaume de Brazey (n° XXIV).

Nous signalerons à l'attention de nos lecteurs la pratique suivie dans notre collégiale le jour de la fête des Saints Innocents, où les Anciens du chapitre abandonnaient les

Digitized by Google

hauts sièges aux moins avancés dans les ordres sacrés ; ainsi que certaines règles de décence imposées aux clercs du chapitre (n° XXXI).

Nous terminerons par deux remarques se rattachant à la procession du jour de Saint-Marc, la grande Litanie, celle qui a le parcours le plus important.

Cette procession, après avoir quitté l'église Saint-Nicolas, prend sur la gauche en suivant les murs Reneau jusques au prieuré de Cisteaux (Maizières).

Ces murs Reneau se trouvent déjà rappelés dans un terrier de Cîteaux dressé, en 1485, par le notaire Lelaiche (Archives départementales, 188 bis). On y voit que cette célèbre abbaye possédait à Beaune « un beau meix, » grant et spacieux, clous à l'entour de murailles, assis » ès fourbourgs de Beaune, après les murs des vignes » *Regneau* d'une part, et les foussés de la ville d'autre part, » ferant du bout devant sur la dite rue de Cisteaux et du » bout darrier sur la vigne de Jean Vivian et sur certains » jardins et terres arables,ou pourpris duquel meix estoit » une belle, sumptueuse et magnifique maison, etc., etc »

L'abbé Bredeaut, (page 135 de ses notes imprimées dans les mémoires de 1888), explique que ce clos « comprenait » partie du Château actuel, l'emplacement du jardin pu- » blic (devenu le Jardin Anglais) qui était, avant cette » dernière destination, les Buttes et le Pavillon des che- » valiers de l'Arquebuse, ainsi que des chevaliers de l'Arc, » et toute cette partie de terrain qui s'étend jusques der- » rière l'église Saint-Nicolas, fermée par deux chemins, » qui sont la rue de Chorey, dite ci-devant la rue de » Cîteaux, et celle tirant de Saint-Jean à Chorey. »

On trouve encore dans le grand Cartulaire la mention

Digitized by Google

suivante f° XV R°, n° 23. « Tres operatas vinee cum una » operata curtilis in finagio Belne... au mez Royneaul » juxta vineam prebende quam tenet magister Johannes » Bullandi et confrontat vico de Cherreyo usque ad muros » cistercienses 1415. »

Il est difficile de conclure de ces citations la véritable place qu'occupaient les murs ou vignes Reneau. On pourrait la supposer en face de la rue transversale qui mène de la rue de Chorey à l'église Saint-Nicolas, et qui passe entre les clos Billardet et Perny.

Voici une seconde obscurité. Le texte latin porte : « Am- » bulat chorus usque ad Beatam Mariam Magdalenam » juxta terrellos in dextra manu dimittendo Sanctum » Johannem. »

A quoi se rapporte l'expression *in dextra manu ?* Est-ce à *terrellos* (les fossés) ou à *Sanctum Johannem*. Il serait assez naturel d'adopter cette dernière pensée, parce qu'il était inutile d'expliquer qu'on laissait les fossés à droite ; cela ne pouvait être autrement : les fossés dont la procession cotoyait les remblais, (aggeres) la séparaient des remparts ; il y avait au contraire un certain intérêt à constater qu'on laissait Saint-Jean de coté ; le laissait-on à droite ou à gauche ? cela dépend du lieu où il était. S'il s'agissait de l'ancien clos des Hospitaliers de Saint-Jean de Jerusalem devenu, en 1790, le cimetière général, et dont la chapelle était encore visible au commencement de ce siècle, vers le milieu de l'avenue de la gare, notre manuscrit consacrerait une erreur parce que ce clos était à gauche et non à droite des fossés que longeait la procession : on ne saurait supposer que la procession aurait fait le tour du clos en question, ce qui l'aurait singulièrement

Digitized by Google

éloignée des mêmes fossés. N'y avait-il pas d'un autre côté ce que les vieux comptes appelaient « l'ostel Saint-Jehan », et qui pouvait être situé entre les fossés et la ville ? nous l'ignorons. Nous lisons bien dans le terrier de Cîteaux sus rappelé qu'il existait « un meix et cultilz et fourbourgs » de la Bataille au bout de la rue dite de Cisteaux derrière » l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem emprès les hoirs » Loranchet et Guillemin d'Ostun, meix à present en » ruyne et desert tant à cause des fossés qu'au moyen de la guerre. » De même que dans les comptes du château, on trouve des phrases comme celle-ci : « Faire la curée » de la tour yssant dudit chastel au dehors de la vieille » muraille de constè devers l'ostel Saint-Jehan de Jeru- » salem. » Mais cela n'est pas suffisamment clair. Nous n'admettons pas que ces textes fassent allusion à l'hôtel dit de Malthe, actuellement maison Drouhin, rue des Tonneliers, relativement moderne et d'ailleurs bien éloigné des fossés. Il faut donc, suivant nous, renoncer à expliquer notre passage autrement que par une erreur de copiste qui aurait écrit *in dextra manu* au lieu de *in sinistra*.

Peut-être trouvera-t-on un jour quelques documents plus précis.

Louis CYROT.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

ANCIENS AUTEURS BEAUNOIS

(XVII^e & XVIII^e SIÈCLES)

XII. LOUIS MAUMENET

Chanoine de Notre-Dame de Beaune

(1655-1716)

Louis Maumenet, issu d'une famille originaire de Nolay, en Bourgogne, exerçait, au XVII^e siècle, la charge de conseiller du roi et d'enquêteur au baillage de Beaune. Le 22 septembre 1655, Françoise Lobot, son épouse, mit au monde un fils, qui reçut, comme son père, le prénom de Louis, et mérita d'être compté parmi les auteurs de son siècle.

Le jeune Maumenet entra au collège de l'Oratoire où il se fit remarquer par sa piété et son application au travail. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut élevé à la dignité de chanoine de l'Insigne Collégiale de Beaune.

Il n'avait pas attendu jusque là pour cultiver la poésie ; à dix-huit ans, il donnait ses premières compositions en vers latins et en vers français. Il avait une imagination vive,

Digitized by Google

le génie et le style poétique et ce naturel qui ne dépend ni de l'art ni de l'étude. Mais, emporté par la vivacité de son caractère, il laissait à d'autres, particulièrement au Père la Roche, son ami, le soin de retoucher ses ouvrages. Il haïssait le mensonge ; son esprit gai et enjoué, recherché de la bonne compagnie, la pureté de ses mœurs, sa candeur et sa naïveté lui firent encore plus d'honneur que ses vers. Cependant sa franchise, une humeur caustique dont il n'était pas toujours le maître, lui attirèrent des ennemis. Richelet, par exemple, ne lui pardonna jamais d'avoir pris contre lui le parti de Furetière.

Les vers coulaient de sa plume sans effort; comme Ovide, il aurait pu dire :

« *Quidquid tentabam scribere versus erat.* »

Les principaux évènements du règne de Louis XIV, une visite à un protecteur, à un ami, un bienfait reçu, une fête de famille, une pompe nuptiale, tout excitait sa verve intarissable. Il s'est essayé avec succès en plusieurs genres, et huit ou dix de ses odes ont été couronnées par diverses académies du royaume.

Le canonicat qui l'attachait à l'église Notre-Dame de Beaune gênait son goût pour la littérature. Ses amis l'engagèrent à se rendre dans la capitale pour perfectionner son talent. L'abbé Maumenet n'eut aucune peine à suivre ce conseil et, pour se dispenser de la résidence, il brigua et obtint une place de clerc de chapelle chez Madame Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, protectrice des lettres et des sciences.

A peine le nouveau chapelain était-il fixé à Paris qu'il se vit recherché des gens de lettres. Le grand Bossuet, l'abbé Bignon, les évêques de Châlon-sur-Saône, de

Digitized by Google

d'Acqs et de Bayonne, Messieurs Colbert, Brunet de Rancy, le P. de Cordemoi furent ceux dont il cultiva principalement les bonnes grâces. On peut citer encore le duc d'Aumont et l'électeur Maximilien de Bavière. Le duc de Montausier, ce Mécène du XVII^e siècle, le présenta au roi qui lui fit un accueil distingué.

Lorsque le duc de Bavière quitta Saint-Cloud pour rentrer dans ses Etats (1714), notre poète trouva un nouveau protecteur dans M. de Voisin, chancelier de France, qui lui assigna une pension dont il eut à peine le temps de jouir. Il travaillait au choix de ses ouvrages pour les donner au public lorsqu'il mourut à Paris, le 9 août 1716.

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de réunir les poésies complètes de l'abbé Maumenet. On en trouve quelques-unes dans le *Mercure de France* et dans le recueil des pièces couronnées par l'Académie française. La Bibliothèque Nationale ne nous en a fourni que deux ; elles seront signalées à la date de leur publication.

La bibliothèque de la ville de Beaune possède de ces poésies deux manuscrits incomplets. Le dernier en date, de beaucoup le plus défectueux, remonte à 1813 environ. Il débute à la page 21 par l'ode couronnée, en 1689, par l'Académie française. Celle sur « *La Prise de Lérida* » y est suivie de deux traductions en vers latins. La seconde, en vers alcaïques, est signée : « *Johannes Baptista Fromageot, rhetor in regiâ Navarrâ* (1). Ce manuscrit renferme soixante-dix-huit pièces de vers, presque toutes dans le genre léger : il doit être conservé à cause des chansons et

(1) J.-B. Fromageot, élève de Rolin, était professeur au collège de Navarre. (V. Ephémérides de Beaune.)

Digitized by Google

des sonnets qui, autrement, seraient perdus ; mais il faut le consulter avec défiance, car il porte des signes certains de remaniements et d'interpolations.

Bien préférable et plus digne de foi est le manuscrit de l'abbé Gandelot, avec notes historiques. On y trouve quarante odes, treize poëmes, trois descriptions, une satire, des bouts rimés, au total près de six mille vers. Cependant l'historien de la ville de Beaune a retranché les sonnets, les chansons et tout ce qui lui a paru faible dans ces poésies, c'est-à-dire les trois quarts et plus, comme il l'avoue lui-même dans une lettre adressée à l'abbé Courtépée, (octobre 1771).

Dans son avant-propos, Gandelot jette un coup d'œil sur le rôle de la poésie en général, esquisse la biographie de son compatriote, puis il ajoute :

« L'ouvrage étoit prêt, il ne restoit à y faire, que de légères corrections, mais la dépense de l'impression, depuis l'impôt sur le papier, a fait différer l'édition. Il faudra lui donner le format in-12. »

Sans doute, ce vœu ne sera jamais réalisé : les idées ont pris un autre cours et l'admiration sans mélange pour Louis XIV ne serait plus de mise aujourd'hui. Aussi bien nous nous contenterons de signaler les meilleures pièces du répertoire et d'en citer quelques extraits que nous avons rangés sous trois paragraphes distincts.

§ Ier — *Grands événements du règne de Louis XIV*

Une ode en vers latins, traduite en vers français, tient lieu de préface. Elle est du P. de Cordemoy, membre de l'Académie française, lecteur du Grand Dauphin pour lequel il avait écrit l'histoire des deux premières races de nos

Digitized by Google

rois. L'académicien appelle son ami : « le Pindare de la France. » Celui-ci répond également à son panégyriste en vers latins et en vers français.

Le recueil s'ouvre par une ode à M^gr le duc de Montausier. La seconde est une « Exhortation aux princes chrétiens contre les Turcs ». Elle touche déjà au règne de Louis XIV, puisqu'elle loue ce prince des services qu'il avait rendus à l'Europe en envoyant le duc de Beaufort, avec 7,000 hommes, au secours de Candie. Le jeune poète adjure les princes chrétiens de garder la paix entre eux pour unir leurs efforts contre l'ennemi commun. (1683).

Deux ans plus tard, à l'exemple de Bossuet, de Madame de Sévigné et de tant d'autres, l'abbé Maumenet loue la révocation de l'Edit de Nantes et, lorsque l'Académie royale d'Angers mit au concours : « Les sentiments de respect et d'admiration dont les peuples les plus éloignés ont donné des témoignages au Roy par de célèbres ambassades », il remporta le prix ; après avoir rappelé la fondation des Invalides, celle du collège des Quatre Nations, de l'Observatoire, il s'écrie :

Sortez, fiers habitants des climats de l'aurore,
Traversez, pour le voir, le vaste sein des mers,
Et vous direz avec le More.
Que vous n'avez rien vu d'égal en l'Univers.
Le pompeux appareil de sa gloire éclatante,
Son esprit, sa bonté passeront votre attente ;
Sur son auguste front, vous lirez ses hauts faits ;
Vous verrez cette main qui lance le tonnerre,
Après avoir calmé la fureur de la guerre,
Verser mille faveurs dans le sein de la paix.
.....
.....

Digitized by Google

C'est ainsi qu'adoré dans une paix profonde,
Le plus sage des rois, le plus grand des mortels.
. Salomon vit la terre et l'onde,
A sa haute sagesse ériger des autels.
Au bruit qu'en répandoit partout la renommée,
D'un généreux transport une Reine animée,
Sortit pour l'admirer du sein de ses états.
Quel seroit aujourd'hui l'excès de sa surprise,
Si ses yeux pouvoient voir ce que la terre éprise,
Après un si long âge admire en nos climats ? (1688).

L'année 1689 marque l'apogée du poète beaunois.

L'Académie française avait proposé pour prix de poésie : « Que les nations les plus éloignées viennent rendre leurs hommages au Roi. » (1) Les deux vers suivants de la troisième strophe :

« Les plus redoutables des pirates
« Lui viennent en tremblant soumettre leur fierté »

font allusion au doge de Gênes, Imperiale Lascaro, forcé de paraître devant le monarque français, malgré les lois de son pays. Il vient à Versailles, accompagné de quatre sénateurs : Lomellino, Garibaldi, Durazzo et Salvago.

Cette ode fut couronnée ainsi que la suivante : « Sur la satisfaction qu'a le Roy d'avoir un fils digne de lui, et les premières conquêtes de ce jeune héros, » sujet mis au concours par l'Académie d'Arles. L'auteur célèbre les qualités du Dauphin envoyé en Allemagne, sous la conduite du maréchal de Lorges, la prise de Manheim, Trèves, Worms, Spire et autres villes du Palatinat.

(1) Voir le recueil des pièces de poésie qui ont remporté le prix de l'Académie française de 1671 à 1762.

Digitized by Google

L'Académie d'Angers accorda à l'abbé Maumenet une palme nouvelle pour l'ode « sur la jonction des deux mers. » Là, il est vraiment inspiré par la grandeur de l'entreprise (1) :

« Non loin de ces climats voisins des Pyrénées,
Où l'Ibère orgueilleux voit ses terres bornées,
Louis va surmonter par d'immenses travaux,
La distance des lieux, la disette des eaux,
Percer un roc affreux, et, d'une main savante
Corriger les défauts d'une terre mouvante,
Joindre par un canal le Fresquel avec Lers,
L'Aude avec la Garonne et, par là, les deux mers.
Qu'il est beau de les voir, ces rivières fécondes,
Ouvrir en s'unissant le commerce aux deux Mondes,
Et d'un détroit connu par cent débris fameux
Sauver à nos vaisseaux le trajet périlleux !
.....
Que de murs élevés ! Que de masses détruites !
Que d'écluses, de ponts et de digues construites !
Ce canal à mes yeux offre un bassin nouveau,
Qui, regorgeant des dons que verse la montagne,
Fait une vaste mer d'une aride campagne.
Pour vaincre la nature en cet ingrat terroir,
Par combien de ressorts voit-on l'eau s'y mouvoir ?
Selon divers besoins sa course est mesurée,
Tantôt elle est rapide, et tantôt modérée.
Tantôt l'art tout puissant l'élève sur des ponts,
Tantôt à son passage, il fait ouvrir les monts.
Quels spectacles ! O Dieu ! Des roches effroyables
Au gré de mon héros deviennent navigables !

(1) Bibliothèque Nationale. — Brochure : 10 pages in-8°, n° 3,539. — Inventaire Y A, avec préface au Roy.

Digitized by Google

Puis s'adressant à Xercès qui avait essayé jadis de percer le mont Athos, à la puissante Rome, à la Grèce et à l'Egypte, il poursuit en ces termes :

« L'art a pu de tout temps corriger la nature ;
Mais ces hardis projets tant de fois délaissés,
Attendoient le héros qui vous a surpassés.
Tout céde à sa bonté, tout cède à sa vaillance,
Où votre espoir fut vain, il fait voir sa puissance,
Et lui seul dans la guerre achève avec succès,
Ce qu'en vain ses aïeux ont tenté dans la paix.

On était loin alors de soupçonner le percement du Mont-Cenis et de l'isthme de Suez. Le canal du Languedoc n'était que l'aurore des glorieux travaux exécutés de nos jours.

L'histoire a inscrit dans ses fastes la royale hospitalité qu'exerça Louis XIV envers Jacques II et son épouse, détrônés par Guillaume III.

L'abbé Maumenet obtint de l'Académie d'Angers une troisième couronne : « Sur la protection que Louis XIV donne au roi d'Angleterre. » Cette pièce eut pour pendant « Le Roy seul en toute l'Europe défend et protège le droit des rois. » Deux odes : « Sur les grandes choses que le Roi a faites pour la conservation de la monarchie d'Espagne » (1707 et 1712) rentrent dans le même ordre d'idées.

En 1693, Catinat remportait la victoire de la Marsaille. Maumenet chante son triomphe et lance aux ennemis de la France cette fière apostrophe :

Déjà sur Pignerol s'élevoit votre audace,
Et dans l'air enflammé cent machines d'airain
Devoient en foudroyant cette importante place
Vous frayer un noble chemin !

Digitized by Google

Nos soldats, fatigués d'une marche pénible,
Semblaient contre une armée et puissante et terrible
A leur perte se présenter.
Mais que ne brave point l'ardeur qui les anime ?
Plus le péril est grand, plus leur cœur magnanime
Prend plaisir à le surmonter.

Suivent : *La Prise de Girone*, par le maréchal de Noailles ; *La paix de Ryswick* ; *Les succès de Villars en 1703 ; La gloire et le bonheur du Roy en la personne de ses enfants ; Sa sagesse supérieure à toute sorte d'évènements*, que semble résumer ce beau vers :

« Il serait moins héros, s'il était plus heureux. »

« *La naissance du duc de Bretagne ; La belle défense de Lille* », où il console le maréchal de Boufflers (1708).

Ne crois pas que Lille réduite
Dérobe rien à tes hauts faits,
Boufflers, l'honneur et le mérite
Ne dépendent point du succès ;
Le sort, favorable ou contraire,
Tient la balance où le vulgaire
Pèse tous les évènements ;
Il en décide à l'aventure ;
Les sages sur cette mesure
Ne règlent pas leurs sentiments.

Ici la poésie est d'accord avec l'histoire.

L'intrépidité du duc de Vendôme à Cassano, comme à Villaviciosa est justement exaltée :

Dans l'ardeur qui le transporte,
Il semble oublier son rang ;

Digitized by Google

Son fier coursier qui s'emporte
Tombe baigné dans son sang ;
Vendôme que rien n'arrête,
Sous les coups de la tempête
Ne craint pas d'être abattu ;
Soutenu de son audace,
Il n'a point d'autre cuirasse
Que son bras et sa vertu (1).

« *La paix d'Utrecht et celle de Rastadt* ne sont pas oubliées, en sorte qu'il serait facile, en suivant ces poésies, d'écrire l'histoire du grand roi. Aussi Gandelot donnait-il pour titre au volume en préparation : » Poésies de feu M. Maumenet sur les principaux évènements du règne de Louis XIV », et il lui applique ce que Sadolet disait du savant Budé : « Je l'aime à cause de son esprit et je remarque toujours avec un singulier plaisir qu'il ne manque jamais de faire l'éloge de notre monarque. »

§. 2. — *La reconnaissance et l'amitié.*

L'abbé Maumenet comptait de puissants protecteurs, parmi lesquels le duc de Montausier et le grand Bossuet. Il adressa plusieurs épitres au gouverneur du Dauphin et traduisit du latin en vers français : « un portrait de l'évêque de Meaux ».

A la mort de Louis XIV, le chapelain de Madame s'attacha au duc d'Orléans et célébra en son honneur : « *La prise de Lérida et de Tortose* » puis « *Le retour du duc de Chartres* », « *La guérison de la princesse* ». Il va jusqu'à proposer à notre admiration les vertus du Régent. Disons

(1) Ode sur Cassano.

Digitized by Google

à sa décharge qu'il n'a pas été témoin des turpitudes de la Régence.

Grâce à son talent, grâce surtout à l'aménité de son caractère, notre poète était souvent fêté par ses nombreux amis et sa muse reconnaissante se chargeait de payer, en monnaie d'Apollon, leur gracieuse hospitalité.

En 1686, M. Paul Brunet de Rancy, d'une famille originaire de Beaune, invita son compatriote dans sa maison d'Evry-les-Châteaux. Au nombre des convives se trouvaient l'abbé de Saint-Crépin, archidiacre de Beaune, ses trois frères chanoines à Auxerre et à Paris, Messieurs de la Briffe, l'abbé Bignon, du Tillot, de Villarceau, Duruy de Soroy, de Montforand, d'Arnoncourt, de Poligny et le président Lardillon. Telle fut l'origine de « *La Fête d'Evry-les-Châteaux* », description où les Muses, Thalie, Apollon, Uranie, les Bergers et les Bergères redisent tour-à-tour la munificence du maître de la maison et les merveilles du site enchanteur.

Notre poète se rendait souvent à Chantemerle, pour répondre aux bontés de Paul-Philippe de Chaumont, bibliothécaire et lecteur du roi, promu à l'évêché d'Acqs en 1671. Il nous fait admirer cette demeure, loue le prélat des changements qu'il avait opérés dans cet aimable séjour et des ouvrages qu'il y avait composés pour la défense de la Religion.

M. Payelle possédait aussi, à quelques lieues de Paris, une maison de campagne ; il y attira l'abbé Maumenet et le combla de politesse et d'amitié. De là « *Description de la maison de campagne de M. Payelle* ». Antérieurement il avait retracé les bienfaits et les vertus de M. Henri Félix de Tassi, évêque de Digne, puis de Chalon-sur-Saône. Ce

Digitized by Google

prélat affable, zélé pour la foi, fut député à l'Assemblée du Clergé de France, en 1705. Il mourut, en 1711, regretté de ses diocésains.

Louis-Marie d'Aumont, duc et pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du roi, gouverneur de Boulogne et du pays boulonnais, possédait, du chef de ses ancêtres, le marquisat de Nolay, en Bourgogne. Pour consacrer la gloire de son seigneur et reconnaître sa protection, Maumenet lui dédie une ode où il révèle à la postérité les services rendus à la patrie par le duc d'Aumont, digne héritier des vertus de ses aïeux.

Parmi les personnages illustres qui ont honoré notre poète de leur amitié, il convient de mettre au premier rang le duc Maximilien de Bavière. Ce prince resté fidèle à Louis XIV, même après nos revers, fut mis au ban de l'Empire avec son frère l'archevêque de Cologne et contraint de chercher un asile à Saint-Cloud. Il rentra dans ses états héréditaires à la paix de Rastadt (1714) et mourut la même année. Maumenet le dépeint comme un prince affable, bienfaisant, magnanime, chéri de tous :

> Quiconque le voit, l'admire
> Et ne connaît son empire
> Qu'aux charmes de sa bonté (1).

Lorsque l'Electeur quitta la France, son protégé composa une idylle où « *La Nymphe de Saint-Cloud* » exhale sa douleur. Elle oppose à ce jour de deuil l'arrivée du prince dans ces parages :

---

(1) Ode à son Altesse Électorale Mgr le duc de Bavière : Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Il y vint, il s'y plut. Ah ! jours pleins d'allègresse !
Que vous m'allez coûter de trouble et de tristesse !
Que mon sort est changé par un si prompt revers !
Je le possède à peine, hélas ! que je le perds.
Il ne me reste plus dans l'ennui qui m'accable
Que d'honorer toujours ce prince respectable,
« Que de vanter son nom, sa gloire, ses bienfaits,
Que le temps de nos cœurs n'effacera jamais. »

C'est en cette occasion que le duc de Bavière fit don d'une émeraude magnifique à son poëte favori.

Ce beau saphir pour moi si précieux,
Vient de ta main, prince chéri des Dieux :
Je n'aspirais qu'à l'honneur de te plaire ;
Le don brillant que tu viens de me faire
Plus que mes vers rend mon nom glorieux.

§. 3. — *Sujets divers.*

Maumenet n'a pas chanté seulement les exploits des héros et les douceurs de l'amitié ; il cultivait aussi l'art pour l'art. Les Muses lui sont chères ; souvent leur éloge revient sous sa plume. Voici dans « *La Défense de la poésie* » une strophe marquée au coin du bon sens et du bon goût :

Où tend l'ingénieuse fable
Dans ses contes si pleins d'appas ?
Se borne-t-elle à l'agréable ?
L'utile n'y règne-t-il pas ?
Toutes les grâces qu'elle étale
Dérident l'austère morale,
En tempèrent la gravité.
Le plaisir y suit la surprise,
La sagesse ne s'y déguise
Que pour servir la vérité.

Digitized by Google

La querelle des anciens et des modernes, des classiques et des romantiques ne date pas de 1830. Au 17e siècle déjà cette question divisait les académiciens. Les anciens attaqués par Perrault et Fontenelle étaient défendus par Racine et Boileau. En 1707, l'Académie royale de Toulouse proposa pour sujet de concours des Jeux Floraux : « Les anciens auteurs sont-ils préférables aux modernes ? » Le prix fut décerné à l'abbé Maumenet. Après avoir montré la supériorité des Grecs et des Romains qu'inspirait :

« La liberté jointe à la gloire. »

Il termine par ce sage conseil à ses contemporains :

Ne croyez pas que, plein d'audace
J'ose condamner vos efforts,
Modernes, je connais la grâce,
Et la beauté de vos accords.
Mais loin d'abaisser vos ancêtres,
A la gloire de ces grands maîtres
Efforcez-vous de parvenir ;
Marchez sur leurs traces fidèles :
En les prenant pour vos modèles,
Vous le serez de l'avenir.

L'ode « Aux Muses » ou « *Les Arts et les Sciences protégés par Louis XIV* » ne saurait soutenir la comparaison avec les beaux vers de Boileau sur le même sujet. En revanche les strophes suivantes sur « *Le triomphe du Sauveur* » et sur « *Les faux Dieux* » font regretter qu'il n'ait pas demandé plus souvent son inspiration aux sujets religieux.

Digitized by Google

LE TRIOMPHE DU SAUVEUR (ode)

Qu'au son des bruyantes trompettes
D'autres chantent les conquérants ;
Des fiers et barbares tyrans
Qu'ils nous retracent les défaites !
Un spectacle plus glorieux
Attache mon cœur et mes yeux ;
Dieu monte au séjour de sa gloire ;
Je le vois au milieu des airs,
Où la pompe de sa victoire
Etonne et charme l'univers.

Une resplendissante nue
Qui lui sert de char éclatant
Sur son sein mobile et flottant
Le porte et l'enlève à la vue
De ses disciples éperdus ;
Les yeux et les cœurs confondus
Suivent sa trace lumineuse ;
Aquilon est dans le respect,
Et la région orageuse
N'ose gronder à son aspect.

Paraissez avec vos trophées
Grands libérateurs des humains,
Quelles légions d'esprits saints,
Quel concours de divins Orphées !
Un vainqueur partout respecté,
Sur l'aile des vents est porté
Jusque dans la voûte azurée.
Sous ses pieds est l'astre des cieux :
La terre en est moins éclairée
Que le ciel ne l'est de ses yeux.

Digitized by Google

SUR LES FAUX DIEUX

Quiconque admirant la nature
Sait puiser dans son riche fond,
Dédaigne une fausse parure ;
Le beau naît dans son sein fécond.
Ce n'est qu'en observant ses traces,
Qu'on y peut découvrir ces grâces
Qui savent instruire et charmer.
Chaque être porte dans lui-même
Des traits de la beauté suprême
Que Dieu lui voulut imprimer.

Lorsque le Christ perçant la nue
Rendit la lumière aux mortels,
Les idoles à sa venue
Tombèrent avec leurs autels.
On changea de culte et de vie ;
La sacrilège idolâtrie
N'osa plus troubler l'Univers.
Par quelle bizarre conduite
Cette aveugle en tous lieux détruite,
Règne-t-elle encor dans nos vers ?

Que diront les races futures
En apprenant dans nos écrits,
Que cent fois nos langues impures
Ont invoqué des Dieux proscrits ?
Croiront-elles que cet hommage
Follement transmis à notre âge
N'ait point passé jusqu'à nos cœurs ?
Qu'on ait banni ces dieux frivoles,
Et qu'en adoptant leurs paroles,
On n'ait point adopté leurs mœurs ?

Digitized by Google

Une fois dans sa vie, le doux abbé se lança dans la satire. Un brin de jalousie l'excitait sans doute, ce jour là, contre Santeuil, l'un des auteurs des hymnes du bréviaire de Paris. En 1697, Santeuil vint aux Etats de Bourgogne à la suite du prince de Condé. Il fut très bien reçu à Dijon et la province lui fit présent de huit tonneaux d'excellent vin. Il ne put le boire avec ses amis, car il mourut avant la fin des Etats, d'une colique causée, dit-on, par un verre de vin où l'on avait jeté du tabac que Santeuil, par une bravade déplacée, voulut avaler. Condé alla lui rendre visite ; à sa vue, Santeuil mourant éleva la voix et dit d'un ton pareil à celui dont il débitait ses vers sous le portail de l'Eglise de Paris : « *Tu solus altissimus, Jesu Christe !* »

Le chanoine de Beaune, piqué de l'honneur rendu au chanoine de Saint Victor, écrivit la satire :

PARIS VENGÉ DU POÈTE SANTEUIL

Il est donc vrai, Santeuil, pour échauffer ta veine,
Tu n'auras plus recours aux eaux de l'Hippocrène ;
Tu vas à pleins godets d'un breuvage meilleur
Rallumer dans ton sein ta première fureur ;
De ses vins délicats la féconde Bourgogne
Te donne largement de quoi rougir ta trogne,
La Seine en remettra le dépôt sur nos bords
Et ses nymphes verront ta joie et tes transports.
Mais on dit que trop plein de ton orgueil extrême
En célébrant Dijon, tu t'applaudis toi-même
Et crois à ton esprit devoir uniquement
Ce politique honneur qu'aujourd'hui l'on te rend.
Va, ne te flatte point d'un pareil avantage...
.....

Digitized by Google

On ne cherche qu'à rire et quiconque est bouffon
Est sûr de l'emporter sur Homère et Platon.

. . . . . .

Toi-même, on te verrait à la porte des grands
Mis avec ton latin au nombre des pédants,
Et renvoyé chez toi brusquement par un Suisse
Si ton esprit bouffon ne t'était pas propice.
C'est à lui que tu dois un éloge flatteur.

. . . . . .

Ne vas donc plus, monté sur ton hardi Pégase.
Plein d'orgueil et de vin, chanter avec emphase
Que tu n'estimes plus Paris, ni ses beautés ;
Que Dijon est pour toi la reine des cités,
Depuis que, prodiguant la céleste ambrosie,
Elle a de huit tonneaux payé ta poésie.
Tu connais mal Dijon ; car sourde à tes écrits
Elle les eût encor moins payés que Paris,
Si pour récompenser le Bouffon d'un grand prince,
Elle n'eût emprunté la main d'une province.
A deux rares auteurs qu'elle porte en son sein
Offrit-elle jamais un seul muid de son vin ?
Quels honneurs, quels présents en reçut la Monnoye
Pour qui le Dieu des vers tous ses trésors déploie ?
Dumay que jadis Rome eût couvert de lauriers,
Vit-il jamais Dijon enrichir ses celliers ?

. . . . . .

Si tu manquais pourtant de crédit et d'appui.
Avec cet air hautain que tu prends aujourd'hui.
Ton superbe Apollon que l'exacteur méprise
Pourrait revoir Paris sans chausse et sans chemise.

. . . . . .

Le savoir porte en soi le loyer des savants.
Ainsi quand pour du vin ta plume mercenaire
S'arme contre Paris d'une avare colère,

Digitized by Google

Des vers qu'en sa faveur ton génie a produits,
Victorin, pour jamais tu perds les plus doux fruits.

Il ne reste pour épuiser le manuscrit qu'à signaler trois épithalames, un sonnet et treize épigrammes. Pour les chansons Gandelot n'en a cure ; cependant il aurait pu citer la suivante :

WALDECK A FLEURUS (1690)

Quand Waldeck aperçut l'armée
Du maréchal de Luxembourg,
Il dit, piquant sa haquenée,
Ce sont les restes de Valcour (1).
Sans Brandebourg,
Sans Brandebourg.
Ma foi, la bataille est gagnée,
Nous tenons du Maine et sa cour.

Sus, Hollandais, faites merveille !
Courage, fameux combattants !
Tous les Français baissent l'oreille.
Nous les mènerons tous battant,
Dans peu de temps
Dans peu de temps !
Compagnons pour vider bouteille,
C'est dans Paris que je vous rends.

A moi, Nassau, troupe fidèle.
Courons au feu, faisons fracas ;
Tous les Français en ont dans l'aile,
Ils ne s'en relèveront pas.

(1) Province de Namur.

Digitized by Google

Castanaga,
Castanaga.
Notre gouverneur de Bruxelles
Le fera savoir aux Etats.

Vite un courrier pour l'Angleterre,
Avant qu'Orange soit en mer ;
Il apprendra que dans la guerre,
Waldeck du moins vaut un Scomberg ;
Grand Statouder
Grand Statouder.
Trente mille français par terre
Vont te venger de Saint-Omer.

Déjà pour nous est le bagage,
Les poudres et munitions ;
Et le reste de l'équipage
Fut conduit jusque dans Mons.
Et les canons
Et les canons.
Bon Dieu ! mes Flamands, quel pillage
Au milieu du camp nous ferons !

Dinan, sans attendre le siège,
Va se rendre à discrétion ;
Et déjà le prince de Liège
A fait sonner le carillon,
Du Te Deum
Du Te Deum.
Tous les Français sont pris au piège.
Chantons pour eux *Fidelium*

Quoi donc ? Les Français à la nage
Ont déjà la Sambre passé ;
Quelle fureur et quel carnage !
Amis, ne suis-je point blessé ?

Digitized by Google

Les enragés !
Les enragés !
Nous n'avons qu'à plier bagage,
Ma foi ! c'est Turenne ou Condé.

Compagnons, pourquoi vous abattre ?
Nous n'avons qu'à doubler le pas ;
Les Français font le diable à quatre,
Ayons des pieds s'ils ont des bras ;
Si des Etats
Si des Etats
Nous avons ordre de combattre,
De vaincre nous ne l'avons pas.

Nous ne craignons plus de défaite,
Et ce n'est plus comme autrefois ;
Mais s'il faut faire une retraite,
J'en ai déjà fait plus de trois.
Nos palefrois
Nos palefrois
En tous cas feront une traite
A faire crever les François.

Voilà, certes, des couplets qui ne manquent ni de verve, ni de sel bourguignon ; ils prouvent que Maumenet pouvait réussir dans le genre léger. Dans l'ode et les sujets sérieux, où « *il y a de l'excellent* » (1), il est souvent monotone. Louis XIV est toujours *Héros*, toujours *le plus grand des monarques*. Sans cesse reviennent dans ses rimes : « Ce *cours fortuné d'un règne glorieux* » *Apollon*, Ces *Muses*, *filles de Mémoire* et autres clichés de la mythologie dont les poètes du XVII^e siècle ont par trop abusé. En outre

(1) Lettre de Gandelot à l'abbé de Courtépée (octobre 1771).

Digitized by Google

Maumenet ignorait l'art de faire difficilement des vers faciles. Néanmoins, la plupart de ses écrits touchent par la vérité et vont au cœur. On peut mettre dans ce rang : « *Les plaintes de l'Europe* », poème qui remporta le prix des Jeux Floraux, en 1709 (1). Plusieurs de ses poésies parurent dans le Mercure de France, et les journaux du temps en ont parlé avec éloge (2).

Vainement nous avons cherché ses ouvrages en prose.

Thomas Corneille, dans le Dictionnaire géographique, cite une dissertation de l'abbé Maumenet qui, par un sentiment de patriotisme mal entendu, soutenait que Beaune était la Bibracte des Commentaires de César.

Guérard, dans la France littéraire, lui attribue une traduction des lettres familières de Cicéron, insérée dans les œuvres de du Ryer (1704) (3).

Tel était l'écrivain auquel l'abbé Gandelot ne dédaignait pas de consacrer ses loisirs et qu'il ne put sauver de l'oubli, faute de ressources pour faire imprimer ses ouvrages. Mais le temps répare l'injustice du moment. Si nous ne pouvons mettre son nom parmi les plus célèbres, il n'en fut pas moins un véritable poète par les pensées, souvent heureux dans l'expression.

A ce titre, il mérite de vivre dans le souvenir de tous les lettrés de sa ville natale.

---

(1) Il ne se trouve pas dans les manuscrits.
(2) Gandelot. Vie de l'abbé Maumenet.
(3) Nouvelles littéraires. Tome V. A la Haye, chez Henri du Sauzet. Du samedi 27 février 1707. — Bibliothèque de Dijon.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

ANCIENS AUTEURS BEAUNOIS

(XVII^e & XVIII^e SIÈCLES)

XIII. PHILIBERT-BERNARD MOREAU DE MAUTOUR

(1654-1737)

Nous avons rangé parmi les écrivains beaunois Philibert-Bernard Moreau, connu dans le monde savant sous le nom de Moreau de Mautour, par la raison qu'il naquit à Beaune, le 21 décembre 1654, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant extrait des registres de la paroisse Saint-Pierre, (année 1654).

« Le mardi vingt-deux du mois a été baptizé Philibert » fils de M^e Jean Moreau, commis au Grenier à sel de » Beaune et Chambre de Chagny (1), et de damoiselle » Catherine Roserot (2), né le lundy vingt-un de décem- » bre an présent.

(1) Papillon le nomme Jacques, peut-être par une erreur de lecture ; les registres étaient si mal tenus à cette époque.

Il lui donne la qualité d'auditeur à la Chambre des Comptes de Bourgogne ; mais le commis du Grenier à sel pouvait être devenu auditeur lorsque Papillon publia son ouvrage.

(2) De la famille de Philibert Roserot, conseiller au Parlement de Bourgogne, en 1616. Dictionnaire de Moréri

Digitized by Google

» A eu pour parrain noble Philibert Loranchet, conseil-
» ler du Roy. ès-baillage et chancellerie
» Et marraine damoiselle Philiberte Richard, veuve de
» Me Antide Bourée, conseiller du Roy et receveur général
» des finances audit Beaune (1). »

Philibert Bernard, après avoir terminé ses humanités à Dijon, fit son droit à la Faculté de Toulouse, continuant ainsi les traditions de sa famille dans laquelle le bel esprit et le savoir étaient héréditaires. L'aîné de ses frères Etienne (1639-1699), avocat général à la Chambre des Comptes de Dijon, se distingua dans l'éloquence et les Beaux-Arts ; le second, dom Jean-Baptiste (1645-1726), prieur de Cîteaux et plus tard vicaire général de son ordre, était un homme de talent et d'une grande piété. Au lieu de se fixer près des siens, Philibert Bernard se rendit à Paris où il se fit bientôt remarquer par son ardeur pour les recherches scientifiques et son goût pour les collections ; aussi dès 1686, Baudelot de Dairval avait loué les médailles et le curieux cabinet de M. de Mautour (2). Philibert Bernard avait ajouté ce nom au sien par suite de son mariage avec Jeanne-Françoise de Bourgogne, fille de François de Bourgogne, seigneur de Mautour, en Brie, capitaine au régiment de la Reine, mère du roi Louis XIV, et dame Françoise de Villers (1680) (3).

En 1682, il fut pourvu d'une charge d'auditeur à la Chambre des Comptes de Paris dont il devint plus tard le doyen.

Les devoirs de son état n'étaient pas un obstacle à ses

(1) Greffe du Tribunal de Beaune.
(2) Papillon.
(3) Mercure d'octobre 1737.

Digitized by Google

travaux intellectuels. Non seulement il a composé une quantité de jolis vers, selon l'expression de son panégyriste, mais encore ses dissertations publiées dans le *Mercure de France*, le *Journal de Verdun*, les *Mémoires de Trévoux*, le *Journal des Scavants*, les *Amusements du Cœur et de l'Esprit* et les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* répandirent au loin sa réputation.

Moreau de Mautour entra à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1701 ; trente-cinq ans plus tard, une délibération de ses collègues, approuvée par sa Majesté, lui conféra le titre et le droit de vétéran de la dite Académie. L'abbé Poncy de Neuville lui adressa, à cette occasion, une lettre de félicitation en vers, dans le *Mercure* de mai 1736.

Ce savant estimable travailla jusque dans l'extrême vieillesse. M. de Nicolaï qui était, de père en fils, le huitième premier président de la Chambre des Comptes, l'honora de son amitié. Une de ses dernières pièces de poésie célèbre le mariage de M. de Nicolaï, marquis de Goussainville, fils du précédent, avec M^lle^ de Vintimille du Luc (16 mars 1733).

Moreau de Mautour mourut à Paris, dans sa quatre-vingt-troisième année, le 7 septembre 1737. Ses restes mortels furent inhumés en l'église Saint-Gervais. Le Parnasse français lui a consacré une notice nécrologique ; M. de Boze a donné son éloge dans l'histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et le Journal des Sçavants a parlé de lui d'une manière très avantageuse dans son numéro de juillet 1736.

M. de Mautour fut tout à la fois antiquaire, historien, traducteur et poète français. Papillon a donné de ses ou-

Digitized by Google

vrages une liste presque interminable parmi lesquels on remarque plus de trente dissertations sur l'antiquité. Toutes sont marquées au coin d'une saine érudition : le style en est clair, agréable, et le texte accompagné de gravures qui mettent sous les yeux du lecteur les objets recueillis et étudiés avec le plus grand soin. La première roule sur une figure de bronze, trouvée dans un tombeau aux environs d'Ablainsevelt, entre Arras et Bapaume ; elle représente Bacchus, le front orné de deux cornes (1). Ce dieu était adoré sous cette forme à Argos et à Cyzique, ταυροκεφαλος, ταυροκερως. Les Grecs, dit l'auteur, avaient conformé leur dieu Bacchus sur Moïse. Sémélé, enfermée par Cadmus avec son fils nouveau né, mourut et Bacchus, recueilli par le roi de la contrée, fut élevé par les Nymphes ; c'est Moïse, sauvé des eaux par la fille de Pharaon. — Comme Moïse, le dieu donne des lois, défait les géants, — passe l'Hydaspe et l'Oronte à pied sec, après avoir frappé les eaux de son thyrse ; comme Moïse, il fait jaillir l'eau des rochers ; dans les mystères de Bacchus, les Bacchantes et les prêtres couronnés de serpents rappellent la verge d'Aaron et le serpent d'airain. « Ces rapprochements ne semblent pas dépourvus de vraisemblance. »

On ne lit pas avec moins d'intérêt une autre dissertation sur le dieu *Bonus Eventus* : les médailles qui le concernent, au nombre de vingt (2), sont reproduites dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La crainte a créé des dieux imaginaires : de là les temples érigés par les Romains à la Peur, à la Pâleur, à la Fièvre,

(1) Bibliothèque de M. de Montille. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Année 1711.
(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

à la Vieillesse et à la Mort. Le bonheur avait aussi ses divinités. *Bonus Eventus*, le bon succès, était honoré comme l'un des douze dieux *consentes*, c'est-à-dire admis au conseil de Jupiter. D'après Varron, ce dieu présidait à l'agriculture. On l'invoquait avant de commencer une entreprise. Il avait son temple près des thermes d'Agrippa et sa statue s'élevait dans le Capitole à côté de la Bonne Fortune. Les Grecs lui avaient dédié des statues ; l'une d'elles était l'œuvre de Praxitèle. Le Bon Succès était représenté sous la figure d'un jeune homme, tenant d'une main une patère, marque de sa divinité, ou une corbeille de fruits, et de l'autre un épi de blé avec un pavot. C'est ainsi qu'on le voit sur les médailles frappées sous divers empereurs, sous Trajan, par exemple, en reconnaissance d'évènements heureux. On le retrouve aussi à Mayence, en Espagne, partout où les Romains avaient campé.

A noter seulement le mémoire sur la Peur et la Pâleur dont le culte aurait été établi par Tullus Hostilius, après la défaite des Fidénates, pendant la guerre entre les Romains et les Albains (1).

Les « Observations sur les monuments d'antiquité trouvés dans l'église cathédrale de Paris, avec gravures (2) offrent un grand intérêt.

Quand on creusa, dans l'église Notre-Dame de Paris, une cave destinée à la sépulture des archevêques, il fallut pénétrer jusqu'à 15 pieds de profondeur, parce que à six pieds, on trouva deux vieux murs adossés qui traversaient toute la largeur du chœur. On découvrit dans le fond

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome IX.
(2) Paris, Pierre Cot, 1711.

Digitized by Google

plusieurs grandes pierres carrées posées à plomb sur un terrain solide. Ces pierres étaient ornées de bas-reliefs remarquables. Deux figures représentent des bateliers ou des Gaulois et le dieu de la Seine. L'auteur ne se prononce pas. On peut y reconnaître aussi Vulcain, Jupiter, Esus.

Ces pierres provenaient, sans doute, de quelques débris d'autels païens ou autres monuments des fausses divinités.

En 554, le roi Childebert, ayant rendu un édit pour la destruction du paganisme, ces statues étaient restées ensevelies sous les fondements des temples chrétiens.

Dans une dissertation sur l'inscription : « Deæ Bibracti » trouvée à Autun, M. de Mautour se garde bien de placer à Beaune l'ancienne Bibracte, ce qui lui avait attiré, comme nous l'avons dit ailleurs, les foudres de Hugues de Salins.

La colonne de Cussy ne pouvait manquer d'appeler l'attention de M. de Mautour. Dom Bernard de Montfaucon a inséré une analyse du travail de M. Moreau dans le supplément au livre de l'Antiquité expliquée. (Tome II, Paris, M DCC XXIV).

L'auteur considère cette colonne comme un autel construit, au temps de Tibère, par les Gaulois. Sept statues représentent Minerve, Junon, Jupiter, Hébé, Adonis, Vénus et Hercule ; la huitième reste inexplicable. Bref, c'est un monument hiératique.

Depuis lors, combien de savants ont examiné la colonne de Cussy et n'ont pu faire adopter leurs conclusions, bien qu'il s'agisse d'un des plus beaux monuments antiques qui soient sur le territoire de la France! juste sujet de circonspection pour les archéologues trop enclins à donner pour vraies des découvertes extrêmement douteuses.

L'abbaye de Cîteaux était appelée le mausolée des ducs

Digitized by Google

de Bourgogne de la première race. Tous, en effet, y furent inhumés, à l'exception de Robert I^er (1) et de Hugues I^er, morts tous deux avant sa fondation. Dom Jean-Baptiste Moreau qui était prieur de cette maison, dut recevoir plus d'une fois la visite de son frère M. de Mautour: Celui-ci a laissé sur les monuments qui ornaient l'église de l'abbaye, une description des plus intéressantes, d'autant plus précieuse que ces souvenirs ont été détruits ou dispersés depuis 1789.

« Dans le chœur et au-dessus des stalles, on voyait les » armoiries et écussons des chevaliers de l'ordre de Saint-» Michel, créé par François I^er. Ce prince se rendit exprès » dans l'église de Cîteaux avec sa mère, Louise de Savoie. » A droite, du côté de l'abbé, était l'écusson du roi, celui » du Dauphin-François, son fils aîné, mort à dix-neuf » ans ; celui de Henri d'Albret, du duc de Guise, fils de » René II, duc de Lorraine ; à gauche, du côté du Prieur, » ceux de Charles Quint, de Henri VIII, roi d'Angleterre, » de François de Lorraine comte d'Aumale, et enfin l'écus-» son de l'abbaye de Cîteaux, qui porte semé de France et » en cœur un écusson de Bourges ancien, bandé d'or et » d'azur de six pièces, à la bordure de gueules (2). »

Les tombeaux, au nombre de dix-neuf, sont décrits dans l'ordre suivant :

1^er Tombeau. — Renfermait Eudes I^er, fondateur de Cîteaux ; Hugues II, le Pacifique, et Eudes II, son fils.

---

(1) Son fils Henri, époux de Thérèse de Castille, fut la tige des rois de Portugal.

(2) Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome XI.

Digitized by Google

2e Tombeau. — Hugues III, à qui Philippe-Auguste en quittant la Palestine, laissa le commandement de l'armée des Croisés: mort pendant un second voyage en Orient.

3e Tombeau. — Quatre seigneurs de Vergy, savoir :
Guillaume Ier de Vergy ;
Guillaume II ;
Hugues, père d'Alix de Vergy ;
Guillaume III, de Vergy.

4e Tombeau. — Guy de Rochefort, chancelier de France, sous Charles VIII et Louis XII, et son épouse Marie Chambellan.

5e Tombeau. — Un évêque de Chalon et un évêque d'Autun.

6e Tombeau. — Philippe Pot, seigneur de la Roche, disgracié par Marie de Bourgogne et passé au service de la France.

7e Tombeau. — Robert, comte de Tonnerre.

8e Tombeau. — Le bienheureux Pierre et le cardinal Robert, 28e abbé de Cîteaux.

9e Tombeau.— Calixte II, de son nom Guy de Bourgogne, et deux prélats.

10e Tombeau. — Sainte-Palladie et Sainte-Samnie, deux des Onze mille Vierges.

11e Tombeau. — Quatre prélats.

12e Tombeau. — Le bienheureux Guy Paré, 15e abbé de Cîteaux.

13e Tombeau. — Le bienheureux Amalric, abbé de Cîteaux, mort archevêque de Narbonne.

14e Tombeau. — Deux abbés de Cîteaux, Nicolas Boucherat et son neveu du même nom.

15e Tombeau. — Claude Vaussin, abbé de Cîteaux.

Digitized by Google

16^e Tombeau. — Sept ducs et duchesses de Bourgogne, entre autres Philippe de Rouvres, mort en 1364, « auquel la ligne royale masculine du grand Roy » Hugues Capet fut interrompue. »

17^e Tombeau. — Philippe de Vienne, seigneur de Pagney, et Jeanne, fille du comte de Genève, son épouse.

18^e Tombeau. — Saint Etienne, 3^e abbé de Cîteaux.

19^e — Le bienheureux Alain, frère convers de la maison de Cîteaux, surnommé le docteur universel.

C'étaient là les monuments les plus considérables renfermés dans l'église de l'antique abbaye. M. de Mautour nous en a conservé les dessins et les épitaphes, en les faisant suivre, pour la plupart, d'une notice détaillée sur chaque personnage. Il y avait encore beaucoup de tombes à fleur de terre, avec des épitaphes qu'il a négligé de recueillir (1).

L'éloge de son frère dom Moreau, mort en 1726, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, a été imprimé dans le *Mercure de France* (1726) et à Nancy, chez Jean-Baptiste Cusson, 1728, in-4°. Il avait déjà publié onze stances sur la mort d'Etienne Moreau, son frère aîné (1699).

Abordons maintenant un travail historique de longue haleine : « L'Abrégé chronologique de l'histoire universelle sacrée et profane, traduction nouvelle, suivant la dernière édition latine du P. Pétau : nouvelle édition, continuée jusqu'en 1714.

A Paris, chez Michel-Etienne David, rue du Urpois, au bout du pont Saint-Michel, au Prophète royal, M DCC XV ; avec privilège.

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome IX.

Digitized by Google

Le traducteur ne s'est pas servilement attaché à faire une version littérale du *Rationarium temporum*. Il a aussi retranché les discussions chronologiques qui ne sont pas du goût de bien des gens (1).

L'histoire du Père Pétau s'arrêtait en 1632, M. de Mautour l'a poussée jusqu'en 1714. En outre, il y a ajouté une table chronologique très complète formant la seconde partie de l'ouvrage.

La première partie, commençant par le récit de la Genèse, comprend l'histoire sacrée et profane : après les Hébreux apparaissent sur la scène du monde Tyr, Carthage, les Grecs, les Mèdes, les Macédoniens, les Romains, les Egyptiens, c'est à peu de chose près le plan de Rolin, à l'exception de l'histoire romaine que ce dernier a traitée fort longuement. Une table des noms propres et des évènements termine le tome deuxième. Le troisième va de 491 à 1714 et renferme à la page 506, l'éloge du P. Pétau, mort en 1652, âgé de 70 ans. Les sept derniers chapitres sont de M. de Mautour ; dépourvus de critique, ils se terminent par des querelles sur les cérémonies chinoises.

Les deux derniers volumes renferment une table chronologique détaillée de l'histoire universelle (2).

Le P. Pétau s'était arrêté à l'an 533 après J.-C. Le traducteur a poussé jusqu'en 1714. L'exactitude s'y trouve jointe à la brièveté,« ce qui sera d'une utilité merveilleuse pour le public. »

Le même auteur avait réuni en un seul volume : « L'histoire de la Reine Marie de Médicis, jusqu'à son accommo-

(1) Avertissement.
(2) Bibliothèque de la ville de Beaune.

Digitized by Google

dement avec le Roi à Angers (1617), et la « *Description de la Galerie du Palais du Luxembourg*, » (Paris 1704). Signalons encore : « *Un mémoire pour servir à l'histoire de Dijon* (1709), inséré dans le Dictionnaire géographique de Thomas Corneille, et «*Un discours préliminaire sur l'histoire des Amazones* » qui eut les honneurs de la lecture à l'Académie des Inscriptions et B. L., le 14 novembre 1702.

Le Père Lelong, dans sa *Bibliothèque des historiens de France*, assure que M. de Mautour a rédigé les deux journaux de la campagne de Piémont et de Montmélian qui ont paru sous le nom de Jacques Moreau de Brazey, son neveu.

Enfin il a donné la 4^e^ édition du *Caractère des chrétiens* par son ami, M. de Mélique (Paris 1715), après en avoir corrigé ou refondu le style.

M. de Mautour était aussi un poète de société ; il traduisit en vers français les trente premières fables latines de Jacques Regnier et composa maintes pièces de circonstances. La plus remarquable est la traduction de la *Fontaine de Goussainville*, du poète latin Pierre Petit. Un jour, celui-ci était à dîner chez M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des Comptes. A la fin du repas, on lut quelques poésies du P. Rapin, parmi lesquelles : « *La Fontaine de Polycrène* », appartenant à M. de Lamoignon. Aussitôt M. de Nicolaï de vanter la fontaine de Goussainville qui donne au pain de Gonesse une blancheur et une saveur remarquables, puis se tournant vers le savant, il fait un pressant appel à sa verve poétique. Pierre Petit jura de faire tous ses efforts pour ne pas donner lieu plus longtemps à la Nymphe de Goussainville de se plaindre des poètes; ainsi naquit : « *Fons Gossinvillæ, poema authore*

Digitized by Google

P. Petito, philosopho et doctore medico, ex collectione pœmatum edita, anno 1683, » pièce si rare, écrivait M. Séré Devoix (1), que je doute qu'il en existe un second exemplaire en France, et, chose extraordinaire, le texte signalé par M. Séré Devoix n'est pas conforme à celui que M. de Montille nous a communiqué.

Le texte latin, précédé de deux préfaces, comprend 160 vers hexamètres que M. de Mautour a traduits par 234 vers français, plus un envoi de 16 vers. (Imprimerie de la veuve de C. Mazuel, sur le Pont Saint-Michel, à la Levrette).

Permis d'imprimer, le 27 août 1699. De Voyer d'argenson (2). L'ouvrage est dédié : « A Messire Jean Aimard de Nicolaï (3), chevalier, marquis de Goussainville, comte d'Yvor, conseiller du Roi en ses conseils, premier président de la Chambre des Comptes. »

La description de la Fontaine de Goussainville est charmante, avec un mélange de mythologie qui nuit à la vraisemblance. C'était le travers du temps. Voici la donnée du poète :

Cerès, après le rapt de Proserpine, a vainement parcouru le monde pour la retrouver. La Déesse des moissons arrive au bord de la Fontaine de Goussainville, s'arrête pour reprendre haleine et réparer ses forces en prenant quelque nourriture.

> Sais-tu quel fut le fruit de ce repas frugal !
> Cérès donne à mes eaux, (ô bonheur sans égal !)
> Ce pouvoir merveilleux, cette vertu secrète,

(1) Lettre à M. de Montille, 25 novembre 1880.
(2) Note manuscrite au bas de la 1re page : Pour M. Moreau d'Oisilly, précepteur des pages de sa Majesté.
(3) Fils de celui auquel s'adressait Pierre Petit.

Digitized by Google

Qui communique au pain une blancheur parfaite.
Ce pain satisfaisant et le goût et les yeux,
Assaisonne les mets les plus délicieux », etc.

Parbleu ! je le crois sans peine, puisque Cérès s'était baignée dans la fontaine de M. de Nicolaï, avait donné l'idée des moulins à vent et fait connaître l'usage du levain (1). Le poète l'affirme et, plus d'une fois, il a dû embellir son sujet aux dépens de la vérité.

Terminons par une plaquette assez originale que nous avons rencontrée à la Bibliothèque de Dijon (2). Elle a pour titre : Devises pour Mademoiselle de Scudéry, qui représentent pour corps un chêne avec ces mots pour âme, à chaque devise :

Gallis nota et chara Jovi.
Petit astra,
Annis et virtute clarior. (3).

« Le chêne si répandu dans la France, était autrefois l'arbre de Jupiter, et l'on sçait dans quelle vénération cet arbre fut parmi les Druides, anciens philosophes ou prêtres Gaulois. Sa hauteur, ainsi que sa durée et sa force, a été chantée par les poètes, qui ont élevé son sommet et ses branches jusqu'aux astres, et même au-delà, lui ont donné l'épithète de « *Annosa*, et le terme synonyme de *Robur*.

Application de ces devises à Mademoiselle de Scudéry :

---

(1) Bibliothèque de M. de Montille.
(2) Fonds Delmasse, n° 1340.
(3) Permis d'imprimer le 19 mai 1709. Signé, M. Voyer d'Argenson, à Paris, chez la veuve de Claude Mazuel, au bout du pont Saint-Michel, du côté du Marché neuf, à la Levrette.

Digitized by Google

Son esprit plus qu'humain
Est chéri de la France et de son souverain.
Son mérite partout si connu, si vanté,
L'élève à l'immortalité :
La vigueur de l'esprit, le nombre des années,
Font admirer ses destinées

LES CHÊNES, Idylle

Arbres qui résistez à la fureur des vents,
Vous qui semblez braver les injures des ans,
Dont la feuille aux Héros (1) aux Dieux (2) consacrée,
Et les fruits aux humains servirent d'aliments.
Chênes si hauts, si fiers qui dans votre durée
Confondez à nos yeux les âges et les temps :
Faut-il que Scudéry, cette illustre mortelle,
Sujette au trait fatal de la Parque cruelle,
Ne puisse subsister du moins autant que vous ?
Elle n'ignore pas la loi commune à tous.
Mais je vois à regret fleurir votre jeunesse.
Lorsqu'elle est déjà loin de cet âge où tout rit
Accablé sous le poids d'une lente vieillesse,
Son corps n'est soutenu que par son seul esprit
De vos feuillages verts dont nos bois s'embellissent,
La nature avec soin conserve les attraits,
Tandis que de Sapho les forces s'affaiblissent,
Elle dont brûle encor l'esprit par mille traits,
Et plein de ce beau feu qu'Apollon seul inspire,
Anime par ses vers les doux chants de sa lyre ;
Son grand âge m'allarme, et ses rapides jours
Sur les ailes du temps précipitent leur cours.

(1) Couronne civique.
(2) Jovi, Junoni, Baccho.

Digitized by Google

Chênes qui jouissez d'une si longue vie,
Si votre heureux destin ne lui fait point envie,
Qui d'elle ou bien de vous devrait plus tôt finir ?
Il faudra que le temps, un jour anéantisse
De vos troncs orgueilleux jusques au souvenir.
Mais en dépit du sort et malgré son caprice,
Le grand nom de Sapho vivra dans l'avenir.

ENVOY

En parlant de Sapho, si je tiens un langage
Qui de toute autre qu'elle allarmerait l'esprit,
Dis-moi, cher Bosquillon, ami discret et sage,
Que son mérite touche, et son âge attendrit,
Aurais-je dans mes vers manqué de politesse,
En marquant un peu trop les traits de sa vieillesse ?
Non, non, tu sçais trop bien quels éloges sont dûs
Aux nobles sentiments de grandeur et de gloire
Que l'on voit partout répandus
Dans ses traits gravez au Temple de mémoire !
Pour elle rejettons ces frivoles douceurs,
Qui flattent l'amour propre, et séduisent les cœurs.
Par de fausses délicatesses
N'imposons point à ses sens abattus.
De son sexe elle a les vertus,
Elle n'en eut jamais les faiblesses.

MOREAU DE MAUTOUR.

RÉPONSE, Madrigal

Quel changement de goût ! L'aurait-on cru possible ?
Ton pinceau gracieux est devenu terrible.
Ah ! cache par pitié de trop sombres couleurs,
Qui m'ont déjà coûté des pleurs.

Digitized by Google

Pour l'illustre Sapho connaissant ma tendresse,
Evite de toucher et vieillesse et trépas.
Il est vray, son esprit est exempt de faiblesse,
Mais, ami, mon cœur ne l'est pas.

BOSQUILLON (1).

Lettre de M^lle de Scudéry à M. Moreau de Mautour.

Vos vers en me louant ont de charmants appas,
Mais à mon grand regret, je ne m'y connais pas,
Et si je méritais une telle louange,
Pour n'avoir point d'orgueil, il faudrait estre un ange.

« En effet, généreux Moreau, vous portez mes louanges si loin qu'elles deviennent incroyables.

Cet arbre si fameux dont vous parlez si bien,
Malgré son Jupiter aujourd'hui n'est plus rien.

« Soyez donc persuadé que je ne m'attends pas d'estre plus heureuse que luy, et je seray assez contente si je puis espérer de vivre dans votre souvenir lors même que je ne serai plus, car je suis véritablement avec toute l'estime que vous méritez, votre très humble et très obéissante servante.

M. de Scudéry. »

Remarquez que M^lle de Scudéry, l'auteur du *Grand Cyrus*, de *Clélie* et des *Conversations morales*, surnommée par ses contemporains Sapho, ou la dixième Muse, avait 93 ans, quand elle remerciait d'une façon si gracieuse l'auteur des devises. Ce phénomène intellectuel, bien que dépassé de nos jours par M. Chevreul, est assez rare pour mériter d'être signalé.

(1) Chanoine d'Avallon et membre de l'Académie royale de Soissons.

Digitized by Google

Nous ne pousserons pas plus loin cette notice : un catalogue des œuvres de M. de Mautour serait fastidieux ; les amateurs le trouveront dans le deuxième volume de la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, page 86 et suivantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Marteau en pierre trouvé sur le finage de Bouze.

Digitized by Google

LE MARTEAU EN PIERRE

TROUVÉ SUR LE FINAGE DE BOUZE

Depuis le mois de novembre de l'année 1889, le musée de la Société d'histoire et d'archéologie possède, grâce à l'active et intelligente intervention de l'un de ses membres résidants, M. Tavernier (Etienne), le curieux monument dont la reproduction a été jugée utile.

Sa découverte par M. Gerbaut, de Bouze, a eu lieu sur le territoire de cette commune, à deux cents mètres de la voie d'Autun à Besançon, dans un terrain qui ne présente nuls vestiges de constructions antiques ; à un kilomètre du Châtelet, du Puits de Saint-Martin et du cimetière franc exploré en 1883 ; à deux kilomètres de Mavilly, d'où sortent, comme on le sait, les riches sculptures gallo-romaines conservées au château de Savigny-sous-Beaune.

Cet objet si digne d'intérêt par le motif qu'il n'a, à notre connaissance, d'analogue dans aucun musée, consiste en une pierre sculptée, offrant la configuration d'un marteau dépourvu de manche. Sa longueur est de 0^m 17 ; sa hauteur, prise au centre, de 0^m 07, et de 0^m 04 aux extrémités ; son épaisseur de 0^m 06. Les deux bouts, coupés carrément, portent une rainure assez profonde.

A quel usage pouvait servir un pareil instrument ? Il est

Digitized by Google

de toute évidence que l'idée d'un outil professionnel ne se soutient pas, si l'on considère la nature de la pierre : c'est un fragment de calcaire blanc assez tendre pour ne pas résister à un faible choc. Au centre existe un trou rond percé pour l'introduction d'un manche ; sur la face supérieure et sur les deux faces latérales se voient plusieurs stries croisées en X. A l'angle d'une de ces faces, on déchiffre sans peine le mot NIAOS, qui paraît être un nom propre. La lettre A a une forme particulière, bien connue des numismates et des archéologues ; la barre, au lieu d'être gravée horizontalement, est verticale et ressemble à un I ; la lettre O diffère des autres par sa petitesse. L'S final, tant soit peu anguleux, rappelle le sigma grec ; il n'y a rien d'impossible à ce que cette forme soit due à l'imperfection du ciseau manié par le graveur.

Ce nom de NIAOS a une apparence gauloise, soit qu'il appartienne à un génie local, soit qu'il désigne le nom du fabricant ou du donateur.

Une idée religieuse se rattache très probablement à l'objet en question. Le *Dieu au marteau*, auquel les méridionaux ont donné le nom latin de *Silvanus*, est essentiellement gaulois ; les monuments à son effigie n'ont rien de fort rare et ont servi de thème à de nombreuses dissertations, sans toutefois que, sur ce sujet, la science ait dit son dernier mot.

Donc, en ce qui concerne le « marteau en pierre, trouvé sur le finage de Bouze, » l'opinion la plus rationnelle et la plus vraisemblable serait qu'il a été offert en *ex voto* et suspendu dans un de ces *sacellum* qui bordaient les routes et les carrefours, ou, même seulement à un chêne consacré. L'endroit où il a été découvert est voisin du bois de Cor-

Digitized by Google

bot, qui longe la voie romaine. M. Changarnier, conservateur des musées de la ville de Beaune, a eu l'intuition de ce fait en examinant les rainures placées aux deux extrémités. Au moyen d'un manche de bois et d'une cordelette agencés avec adresse, il a restitué et expliqué la destination de l'objet vraiment précieux dont l'inscription et l'archaïsme concourent à révéler une époque non postérieure à la conquête romaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE BOURGUIGNONNE

Tombes et Cloches de l'Église de Chaux

Canton de Nuits

L'ancienne église de Chaux a été démolie en 1839 et reconstruite à la même place dans le goût de l'architecture de cette époque qui ne possède aucun caractère religieux.

L'emplacement de l'église et du cimetière sont très anciens et on a trouvé à différentes époques, en fouillant le sol, des cercueils en pierre qui renfermaient des ossements et des vases en terre noire.

L'ancienne église était d'architecture pauvre: une simple nef avec une voûte en pierre, couverte en laves, et un clocher très bas.

Sa décoration intérieure se composait de quelques statues grossièrement sculptées et d'un autel de style Louis XV moitié pierre et moitié bois.

Comme dans la plupart de nos églises de campagne l'allée principale était pavée de tombes qui recouvraient les restes mortels des personnes inhumées. Ces tombes furent vendues, au moment de la démolition, par l'entrepreneur, et servent actuellement de pavage dans une cuverie appartenant à M. Gilles, propriétaire à Chaux.

Digitized by Google

Les cloches, qui dataient du XVIII[e] siècle, ont été refondues en 1882, afin d'obtenir une sonnerie plus harmonieuse, de sorte que l'église de Chaux a perdu ses souvenirs du passé.

Les registres de la paroisse mentionnent quelques noms pouvant intéresser les familles et l'histoire locale. Nous avons cru devoir aussi citer les noms des prêtres qui ont assisté aux cérémonies de baptême de cloches et aux inhumations des défunts inscrits sur les tombes.

Sur la plus ancienne tombe, on lit :

CY. GIST. M[RE]. PHRT
MARTIN. PBRE. CHANOINE. A
NVIS. QVI. DECEDA. LE. 4. IANVIER
1664. PRIES. DIEV. POVR. SON
AME

Il est probable que le chanoine Martin était natif de Chaux, où la famille existe encore.

La deuxième tombe est celle de « Constant Bissey, laboureur à Chaux qui décéda le 21 décembre 1669, etc. »

3[e] Tombe

CY. GT. DA[LE] IACQVELINE
DEMONTILLY. FAMME. DE
S[R]. ANTOINE. DESCOMBE..
BOVRGEOIS. DE. S[T]. LAVREN..
EN. BRIONNOIS. QVI. DECEDA
LE. 28. DE. SEPTEMBRE. 1702
ELLE. A. DONNE. POVR. DIX
ESCVS. A. CETTE. EGLISE
DORNEMENS. PRIEZ. DIEV
POVR. SON. AME.

Digitized by Google

Madame Descombes, née de Montilly, se trouve inhumée à Chaux, parcequ'elle demeurait près de son frère M. Jean-François de Montilly, curé de Chaux. Elle fut inhumée dans l'église par M. Pierre Navetier, curé de Premeaux, assisté de MM. Bénigne Perdrizet, curé de Meuilley, et Jean Lopin, curé de Villers-la-Faye.

La famille Descombes était de Saint-Laurent-en-Brionnais; on trouve aussi dans cette même famille : « François » Descombes, conseiller du roi, receveur des consigna- » tions de Semur-en-Brionnais, qui portait : « *d'azur, à* » *trois barbillons en pal d'or, posez en fasce.* » Voy. d'Hozier.

4e Tombe :

D. O. M.
CY. GIST. PIERRETTE
BAVDEMANT. UEVUE. DV. SR
CLAVDE. LAVSSEVRE. MCHND
COMRE. A. NVIS. LAQVELLE
AGEE. DE. 61. ANS. DECEDA. A
CHAVX. LE. 18. AOVST. 1731. MR
SIMON. LAVSSEVRE. SON. FILS
ETANT. CVRE. ELLE. A. FAIT. FAIRE
LA. SACRISTIE. DE. CESTE
EGLISE. PRIEZ. DIEV, POVR. LE
REPOS. DE. SON. AME.

La famille Lausseure, connue jadis par son important commerce de vins, a donné plusieurs prêtres : En 1714, M. Henri Lausseure, mépartiste de l'église Saint-Symphorien de Nuits, M. Simon Lausseure, curé de Chaux, M. Symphorien Lausseure, mépartiste de Saint-Sympho-

Digitized by Google

rien, inhumé dans le caveau de la chapelle du Rosaire, en 1769. Puis, en 1793, les délibérations de la commune de Nuits mentionnent l'acte de patriotisme de Symphorien Lausseure, prêtre, demeurant à Nuits, qui a donné sa pension de mille livres pendant la durée de la guerre, pour soulager les pauvres nécessiteux.

Madame veuve Lausseure a été inhumée devant l'autel Saint-Pierre, par M. Gabriel Parigot, archiprêtre et curé de Nuits, qui a ajouté sur son registre : « Elle a fait faire » la sacristie et son placard et la fenêtre du sanctuaire. »

La 5e tombe, qui a été coupée en tête, commence ainsi :

MASSON. FILS. DV. SR. IOSEPH
MASSON. DE. DLE. CLAVDE
MAVFOV. BOVRGEOIS. A
BEAVNE. LEQVEL. ETVDIANT
EN. PHILOSOPHIE. MOVRVT. A
CHAVX. LE. 2. IVIN. 1733. AGE
DE. 22. ANS. IL. Y. A. DANS
CETTE. EGLISE. FONDATION. DE
3, GRANDES. MESSES. ET. DVNE
BENEDICTION. POVR. LE. REPOS
DE. SON. AME. REQVIESCAT
IN. PACE. AMEN.

M. Jean-Baptiste Masson mourut à la cure de Chaux et fut inhumé dans l'église par M. Navetier, curé de Premeaux, sur l'invitation de M. Symphorien Lausseure, curé de Chaux. On trouve dans l'acte d'inhumation les noms de MM. Claude Mathieu, prêtre de l'église Saint-Pierre de Beaune, cousin du défunt, Jean Baptiste Maufoux, aussi son cousin, Philibert et Claude Lausseure, marchands à Nuits.

Digitized by Google

Les trois tombes qui suivent ont été replacées dans l'église ; sur la plus ancienne on trouve en tête le monogramme du Christ IHS, accompagné d'un N majuscule et en plus petit caractère TE, probablement « Jésus-Christ Notre Seigneur. » puis l'inscription de : « Françoise Arnout, femme de François Bissey, laboureur à Chaux, qui deceda le 2 sbre 1726, etc. »

La tombe de la famille Raille, replacée près du maître-autel, a dû être préparée à l'avance ainsi que l'indique le commencement de l'épitaphe :

CETTE. TOMBE. EST
AV'SR. IOSEPH. RAILLE
PAPETIER. A. MONNEAV
CE 20 7BRE. 1756
CY GIST LES JEVR
IOSEPH RAILLE
MARCHAND
PAPETIER A
MONNEAV DECEDE
LE TROIS JANUIER
1776 AGÉ 66 AN
PRIES DIEV
POVR LE REPOS
DESON AME
REQUIES QUANT
IN PASSE
AMEN

M. Joseph Raille a été inhumé par M. Menestrier, curé de Chaux, assisté de M. Claude Latour, curé de Meuilley,

Digitized by Google

Moissenet, mépartiste à Nuits, et en présence de MM. Echaillé, Cortet et Tisserand, parents et amis.

La papeterie Raille qui a fourni du papier au Parlement de Bourgogne, à la Chambre des Comptes, à l'évêché d'Autun, etc., avait à cette époque comme marque de fabrique une cloche et au dessous IOSEPH RAILLE, plus tard un J et une R entrelacés.

La papeterie Raille existait dans le vallon de la Serrée, au moulin Monneau qui est sur la commune de Chaux et au pied de l'oratoire dédié à N.-D. de la Serrée, sur le finage de Nuits.

La fabrication de papier paraît de plus ancienne date à Monneau où l'on voit encore à l'heure actuelle un bas-relief en pierre représentant l'image de la Sainte Croix, dont les papetiers célébraient la fête chaque année. On lit sur ce bas-relief : *Sit nomen Domini benedictum* et la date 1594. Dans ce bas relief se trouve agencé un écusson de corporation portant le nom de I. TROVHET, qui était un papetier prédécesseur de la famille Raille. Ce nom patronymique est surmonté en chef de deux étoiles à cinq branches; au centre de l'écu on voit une forme de papetier posée en pal, et en pointe un croissant sur lequel se repose une colombe et une branche d'arbre mort.

Dans une Recherche des feux de 1690, il est dit : « Il y a sur le territoire de cette ville trois moulins à papier, ils réussissent bien et fournissent du papier marqué à plusieurs généralités. »

A cette même époque la papeterie de Monneau appartenait à M. le comte de Cléron Saffre et était habitée par Jean Guet, papetier.

La seconde papeterie, celle de la Serrée, était établie

Digitized by Google

dans un ancien moulin à blé en 1686 appartenant à Nicolas Dazenne, officier dans les gardes du corps de Sa Majesté, qui vendit cette usine à Louis-Hector-François de Massol, capitaine au régiment Royal-Barrois, et messire François-Gaspard de Massol, lieutenant des vaisseaux du roi. Messieurs de Massol revendirent la papeterie, en 1759, à Bernard Mollerat, conseiller du Roi, trésorier de France au Bureau des finances et Chambre du domaine de Bourgogne et Bresse.

En parcourant les archives de Nuits, quelques détails viennent encore s'ajouter aux papeteries, dans le procès-verbal des dégâts causés par l'inondation du Muzin, en 1747. Ce procès est rédigé par Didier Vaudremont puiné, conseiller du roi, demeurant à Dijon, et François Genot l'aîné, procureur au Parlement et siège présidial de la même ville. Il est certifié conforme à la vérité par le doyen de l'église collégiale de Saint-Denis, par Ch. Durand, conseiller du Roi, lieutenant civil au baillage et chancellerie de Nuits, Gabriel Parigot, curé de Nuits et par les prêtres mépartistes de Saint-Symphorien.

A l'égard des papeteries, on lit : « Nous avons reconnu » qu'il y a eu dans les bâtiments des moulin et papeterie » de Monnot éloignés de moins d'une grande demie lieue, » de l'eau à la hauteur de perches, des papiers fabriqués » totallement perdus ou gâtés, de même que les autres » matières destinées à fabriquer les papiers.

» A la papeterie de la Serrée, il y a eu de l'eau de la » hauteur de 8 pieds que ces bâtiments sont considérable- » ment endomagés, le pignon septentrion perdu, les » digues rompues, etc., les outils servant à la profession » de papetier de même que les meubles et effets enmenés

Digitized by Google

» par l'eau ainsy que les papiers fabriqués. Nous ayant été » attesté par plusieurs personnes dignes de foy que plu- » sieurs voitures chargées de papiers, qui étoient dans la » cour, prêtes à partir le lendemain dans la ville d'Autun, » se sont trouvées enmenées sans que l'on retrouve leur » demeure. »

Après ces détails sur la papeterie Raille, nous continuons la huitième et dernière tombe qui est placée sous le beffroi et sur laquelle on lit :

CI GISSENT
DAME CLAVDINE PARIZOT
VEUVE DU SIEUR
CLAUDE MENESTRIER
BOURGEOIS A NUITS
DECEDEE LE 17 MARS
1778 AGEE DE 76 AN
ET MCLAUDE
MENESTRIER SON FILS
CURE DE CHAUX QUI
APRES AVOIR REMPLI
DIGNEMENT PENDANT
28 ANS LES DEVOIRS
DUN PASTEUR VIGILANT
DECEDA LE 9 JUIN
1783 AGE DE 54 ANS
PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS
DE LEURS AMES

La famille Menestrier avait sa sépulture dans l'église St-Symphorien de Nuits, près des fonds baptismaux ; Madame

Digitized by Google

veuve Menestrier s'était retirée près de son fils qui était curé de Chaux et fut inhumée dans le cimetière de cette paroisse. On trouve à ses obsèques MM. Noël Dorey, curé de Fussey, Nicolas Menestrier, greffier de la subdélégation de Nuits, Jacques Guillaume, notaire syndic de la ville de Nuits, Joseph Jacquinot, premier huissier au bailliage de Nuits, et Claude Jacquinot, marchand à Nuits.

Son fils, M. Claude Menestrier, fut inhumé aussi dans le cimetière par M. Pierre Edouard, curé de Premeaux, en présence de M. Dominique Fitère, maître en chirurgie à Nuits, Antoine Chisseret, bourgeois à Nuits, Navier, curé, chanoine de Nuits, Lavirotte, curé de Villers et Magny, Poupon, chanoine, Granger, chanoine, Roy, curé de Chambœuf, Monceau, curé d'Echevronne, etc.

INSCRIPTIONS DES ANCIENNES CLOCHES

Le 2 septembre 1749, M. Morelot, curé de Chaux, baptisait deux cloches : la grosse et la petite. Cette cérémonie était rehaussée par la présence de deux chanoines de Nuits : MM. Guy Clément et Jean-Baptiste Barrault, par un mépartiste de Saint-Symphorien, M. Denis Jeanniard, et deux prêtres voisins MM. François Saladin, curé de Fussey, Etienne Debierre, curé de Premeaux.

Inscription de la grosse cloche :

HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE CHARLE

Digitized by Google

BERNARD DE CLERON CHEVALIER COMTE DAVSSONVILLE GRAND LOVVETIER DE SA MAJESTE LE ROY DE POLOGNE ANCIEN COLONEL DV REGIMENT DE ROYAL ROVSSILLON MARECHAL DES CAMPS ET ARMEES DV ROY SEIGNEVR DE CETTE PAROISSE DE MEVILLEY MOREY LA CRAS CONGE ET AVTRES LIEVX HAVTE ET PVISSANTE DAME MADAME BERNARDE DE CLERON VEVVE DE MONSIEVR LE MARQUIS DE ROVSSILLON DAME DE VILLY ET AVTRES LIEVX. 1749

. IOSEPH . MAHVET . (fondeur)

Charles de Cléron appartenait à la famille Cléron d'Haussonville, connue dans le Parlement de Bourgogne et dont les armes sont : *De gueules, à la croix d'argent, cantonnées de quatre croisettes trefflées de même, sur le tout de gueules, chargé de cinq saffres ou aiglettes de mer d'argent, posées en sautoir.* Devise : *Sonne haut clairon.* C'était un descendant d'Othenin de Cléron, attaché au service de Jean de Fribourg, en 1421, et dont le fils Simon, écuyer, fut un actif serviteur de Charles le Téméraire (1). Charles-Bernard, le parrain de la cloche, était fils de Claude, baron de Saffres et de Chaudenay, et avait deux frères : Antoine, comte de Meuilley, seigneur souverain de Fougerolles, capitaine aux gardes du duc de Savoie, en 1668, et Joseph, colonel du régiment de la marine, brigadier des armées du roi et bailli d'épée de la Montagne, en 1779.

(1) La Noblesse aux Etats de Bourgogne, par H. Beaune et J. d'Arbaumont.

Digitized by Google

Il a été représenté au baptême par M. Viennot, secrétaire de l'hôtel de ville de Nuits, et la marraine par Mlle Viennot.

La petite cloche a eu pour parrain M. Claude Marey, négociant à Nuits, et pour marraine demoiselle Jeanne Oudot, épouse de M. Viennot. Cette cloche a été refondue en 1783, et bénite, le 20 septembre de cette même année, sous le nom de Louise-Gabrielle ; on lisait :

JAY EU POUR PARAIN MR LOUIS GROZ MARCHAND A CHAUX ET POUR MARRAINE DEMOISELLE GABRIELLE CHEVAILLIER VEUVE RAILLE PAPETIERE A MONEAU.

J. B. FORT FONDEUR A DIJON MA FAIT EN 1783.

Ce même jour, M. Garreaux bénissait une deuxième cloche sous le nom d'Adélaïde. (Il n'avait été question jusqu'à cette époque que de deux cloches dans le clocher de Chaux, une grosse et une petite.)

1785. BENIE PAR LE SR GARAUX CURE DE CHAUX MESSIRE IGNACE FRANCOIS DE PAREY ECUIER CAPITAINE COMMANDANT AU REGIMENT DES DRAGON DE BOURBON SEIGNEUR DE GROZON BUVILLY ET AVTRE LIEUX MARRAINE DAME ADELAIDE DE MOLLERAT DE PAREY SON EPOUSE

FORT A DIJON

La famille Mollerat, encore existante aujourd'hui, est originaire de Champagne ; plusieurs membres de cette famille habitaient Nuits, Meuilley, Villars-Fontaine et Pellerey.

Digitized by Google

A cette même famille appartenait Jean-Baptiste Mollerat qui a trouvé l'acide acétique vers 1808.

M. Garreaux, curé de Chaux, qui a béni les cloches, a été nommé curé de Nuits, en 1823. Il est inhumé dans le cimetière Saint-Symphorien, de Nuits; on lit sur sa tombe :

« Ici repose Philibert Garreaux, ancien chanoine de la » collégiale de Saint-Denis, chanoine honoraire de la » cathédrale de Dijon, curé de Nuits et dépendances, né » le 4 septembre 1756, décédé le 2 novembre 1834.

» Priez pour lui. »

Emile Bergeret.

Digitized by Google

LES SÉPULTURES

DE

L'INSIGNE COLLÉGIALE NOTRE-DAME DE BEAUNE

INTRODUCTION

Commencée par le duc de Bourgogne Henri Ier, qui en jeta les fondements, continuée plus tard par la duchesse Mathilde et par le Chapitre, contemporaine, par l'achèvement successif de sa construction, du siècle de saint Bernard, des Croisades et de l'Affranchissement des communes, l'Insigne Collégiale Notre-Dame de Beaune occupe un rang éminemment honorable parmi les temples chrétiens de la province lyonnaise. Sa description a fait le sujet de plusieurs notices dont l'une, œuvre d'ordre supérieur, a comblé une véritable lacune dans l'archéologie sacrée nationale (1).

Un laps de plus de vingt-cinq ans s'est écoulé depuis que nous écrivions les lignes qu'on nous permettra de reproduire, comme prologue d'un travail semblable, par son titre

(1) Joseph Bard, *Monographie de l'Insigne Collégiale de Beaune*, dans les *Derniers mélanges de littérature et d'archéologie sacrée*, Lyon, 1847.

Digitized by Google

et par son objet, à celui consacré naguère à l'église Saint-Pierre de Beaune (1). C'est le cas de répéter ici que, pour Saint-Pierre, tout, sauf quelques minces débris lapidaires, a disparu avec ses ruines, tandis qu'à Notre-Dame plusieurs monuments ont échappé aux ravages du temps et à ceux des révolutions :

« Notre-Dame, — disions-nous, — a conservé, malgré de graves désastres, ses nefs, ses piliers, ses colonnes, mais les orages ont emporté presque toute son ornementation peinte, écrite et sculptée. A peine reste-t-il, depuis la dalle funéraire du pavé jusqu'à la clef aérienne des voûtes, quelques débris des inscriptions et des ornements que cinq siècles y avaient accumulés. Nous regrettons vivement cette ornementation historique dont la perte est irréparable, car ces pages lapidaires, adressées à tous, présenteraient encore aujourd'hui le saisissant spectacle des splendeurs et des misères de nos pères, parlant à la fois par elles-mêmes, par leurs œuvres et par les graves enseignements de la mort (2). »

Les « graves enseignements de la mort, » tels sont ceux qu'en nous livrant à cette série de recherches, nous avons principalement le désir d'évoquer. Si une branche de l'archéologie nous a toujours été chère et pleine d'intérêt à explorer, c'est celle qui se réfère à la mort. Personne ne professe plus que nous la religion des tombeaux.

Walter Scott raconte quelque part les aventures d'un vieillard qui avait passé toute sa vie à parcourir l'Ecosse, armé d'un ciseau pour creuser à nouveau les pierres tumulaires plus ou moins effacées par le temps. Pourquoi ne pas essayer de suivre l'exemple du pèlerin légendaire en

(1) V. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, Beaune, 1885.

(2) V. *Les Rues de Beaune*, chap. *Notre-Dame*, Beaune, 1867.

Digitized by Google

s'appliquant à raviver les souvenirs d'un pays à l'aide des monuments, écrits, sculptés, gravés, aux diverses périodes de son histoire ? Un travail de cette nature ne dépasse les forces de personne, ou, au moins, chacun est-il apte à y participer dans la mesure de ses moyens et de ses études.

En ce qui concerne les épitaphes soustraites à la destruction dans les chapelles et les nefs de notre vénérable basilique, elles sont toutes bien connues et le relevé en a été déjà dressé (1). Quoiqu'il en soit, le besoin nous semblait s'imposer de joindre un complément à ce recueil épigraphique ; or, pour l'accomplissement de cette tâche, le *Martyrologe de Notre-Dame,* quelques ouvrages d'histoire locale et, avant tout, les registres paroissiaux composaient la somme des sources à explorer. L'examen des *mortuaires* a fait retrouver les noms de maintes familles dont l'ancienneté de l'origine, la hauteur des fonctions, la valeur des services et enfin le mérite du travail et de l'honnêteté ont constitué, dans les siècles précédents, la parure sociale de notre cité (2). A ces titres divers, ces noms ont un droit

---

(1) V. Ch. Bigarne, *Les tombes et inscriptions de la Collégiale de Beaune.* (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie, Beaune, 1879.)

(2) Pour toute sorte d'autres éclaircissements historiques, tels que questions de généalogies, d'alliances, d'armoiries, etc., nous nous bornerons à donner la liste des ouvrages les plus utiles à consulter : Palliot, *Le Parlement de Bourgogne, etc.*; — Petitot, *Continuation de l'histoire du Parlement de Bourgogne ;* — Courtépée, t. II ; — Gandelot, *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités ;* — Bredault, *Supplément à l'Histoire de Beaune de Gandelot,* publication de la Société d'histoire et d'archéologie, 1888 ; — Ch. Muteau et J. Garnier, *Galerie bourguignonne ;* — H. Beaune et J. d'Arbaumont, *La Noblesse aux Etats de Bourgogne, etc.*; — J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes, etc.*; — H. Bouchot, *Armorial général de France. Généralité de Bourgogne ;* — Ch. Bigarne, *Histoire de Chorey et de ses seigneurs ;* — Id., *Les fondateurs de l'Hospice de la Charité de Beaune. Généalogie des Rousseau, Deslandes et*

Digitized by Google

imprescriptible au respect de la postérité et, dans le but de remettre en lumière certaines mémoires actuellement trop oubliées, le devoir du chercheur dans les liasses poudreuses des vieux documents écrits est de déployer le même zèle que l'archéologue qui ne recule devant ni le temps ni la peine pour découvrir, au sein de la terre, au fond de la tombe, les traces des coutumes, des usages, de la religion des générations éteintes.

Gauvain ; — Aubertin, *Ephémérides biographiques de Beaune et des environs ;* — Ch. Bigarne, *Les capitaines du Château de Beaune.* (Mém. de la Soc. d'hist, et d'arch., de 1885 à 1889).

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRE SÉRIE D'INHUMATIONS DANS L'ÉGLISE

C'est au texte latin du *Martyrologe de l'Insigne Collégiale* qu'il y a nécessité absolue de recourir pour trouver les premières mentions d'ensevelissements dans l'église même, en des endroits déterminés. Bien que non inédits, des renseignements de cette nature ont dû être colligés et mis en ordre de manière à reconstituer une page des annales de Notre-Dame, qui se rattachent si étroitement à celles de notre cité :

§. I. — CHŒUR.

1281, 4 des nones de mai. — Geoffroy de Lanti, doyen de Beaune.

1294, 3 des nones de juillet. — Pierre de Marcilly, docteur en théologie, doyen de Beaune.

Outre les sépultures de ces deux chefs du Chapitre, il est de toute vraisemblance que le chœur servit de dernier asile à plusieurs de leurs successeurs. On s'étonne avec raison de voir le silence régner sur les autres personnages inhumés nécessairement, selon leur droit, à cette place d'honneur. Le fait est que, hormis les deux noms insérés au *Martyrologe,* on n'en connaîtrait pas d'autres, si un document isolé, mais provenant d'une source certaine, n'avait révélé la découverte des dépouilles mortelles du doyen Claude de Salins, en 1801, lors des réparations exécutées dans l'église un peu avant la restauration du culte. Pasumot donne le récit de cet évènement :

Digitized by Google

« ..... Ce que l'on nommoit de chaque côté *tribunes du chœur*, étoient deux monuments. L'un à gauche, orné de colonnes, portoit la statue de Claude de Salins, vêtu d'un surplis très serré et agenouillé devant une croix au regard de son patron. On a trouvé ses restes dans un caveau ovale situé au milieu de l'ancien chœur et recouverts d'une tombe de cuivre. Il y fut inhumé, en 1590, vêtu, et en bottines, suivant l'usage des gentilshommes (1). Le corps, placé à découvert dans un cercueil de bois, divisé par une planche en deux parties égales, étoit assez bien conservé pour y trouver de la ressemblance avec la statue qui ornoit la gauche du sanctuaire ; l'autre moitié du cercueil contenoit les restes d'un personnage inconnu. Le caveau existe encore sous l'autel actuel (2). »

Les mêmes détails sont consignés, à de très légères variantes près, dans les manuscrits de l'abbé Bredault.

Notre savant compatriote, qui fut plutôt historien et chronologiste qu'archéologue, attribuait une destination funéraire à un fragment de table en marbre blanc qu'on

---

(1) La singularité d'un semblable costume, porté par un dignitaire de l'Église, n'était pas sans précédent. Courtépée nous en donne un exemple, dans sa *Description du duché de Bourgogne*, article *Auxerre*, t. IV, p. 321 :

« Claude de Chastellux ayant repris Cravan, en 1423, remit généreusement cette ville au Chapitre qui accorda en reconnaissance à l'aîné de cette illustre maison un canonicat avec les fruits. Il en prend possession botté, éperonné, un oiseau sur le poing, revêtu d'un surplis, le baudrier et l'épée par dessus, ganté des deux mains, l'aumusse sur le bras gauche, couvert d'un chapeau bordé avec plume blanche. Quand César de Chastellux, qui en avait pris possession en 1648, parut au chœur en présence de Louis XIV, lorsqu'il allait visiter le camp de la Saône, en 1683, les seigneurs de la suite du Roi plaisantaient sur la bigarrure de cet habillement ; le prince leur dit : « *Ne badinez pas, il n'est aucun de vous qui ne dût se faire honneur d'un pareil titre.* » Guillaume de Chastellux fut le dernier de son nom, investi de ce canonicat en 1732. (V. aussi *Notices chronologiques sur les mœurs, coutumes et usages anciens dans la Bourgogne*, apd. *Annuaire de la Côte-d'Or*, 1827).

(2) V. *Notice des Antiquités de la ville de Beaune*, pour détails pleins d'intérêt sur l'état et la décoration du chœur de Notre-Dame, au siècle dernier.

Digitized by Google

voit, depuis 1843, dans le chœur, infixé à la boiserie du siège pastoral. Cette table représente, gravée au trait, la Sainte Vierge assise sur un siège orné d'arcades romanes ; une figure de femme se tient agenouillée à ses pieds, avec la légende d'une prière qu'elle lui adresse (1). Voici l'opinion exprimée par lui à ce sujet :

« On a raison de penser que cette pierre faisoit partie du tombeau de la duchesse Mathilde dont le corps pourra se retrouver quelque jour dans un sépulcre de pierre (on a fait plusieurs fouilles dans le chœur et on n'a rien trouvé), car on croit qu'elle fut enterrée près du maître-autel au devant duquel elle s'est vue jusqu'à nos jours représentée en marbre blanc, prosternée aux pieds de la S. V., avec ces mots : *Mathildis ducessa* (2). »

Il est hors de doute qu'une tradition lointaine contribua beaucoup à établir la croyance que la veuve d'Hugues II fut inhumée à la Collégiale, non loin du maître-autel.

Quant à la probabilité de la découverte du sépulcre de la duchesse Mathilde dans le chœur de l'église, Pasumot émet une idée conforme à celle de l'abbé Bredault.

Le *Martyrologe* mentionne d'autres inhumations durant la période des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Toutes furent faites au pied ou dans le voisinage d'autels qui, portatifs ou non, adossés, soit aux piliers, soit aux murs des nefs, précédè-

(1) Ce marbre qui, en réalité, n'a pu que servir de parement à l'autel du Chapitre, placé au fond du chœur, avait été enlevé de l'église, pendant la Révolution, et maçonné dans le mur d'une maison du faubourg Saint-Martin. Le propriétaire, M. Guenot, banquier, donna à la fabrique de Notre-Dame un aussi précieux souvenir des temps anciens.

(2) V. *Supplément à l'Histoire de Beaune de Gandelot*, publication de la Société d'histoire et d'archéologie, Beaune, 1888.

— On lira avec fruit la lumineuse dissertation de M. Paul Foisset, intitulée : *L'autel de la duchesse Mathilde à Notre-Dame de Beaune*, 1877.

Digitized by Google

rent l'édification des chapelles latérales, à l'exception de celle des trois petites, situées au fond de l'abside, dont l'architecture révèle une époque peu éloignée de la construction de l'église elle-même.

Sans offrir, au fond, un grand intérêt historique, les noms des personnages « ensépulturés » à ces dates reculées, méritent néanmoins d'être cités, à seule fin de faire luire sur notre Insigne Collégiale quelque rayon de clarté au milieu des ténèbres du moyen âge.

§. II. — PRÈS AUTEL S. MICHEL

1258, veille des nones de mai. — Bonvalet *(Bonus vasletus)*, archiprêtre d'Arnay.

1288, 5 des calendes de septembre. — Jérôme de Pommard *(Hieronymus de Pomarco)*, prévôt de Beaune.

§. III. — PRÈS AUTEL S. THOMAS

1277, 3 des nones de septembre. — Raoul Bannelins, dit Berroz.

1289, 9 des ides de juillet. — Reine, femme de Raoul Barrot.

1315, 7 des ides de juillet. —Renaud, fils de Barret, *(Renaudus Barreti)*.

§. IV. — PRÈS AUTEL DE LA S^te^ CROIX

Fondé par Henri Curnillas ou Cornillat, mort en 1266.

1293, veille des nones de mai. — Pierre Augiers, prêtre de Beaune, (Sans date). — Etienne de Salins, chanoine de Beaune.

§. V. — PRÈS AUTEL S^te^ AGNÈS

1287, 7 des ides de septembre. — Renaud, dit de V...vay, archiprêtre de Beaune et vicaire de Saulieu.

§. VI. — PRÈS AUTEL S. PIERRE

(Sans date). — Jeannette Combereux, veuve de Jean de Saint-Romain.

Digitized by Google

§. VII. — PRÈS AUTEL S. THIBAULT

1293, 29 des calendes de janvier. — Bertholet Jomer.

(Sans date). — Grégoire Fabri, chanoine.

§. VIII. — ENTRE AUTEL S. THIBAULT ET AUTEL Ste CECILE

1313, 3 des ides d'avril. — Isabelle de Change, dame de Saint-Seine-sur-Vingeanne, *(D. S. Secani duper Vingeannâ)*.

§. IX. — PRÈS AUTEL S. NICOLAS.

1291, 8 des ides de janvier. — Jacques de Pommard, ancien bailli de Bourgogne.

1304, 14 des calendes de novembre. — Jean de Pommard, dit Beauvallos.

§. X. — PRÈS AUTEL S. DENIS.

1276, 3 des nones de janvier. — Jacques... (*de Balneis*), chanoine, fondateur de cet autel.

§. XI. — PRÈS AUTEL S. JEAN.

1271, 4 des calendes d'août. — Landry, dit Clemencez.

1272, 5 des calendes de janvier. — Pierre des Bordes (*de Bordis*), dit Ruenaulz, bourgeois de Beaune.

1299, 4 des nones d'octobre. — Morel, vicaire à Notre-Dame.

1317, 3 des calendes de décembre. — Hugues, prêtre, de Dijon.

§. XII. — PRÈS AUTEL Ste CÉCILE.

(Sans date). — Pierre de Chaumont (*de Calco Monte*), chanoine.

§. XIII. — PRÈS AUTEL Ste CATHERINE.

Cet autel était placé en arrière de la grande porte.

1386, la veille des ides d'octobre. — G. de Rosay (*de Rosiaco*), chanoine.

1400, 5 des calendes de janvier. — Jeannette, femme d'Odet de Villemur, de Beaune.

(Sans date). — Guillemette, femme de Jean Jordaine.

Digitized by Google

§. XIV. — DANS LA NEF.

1270, 13 des calendes d'août. — (Il est dit : « Dans la nef, sous une tombe brisée, près du bénitier »), Raoul, clerc du duc de Bourgogne, chanoine.

1276, 4 des calendes de juin. — Jean de Langres

1294, 9 des calendes d'août. — Jean de Lône (*de Laudona*), chanoine.

1294, 5 des ides d'août. — Pierrette, mère du chanoine Jean de Lône,

§. XV. — DANS LE CHAPITRE.

1262, 6 des ides d'octobre. — Richard de la Rue (*de Ruâ*), chanoine.

1275, ... calendes de janvier. — Jean, chanoine.

1277, 5 des ides de juillet. — Gui de Cremon, chanoine.

(Sans date). — (A l'entrée de la porte du Chapitre, près le bénitier), Jean Compaing, qui fut vicaire à Notre-Dame.

Le *Chapitre*, telle était la désignation attribuée à la dépendance de la Collégiale où le clergé et les gens appartenant au service de l'église avaient seuls accès.

L'endroit ainsi appelé occupait, selon toute probabilité, l'emplacement actuel de la sacristie et du couloir qui y est contigu. Il n'est plus possible, aujourd'hui, de connaître au juste l'espace qui pouvait s'étendre au delà de ces limites.

Le bénitier en pierre, placé dans le mur, à gauche en entrant, paraît être du XIV^e^ siècle.

On a longtemps nommé *Chapitre* le couloir attenant à la sacristie et aboutissant à une sorte de cellule fermée d'une porte massive. C'est le seul renseignement certain que la tradition ait conservé.

Digitized by Google

CHAPITRE II

INHUMATIONS DANS LES CHAPELLES

Nous allons descendre, le flambeau de l'archéologie à la main, dans ces demeures souterraines peuplées par la mort, et construites par ceux de nos ancêtres que l'Insigne Collégiale eut à compter soit parmi ses donateurs, soit parmi ses fidèles. Si le cimetière avoisinait l'église, l'église servait aussi de vaste cimetière. C'était bien la « basilique des morts, » selon la parole éloquente de saint Jérôme.

§ 1er. — CHAPELLE S. ELOI

Amelin du Pré, chanoine à Notre-Dame, l'avait fondée antérieurement à la première moitié du XIIIe siècle (1).

Si l'on tient compte de l'époque de sa dédicace au vocable du saint évêque de Noyon, cette chapelle devait être l'une de celles situées au fond de l'abside, presque contemporaines, comme nous l'avons déjà dit, de la construction de l'église elle-même.

Le premier défunt qui vint y reposer fut son fondateur :

1247, 8 des ides de mai. — (Devant l'autel), Amelin du Pré (*Amelinus de Prato*), chanoine. Il est ajouté : *Jacet in capella S. Eligii quam fundavit, ante altare.*

1256, 7 des ides de septembre. — Maître N... du Pré.

---

(1) L'abbe Bredault attribue cette fondation à Emelinus de Pommard au XIIIe ou XIVe siècle. (V. *Supplément à l'Histoire de Beaune*, p. 167). Mieux vaut s'en rapporter au texte du *Martyrologe*, n° 679.

Digitized by Google

1257, 7 des ides de septembre. — Raoul Clemencez, bourgeois de Beaune.

1302, 4 des calendes de novembre. — Laurent Le Mancoz, chanoine.

1387, 3 des nones de juillet. — Le Petit Johannelin de Doulencourt, maréchal. (*Parvus Johannelinus de Dolencuriâ, marescallus.*)

(Sans date). — Gilette, veuve de Raoul Clemencez.

ID. ID. — Hernet... de Villemur et sa femme, habitants de Beaune.

§ II. — CHAPELLE S. MICHEL

Vis à vis de l'autel étaient inhumés Jean d'Ecutigny (*Johannes d'Escutigni de Belnâ*), Jeannette, sa première femme, et Margarone, sa seconde, laquelle était fille d'Hugues, le fabricant de bottines (*caligarius*), de Beaune.

Jean d'Ecutigny et Margarone vivaient encore en 1370; on les voit faire, en cette année, un don à la Collégiale (1).

Le *Martyrologe* ne mentionne que la célébration de leur anniversaire, le 17 des calendes d'août, sans avoir retenu la date de leur décès.

C'est par le même recueil que l'on sait qu'ils étaient tous trois inhumés dans la chapelle de S^t^-Michel (2), récemment fondée par Hugues de Pommard, qui fut d'abord chanoine de Beaune, puis évêque de Langres, au XIV^e^ siècle (3).

§ III. — CHAPELLE S. NICOLAS

Cette chapelle avait dû succéder à l'autel consacré au même saint.

Sa place était dans le croisillon de droite, après le tom-

---

(1) V. *Martyrologe*, n° 767.
(2) V. Id., n° 170.
(3) V. Bredault, *ouv. cit.*

Digitized by Google

beau du doyen Loysel et contre la muraille qui clôt de ce côté la chapelle des Berbis (1).

On y connaissait trois sépultures :

XIV[e] siècle. — Nicolas Antioiche, chanoine à la Collégiale.

1678, 5 octobre. — Nicolas Boillaud, avocat à la cour.

1685, 7 juillet. François Boillaud, bourgeois, demeurant à Saint-Martin, 64 ans.

§ IV. — CHAPELLE S. MARTIN ET S. SULPICE

Fondée, au commencement du XV[e] siècle, par Gui Colot, maire de Beaune, et sa femme Marguerite d'Aisé. C'est la troisième dans la nef à gauche.

Les restes des fondateurs y sont recouverts d'une grande et magnifique dalle, gravée en creux, avec leurs effigies en costume du temps ; la date est de 1448.

Tout à côté, on remarque une autre pierre funéraire, plus jeune d'environ un demi-siècle, et sur laquelle est gravée la figure d'un prêtre en habits sacerdotaux.

Les deux tombes ont conservé quelques bribes d'épitaphes encore déchiffrables (*).

§ V. — CHAPELLE DE TOUS LES SS.

Sa fondation devait se rapprocher, comme date, de celles des chapelles S. Eloy et S. Michel, vu que le *Martyrologe* y signale une inhumation dès la première moitié du XIV[e] siècle :

1332, 6, des calendes de mai. — Gui de Jouey (*de Jocis*), vicaire à la Collégiale.

---

(1) V. *Tombeau du doyen Loyzel*, chap. III.

(*) Nota. — Les inscriptions de tous les monuments funèbres encore existants à Notre-Dame ayant été reproduites intégralement dans une Notice de M. Ch. Bigarne, (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., Beaune, 1879), leur transcription équivaudrait à un double emploi.

Digitized by Google

La situation de cette chapelle est impossible à déterminer, à raison de l'absence complète de documents.

Elle porta le nom de *Chapelle des Grozelier* qui en devinrent les patrons et y eurent un charnier. Cette famille que l'on croit communément originaire de Meursault comptait parmi les anciennes de notre ville (1). Antérieurement à 1647, ses membres recevaient la sépulture dans l'église Saint-Pierre, ainsi que les registres de cette paroisse en font foi :

1647, 7 juillet. — Jean Grozelier, chanoine à Notre-Dame.

1653, 23 octobre. — Benjamin Grozelier, grenetier au Grenier à sel.

1655, 24 juin. — Barbe Le Moine, femme de noble Jacques Grozelier, lieutenant criminel.

1662, 6 mai. — Jeanne Richard, veuve de N. Grozelier, bourgeois.

1666, 20 octobre. — Dame Antoinette Grozelier, femme de noble de Massol, conseiller au Parlement de Bourgogne.

1682, 1er janvier. — Charlotte, fille de Benjamin Grozelier, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Beaune, et d'Esmée Vaussin, 4 ans.

1682, 21 mai. — Hugues, fils de Jean Grozelier, conseiller à la cour, seigneur de Vignolles, et de Jeanne Guinot, 28 ans.

1684, 9 décembre. — Messire Jacques Grozelier, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Beaune, Élu des Etats généraux de la Province de Bourgogne, officier de la Chambre des comptes de Dijon, commissaire député par Sa Majesté pour la vérification des comptes de ladite province, « promeu à l'ordre sacré de soudiacre (sic) », 88 ans.

1691, 25 novembre. — Jacques Benjamin Grozelier, lieutenant général au bailliage de Beaune, 50 ans.

1710, 20 janvier. — Anne, fille de Pierre Grozelier, avocat à la cour,

(1) V. Guerrier, *Le père Nicolas Grozelier, prêtre de l'Oratoire* (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., Beaune, 1883.)

Digitized by Google

châtelain, pour le roi, de Pommard et Volnay, et d'Anne-Claudine Chevignard.

1713, 17 juin. — Claudine Chevignard, veuve de Pierre Grozelier.

1718, 30 août. — Anne-Louise Grozelier, femme de Messire Claude Gauvain, conseiller du Roi et lieutenant civil au bailliage de Beaune.

§ VI. — CHAPELLE S. FLOCEL

La *Chapelle de Couches* ou la *Belle Chapelle,* comme on l'appelait primitivement, est, en effet, l'un des plus riches types connus de la Renaissance secondaire. On admire tout particulièrement sa voûte plate, sculptée en parquets, divisée en compartiments à caissons, avec des culs de lampe et des bas-reliefs en bossage. Une frange sculptée, d'une véritable somptuosité, d'un luxe tout oriental, garnit l'arcade. Sept statues en albâtre, représentant les quatre Evangélistes, saint Jean-Baptiste, Moïse et David, en faisaient le principal ornement. La chapelle avait été élevée par Jean Bouton, prévôt de Couches et chanoine de Beaune, dont on voyait le « pourtraict » avec ses armoiries sur un panneau de vitrail. La fenêtre était décorée d'une verrière peinte ; un joli débris en subsiste encore. Tout cela est d'une rare limpidité.

La Révolution a détruit la verrière et les statues.

Dans un cadre du pilier à droite est gravée la date de 1530.

L'abbé Bredault et Pasumot se sont trompés sur la date de la fondation de la chapelle qui nous occupe en l'inscrivant à 1514 au lieu de 1530. Ils se sont trompés encore en citant un Bouton « de Chamilly, » prévôt de Couches, comme l'inspirateur des architecte, peintre, verrier, sculpteur, à qui l'on doit la construction et l'ornementation de cette partie de Notre-Dame, du moins l'inspirateur de

Digitized by Google

leurs travaux. Des recherches, dirigées avec intelligence aux archives de la Côte-d'Or, ont produit la certitude que le fondateur de la *Belle Chapelle* se nommait Jean Bouton, était seigneur du Thillot et de Seize, docteur en droit canon, chancelier de Rouen, et, à la vérité, prévôt de Couches et chanoine à la Collégiale de Beaune. Ce personnage mourut en 1532 (1).

Il faut croire qu'au milieu du XVII[e] siècle la famille du fondateur abandonna ses droits ou les perdit, faute de succession directe, vu que par un acte passé devant maître Bouchin, notaire à Beaune, le premier juin 1651, « Jean-Baptiste Delamare, prêtre, docteur en droit, fonde une chapelle, sous le titre de S. Flocel, en l'autel de la chapelle vulgairement appelée de *Couches*. » Le pieux ecclésiastique donne quatre mille livres qu'il fera amortir pour acquérir deux cents livres de rentes au profit du chapelain qui sera tenu « dire ou faire dire une messe basse pour chacune semaine, à l'honneur de Dieu et de S. Flocel, priant Dieu de vouloir donner part aux sacrifices susdits à damoiselle Bernarde Loppin, son épouse, de laquelle il s'est séparé de corps et de biens pour la plus grande gloire de Dieu et pour passer au sacerdoce. » Cette chapelle était de patronage laïque, à la présentation de noble Etienne Delamare, ci-devant lieutenant général en la chancellerie et « antique maire » de Beaune (2).

---

(1) V. Eug. Beauvois, *Jean Bouton du Thillot, fondateur d'une chapelle de l'église Notre-Dame, à Beaune.* (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., Beaune, 1881).

(2) V. Ch. Bigarne, *Les capitaines du château de Beaune*, (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., Beaune, 1884.)

Digitized by Google

Le *Livre des Fondations de l'Insigne Collégiale Nostre-Dame de Beaune* (1) contient le document suivant :

« Transaction et accord touchant l'image de S. Flocel et les armes du chanoine Delamare apposées au bas de lad. image, receüe le 4 avril 1673 Bouchin, notaire :

« Il demeure permis aud. S^r chanoine Delamare de faire apposer incessamment au milieu de l'autel de lad. Chapelle de Couches, entre le cadre du tableau et l'image de l'Assomption de la S^te Vierge, lad. image de S. Florel, avec ses armes au bas d'icelle sur des crampons de fer qui seront infixés en plomb dans la muraille, aux deux côtés de laquelle image de S. Flocel seront réunis deux aigles servant de couronnement aud. tableau. Aux frais dud. S^r Delamare et moyennant tout ce que dessuz lesd. procez et differenz seront estains et assoupiz. »

Sentant sa fin approcher, Jean-Baptiste Delamare avait légué son domaine du Vernoy « pour eſtre inhumé au » charnier de la chapelle S. Flocel, ſans tyrer à conſe- » quence & ſans que ses parens & aultres n'y puiſſent » prétendre (2). » En effet, sa carrière se termina assez peu de temps après qu'il eut pris toutes ces dispositions :

« Le douze mars 1675 est décédé noble et vénérable Jean-Baptiste Delamare, ancien chanoine de l'Insigne Collégiale de Beaune, le quel a esté inhumé le lendemain treize du mesme mois et année dans la Chapelle de S. Flocel au bas de l'église à droite en entrant, de laquelle il est le fondateur, âgé d'environ 62 ans. »

On laissa passer un laps de soixante-huit ans sans faire

(1) L'un des précieux mss. de la Bibliothèque publique de Beaune, in-f^o, n° 135.
(2) V. Ch. Bigarne, *ouv. cit.*

Digitized by Google

d'inhumation nouvelle dans le caveau où gisaient les restes mortels du fondateur de la « Chapelle S. Flocel, près les fonts baptismaux, » mais ses volontés ne furent pas suivies, et trois de ses parents ou alliés vinrent partager sa sépulture :

1743, 8 mai. — Marguerite Gaignare, douairière de Michel Grozelier, écuyer, secrétaire du Roi, procureur de S. M. au bailliage de Beaune, 88 ans.

1747, 29 janvier. — Antoine Rousseau, bourgeois, 76 ans.

1762, 16 mai. — Magdelaine Tranchepain, sa veuve.

§. VII. — CHAPELLE DE L'ANNONCIATION

Elle fut fondée en 1479 par le doyen J. Bourgeois. Au XVII[e] siècle elle était connue sous le double nom de *Chapelle des Bouchin* et de *Chapelle des Le Blanc* par ce qu'elle servait à ces deux familles de lieu d'inhumation dans un vaste caveau dont la dalle d'ouverture est encore en place.

Cette chapelle, la seconde à droite, est aujourd'hui sous le vocable de S. Pierre. Sur ce point ni renseignements et ni traditions ne font défaut.

A l'entrée, l'attention est excitée par une tombe fort ancienne, placée là comme servant de degré et ayant subi d'assez fortes mutilations pour recevoir les assises d'une grille en bois. Cette dalle porte le nom de Pierre de Chevigney *(Petrus de Chevigneio)*, avec une grande croix à pied gravée en creux ainsi qu'un calice et une hostie. Dans le fond existe une autre pierre tumulaire, représentant un prêtre, revêtu de la chape et tenant en main le bâton cantoral. Elle recouvre la dépouille mortelle de Renaud de Châteauvilain *(Renaudus de Castro Villano)*, qui fut chanoine et chantre

Digitized by Google

à la Collégiale, d'après une inscription latine où peut se déchiffrer encore la date de M CCC... (1)

La plupart des actes d'inhumations des morts dont les noms suivent indiquent le :

Charnier des Bouchin

1594, 14 novembre. — Magdelaine Ferrand, veuve de Me Estienne Bouchin, procureur du Roi.

1607, 21 mars. — François Bouchin.
1608, 10 septembre. — Jehan Bouchin.
1612, 8 juillet. — Elisabeth Bouchin.
} Sans autres renseignements.

1615, 10 septembre. — Magdelaine, fille de noble Etienne Bouchin, procureur du Roi.

1636, 5 octobre. — Pierre Bouchin, procureur ès cours royales à Beaune.

1653, 30 octobre. Barbe Delamare, veuve de Jean Bouchin, bourgeois.

1663, 6 février. — Louise Royer, veuve de Pierre Bouchin, procureur et notaire.

1665, 8 octobre. — Pierre, fils de Claude Bouchin, avocat.

1667, 2 mars. — Jean-Baptiste Bouchin (2), 22 ans.

1679, 28 octobre. — Jean, fils de Jean Bouchin, conseiller du Roi ès cours royales, 30 ans.

1683, 8 mai. — Jean-Baptiste, fils de Claude Parigot et de Barbe Gavinet.

1683, 26 juin. — Bénigne Masson, veuve d'Etienne Rey, procureur.

1687, 22 octobre. — Gabriel Boillot, avocat à la cour, fils de Jacques Boillot, notaire, et d'Antoinette Delaplace, 24 ans.

---

(1) V. Ch. Bigarne, *Tombes et inscriptions de la Collégiale Notre-Dame de Beaune.* (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., Beaune, 1878).

(2) Tué en duel d'un coup d'épée à la gorge. Il eut toutefois le temps de donner des signes de repentir et de recevoir les derniers sacrements, ce qui explique comment il n'y eut pas de refus de sépulture ecclésiastique ; son acte d'inhumation contient tous ces détails. (V. Aubertin, *Le Morimont et la Justice criminelle à Beaune).*

Digitized by Google

1687, 4 décembre. — Anne Sousselier, femme de Jean Bouchin, notaire royal ès cours royales de Beaune, 70 ans.

1714, 25 janvier. — Marie Anne, fille de Marc Antoine Bouchin de Grandmont, avocat à la cour.

1722, 29 juillet. — Pierre Bouchin, docteur en médecine, 92 ans.

Au XVII[e] siècle, les Le Blanc étaient patrons laïques de la chapelle de l'Annonciation.

Si plusieurs membres de cette famille, ainsi que de celle des Bouchin, étaient inhumés dans l'église S[t] Pierre, les *mortuaires* n'en signalent pas moins et de la manière la plus précise, à Notre-Dame, le

Caveau des Le Blanc

1637, 7 août. — Barbe Le Blanc, veuve de Philibert Berthet, procureur et notaire royal.

1656, 10 août. — Pierre Le Blanc, avocat, antique maire.

1657, 4 novembre. — Marguerite Le Blanc, veuve de N. Boillot, procureur.

1669, 17 avril. — Antoine Le Blanc, avocat au Parlement, conseiller du Roi, et payeur des rentes en Bourgogne.

1679, 19 octobre. — Guillaume Boucheron, notaire royal et procureur ès cours royales à Beaune.

1681, 26 mai. — Catherine Le Blanc, femme de Nicolas Pitois, avocat, 45 ans.

1702, 10 septembre. — Antoinette Le Blanc, fille de feu Antoine Le Blanc, avocat et antique maire.

1704, 18 août. — Jacques Boillot, ancien conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage de Beaune, 63 ans.

1711, 30 avril. — Pierrette, fille de feu Philibert Le Blanc et de Françoise Rousseau, 60 ans.

1716, 10 février. — Barbe Gavinet, veuve de Claude Parigot, bourgeois.

1727, 23 avril. — Marguerite Le Blanc, 70 ans.

1732, 22 janvier. — Reine Estienne, veuve d'Antoine Le Blanc, avocat, ancien maire de Beaune.

Digitized by Google

1733, 19 février. — Gasparde Desvelet, veuve de Pierre Delamare, écuyer, seigneur de Chevigny et du Port de Palleau. 89 ans.

1739, 9 octobre. — Claude Le Blanc, bourgeois, 79 ans.

1741, 10 août. — Jacques Philibert Blancheton, écuyer, seigneur du moulin du Foulot de Meursault, conseiller honoraire au Parlement de Metz.

1745, 18 février. — Philibert Claude Le Blanc, fils de Jean-Baptiste Antoine Le Blanc, avocat à la cour, et d'Anne Lebault.

1753, 5 octobre. — Louis Le Blanc, prêtre titulaire de la chapelle S. Paul, fondée dans cette église.

1757, 21 mars. — Henriette Boussard, veuve de Philibert Blancheton, écuyer, conseiller honoraire au Parlement de Metz, seigneur de Meursault, 89 ans.

1759, 27 novembre. Philibert Le Blanc, prêtre, chanoine honoraire, 72 ans.

1760, 30 avril. — Philibert Bouhier de Versalieux, écuyer, 74 ans.

1771, 6 juin. — Anne Lebault, femme d'Antoine Le Blanc, conseiller à la cour, 79 ans.

1776, 12 février. — Vincent Henry Le Blanc d'Ambonne, écuyer, ancien garde du corps, chevalier de S. Jean de Latran, patron du Bureau de la Charité, 80 ans.

1776, 25 avril. — Sa veuve Françoise Bourrée, 80 ans.

§ VII. — CHAPELLE Ste MAGDELAINE.

Cette chapelle abrite une magnifique tombe, où sont représentés deux personnages, le mari et la femme, richement vêtus à la mode du XVe siècle.

De l'épitaphe en caractères gothiques quelques mots sont encore lisibles : « Philibert Lacvrne, bourgeois et » marchand de Beavlne, et Pallas..... », avec la date 1508.

Il est fort regrettable qu'un aussi beau monument ait subi de graves dégradations.

§. IX. — CHAPELLE Ste RADEGONDE

La teneur de plusieurs actes d'inhumation renferme

Digitized by Google

ce document : « Au caveau de Messieurs Berbis, dans la » chapelle S^te^ Radegonde, près S^t^ Christophe. » Or, il est dit en toutes lettres dans les manuscrits de l'abbé Bredault que « la chapelle des Berbis devint celle de la S^te^ Vierge, après la restauration du culte à Notre Dame. » On sait dès lors positivement qu'il s'agit de la petite chapelle située à peu de distance du sanctuaire, du côté de l'épître, près du tombeau du doyen Claude Loyzel. Bon nombre de paroissiens peuvent encore se souvenir d'avoir vu la Vierge noire dans cet édicule d'où elle n'est sortie que le 15 août 1833 pour être placée dans le croisillon gauche de l'église.

1667, 9 décembre. — Marie Gombault, femme de M^re^ Nicolas Berbis.

1673, 14 mars. — Nicolas Berbis, « plus antien Chanoine de l'Eglize Collégiale le Nostre-Dame de Beaune, » 73 ans.

1747, 27 février. — Pierrette Lazare Richard de Curty, femme de Messire Jacques Joseph de l'Estrade, écuyer marquis de La Cour d'Arcelot, ancien capitaine au régiment de Poitou, 23 ans.

1764, 29 juin. — Anne Maitrize, femme de Jacques Boillaud, avocat subdélégué de l'intendant de Bourgogne, 56 ans (1).

1770, 25 décembre. — D^lle^ Boilland, bourgeoise, 80 ans (2).

1775, 16 septembre. — Anne Guyard, femme de messire Claude Berbis, écuyer, seigneur de Corcelles (3).

§. X. — CHAPELLE S. HERNÉ

Elle fut fondée en 1710 dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, dite aussi des Mauvilly, par Pierre Grozelier, chanoine, qui la dota en 1725.

(1) (2) Ces deux actes d'inhumation disent, le premier : *Dans la sépulture des Boillaud, dans la chapelle des Berbis :* et le second : *Au caveau des Berbis, sépulture de ses ancêtres.*

(3) Inhumée en présence de Jean Claude Bénigne Berbis, chanoine à la Collégiale, son fils, et de Bernard Dominique Courtot de Cissey, capitaine au régiment des dragons de la Reine, son cousin issu de germain.

Digitized by Google

Jean Taupenot, chanoine à la Collégiale et aumônier du Roi, avait fondé la chapelle Notre-Dame de Pitié, en 1603. Située derrière le chœur, d'après l'abbé Bredault à qui l'on doit tous les renseignements qui précèdent, elle comptait alors parmi les trois plus anciennes de l'église, mais on ignore sous le vocable de quel saint elle fut primitivement inscrite.

Neuf membres de la famille Grozelier eurent leur dernière demeure dans un charnier signalé en plusieurs actes d'inhumation :

1719, 1er juin. — Messire François Fevret, seigneur de Bligny-sous Beaune, ancien capitaine au régiment de Grosbois, 60 ans.

1724, 22 septembre. — Claude Rousseau, chanoine à Notre-Dame.

1736, 9 août. — Michel Grozelier, écuyer, secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des aides de Montpellier, procureur de Sa Majesté aux bailliage et chancellerie de Beaune, maitre des requêtes de la feue Reine, 76 ans.

1745, 30 janvier. — Bénigne Charles Claude Febvret, seigneur de Bligny, ancien capitaine au régiment de Grosbois.

1752, 18 février. — Claudine Cécile Routy, veuve de Messire Pierre Grozelier, receveur des finances en la généralité de Bourgogne et Bresse, 80 ans.

1754, 3 janvier. — Jean Lobot, prêtre, doyen du Chapitre, 80 ans.

1758, 12 septembre. — Anne Boillaud, femme de Michel Grozelier, ancien auditeur en la Chambre des comptes de Dôle.

1764, 19 janvier. — Pierre Grozelier, écuyer, conseiller du Roi aux bailliage et chancellerie de Beaune, 55 ans.

1773, 24 avril. — Emilien Ranfer, bachelier de Sorbonne, chanoine depuis 27 ans.

On voit que, depuis 1736, les Grozelier ne furent plus inhumés dans le charnier de la chapelle de Tous les SS.

§. XI. — CHAPELLE Ste ANNE

Aux termes d'une indication précise contenue dans le

Digitized by Google

premier acte d'inhumation, cette chapelle était située « près de la porte de gauche, en entrant, du côté de l'occident. »

1679, 14 mars. — Edme Litard, prêtre, chanoine, 92 ans.

1759, 14 juin. — (Sous la première tombe de la chapelle où est le banc ou siège fermant à clef), Vivant Brunet, écuyer, 74 ans.

§. XII. — CHAPELLE S. BLAISE
(Place inconnue).

Fondée, au milieu du XVII[e] siècle, par Blaise Lorenchet, secrétaire du roi, seigneur de Tailly, et sa femme Anne Popin.

1704, 5 janvier. — Lazare, fils de M. David de Beaufort, receveur des deniers royaux au bailliage de Beaune, et d'Anne Poillot, 5 ans.

Blaise Lorenchet, mort en 1665, était inhumé dans l'église des Minimes de Beaune (1), où son tombeau en marbre fut détruit par la Révolution. Sa veuve Anne Popin, originaire de Troyes en Champagne, mourut en 1672 et reçut la sépulture dans l'église S. Pierre (2).

§. XIII. — CHAPELLE S. FRANÇOIS
(Place inconnue).

1736, 5 octobre. — Gérard Brunet de Larrey, conseiller et secrétaire du Roi en la chancellerie près la Chambre des comptes de Montpellier, 58 ans.

---

(1) (2) V. *Les sépultures de l'église des Minimes de Beaune*, 1884; — *Les sépultures de l'église S. Pierre de Beaune*, 1885.

Digitized by Google

CHAPITRE III

INHUMATIONS DANS LES NEFS

L'abaissement du sol de l'église, opération exécutée en 1793 ou 1794, eut pour effet la destruction des caveaux et d'un certain nombre de pierres tumulaires. Nous avons des raisons de croire que plusieurs de ces dalles encore visibles subirent des déplacements, lorsqu'on procéda, en 1801, à un pavage nouveau des trois nefs, peu de temps avant que Notre-Dame dût être rendue à l'exercice du culte.

Outre les charniers formant le sous-sol de la plupart des chapelles, les *mortuaires* signalent encore des caveaux dans divers endroits de l'église, ainsi que des sépultures de familles marquées par une ou plusieurs dalles funéraires.

§. I. — GRAND'NEF.

Les registres citent avec la mention de « proche autel paroissial, » les sépultures des Loppin et des Brunet.

Cet autel occupait à peu près la place où se trouve aujourd'hui le banc de la Fabrique.

1° Sépulture des Loppin

1669, 17 avril. — Louis Loppin, prêtre, chanoine à l'église Collégiale, fils de Messire Philippe Loppin, antique maire et contrôleur du Grenier à sel.

1676, 15 mars. — Judith Tixier, veuve de Nicolas Loppin, conseiller du Roi au bailliage.

Digitized by Google

1681, 8 octobre. — Jean Loppin, prêtre, chanoine d'honneur de la cathédrale d'Autun et archidiacre de l'évêché d'Autun en la portion de l'archidiaconé de Beaune, âgé de 76 ans.

1683, 18 janvier. — Louise, fille de Louis Loppin, conseiller du Roi, et de Charlotte Prevost, 3 mois.

1691, 5 janvier. — Jacquette Brunet, femme de Louis Loppin, receveur des consignations aux cours royales de Beaune, seigneur de Masse.

1713, 15 mars. — Louis Loppin, fils de Jean Loppin, seigneur de Masse, conseiller du Roi, receveur des consignations à Beaune, 1 an et demi.

1718, 5 novembre. — Judith, fille de M. Jean Loppin, seigneur de Masse, et de Françoise Vilain, 4 ans.

1723, 17 avril. — Jean Loppin, seigneur de Masse, etc.

1724, 5 septembre. — Jacqueline, fille de feu André Loppin, conseiller au bailliage, et de dame Judith Tixier, 63 ans.

1729, 11 mars. — Jeanne Prevost, veuve de N. Loppin, conseiller au baillage de Beaune, 81 ans.

1751, 16 septembre. — Dame Françoise Grangier de Parpas, femme d'Etienne Elisabeth Loppin, seigneur de Masse.

1773, 29 mai. — Catherine Dazincourt (1), veuve de messire Jean Loppin, écuyer, receveur des traites foraines à Savigny en Revermont.

1774, 24 décembre. — Elisabeth Loppin (2), veuve de messire Jean Loppin, écuyer, receveur des traites foraines à Savigny en Revermont.

---

(1) Elle laissait un fils Jean-Baptiste Loppin Dazincourt, écuyer, et avait pour gendre Jean François Maufoux, conseiller du Roi, maire, prévôt et lieutenant de police de la ville de Beaune.

(2) L'acte d'inhumation est revêtu des signatures de Etienne Rose Loppin de Masse, écuyer, son fils ; Bernard Loppin du Châtelain, capitaine de l'Arquebuse, écuyer, son frère ; Philippe Marie Perraut, seigneur de Montrevost, son gendre ; le chanoine et le capitaine Delamare ; Maufoux, maire de Beaune, et Charles Viénot de Vaublanc, chevalier de S[t] Louis, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment de la Sarre, ses cousins. Ces noms méritent d'être rappelés comme intéressant, à plus d'un siècle de distance, l'histoire intime de notre cité.

Digitized by Google

2° Sépulture des Brunet

1599, 19 août. — Gabrielle Brunet, femme de Gabriel Clément, procureur syndic des ville et commune de Beaune, et notaire royal.

1615, 30 septembre. — Messire Guillaume Brunet, docteur en médecine.

1623, 24 août. — Noble Gilles Brunet, lieutenant particulier.

1625, 5 septembre. — Gérard, fils de noble Jean-Baptiste Brunet, conseiller du Roi, lieutenant particulier, et de Jeanne Legoux.

1673, 12 novembre. — Louis, fils de Louis Brunet, bourgeois, 38 ans.

1681, 20 avril. — Marie Gaignare, femme de Louis Brunet, bourgeois, 80 ans.

1682, 1er octobre. — Louis Brunet, bourgeois.

1643, 17 mars. — Françoise Loppin, femme de Gaspard Brunet, échevin.

1644, 25 avril. — Jane Perrot, femme de Louis Brunet, avocat.

1673, 12 novembre. — Louis, fils de Louis Brunet, marchand de fer, 38 ans.

1681, 20 avril. — Marie Gaignare, femme de Louis Brunet, bourgeois, 80 ans.

1682, 1er octobre. — Louis Brunet, bourgeois.

1683, 25 août. — Claudine, fille de Christophe Demolin, avocat à la cour, et d'Anne Brunet, 2 mois.

1689, 18 mai. — Anne Brunet, femme de Christophe Demolin, avocat à la cour, 32 ans.

Cette famille, qui tint à Beaune un rang très élevé, avait aussi un lieu de sépulture à l'église Saint-Pierre, dès le XVIe siècle.

Suivent trois autres actes d'inhumation, « proche autel paroissial. »

1673, 3 mars. Pierrette, fille de Jacques Pansiot, marchand et tondeur de draps.

1728, 10 mai. — Anne Poillot, femme de M. David de Beaufort,

Digitized by Google

avocat, ancien receveur des deniers royaux du bailliage de Beaune, ancien capitaine de MM. de l'Arquebuse.

1730, 26 septembre. — (Près de son épouse), Lazare David de Beaufort, 67 ans.

3° Sépulture des Segaut

1637, 13 août. — Philibert Segaut, docteur en médecine.

1650, 3 février. — Philiberte, fille de François Segaut, docteur en médecine.

1662, 10 septembre. Jeanne Forneret, veuve de François Segaut, médecin.

1667, 10 septembre. Philibert Segaut, chanoine.

1676, 2 juillet. — Françoise Vilain, veuve de maître Jean Segaut, avocat au Parlement, 65 ans.

1677, 17 avril. — Abraham Segaut, marchand tanneur, 90 ans.

1689, 29 septembre. — Lazare Segaut, 29 ans (1).

1707, 18 avril. — Marguerite Segaut, veuve de Philippe Brunet, bourgeois.

1767, 9 janvier. Agathe Deslandes, veuve de Charles Segaut, conseiller au bailliage, 84 ans.

Il est dit : « Au milieu de la nef. »

Voici un document qui sert à établir qu'au XVII[e] siècle, les autels adossés aux piliers de l'église n'avaient pas encore disparu :

1651, 3 janvier. — (Près l'autel du pilier qui est à main droite en entrant), François Segaut, marchand, 45 ans.

Le grand bénitier était placé au bas de la nef. Deux morts furent inhumés « près le *Grand Aiguerot* : »

1583, 20 juin. — Josephte Maupied, femme de Joseph Podechard.

---

(1) Aux termes d'un acte inscrit aux registres, Lazare Segaut avait abjuré le culte réformé peu de temps avant son décès.

Digitized by Google

1680, 24 janvier. — Jacquette, fille de sieur Micault, bourgeois et échevin, et de Jacquette Lacurne.

§. II. — NEF DE DROITE.

1° Sépulture des Bérardier

Elle était, d'après les *mortuaires*, « dans la nef, du côté de l'Orient. »

1582, 28 juin. — Charles, fils de Philibert Bérardier, 8 ans.

1652, 24 juillet. — Marguerite Robert, veuve de Denis Bérardier, avocat.

1669, 20 octobre. — Jean Bérardier, fils de Charles Bérardier, bourgeois, neveu de Jean Bérardier, maire de Beaune.

1682, 13 juin.— Dlle Bénigne Bérardier, femme de M. Hubert Roussel de la Fosse, 55 ans.

1684, 20 juin. — Marguerite Le Blanc, femme de M. Bérardier, bourgeois, morte à l'Hôtel-Dieu.

1701, 21 septembre. — Marguerite Bérardier, fille de M. Joseph Bérardier, conseiller secrétaire du Roi en la Chambre des Comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, 10 ans.

1750, 10 décembre.— Claude Bérardier, avocat à la cour, 61 ans. (Sous une tombe proche la chapelle des Rois où fut inhumée son épouse.)

1773, 15 janvier. — Charlotte Bérardier, veuve de François Fromageot, avocat au Parlement, 76 ans.

2° Sépulture des Creusevault

L'indication positive qu'elle existait « dans la nef de droite » tel est le seul renseignement qui se rattache à la sépulture de la famille bourgeoise des Creusevault :

1639, 1er octobre. — Jacquette Lebreth, femme d'hon. h. Vivant Creusevault.

1659, 17 septembre. — Philibert, fils de Me Pierre Creusevault, avocat.

1663, 31 janvier. — Me Pierre Creusevault, avocat.

1677, 9 avril. — Noble Michel Millière, écuyer, fils de N. Millière,

Digitized by Google

maître des comptes en la cour du Parlement de Bourgogne et Bresse et de....., mort en la maison Creusevault.

1683, 17 septembre. — Jean, fils de Pierre Pothier-Delamare, trésorier du Roi en la généralité de Poitiers, et de Jacquette Brunet, 11 ans.

3° Tombeau de Claude Loyzel

« De tous les monuments qui existent encore dans cette église (Notre-Dame), il ne reste plus que la sculpture en bas-relief que le Chapitre fit élever en l'honneur de Claude Loyzel, doyen, mort en 1571. Il avoit choisi lui-même cet endroit pour sa sépulture entre les deux chapelles supérieures de côté de l'épître et, dès 1567, il y avait fait élever un monument pour un de ses neveux né à Toulouse et qui y fut tué à 22 ans par des tuiles qui tombèrent d'une église. Cette anecdote *(sic)* est gravée à la base du tableau, et on y fait généralement peu d'attention. Les armoiries ont été effacées ; elles étoient d'argent au trident de gueules, écartelées d'azur à trois colombes volant d'argent, ayant au bec un rameau d'olivier. On les voyoit sur une maison vers le milieu du Marché au foin à gauche en allant rue Paradis, avec d'autres. C'étoit la maison des Loyzel, mais le mur a été rebâti pendant la Révolution, on a détruit toutes ces armoiries. »

Tel est le document fourni par les manuscrits de l'abbé Bredault et répété par Pasumot, avec cette addition que « la famille Loyzel était une des plus anciennes de Beaune. »

M. Bigarne a donné une description très complète du riche cénotaphe, l'un des principaux ornements de l'église que la Révolution ait épargnés (1).

(1) V. *Tombes et inscriptions de la Collégiale de Beaune.*

Digitized by Google

MONUMENT DU CHANOINE LOYSEL

à l'Eglise Notre-Dame de Beaune.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le *Grand Cartulaire de Notre-Dame* contient, au sujet du choix de l'emplacement de ce tombeau, un renseignements resté jusqu'alors inédit :

« An 1567. — Le doyen Loyzel requiert au Chapitre luy estre octroyé place entre la Chapelle des Berbis et St-Nicolas de Tolentin pour y faire ung tombeau, Messires luy ont octroyé et accordé et ont commis les visiteurs de maisons et appellés avec eulx les massons affin de sçavoir si l'on pourra faire la dicte sepulture au dict lieu.

» Lesquels ont rapporté au Chapitre que la dicte sepulture se pourra faire sans dangier et empeschement pour vehu qu'il fera faire une fenestre d'ung pied d'escarrure au dedans la Chapelle des dicts Berbis pour donner clarté à la vis du clochier. Faict capitulairement le VIII janvier. »

L'existence d'un caveau à cet endroit serait absolument inconnue si la preuve n'en était pas offerte par deux actes d'inhumation où il est dit : « Dans le charnier du chanoine Loyzel. »

1687, 27 février. — Madeleine Bacon, veuve d'honorable homme Jean Chapeau, bourgeois à Beaune, 81 ans.

1723, 2 avril. — Elisabeth Micault, femme de Jean Perrier, décédée subitement.

A côté du tombeau existe une dalle dont l'inscription, foulée depuis longtemps par les pieds des fidèles, est devenue illisible.

4° PROCHE CHAPELLE S. FLOCEL

1584, 14 juin. — (Près les fonts baptismaux). Gilbert Truffol, tabellion et bâtonnier de l'église.

5° PROCHE CHAPELLE DE L'ANNONCIATION

1742, 22 mai. — Jeanne Genot, femme de Jacques Lorenchet, écuyer.

Digitized by Google

1750, 9 août. — Jacques Marlot, écuyer, secrétaire du Roi, près le Parlement de Dijon, 30 ans.

6° PROCHE CHAPELLE DE TOUS LES SS. OU CHAPELLE DES GROZELIER

1684, 15 septembre. — Edme, fils de M. de Sivry, conseiller du Roi, et de Barbe Grozelier, 8 ans.

1686, 11 avril. — Marie Bernarde, fille de Jean-Baptiste Sivry, conseiller à la cour, et de Barbe Sousselier, 2 ans.

1726, 26 août. — Louis Grozelier, ancien conseiller du Roi, receveur des finances en la généralité de Bourgogne et Bresse, 67 ans (1).

1737, 31 janvier. — (Sous la tombe où est enterré son mari laquelle appartient à MM. Grozelier de Beaumont), Claire Vacher, veuve de M. Louis Grozelier de Beaumont, en son vivant conseiller du Roi, receveur des finances en la généralité de Bourgogne et Bresse (2).

7' PROCHE CHAPELLE S. HIPPOLYTE

1701, 21 janvier. — Dame Anne Pierrot, femme de M. de Mucie, président vétéran au Bureau des finances en la généralité de Bourgogne.

1701, 6 juin. — Messire François de Mucie, son époux, 70 ans.

Nous apprenons par les deux actes d'inhumation qui précédent que la chapelle S[t] Hippolyte s'ouvrait dans la nef, du coté de l'Orient.

§. III. — TRANSEPT DE DROITE

1° Tombe de grande dimension, avec ornements et lettres gothiques, indiquant la double sépulture des frères Jean et Roch Perretz, chanoines à la Collégiale, morts le premier en 1561 et le second en 1572.

2° Dalle, revêtue de caractères archaïques où se peut en-

(1) (2). Père et mère du célèbre oratorien Nicolas Grozelier. (V. Guerrier, *ouv. cit.*)

Digitized by Google

core lire la date de M CC XC... Dans le champ, sont gravés un calice et une hostie. Le nom du défunt a disparu.

§. IV. — NEF DE GAUCHE.

Plusieurs mortuaires citent dans cette partie de l'église la : « Sépulture des de Salins, commune avec celle des » Lemaidon et des Delaplace, dans la petite nef, proche » autel paroissial, côté de l'Evangile. »

1° Sépulture des de Salins

1626, 15 février. — Françoise Tavault, femme d'Hugues de Salins, docteur en médecine.

1659, 21 juin. — Hugues de Salins, docteur en médecine.

1659, 15 août. — Antoine de Salins, fils de feu Hugues de Salins, médecin.

1684, 28 juillet. — Hugues, fils d'Hugues de Salins, docteur en médecine, et de Marguerite Bonamour, 22 ans.

1690, 30 avril. — Jeanne, fille de Jean-Baptiste de Salins, docteur en médecine.

1710, 17 février. — Jean-Baptiste Desalin *(sic)*, conseiller du Roi, médecin royal vétéran des galères de France, procureur du Roi en la Justice des traites foraines.

1729, 29 avril. — Antoinette de Salins, demeurant chez son frère M. de Salins, chanoine à Notre-Dame.

1738, 1er février. — Jeanne de Salins, 78 ans.

2° Sépulture des Lemaidon

1647, 21 juin. — Françoise Lemaidon, fille de Me François Lemaidon, procureur, et d'honnête Claude Barolet.

1679, 2 avril. — Anne Bardin, femme de François Lemaidon, notaire royal et procureur du Roi en la châtellenie de Pommard et Vollenay, 57 ans.

1682, 12 mai. — Michel, fils de François Lemaidon, ancien procureur, et de feue Anne Bardin, 22 ans.

Digitized by Google

1687, 4 avril. — François Lemaidon, ancien procureur du Roi en la châtellerie de Beaune et Vollenay, 76 ans.

1734, 20 septembre. — Marguerite Lemaidon, 67 ans.

1744, 5 août. — Marie Lemaidon, fille, 80 ans.

3° Sépulture des Delaplace

Il est fait mention aux registres que plusieurs tombes appartenaient aux trois familles dont reparaissent les noms et qu'elles servirent à plusieurs défunts, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui dans certains cimetières.

1583, 3 juin. — N..., fille de Claude Delaplace.

1599, 22 février. — Gillette Delaplace, veuve de Mre Claude Prudon, praticien.

1602, 13 septembre. — Mre Jacques Delaplace, procureur syndic des ville et commune de Beaune.

1607, 11 juin. — Honorable homme Delaplace.

1621, 6 octobre. Claude Delaplace, procureur et notaire royal.

1645, 5 décembre. — Antoinette Masson, femme de Pierre Delaplace, procureur et notaire.

1659, 4 avril. — Pierre Delaplace, procureur et notaire.

1672, 30 mars. — Gabriel Delaplace, prêtre, ancien chanoine à Notre-Dame.

1684, 26 septembre. — Elisabeth Delaplace, belle-sœur de Jacques Boillot, syndic de la ville de Beaune.

1688, 18 août. — Zacharie Delaplace, ancien chanoine, 66 ans.

1711, 2 février. — Antoinette Delaplace, veuve de Jacques Boillot.

1761, 26 août. — Catherine Boillot, épouse d'Hugues Pothier, procureur et notaire royal aux bailliage et chancellerie de Beaune, procureur de la châtellenie de Pommard, 63 ans (2).

1766, 26 janvier. — Françoise Pothier, fille d'Hugues Pothier, procureur du Roi en la châtellenie de Pommard.

1766, 8 octobre. — Hugues Pothier, son père.

4° Sépulture des Viénot

1655, 29 janvier. — Dame Jacquette Bichot, femme de sieur Pierre Viénot, bourgeois et échevin.

Digitized by Google

1684, 8 juin. — Nicolas Viénot, bourgeois, 80 ans.

1705, 28 janvier. — Dlle Elisabeth, fille de M. Louis Viénot, avocat à la cour, 19 ans.

1725, 11 novembre. — François Viénot, bourgeois, 71 ans.

5° Sépulture des Maleteste

1585, 6 mai. — Jacques Maleteste, 13 jours.

1649, 27 juin. — Etienne Maleteste, chanoine.

1665, 10 septembre. — Dame Bénigne Maleteste, veuve de M. Dessalin *(sic)*, apothicaire.

1675, 27 décembre. — Marie Royer, veuve de N. Maleteste, greffier.

1683, 26 août. — Anne, fille de Jean-Baptiste Garache et de Marie Forneret, 6 mois.

1685, 6 mai. — Jacques Maleteste, avocat.

1738, 5 mai. — Edme Lobot, bourgeois, 85 ans.

1741, 28 mars. — Marie Viénot, veuve d'Edme Lobot, 80 ans.

Dans la même nef, restent à citer trois tombes : l'une sert de seuil à l'une des portes trinitaires et sur elle sont gravées une épée et un bouclier triangulaire; ce fut probablement celle d'un chevalier du Temple ; l'autre montre une grande croix à pied, accompagnée d'un calice et d'une hostie, et remonte au XIIIe siècle. La troisième, avec inscription latine, et bien conservée, est celle de :

1678, 16 janvier. — Claude Chardenet, prêtre et organiste de Notre-Dame.

1740, 25 avril. — (Entre l'autel et la chapelle de la paroisse, dans une sépulture à lui accordée par le Chapitre), Jacques Pelletier, seigneur de Cléry, 45 ans.

6° PROCHE CHAPELLE Ste ANNE

1583, 1er août. — « Messire Jehan Moreaul, iadis vicaire et secretain de lad. eglize l'Insigne Collégiale et de l'eglize Sainct Pierre de Beaulne, semblablement recteur des Escholes, » 67 ans.

Digitized by Google

1701, 28 juin. — Dlle Louise Martin, 60 ans.

1709, 26 mars. — François Pansiot, maître gantier.

1736, 12 septembre. — Marguerite Brunet, veuve de Philibert Parigot, écuyer, secrétaire du Roi, 62 ans.

7° PROCHE PORTE OCCIDENTALE

1606, 15 octobre. — Claudine Eabouyn, veuve de Vincent Marthoire, procureur es cours royales, à Beaune.

1612, 27 mars. — Vincent Marthoire, son fils.

Tous deux reposent sous la même tombe.

1691, 8 septembre. — Jacques Pommier, ancien vicaire de Notre-Dame, 84 ans.

§. V. — TRANSEPT DE GAUCHE.

1° Tombeau de Dinteville

Les descriptions de l'église Notre-Dame, telle qu'elle était au siècle dernier, signalent deux sépultures dans la grande baie du transept de gauche où se trouve aujourd'hui la chapelle de la Ste-Vierge. Ces descriptions émanent de Pasumot et de l'abbé Bredault. Voici la seconde :

« Attenant au sépulcre qui étoit un ouvrage fort médiocre, on voyoit le tombeau de Jacques de Dinteville, président du Parlement des ducs, et de Marie de Pontailler, sa femme, qui avoient fait faire le sépulcre. La statue et surtout la tête du président étoit un fort bel ouvrage, si ce n'est qu'elle étoit enveloppée d'une espèce de bandeau qui avoit l'air d'une guenille. Il avoit près de lui un gros dogue au naturel, de la plus belle espèce, qu'il avoit fait placer là par reconnoissance, car je me rappelle avoir lu dans ma jeunesse sur un tableau placé près de là que M. de Dinteville étant tombé dans une rivière, son chien l'en tira à la nage. »

Pasumot dit que l'on regardait comme un très beau travail la statue et surtout la tête du président.

Digitized by Google

Le *Sépulcre* était placé en face de la grande baie du transept. C'était une représentation de la sépulture de Notre Seigneur, une sorte de tombeau couvert, probablement analogue à celui de Notre-Dame de Pouilly. Jacques de Dinteville et sa femme l'avaient construit en 1508 (1).

La Révolution a détruit ce monument ainsi que le tombeau des fondateurs. A ce sujet, les manuscrits de Pasumot renferment un triste détail : les démolisseurs, après avoir mis en pièces les statues, retirèrent du caveau les ossements de Jacques de Dinteville et de Marie de Pontailler et les dispersèrent, au milieu des décombres amoncelés sur le sol.

Devant le sépulcre était inhumé :

1718, 12 novembre. — Jean, fils de messire Despringles, écuyer, et de Jeanne Tixier.

2° Tombeau des Delamare

Ce tombeau était situé, ainsi que l'attestent les registres paroissiaux, à côté du Sépulcre. Il consistait en un charnier, dont on retrouverait les substructions.

L'illustre famille des Delamare avait aussi, à l'église S. Pierre, un caveau où plusieurs de ses membres reçurent la sépulture. Dans celui qu'elle possédait à Notre-Dame, dix-sept défunts vinrent prendre rang :

1609, 15 septembre. — Jehan Delamare.

1625, 14 février. — Philibert Delamare, avocat et antique maire.

1682, 11 février. — Magdelaine Dachey, veuve d'Etienne Delamare, lieutenant général de la chancellerie, maire et prévôt de la ville de Beaune, 64 ans.

---

(1) V. Ch. Bigarne, *Notice sur Jacques de Dinteville, capitaine du château de Beaune.* (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., Beaune, 1884).

Digitized by Google

1684, 25 avril. — Catherine Delamare, femme de Gilbert Boyveau, conseiller du Roi aux bailliage et chancellerie de Montcenis, 45 ans.

1685, 23 janvier. — Flocel, fils d'Etienne Delamare, en son vivant lieutenant ès cours et chancellerie de Beaune, 35 ans.

1687, 24 mars. — Etienne, fils de Jean-Baptiste Delamare, seigneur d'Aluze, conseiller du roi, lieutenant général criminel aux bailliage et chancellerie de Beaune.

1687, 24 juillet. — Etienne Delamare d'Aluze, clerc du diocèse, fils de Jean-Baptiste Delamare, écuyer, seigneur d'Aluze, conseiller du Roi et son lieutenant criminel aux bailliage et chancellerie de Beaune, 16 ans.

1711, 2 février. — Jean-Baptiste Delamare, seigneur d'Aluze, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général criminel aux bailliage et chancellerie de Beaune.

1714, 4 septembre. — Pierre, fils de M. Philibert Delamare, et de dame Agathe Bérardier, 6 ans

1718, 9 octobre. — Agathe, fille des précédents, 2 ans.

1731, 7 mars. — Agathe Bérardier, femme de M. Philibert Delamare, écuyer, conseiller du Roi, 45 ans.

1740, 24 octobre. — Messire Jean-Baptiste Delamare, écuyer, seigneur d'Aluze, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, 78 ans.

1745, 15 mai. — Françoise Delamare, femme d'Etienne Loppin, seigneur de Masse, receveur des consignations au bailliage de Beaune, 33 ans.

1753, 19 janvier. Dlle Jeanne Delamare, 67 ans.

1754, 5 novembre. — Philibert Delamare, écuyer, 70 ans.

1761, 28 juillet. — Philippe Delamare, licencié de la faculté de théologie de Paris, doyen du Chapitre de l'Insigne Collégiale, 58 ans.

1771, 16 septembre. — Rose Domino, veuve de messire Jean-Baptiste Delamare, seigneur d'Aluze et autres lieux, chevalier de Saint Louis.

§ VI. — DERRIÈRE LE CHŒUR

Sépulture des Guyard

1648, 6 avril. — Humbert Guyard, avocat.

Digitized by Google

1682, 11 février. — Jean Guyard, procureur au Parlement de Paris, 55 ans.

1683, 18 janvier. — Hugues Guyard, conseiller du Roi, secrétaire en la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, 75 ans.

1729, 7 août. — Bénigne, fils de noble Hubert Guyard, ancien capitaine d'infanterie, et de Jeanne Teurreau.

Dans le pourtour du chœur reposent les défunts dont suivent les actes d'inhumation :

1595, 24 novembre. — Vivant Gardin, prêtre, chanoine, fondateur de la Chambre des pauvres.

(Sans date). — Philiberte, fille de feu Philibert Bracpot, sergent royal, et d'Huguette de Vichâteau.

1675, 15 octobre. — Marguerite, fille de François Simonnot, sergent royal.

1680, 4 juillet. — Etienne Beleurgey, chanoine.

1687, 27 octobre. — Jacques Vergniette, bourgeois.

1744, 18 octobre. — Etienne Guinot, bourgeois.

Au dire de Pasumot et de l'abbé Bredault, on voyait sur une longue lame de cuivre, appliquée à l'une des colonnes du rond-point, l'épitaphe de Jean Taupenot, chanoine à Notre-Dame, aumônier d'Henri IV, mort en 1606.

Les pierres tumulaires des chanoines Vivant Gardin et Etienne Beleurgey, ainsi que celle de Philiberte Bracpot, subsistent encore en assez bon état de conservation. Etienne Guinot repose, ainsi que le relate son *mortuaire*, « sous une tombe entre le chœur et la petite sacristie, » l'un des monuments gothiques que Notre-Dame a gardés.

Près de là se trouve une autre dalle du XVI[e] ou du XVII[e] siècle où l'on peut encore lire .... *docteur es droitz*.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

INHUMATIONS « DANS L'ÉGLISE »

SANS AUTRES INDICATIONS

Les registres ne contiennent aucun renseignement sur les places occupées par deux caveaux, deux sépultures de famille et un nombre relativement grand d'autres sépultures particulières. Une liste de dates et de noms composera donc uniquement la matière de ce chapitre.

1° Caveau des Berthet

1637, 7 août. — Barbe Le Blanc, veuve de Philibert Berthet, notaire et procureur.

1648, 14 janvier. — Jean-Baptiste Berthet, châtelain de Beaune et Vollenay.

1654, 20 novembre. — Magdelaine Le Blanc, veuve de Jean Berthet, bourgeois.

1727, 10 décembre. — Pierre Milon, commissionnaire à Beaune, 62 ans.

1743, 10 janvier. — Claudine Berthet, veuve de Pierre Milon, 79 ans.

2° Caveau des Canet (1)

1729, 10 avril. — Jean Canet de Clugny, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France au Parlement de Dijon, 77 ans.

1732, 16 février. — D^lle^ Anne Chauvelot, bourgeoise, 82 ans.

---

(1) Cette famille bourgeoise, peu nombreuse, était alliée aux Gaignare, aux Rousseau et aux Navetier, ainsi que l'attestent plusieurs actes d'inhumations dans l'église Saint-Pierre. Elle résidait à Beaune depuis la première moitié du XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

3° Sépulture des Alixant

1623, 25 juin. — Noble Philibert Alixant, conseiller du Roi et antique maire de Beaune (1).

1649, 12 juillet. — Marc Antoine Alixant.

1678, 20 avril. — Henriette Loyzel, veuve de sieur Alixant, 83 ans (2).

1679, 6 octobre. — Abraham Gaignare, chanoine à Notre-Dame, 42 ans.

1681, 15 décembre. — Jeanne Alixant, veuve de sieur Gaignare, seigneur de Bévy, 68 ans (3).

4° Sépulture des Tixier

1641, 15 septembre. — Mre Jehan Tixier, avocat.

1652, 13 avril. — Noble Pierre Tixier, lieutenant civil.

1684, 15 février. — Henriette Guyot, veuve de N. Tixier, lieutenant civil au bailliage, 88 ans.

1691, 20 septembre. — Magdelaine, fille de feu Jean-Baptiste Despringles, 28 ans.

1717, 2 janvier. — Marie Boillot, veuve de Pierre Tixier, maitre des requêtes et ancien maire de Beaune.

1721, 3 janvier. — Nicolas Tixier, prêtre, chanoine de Sainte-Opportune, à Paris.

5° Inhumations diverses

Après les inhumations dans les chapelles, les nefs et autres endroits à Notre-Dame, il nous reste à dresser la liste des défunts qui reposaient dans l'enceinte sacrée,

---

(1) Ce personnage compta au nombre des citoyens qui contribuèrent le plus à remettre sous l'obéissance du Roi la ville de Beaune, lorsqu'elle secoua le joug des Ligueurs (V. Gandelot, Courtépée, Rossignol, J. Pautet, etc.) Il n'est pas de notice sur Beaune, quelque petite qu'elle soit, qui ne relate la vaillante conduite de l'échevin Alixant dans la journée du 5 février 1595.

(2) Alliée aux Loppin et aux Gaignare. Elle eut un fils, chanoine à Notre-Dame.

(3) Lors de sa mort, son fils, Adrien, était curé de Créancey, près Pouilly en Auxois.

Digitized by Google

sans désignation de place, mais avec cette simple mention : *dans l'église.*

1589, 15 mars. — N... Clément, veuve de Claude Dariot, docteur en médecine (1).

1601, 13 mai. — Louis Routy.

1608, 29 août. — Chrestienne Griguette, femme de Me Joseph Chasot, avocat à Beaune (2).

1608, 30 août. — Philibert Lebreth, greffier de la mairie.

1609, 30 avril. — Jehan Godard, chanoine à Notre-Dame.

Id., 15 février. — François Perrot, chanoine de Chalon.

1612, 22 juillet. — Jehan Catherine, doyen de Beaune (3).

Id., 29 janvier. — Jehan Gillebert, chanoine à Notre-Dame.

Id., 18 décembre. — Robert Perrot, chanoine à Notre-Dame.

1613, 2 août. — Pierre Thouvenot, chantre à Notre-Dame.

1614, 13 février. — Jean Quinard, maître de musique à Notre-Dame.

Id., 16 mars. — Christophe Robelin, sous-chantre à Notre-Dame.

1623, 6 juin. — Pierre Chasot, bourgeois.

---

(1) Pour Claude Dariot, mathématicien et physicien, auteur de plusieurs ouvrages écrits en latin et en français, Cf. Gandelot, Courtépée, t. II; *Galerie bourguignonne*; Bigarne et Aubertin, *Esquisse historique sur les épidémies et les médecins à Beaune.* — Il était né à Pommard, vers 1533, et mourut à Dijon, en 1594, après avoir embrassé le culte réformé.

(2) Les mss de l'abbé Bredault donnent l'épitaphe singulière en distiques latins gravée sur sa tombe. La Notice *Tombes et inscriptions de la Collégiale Notre-Dame,* par M. Ch. Bigarne, l'a reproduite intégralement.

Le nom de Griguette était connu à Dijon dans le dernier tiers du XVIe siècle. La *Galerie bourguignonne* cite comme y vivant, à cette époque, Griguette (Joseph), greffier des présentations au Parlement, auteur, pour la sépulture de sa première femme Lazare Ferrand, d'une « épitaphe ridicule » qui se lisait à l'entrée de l'église des Cordeliers et qui fut relatée dans les *Menagiana* par La Monnoye. On peut supposer que l'inscription tumulaire de Lazare Ferrand n'aurait pas nui à la composition de celle de Chrétienne Griguette, peut-être sœur ou tout au moins parente du greffier dijonnais.

(3). Pendant les troubles qui précédèrent le siège et la prise du château sur les Ligueurs (1595), l'archidiacre Catherine fut compris dans la liste de proscription dressée par Mayenne contre les Beaunois suspects de dévouement à la cause du roi Henri IV. (V. Courtépée, t. II.)

Digitized by Google

Id., 2 août. — Vivant Jolyot, prêtre, chantre à Notre-Dame.

1624, 30 avril. — « Noble et saige maistre » Philippe Baillet, doyen de Notre-Dame, et élu du clergé aux Etats (1).

1625, 6 juin. — Honorable homme Jean Gomeau, organiste à Notre-Dame.

1626, 6 mai. — Maître Philibert Laglantier, chapelain à Notre-Dame.

1630, 4 avril. — Noble Jehan de Beauplan, capitaine des gardes de M. le cardinal, « mort à l'hostellerie des Trois Mores ».

1637, 7 août. — M^me^ Larcher, mère de M. Larcher, procureur et notaire royal.

Id., 16 décembre. — Elisabeth Bethauld, femme de N. Grey, avocat.

1638, 7 janvier. — Honorable homme Jehan d'Herville, facteur d'orgues.

1640, 6 septembre. — Catherine de la Tour, veuve de messire Jérôme de Saumaise, conseiller au Parlement.

1641, 15 septembre. — Fiacre Maitrize, chanoine.

1645, 18 avril. — Dame Claude Bétauld, femme de sieur Nicolas Guinot, gendarme en la compagnie de M. le Prince.

Id., 5 décembre. — Honorable homme Jehan La Ferrière, sergent royal.

1646, 16 juin. — Barbe Tavault, femme d'honorable homme Estienne de Nozereth.

1646, 15 septembre. — Jehan Lafontaine, bâtonnier à Notre-Dame.

1647, 10 septembre. — Pierrette Legros, femme de Siméon Champagne, procureur et notaire.

1648, 18 février. — Jehan Gomeaul, prêtre.

1649, 15 février. — Jehan Monot, chanoine.

Id,, 29 mars. — Philiberte Truffol, femme de François Peultier, sergent royal.

1651, 15 mai. — Philibert de Nozereth, marchand, bâtonnier à Notre-Dame.

1652, 23 avril. — Nicolas Larcher, procureur.

---

(1) Il y a des motifs de croire que ce chef du Chapitre fut inhumé soit dans le chœur, soit dans une chapelle, soit tout au moins sous le portail, quoique son *mortuaire* n'en dise rien.

Digitized by Google

Id., 27 mai. — Jacques Huyer, prêtre habitué à Notre-Dame.

1653, 25 octobre. — Jehan Lebreth, prêtre, chapelain à Notre-Dame.

1658, 9 août. — Suzanne Consol, veuve de N. Lebreth, antique maire.

1659, 29 juillet. — Etienne Coquille, contrôleur au Grenier à sel.

1661, 26 septembre. — Jacques Rousseau, chanoine à Notre-Dame.

1665, 28 novembre. Claudine Berthet, veuve d'Edme Ferry, avocat et antique maire.

Id., 21 décembre. — François Champagne, procureur et notaire.

1667, 1er juin. — Pierre de Requeleyne, prêtre, chapelain à Notre-Dame.

Id., 25 septembre. — Antoine Billard, greffier de la Chancellerie.

1672, 1er janvier. — Humbert Foret, marchand, massier à Notre-Dame.

1676. 6 mai. — Jeanne Jacquois, veuve de Jean Pansiot, marchand tondeur de draps.

1677, 22 janvier. — Marguerite Truffol, veuve d'Antoine Forest, procureur et notaire aux cours royales.

1688, 18 août. — Claude Billard, prêtre, chanoine à Notre-Dame.

1701, 26 mars. — Marguerite Forneret, fille d'honorable Jean Forneret, bourgeois, et de Jeanne Françoise Bouchard.

1706, 14 novembre. — Commandeur de Cissé, colonel du régiment de Nice des troupes de S. A. R. Monseigneur le duc de Savoie, mort sur la paroisse S. Pierre.

1709, 30 octobre. — Jeanne, fille de sieur Alexandre Colot, huissier au bailliage, et de Bernarde Mouchetet, 11 ans.

1710, 2 février. — Dlle Claudine Perruchot, fille de feu Etienne Perruchot, procureur au Parlement de Dijon, et de Marie Boillot.

Id., 19 mai. — Jeanne Ferry, fille de M. Ferry, gouverneur des pages du Roi, et de Barbe Sousselier, 30 ans.

Id., 12 août. — François, fils de Pierre Milon, bourgeois à Beaune, et de Claudine Berthier.

1711, 7 mai. — Marie Chauvelot, bourgeoise, fille de feu M. Jean Chauvelot, et de dame Anne Masson, 60 ans.

1724, 9 août. — François Parigot, médecin à Beaune,

Digitized by Google

1725, 1er février. — Etienne Berthier, chanoine de Nuits, retiré à Beaune.

1726, 25 avril. — Louise Plassard, veuve de Gaspard Guenot, orfèvre à Dijon.

1731, 3 décembre. — Dame Marguerite Boillaud, veuve M. Louis Barolet de Grandchamp, capitaine au régiment de Poitiers Etranger, 73 ans.

1747, 27 avril. — Marie Louise Félix Blancheton, femme de Philibert Parigot, écuyer, seigneur de Santenay.

1767, 9 janvier. — Agathe Deslandes, veuve de Charles Segault, conseiller au bailliage.

1771, 6 juin. — Jeanne Lebault, femme d'Antoine Le Blanc, avocat à la Cour.

Id., 9 novembre. — Anne Théodore Josèphe Gabrielle, fille de Messire Abraham Jacques Durand d'Aubigny, chevalier, ancien ministre plénipotentiaire du Roi en Allemagne, seigneur de Montmain et Grosbois, et de dame Catherine Gabrielle de Rémond de la Grange, 18 ans.

1776, 26 juillet. — Françoise Albrier, veuve de Joseph Mérandon, marchand.

1776, 1er mars. — Antide Marie David de Buchillon, écuyer, receveur des impositions des Etats de Bourgogne, 71 ans (1).

1776, 20 juin (*). — Louis François Périer, bourgeois, 70 ans.

(1) Allié aux Chauvelot et aux Loranchet.

(*) Le 10 juin 1777, première application de l'ordonnance royale qui défendait les inhumations autre part que dans les cimetières. On enterra dans celui de Notre-Dame, Michel Grozelier, ancien auditeur à la Chambre des comptes de Dôle, âgé de 82 ans. C'était le frère du P. Nicolas Grozelier, de l'Oratoire.

Digitized by Google

CHAPITRE V

PORTAIL

Nos antiquaires ont souvent remarqué, sous le *Grand Portail*, — style des registres, — deux inscriptions gravées à la base de deux piliers. L'une, en caractères gothiques du XV^e^ siècle, ne laisse lire clairement que ces trois mots : hic iacet dnus..., à la suite desquels on a cru reconnaître le nom de de rouvre (1). L'autre, d'apparence un peu plus récente, montre, précédé de la formule cy gist le nom de dumottet (??) prbtre (2). D'après les écrits de Pasumot et de l'abbé Bredault, on voyait, au pied d'une belle croix rogatoire (3) donnée par Legoux de La Berchère, conseiller au Parlement de Bourgogne et doyen du Chapitre de Beaune, la tombe de ce personnage mort en 1515. Ce devait être la longue et large dalle en pierre de Charrecey, où apparaissaient les vestiges d'une épitaphe et d'un encadrement (4). La *Notice des Antiquités de la ville de Beaune* n'omet pas de dire que les armoiries et la légende avaient été effacées

(1) Elle est encore en place sur le premier pilier de droite, au-dessus de l'escalier.

(2) Au musée de la Société d'histoire et d'archéologie.

(3) Transféré au cimetière S^t^-Jean, le piédestal de cette croix était placé sur la sépulture de M. Pinot, archiprêtre-curé de Beaune, mort en 1804. Il a été amené, en 1871, au jardin de l'hôtel de Ville, et il orne aujourd'hui le square du rempart des Lions.

(4) Elle n'a pas été conservée, n'ayant pu être utilisée dans le nouveau pavage du portail.

Digitized by Google

pendant la Révolution ; ce détail a contribué à établir l'identité du monument.

Dans le voisinage de cette tombe il en existait une autre, celle d'Antoine Richard, doyen du Chapitre, mort victime de la peste en 1631. Le hasard des recherches a fait découvrir le nom de ce doyen, l'indication de son genre de mort, ainsi que son inhumation « sous le portail (1), » où son épitaphe était bien connue, au siècle dernier.

Le *Martyrologe* donne, avec dates à l'appui, les noms de morts enterrés à l'entrée de l'église *ante* et *super portale,* et, il est à distinguer que toutes ces dates sont antérieures à l'époque de la construction de l'œuvre architecturale, due aux libéralités du Chapitre, avant le milieu du XIV^e^ siècle. Cette observation était facile à prévoir, et une explication ne se fera pas attendre. D'après l'autorité de Du Cange, le bas latin *portale* ne correspond pas toujours, tant s'en faut, à *vestibulum* et à *atrium;* son sens littéral est généralement celui de *porta amplior*, *porta maxima*, *porta princeps*, qu'il s'agisse de l'entrée d'une ville ou d'un temple ; pour une église, c'est le parvis. On sait encore que *capella portalis* se traduit par « chapelle située à l'entrée d'un monastère. » Cette définition donnée, la formule *ante portale* signifierait donc « devant la porte principale ; » quant à celle de *super portale*, la préposition *super* a le sens d' « au delà. » Les deux variantes ne présentent donc qu'une nuance légère et très aisément saisissable, celle

(1) Ce renseignement est compris dans une série d'annotations annexées à un exemplaire de l'*Histoire de Beaune* de l'abbé Gandelot, ayant appartenu au chanoine Grozelier et offert aux collections bibliographiques de la Société d'histoire et d'archéologie par feu M. L. Callard d'Azu, avocat, membre résidant.

Digitized by Google

d'une proximité plus ou moins grande vers la porte principale pour les dépôts funèbres.

Afin d'épuiser la question soulevée par le mot *portale*, voici une opinion que nous soumettons à l'appréciation des archéologues : Le portail actuel, celui dont la construction, due à la générosité du Chapitre, eut lieu en 1332, dans le temps de la belle architecture gothique, et qui présente un aspect si majestueux, n'aurait-il par succédé à un premier porche, contemporain de l'édification de la nef principale ? L'hypothèse de l'existence d'un semblable *pronaos* ne pêche pas, on en conviendra, par excès de hardiesse. Ajoutons, toutefois, qu'aucun document écrit ne vient à l'appui de cette idée. Quoi qu'il en soit, la quantité d'ossements errants, dispersés, brisés, que les fouilles de 1886 ont mis au jour en cet endroit (1), démontre avec la dernière évidence que de nombreux défunts reposèrent soit sous un portail primitif, soit devant la porte principale de l'église. Ce fait est d'ailleurs d'un faible intérêt historique.

Le *Martyrologe* relate plusieurs ensevelissements avec l'indication d'*in portali* et *in portalicis*, mais les dates y manquent, et dans de telles conditions il est impossible de tirer le moindre profit de ces données pour l'éclaircissement de la question qui nous occupe. Le seul document dont nous puissions disposer et fixant une époque précise, est celui-ci :

1379, 5 des calendes de novembre. — Bernarde de Neuvelle *(Bernarda de Novâvillâ)*.

(1) V. Aubertin, *Les fouilles du portail de Notre-Dame de Beaune*, en 1886, (Archives de la Soc. d'hist. et d'arch.).

Digitized by Google

Dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, le portail actuel était terminé, sauf les deux tours qui ne l'ont jamais été.

Passons maintenant à l'examen des registres paroissiaux :

1584, 4 mars. — Jehanne, fille de Jehan Ferret (6 à 7 ans). (Bien que rédigé en français, ce mortuaire porte la mention : *In portalicis*).

1584, 26 août. — Philibert, fils de Bernard Mathion, avocat.

1600, 24 mars. — Vénérable personne messire Claude Berbis, « beaulpère de la Meyson Dieu de Beaulne, » et habitué à Notre-Dame.

1639, 19, juillet. — Claude Rousseau, doyen.

Il faut arriver jusqu'à 1673 pour retrouver la désignation de lieux d'ensevelissement : *Sous le portail.*

1673, 1[er] janvier. — Philiberte Chauvenet, femme de Pierre Boudier, serrurier et armurier.

1673, 15 février. — Claude, fils de Jean Carillon, maître lanternier, 4 ans.

1673, 8 septembre. - Françoise, fille de Jean Henriot, boulanger, 4 ans.

1678, 16 août. — Claude Chauvenet, 22 ans, clerc habitué à Notre-Dame, fils d'Emiland Chauvenet, maître boulanger.

1679, 17 avril. — Jeanne Bulliot, femme de Charles Barthélemy, maître boulanger.

1682, 12 septembre. — Claude Gagnerot, 86 ans, maître boulanger.

1683, 5 juin. — Louis, 12 ans, fils de feu Messire Joseph Lambert, procureur au bailliage d'Arnay, et de Jeanne Bullier.

1683, 28 juin. — Michelle Lordelot, femme de Pierre Bret, procureur es cours royales, 35 ans.

1684, 3 décembre. — Jean Grange, maître pâtissier, 60 ans.

1684, 28 décembre. — Roch, fils de Roch Massuat, marchand à Dijon, et de Marguerite Chenu, 3 ans.

1685, 5 janvier. — Huguette Chardenet, veuve de Pierre Patriarche, 80 ans.

1686, 18 juin. — Jean Henriot, maître boulanger, 70 ans.

Digitized by Google

1686, 27 juillet. — Marguerite Maufoux, femme de Guillaume Lamarosse, maître tonnelier, 42 ans.

1686, 12 août. — Antoine, fils de Jean Henriot, massier de l'église Notre-Dame, et de Pétronille Guillain, 2 ans.

1687, 14 mars. — Claire de Nozereth, veuve de Jean Chenu, maître chirurgien, 70 ans.

1687, 7 mai. — Claude Gaugain, maître cordonnier, 78 ans.

1689, 9 février. — Isaac Forneret, bourgeois, 23 ans. (Nouvellement converti du protestantisme au catholicisme).

1689, — 23 octobre. — Charles Barthélemy, maître boulanger, 75 ans.

1690, 23 mars. — Zacharie Masson, marchand drapier, 34 ans.

1690, 26 mai. — Catherine Bullier, veuve de Louis Barolet, marchand, 45 ans.

1690, 25 septembre. — Catherine Godard, veuve de Jean Grange, maître pâtissier, 70 ans.

1716, 25 juin. — Catherine Henriot, veuve de Jean Garnier, boulanger au faubourg Saint-Martin. (L'acte dit : « Sous le portail, comme elle l'avoit demandé).

1726, 18 mars. — Jeanne Dupin, femme de Noël Dorey, boulanger.

1735, 17 février. — François Lescharnier d'Arrièrecourt, ancien officier au régiment de Toulouse, 75 ans.

Sous le porche de la porte occidentale, construit par les de Salins, on a vu, jusqu'à la Révolution, le tombeau, élevé sur quatre colonnes, de Guillaume Lifaille ou Feuillet, doyen, mort en 1367. Ce personnage était nommé dans son épitaphe *Villelmus Folii*, d'après les écrits de Pasumot et de l'abbé Bredault. En 1861, on a trouvé, sous les pavés du même porche, plusieurs tombes en maçonnerie, renfermant des squelettes, encore revêtus de lambeaux d'habits religieux.

Le désir de ne rien omettre dans un travail d'ordre aussi spécial nous oblige à parler du cimetière de Notre-Dame. En 1258, le *Martyrologe* nomme le *Cimiterium B. Marie*; en 1313, apparaît le *Cimiterium pauperum*, devant la

Digitized by Google

porte du cloître, *ante ostium claustri ;* en 1345, il y a le *Cimiterium publicum.* En 1295, il est question de la croix du cimetière, en 1257, de la tombe de Guiller (Guilleri), sur laquelle les lépreux avaient coutume de venir s'asseoir aux jours de fête, sans pouvoir franchir le seuil de l'église ; enfin, en 1264, de l'orme, planté près de la *Chambrotte,* adossée au mur de la Collégiale qui formait une clôture.

D'après les témoignages recueillis il y a plus d'une trentaine d'années, le cimetière paroissial, fort petit, occupait le jardin presbytéral et une partie de la place du Tribunal, que Gandelot a appelée le cimetière S. Baudel, où furent inhumés les soldats tués pendant les hostilités survenues entre les Beaunois et les Ligueurs en 1595. On finit par utiliser pour le creusement des fossés tous les coins de terre disponibles autour de l'église jusqu'en 1788, époque à laquelle on transporta les défunts au cimetière de l'église Saint-Martin.

Le petit espace non pavé qui s'étend derrière l'abside avait pour destination la sépulture des ecclésiastiques de tous ordres, mais on a vu que cette mesure subit d'assez nombreuses exceptions par le nombre de chanoines et de prêtres dont l'église reçut les dépouilles mortelles.

Au sujet de ce cimetière, il est bon de rappeler, pour l'avenir, la révélation d'un fait archéologique qui s'y est produit, en avril 1884, lors du creusement d'un aqueduc longeant les murs de l'abside. La pioche des travailleurs a mis au jour une douzaine de tombes en laves d'un caractère nettement mérovingien ou carlovingien, renfermant des squelettes humains dans un bon état de conservation, ainsi que cela arrive le plus souvent lorsqu'ils ne sont pas troublés dans les lieux de leur repos séculaire.

Digitized by Google

On connait généralement, bien qu'elle soit peu accessible aux regards, une inscription, gravée sur le soubassement d'une des trois chapelles rayonnantes de l'abside, celle du Sud-Est :

HIER. AVS. A. T. MAG. QVI. TVMV. O. T

M. Joseph Bard, qui l'avait découverte en 1849, l'a traduite ainsi :

HIER*onymus* AV*gustodunensis* A*bsidis* T*empli* MAG*ister* QVI TVMV*lum volvit*.

Tout en admettant que la forme des lettres indique le commencement du XII[e] siècle, cette interprétation nous laisse dans un doute raisonné, malgré la science incontestable dont a fait maintes fois preuve l'infatigable historiographe de la plupart des grandes basiliques de la France.

***

Par l'entreprise de ce travail de compilation, — l'expression est exacte, — nous avons essayé de reconstituer quelques pages du passé et de les soustraire à l'action du temps. Ces pages sont ce qu'elles doivent être, écrites avec une grande simplicité, car leur publication n'a d'autre but que de faire reparaître, en face de la génération présente, des noms effacés, la plupart, de la pierre des sépulcres et par conséquent tombés dans l'oubli dont la mort est, si souvent, le commencement. Parmi ces noms, certains évoqueront des souvenirs non sans intérêt, comme se rattachant aux récits d'évènements conservés par l'histoire de notre ville. Et, en ce qui a trait à plusieurs de ces enfants du pays, qui y sont nés et ont voulu y dormir leur dernier sommeil, leur

Digitized by Google

mémoire vaut la peine, pour leurs descendants, de marcher sur leurs traces et d'imiter leurs exemples.

CHARLES AUBERTIN.

Digitized by Google

LES CHATELAINS ET LES OFFICIERS
DE LA CHATELLENIE
de Beaune, Pommard & Volnay

1367 ADAM RÉMOND

De gueules à trois roses d'argent, alias d'or à 3 roses de gueules (1).

Adam Rémond, châtelain de Beaune, Pommard et Volnay était, à ce que l'on croit, le fils de Jacot Rémond d'Ampilly-en-Châtillonnais auquel le duc de Bourgogne donna, en 1347, plusieurs sommes d'argent en récompense de ses services militaires.

Le 5 mai 1367, Hugues Aubryot, bailli de Dijon, fonda, dans l'église collégiale de Beaune, une distribution de pain et de vin, en présence de Jehan Baulduin, *maioris Belne*, et de Rémond, châtelain de Pommard (2).

Au mois d'août 1374, il fut nommé bailli de Châlon et

(1) Dans les dernières années du XVII[e] siècle, Alexandre Rémond, substitut du procureur du roi au Bureau des finances de Dijon, déclarait son écusson *d'or à trois chevrons de sable*.
(2) Cartulaire de Notre-Dame de Beaune.

Digitized by Google

maître des foires de cette ville. Le duc de Bourgogne l'envoya à Bourg-en-Bresse, en compagnie de Guy de Pontailler et de plusieurs autres conseillers, pour négocier une entrevue avec le duc de Savoie « sur le fait et prinse du seigneur de Senecey et de monseigneur Jean son fils (1). »

Le 27 juillet 1379, Adam Rémond, maire de Beaune, collationne et entérine des lettres de Philippe-le-Hardi. Ce châtelain mourut avant le 27 novembre 1401 : à cette date, Jehan Rémond de Beaune, bachelier en loys, fonda à la Collégiale deux anniversaires pour Adam Rémond, son père. A cet effet, il donna aux chanoines trente ouvrées de vigne en Espéneaul, en deux pièces, « l'une à côté de la vigne que tient maistre Pierre Berbis, chanoine de ladicte église, emprez la vigne Robert Monnot, l'autre de costé la vigne de la chapelle Sainct Nicolas, en l'église Notre-Dame et de costé la vigne Guyot Milon, d'aultre part (2). » Une mention sans date du Martyrologe constate un don de 110 livres pour l'anniversaire d'Ade Rémond et de sa femme (3); l'importance de ces fondations dénote une fortune considérable. Je crois, sans en être certain, que ce fonctionnaire avait épousé la fille de Jean de Foissy, bailli de Châlon. Sa descendance a quitté la ville de Beaune et s'est partagée en plusieurs branches dont la dernière a fini vers le milieu du siècle dernier. La famille Rémond a donné un conseiller de Charles-le-Téméraire, trois députés aux Etats en 1484, 1576 en 1593, et un grand nombre d'officiers et de conseillers dont on peut voir les noms

(1) *Mémoires* de La Barre, b. p. 89.
(2) Cartul. de N.-D.
(3) Martyrologe n° 1992.

Digitized by Google

dans *la Noblesse aux Etats* et dans l'Armorial de la Chambre des Comptes.

Voici quelques notes concernant la gestion d'Adam Rémond. 1369 : Guyot Duru, sommelier de Philippe-le-Hardi, est chargé de conduire à l'hôtel d'Artois, à Paris, des vins de Beaune qui furent embarqués dans l'Yonne, à Cravant (1). 1370 : le châtelain fait la recette des étaux de la grande halle. On y voit le rôle des marchands de chaque métier, avec ce que chacun paie pour sa place. Il encaisse son impôt de douze deniers par livre dans les villes, prévôtés et ressort de Beaune et de Nuits. Cet impôt porte sur les ventes de grains, vins, bois, viandes, cuirs, poissons, etc. En 1372, il produit 7.175 francs : un nommé Chemiot, de Nuits, perçoit cet impôt dans les deux villes. Pour les villages, il y a des fermiers : ceux de Nolay et de Meursault donnent 300 livres par an, celui de Pommard 390 livres, celui de Bligny-sous-Beaune 222, celui de Savigny 100 francs. Ce même Jean Chemiot fut chargé par le duc de Bourgogne d'emprunter aux bourgeois de Beaune quatre cents francs d'or « dont il avoit grant besoin. » Les caves étaient épuisées et l'on avait fait argent de tout pour lutter contre les grandes compagnies d'Ecorcheurs : il fallut se procurer des vins pour envoyer à Paris. En 1373, le duc fit acheter à Monin de la Douve, bourgeois de Troyes, dix queues de vin de Beaune contenant 115 septiers, mesure d'Auxonne, moyennant la somme de 625 francs 6 sols et 3 deniers tournois. On les fit conduire à Paris *au maître des garnisons* du roi qui avait prêté du vin au duc pour faire don à Madame d'Artois, sa belle-mère (2).

(1) *Les Ducs de Bourgogne en Basse-Bourgogne*, par Max Quantin.
(2) *Les Ducs de Bourgogne en Basse-Bourgogne.*

Digitized by Google

Il est difficile de délimiter exactement les dates d'entrée en fonctions des châtelains. Tandis qu'Huguenin de Châtillon et Adam Rémond administraient une partie des propriétés ducales, nous trouvons d'autres officiers chargés du domaine de St-Romain et de la prévôté de Beaune qui paraît s'être confondue avec la châtellenie. Parmi eux sont les Courbeton qui appartiennent à l'une des plus importantes familles de notre pays : ils feront le sujet du chapitre suivant.

Digitized by Google

1358-1373 Lambelot de Courbeton

D'azur à la face d'or accompagnée de trois besants du même en chef et d'un fer de moulin en pointe. Alias : d'azur à deux fers de roue adossés d'or, accompagnés de trois étoiles du même, une en chef et deux en flanc (1).

Le fief de Corbeton, commune de Saint-Prix-lez-Arnay, pourrait avoir donné son nom à cette importante famille. Bien qu'elle ait été mêlée à tous les évènements qui se sont passés à Beaune pendant le XIII[e] et le XIV[e] siècles, elle ne semble pas avoir pris racine dans notre ville : le Martyrologe ne relate aucun décès, aucun anniversaire pour ses membres. Nous trouvons bien, dans le manuscrit de l'abbé Bredault, la fondation de la chapelle S. Paul, mais nous ne savons pas si cette chapelle était à Notre-Dame ou à S. Pierre. Gandelot et Courtépée pensent que leur fortune a son origine dans la fabrication et le commerce des draps. S'il en est ainsi, les meubles de leur écusson rappelleraient que leur richesse était due à leur industrie : ce qu'on a appelé *fer de moulin* me paraissant être un outil de drapier et la marque spéciale de leur fabrique. Il est à remarquer que les généalogistes bourguignons ne se sont guère occupés d'eux. Les comptes des châtelains et des receveurs joints aux renseignements fournis par les historiens de

(1) Armorial manuscrit de l'abbé Bredault.

Digitized by Google

Beaune nous ont permis de rassembler un grand nombre de faits les concernant (1).

Les premiers Courbeton dont nous ayons connaissance appartenaient à des ordres religieux et habitaient la ville de Dijon (2). En 1303, Ponce était moine à St-Etienne : un de ses parents, nommé Pierre, était professeur de théologie aux Cordeliers de la même ville : tous les deux furent nommés arbitres dans un procès entre les Jacobins et les Franciscains au sujet des droits d'enterrement. Le premier devint abbé de St-Etienne en 1316, et mourut le 20 octobre 1341 : douze ans plus tard, un de ses parents, Jean de Courbeton, était prieur claustral de cette même abbaye (3).

Lambelot de Courbeton était châtelain ducal de St-Romain en 1358 : il envoya, cette année là, 300 poules « pour Messieurs du parlement de Beaune (4) ». Je trouve dans mes notes que ce châtelain mourut dans l'une des années comprises entre 1370 et 1376 : Il faut alors admettre qu'il fut remplacé par un parent du même nom, car nous voyons un Lambelot de Courbeton expédier de l'avoine lors des Grands Jours tenus à Beaune les 9, 10 et 11 avril 1380. Le

---

(1) La famille des Micault de Courbeton, qui vivait à Dijon et à Paris, au siècle dernier, n'a rien de commun avec celle-ci. Elle a pris son nom d'un fief qui se trouve hors des limites de la Bourgogne.

(2) En 1219, Mathieu, clerc d'Arnay, donne à l'abbaye de St-Martin d'Autun quatre sextiers d'avoine et un sextier de vin, dus par plusieurs personnes in villa de Corbeton (Charte de l'abbaye St-Martin, citée par M. G. Bulliot).

(3) Il ne serait pas impossible que ces trois religieux fussent originaires de Courbeton, hameau de la commune d'Arc-sur-Tille. Y a-t-il eu plusieurs familles du même nom étrangères les unes aux autres, ou bien ceux d'Arc-sur-Tille et d'Arnay ne descendaient-ils pas de l'antique maison de Cubertal ou Curbetaut, fondateurs du prieuré de St-Hippolyte. (Voir les *Matériaux pour servir à l'Histoire de Combertaut*, par Ch. Bigarne).

(4) Inv. somm. 1er vol. II p. 331.

Digitized by Google

dernier résidait à Volnay : un compte de 1384 constate qu'il n'y a dans ce village qu'un seul abonné, Lambelot de Courbeton ; tous les autres habitants sont taillables (1).

Lambelot, *aliàs* Lambert, laissa deux fils, tous deux nommés Jean : un acte de 1388 constate que Jean de Baubigny, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon (2), avait pour neveux Jean de Courbeton, clerc, licencié en lois, et Jean de Courbeton le jeune, frère, enfants de feu Lambert de Courbeton (3).

Perrenot de Courbeton, prévôt ducal, était châtelain de Beaune, Pommard et Volnay en 1361 (4) ; Nous n'avons rien trouvé de relatif à son administration. Dans le cours de ce même siècle, l'abbaye de S. Bénigne de Dijon comptait au nombre de ses religieux Pierre de Courbeton, docteur en théologie, élu abbé de ce monastère en 1374, à la mort de Guillaume de Giac. Son inscription funéraire donne la date de son décès (5).

† HIC. IACET. BONAE. MEMORIAE. FR. PETRVS DE. COVRBETON. SACRAE. THEOLOGIAE. DOCTOR. OLIM. HVIVS. MONRII. ABBAS. QVI. OBIIT ANNO. DNI. MILLESIMO CCC° SEPTVAGESIMO NONO. DECIMO. QVARTO. KAL. MAII. CVIVS ANIMA. PER. MISERICORDIAM. DEI. REQVIESCAT IN. PACE. AMEN.

---

(1) Ibidem, p. 367.

(2) Ce doyen a fondé dans cette collégiale de Dijon, l'autel de St-Léger, devant lequel il a été inhumé. Cf. Ch. B. Tombes et inscriptions de la Collégiale de Beaune, en note.

(3) Armorial de la Chambre des Comptes, p. 113.

(4) Gandelot : *Histoire de la Ville de Beaune,* p. 105. Courtépée, Edition Lagier, T. IV p. 83.

(5) Nous donnons cette inscription d'après l'excellent ouvrage de M. G. Dumay Epigraphie de S. Bénigne, n° LXXXI.

Digitized by Google

Le nom de Pierre de Courbeton est inscrit sur une tombe magnifique dont le fac-simile est conservé dans la grande galerie des incunables, à la Bibliothèque nationale : la description de ce monument offrira, croyons-nous, un certain intérêt, car il concerne une famille bien oubliée mais essentiellement beaunoise, celle des Giellans.

† HIC. IACET. BONAE. MEMORIAE. DNS. SIMON DE. GILLANS. ABBAS. INSVLAE. BARBARE..... QVI. OBIIT. ANNO. DNI. M CCCC XLIX.

Je trouve dans mes notes que Simon de Gillans est mort à Paris, dans l'hôtel de l'abbé de Cluny et qu'il fut inhumé dans une des nombreuses églises de cette capitale (1).

---

(1) Les auteurs de la Noblesse aux Etats ont écrit que cette famille possédait Gerland depuis 1317 : il est possible qu'elle tire son nom de ce village, mais les Giellan, Gillan ou Gellans habitaient Beaune bien antérieurement. Le Martyrologe de Notre-Dame cite Guy de Gillens qui parait dans une donation faite par Huon de Charre, chevalier et par son frère Haymon, chanoine de Vergy, Haymon mourut au mois de juin 1227 ; la fondation où parait Guy de Gillens remonte donc au commencement du XIII[e] siècle. Bella, femme de Guy de Gillens, fut inhumée à S. Marcel-lez-Châlon.

En 1223, Martin de Gillens et sa femme Dameron approuvent un legs fait à Notre-Dame par Elizabeth Dufour, mère de Dameron : la jeune fille de Martin, Marion de Gillens, mourut en 1230. Une autre, Marie de Gillens décéda dans l'année 1295, léguant à la Collégiale une rente sur sa maison près de la Bouzaise. On trouve encore Mathilde de Gillens, belle-mère de Pierre de Milpont.

Regnault de Giellans, dit *le clerc de la Faye,* fut condamné à l'amende en 1292, pour avoir maltraité les gens de l'évêque de Châlon. Le duc Eudes IV donna à un autre Regnault et à ses hoirs la charge perpétuelle de gruyer de Bourgogne aux gages de 140 livres. Isabeau de Gillans était mariée, à Jean de Tintry auquel elle apporta la maison forte de Gillans et la maison de Rolonges près Gilly : la reprise de ces fiefs eut lieu en 1365. Robert de Giellans, cité par MM. Henri Beaune et d'Arbaumont, est probablement le même que Robert de Gerland, chevalier, mentionné par Courtépée à l'article de ce village.

Vers 1400, Regnault, III[e] du nom, était seigneur de Meilly-sur-Rouvres. Pierre de Gillans, chevalier et chambellan, fut nommé par lettres du 10 octobre 1415, gruyer des bailliages de Dijon, d'Auxois et

Digitized by Google

Dans le bas de cette pierre tombale, on lit :

PETRVS. DE COVRBETON. ME. FECIT. FIERI

Il est probable qu'il y avait un degré de parenté assez rapproché entre l'abbé de l'Ile-Barbe et celui de St-Bénigne.

Dans l'année 1361, Nicolas de Courbeton, homme d'armes, commande une compagnie destinée à chevaucher les routiers et les écorcheurs. Il devint receveur du bailliage d'Auxois et exerçait encore en 1388, les fonctions de gruyer dans les bailliages de Dijon, de Châlon, d'Autun et de Montcenis (1), avec résidence à Arnay. Sa fortune paraît avoir été considérable (2). Lors des emprunts faits par Philippe-le-Hardi pour la guerre de 1384, il prêta au duc de Bourgogne cinq cents francs, tandis que Jean Espiard de Mont-Saint-Jean ne put avancer que trois cents francs et Jacques de la Jaisse, bailli d'Auxois, cinquante francs (3). Ce riche personnage vivait encore dans les dernières années du XIVe siècle : un dénombrement des feux de la

---

de la Montagne. Un de ses parents, Eudes de Gillans, habitait Beaune en 1419, ou du moins y possédait une maison (Martyr. n° 2044). Claude de Gillans, seigneur de Meilly, assistait aux Etats de 1460 : il était père ou frère d'Agnès de Gellans qui apporta Meilly à son mari Etienne de la Palu. Guillaume était seigneur de Lée en 1437 ; ses descendants ont possédé longtemps la terre de Thénissey.

M. d'Arbaumont indique pour cette famille deux blasons bien différents : *d'or à deux étoiles de sable, coupé de gueules* et *de... à l'aigle de...*

Les matériaux de cette notice ont été puisés dans le Martyrologe de Notre-Dame, dans les Mémoires de de la Barre, dans l'histoire de Bourgogne de Courtépée et dans La Noblesse aux Etats de Bourgogne.

(1) Courtépée, Edition Lagier, T. III, p. 83.

(2) Dans son article consacré à Agencourt, Courtépée a écrit que Nicolas de Courbeton tenait en fief, en 1280, de Pernette d'Agencourt, la troisième partie des dixmes de ce village. Nous croyons qu'il y a ici une erreur de date et qu'il faut lire 1380.

(3) Inv. sommaire I, p. 307.

Digitized by Google

ville d'Arnay pour l'année 1397 porte que Nicolas de Courbeton n'y est pas compris attendu que « oncques tient son feu et sa demeurance à la Doiz de Serrigny (1). » Nicolas mourut vers 1413 et sa veuve retourna finir ses jours à Arnay.

En 1370, nous trouvons le mariage d'Huguette de Courbeton avec Guillaume Monnot, écuyer et châtelain de Vitteaux, veuf en premières noces d'Huguette Barrot.

Jean de Courbeton était maire de Beaune en 1365 et en 1370. Un compte de Claude Juliot nous apprend qu'il était conseiller du Conseil étroit de Jean-sans-Peur. Le nom de ce magistrat figure dans un procès relatif à la Léproserie : le document inédit auquel nous empruntons quelques lignes met en scène bon nombre de Beaunois titrés.

En 1385, le duc de Bourgogne reçut une plainte formulée par les habitants contre le doyen de Notre-Dame, Jean Chambellan... « Lequel doyen a naguère icelle maladrerie advouée et adjointe au doyenné... et a laissé cheoir en ruyne les maison et édifices qui estoient très-notables ou les povres malades estoient couchiez et levez, qui sont ainsy comme tous désers et désolez, et que pis est a refusé de recepvoir en laditte maladrerie deux des habitans de Beaulne infaiz et malades. »

Le mardi après la S. Barnabé, Guillaume de Clugny, clerc, licencié en droit et bailli du Dijonnais, fit appeler le maire Jean Baudoin et Jean de Vulley, procureur des échevins. Ils vont trouver Jean Chambellan, doyen du

(1) C. Lavirotte : *Annales d'Arnay-le-Duc*. La maison de campagne habitée par Nicolas de Courbeton est probablement celle que l'on voit encore à La Doix, entre la route et la source de la Lauve : elle a conservé la cheminée romane à volutes qui caractérisait les fiefs et les francs-alleux.

Digitized by Google

Chapitre et lui transmettent les ordres du duc « en présence de discrette personne et saige maistre Richard Bonnot, maistre Phelise, maistre Guillaume Condeaul, maistre *Jehan de Courbeton*, et plusieurs aultres. » Jean Duban, notaire public et juré de la cour de Monseigneur le duc, laisse copie du mandement à Gaulthier Chartonnel, à Guillaume Condeaul, à Jean de Thoisy, à Le Chaudronnier, à Milot le Changeur, à Guy Colot, échevin, à Girard le Petit, à Thevenin Ranviaul, à maistre Jean de Courbeton, à Jean de Baissey, à Jean Quinot et à Jacquot le Serrurier (1).

Pour connaître à fond cette procédure, il faudrait avoir le texte du mandement ducal. Il est probable que les habitants gagnèrent la cause et que le doyen de Notre-Dame fut obligé de réparer la Maladière et de recevoir les lépreux.

Jean de Courbeton mourut avant 1400 : un acte daté de cette année porte cette mention « Item seize cuvrées de vigne assises au finage de Beaulne, lieu dit *En Canal*, emprès la vigne des hoirs Jean de Courbeton. »

En cette même année 1400, Philibert de Courbeton était châtelain de Beaune ; c'est lui qui reçut à Volnay Philippe le Hardi, le 23 octobre 1403 : le duc conduisait sa fille Marie à son époux, Amédée de Savoie (2). En 1410, Philibert fut révoqué par Richard de Chancey, maître des requêtes de l'hôtel, pour n'avoir pas rendu ses comptes, mais on le réintégra dans ses fonctions quelques mois après.

Un des épisodes les plus curieux de notre histoire est la rivalité de deux riches bourgeois, compétiteurs des fonc-

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Joursanvault.
(2) Histoire de Volnay, par M. l'abbé Bavard.

Digitized by Google

tions de maire, dans l'année 1407 : M. Rossignol a raconté tous les détails de cette lutte intestine qui obligea le duc de Bourgogne à donner provisoirement la charge de maïeur de la ville à Philibert de Courbeton, son châtelain (1). « Cet excellent citoyen, aussi recommandable par son désintéressement que par son zèle pour le bien public, n'accepta la place que pour se rendre utile à la patrie (2). »

Les comptes du châtelain relatent un fait intéressant que nous transcrivons sans commentaires : « Huit francs cinq gros donnés à Cazot, verrier à Dijon, pour quarante-cinq piés de verre portant les armes du duc et de la duchesse, plus neuf piés d'une aultre verrière aux mêmes armes destinées aux deux fenestres longues au pignon de la grant salle du parlement de Beaune »; ces vitraux furent sans doute brisés à l'avènement de Louis XI, comme ceux de la Chambre des Comptes de Dijon.

Après les verriers, les peintres : le même compte de 1404 porte « à Olivier de Bruges, paintre, pour avoir paint les litres de ladite salle du Parlement aux armes du duc et de la duchesse. » En voyant ces dépenses de luxe, on pourrait croire que le trésor était plein : c'est le contraire qui est vrai. Dans cette même année 1404, après la mort de Philippe-le-Hardi, Jean son fils, comte de Nevers et baron de Donzy, n'avait plus d'argent pour solder les mémoires. Le jeune duc chargea Philibert de Saulx, Jean de Thoisy et Jean de Templeuve d'estimer les vins, les bijoux, les meubles et ustensiles et même les riches vêtements de la cour ducale. Les fournisseurs reçurent du vin

(1) *Histoire de Beaune*, p. 272 et suivantes.
(2) Gandelot : Histoire de la Ville de Beaune, p. 110.

Digitized by Google

en paiement : nous en avons donné le détail dans le chapitre concernant le château de Volnay (1). »

Nous trouvons, dans les comptes de Philibert de Courbeton, l'achat de six bottes de paille de seigle « pour faire du vin de paille, » à raison de dix deniers la botte (2). En sa qualité de « gouverneur de la prévôté », le châtelain devait faire enlever chaque année toutes les mesures du vin vendu par les taverniers et les faire conduire à l'Hôtel-de-Ville pour les égandiller.

Le compte de 1405-1406 contient l'énonciation d'un fait intéressant : maîtres Jean et Nicolas Rolin frères, enfants de Jean Rolin d'Autun, possédaient, à Volnay, une maison joignant celle des sires de Monestoy : ils avaient aussi des vignes *en Cailleret*.

Le duc de Bourgogne et sa famille habitaient leur palais de Bruges en 1408, mais l'air et la nourriture des Flandres ne leur plaisaient pas. Voici quelques mots d'une lettre écrite par Jean-sans-Peur, le 1er mai de cette année: « Comme dès environ à ung an, nous avons envoyé en nostre païs de Bourgogne nostre très chier et très amé filz le comte de Charollois et quatre de nos filles pour y avoir meilleur air et nourrissement qu'ils n'avoient en nostre païs de Flandres et aussy pour habiliter nostre dit filz à chevaulchier... (3).

Philibert de Courbeton touchait annuellement 80 livres pour ses gages : en 1407, il reçut une gratification de cent francs. On peut admettre que cet argent reçut une destina-

(1) Ces détails sont extraits d'un manuscrit de la Bibl. Nationale, porte-feuille de Fontette, T. XXXVI, p. 16 à 32.
(2) Inv. somm. I, p. 369.
(3) Lettre citée par feu M. Gachard, conservateur des archives de l'Etat à Bruxelles.

Digitized by Google

tion religieuse, car c'est dans cette année que Philibert dota et fit construire la chapelle S. Paul (1), à Beaune, dont l'acte de fondation fut dressé, par le notaire Jean Dubois, le 1er avril 1407. L'époque de son décès nous est inconnue, mais il était mort avant 1419 (2) : nous savons qu'un anniversaire de pain et de vin était payé chaque année par le chapelain de St-Paul. Jean d'Auxonne, gruyer de Bourgogne, anobli en 1393, avait épousé Guillemette de Courbeton ; cette dame était, croyons-nous, la fille du châtelain Philibert.

Nous pensons pouvoir attribuer à cette famille, Robert de Baubigny, dit de Courbeton, abbé de St-Etienne de Dijon, en 1409, puis de St-Paul de Besançon. Ce dignitaire fit une association de prières avec les chanoines de de St-Barthélemy de Bruges, et devint régent de droit canon à la faculté de Paris. Il avait obtenu du pape Benoit XIII l'autorisation de porter l'anneau et la mître et mourut le 25 février 1428. Cet abbé eut un frère, Jean de Courbeton, dont la veuve, Aliénor, vivait encore en 1418 (3). C'est peut-être le même que Jean, châtelain de St-Romain dans l'année 1400 (4).

L'absence d'actes officiels ou notariés et surtout de papiers de famille, rend impossible la généalogie des Courtebon ; nous ne pouvons que citer les noms, les faits et les dates, sans essayer d'établir les degrés de parenté.

---

(1) L'abbé Bredeault : Supplément manuscrit à l'Histoire de Beaune. — Nous ne savons pas si cette chapelle S. Paul était dans l'église Collégiale ou dans celle de S. Pierre.

(2) ..... *In loco dicto en Liart juxta* vineam defuncti Philiberti de Corbeton (Martyr. n° 2144).

(3) J. d'Arbaumont : Armorial de la Chambre des Comptes, p. 113.

(4) Courtépée, T. IV, p. 83.

Digitized by Google

1438. Robert de Courbeton vend à Jacques de Venière (1) le fief Loche, situé à Is-sur-Tille : cette terre provenait de Guy de Gemeaux dont il avait épousé la fille Henriette (2).

Vers 1460. Paiement d'une rente d'un muids et cinq setiers de vin sur le cellier de Pommard fait à Philippe Languet (3) de Vitteaux, héritier d'Huguette de Courbeton, veuve de noble Guillaume de Loges (4). Il est probable que cette rente avait été créée pour payer les 100 livres prêtées au duc en 1380 par un des ancêtres de la dame de Loges. Philippe Languet avait épousé Huguette de Courbeton, nièce et filleule de la veuve Loges. Il décéda sans postérité, laissant pour héritiers, en 1478, Huguenin Monnot de Vitteaux et Jean Coctier de Flavigny. Dans le même temps vivait Marguerite de Courbeton, femme de Guillaume de la Baulme, seigneur d'Agey : leur fils, Louis de la Baulme se maria, en 1464, avec Aglantine de Clugny.

Lors de la réunion de la Bourgogne au royaume de France, Nicolas de Courbeton, l'unique descendant des châtelains ducaux, fut l'un des premiers à se soumettre à Louis XI. La Trémouille, le nouveau gouverneur, l'envoya en mission à St-Claude. Le voyage n'était pas facile : Jean

---

(1) De la Barre cite un de Venière, maitre de l'artillerie de Philippe-le-Bon.

(2) Courtépée, T. II, p. 205.

(3) Languet : famille originaire de Sombernon. Ses armoiries étaient *d'azur au triangle clêché et renversé d'or, chargé sur les angles de trois mollettes de sable.* — De Loges : *d'or au sautoir d'azur.* Devise : A. CE. COVP. L'ancien château des Loges, appelé maintenant Morlet, est situé dans l'Autunois. Pierre de Courcelles, seigneur de Chorey, mort en 1581, avait épousé une de Loges.

(4) *Montjeu et ses seigneurs,* par MM. Dorey et de Monart.

Digitized by Google

de Châlon, prince d'Orange, que le roi avait sacrifié à La Trémouille, avait abandonné les fleurs de lis pour reprendre le parti de Marie de Bourgogne, et soulevé tous les riverains de la Saône. Un certain Anceau Geiton fut adjoint à Nicolas de Courbeton et les deux ambassadeurs partirent de Dijon, le 18 mars 1476. Ils vinrent a bout d'éviter toute rencontre lâcheuse et arrivèrent à St-Claude pour exiger les impôts dûs au roi de France. L'abbé assembla ses tenanciers « Or sus, mes amis, baillerez-vous les deniers ? » Les paysans se tournent alors vers Nicolas de Courbeton et vers Anceau Geiton et leur demandent s'ils avaient des lettres de Mademoiselle. Non, répondirent-ils. Hé bien ! répliquèrent les paysans, des deniers nous n'en baillerons mie ung seul. — Les chevaucheurs comprirent qu'il était temps de faire retraite. Ils se remirent en route, mais le 28 mars, en traversant Poligny, ils furent reconnus dans un hôtel, arrêtés et menés au château de Grimon où ils restèrent vingt-quatre jours *ou fond du crot.* Ils ne sortirent de ces cachots qu'après avoir été fortement rançonnés (1). Cela méritait bien une récompense : malgré sa grande fortune, la famille de Courbeton était restée dans la bourgeoisie : Louis XI donna à Nicolas des lettres d'anoblissement dans l'année 1477 (2). Pierre de Corbeton, dit *Charollois*, était héraut d'armes du roi en 1499 (3) : nous le croyons fils du précédent.

La dernière personne de cette famille dont nous ayions connaissance est la femme de Philippe de Cuves, dont

(1) Rossignol : Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique, p. 67 et 68.
(2) Courtépée T. II, p. 301.
(3) Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

l'inscription tumulaire existait à Saint-Etienne de Dijon : CY. GIST. DAMOISELLE. CLAVDE. DE. CORBETON FEMME. DE. PHILIPPE. DE. CVVES. ESCVYER LAQVELLE. TRESPASSA. LE. VIIIe IOVR. DE SEPTEMBRE. LAN. MIL. Ve XXIII (1).

Nous terminerons ce chapitre par quelques renseignements sur le fief de Corbeton dont les anciennes constructions ont complètement disparu. Dans l'année 1420, Jean Vaudrey, de Sully, était seigneur de Courbeton et d'Ecutigny (2).

Au commencement du XVe siècle, cette petite seigneurie changea de maître. Le 24 octobre 1424, Jehan Peauldoye (3) : « Seigneur de Corbeton » assista au mariage de Pierre de Drée, écuyer à Gissey, avec Jeanne, fille de Jean de Salins, seigneur de Ranz et de Corabœuf (4). Claude Peauldoye, écuyer, seigneur de Corbeton, reprit de fief de Vellerot

---

(1) *Recueil d'épitaphes*, aux manuscrits de la Bibl. nationale.

(2) Ces Vaudrey avaient leur sépulture à la chapelle de N.-D. de Pitié, dans l'église d'Ecutigny *(Supplément manuscrit à Courtépée par l'abbé Bredault)*.

(3) Il était frère de Marguerite Peauldoye « secretenne » de l'abbaye de S. Jean-le-Grand à Autun en 1414, et mari de Guillemette de Viécourt. En 1399, ces époux affranchirent les habitants de Vellerot. La famille Peauldoye est connue depuis huit siècles. Guillaume de Peauldoye, écuyer, était seigneur d'Auxey au commencement du XIe siècle. Anceau ou Anselme de Peauldoye, fils d'un conseiller du duc Eudes IV, en 1331, était maître en la Chambre des Comptes et chanoine de la cathédrale d'Autun. Il donna à cette église ses bois de Meloisey, ses terres d'Auxey et le moulin qui portait son nom, maître Anceau, autour duquel on a bâti. (man. de Bredeault. Voir aussi l'armorial de la Chambre des Comptes. p. 106). *De sable à une oie d'argent, au chef d'argent chargé de trois treffles, de sable.* Le dernier membre de cette famille est Madeleine de Peauldoye, femme d'Antoine de Messey, seigneur de Ste-Sabine, qui testa en 1580 et fut inhumée dans l'église de ce village. (Histoire de Ste-Sabine, par M. l'abbé Denizot, ap. Mémoires de la Société de Beaune, année 1881).

(4) Notes de M. Albert Albrier.

Digitized by Google

etvde Malpertuis en 1456 Un autre Claude Peauldoye, chevalier, paraît en 1483, dans une enquête relative à la qualité de noble prise par Guillaume Bataille, pour être exempté des tailles de Beaune. Cette terre fut vendue au commencement du XVI[e] siècle : Charles de Cussigny reprit de fief des propriétés de Fontaine, de Juilly-lez-Arnay, de Corbeton, de Vellerot et de Malpertuis, dans l'année 1505 (1) ; nous le croyons frère de Guillaume de Cussigny, chevalier de Rhodes en 1503. Ces seigneurs n'habitaient pas le fief : en 1533 « recette nulle à Corbeton parce que, depuis trente ans, il n'y demeure personne (2) ». En 1574, cette terre était entre les mains de Jean d'Aumont : elle devint ensuite la propriété de la famille Verne ou de la Verne, et appartient maintenant à M. Albéric Bichot, dont la famille, originaire de Châteauneuf, remonte à Pierre Bichot qui vivait en 1362.

(1) Ch. Aubertin : *Notes sur les sépultures de Sombernon.*
(2) Inv. somm. I, p. 308.

Digitized by Google

1376 REGNAULT MONNOT
1389 ROBERT MONNOT

D'or à un chevron brisé d'azur (écusson douteux).

Regnault Monnot, châtelain de Beaune, Pommard et Volnay, est le plus ancien connu : en 1376, il fournit à la Chambre des Comptes, tant en son nom qu'en celui de Lambelot de Courbeton décédé, le détail de sagestion (1). Dans l'année 1379, il fonda à Notre-Dame de Beaune deux anniversaires de pain et de vin assignés sur le quart des dixmes en blé et en vin de Chassagne.

Ses cahiers sont conservés aux archives de la Côte-d'Or : « C'est li comptes de Regnault Monnot chastellain de Beaulne, Pommard et Volnay. » En 1377, Jean Le Normant, de Beaune, reçoit quarante-trois francs pour deux queues de vin vendu à la cour ducale. Trois ans plus tard, le duc retire de sa châtellenie 539 muids de vin, y compris le revenu de la taille, des dixmes et des censives. L'année suivante, Regnault Monnot achète au tonnelier Rogier Palot 90 queues neuves à 8 sols 4 deniers la queue et 33 poinçons à 5 sols. En 1384, Perrenot Rolin, d'Autun lui

(1) Inv. somm. II, p. 331.
(2) Cette citation nous fait voir que le mot *queue* s'appliquait à un seul fut contenant deux poinçons ou tonneaux.

Digitized by Google

vend quarante queues neuves au prix de sept gros l'une (1). En 1386, il inscrit la despence de quatre muids de vin faite à Beaune par le comte de Nevers, ainsi que les tailles levées sur quelques habitants de cette ville appelés les Saintuaux (2).

Après Regnault Monnot, nous trouvons Robert qui paraît être son fils. On voit, dans un compte de 1388, que Robert Monnot, *ancien châtelain de Beaune*, fut institué châtelain de Germolles par Marguerite, femme de Philippe-le-Hardi (3). Il est certain qu'il revint dans notre ville, car nous le voyons, en 1389, remettre au procureur de la Grande-Chartreuse de Grenoble 116 sols et 8 deniers assignés sur les bancs de la halle de Beaune, en échange des 2,000 harengs que le duc devait annuellement à ce monastère (4). La même année il fut chargé d'inventorier les biens confisqués sur Jean de Mypont (5) ; ces propriétés étaient situées sur Auxey, Mypont et Ruffey.

A la date du 12 février 1389, le compte inscrit la dépense de quatre muids de vin lors de la venue du roi et de Monseigneur le Duc.

La note suivante a quelqu'intérêt pour notre histoire locale : en 1392, un nommé Perreau du Bois paie au châ-

---

(1) Perrenot Rolin était, à ce que l'on croit, fils de Girard, qui mourut en 1398 et frère de Jean, marié à Amée Jugnet, père et mère de Nicolas Rolin, fondateur de l'hôpital de Beaune.

(2) Je pense qu'il faut lire Saint Vaux : ce sont les *Sancti vassi* dont parle l'abbé Gandelot dans son *Histoire de la Ville de Beaune.*

(3) Le château de Germolles, en Châlonnais, avait été acheté en 1380, par le beaunois Philibert Paillart, qui le revendit trois ans après à la duchesse Marguerite de Flandres.

(4) Inv. somm. I, p. 387.

(5) Ce seigneur de Mypont avait tué un sergent ducal. Cf. Ch. Bigarne : *Les capitaines du Château de Beaune.*

Digitized by Google

telain cinq sols dijonnais de cens sur huit ouvrées de vigne « qui par longtemps avoient esté un désert ». Ces vignes étaient situées *en Tapé*, sur le finage d'Aloxe : nous savons que la chapelle de Notre-Dame du Chemin portait autrefois le nom de *Tapet*.

Dans l'année 1398, Robert Monnot fit une partie de la recette d'une *ayde* de 50,000 francs, octroyée pour la rançon du comte de Nevers, fait prisonnier à Nicopolis. Un acte de 1402 fait mention d'une vigne située à Pommard, aux Epenaux, et appartenant à Robert Monnot ; c'est la dernière trace que nous ayions trouvée de ce personnage qui céda sa place à Philibert de Courbeton, précédemment châtelain.

Guillaume Monnot, châtelain de Vitteaux, fonda en 1434 la chapelle Ste-Anne dans l'église de cette ville (1) où il avait son tombeau.

Jean Monnot, clerc et auditeur en la Chambre des Comptes, fut envoyé à Beaune, à Pommard et à Volnay pour répartir, avec le châtelain de ces pays, l'imposition des tailles que les habitants payaient au duc. En 1453, ce personnage fut pourvu d'un office de maître aux honneurs : il mourut le 22 août 1459, laissant deux enfants : Jacques, contrôleur du grenier à sel de Nuits, et Aglantine, qui fut mariée trois fois, d'abord à Guillemot Courtot, puis à Pierre Berbis (2) et enfin à Jean de Mazilles.

---

(1) Courtépée, T. III, p. 529.

(2) Armorial de la Chambre des Comptes, p. 128. — Pierre Berbis, maître des requêtes et lieutenant du chancelier de Bourgogne, mourut en 1452, laissant, de son mariage avec Aglantine Monnot, Jeanne et Charles Berbis. Cette famille, originaire de Seurre, a donné à notre ville un contrôleur du grenier à sel et cinq chanoines de Notre-Dame,

Digitized by Google

Il faut encore citer Thibaut Monnot, châtelain de S. Seine-sur-Vingeanne en 1434, Pierre, qui habitait Mont-St-Jean en 1435, Huguenin, qui hérita en 1478, conjointement avec Jean Coetier de Flavigny, de son parent Philippe Languet et de sa femme Huguette de Corbeton, Claudine, femme d'Humbert Gros, seigneur de Bligny-sous-Beaune en 1480, et Pernette Monnot, morte en 1491, et inhumée à Vitteaux.

Le dernier descendant de cette famille est Etienne Monnot, clerc, receveur de la ville de Beaune en 1520.

dont le plus ancien est Pierre Berbis, vivant en 1410. Leurs armes sont *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une brebis d'argent*. Devise : SICVT. OVIS.

Digitized by Google

1376 HUGUENIN FLAYCHART
1412 ANCEAU FLAYCHART

Huguenin Flaychart fut institué châtelain de St-Romain en 1376, par lettres patentes de Philippe-le-Hardi, datées du château de Talant. Huit ans plus tard, le duc le nomma receveur des aydes de douze deniers par livre sur les denrées vendues (1). En 1390, ce personnage était capitaine châtelain de Verdun-sur-le-Doubs. Deux ans après, un autre Beaunois, Guillaume Guespet, remplaça Huguenin Flaychart « que pour justes causes le duc avait fait mettre en les prisons». La famille de ce fonctionnaire paraît avoir été assez nombreuse pendant les XIII et XIVe siècles, mais elle n'a jamais fait partie de la noblesse bourguignonne et nous ne lui connaissons pas d'armoiries.

Le plus ancien est H. Flaychart qui vivait en 1267, en même temps que Girard Flaychart, possesseur de vignes *en la Perrière* et de terres sur Chorey et sur Gigny. La mère du dernier, nommée Adeline, mourut en 1294, après avoir légué à la Collégiale cinq sols et un denier de rente sur sa maison « de vico ès Beçons, juxta domum ducis Burgondie. » Girard Flaychart, oublié par Gandelot et par Rossignol, était maire de Beaune en 1280 : « presen-

(1) Inv. somm. I, p. 367.

Digitized by Google

tibus Guidone Bauduin et Girardo Flaychart tunc maiore (1). » Ce personnage avait rendu des services importants : en 1283, il fut affranchi de l'impôt des marcs avec toute sa postérité (2). Vers le même temps Radulphe ou Raoul Flaychart était chanoine de Notre-Dame ; il mourut en 1288. A la même date, Roygerius Flaychart possédait une vigne *desuper le Crot de Genayn*. Ce bourgeois de Beaune décéda en 1306, après avoir donné pour son anniversaire dix sols de rente sur sa maison *in Campaniâ, versus scholas* (3).

Anceau Flaychart était probablement le fils d'Huguenin ; il fut institué châtelain de St-Romain en 1412. Les archives de la Chambre des Comptes nous montrent qu'il fit reconstruire, dans ce village, *les fourches à quatre colonnes* destinées au supplice des malfaiteurs. Une mention de l'Inventaire des archives de la Côte-d'Or nous apprend que le compte d'Anceau Flaychart fut vérifié d'après le terrier de St-Romain nouvellement fait par Etienne Joignot. Citons encore Hugues Flaychart qui possédait, en 1519, une maison au faubourg St-Martin « prope fontem ès Botereaux», ainsi que des terres « supra stagnum de l'Egues (4) », et Odot vivant en 1461 ; ce bourgeois de Beaune eut un procès avec le maire : il refusait de payer l'impôt des marcs, alléguant la franchise que le duc de Bourgogne avait jadis octroyée à sa famille.

---

(1) Martyr. n° 1753.
(2) Rossignol : Histoire de Beaune, p. 144.
(3) Il s'agit ici de la rue Champagne, actuellement rue de la Comédie, dans laquelle se trouvaient les écoles et les étuves. — Presque tous les détails de cette notice sont puisés dans le Martyrologe de la Collégiale de Beaune.
(4) Martyrologe de Notre-Dame, n° 2044.

Digitized by Google

1381 HERVIER DE MELIN

Hervier de Melin (1) fut nommé capitaine châtelain de S^{t}-Romain par Marguerite, duchesse de Bourgogne, en l'absence de son mari, et confirmé dans cette fonction par Philippe-le-Hardi, le 13 mai 1381. Un des articles de son compte constate l'envoi de 108 poules fait à Dijon « pour la consommation de Mesdemoiselles de Bourgogne » et l'exécution d'un criminel « étranger quérant son pain, lequel avait été pris près du chasteau et condampné à mort pour avoir emblé douze aulnes de drap de sergey. »

La famille Hervier nous est complètement inconnue.

(1) Le hameau de Melin, commune d'Auxey, arrondissement de Beaune, dépendait de la baronie de S^{t}-Romain.

Digitized by Google

Digitized by Google

1405 GUILLAUME LE POUILLET

Ce personnage, ainsi qu'Huguenin Flaychart et Hervier de Melin, n'a jamais gouverné la châtellenie de Beaune. Il fut nommé capitaine de St-Romain par Jean de Bourgogne, comte de Nevers, qui possédait ce domaine à titre d'apanage. Les cahiers de la Chambre des comptes mentionnent les voyages qu'il fit « pour aviser à se faire délivrer le chasteau de Sainct Romain que tenait Jehan de Courbeton *à force de gens*. » Ces faits se passaient en 1405.

Guillaume Le Pouillet appartenait, croyons-nous, à une obscure famille dijonnaise.

Digitized by Google

Digitized by Google

1408 JEAN LAVISÉ

Jean Lavisé fut « déchargé » de son office de châtelain de St-Romain dans l'année 1408. Il était originaire de Molinot et fonda, en 1411, dans l'église de ce village, la chapelle de St-Antoine (1). Un de ses parents, Regnault Lavisé, de Chagny, était, vingt ans plus tard, receveur du domaine, sous les ordres du châtelain Nicolas de Nolay.

(1) Courtépée, édition Lagier, T. II, p. 331.

Digitized by Google

Digitized by Google

1412 REGNAULT GASTELLIER

De ... à deux poissons adossés de ... soutenus d'une étoile à six roies, au chef chargé de trois besants.

En 1397, Regnault Gastellier était receveur au bailliage d'Auxois. Il figure dans la cherche des feux de St-Thibault, où il habitait avec la qualification de « noble » (1). C'est lui qui fonda, dans l'église de ce village « à la chapelle de St-Thibault où gisent ses père et mère » une messe quotidienne célébrée par deux châtelains prêtres, résidents, à la nomination de sa famille, et du prieur à son défaut (2).

Nous voyons dans ses comptes de receveur qu'il versa à Jean de Rupt, châtelain de Villiers-le-Duc, une somme destinée aux réparations du château de Maisey (3), et que les hommes du duc, à Chassenay, sont tenus de lui amener chaque année « deux tonneaux de vin du pays de Beaune à Arnay et que l'on doit leur donner un charpentier pour réparer leur char et encore à boire et à manger à leur retour (4). » Cette dernière mention nous fait voir qu'il a habité Arnay-le-Duc.

En 1401, Regnault Gastellier exerçait l'office de maître des comptes. Le 11 janvier 1412, il fut mis en possession de la châtellenie de Beaune et acquit l'entière confiance de

(1) Armorial de la Chambre des Comptes, p. 119.
(2) Courtépée, T. III, p. 504.
(3) Inventaire sommaire II, p. 437.
(4) Ibidem I, p. 306.

Digitized by Google

Jean-sans-Peur et de sa femme. Epouvantée par les terribles ravages des Armagnacs, la duchesse Marguerite de Bavière vint se mettre sous la protection de son châtelain de Beaune : c'est dans notre ville qu'elle reçut, par un messager fidèle « des lettres closes de M. de Commarin touchant les faits d'Auxerre et la garde, seureté et défense du pays (1). » Pendant le séjour de Marguerite, le château de Volnay fut pris par une de ces bandes armées qu'on appelait Tard-Venus ; les bâtiments et la chapelle furent détruits : la tour seule résista (2).

Regnault Gastellier retourna finir ses jours dans son pays natal de l'Auxois. En 1417, l'assemblée des Etats, tenue à Semur, avait accordé à Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, une aide de 2,000 florins qui furent levés sur les trois ordres. Les répartiteurs furent : Hugues de Roussillon, prieur de N.-D. de Semur, pour le clergé ; Regnault Gastellier, pour la noblesse, et Jean Blandin pour le Tiers Etat (3).

Il faut ajouter aux libéralités ci-dessus énoncées les dons faits par Regnault Gastellier à la Sainte-Chapelle de Dijon et aux églises de Grignon et de St-Jean de Semur (4). Ce riche personnage, dont le sceau est décrit en tête de la présente notice, était marié à une dame Guillemette et eut pour enfants Pierre qui succéda à son père comme receveur d'Auxois (5), Perronnette, mariée à Robert Bauduin,

(1) Ibidem I, p. 338.
(2) Histoire de Volnay par M. l'abbé Bavard, 1er édition, p. 260.
(3) Le testament de Regnault Gastellier est conservé dans la Bibl. de M. Petit de Vausse.
(4) Cf. La Noblesse aux Etats, p. 199 et l'Armorial des Comptes, p. 119.
(5) En 1407, ce Pierre Gastellier, receveur ducal, s'engagea avec Jean Blandin, grenetier de Semur, et Jacques Espiard, grenetier

Digitized by Google

seigneur de Chorey (1), maire de Beaune en 1412, N..., femme de Jean Gelinier, maïeur de Dijon en 1393 et probablement Jeannette, femme de Jean de Poquières, écuyer, seigneur en partie de Savigny-lez-Beaune (2). Citons encore Etienne Gastellier qui habitait Genlis en 1440.

Le Martyrologe de Notre-Dame et les registres des paroisses de Beaune ne font aucune mention de cette famille qui a possédé les seigneuries de Cérilly, de Thoire et de Massingy, dans l'arrondissement de Châtillon.

d'Arnay, à être caution des sommes importantes que le duc avait empruntées aux abbayes et aux nobles.

(1) Voir, pour la généalogie des Bauduin, l'Histoire de Chorey par Ch. Bigarne, p. 264.

(2) Esquisses, etc., de la ville de Semur, par Louis Bocquin.

Digitized by Google

Digitized by Google

1412 ADAM CANET

D'azur à trois canes d'argent volantes et rangées en bande. (Armorial manuscrit de l'abbé Bredault, ap. Bibl. de Beaune).

La famille Canet est d'origine flamande : En 1380, Pierre Canet était « bourgeois d'Arras. » Les Archives du Nord conservent la quittance qu'il donna à la cour ducale de Bourgogne pour du vin qui lui avait été livré (1).

Un demi-siècle plus tard, une de ses branches était installée à Lille : « Le lendemain (1433), Jean Canet, barbier du comte de Suffolk, vint trouver les ambassadeurs. — Je suis natif de Lille, leur dit-il, fidèle sujet du duc de Bourgogne et tout prêt à le servir (2). »

On les voit à Beaune dès l'année 1397. A cette date, messire Paris Petit, *dictus* Canet, fut témoin d'un bail consenti à Guillaume Pilet par maître Jehan Chambellan, doyen de Notre-Dame et recteur de la Léproserie (3).

Adam Canet, qui donne lieu à cette notice, était sommelier de l'échansonnerie de Jean-sans-Peur. C'est en 1412 qu'il fut nommé châtelain de Beaune, Pommard et Volnay : nous croyons qu'il exerça cette fonction jusqu'en 1438 : On reviendra tout à l'heure sur son administration.

Vers le même temps, on voit un Jean Canet, portier et

(1) Inventaire sommaire des Archives du Nord, Série B. T. IV p. 13. 1re colonne.
(2) De Barante, édition belge, T. p. 545.
(3) Notice sur la Léproserie de Beaune, dans les manuscrits de la bibliothèque de Joursanvault.

Digitized by Google

tournier du château de Vergy : cet employé était sous les ordres de Jacques de Villers-la-Faye, capitaine châtelain (1).

Pendant un siècle, nous perdons de vue la famille Canet ; il est vraisemblable qu'elle n'a pas quitté la ville de Beaune, où nous la retrouvons dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

Le 30 juin 1528, l'amiral Chabot et son épouse Françoise de Longvy, dame de Pagny, firent leur entrée à Beaune, par la porte S^t^-Nicolas. « On avoit dressé un échaffaut représentant les anges apportant à Noë les plants de vigne que ses enfants couchoient en la terre. Devant l'Hôtel-de-Ville étoit un autre échaffaut de la vigne qu'on vendangeait. » En avant de l'estrade, se tenait la fille d'un échevin, la jeune Anne Canet, chargée par le magistrat d'offrir à Madame l'amirale de France un raisin d'or dont la ville lui faisait cadeau. Voici le compliment récité par la demoiselle :

> Excellent prix de noblesse et d'honneur
> En ce païs la maistresse et régnante
> De par Beaulne, de ses fruits le meilleur
> Cestuy raisin humblement te présente.

Jean Canet, bourgeois et échevin, paraît en 1623 : son nom figure dans un acte qui n'a jamais été relaté malgré l'intérêt qu'il présente pour l'histoire locale (2).

Depuis le XIII^e^ siècle, le Chapitre de Notre-Dame, les prêtres habitués et les enfants de chœur allaient en procession à la chapelle de la Maladière, le lundi de Pâques

(1) Inventaire sommaire II, p. 417.
(2) Notice sur la Léproserie de Beaune, dans les manuscrits de la Bibliothèque de Joursanvault.

Digitized by Google

charnel, avec les notables habitants. A cette occasion, le recteur de cet hôpital devait donner à chacun des assistants « un petit pâté, un petit flan, et un broc de vin à cause de la fondation du *Clémentissime* qui se fait en ladite chapelle à l'intention des fondateurs. » On ne s'en tenait pas aux prescriptions : les administrateurs temporels, c'est-à-dire le maire et les échevins, avaient contracté l'habitude de « faire de grans frais tant en pain, vin que viande qui monte à notable somme ». Il est probable que les fermiers amodiataires faisaient la dépense du festin (1), ce qui avait pour conséquence de réduire le prix du fermage. On convint alors que les fermiers donneraient chaque année aux chanoines la somme fixe de treize livres tournois à la place du festin habituel. Cet accord nous donne les noms des membres du collège échevinal, qui étaient : maistre Salomon Le Belin, docteur ès droits, conseiller du Roy, mayeur ; Daniel Bourrée, Gilles Berthet, Bénigne Loysel, Théodore Brunet, Jean Loppin, Jean Canet, échevins, et Claude Royer, procureur syndic.

Jean Canet, signataire de cette transaction, eut une fille nommée Pierrette, mariée en 1640 à Claude Lorenchet le jeune, également échevin de Beaune.

En 1653, Claudine Canet, veuve de Guy Rousseau, possédait, dans la rue des Tonneliers, une maison joignant par derrière le clos St-Etienne (2). Vers le même temps, Jean Canet et sa femme, Jeanne Ganiare, fondèrent à Notre-Dame la fête de Ste-Marie-aux-Neiges, suivant acte reçu Boillot,

(1) En 1633, les revenus de la Maladière étaient affermés à Pierre Estienne, procureur et notaire, et à Jean Morelot, marchand.

(2) Terrier de la chapelle Ste-Marguerite, fondée en l'église St Pierre de Beaune.

Digitized by Google

notaire à Beaune (1). Ce bourgeois eut deux filles : Pierrette, mariée en 1671 à Claude Le Belin, et Nicole qui épousa Jacques Le Belin et eut pour petite fille Charlotte Le Belin d'Eguilly, mariée en secondes noces à Jean-Baptiste de Mac-Mahon (2).

Le 24 août 1679, nous trouvons le décès de Charlotte Canet, femme de Claude Navetier, conseiller au Grenier à sel de Beaune. En 1706, maître Jean Canet, écuyer secrétaire du Roi, était président au Grenier à sel de Beaune : il assista cette année-là, dans la chapelle des Minimes, à l'enterrement de Philibert Lorenchet. Le 22 avril 1714, le même personnage fut présent au baptême d'une cloche de l'église St-Pierre, dont il était fabricien (3). Il possédait alors, dans la Grande Rue, une maison qui appartint, en 1754, à un de ses parents, M. Canet, de Cluny.

Revenons au châtelain de Beaune et mentionnons les divers évènements auxquels cet administrateur prit une part directe.

En 1415, Adam Canet fut chargé de « percevoir les impositions de toutes denrées qui se vendent en la ville et finaige de Savigny et payait pour ce vingt-cinq livres (4). » Le 29 juillet 1417, il reçut un ordre de la duchesse pour vendre quarante-six queues de vin « qui ne furent pas de garde. » Nous voyons dans son compte de 1424, les avances faites à Thomas Loret, orfèvre à Dijon, adjudicataire de la culture des vignes de la châtellenie de Beaune (5).

---

(1) Recueil des anniversaires de Notre-Dame.
(2) Registres paroissiaux. — *Sépultures de S. Pierre* par Ch. Aubertin.
(3) Louis Morand : Notes d'histoire locale.
(4) Dom Plancher.
(5) Inventaire sommaire.

Digitized by Google

La Bourgogne était alors infestée par des bandes de soldats, débris des grandes compagnies, gens de sac et de corde, pillards et voleurs appartenant à tous les pays. Les fonctions de prévôt ducal et celles de châtelain n'étaient pas des sinécures : voici un article du compte d'Adam Canet pour l'année 1425.

« A Raoulet Roy, exécuteur de la haute justice du bailliage d'Ostun, pour ses peines d'estre venu à Pommard pour vouloir exécuter à mort Perrin Goix, de Conches près Verneuil-en-Perche, pour ses desmérites, lequel fut mené jusques aux fourches, mais pour ce que une pucelle le requist et demanda, Girard Mignot, lieutenant de M. le bailly de Dijon, le fist ramener et mettre ès prisons de M^gr audit Beaulne et depuis mis hors ne fut point mis au darrenier supplice... Item pour les sergents qui menèrent ledict Perrin Goix de Conches à Vergy à cause du peu de seureté des prisons de Pomart et parce que les habitans n'estoient pas contents qu'il fut exécuté audict Pomart pour le doubte des gens d'armes et des maux qui se pouvoient ensuyvre ; mais sur le refus de ceux de Vergy ils le ramenèrent à Pommart... »

Un autre compte du même châtelain porte cette mention : « XVIII gros à Robert Roy exécuteur demorant à Ostun pour ses peines d'avoir mené Thibaut, marchand de provins prisonnier,aux fourches de Pommart pour illec le vouloir exécuter, lequel Thibaut s'avoua clerc et incontinent fut amené et reconduit et ne fut pendu ne exécuté. »

« Au même, pour cordes et gants... trois gros. »

L'exécuteur reparaît en 1436 : « A Robert le Roy pour avoir mené Jean Gougeon, homme du duc, larron, à Pommart, aux fourches pour cuyder le pendre, mais lequel ne

Digitized by Google

fut pendu, mais fut battu de verges au long de la ville de Pommart et banni. » Les soudards couraient les campagnes et il fallait céder devant le nombre : on voit en 1433 la dépense « de cinq muids et dix-sept septiers de vin bus par les gens d'armes de l'estendart du seigneur de Bassigny et plusieurs autres au nombre de 600 chevaux ». Ces compagnons routiers, ces Armagnacs sans vergogne, avaient logé à Pommard pendant quatre ou cinq jours et rompu la maison du duc dont ils burent le vin (1).

Nous voyons figurer, dans le compte de 1430, la recette de six livres de cire dues par Guyot Joignot, de Pommard, pour la franchise qui fut accordée à l'un de ses ancêtres par le duc Robert, pour lui et ses descendants (2).

Au mois de mai 1433, le châtelain Adam Canet fut obligé de faire des préparatifs pour la réunion des nobles. Ce fait important pour l'histoire de notre ville n'a pas été signalé par les chroniqueurs.

Pendant la rivalité des maisons de Bourgogne et d'Orléans, la ville d'Avallon fut prise par une armée envoyée de Nevers d'après les ordres de Charles, duc de Bourbon. Un certain Jacques d'Epailly, surnommé le *capitaine Fort-épice* occupait cette ville avec deux cents soldats nivernistes. Le cas était pressant: on envoya des courriers pour convoquer une grande assemblée de la noblesse bourguignonne et c'est à Beaune qu'eut lieu cette réunion. Un registre conservé dans les archives du département du Nord (3),

(1) Le terme injurieux d'*Armenats* est resté dans le patois local comme synonyme de vagabonds et de pillards.

(2) Nous croyons que ce Guyot Joignot *aliàs* Jugnot, était l'oncle du chancelier Rolin. Il possédait sur la place Fleury, une maison dans laquelle mourut l'abbé Jean Rolin, frère de Nicolas.

(3) Catalogue des Chartes et Archives du Nord B. 1494.

Digitized by Google

mentionne le paiement d'une somme de quarante-six francs fait à Claude Rochette, gouverneur de la chancellerie (1), « lequel, par l'ordonnance du chancelier, partit de Châlon pour venir à Beaulne où estoient assemblés les nobles de nostre duché de Bourgogne, pour le fait de la prise de nostre ville d'Avalon lors faite par nos ennemis et pour advisier les provisions qui y estoient nécessaires au bien de noz païs. » L'assemblée de Beaune eut un bon résultat : on leva une petite armée pour reprendre Avallon. « Pierre de Charny, Thomas de Vaudrey, Jean Batard de St-Pol, d'Humières, chefs des Bourguignons, furent d'abord repoussés par les assiégés ; mais par leur adresse et leurs engins, la ville fut prise et pillée. Fort-épice, craignant l'assaut, s'était sauvé par une fausse porte (2). »

Rappelons, avant de terminer ce chapitre, la délivrance faite par Adam Canet le riche à René d'Anjou de 60 muids de vin à prendre sur les celliers de Beaune et de Pommard. On sait que la tour de Bar, à Dijon, située à côté du donjon ducal, doit son nom à ce malheureux prince qui y fut emprisonné. René, roi de Jérusalem, et de Sicile, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence et de Forcalquier, du Maine et du Piémont, fut obligé de prêter le serment de foi et hommage entre les mains du chance-

(1) Claude Roichette ou La Rochette était conseiller, maître des requêtes de Philippe-le-Bon : il assista au Parlement de Beaune, en 1427, et fut nommé gouverneur de la chancellerie par lettres données à Dole le 14 février 1431, sur la présentation du chancelier Rolin. (La Barre B. 168). Le Martyrologe de Notre-Dame cite, sans date, le nom de Guillaume de la Rochète, chanoine de la Collégiale : nous croyons que c'est le même que Guillaume Roichette, qui vivait en 1419 (Martyr. n° 2044). La Noblesse aux Etats ne mentionne cette famille qu'à raison de ses alliances avec les Frolois, les d'Oiselet et les Laubespin.

(2) Courtépée, à l'article d'Avallon.

Digitized by Google

lier Nicolas Rolin. Cette rente de 60 muids ou poinçons, donnée par le duc, était rachetable par une somme de mille cinq cents saluts d'or : René consacra cet argent à fonder une messe perpétuelle et quotidienne à la Sainte-Chapelle de Dijon. L'acte de cette fondation porte la date du 1er novembre 1436.

Digitized by Google

1412 Guillemin Perron
1418 Jean de la Rivière
14.. Jacquot Rousseau
1430 Nicolas de Nolay

Châtelains de Saint-Romain

Nous réunissons ces quatre officiers dans un seul article : ils n'ont jamais eu l'administration de la châtellenie de Beaune et leurs fonctions ont été de courte durée.

Guillemin Perron était, en 1412, capitaine châtelain de Saint-Romain (1). Aucun fait relatif à sa gestion n'est venu à notre connaissance. Il appartenait à l'importante famille des Perron de Mypont qui a donné plusieurs maires à la ville de Beaune et dont un membre, Jean, a fondé avec sa femme Alix de Bessey, la chapelle S[t]-Antoine dans la Collégiale de Notre-Dame. Jean Perron était capitaine de Beaune en 1470 : j'ai donné la généalogie de cette maison dans mes *Capitaines du château* (2). *D'azur au chevron d'or.* Devise MYPONT. DIFFICILE. A. PASSER.

Jean de la Rivière prenait, en 1418, le titre d' « écuyer, capitaine et châtelain de S[t]-Romain pour Régnier Pot usufructaire ; » Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne le conserva dans cette fonction. Ce personnage ap-

(1) Inventaire sommaire.
(2) *Apud* Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune, 1884.

Digitized by Google

partenait à une famille nivernaise qui a donné un capitaine du château de Beaune.

Jacquot Rousseau, de Santenay, fut nommé châtelain par commission de la Chambre des Comptes et confirmé par le duc Philippe-le-Bon. Nous trouvons dans un de ses comptes, un paiement « pour les cordes, l'échelle et les gants » fait à Pierre Matoillot, exécuteur de Châlon, qui vint pendre à Saint-Romain Jean Gremelot, dit Mignard, de Bouze.

Le nom de Rousseau est commun à beaucoup de familles : nous n'avons aucune raison de rattacher ce châtelain au fondateur de l'hospice de la Charité de Beaune.

Nicolas de Nolay prêta serment devant Messieurs des Comptes le 6 juin 1430. Les gages de ce châtelain étaient annuellement de vingt livres dix-huit sols et onze deniers, Il avait sous ses ordres le forestier Benoit Boillot qui touchait chaque année « soixante sols pour sa robe, neuf boisseaux de blé et neuf boisseaux d'avoine. »

Digitized by Google

1438 MILOT FAULTREY

Cette famille, essentiellement beaunoise, remonte au commencement du XIV^e^ siècle : dans l'année 1303, Garnier Fautrey, Garnerius Fautrius, *alias* Galnerius Fautririus, possédait une propriété aux *Sanvignes* (1).

Jean et Milot Faultrey frères, habitaient Beaune en 1447 : le premier était prévôt ducal : « au commencement de l'hiver un mendiant étranger, appelé Jehannin Flamand, recueilli dans la tour du Bourgneuf, s'y pendit à une échelle : le prévôt Jean Faultrey fit dépendre cet homme *imbu de la temptacion du diable*, et le fit rependre à une colonne de bois qu'il planta près de la potence, pour flétrir ce lâche et donner du courage aux passants (2). »

Milot Faultrey, le frère de Jean, fut institué, par lettres-patentes du duc, châtelain et collecteur des marcs de Beaune. Tous les deux prirent une part active aux troubles qui agitèrent la ville en 1452, lors de l'élection du maire. Les candidats étaient d'habiles légistes ; ils se nommaient Pierre Clémence et Jean Grignard : le premier était soutenu par les Faultrey. On peut lire dans l'Histoire de Beaune les intéressants détails de cette lutte qui se termina par la nomination d'un tiers, Jean Perron, seigneur de Mypont.

---

(1) Martyrologe, n^os^ 951 et 1552. — On pourrait peut-être rattacher à cette famille un certain Theobaudus Feutrarius, cité dans un article sans date du même martyrologe.

(2) *Histoire de Beaune* de Rossignol, p. 308.

Digitized by Google

En 1507, Charlot Faultrey possédait une maison, rue Paradis, « emprez la maison du Roy (1). » Nous croyons qu'il était aussi prévôt ducal : il légua à l'Hôtel-Dieu une livre de rente « pour mettre en la confrérie des trépassés tous les crimineux que l'on ferait mourir à Beaune (2). » Cette rente était due par Pierre Bourgeois, vigneron à Chorey (3). Un de ses parents, Philippe Faultrey, était à la même époque maître des celliers à Beaune et à Germoles (4).

En 1538, Jacques Faultrey occupait les fonctions d'avocat du Roi au bailliage de Beaune : il possédait à Montagny le fief de la Motte-Valentin (5). Ce personnage, qui prenait le titre de docteur ès droit, était, en 1541, juge pour le Roi en la châtellenie de Pommard et de Volnay (6) ; il fut chargé par la comtesse Anne de Châteauvilain, patronne de l'Hôtel-Dieu, de clore et de vérifier les comptes de Jean Lebault, maître de cet hôpital et de nommer un autre recteur. Vers 1560, Girard de Gand lui vendit une partie de la seigneurie de Vignolles, il possédait aussi la maison forte de Varennes : Jacques Faultrey mourut avant ou

(1) L. Cyrot : *Le Pourpris du Castrum*, p. 77.
(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu* par M. l'abbé Bavard.
(3) Ch. Bigarne : *Histoire de Chorey*, p. 304.
(4) Germole, canton de Tramaye, arrondissement de Mâcon. Cette terre avait été vendue, en 1380, à Philiberth Paillart, qui la revendit la même année à la duchesse de Bourgogne. Philippe-le-Hardi y reçut magnifiquement le roi Charles VI, en 1389.
(5) Bredault : *Supplément manuscrit à l'histoire de Beaune.* — La maison-forte de la Motte a conservé ses tours, ses fossés et les traces de son pont-levis ; sa construction paraît remonter à l'époque où Jacques Faultrey en était possesseur. Le nom du village ne vient pas de Mont, *montagne*, mais des deux mottes fortifiées qui existent sur son territoire et que l'on appelait des *monts* ainsi que le constate M. Canat de Chizy. Montagny, St-Martin-du-Mont et Mont-les-Seurre sont situés en plaine et possèdent des mottes fortifiées.
(6) Inventaire sommaire.

Digitized by Google

pendant l'année 1575 : à cette date, sa veuve Anne Sayve vendit à Jean Massol sa portion de la seigneurie de Varennes.

Claude Faultrey, frère de Jacques et seigneur de Varennes en partie, laissa cette terre à son fils Philippe, qui la possédait encore en 1587 (1). Un autre Claude Faultrey était seigneur de Varennes à la fin de ce siècle : le 14 juillet 1593 il emprunta au chanoine Vivant Gardin trente-trois écus et tiers d'escu sol, moyennant deux écus quarante-six sols et huit deniers de rente perpétuelle. Il avait épousé Pierrette de Riollet. (2).

Le dernier membre de cette famille est Chrétienne Faultrey : en 1634, elle était veuve de Jean Dorel et payait une rente annuelle à Claude Forneret, bourgeois de Beaune.

Revenons à la châtellenie. Milot Faultrey faisait cultiver 440 ouvrées de vignes pour lesquelles le duc lui donnait annuellement cinq cents livres tournois, à la condition que les tonneaux seraient fournis par le châtelain. En 1440, Faultrey fit acheter par le maître des celliers une certaine quantité de gros vin « pour le mêler à d'autre qui avait perdu sa couleur (3). » Ce maître des celliers se nommait Oudot Germain : il parut comme témoin dans un acte passé le 9 octobre 1446 pour la charpente de l'Hôtel-Dieu (4). Richart Juif, conseiller ducal, était alors maître de la Chambre aux deniers : en 1440, le châtelain de Beaune lui

(1) Manuscrit 2197 de la Bibliothèque de Troyes. Pour les nombreux seigneurs de Varennes, voir l'Histoire de Chorey par Ch. Bigarne, p. 643.

(2) Vieux titres de la Fabrique de Notre-Dame de Beaune (communication de M. Louis Cyrot).

(3) Inventaire sommaire.

(4) Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune, année 1876, p. 150.

Digitized by Google

livra six poinçons de vin pour la provision de son hôtel (1).

Milot Faultrey eut l'occasion de montrer son zèle lors de la réunion d'une petite armée destinée à courir sus aux Ecorcheurs qui occupaient les faubourgs d'Autun. Cette assemblée eut lieu à Pommard le 5 mai 1447 (2). Parmi les actes de son administration il faut citer l'amodiation faite, en 1452, au chancelier Rolin, de la *Grande Cuisine* du palais ducal de Beaune.

Nous avons parlé d'un présent de soixante muids de vin fait par le duc à René d'Anjou et transféré à la Sainte-Chapelle de Dijon : Milot Faultrey desservit cette rente jusqu'en 1457, époque où elle fut rachetée par un capital de 2,100 livres tournois. Cette somme, considérable pour le temps, fut versée, à titre d'amende, par Guiot Bolliot et par Regnaudin Droillet, de Pommard, qui avaient commis un meurtre sur la personne de Jean Richard (3).

La dernière mention relative au châtelain Faultrey re-

(1) Inv. somm. I, p. 376. — En 1442, ce Richard Juif prit à bail, avec Oudot de Malain, tous les étangs d'Argilly. Il était maître en la Chambre aux deniers de Philippe-le-Bon et eut une fille nommée Guillemette, mariée à Jean Macheco, seigneur de Premeaux. Cette famille Juif est d'origine beaunoise : Vers 1200, Etienne Ploton, archiprêtre de Beaune, donna à Notre-Dame cinq sols de rente sur le meix de Samuel Juif ; le nom de ce personnage indique son origine : il est probable qu'il se convertit au catholicisme. Jean Juif, clerc, fonda à Notre-Dame la chapelle S^t^-Philibert au commencement du XIV^e^ siècle : il mourut en 1318, laissant au Chapitre douze deniers de cens sur sa vigne de *Chaulois*. (Martyr. n^os^ 2044, 773, et le manuscrit de l'abbé Bredault.) Antoine Juif, doyen de Notre-Dame en 1438, puis doyen d'Autun, donna aux chanoines de Beaune 200 livres et onze sols pour un anniversaire (Registre des fondations.) Vers 1450, Catherine Juif était mariée à Guillaume de Vandenesse, avocat du duc au bailliage de Dijon. (Armorial de la Chambre des comptes, p. 360).

(2) Nous n'avons d'autre trace de ce fait qu'un article de compte cité dans l'Inventaire sommaire et relatif aux frais occasionnés par cette nombreuse réunion de gens d'armes.

(3) Inv. somm. I, p. 169.

Digitized by Google

monte à 1460 : il livra cette année-là deux bichets de froment et la tierce partie de deux muids de vin à Messire Guillaume Martenot, prêtre, curé de Volnay, pour deux messes célébrées chaque semaine « en l'église dudit Volenay comme l'on souloit faire au chastel de Monseigneur en la chapelle Sainct Barthélemy avant qu'elle ne fust bruslée des ennemis (1). »

(1) *Histoire de Volnay*, par M. l'abbé Bavard, 1re édition, p. 80, en note.

Digitized by Google

Digitized by Google

1438 Jean Lourdon
1440 Etienne de Salins
1458 Renaud Bonvalot

Châtelains de Saint-Romain

Jean Lourdon, sergent du duc, fut nommé, vers 1438, receveur de la châtellenie de S^{t}-Romain. Il demanda « que si, par ygnorance, inadvertance ou aultrement, il obmettait quelque chose, il soit reçeu à correction pour ce qu'il n'est pas homme de recepte et qu'il n'a pas cognoissance en si grosse affaire. » Sa famille est inconnue.

Etienne de Salins était capitaine-châtelain de S^{t}-Romain en 1440 (1). Le prénom d'Etienne est héréditaire dans la famille des Salins-la-Tour. Au commencement de ce siècle, nous trouvons Etienne de Salins, seigneur de Corabœuf, marié à Claudine de Montjeu, père d'Henri de Salins, doyen de la Collégiale de Beaune en 1440 (2), puis, Etienne de Salins, seigneur du Poupet, mari de Louise de Rye, père et mère de Guigone, femme du célèbre Nicola^{s} Rolin, et fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Beaune. En 1450, Etienne de Salins de Corabœuf était seigneur en partie de Sassenay, du chef de sa femme, Marguerite Damas de Thianges (3). En 1468, vivait Etienne de Salins, seigneur de

(1) Inv. somm. I, p. 234.
(2) Doret et de Monard : *Montjeu et ses seigneurs.*
(3) Courtépée, Edition Lagier T. III, p. 408.

Digitized by Google

Corabœuf, marié à Philiberthe, veuve de Jacques du Bois (1). Enfin, Etienne de Salins est cité, à la fin du même siècle, comme usurpateur de la terre de Chandellans « où il y avait autrefois un bon village » et qui devait appartenir au domaine royal par la succession des ducs de Bourgogne (2).

L'histoire généalogique de la nombreuse famille des Salins-la-Tour n'a jamais été écrite. Les faits qui la concernent sont épars dans de nombreux ouvrages : ils paraissent souvent se contredire, ce qui, joint à la répétition des mêmes prénoms et aux homonymes des Salins-la-Bande, rend ce travail extrêmement difficile. Peut-être nous sera-t-il possible de coordonner plus tard les matériaux que nous possédons et de publier une notice. L'importance de cette antique maison-forte de Corabœuf, si bien restaurée par M. le marquis d'Ivry, l'intérêt qui s'attache à la fondatrice de notre splendide Hôtel-Dieu, l'existence de plusieurs doyens de Notre-Dame de Beaune, constructeurs du jubé détruit et des magnifiques vantaux de porte de cette Collégiale, font désirer la publication d'une œuvre spéciale.

Renaud Bonvalot exerçait, en 1458, les fonctions de châtelain de St-Romain. A son entrée en charge, il fut cautionné d'une somme de 500 livres par Guillaume Bouchard, de Beaune (3). On voit par un article de son compte qu'il

(1) *Le Morvan*, par l'abbé Baudiau. — C'est peut-être le même Etienne, qui a été marié deux fois.

(2) Inv. somm. I, p. 232.

(3) Guillaume Bouchard, échevin de Beaune, en 1477, était un chaud partisan de la duchesse Marie. Il fut, avec Pierre Clémence, l'instigateur de la création des capitaines de la ville. Le Conseil communal, présidé par le maire Arbaleste confia ce commandement à Philippe de Chaumergy.

Digitized by Google

paya des honoraires à Jean Ranvial, procureur du duc au bailliage de Dijon ès sièges de Beaune et de Nuits, pour avoir fait l'inventaire du mobilier de St-Romain après la mort de Madame de Villers qui l'habitait. Dans l'année 1460, Renaud Bonvalot fit réparer les toits du château. La vente du castel et du domaine de St-Romain fut faite par le duc à Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, dans l'année 1462 : les fonctions de châtelain ducal furent supprimées à partir de cette époque (1).

(1) Une mention sans date (n° 1999 du Martyrologe) porte le nom du châtelain de St-Romain : il s'agit de l'anniversaire de Jean Bonvalot, pour lequel ses héritiers doivent une rente de 60 sols, assignée sur plusieurs maisons situées près de la porte Bretonnière *juxta muros*. Ces héritiers sont Renaud Bonvalot et son beau-frère Gillet Parisot.

Digitized by Google

Digitized by Google

1463 CHARLES BELNOTE

De ... au sautoir de ... chargé d'un lambel à cinq pendants.

Le duc Philippe-le-Bon, par lettres datées de Bruges le 8 juin 1463, institua châtelain de Beaune Charles Belnote, clerc et licencié en droit. Ce gouverneur fut chargé de réparer le château de Volnay que les Tard-Venus avaient brûlé : le duc vint y passer l'automne de 1465 (1).

Dans l'année 1467, Charles Belnote donna l'ordre à Pierre Nicolas, maître des celliers, de faire transporter « quatre queues de vin de Beaulne en huict poinçons » destinées aux ambassadeurs du duc à Paris.

Nous n'avons rien trouvé sur la famille Belnote, étrangère à notre ville, mais nous croyons qu'on peut la rattacher aux Bellenoul, *aliàs* Bellenod, seigneurs de Bellenot-sur-Seine, dont un membre, Jean de Bellenoul était, en 1321, châtelain ducal de Talant et de Rouvres, et devint auditeur en la Chambre des comptes de Bourgogne. On peut voir, dans l'Armorial de cette compagnie par M. d'Arbaumont, l'intéressante notice qui leur est consacrée.

L'identité des deux noms n'étant pas certaine, nous croyons inutile de donner plus d'étendue à cet article.

(1) Histoire de Volnay, 1re édition, p. 259.

Digitized by Google

Digitized by Google

1469 ARNOLET MACHECO

D'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de perdrix arrachées du même. Devise : J'AY.BON.BEC.ET.BON.ONGLE.

On lit dans l'exposé des lettres de confirmation de noblesse, délivrées en 1609, que la famille Macheco est originaire de Bretagne — probablement de Machecoul près Nantes — et qu'une branche est venue se fixer à Nuits.

Jean Macheco quitta Nuits, vers 1435, pour s'établir à Dijon : on voyait dans l'église des Cordeliers de cette ville un tableau où il était représenté avec la date de 1442 (1). Il eut pour fils Arnoul ou Arnolet de Macheco, châtelain de Chaussin, en 1452, puis de Talant. Cet officier devint conseiller ducal et receveur du bailliage de Dijon et de la prévôté d'Auxerre. Nous voyons, dans les archives de la Chambre des comptes dont il était maître extraordinaire, qu'il fût chargé, en 1469, d'administrer la châtellenie de Beaune. Arnolet Macheco mourut, en 1482, laissant plusieurs enfants de Jeanne, fille d'Edme Salomon, seigneur de la Motte. Parmi eux, nous citons Guillaume, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, et Richard Macheco, conseiller au Grenier à sel de la même ville, puis maître à la Chambre des comptes. Dans les troubles qui suivirent la mort de Charles-le-Téméraire, Richard prit le parti de Louis XI : ses services lui valurent, en 1484, des lettres d'anoblissement.

(1) Généalogie manuscrite des Macheco, dans la bibliothèque de M. Petit de Vausse.

Digitized by Google

Richard avait épousé Anglantine Le Goux : un de ses fils, nommé Jean, fut le père de Jacques Macheco, docteur en droit, avocat au parlement et lieutenant civil à Beaune en 1532 (1).

Cette nombreuse famille a donné un maire et un lieutenant-criminel à la ville de Nuits, deux doyens de St-Denis de Vergy, un évêque de Périgueux, un évêque de Couserans, un lieutenant civil de Beaune et plusieurs conseillers au parlement de Bourgogne (2).

La seule trace qu'Arnolet Macheco nous ait laissée de son administration en la châtellenie de Beaune est le paiement d'une rente due à Claude de Poquière, Seigneur de Savigny, d'Ecutigny et de Nanton (3).

---

(1) Gandelot : Histoire de la Ville de Beaune, p. 316.

(2) L'Armorial de la Chambre des comptes renferme une notice très complète dans laquelle nous avons largement puisé.

(3) Inv. somm. — Claude de Poquière était fils de Jean, auquel Philippe-le-Hardi donna, en 1387, la terre de Vautheau dans l'Autunois ; Je pense que c'est le même que N. Leborgne de Poiquières qui figure sur une liste intitulée : « Cy sont les gens d'armes qui ont servi Monseigneur de Bourgogne en son ostel en la chevaulchée que le roy a dernièrement faite ès parties de Flandres. (Man. 20158 du Fonds français à la bibl. nat.) Jean mourut à Beaune en 1434 et fut inhumé à Savigny. Il avait épousé Jeanne Gastellier, dont il eut Claude ci-dessus, seigneur de Savigny en partie. Un de ses parents, nommé Pierre, était chambellan de Philippe-le-Bon ; un autre, Jéan de Poquière, écuyer, était échanson du même duc. En 1476, on voit Antoine de Poquières, seigneur du fief de Mazelles à Luzy. A la fin de ce même siècle Catherine de Poquières apporta la terre de Vautheau à son mari Jacques de Choiseul-Traves. (Le « Morvan », par l'abbé Baudiau, T. II, p. 417). Je pense que l'on peut rattacher à cette famille Jean de Poitières, seigneur de Broie, dans l'Autunois, châtelain de Meursault, sous Charles-le-Téméraire, (Histoire de Beaune de Rossignol, p. 332) et Claude de Poquères, qui est peut-être le même que ci-dessus et dont la femme, Philippe Pot, était, en 1481, dame de Savigny et de Beauvoir. (Bibl. de M. Petit de Vausse).

Cette famille, originaire des environs de Guéret, portait *d'argent à la bande fuselée de gueules.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Composition du Bureau	4
Liste des Membres	5
Liste des Membres décédés pendant l'année 1890	12
Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société d'histoire est en correspondance	13
Procès-verbaux des séances de l'année 1890	17
Nécrologies	52
L. Cyrot. — Un manuscrit liturgique de l'insigne collégiale de Beaune (XVI^me siècle)	69
Gautheret-Comboulot. — Etude sur les anciens auteurs beaunois (XVII^e et XVIII^e siècles)	89
Le Marteau en pierre trouvé sur le finage de Bouze	129
Emile Bergeret. — Epigraphie bourguignonne. Tombes et Cloches de l'église de Chaux	133
Ch. Aubertin. — Les Sépultures de l'insigne collégiale Notre-Dame de Beaune	145
Ch. Bigarne. — Les châtelains et les officiers de la chatellenie de Beaune, Pommard et Volnay	199

Addendum

Dans la liste des membres résidants, *il faut ajouter*, au nom de M. Bouley (Louis), docteur en médecine, les titres scientifiques qui suivent : « Ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de médecine et de la Société de chirurgie, médecin de l'Hôtel-Dieu. »

BEAUNE. — IMP. ARTHUR BATAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE

ET DE

Littérature de Beaune

Digitized by Google

Les articles, insérés dans ces mémoires, sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
et de Littérature
DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

MÉMOIRES
ANNÉE 1891

BEAUNE
IMPRIMERIE ARTHUR BATAULT
1892

Digitized by Google

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

M. L. DE MONTILLE, *président*.
M. GUERRIER, *vice-président*.
M. L. CYROT, *vice-président honoraire*.
M. AUBERTIN, *premier secrétaire* conservateur des collections.
M. CH. BIGARNE, *second secrétaire*.
M. QUANTIN, *bibliothécaire*.
M. DAVID, *archiviste*.
M. LATOUR, *trésorier*.

Membre à perpétuité (1)

M. ESDOUHARD (PAUL), au château de Puligny.

Membre à vie (2)

M. AUTUME (le vicomte ALFRED DE MASSON D'), au château de Saint-Loup-de-la-Salle.

(1-2) En ce qui concerne l'institution des *Membres à perpétuité* et des *Membres à vie*, voir le procès-verbal de la séance du 1er août 1890.

Digitized by Google

ANNÉE 1891

LISTE DES MEMBRES

1° MEMBRES D'HONNEUR

Mgr L'ÉVÊQUE DE DIJON.

MM. LE PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR.
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE DIJON.
LE SOUS-PRÉFET DE BEAUNE.
LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUNE.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
LE CURÉ-DOYEN DE NOTRE-DAME.
LE PRINCIPAL DU COLLÈGE MONGE.

2° MEMBRES TITULAIRES

MM. ADAM-JOURDHEUIL, naturaliste, à Savigny-les-Beaune (1).

AFFRE (Emile), docteur en médecine, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

AFFRE-LAVIROTTE (Victor), docteur en médecine.

ARBELET, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.

AUBERTIN (Charles) ✠, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, lauréat de la Société nationale d'Encouragement au Bien, ancien magistrat.

AUTUME (le vicomte Alfred de Masson d'), au château de Saint-Loup-de-la-Salle, *Membre à vie.*

BACHEY-DESLANDES (Hippolyte), propriétaire.

---

(1) NOTA. — L'indication de domicile n'est donnée que pour MM. les Membres titulaires résidant hors Beaune-Ville.

Digitized by Google

MM. Barberet (Paul), O ✲, colonel d'infanterie en retraite.
Bardolet (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Beaune.
Batault (Edmond, propriétaire.
Batault (Arthur) ✲, imprimeur.
Bavard (l'abbé E.), chanoine honoraire, curé de Volnay.
Bay (baron du).
Bazerolle, notaire honoraire, à Santenay.
Beauvois (Eugène), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Corberon.
Bergeret (Emile), graveur, correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Nuits.
Berlhe (de), propriétaire, à Meursault.
Bernard (Charles) fils, négociant en vins.
Bigarne (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Chorey.
Billet-Petitjean, négociant en vins.
Blanlot (Louis), propriétaire et négociant.
Blic (Hervé de), à Pommard.
Blic (Maurice de) ✲, ancien officier, à Pernand.
Bocquet (Léonce), propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Boillot (Louis), à Volnay.
Bouchard (Antonin), président de la Chambre de Commerce.
Bouley (Edmond), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de médecine et de la Société de chirurgie, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Bourgeois (Louis), propriétaire.
Brugnot (Ferdinand), négociant en vins.
Bulliot ✲, I ❶, président de la Société Eduenne, à Autun.

Cautain, avoué.
Charles, docteur en médecine, à Meursault.
Charmasse (Anatole de), secrétaire de la Société Eduenne, à Autun.
Charmelot, principal clerc de notaire.

Digitized by Google

MM. Charodon (Alphonse de), au château de Montagny-les-Beaune.
Charodon (Loïs de), au château de Charodon.
Charodon (Joseph de) ✻, ancien officier, au château de Molinot.
Chauvenet (l'abbé), ancien curé de Bligny-sous-Beaune.
Chifflot (l'abbé , curé de Sainte-Marie-la-Blanche.
Cissey (Joseph de) ✻, ancien officier.
Cloutier-Martin, ✻, industriel, président du Tribunal de commerce.
Cornu (Louis), huissier près le Tribunal de 1re instance.
Cretin-Pellion, licencié en droit, libraire.
Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, ancien juge de paix du canton sud de Beaune.
Cyrot (Henri), avocat, ancien magistrat.

Dard, instituteur, à Savigny-les-Beaune.
David (E.-J.-B.), ancien avoué.
Delimoges, membre de la Société des Agriculteurs de France, à Pagny-le-Château.
Démoulin (Albert), receveur des Domaines, à Dellys (Algérie).
Denizot (l'abbé), aumônier, à Dijon.
Domino (Louis), industriel.
Dubois, licencié ès sciences, professeur de mathématiques au Collège Monge.
Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon.
Duvergey-Taboureau, à Meursault.

Emmanuel (Maurice), licencié ès-lettres, à Paris.
Esdouhard (Paul), au château de Puligny, *Membre à perpétuité.*
Estienne (Alfred), maire de Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).

Falateuf (Oscar), avocat à Paris.
Faure (l'abbé), curé de Merceuil.
Fondard, licencié en droit, avoué.
Forgeot, négociant en vins, à Meursault.

Gagnepain (Fernand), pharmacien-chimiste.
Gaillot, constructeur mécanicien.

Digitized by Google

MM. Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres, ancien chef d'institution.
George (Paul), licencié en droit, avoué.
Girard, notaire, à Seurre.
Glantenay (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-François de Sales, à Dijon.
Gloria, juge au Tribunal de première instance.
Gras (l'abbé), curé de Chaudenay-le-Château.
Guerrier (Edouard), juge de paix du canton de Beaune nord.

Imbault (Alfred) ✻, ancien officier, prépriétaire à Meursault.
Ivry (le marquis Paul d'), au château de Corabœuf, à Ivry.

Jacquemin-Vollot, propriétaire et négociant, à Meursault.
Josserand (Alexandre), propriétaire et négociant.
Jouffroy, licencié en droit, notaire.
Jourdy, notaire.
Journée, pharmacien.
Juigné (le comte Anatole de), ancien officier.

Kilb, notaire à Nuits.

Larcher (Ernest) ✻, ancien capitaine d'infanterie.
Latour (Louis), propriétaire et négociant.
Latour (Paul), receveur des Hospices.
Lavielle (l'abbé), curé de Lusigny-sur-Ouche.
Leflaive (L.-J.), lieutenant d'artillerie, à Remiremont.
Lejeune, docteur en médecine, à Meursault.
Liger-Belair (le comte Edgard), à Nuits.
Liger-Belair (Henri), à Nuits.
Lhomme de Leppaneaux de Martigny (Loïs), au château de Premeaux.
Lorenchet de Montjamont, avocat, ancien magistrat.
Loyère (le comte Edouard de la), au château de Savigny-les-Beaune.

Maillary, notaire, à Bligny-sur-Ouche.
Maillauderie (Louis de la).
Maillauderie (Benjamin de la).

Digitized by Google

MM. Mairetet (l'abbé), curé de Ruffey-les-Beaune.
Maldant (Louis), maire de Savigny-les-Beaune.
Masson (Charles).
Masson (Henri), avocat.
Mathieu, banquier.
Maure (Marcel), à Nancy.
Mielle, propriétaire.
Miot (Henri), juge d'instruction au Tribunal de 1re instance.
Misserey (Auguste), docteur en droit, notaire.
Moissenet (l'abbé), à l'Institution Notre-Dame.
Moissenet (Edouard), propriétaire.
Molin (Adolphe), propriétaire.
Molin (Amable) avocat.
Montille (Léonce de), ancien capitaine de chasseurs à pied, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc.
Moreau (Lucien), négociant.
Moreau (J.-B.), avocat.
Moreau (J.-B.), licencié en droit.
Morelot (Henri), licencié en droit.
Moyne-Jacqueminot, propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune.

Noiron (Léon de), propriétaire.
Noiron (Armand de), propriétaire, à Autun.

Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite.
Pansiot, agronome, vice-président des Comités d'Agriculture de Beaune et de Chalon-sur-Saône, à Géanges.
Perdrier (Louis), négociant.
Perdrier-Lavirotte, propriétaire.
Personne-Montcharmont, agent général de la Cie *Le Phénix*.
Petasse (Joseph), homme de lettres.
Petitjean (l'abbé), curé de Beaubigny.
Piogey (Julien), juge de paix, à Paris.
Piot (Prosper), propriétaire et négociant en vins.
Poillot-Mignotte, négociant en vins.
Poisot (Louis), négociant.

Digitized by Google

MM. Ponnelle (Pierre), propriétaire et négociant.

Quantin (Edmond), paléographe.

Renaudin (l'abbé), curé de Saint-Nicolas.
Robin (Émile), ancien greffier en chef du Tribunal civil.
Roblot, instituteur à Bouilland.
Rocaut (Albéric), au château d'Entre-Deux-Monts.
Rocaut (Jules), au château d'Évelles.
Rougé (Paul), propriétaire.
Roux (l'abbé), curé de La Rochepot.

Saint-Jacques (Louis de), propriétaire.
Segaut, notaire honoraire, à Pommard.
Seguin (Alexandre), négociant.
Serre (Charles), au château d'Auvenay, par Saint-Romain.
Serre (Paul), agent général de la C^ie^ *La Nationale*.
Sirot (l'abbé), curé de Savigny-les-Beaune.
Sirot (O.), docteur en médecine, ancien prosecteur d'anatomie, ancien médecin de la Marine de guerre.

Talfumier, licencié en droit, notaire.
Tisserand (Adolphe), ancien président de la Société de Secours mutuels.
Titard (Louis), négociant en vins, à Meursault.
Torcy (Edmond de), propriétaire.

Valette (Emile), propriétaire.
Vergnette-Lamotte (le vicomte Charles de), au château de Vignolles.
Voillery (l'abbé), curé de Pommard.

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Acher de Montgascon (le baron Justin d') O ✲, ancien ministre plénipotentiaire, au château de Savigny-sous-Beaune et à Paris.
Arbois de Jubainville (d') ✲ I ❶, membre de l'Institut, à Paris.
Bonnardot (François) I ❶, sous-chef du bureau des Travaux historiques de la ville de Paris.

Digitized by Google

MM. Clerget (Hubert) ✻ A ❶, ancien professeur à l'École d'État-Major.

Drouet (Henri), naturaliste, à Dijon.

Dubard (Maurice) O ✻, inspecteur adjoint de la Marine.

Duplus (l'abbé), aumônier des Ursulines, à Nuits.

Fétu (Albert), conducteur des Ponts et Chaussées, à Dijon.

Ferrera (Lupa de), président de la Société archéologique de Lisbonne.

Garnier (Joseph) ✻ I ❶, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique, à Dijon.

Hoffmann (W.), docteur en médecine, secrétaire général de la Société d'anthropologie, à Washington.

Jeandet A ❶, docteur en médecine, ancien bibliothécaire de la ville de Mâcon, à Verdun-sur-le-Doubs.

Lion (Moïse) A ❶, professeur au collège d'Alençon.

Loydreau (Edouard) ✻, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.

Marey (Jules) O ✻, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.

Marlot (Hippolyte), correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Vic-de-Chassenay.

Morillot (l'abbé), curé de Beire-le-Châtel.

Passier (Alphonse) I ❶, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, bureau des bibliothèques et échanges internationaux, à Paris.

Petit de Vausse, membre de plusieurs sociétés savantes, au château de Vausse (Yonne).

Provancher (l'abbé Léon) A ❶, rédacteur du *Naturaliste Canadien*, au Cap Rouge, près Québec.

Richet ✻, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à Paris.

Roblin, Instituteur à Flagey-les-Auxonne, membre correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

Rupaner (le docteur), à New-York.

Serrigny (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.

Digitized by Google

MM. Tisserand ✲, membre de l'Institut, du Bureau des Longitudes, etc., à Paris.

Tisserand ✲, chef du Bureau des Beaux-Arts et des Travaux historiques, à la Préfecture de la Seine.

Voisin, libraire, à Paris.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

Pendant l'année 1891

Membres titulaires

MM. l'abbé Joignault, curé de Monthelie.

Jacotot (Antoine), propriétaire, secrétaire du Comité d'agriculture de l'arrondissement de Berune, à Chalanges.

Troussard (Alfred), propriétaire, au château de Maizières, commune de Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).

Trossat (C.-J.), docteur en médecine, ancien maire de Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).

Membre correspondant

M. Valentin-Smith (Joannes-Ehrart), O ✲ I ✠, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre honoraire du Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Trévoux (Ain).

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

ANGOULÊME. Société historique et archéologique de la Charente.
ANNECY. Société Savoisienne et Florimontane.
ANVERS. Académie d'Archéologie de Belgique.
ARLES. Commission archéologique.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVALLON. Société d'Études.
AVESNES. Société d'Archéologie de l'arrondissement.
BELFORT. Société d'Émulation Belfortaine.
BESANÇON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs.
BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURG. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Ain.
BREST. Société académique.
CAEN. Société des Antiquaires de Normandie.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles.
CHAMBÉRY. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHATEAU-THIERRY. Société Archéologique.
CHATILLON-SUR-SEINE. Société Archéologique du Châtillonnais.
CHER. Société Historique.
CHERCHELL. Société Archéologique.

Digitized by Google

CHERBOURG. Société Nationale Académique.
CONSTANTINE. Société archéologique du département.
COPENHAGUE. Société Royale des Antiquaires du Nord.
CHRISTIANIA. Université Royale de Norwège.
DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DIJON. Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
DIJON. Société Bourguignonne de Géographie.
DIJON. Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse.
DRAGUIGNAN. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville.
EMBRUN. Académie Flosalpine.
ÉPINAL. Société d'Émulation des Vosges.
ÉVREUX. Société libre d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Eure.
GAP. Société d'Études des Hautes-Alpes.
GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
HIPPONE. Académie.
LA ROCHELLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
LAUSANNE. Société d'Histoire de la Suisse romande.
LILLE. Commission historique du Nord.
LISBONNE. Société Archéologique.
LUXEMBOURG. Section historique de l'Institut Royal et Grand-Ducal.
LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MACON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MARSEILLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.
MONTPELLIER. Société Archéologique.
MOULINS. Société d'Émulation de l'Allier.
NANTUA. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences et Arts.
NEUFCHATEL (Suisse). Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.

Digitized by Google

NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
PARIS. Société des Antiquaires de France.
PARIS. Musée Guimet, à Paris.
POITIERS. Société Académique.
RENNES. Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
ROUEN. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
ROUEN. Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-DIÉ. Société philomathique Vosgienne.
SAINT-ÉTIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
SAINTES. Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
SEMUR-EN-AUXOIS. Société des Sciences historiques et naturelles.
SENLIS. Comité Archéologique.
SENS. Société Archéologique.
STOCKHOLM. Académie Royale d'Archéologie, Sciences et Belles-Lettres.
TROYES. Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
TOULON. Société Académique du Var.
TOULOUSE. Société d'Archéologie du Midi de la France.
TOULOUSE. Académie des Jeux Floraux.
TOURS. Société Archéologique.
WASHINGTON. Société d'Anthropologie.
WASHINGTON. Institut Smithsonien.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1891

Séance du 8 janvier 1891

Présidence de M. L. de MONTILLE, président.

Présents : MM. PANARIOU, CYROT (L.), BIGARNE, QUANTIN, l'abbé SIROT, BERGERET, MORELOT, Dr AFFRE (V.), GUERRIER, LATOUR (P.), ROBIN, MOLIN, GAUTHERET, DAVID, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont reçus, à l'unanimité des suffrages, au titre de membres résidants :

1° Sur la proposition de MM. de Montille et l'abbé Sirot, M. Bocquet, Léonce, propriétaire et négociant en vins à Savigny-les-Beaune;

2° Sur la proposition de MM. l'abbé Bavard et l'abbé Voillery, M. Segaut, notaire honoraire, à Pommard ;

3° Sur la proposition de MM. de Montille et Gautheret, M. Emmanuel, licencié ès lettres, à Paris.

M. le Président annonce que la circulaire, dont il a été question à la dernière séance, a été adressée à MM. les curés et instituteurs de l'arrondissement, ainsi qu'aux journaux de la ville et du département, qui l'ont insérée.

M. le Trésorier présente l'état de la situation financière de la Société pour l'exercice 1890 :

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE

« Le nombre des cotisations a été de 142 dont 131 ont été encaissées et représentent une somme de ..... 1,310 fr. »

A laquelle il faut ajouter :

19 diplômes.....	95	»
20 cotisations antérieures.....	200	»
Subvention départementale.....	300	»
Ensemble.....	1,935 fr.	»

Les dépenses comprennent :

Gratifications au concierge de l'hôtel de ville	10 fr.	»
Frais de bureau.....	36	99
Mémoires et impressions diverses.....	1,002	85
Nettoyage des salles.....	39	50
Entretien (mémoire Ronco).....	6	90
Frais de recouvrement de cotisations..	32	46
Loyer	300	»
Ensemble....	1,428	70
D'ou résulte un excédant de recettes de	506	30
L'excédant du compte précédent était de	707	35
Ce qui donne un boni de.....	1,213 fr.	65

Il reste encore à encaisser :

8 cotisations.....	80 fr.
2 diplômes	10 fr.

Enfin et, comme réserve, le rachat de deux cotisations, effectué en 1889, représentant au 31 décembre 1890, y compris les intérêts, la somme de 628 fr. 97.

Signé : P. Latour.

Cet exposé reçoit l'approbation unanime des membres présents.

Digitized by Google

Ouvrages reçus

1° Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques, 1890, II. III.

2° L'Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine, par Le Blant, 1890.

3° Bulletin de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, 1890.

4e Revue de la Saintonge et de l'Aunis, 1890.

5° Un homme de guerre au XVIIe siècle, Etienne Billard, par A. Huguenin. Don de l'auteur.

6° Société d'Études des Hautes-Alpes, 1890.

7° Société académique de Brest, 1890.

8° Institut Smithsonien, 1 fasc.

9° Société libre d'Émulation du Doubs, 1890.

10° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, 1890.

11° Allocution de Mgr Oury, à l'église de Nuits. Don de M. Marey-Gassendi.

Service des collections

1° Une monnaie en cuivre, à déterminer. Don de M. Rameau.

2° Trois monnaies françaises et une monnaie romaine. Don de M. de Montille.

3° Fragments de poterie et de verrerie romaine, une valve d'huître, trouvés dans des substructions antiques à Ciel, canton de Verdun-sur-le-Doubs. Don de M. Changarnier.

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remercîments aux donateurs.

M. Bergeret lit une Notice sur les tombes et les cloches de l'église de Chaux, canton de Nuits. Les registres de la paroisse, consultés avec soin, ont fourni d'intéressants documents sur les noms et les familles des défunts inhumés dans cette église, ainsi que sur ceux des desservants qui y ont exercé leur ministère aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les inscriptions funéraires, ainsi que

Digitized by Google

celles dont les cloches sont revêtues et qui indiquent les dates de la cérémonie dite Baptême, sont reproduites intégralement.

M. Bergeret a intercalé dans sa notice des documents sur l'origine de la papeterie de la Serrée, canton de Nuits.

M. Gautheret lit la première partie d'une Notice sur l'abbé Gandelot, historien de Beaune, laquelle est une continuation de son *Étude sur les auteurs Beaunois*. Cette partie comprend la description d'un volume de l'*Histoire de Beaune*, donné à la Société par feu M. Callard d'Azu, membre résidant, et contenant une quantité de notes manuscrites fort utiles à consulter pour les chercheurs. Plusieurs de ces annotations sont de la main de l'abbé Bredault, ainsi qu'on a pu s'en assurer, sans néanmoins avoir aucune certitude sur celles d'une écriture différente. Plusieurs sont cependant attribuables au chanoine Grozelier, qui fut possesseur de l'exemplaire déposé à la Bibliothèque de la Société.

Un second exemplaire, appartenant à la Bibliothèque publique de la ville de Beaune, renferme des dessins au lavis et des plans, entre autres celui de l'ancien camp romain qui aurait donné naissance à Beaune, reproduit d'après les indications laissées par les auteurs anciens. On y remarque aussi un certain nombre d'annotations de diverses écritures. Une tradition constante affirme que plusieurs de ces notes manuscrites sont l'œuvre de Pasumot. Ce que l'on sait c'est que cette *Histoire de Beaune* est dite avoir appartenu à notre savant compatriote, qui mourut, comme on le sait, en 1804.

M. Cyrot (L.) lit une partie d'une Notice sur les cours d'eau qui arrosent Beaune et les environs, tels que la Bouzaise, l'Aigue et le cours de Rhoin. L'étymologie, donnée par l'*Histoire de Beaune* de M. Rossignol à notre principale rivière, a fait l'objet d'une critique dont tous les membres ont apprécié la justesse. La notice de M. Cyrot, où la plupart des documents ont été puisés dans un Cartulaire de Beaune du XIV^{e} siècle, s'applique à la recherche de la topographie des lieux parcourus par les rivières

Digitized by Google

citées, les modifications qu'ont pu subir leur cours,et l'emplacement présumé des moulins indiqués dans d'anciens titres. Cette étude sera continuée à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 4 février

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, SEGAUT, l'abbé BAVARD, CYROT (L.), CYROT (H.), BIGARNE, GUERRIER, l'abbé VOILLERY, LATOUR (P.), MOLIN, POISOT, Dr V. AFFRE, ROBIN, MORELOT, DAVID, QUANTIN, l'abbé CHIFFLOT, l'abbé SIROT, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Revue Savoisienne, 2 fascicules 1890-91.

2° Bulletin d'archéologie religieuse des diocèses de Mende, Gap et Viviers, 1891.

3° Société d'Emulation du Doubs, 1890.

4° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1890.

Service des collections

1° Deux copies d'armoiries, avec texte manuscrit, extrait de d'Hozier. Don de M. le baron Edouard de Masson d'Autume.

2° Portrait de sainte Jeanne de Chantal, rare et ancienne gravure. Don de M. L. de Montille.

M. l'abbé Bavard donne lecture de la seconde partie de sa Notice, consacrée à la mémoire de M. l'abbé Bissey. Dans cette partie sont spécialement retracés les services rendus par ce digne prêtre pendant les épidémies du choléra qui sévirent à plusieurs reprises à la Rochepot, notamment en 1865. Il y est également fait le compte-rendu de ses travaux, et la Société apprend avec une vive satisfaction qu'elle va entrer en possession de plusieurs de ses

Digitized by Google

manuscrits, ayant trait à l'histoire de la région, notamment à celle du village de la Rochepot.

M. Cornu annonce qu'il sait entre les mains de qui se trouve l'ouvrage manuscrit de l'abbé Bredault, intitulé : *Voyage en Suisse*, et s'offre à faire les démarches auprès du possesseur pour obtenir la communication de ce manuscrit à la Société. M. Latour prêtera en cette circonstance son concours à M. Cornu.

M. Bigarne donne lecture de son travail intitulé *Matériaux pour l'histoire du village de Combertault.* La découverte d'une charte du XIIIe siècle l'a engagé à entreprendre cette étude. Tous les historiens locaux, ainsi que le *Martyrologe,* la *Gallia Christiana,* les chartes récemment publiées par M. Ernest Petit, ont été interrogés. L'archéologie y a aussi sa place. Ainsi, est signalé un tronçon de voie romaine, désigné dans un vieux titre sous le nom de *diverticulum*, aboutissant à l'église de Combertault et rejoignant la grande voie de Lyon à Trèves ; la trouvaille de monnaies d'or, en 1803, y est également rappelée.

M. Gautheret lit la seconde partie de sa Notice sur l'abbé Gandelot. Cette partie contient la biographie de notre compatriote et l'appréciation de son œuvre principale : *L'Histoire de Beaune et de ses antiquités,* parue, comme on le sait, en 1774, après vingt années de recherches et d'études.

M. Cyrot continue la lecture de sa Notice sur les cours d'eau. Les renseignements sur le moulin Monneau, connu au XIIIe siècle, les contestations entre la ville et le Chapitre au sujet de la distribution des eaux de l'Aigue, la direction suivie par ces eaux, leur amenage en ville, le jardin des Planchottes, ont donné à cette étude un très réel intérêt, A la demande de l'assemblée, elle sera continuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 5 mars

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, l'abbé BAVARD, BEAUVOIS, CYROT (L.),

Digitized by Google

CYROT (H.), BIGARNE, PANARIOU, l'abbé MAIRETET, l'abbé SIROT, l'abbé CHAUVENET, GLORIA, CORNU, QUANTIN, l'abbé VOILLERY, ROBLOT, DARD, SEGAUT, BOURGEOIS, ROBIN, DAVID, TISSERAND, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Musée Guimet, 1 vol.

2° Manuscrits historiques de feu M. l'abbé Bissey, 6 fasc. reliés.

3° Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1890.

4° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, 1890.

5° Société d'Emulation du Doubs, 1890. 1 vol.

6° Société académique de Brest, 1890, 1 vol.

7° Revue de Saintonge et d'Aunis, 1890.

8° Bulletin de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, 1890.

9° L'Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine, 1890.

10° Bulletin de l'Académie du Var, 1890.

11° Analecta Bollandiana, 1 fasc., 1890.

12° Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section des Sciences économiques et sociales), 1890.

13° Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, janvier 1891.

14° La Ferté, 5 tableaux généalogiques. Don de M. le baron Edouard de Masson d'Autume.

15° Les hivers rigoureux. Don de M. Carlet.

Service des collections

1° Flèche en bronze, une petite hache et une pièce de monnaie, trouvées à Auvenay. Don de M. Ch. Serre.

Digitized by Google

2° Deux fragments d'aire d'habitation gallo-romaine, provenant de Chorey. Don de M. Bigarne.

3° Trois eaux-fortes représentant le Clos-Vougeot. Don de M. L. Bocquet.

4° Quatre photographies représentant l'église Notre-Dame et le rempart des Lions avant sa restauration. Don de M. L. de Montille.

5° Débris de sculpture trouvés dans une démolition de maison, rue des Buissons. Don de M. H. Cyrot.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé qu'à raison des fêtes de Pâques, il ne sera pas tenu de séance le mois prochain.

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle annonçant que le Congrès des Sociétés Savantes des départements aura lieu, à la Sorbonne, le 19 mai prochain.

Lecture est encore faite d'une deuxième circulaire adressée par l'Académie de Dijon par laquelle cette Société fait connaître qu'elle ouvre un concours dans la section des Sciences pour 1891.

Vient ensuite une circulaire, émanée de la *Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur*. contenant l'exposé et le but de cette publication. La direction de ce recueil demande que la Société entre en rapport avec elle par l'envoi des mémoires annuels contre l'échange des numéros de la *Revue*. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Quantin dépose sur le bureau un catalogue de publications ayant trait exclusivement à la Bourgogne et transmis par M. Leflaive, de Beaune, actuellement en résidence à Paris.

M. Bocquet, membre nouvellement élu, adresse deux gravures représentant le Clos-Vougeot, dont il a acquis la propriété. M. le Président fait remarquer une légère erreur existant dans la reproduction des armoiries placées sur ces deux gravures et en donne l'explication.

M. Cyrot (L.) continue sa Notice sur les anciens moulins de la

Digitized by Google

ville de Beaune et entre dans d'intéressants détails sur le *Moulin du Pont*, cité dans une charte de 1320; le *Moulin de la Folie*, dont la situation n'est pas bien connue ; sur le *Moulin du Bourgneuf*, dont les vestiges ont été retrouvés, en 1860, lors de la démolition du bastion Saint-Nicolas, et enfin sur le *Moulin Bataille*, qui devait exister dans le voisinage de la rue actuelle du Château.

Dans les pièces concernant les moulins situés sur la Bouzaise, une remarque a été faite au sujet du mot de *Jouhées*, climat qui se trouve le long de cette rivière. D'après Ducange, *Jouhée* indique la partie du mécanisme adapté à une fenêtre qu'on fait *jouer* pour l'ouvrir. Par analogie, le français *Jouhée*, rapproché du cours d'une rivière, signifierait « empellement, » d'après les données les plus rationnelles et sans s'écarter nullement des règles qui président à la formation des mots.

M. Bigarne a fourni des renseignements de quelque étendue sur les trois familles Legoux, dont les origines, qui intéressent notre ville, ont été étudiées avec grand soin. Cette notice sera continuée.

M. Quantin fait connaître que, sur un plan de Beaune, le Pont aux Chèvres est cité comme étant placé entre la porte Saint-Martin et la porte Bretonnière, sur les fossés de la ville, et ayant été réparé en 1740. Une discussion s'est élevée sur cette question de topographie qu'on fera ses efforts pour éclaircir ultérieurement.

M. Roblot donne des explications sur les fouilles opérées au cimetière mérovingien de Bouilland, à 1,200 mètres environ du village, au climat qui porte le nom significatif des *Ossères*. Un sarcophage en pierre blanche et 8 tombes, déjà explorées, ont restitué un couteau, des plaques de ceinturons, avec traces de damasquinures en argent. Des vases, apportés par l'honorable membre, et sortis du même milieu, confirmeraient, s'il en était besoin, l'idée que ce polyandre remonte aux temps mérovingiens.

Digitized by Google

M. Dard fait connaître que des sépultures se rencontrent aussi à Chenôve: M. Maldant se charge des explorations.

L'attention de la Société est rappelée sur une borne en pierre, placée sur le finage de Savigny et servant de limite à une ancienne propriété des Chartreux de Beaune. Les pourparlers, entamés autrefois avec l'administration des forêts, pour la translation de ce monument à Beaune, seront repris.

M. Cornu fait savoir qu'il existe à la ferme de la Chaume, finage de Savigny, une stèle romaine à inscription, appartenant à M. de Joux. Il sera procédé à l'examen de ce fait archéologique, aussi tôt que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 14 mai

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. l'abbé HÉRON, GAUTHERET, CYROT (L.), GUERRIER, CYROT (H.), l'abbé MAIRETET, l'abbé CHAUVENET, l'abbé VOILLERY, Dr AFFRE (V.), l'abbé SIROT, ROBIN, QUANTIN, SEGAUT, l'abbé BAVARD, de MASSON D'AUTUME, DAVID, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Instructions du Comité des Travaux historiques. Numismatique de la France, A. de Barthélemy.

2° Mémoires de la Société Éduenne, 1890.

3° Bulletin historique et philologique, 1890.

4° Société des Sciences, Lettres et Arts de Nice, 1890.

5° Revue de l'histoire des religions, 5 vol. 1891.

6° Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1891, 2 fasc.

7° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t, v, plus 5 bulletins de la même académie.

Digitized by Google

8° Museum of american archéology, 1890.

9° Institut Smithsonien, 1890. Deux volumes reliés.

10° Discours au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, 31 mai 1890, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

11° Société d'anthropologie de Washington, 1890-1891, 3 vol.

12° Bulletin archéologique des Travaux historiques et scientifiques, 1890, 2 vol.

13° Société des Antiquaires du Nord, Copenhague, 1890, 3 vol.

14° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses, Dijon, janvier-février 1891.

15° Revue Savoisienne, 1891, 2 vol.

16° Bulletin mensuel du Comité d'agriculture de Beaune, août 1890.

17° Revue contemporaine, octobre 1890.

18° Mémoires de la Société historique du Cher, 1890.

19° Académie d'Hippone, 1890.

20° Société archéologique du Midi de la France, 1890, 2 vol.

21° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1890.

22° Société d'Émulation des Vosges, 1891, 2 vol.

23° Académie de Rouen, 1889.

24° Société des Antiquaires de France, 1889.

25° Académie de Mâcon, 1889.

26° Mémoires de la Société des Sciences historiques et naturelles de Saône-et-Loire.

27° Ethnology Survey Etats Unis.

28° Société académique de Brest, 1890.

29° Société d'Émulation du Doubs, 1890.

30° Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur, 1891.

31° Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Gap, Mende et Viviers.

32° Bulletin de l'Académie du Var, 1890.

Digitized by Google

33° Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry, 1890.

34° Fribourg artistique à travers les âges. Don de M. Aubertin qui le tient de M. Max de Techterman, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg (Suisse).

35° Théophile Foisset, par M. Henri Boissard. Don de M. Henri Cyrot, petit-fils par alliance de M. Foisset.

Service des collections

1° Dix photographies représentant les Tapisseries historiques de Notre-Dame, Vie de la Sainte-Vierge. Don de M. de Cissey.

2° Une monnaie romaine, trouvée à Bouze. Don de M. Tavernier.

3° Monnaie romaine, revers autel de Lyon, trouvée au Mont-Battois. Don de M. Bigarne.

4° Cinq monnaies françaises, trouvées à Beaune, dans les démolitions du rempart des Lions. Don de M. Changarnier.

5° Une vingtaine d'objets de l'époque romaine. Fragments de poterie de Samos, débris d'antéfixes et d'ornements de murailles en terre cuite, deux fragments de frises en marbre, poterie lacustre, le tout provenant des collections de feu M. Lobot de la Barre, beaunois, inspecteur des chemins de fer, président de la Société des Sciences naturelles à Chambéry. Don de M. Aubertin.

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remerciments aux donateurs.

M. le Président souhaite, dans une courte allocution, la bienvenue à M. l'archiprêtre-curé de Notre-Dame qui assiste à la séance en qualité de membre honoraire et succède en ce titre à son prédécesseur, M. l'abbé Lebœuf, dont la Société a eu à regretter, l'an dernier, le décès.

M. l'archiprêtre, ayant pris place au bureau, adresse ses remerciments à la compagnie, en l'assurant de son concours.

M. le Président a annoncé à la Société le décès de l'un de ses membres correspondants, M. Valentin-Smith, conseiller hono-

Digitized by Google

raire à la Cour d'appel de Paris, membre honoraire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, officier de la Légion d'honneur, dont la longue vie fut consacrée tout entière à la science et au bien.

Une œuvre imprimée de M. Henri Boissard, ancien procureur général, ayant pour titre : *Théophile Foisset,* est offerte par M. Henri Cyrot, petit-fils par alliance de M. Foisset, dont la vie et les travaux font le sujet de cet ouvrage. Le don fait par M. Henri Cyrot vaut un remercîment spécial.

Quatre candidats sont présentés au titre de membres résidants; 1° M. Mathieu, banquier à Beaune, par MM. de Montille et Aubertin ; 2° M. Valette, Emile, propriétaire à Beaune, par MM. de Montille et Pansiot ; 3° M. Journée, pharmacien, par MM. Gagnepain et Aubertin ; 4° M. Clément-Pignolet, propriétaire à Sainte-Marie-la-Blanche, par MM. d'Autume et Pansiot. Leur admission est prononcée à l'unanimité.

M. Gautheret donne communication extraite d'un manuscrit du XIV^e^ siècle, concernant la redevance d'une cure en Bourgogne à cette époque reculée. Il s'agit de la cure de Saint-Symphorien, près Saint-Jean-de-Losne, dont les honoraires du desservant pour les divers actes de son ministère sont indiqués à partir de l'année 1480 à 1490. Ce registre fournit des détails intéressants sur diverses coutumes observées dans la paroisse et sur l'état des ressources de la population.

M. Quantin a donné lecture d'une généalogie des trois familles Legoux, due aux recherches de M. Bigarne. Les Legoux, dont plusieurs membres ont habité la ville de Beaune, tiennent une place honorable dans l'histoire de la Province de Bourgogne où ils sont connus dès le milieu du XV^e^ siècle. L'origine de ces trois familles a été étudiée avec un soin particulier.

M. Aubertin rend compte en quelques pages d'une excursion faite à Echarnant et Montceau, avec MM. Bigarne et Gouget-Duval. En ce qui concerne la visite à l'église d'Echarnant, qui contient plusieurs tombes de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et

Digitized by Google

trois épitaphes de membres de la famille Fromageot, dont sont issus les deux jurisconsultes de ce nom, il a semblé utile d'entrer plus longuement dans des détails d'un autre ordre. Il s'agit d'une colonne, ayant longtemps servi de support à un bénitier, ainsi que de deux débris de statues en pierre, avec des traces de peinture, représentant l'une la Sainte-Vierge et l'autre saint Jacques de Compostelle. La colonne en marbre blanc est ornée d'entrelacs et de fleurs à quatre feuilles et paraît, sauf meilleur avis, présenter tous les caractères de l'art gallo-romain aux IIIe ou IVe siècles. Un vœu, auquel s'associe la Société, est que ce monument d'une réelle importance archéologique, soit transféré à la Bibliothèque-Musée. Il est décidé que des démarches seront faites pour arriver à ce résultat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 juin

Présidence de M. GUERRIER, vice-président, à raison de l'empêchement de M. de MONTILLE, président.

Présents : MM. CYROT (L.), CYROT (H.), BIGARNE, PANARIOU, SEGAUT, ROBIN, l'abbé VOILLERY, GLORIA, Dr AFFRE (V.), LATOUR (P.), GAUTHERET, l'abbé BAVARD, l'abbé CHAUVENET, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Académie royale des Sciences, Lettres et Archéologie de Stockolm, 26 volumes de mémoires, en langue suédoise.

2° Congrès archéologique de France. Séances tenues à Bayonne et à Dax, 1 vol. 1889.

3° Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1 vol. 1890.

4° Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1891.

5° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1891.

Digitized by Google

Service des collections

1° Carreaux vernissés trouvés à Bouze, dans une construction de la fin du moyen âge. Don de M. E. Bergeret, membre résidant.

2° Silex et débris de poterie, provenant des collections de feu M. Lobot de la Barre, inspecteur des chemins de fer. Don de son frère, M. Lobot de La Barre, de Beaune.

3° Colonne en pierre, ornée de quintefeuilles et d'entrelacs, provenant de l'église d'Echarnant, monument attribuable à l'époque romaine et l'un des plus importants connus dans la circonscription de Beaune.

4° Débris de statue coloriée, représentant saint Jacques de Compostelle.

5° Autre débris d'une statue de la Sainte Vierge : ces deux monuments, malheureusement mutilés, provenant aussi de l'église d'Echarnant. Offerts tous trois par le Conseil de fabrique de cette église.

6° Etui de mathématiques, ayant appartenu au général Gareau et revêtus, sur la boîte,de sa signature.

Don de son petit-neveu, M. Gareau-Buchillot, négociant à Beaune.

Le général Gareau (Louis), né à Eguilly, canton de Pouilly-en-Auxois, en 1769, fut condisciple de Joseph Bonaparte au collège d'Autun. Entré dans l'armée en 1790, il fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire et gagna tous ses grades sur les champs de bataille que nos armées improvisaient à travers l'Europe. Il mourut à Acqz, en 1814, âgé seulement de 44 ans.

Ses services lui avaient valu les titres de baron de l'Empire et la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

7° Fragments de poterie et mâchoire inférieure humaine, provenant de Bouilland.

8° Petit fragment de plaque damasquinée en argent, trouvée dans le polyandre mérovingien de Bouilland. Don de M. Dard.

M. Robin fait un rapport verbal sur les fouilles du polyandre

Digitized by Google

barbare de Bouilland et offre deux vases en terre ainsi qu'un fragment de mâchoire inférieure d'un squelette humain provenant de l'une de ces sépultures; M. Robin est prié de donner, à la séance suivante, d'autres renseignements, s'il lui en parvient.

M. Duval, propriétaire à Beaune, fait don d'une photographie de la colonne de Cussy, qu'il a exécutée, lors d'un récent voyage.

M. Cyrot (L.) lit une Notice sur les bâtiments de la Maladière, située à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas, où elle avait été fondée, au XIII[e] siècle, par le duc de Bourgogne, Eudes III. Ce travail, dont tous les éléments ont été puisés aux archives de cet hospice, qui ont été réunies à celles du Grand Hôtel-Dieu, contient de très intéressants détails historiques et topographiques. Un plan des lieux y est annexé et jette une vive lumière sur l'emplacement qu'ont dû occuper les bâtiments dont les derniers vestiges ont disparu.

Une discussion s'est ensuite engagée sur diverses découvertes plus ou moins importantes ayant eu lieu dans le climat, dit encore aujourd'hui *La Maladière*. Tous les objets, restitués par le sol fouillé pour les besoins de la culture, appartiennent aux temps romains. Il est bon aussi de signaler la rencontre de plusieurs puits paraissant se rapporter à la même époque. La plupart de ces renseignements sont dus à M. Latour.

M. Bigarne lit une Notice sur Jean Perrier, beaunois, auteur d'un ouvrage intitulé : *Réflexions sur la machine du corps humain et sur le sang, avec des remarques utiles pour vivre plus longtemps*, paru en 1736, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur. Périer s'y montre adversaire déclaré de la saignée dont la médecine faisait alors un fréquent usage.

Description détaillée est donnée de l'œuvre de ce compatriote, né à Beaune, le 22 novembre 1654, et mort au même lieu le 9 avril 1731. Il résulte des recherches généalogiques de M. Bigarne que la famille Perrier était originaire du Mâconnais et que, fixée à Beaune et à Saint-Jean-de-Losne au XVII[e] siècle, elle avait

Digitized by Google

donné au Parlement de Bourgogne deux jurisconsultes de mérite et un artiste éminent, dont les noms sont inscrits dans la plupart des recueils biographiques.

M. le Président annonce que M. Aubertin, secrétaire de la Société, a obtenu au concours ouvert par la Société d'Encouragement au Bien le premier prix de prose et lui adresse ses félicitations. M. Aubertin remercie M. le Président et ses collègues du témoignage de sympathie dont il est l'objet.

Avis est donné que la belle colonne, provenant de l'église d'Echarnant, est arrivée à Beaune et fait partie des collections de la Bibliothèque-Musée. Des remercîments sont votés à M. le curé d'Echarnant pour la part qu'il a prise à l'envoi de ce don important, et il est décidé que le volume des mémoires de cette année lui sera adressé, en témoignage de gratitude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 juillet

Présidence de M. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, l'abbé BAVARD, l'abbé VOILLERY, GUERRIER, CYROT (L.), BIGARNE, MATHIEU, TALFUMIER, POISOT, Dr AFFRE (V.), MALDANT, ROBIN, PANARIOU, QUANTIN, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Annales du Musée Guimet. Symboles, emblèmes et accessoires du culte chez les Annamites, par A. Dumoutier, 1 vol.

2° Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, 1890, 1 vol.

3° Travaux de la Société des Antiquaires du Nord, Copenhague, 1891.

4° Société d'Anthropologie de Washington, 1 fasc., 1891.

5° Congrès archéologique de Bruxelles, 1891, 1 vol.

Digitized by Google

6° Les Mobilisés de l'arrondissement de Beaune, au combat de Es-Seroudg, par Louis Fournier. Don de l'auteur.

7° Annales de la Société archéologique de Bruxelles. Don de M. Bigarne.

Service des collections

1° Deux grandes briques romaines entières, trouvées à Seurre en 1870.

2° Cinq débris d'amphores, anses et goulots, Seurre, 1870.

3° Lingot de fer, trouvé dans un fourneau de l'époque gallo-romaine, avec des briques calcinées, des scories et des charbons, Seurre, 1870.

4° Antéfixe, représentant un globe de feu, provenant des fouilles de Saint-Bernard, emplacement présumé de la station *Vidubia* de la carte de Peutinger, exploré, en 1861, par M. Ch. Bigarne et en 1866 par MM. Changarnier et Aubertin.

5° Fragments de verre irisés, d'un caractère romain, trouvés dans la Bouzaise, en 1876.

6° Débris d'une statue en albâtre provenant de Santenay.

7° Mitre en pierre, ayant appartenu à une grande statue et provenant de l'église Saint-Pierre, de Beaune.

8° Torse en marbre, pouvant provenir de l'église Notre-Dame de Beaune comme débris de l'une des statues qui ornaient la chapelle Bouton.

9° Deux petites tours en pierre, trouvées avec d'autres débris de sculpture dans une fouille opérée, en 1865, dans la cour du pensionnat Notre-Dame, à Beaune. Il y a des raisons de soupçonner une provenance de l'imagerie du portail de l'église Notre-Dame.

10° Débris d'une croix rogatoire revêtue d'armoiries.

11° Fragment d'une statue de Vierge en pierre blanche qu'on a longtemps vue dans une niche au-dessus de l'ancienne porte Saint-Martin.

12° Débris d'une sculpture représentant d'un côté l'effigie de

Digitized by Google

la Sainte Vierge et de l'autre celle de saint Pierre, trouvé à Beaune.

13° Figure grotesque en pierre blanche, également trouvée à Beaune, XVe siècle.

14° Cadran solaire en pierre, provenant, à ce que l'on croit, de l'île de l'Aigue, XVIIe siècle.

15° Deux boulets de canon en pierre, trouvés, en 1840, avec d'autres projectiles en pierre et en fonte, dans les fossés du château de Beaune.

16° Fût de colonne, trouvé à Premeaux, canton de Nuits, dans un milieu gallo-romain, en 1866.

17° Petite tour en pierre, provenant de la collection Baudot.

18° Moulage d'un petit cippe gallo-romain, trouvé au camp de Chassey (Saône-et-Loire), et faisant partie des collections du docteur Loydreau de Neuilly.

19° Fers de chevaux, trouvés sous la strate de la voie d'Autun à Besançon, près Varennes.

20° Ferrements de seaux extraits, en 1861, du puits du château de Larochepot.

Le tout offert par la Commission administrative du Musée de la ville de Beaune.

21° Douze silex ouvrés, provenant de la station préhistorique de Neuzy (Loire). Don de M. Changarnier, conservateur des Musées de la ville de Beaune.

22° Arc de la compagnie des Archers de Beaune. Don de M. Aubertin.

23° Petite croix en métal avec traces de dorure, trouvée dans une fouille, rue Saint-Etienne. Don de M. Goulier, imprimeur.

24° Silex (nucléus), trouvé à Savigny-les-Beaune. Don de M. Jouffroy, serrurier.

25° Deux moulages de statuettes, représentant des moines qui ornent le tombeau de Jean-sans-Peur, au Musée de Dijon. Don de M. Bernard, sculpteur.

Digitized by Google

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remerciments aux donateurs.

Sur la présentation de MM. de Montille et Bigarne, M. Barberet (Paul), de Beaune, colonel d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

M. Bigarne annonce qu'il s'est entendu avec l'Administration des forêts pour la translation dans les collections de la Société d'une borne portant gravée au trait la figure d'un chartreux et ayant servi à la délimitation d'une propriété appartenant aux religieux de cet ordre, et située sur le finage de Savigny-les-Beaune, dans une forêt du domaine de l'Etat. M. Maldant est chargé de pourvoir aux moyens de transport,et des remercîments sont votés à l'Administration des forêts pour le bon vouloir dont elle a fait preuve en cette circonstance.

Sous le titre de *Documents relatifs à l'histoire de Beaune,* M. Cyrot (L.) entre dans des détails circonstanciés sur les diverses phases de l'édilité de Jean-François Maufoux, l'un des maires les plus dignes de mémoire que Beaune ait comptés dans ses annales.

On doit à ce magistrat l'établissement d'une promenade plantée d'arbres sur un de nos remparts, à partir de l'Oratoire au Lieu-Dieu, la création de celle du rempart des Lions, sur le bastion de Villeneuve, d'après les plans de Lejolivet, architecte des Etats de Bourgogne, et l'érection de la porte Saint-Nicolas, sur les dessins de Lenoir, dit le Romain, architecte dijonnais. Toutes les dates sont minutieusement indiquées à l'aide des registres de délibérations.

Malgré tous les services rendus à ses concitoyens, tels que l'établissement d'un grenier d'abondance, l'éclairage public des rues au moyen de reverbères, l'amélioration du cours de l'Aigue, Maufoux eut à encourir deux fois la disgrâce de révocations, bientôt suivies de réintégrations.

Notre compatriote avait des propriétés à Savigny-les-Beaune

Digitized by Google

où mourut sa femme N... Loppin, vers 1795. La date et le lieu du décès de Maufoux n'ont pas été retenus.

Il y a lieu de s'étonner que Gandelot dans son *Histoire de Beaune* ait donné à Maufoux, qu'il avait dû connaître comme étant son contemporain, le prénom de *Claude*, quand, en réalité, ce prénom était celui de *Jean-François*. M. Rossignol a partagé cette erreur.

M. Quantin lit une Notice sur un fait qui eut quelque retentissement à l'époque, à Beaune. Au sujet du passage du gouverneur de Bourgogne, le maire ayant convoqué les notaires à prendre les armes dans les rangs de la milice urbaine pour rendre les honneurs militaires au gouverneur, ces officiers ministériels refusèrent, malgré injonctions et menaces ; ils se rendirent sans armes à la réunion ; de cette manière, ils répondaient au commandement du maire et sauvegardaient leur privilège d'exemption du service de la milice bourgeoise. Ceci se passait en 1784.

M. Maldant rend compte des fouilles faites par lui à Chenôve, commune de Savigny. Elles ont donné 18 squelettes, dont deux enfermés dans des cases en laves. La poterie présente des caractères distincts : quelques vases semblent faits à la main, tandis que d'autres affectent les formes usitées aux temps romains et barbares. Il a été trouvé également un fer de flèche, une pièce de monnaie(à déterminer) et une rouelle,ainsi qu'un objet fort rare, un petit coffre en forme d'oiseau s'ouvrant au moyen de l'emboîtement des deux parties.

Antérieurement, le même sol avait restitué un coffret en bronze, avec une monnaie de la Colonie de Nîmes et deux bagues chevalières en or, actuellement au Musée de Saint-Germain. M. Maldant a mis sous les yeux de l'assemblée les dessins de plusieurs fibules sorties des sépultures de Chenôve. Elles ont été examinées avec intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

Séance du 6 août

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. le colonel BARBERET, ROBIN, BIGARNE, CYROT (L.), Dr AFFRE (V.), GLORIA, et AUBERTIN, secrétaire.

M. le Président a souhaité en ces termes la bienvenue à M. le colonel Barberet :

« Messieurs, j'aperçois dans la salle notre nouveau collègue, Monsieur le colonel Barberet, et je vous demande la permission, en ouvrant la séance, et même avant la lecture du procès-verbal, de lui souhaiter la bienvenue parmi nous.

» Après une longue absence, après une brillante carrière militaire dans laquelle il a conquis la réputation d'un vaillant soldat et de l'un des chefs les plus distingués de nos beaux régiments africains, Monsieur le colonel Barberet est revenu dans sa ville natale pour y jouir d'un repos qu'il a bien mérité.

» Sa place était marquée parmi nous ; aussi sommes-nous heureux de le compter dans nos rangs ; et, moi, son ancien compagnon d'armes, son ancien camarade d'Afrique — qu'il me permette d'évoquer ces souvenirs déjà bien vieux puisqu'ils datent de trente-sept ans, — j'éprouve une satisfaction toute particulière à le recevoir dans cette Société dont les travaux ne peuvent manquer de l'intéresser et auxquels nous le convions à prendre part. »

M. le colonel Barberet a exprimé, avec tous ses remercîments à M. le Président, son désir de prendre une part active aux travaux d'une compagnie, dans laquelle il se retrouve au milieu de compatriotes et d'anciens amis.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Inventaire du butin de Granson, rapporté par les soldats

Digitized by Google

fribourgeois, publié et annoté par Max de Techterman, Fribourg, 1891. Don de l'auteur.

2° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, août et septembre.

3° Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1891.

4° Bulletin de l'Académie delphinale, 1891.

5° Mémoires de l'Université royale de Norwège, 2 vol. 1891.

6° Antiquités étrusques et arméniennes par le dr Bugg, Christiania, 1891.

7° Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen, 1891.

8° Travaux de la Commission d'antiquités de Copenhague, 1891.

Service des collections

1° Poutre sculptée du XVe siècle. Don de Mme veuve Pétot.

2° Empreinte en cire du sceau d'Antoine Chevallot. Don de M. Changarnier.

3° Divers objets en bronze et en fer, provenant du curage de la rivière Bouzaise en 1876. Don de la Commission du Musée de Beaune.

4° Deux monnaies l'une de Louis XI en argent, et l'autre de Louis XIII en billon, provenant des fouilles faites pour la construction de l'aqueduc Saint-Nicolas. Don de l'entrepreneur des travaux.

5° Dessin à la plume de l'ancienne porte Saint-Nicolas de Beaune, avant 1761. Don de M. Barbier, libraire.

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remercîments aux donateurs.

La restauration du bastion St-Martin était un fait trop important pour passer inaperçu au sein de la Société et surtout pour qu'il n'en restât pas de trace dans ses annales. A ce sujet, M. le Président s'est exprimé ainsi :

« Les travaux du bastion Saint-Martin touchent à leur fin.

Digitized by Google

Le motif central, qui vient d'être mis en place, produit le plus bel effet. Sur ce magnifique bloc de pierre largement fouillé par M. Creuzot, sculpteur dijonnais, les remarquables détails d'ornementation, conçus et exécutés, en 1765, par Charles-Joseph Lejolivet, architecte du roi et des Etats de Bourgogne, ont été reproduits avec la plus scrupuleuse exactitude.

« Dans quelques jours, nos concitoyens et les nombreux visiteurs, conviés aux grandes fêtes musicales qui se préparent, pourront admirer, dans leur harmonieux ensemble, et la vieille promenade créée, en 1765, par le maire Jean-François Maufoux, si bien restaurée en 1891, et le charmant square qui l'entoure.

« Cette restauration si fidèle, si bien comprise, et si respectueuse du passé, exécutée avec autant de goût que d'intelligence, fait le plus grand honneur à Monsieur le Maire de Beaune et au Conseil municipal qui l'ont entreprise et menée à bonne fin.

« Au moment de nous séparer pour prendre nos vacances habituelles, j'ai pensé qu'il était bon de constater cet heureux résultat et de le signaler dans le procès verbal de cette séance. »

Sur la proposition de MM. Bigarne et David, M. Dubois, professeur de mathématiques au Collège Monge, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

Sur la proposition de MM. de Montille et Bigarne, M. l'abbé Glantenay, professeur à l'Institution de Saint-François de Sales, à Dijon, est nommé, également à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

M. le docteur Affre expose que la porte principale du Collège Monge étant sur le point d'être démolie, il y aurait intérêt à en garder la reproduction à l'aide de la photographie. Cette proposition est adoptée.

Sur la proposition du même membre, la Société émet le vœu que l'ancien motif de sculpture du rempart des Lions soit conservé au Musée lapidaire de la mairie.

M. Bigarne lit une satire, composée vers la fin du siècle dernier,

Digitized by Google

à propos du décès d'un Beaunois, accusé de s'enrichir par des moyens illicites. Cette satire était l'œuvre d'un compatriote qui, comme auteur de nombreuses pièces de vers, eut ses heures de succès. Il s'agit d'Henri Clémencet, né à Beaune en 1741, et mort le 4 juin 1830. Toutes les poésies d'Henri Clémencet eurent trait à des évènements locaux et, en pareil cas, sa muse populaire ne prit guère de repos. Plusieurs de ses manuscrits sont conservés dans sa famille et il en a été tiré souvent parti par les feuilles locales pour rappeler le souvenir de faits plus ou moins importants dont notre ville a été le théâtre. Ajoutons que, d'après les renseignements fournis par M. Bigarne et puisés à des sources certaines, Clémencet avait fait une partie de ses études au Collège de l'Oratoire, en même temps que Pasumot et Gaspard Monge, qu'il y connut Joseph Le Bon, en qualité de professeur, et qu'il était doué d'une excellente mémoire en ce qui concernait les hommes et les choses de son temps.

M. Aubertin lit une Notice sur les découvertes de fers à clous et hipposandales, faites, à diverses reprises, aux environs de Beaune, notamment sous la strate de la voie antique d'Autun à Besançon,et dont un certain nombre est conservé au Musée de la Société. Le but de ce travail est de chercher à démontrer que le ferrage des chevaux fut connu à l'époque gallo-romaine.

La Société examine avec attention un dessin à la plume, offert par M. Barbier, libraire à Beaune. Il représente l'ancienne porte Saint-Nicolas ou plutôt la *porte du Bourgneuf* qui précéda l'arc de triomphe érigé par l'architecte Lenoir, dit le Romain, en 1765, sous l'édilité de J.-F. Maufoux. La vieille porte y est figurée avec son pont-levis, sa barle, ainsi que le bastion, rasé en 1860, pour la construction de la Salle de spectacle. Ce dessin est accompagné d'un texte explicatif qui, bien que fatigué par le temps, a pu encore être déchiffré.

M. le docteur Affre expose qu'il existe en la possession de M. le directeur de l'Ecole de viticulture un autre dessin de la porte Saint-Nicolas, exécuté lors de la substitution de l'arc de

Digitized by Google

triomphe actuel à la porte du Bourgneuf, et où se voient les inscriptions gravées sur la face qui regarde le faubourg. Ce dessin est l'œuvre, ainsi que cela est indiqué en toutes lettres, de *James, maître écrivain, âgé de 70 ans,* 1766. Il y a des motifs de croire que James fut également l'auteur du premier dessin relatif à la porte du Bourgneuf, donné par M. Barbier.

La discussion s'engage sur la découverte du lit d'un cours d'eau, mis au jour par les fouilles qui se poursuivent actuellement au faubourg Saint-Nicolas pour l'établissement d'un aqueduc. On est généralement d'avis qu'il s'agit là du Cours de Rhoin. M. le docteur Affre propose d'examiner avec attention la suite de ces fouilles, et l'assemblée en est d'avis, attendu que la terre peut restituer certains objets dignes de conservation.

M. le Président donne lecture d'un article du *Journal des Arts* où M. Chabeuf, secrétaire de l'Académie de Dijon, a consacré une excellente notice au Grand Hôtel-Dieu et à l'Insigne Collégiale de Beaune. C'est une œuvre d'intérêt tout local et pour laquelle la Société doit consigner dans son procès-verbal tous ses remercîments à l'auteur.

A 4 heures, la séance est levée.

Séance du 5 novembre

Présidence de M. Guerrier, vice-président, à raison de l'empêchement de M. L. de Montille, président.

Présents : MM. Gautheret, l'abbé Bavard, Talfumier, Cyrot (H.), Tisserand, Roblot, Dubois, Latour (P.), Corni, Dard, Poisot, David, et Aubertin, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1891.
2° Société archéologique de Sens, t. 14, 1891.
3° Comité archéologique de Senlis, 1889-1890.

Digitized by Google

4° Analecta Bollandiana, 1891.

5° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, 1891.

6° Mémoires de l'Académie de La Rochelle, 1891.

7° Musée Guimet, 2 vol. t. 23 et 24, 1891.

8° Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, nos 2, 3, 1891.

9° Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1890.

10° Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1891.

11° Congrès des Sociétés savantes, 1891.

12° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, 5 liv.

13° Mémoires de la Société historique du Cher, 1891.

14° Mémoires de la Société Belfortaine, 1890-1891.

15° Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1891.

16° Société archéologique de Bruxelles, 1 vol. Don de M. Bigarne.

17° Antropologist American, 1891.

Service des collections

1° Borne finagère représentant, gravée au trait, l'effigie d'un chartreux, provenant d'une forêt qui fut la propriété des religieux de cet ordre, monastère de Beaune, et appartient aujourd'hui à l'Etat, sous les désignations de « Borne Saint-Jean, le Grand Hâ ou Bois des Chartreux, » sur le finage de Savigny-les-Beaune. Don de l'Administration des forêts de l'arrondissement de Beaune.

2° Belle masse d'armes en bronze, avec traces de dorure, attribuable au milieu du XVIe siècle, trouvée dans les fouilles faites au faubourg Saint-Nicolas pour l'établissement d'un aqueduc. Don de M. de Montille.

3° Divers objets en fer, ayant appartenu à des chariots, trouvés dans les mêmes fouilles. Don de M. Aubertin.

4° Un fer de cheval, trouvé dans le radier de l'ancien moulin de la ville. Don de M. le docteur V. Affre.

Digitized by Google

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remercîments aux donateurs.

Connaissance est donnée par le Secrétaire d'une lettre de M. Kilb, notaire à Nuits, membre résidant, annonçant qu'il se propose de faire à la Société don de divers objets d'antiquités provenant des collections de son beau-père, feu M. Batault, archéologue à Nolay.

La Société décide que l'expression des remercîments qu'elle adresse à M. Kilb sera insérée au procès-verbal.

M. Roblot lit un Mémoire contenant les détails les plus circonstanciés sur les fouilles opérées, sous sa direction, dans un polyandre mérovingien découvert, au commencement de cette année, à Bouilland, canton de Bligny-sur-Ouche, dans un climat qui porte le nom significatif des *Ossères*. Un certain nombre de tombes a déjà été exploré et les résultats sont mis sous les yeux de la Société, avant de prendre place dans ses collections. Ils consistent en vases, armes, pendants d'oreilles, boucles, et plaques de ceinturons. Le tout est accompagné d'explications écrites, dignes d'un sérieux intérêt.

La Société décide qu'une somme de 50 fr. sera mise à la disposition de M. Roblot pour la continuation des explorations commencées avec un aussi réel succès.

M. Robin fait le récit de la découverte de la masse d'armes du XVI^e^ siècle dans les fouilles du faubourg Saint-Nicolas. Cette arme en bronze, portant des traces de dorures, est déposée actuellement au Musée de la Société, par les soins de M. le Président.

Le même membre offre aux collections une belle clef du moyen âge, rencontrée dans le même milieu, ainsi qu'un double tournois du règne de Louis XIII.

M. Aubertin donne quelques renseignements sur ces fouilles où ont été recueillis plusieurs objets en fer, ayant pu appartenir à des chariots, ainsi que quelques fers de chevaux d'une époque difficile à déterminer, vu l'absence de documents sur l'époque à laquelle a été supprimé le cours d'eau dont les traces ont apparu de la manière la plus claire depuis le

Digitized by Google

commencement du faubourg jusqu'à l'endroit où se trouve une cour commune, un peu au-dessus de la maison Duthu.

M. Guerrier lit la première partie d'une Etude dont il a trouvé le sujet dans l'*Histoire de Beaune* de Gandelot et à laquelle il a donné le titre de *Quelques mots d'histoire locale et de vieux droit bourguignon à propos d'un vieux papier.* Il s'agit d'un mémoire contre J.-B .du Tillet, seigneur de Pernand. Dans ce travail sont réunis une foule de renseignements d'histoire locale, se référant au bailliage de Beaune, aux dîmes ecclésiastiques, aux dîmes féodales, et aux serfs de corps et de biens. On y trouve encore des données sur l'origine du village de Pernand et ainsi que les noms d'habitants et de lieux, en l'année 1777-1778 ; on y apprend que l'affranchissement de ce village eut lieu en 1419.

M. Aubertin lit une Note sur la découverte de la tombe d'un bourgeois de Beaune, appelé de la Rue, mort en 1318, découverte faite dans le radier de l'ancien moulin de la ville. Cette tombe est aujourd'hui au Musée lapidaire, dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville.

Le *Martyrologe de Notre-Dame* citant plusieurs personnages du nom de de La Rue, inhumés, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, soit dans l'église, soit dans le cloître y attenant, il y a des motifs de croire que la tombe en question proviendrait ou de Notre-Dame, ou du cimetière y attenant, et en aurait été enlevée pendant la grande Révolution.

M. Gautheret lit une Notice sur Pasumot (François), ingénieur géographe, chef du bureau des cartes et plans au Ministère de la Marine, né à Beaune en 1733 et mort au même lieu en 1804. Ce travail contient l'exposé de la vie ainsi que l'énumération des ouvrages publiés par ce compatriote, dont le nom est inscrit avec honneur dans la plupart des recueils biographiques de la France.

Communication est faite d'une lettre, adressée à M. le Président par M. Misserey, notaire à Beaune, de la prochaine mise en vente du château de Larochepot et de la facilité qu'il y aurait

Digitized by Google

pour la Sociéfé d'acquérir à peu de frais cette ruine à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques. Aucune décision n'est prise à ce sujet, sauf à y revenir à une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 2 décembre

Présidence de M. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, ROBIN, MORELOT, CYROT (L.), GUERRIER, GLORIA, BEAUVOIS, SEGAUT, PANARIOU, l'abbé SIROT, l'abbé GRAS, l'abbé CHIFFLOT, l'abbé LAVIELLE, TISSERAND, BAZEROLLE, DAVID, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dons à la Bibliothèque

1° Mémoires de l'Académie de Dijon, 1890-1891.

2° Société des Sciences de l'Yonne, 1891.

3° Histoire de Beaune, par M. Rossignol. Don de M. Cretin-Pellion.

4° Bulletin de l'Académie du Var, 1891.

5° Chronique d'Amadé. Don du Ministère de l'Instruction publique.

6° Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, (novembre-décembre 1891).

7° Société académique de Brest, 1890-1891.

8° The American antropologist, t. IV, 1891.

9° Société d'Emulation du Doubs, 1891.

10° Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, 1er trimestre 1891.

11° Société archéologique de Béziers, t. IV, 1890-1891.

12° Société d'Etudes des Basses-Alpes, octobre, novembre, décembre 1891.

13° Revue de l'Histoire des Religions, t. XXIV.

14° Conférences viticoles, 1891. Don de la Société vigneronne.

Digitized by Google

15° Aarboger, etc., Copenhague, 1891.

16° Analecta Bollandiana, t. IV, série II, 1891.

17° Revue Savoisienne, août, septembre, octobre 1891.

18° Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry, 1891.

19° Annales de la Société d'histoire de Château-Thierry, 1891.

20° Bulletin de la Société vigneronne, 1891.

Service des collections

Grâce à la générosité de M. Kilb, notaire à Nuits, membre résidant, un nombre important d'objets d'antiquités provenant du musée formé à Nolay par son beau-père, M. Batault, membre de la Société Eduenne, est venu enrichir, le mois dernier, la Bibliothèque-Musée. Avis avait été donné, à la précédente séance, de ce don d'autant plus intéressant qu'il se compose d'objets tous d'origine régionale comme ayant été recueillis soit à Nolay, soit aux environs :

1° Silex ouvrés, deux crânes humains, débris de tibias et fémurs, trouvés au camp de Chassey, Saône-et-Loire.

2° Ossements d'animaux. Même provenance.

3° Statue en bois de la Sainte-Vierge, XIII[e] ou XIV[e] siècle.

4° Tabernacle de l'église de Cheilly (Saône-et-Loire), XVI[e] siècle.

5° Serrure du château de Larochepot, avec sa clef. XVII[e] siècle.

6° Une trentaine de clefs du moyen âge, dont l'une de l'ancien château de Nolay.

7° Deux lampes en bronze, l'une du moyen âge et l'autre du XVII[e] siècle.

8° Une romaine ou peson en fer et en bois, XVII[e] siècle.

9° Tête en bois, attribuée à saint Symphorien, patron de la commune de Cussy-la-Colonne, et signalée comme ayant été trouvée dans la fontaine près de la Colonne.

10° Deux statues en bois, ornements d'autel, XVIII[e] siècle.

11° Débris de parements de murailles en plâtre, provenant d'un

Digitized by Google

temple romain, à Santenay, lieudit *Les Trois Croix*, exploré par MM. J.-C. Bulliot et H. de Longwy.

12° Deux tuiles romaines entières, cols et débris d'amphores, trouvés près de Nolay.

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remercîments au donateur.

M. le Président donne avis que le tableau du *Jugement Dernier* de l'Hôtel-Dieu, ainsi que les tapisseries de Notre-Dame, viennent d'être classés au nombre des monuments historiques. Note en doit être gardée au procès-verbal.

M. Roblot, membre résidant, ayant été honoré d'une médaille par la Commission de la Caisse d'épargne de Beaune, reçoit les félicitations de la Société.

M. le Président annonce les décès de MM. l'abbé Joigneault, Jacotot, Troussard et Dr Trossat, tous membres résidants, et se fait l'interprète des regrets de la Société, en attendant que, selon l'usage, des notices nécrologiques soient consacrées aux défunts pour prendre place dans les mémoires de l'année suivante.

M. Robin émet la proposition de revenir à l'ancien usage de fixer invariablement au jeudi de chaque mois les réunions de la Société. Il est décidé que cette question sera soumise au vote à la prochaine séance et que mention en sera faite à l'ordre du jour inséré dans les bulletins de convocation.

Il est revenu sur la proposition d'achat du château de Larochepot, qui a fait l'objet d'une communication de Me Misserey, notaire, à la précédente séance. La Société, vu l'état de ses finances et après courte discussion, passe à l'ordre du jour.

Lecture est faite d'une lettre de M. de Quatrefages, membre de l'Institut, relative à l'envoi au Muséum d'histoire naturelle de Paris de débris humains extraits du polyandre burgundo-frank de Bouilland. Il est décidé qu'aux prochaines fouilles, beaucoup de soin sera apporté à la conservation des ossements sortis des sépultures, et qu'il sera écrit dans ce sens à M. Roblot.

M. Beauvois est d'avis de faire à l'administration du Muséum la

Digitized by Google

demande de l'envoi à Bouilland d'un des fonctionnaires attachés à cet établissement, afin de procéder, de concert avec les membres de la Société, aux explorations à faire, quand le moment sera venu. Cette proposition est prise en considération.

M. Guerrier lit la dernière partie de son travail intitulé : *Quelques mots d'histoire locale et de vieux droit bourguignon à propos d'un vieux papier.* Cette partie contient des renseignements intéressants, principalement sur l'état des dîmes à Pernand.

M. Aubertin donne communication des itinéraires suivis par les ducs Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur pour se rendre de Beaune à Autun. Il en résulte que le milieu de l'étape était à Molinot et que le voyage se faisait en un jour. Ces documents sont dûs aux recherches de M. Ernest Petit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

A l'ouverture de la séance du 2 décembre, M. le Président a prononcé les paroles suivantes :

M. JACOTOT

Le 9 août dernier, la Société s'est acquittée de la douloureuse mission de rendre les derniers devoirs à l'un de ses membres estimés, M. Antoine Jacotot, propriétaire à Challanges, enlevé, dans la 69me année de son âge, à l'affection de sa famille, de ses collègues et de ses amis par une courte maladie.

Les études classiques de M. Jacotot appartenaient au collège de Beaune, où l'aménité de son caractère lui avait mérité l'estime de tous ses condisciples. Beaucoup d'entre ceux-ci l'ont déjà, hélas ! précédé dans la tombe.

Entré, en 1840, dans l'une principales études de notaire de la ville de Beaune, M. Jacotot y sut acquérir par un labeur incessant cette connaissance théorique et pratique des affaires qui le mit à même, plus tard, de rendre les plus réels services, avec un entier désintéressement, à tous ceux qui eurent recours à ses conseils. A son hameau de Challanges, il était l'arbitre des différends soulevés si fréquemment dans nos campagnes, par des questions de propriétés et de délimitations d'héritages, et le plus sou-

Digitized by Google

vent il savait faire éviter des procédures dont la lenteur était prévue et dont l'issue restait douteuse. Faire profiter les autres de son expérience des affaires, cela suffisait à son ambition, dans la sphère modeste mais utile, qu'il ne voulut jamais quitter, alors que d'autres carrières plus enviées, celle du notariat par exemple, eussent été fort abordables pour lui.

Jamais appel ne fut adressé en vain à son dévouement pour toutes les œuvres d'utilité publique qui contribuent tant à la prospérité d'un pays. Ainsi, nous l'avons vu, pendant vingt années et plus, remplir avec autant de compétence que de zèle les modestes mais délicates fonctions de commissaire répartiteur, et commander la subdivision des sapeurs-pompiers de Challanges. Il ne voulut, du reste, manquer aucune occasion de payer de sa personne dans une cité où l'estime publique lui était acquise.

Membre de notre Société depuis 12 ans, M. Jacotot attachait un vif intérêt à nos travaux et assistait régulièrement à nos séances. Connaissant très bien les localités de la circonscription qui fait le principal objet de nos études, il était à même de fournir nombre de renseignements utiles, et nous en avons souvent profité.

Pendant une vingtaine d'années, il a mis au service du Comité d'agriculture de l'arrondissement de Beaune et de viticulture de la Côte-d'Or, une activité à toute épreuve, et des connaissances étendues, jointes à une compétence indiscutable. Un tribut de reconnaissance lui était dû dans le Bulletin de cette Société ; cette tâche a été remplie.

Si M. Jacotot a été un citoyen dévoué au bien public, il a été le modèle des pères de famille et des amis. Une fin chrétienne a été le couronnement d'une vie si honorable.

Digitized by Google

M. TROUSSARD (Alfred)

Le 14 août, une assistance considérable dans les rangs de laquelle on remarquait la plupart des Sociétés de bienfaisance et d'utilité publique existantes dans la région, accompagnait à sa dernière demeure un de nos collègues, M. Alfred Troussard, propriétaire d'une partie de l'ancienne abbaye de Mézières. La longue maladie dont il souffrait venait d'avoir un dénouement aussi triste que prévu.

Partisan convaincu de toutes les institutions qui ont pour but de secourir l'infortune humaine, M. Troussard donna envers elles l'exemple de la plus grande libéralité ; sa très grande fortune lui permettait d'être généreux et il aimait à faire le bien. Tel est l'hommage à rendre, en toute justice, à sa mémoire.

L'église de Merceuil profita de ses largesses par le don d'un autel en marbre, véritable objet d'art, et l'Œuvre des écoles chrétiennes de Saint-Loup-de-la-Salle dont il était le président, le compte parmi ses fondateurs.

M. le Docteur TROSSAT

Claude-Joseph Trossat était Franc-Comtois.

Il était né à Rye (Jura) le 7 novembre 1818. Son père y exerçait la profession de médecin.

C'était une profession en honneur dans sa famille. Un de ses oncles, ancien chirurgien-major, avait fait les cam-

Digitized by Google

pagnes du premier Empire ; il conservait dans ses papiers de famille un autre diplôme de docteur en médecine qui porte la date de 1791 et qui appartenait à un de ses parents. L'un de ses fils compte aujourd'hui parmi les médecins distingués de Chalon-sur-Saône, et l'autre exerce la même profession à bord des paquebots transatlantiques.

M. le docteur Claude-Joseph Trossat fit ses études classiques au petit séminaire de Vaux puis au collège royal de l'Arc à Dôle, où il a laissé la réputation d'un élève modèle sous tous les rapports. Le 15 octobre 1837, le principal du collège de Dôle ajoutait au bas du bulletin du jeune Trossat, alors âgé de 19 ans, une note bien flatteuse que je ne puis résister à la tentation de mettre sous vos yeux : « Heureuses les pensions qui ont beaucoup de sujets comme lui ; recrutez-nous force... Trossat. » Je sais que l'extrême modestie de notre collègue se serait révoltée s'il avait pu supposer qu'un jour pareille note serait rendue publique et je lui demande le pardon de mon indiscrétion.

Ce qu'avait été le collégien à Vaux et à Dôle, le jeune étudiant en médecine le fut à Strasbourg ; aussi sut-il conquérir l'estime de ses camarades et de ses maîtres dans cette faculté renommée où il suivit avec assiduité les leçons des Tourdes et des Forget.

Le 30 août 1844, il soutint avec distinction sa thèse de docteur, puis il se rendit à Paris pour perfectionner son instruction médicale, en suivant les différents services, mais surtout les services chirurgicaux dans les hôpitaux de la Capitale.

Il s'installa à Saint-Loup-de-la-Salle, en 1845, où il succéda à M. le docteur Affre qui y laissait d'ineffaçables sou-

Digitized by Google

venirs. C'est là, Messieurs, que devait s'écouler cette vie si belle et si utile.

Médecin cantonal des enfants assistés, maire de Saint-Loup-de-la-Salle, c'est sous son administration que furent construites la Mairie et la maison presbytérale.

Il obtint la création d'une Salle d'asile et d'une pharmacie tenue, sous sa surveillance, par l'une des sœurs de l'Ecole des filles.

Chargé du service médical des Sociétés de secours mutuels de Saint-Loup-de-la-Salle, Géanges, Cissey, Saint-Nicolas, de Demigny, et d'une section du P.-L.-M., il s'acquitta de ses fonctions avec un dévouement au-dessus de tout éloge.

Actif propagateur de la vaccine, il reçut plusieurs récompenses pour ce service.

Il fut honoré d'une médaille d'argent pour son zèle comme médecin cantonal.

En 1870, il fut chargé d'un service d'ambulance composé en grande partie de varioleux. Il reçut, en 1871, la croix de bronze de la Société de Secours aux blessés et une médaille du Comité des Ambulances.

M. le docteur Trossat n'appartenait que depuis deux ans à notre Société ; mais si ses très nombreuses occupations ne lui permettaient pas d'assister souvent à nos séances, il prenait le plus vif intérêt à nos travaux ; aussi plusieurs de nos collègues ont-ils tenu à lui donner par leur présence à ses obsèques un dernier témoignage de l'estime et des regrets de la Société tout entière.

Associé à toutes les œuvres de bienfaisance et de charité, il appartenait à cette phalange d'hommes généreux qui ont fondé les Ecoles chrétiennes aujourd'hui si floris-

Digitized by Google

santes de Saint-Loup-de-la-Salle et dont plusieurs de nos collègues (leur présence ici m'empêche de les nommer) sont encore les insignes bienfaiteurs.

Chrétien convaincu, sa belle mort a été digne de sa belle vie.

M. l'abbé JOIGNEAULT

Curé de Monthelie

M. l'abbé Jules Joigneault est né, le 19 janvier 1832, à Seurre ; il est mort à Monthelie, le 30 août dernier, à l'âge de 60 ans : 60 ans sanctifiés par la souffrance et par la pratique de toutes les vertus. Né de parents chrétiens, il devait être un homme de foi ; avec la vocation que Dieu avait placé au fond de son cœur, il devait être un saint prêtre, et il le fut.

Sa famille avait rêvé pour lui l'avenir d'un brillant officier de marine. En fils respectueux et soumis, il partit pour Besançon, puis pour Paris où il devait faire ses études dans une école préparatoire ; mais il partait sans entrain, car la vocation qui depuis longtemps s'était éveillée en lui l'entraînait vers le sacerdoce. C'est dans ces dispositions qu'il revint à Beaune pour confier ses pensées les plus intimes et les plus secrètes à cette sœur qui l'avait élevé et qui, depuis le jour de son baptême, était devenue sa seconde mère.

La sainte religieuse qui avait pris le voile à l'hospice de la Charité de Beaune, dont elle est aujourd'hui la très digne supérieure, le confia aux bons soins de M. l'abbé Ligier, vicaire de Notre-Dame ; Il avait alors dix-huit ans. Deux

Digitized by Google

ans plus tard, en 1850, Jules Joigneault entrait au Grand Séminaire de Dijon, à la suite d'une série d'épreuves dont il était sorti victorieux ; une cruelle maladie le força à se retirer à Pont-d'Ain, au diocèse de Belley, dans une maison de retraite pour les prêtres infirmes et ce n'est que le 19 décembre 1857 qu'il reçut l'onction sacerdotale dans l'église de Brou. Depuis cette époque,sa santé chancelante ne s'est jamais complètement rétablie.

Successivement curé de Molphey dans le Morvan et de Saint-Seine-en-Bâche, Mgr l'évêque de Dijon l'appela; en 1876, à la cure de Monthelie. C'était un poste de repos, il y passa ses 15 dernières années, occupé à évangéliser une population qu'il aimait et dont il était aimé.

« M. l'abbé Joigneault, dit M. l'abbé Bavard dans une notice biographique qui a paru dans la *Semaine religieuse*, « était digne de cette affection. Il avait une piété douce et » sans austérité, un jugement droit, un caractère gai, une » parole vive et spirituelle et un cœur sincèrement » aimant. »

Il appartenait depuis longtemps à notre Société, mais sa vie maladive acceptée, avec une grande résignation, ne lui permettait pas d'assister souvent à nos séances ; et cependant quelque rares qu'aient été ses apparitions au milieu de nous, il avait su se faire apprécier et aimer de tous, et sa mort laisse parmi nous d'unanimes regrets.

« Les funérailles de l'abbé Joigneault ont eu la pompe » et l'éclat que redoutait son humilité. De nombreux prê- » tres, ses amis, précédaient et accompagnaient son cer- » cueil qui était suivi par sa famille, par M. le maire et le » Conseil municipal,par les membres du Conseil de fabri- » que et toute la paroisse de Monthelie.

Digitized by Google

» M. le doyen de Meursault a fait couler les larmes de » toute l'assistance, quand, après avoir retracé la vie et » la mort de ce prêtre selon le cœur du Christ, d'une voix » émue, au nom de tous, il lui a adressé le suprême adieu » c'est-à-dire l'au revoir au ciel. »

A l'ouverture de la séance du 3 mars 1892, M. le Président a prononcé les paroles suivantes :

M. GAILLOT

Originaire de Pommard où il est né en 1823, M. Gaillot est décédé à Beaune le 30 décembre 1891, à l'âge de soixante-huit ans. Il était, depuis cinq ans, membre de notre Société.

Dès l'année 1847, il fondait dans son pays natal une usine spéciale pour la construction des machines vinicoles.

Il commença par perfectionner les quelques machines primitives qui existaient à cette époque et peu à peu il en augmenta le nombre en en créant de nouvelles. M. Gaillot fut l'inventeur des pressoirs à maie en fer (système qui a eu depuis de nombreux imitateurs) destinés à remplacer les pressoirs en bois toujours encombrants, et perfectionna les fouloirs et égrappoirs.

En 1874, voulant donner de l'extension à ses ateliers, il les transporta près de la gare, à Beaune. En 1880, il créa son « flambeur » destiné à détruire les œufs, larves et insectes qui se logent sous l'écorce des ceps de vignes et, travailleur infatigable, après avoir protégé les bois, il

Digitized by Google

voulut aussi protéger les feuilles, et construisit son « pulvérisateur universel », qui jouit d'une réputation justement méritée.

Mécanicien habile et consciencieux, M. Gaillot a rendu de véritables services à la viticulture et à la vinification ; aussi ses machines vinicoles et viticoles sont-elles très appréciées en France et à l'Etranger, notamment en Portugal, en Espagne et en Italie.

Il prit part à de nombreux concours et expositions où ses instruments simples et pratiques obtinrent souvent les premiers prix à Bourg, Dijon, Lyon, Marmande, Paris, Besançon, etc... Parmi les diplômes d'honneur qu'il obtint, il faut citer celui de Beaune (1883) remporté sans contestation sur tous ses concurrents.

Enfin, en janvier 1890, il reçut du Gouvernement la décoration du Mérite agricole, juste récompense qui fut le couronnement d'une carrière honorable et bien remplie.

M. CLOUTIER-SIROT

Né à Marigny en 1826, M. Cloutier commença par les travaux agricoles une vie qui devait être utile et laborieuse. Après avoir accompli son service militaire, il revint dans ses foyers avec les galons de sous-officier ; il entra alors, avec le titre d'employé, dans une importante maison de commerce de la ville de Beaune. Son activité, son aptitude, et, avant tout, sa probité à toute épreuve, lui méritèrent la confiance du chef de cette maison, auquel il fut en état de succéder au bout de quelques années.

Digitized by Google

Pendant un long exercice, M. Cloutier-Sirot, qui comptait à juste titre parmi les capacités commerciales de notre ville, sut acquérir honorablement une fortune dont il fit toujours un excellent usage.

Il fut à plusieurs reprises juge au Tribunal de commerce de Beaune. Fils de ses œuvres, il aimait à soutenir les travailleurs ; il aimait à les aider par les conseils de son expérience, et souvent d'une manière encore plus généreuse et plus efficace.

Notre collègue eût pu jouir longtemps d'un repos bien gagné, si une maladie qui résiste à toutes les ressources de l'art ne l'eût condamné à de continuelles souffrances. Malgré l'état d'affaiblissement qui en était l'inévitable conséquence, nous l'avons vu jusqu'au dernier moment se livrer à des occupations qui témoignaient de son amour pour le bien public. Membre de la Commission administrative de la Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville de Beaune, longtemps trésorier de l'importante Société de Secours mutuels, associé à toutes les œuvres de bienfaisance dont notre cité s'honore, il fut dans ces positions diverses un modèle d'assiduité et d'exactitude. Il aimait, en un mot, à se rendre utile en toute circonstance et à ne pas se confiner dans une existence facile et inactive. Membre titulaire de notre Société depuis plus de quinze ans, M. Cloutier-Sirot assistait régulièrement à nos séances. Grande était sa cordialité envers ses confrères qui lui ont toujours accordé l'estime dont il était digne à tous égards.

Averti par les progrès de la maladie de l'imminence du danger qui le menaçait, M. Cloutier-Sirot s'est résigné à la mort en chrétien, fort de l'espérance d'un avenir immor-

Digitized by Google

tel. Ses dispositions dernières montrent combien il a tenu à secourir l'infortune. A un moment donné, on en verra les effets. Bel exemple qui consacre de la manière la plus durable sa mémoire dans le cœur de ses concitoyens !

Les funérailles de notre confrère ont été une manifestation de vive et profonde sympathie, d'estime générale et de sincères regrets. C'est de lui que l'on peut dire aussi avec raison : Il a passé sur la terre en faisant le bien.

M. PIGNOLET

M. Pignolet (Jean-Baptiste), avocat, ancien magistrat, vice-président honoraire de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, était né au Vernois en 1813 ; il y est mort le 28 janvier dernier à l'âge de 78 ans. Sa famille habitait depuis longtemps ce modeste village où son amour du travail, joint à ces vertus qu'on nomme encore « patriarcales », lui avait valu l'estime de tous. L'un des membres de cette famille, M. l'abbé Pignolet, docteur en théologie, le même que plusieurs d'entre nous ont encore vu remplir, à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, les modestes mais honorables fonctions de second aumônier de l'Hôtel-Dieu, aimait son petit-neveu d'une affection tout à fait paternelle. Ce fut sur ses conseils que le jeune homme commença les études qui devaient lui ouvrir la porte de ces carrières libérales où l'on ne peut se distinguer qu'à force de travail et par le mérite personnel.

Digitized by Google

Au collège de Beaune, le jeune Pignolet obtint de brillants succès ; il y fit toutes ses classes et alla prendre ses inscriptions à la faculté de droit de Paris. En 1838, pourvu du grade de licencié, il revint à Beaune et ne fut pas long à conquérir au barreau de cette ville le rang distingué auquel il sut se maintenir pendant une période de près d'un demi-siècle.

En 1867, il fut nommé juge suppléant près le Tribunal civil de Beaune, juste récompense, mais longtemps attendue, d'une carrière consacrée depuis trente ans à l'honorable profession d'avocat. Il fut, à plusieurs reprises, bâtonnier de l'Ordre. L'étude de la jurisprudence ne faisait pas négliger à M. Pignolet celle des chefs d'œuvres de l'antiquité classique. La littérature latine avait ses préférences marquées, et une fois confiné dans sa paisible retraite du Vernois, au centre de ses affections et de ses souvenirs, Horace et Virgile lui tinrent toujours la plus fidèle compagnie. Sa bibliothèque, à laquelle il donnait tant de soins, où il avait réuni toutes les éditions connues d'Horace, qui contenait de nombreuses curiosités bibliographiques, les grands classiques latins et français, ainsi que la plupart des ouvrages d'histoire locale, ne sera pas divisée. Telle a été l'une de ses dispositions prises peu de temps avant son décès.

M. Pignolet n'a guère écrit, pas assez écrit. On a de lui une *Notice sur l'Ordre des Avocats à Beaune avant 1789*, et qui parut en 1861. Le style en est élégant et facile ; les recherches faites aux registres de l'Ordre sont d'une remarquable exactitude. Bien qu'un peu sommaire, ce travail se recommande à tous les amateurs d'histoire locale qui le liront toujours avec le plus grand intérêt. Il est, du reste,

Digitized by Google

aujourd'hui à peu près introuvable ; n'est-ce pas la la preuve de sa valeur et de son mérite ?

L'an dernier, M. Pignolet a publié une *Notice historique sur le village de Le Vernois*. On sait combien de petits faits, ne pouvant trouver place dans des ouvrages de certaine importance, sont bons à consigner dans les notices particulières ; là réside l'intérêt qui s'attache aux monographies, là est leur but principal. L'auteur de la monographie du Vernois y a tout recueilli, tout décrit et, à cette somme de renseignements il a donné une forme parfaitement littéraire. Ce petit opuscule est écrit avec beaucoup d'esprit, la lecture en est agréable et facile, et il faut reconnaître qu'en s'efforçant de payer son tribut de sympathie à ses concitoyens et d'élever un monument modeste mais durable à leur mémoire, il a réussi à réaliser cette pensée d'un ingénieux ancien : *Qu'on aime d'autant mieux son pays qu'on le connait mieux.*

Pendant un laps de plus de trente ans, M. Pignolet n'a peut-être pas manqué une seule fois d'assister à nos séances. Lors de son séjour définitif au Vernois, nous l'avons vu souvent braver les rigueurs du temps pour se rendre à nos réunions.

Vice-président depuis 1874, il avait accepté plus tard l'honorariat que ses collègues lui avaient offert d'une voix unanime.

Homme d'études, homme de bonnes œuvres, toujours prêt à aider et à soulager son prochain, tel a été M. Pignolet. Ses convictions religieuses lui ont permis d'apercevoir sans crainte et sans faiblesse le terme de la vie ici-bas. Une maladie inattendue l'a conduit en quelques heures au tombeau. Tous ceux qui l'ont connu conserveront sa mé-

Digitized by Google

moire comme celle d'un concitoyen qui a vécu dans la droiture et la justice et d'un chrétien aussi sincère qu'éclairé ayant toujours mis les exemples à la hauteur des préceptes.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

ANCIENS AUTEURS BEAUNOIS

(XVIII[e] SIÈCLE)

XIV. GANDELOT Antoine

Historien de la ville de Beaune

(1714-1785)

Il n'y a pas de règle sans exception. Cet aphorisme reçoit ici une application nouvelle, puisque nous admettons dans le catalogue des écrivains beaunois l'abbé Antoine Gandelot, né le 22 octobre 1714, de François Gandelot, notaire royal à Nolay, et de dame Jeanne-Catherine Barault, son épouse. Il fut baptisé le lendemain, 23. et eut pour parrain M[r] Antoine Barault, *bailly* de Nolay et pour marraine dame Reine Macon, femme de M[re] Vivand Gandelot, représentée par Marie Léchenault, femme de M[re] Denys Linard, chirurgien à Nolay (1).

Ses études terminées, le jeune Gandelot embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre à Autun. A partir de

(1) Extrait des Registres de la paroisse de Nolay.

Digitized by Google

ce moment, il devient habitant de la ville de Beaune. D'abord vicaire de l'église Saint-Pierre, puis prêtre habitué de la même église, il accepta plus tard la direction des Dames Ursulines avec *la riche chapelle de Saint-Paul dans l'église Notre-Dame* (1). En 1767, il ajouta à ces fonctions le titre d'aumônier de l'hôpital de la Charité qu'il exerça jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'au 2 avril 1785. « Le 3 » avril de l'année 1785, a été porté dans l'église S^t^-Pierre, » reporté dans celle de l'hôpital de la Charité de lad. ville, » M^re^ Antoine Gandelot, prêtre, directeur dudit hôpital et » des Dames Ursulines de la même ville et ancien habitué » de l'église S^t^-Pierre de Beaune, où il a été inhumé dans » le cimetière (2). Lequel mourut aagé d'environ soixante » et onze ans. Ont été présens à l'inhumation Claude-» Alexandre-Anne Dubard de Curley, son neveu à la mode » de Bourgogne, le sieur Claude Moutton, m^d^ épicier à » Beaune et le sieur Jean-Baptiste Lavirotte, notaire à » Nolay, ses cousins, et Messieurs les Administrateurs » dud. hôpital lesquels ont signé : « Dubard de Curley, » Moutton, Lavirotte, Virely, archiprêtre curé de Beaune, » Regnier, V. Grozelier, Bouzereau, Terrand, Lobot-Ligier, maire (3). »

Donc, si l'abbé Gandelot était originaire de Nolay, il nous appartient par sa vie sacerdotale, par sa sépulture, et surtout par son *Histoire de la ville de Beaune et de ses Antiquités*. Une de nos rues porte son nom et c'était justice. Que ne doit-on pas à ces travailleurs infatigables, à ces

(1) Bredeault, *Supplément à l'Histoire de Beaune.*
(2) Bredeault dit qu'il fut inhumé dans le caveau de la Charité; c'est une erreur.
(3) Extrait des Registres de la paroisse Saint-Pierre de Beaune, déposés au greffe du Tribunal.

Digitized by Google

pionniers de la civilisation pour avoir défriché un terrain que nul, avant eux, n'avait encore exploré ? Ils donnent le signal et chacun suit. Qui donc, avant l'abbé Gandelot, avait songé à tirer de son obscurité la seconde ville de la Bourgogne ?

« Un de nos historiens, — dit-il dans sa préface, — » l'appelle une bicoque, une ville d'hier ou d'aujourd'hui, » il ignorait, sans doute, les prérogatives dont cette ville » a joui pendant plusieurs siècles (1). » Une telle ignorance l'indigne et l'engage à faire cesser cette injustice. Il se met à l'œuvre et, après vingt années de patients efforts et de consciencieuses recherches, il fait imprimer son *Histoire de la ville de Beaune et de ses Antiquités*, Dijon, 1772. A peine a-t-elle paru, qu'une foule d'hommes instruits s'empressent, les uns de louer cette noble entreprise, les autres de travailler à relever et à redresser les erreurs inévitables en pareil cas. Les jaloux même ne lui manquèrent point. Toutefois l'élan était donné ; aussi bien qu'Autun, Chalon et Châtillon, Beaune avait son histoire, et l'émule des Munier, des Ferry, des Legrand vit accueillir son œuvre avec une faveur marquée, sinon avec enthousiasme. Nous en avons pour preuve les lettres qu'il reçut de différentes personnes de qualité dont les éloges durent lui paraître précieux. Les deux premières sont de *M. Legoux de Gerland, ancien grand Bailly de la noblesse du Dijonnais, l'un des présidents de l'Académie de Dijon qui lui a érigé un monument dans le jardin de la Botanique et placé son buste dans la salle d'Assemblée en 1773* (2).

---

(1) Préface de l'*Histoire de Beaune*, page III.
(2) Bibliothèque de Beaune : *Histoire de la ville de Beaune et de ses Antiquités* par Gandelot.

Digitized by Google

« A Dijon, le 25 novembre 1770.

» Une ville est heureuse, Monsieur, lorsqu'elle possède un citoyen qui honore sa patrie. Vous tirez aujourd'hui Beaune de ses cendres. J'ai vu dans un fragment de votre ouvrage votre zèle et votre manière d'écrire ; l'un et l'autre feront honneur à l'auteur. Il serait à souhaiter qu'il se trouvât dans chaque ville des patriotes comme vous, nous aurions bientôt des anecdotes suivies qui éclairciroient les nuages de l'antiquité et fourniroient des matériaux à une excellente histoire de notre païs, etc. »

L'ouvrage terminé, Gandelot en adresse un exemplaire au même savant, qui le remercie en ces termes :

« A Dijon, ce 24 aoust 1772.

» Je vous rends mille grâces, Monsieur, du livre très curieux et très bon que vous avez eu la bonté d'ordonner qu'on me remît. J'en avois déjà lu la plus grande partie avec toute la satisfaction possible. Vous avez conservé dans ce monument les noms de vos concitoyens, et vous les ferés passer à la postérité avec votre livre. Ils devroient vous élever un monument de reconnaissance qui témoignât à la postérité votre zèle et vos travaux. Vous devés avoir reçu, il y a quelque temps, un volume qui contient l'histoire des premiers Bourguignons et les antiquités de Dijon ; je voudrois bien qu'ils pussent vous amuser ; c'est du moins un tribut de reconnaissance que je vous dois et du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Legoux Gerland. »

Pasumot, ingénieur du Roi, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Auxerre et membre de celle de Dijon, répond à l'auteur :

Digitized by Google

« De Paris, ce 28 mars 1773.

» Monsieur, vous regrettés avec raison M. de Fontète père avec lequel vous aviés des relations ; c'est aussi une perte pour la littérature. M. de Livry qui travailloit avec lui à la bibliothèque historique de France, vient aussi de mourir. Il avoit fait de cet ouvrage *(l'Histoire de Beaune)* une affaire de ministère. Heureusement ils ont laissé d'habiles coopérateurs de leur travail. Fréron a fait un éloge complet de votre ouvrage. Je viens d'en prêter un exemplaire à l'auteur de la Bibliothéque historique de France ; il en a été satisfait et m'a fait les mêmes observations que j'ai eu l'honneur de vous faire. Il parlera de votre histoire et de son auteur.

» Je suis avec respect, Monsieur, etc. »

Le censeur royal écrit à M. le marquis de Migieux (sic):

« Il y a déjà longtemps que j'ai fini l'affaire du Manuscrit. Le libraire a été un peu négligent à faire retirer ce manuscrit. Je l'ai lu avec plaisir d'un bout à l'autre ; les permissions sont en règle ; j'en ai porté un double à la chancellerie pour le faire enregistrer. J'en aurois écrit à M. l'abbé Gandelot, si j'en avois eu l'adresse (sic) ; il ne me l'avoit pas marqué. Je le félicite d'avoir contribué à l'illustration de sa patrie : son ouvrage contient des détails précieux.

» J'ai l'honneur d'être, etc. Signé GRIMOD. »

Et pour que rien ne manque à ce concert de louanges, un célèbre critique du XVIII[e] siècle, le fondateur de l'*Année littéraire*, Fréron (1), célèbre la gloire de notre historien.

(1) Fréron, (Elie Catherine) (1719-1776 fonda l'*Année littéraire* en 1754.

Digitized by Google

Sa lettre IV de l'*Année littéraire* (1772) débute en ces termes :

« Voici, M., un des meilleurs écrits en ce genre qui ait encore paru. La sagacité de la critique, l'étendue et la solidité des connaissances, tout se réunit pour faire mettre ce volume dans le trésor des excellents mémoires qui serviront un jour à perfectionner nos annales. »

Le critique loue sans réserve le *Discours préliminaire* qui roule sur la religion, les mœurs et les usages des Eduens. Comme les Gaulois dont ils faisaient partie, les Eduens respiraient la guerre et les combats. A partir de la conquête de Jules César, ils avaient pris les mœurs relâchées des Romains ; le divorce s'était introduit parmi eux. Aux écoles druidiques avaient succédé celles d'Autun, appelées *mœniennes*, parce qu'elles étaient près des murs de la ville. Fort bien ! mais en quoi ces faits se rattachent-ils à l'histoire de Beaune ? Ces considérations sur les Gaulois se retrouvent chez les auteurs latins. C'est si peu notre histoire locale que ce même chapitre pourrait s'appliquer pareillement à Autun ou à Dijon ; par conséquent il aurait dû être fort court, mais Gandelot écrivait dans un temps où l'on faisait bon marché des anciennes chroniques. Les chartes, les manuscrits originaux, n'étaient alors que matériaux informes, pédantesques et illisibles. Ce travail sentait son moyen âge et l'écrivain devait s'épargner à lui-même une peine inutile et au public une lecture fastidieuse. On aimait mieux faire parade d'érudition en citant César ou Tite-Live à propos de nos premiers ancêtres. Aujourd'hui pareil travail ne serait plus possible. Nous faisons plus d'état d'une charte authentique que des dissertations les plus pompeuses.

Digitized by Google

Cependant Gandelot avait consulté un grand nombre d'auteurs, on le voit par la Table des matières ; l'abbé Bredeault lui reproche même « *d'en avoir fait trop d'usage, car,* dit-il, *le général y étouffe presque le particulier ; il aurait dû compulser principalement les chartes et titres des diverses communautés, ainsi que les mémoires de l'Hôtel-de-Ville qui seuls pouvaient lui fournir des faits propres à nourrir son ouvrage* (1). »

Puisqu'il n'en est pas ainsi, prenons l'*Histoire de Beaune* telle que l'auteur nous l'a laissée.

L'abbé Gandelot hésitait encore à donner au public le résultat de ses recherches, lorsqu'il apprend que M. Legoux de Gerland avait fait graver les antiques de la Province, à l'exception de ceux du Baillage de Beaune. Il continue la collection avec d'autant plus d'ardeur et d'intérêt qu'elle lui paraît renfermer la mythologie des anciens Eduens (2). Cet endroit de son livre, n'est pas le plus remarquable : les planches sont assez mal gravées et ses explications n'ont pas obtenu, tant s'en faut, l'approbation des savants (3). M. Rossignol même s'est attaché à les détruire. L'abbé Bredeault voudrait attribuer ce chapitre à M. de Migieu qui « se faisoit un amusement et une gloire » de cultiver les antiquités celtiques (4) ». Cette assertion ne s'appuie sur aucune preuve suffisante pour enlever à Gandelot une partie de son œuvre. Ce qu'on reproche à celui-ci avec plus de raison, c'est de confondre les temps et de manquer quelquefois d'exactitude (5) ; souvent aussi

(1) *Supplément à l'Histoire de Beaune,* page 63.
(2) Préface, p. II et III.
(3) Rossignol, *Histoire de Beaune,* chap. II.
(4) *Supplément à l'Histoire de Beaune,* p. 65.
(5) Ibid, p. 94.

Digitized by Google

son style est négligé, faible et sans couleur. Eh bien ! malgré ces défauts, nous ne lisons pas sans plaisir, ni même sans un certain orgueil l'*Histoire de Beaune* « qui a été » longtemps comme la capitale de la Bourgogne, le séjour » des Ducs de la première race, honorée de la visite de » plusieurs de nos Rois, le lieu d'Assemblée des Jours et » des Etats Généraux de la Province, où le Parlement » tenoit ordinairement ses séances et où siégeoient les » Juges d'appeaux, ce Tribunal qui remplaçoit en quelque » façon le Parlement avant qu'il fût sédentaire (1). »

Cette histoire est civile, politique, militaire, ecclésiastique et littéraire. L'amour de la patrie n'aveugle point l'auteur. Pour lui, la Bibracte des Commentaires de César n'est pas Beaune, mais Autun. Il raconte les ravages, les guerres et les révolutions qui ont réduit la première cité des Eduens dans l'état où nous la voyons aujourd'hui (2). Chemin faisant, il rencontre et décrit la colonne de Cussy, l'un des plus beaux monuments antiques que nous ayons en France, et qui n'a pas encore révélé aux archéologues le secret de son origine. Il faut le dire, les autres vestiges du passé, retrouvés soit à Beaune, soit dans les environs, ne sont pas toujours clairement expliqués.

Beaune commença donc par être un camp romain, vers l'an 52 av. Jésus-Christ. Au V^e^ siècle, les Burgundes ou Bourguignons franchissent le Rhin et viennent s'établir dans le voisinage de la ville naissante. Ce peuple hospitalier, ami de la paix et du travail, fut réuni à la couronne des Francs vers 524.

Au VIII^e^ siècle, Beaune est pris et ravagé par les Sarra-

(1) Préface, p. III.
(2) Fréron, lettre IV.

Digitized by Google

sins ; il est gouverné par des comtes, et, en leur nom, par un prévôt ; plus tard, des vicomtes, aidés des échevins, y rendent la justice. Les Assemblées générales s'y tenaient en été et en automne : elles jugeaient les affaires publiques et particulières. On pouvait appeler de leur décision au tribunal du Roi. Il y avait jusqu'à cinq hospices pour soigner les malades et, en particulier, les malheureux atteints de la lèpre au retour des Croisades.

Le moyen âge nous offre une série de guerres suivies de famines et de pestes dévastatrices. Pendant que les rois guerroyaient contre les comtes de Sens et de Champagne, bourgeois et manants étaient écrasés par les seigneurs du voisinage.

Cependant le Christianisme avait fait de grands progrès. A l'église S^t^-Baudèle, devenue insuffisante, succède, l'Insigne Collégiale de Notre-Dame (976) qui comptera plus tard jusqu'à trente ou trente-deux chanoines. Elle avait pour succursales les églises S^t^-Pierre, S^t^-Nicolas, S^t^-Martin et de la Madeleine.

L'abbé Bredeault l'affirme positivement. Notre auteur prétend, au contraire, que le curé de S^t^-Pierre était curé de toute la ville et des faubourgs. Il n'est guère question de l'antique chapelle bâtie près de la source de l'Aigue. En revanche, l'établissement des ordres religieux, le pouvoir, les privilèges, le gouvernement, la juridiction du clergé, du curé et de l'archidiacre occupent une large place dans le volume. Le collège, dirigé par les Oratoriens, forme aussi un chapitre à part.

Rappelons seulement la Commanderie de Malte au XIII^e^ siècle, le pouvoir du prévôt à la nomination du duc, l'établissement de la commune (1203), celui du maire, des

Digitized by Google

échevins, les privilèges des habitants, leur résistance contre les abus, la tenue des Etats généraux à Beaune, en 1316, 1325 et 1495, la création du Parlement et des juges d'appeaux. Ici les faits se confondent, car, après avoir parlé des Tribunaux jusqu'au XVII[e] siècle, l'auteur revient au XI[e] et au XII[e] siecle et la sécheresse du style ne contribue pas à relever l'intérêt du récit. Viennent ensuite les cérémonies du culte, la description de la Fête des Fous, si aigrement reprochée à Gandelot par le chanoine Grozelier. De fait, elle avait été abolie en 1340.

Cependant les doctrines de Luther, précédées au XII[e] siècle par celles des Cotereaux, avaient été apportées à Beaune et dans les environs. Les religionnaires, comme on appelait alors les protestants, causent des troubles graves ; sept ou huit cents étrangers, occupés à tisser des étoffes de laine, emportent hors de France leur industrie après la promulgation de l'Edit de Nantes. Ce chapitre est assurément l'un des mieux traités, ainsi que celui de la reddition du Château au maréchal de Biron, au nom de Henri IV.

Henri II, Louis XIII et Louis XIV honorèrent la ville de Beaune de leur visite. Fréron remarque à ce propos qu'on ne trouve dans Gandelot aucune de ces naïvetés risibles que la malignité prête aux officiers municipaux de Beaune chargés de complimenter nos rois, nos princes ou leurs représentants.

La nomenclature des Beaunois qui se sont fait un nom dans la carrière des lettres, des sciences et des arts, est fort instructive. Elle est loin cependant d'être complète, et de mériter la même confiance que les notices de l'abbé Papillon dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*.

Digitized by Google

Plus d'une fois nous avons dû contredire et redresser l'abbé Gandelot dans le cours de nos études sur les écrivains beaunois (1). La liste des ecclésiastiques, des maires et autres personnages marquants n'est pas moins intéressante à consulter.

Un appendice très important aussi, c'est la notice sur les bourgs, villages et hameaux ressortissant du Bailliage de Beaune avant 1789. Puis, l'histoire naturelle du territoire constituait, il faut le reconnaître, une heureuse innovation. Aujourd'hui encore, elle est appréciée des connaisseurs. Ses observations sur l'air, les vents, les terrains, l'agriculture, la statistique, le prix des blés, etc. devaient plaire aux économistes du XVIII^e siècle. Le bon abbé, qui enrichit sa patrie du plant de Malaga, n'avait garde d'oublier la culture des vignes, ni la manière de faire le vin. Il se montre justement fier de la réputation des grands crûs de Beaune, ce nectar qui, dès le XIV^e siècle, était servi sur la table des rois. La ville de Reims en consomma trois cents pièces au sacre de Philippe de Valois (1328) ; il coûtait alors 56 livres la queue. Cluny et Cîteaux en fournissaient aux papes en résidence à Avignon. De nos jours, les esprits sérieux se préoccupent de la défense de la vigne contre le phylloxéra et ses nombreux ennemis qui s'appellent légion. Parmi nous, les de Vergnette, les Edmond André, et tous les vrais amis de la Bourgogne, se sont montrés les dignes émules des de Salins et des Gandelot. Celui-ci ne pouvait terminer son histoire d'une façon plus utile et plus intéressante.

En 1854, un savant d'une valeur incontestable, M. Ros-

(1) Voir la *Notice sur Jean-Baptiste et Hugues de Salins.*

Digitized by Google

signol, conservateur des archives de la Côte-d'Or, (1) a voulu surpasser l'abbé Gandelot. Son livre est une mine de documents historiques. Mais dans cette compilation indigeste, imprimée à la hâte pour obéir à la pression de l'éditeur, l'ordre et la méthode laissent trop à désirer et les annales de notre cité sont encore à écrire. Gandelot, Bredeault, Rossignol en ont préparé les premiers éléments. Chaque jour, grâce aux efforts des nombreux chercheurs de notre compagnie, les matériaux affluent de toutes parts, illuminant le passé d'une clarté nouvelle. Puisse-t-il surgir bientôt un écrivain capable de les mettre en œuvre et d'offrir au public une histoire complète de la ville de Beaune !

L'abbé Gandelot faisait partie de l'Académie de Dijon. Il avait écrit pour cette compagnie une dissertation sur un poisson pétrifié, trouvé à Grandmont en 1747. Pour lui, ce poisson est l'hirondelle de mer des Ichtyologistes. « Cette » dissertation que j'ai vue, il y a plus de quarante ans, est » écrite d'une manière fort lourde et qui ne sent guère » l'académicien » (2).

Gandelot avait préparé une édition des poésies du chanoine Maumenet, avec notices historiques. Nous en avons parlé plus haut. Il nous reste à signaler des notes manuscrites insérées dans les deux exemplaires de l'*Histoire de Beaune* qu'il nous a été donné de consulter.

Le premier exemplaire, offert à la Société d'histoire et d'archéologie par feu M. Callard d'Azu, contient, à la suite du volume, des lettres, notes et mémoires manuscrits sur

(1) Né à Volnay en 1806, mort à Bourbon-Lancy, en 1888.
(2) Bredeault, *Supplément à l'Histoire de Beaune*, p. 62.

Digitized by Google

Beaune et le Beaunois, le Châlonnais, l'Autunois et une critique de l'œuvre de Gandelot : le tout recueilli par M. G. P. (1774-75). La table ne renferme que 27 numéros, mais les pièces manuscrites sont au nombre de 47. Voici les plus importantes.

1° Notes critiques de l'Histoire de Beaune, par M. Bredeault, vicaire à Demigny, 1775, 13 pages.

Travail beaucoup moins étendu que l'exemplaire reproduit dans nos mémoires de 1888.

2° Erreurs de M. Gandelot sur la Collégiale, par le chanoine Grozelier, 1775, 19 pages. Grozelier soutient que les églises S^t^-Pierre, S^t^-Nicolas et de la Magdeleine dépendaient de la Collégiale de Notre-Dame; il parle des prérogatives du chapitre, de la Fête des Fous, et du ruisseau de l'Esgue.

3° Jugement de M. P., curé de Thorey, sur la critique de M. l'abbé Grozelier; il se moque du critique et de l'auteur de l'*Histoire de Beaune*.

4° Lettre de l'abbé Gandelot : il se plaint que le chanoine Grozelier l'ait critiqué sans l'avoir lu.

5° Lettre à Courtépée sur l'impression de l'*Histoire de Beaune* : sur les poésies de Maumenet. Gandelot sollicite pour Pasumot une chaire de physique au collège de Dijon.

6° Deux lettres du même sur le « Pagus Arebrignus. »

7° Notes historiques très curieuses sur différents articles intéressants, omis par M. Gandelot. Par C. G. P. C. de B.

8° Droit de franc fief accordé aux bourgeois de Beaune, par François I^er^ (1521), Henri IV (1595), Louis XIII, Louis XIV Louis XV.

9° Précis historique de la Collégiale de Beaune. —

Digitized by Google

Doyens du chapitre. — Cures à la nomination du Chapitre de Beaune.

10° Ancien manuscrit sur la Collégiale. — Nie l'existence des comtes de Beaune. — Réfuté par l'abbé Bredeault.

11° Arrest du Parlement de Rennes pour le Chapitre de Beaune contre le Doyen Morelet — rendu le 6 septembre 1673. Imprimé.

12° Vin de Beaune présenté à Bayeux, à Duguesclin et à Madame son épouse par le bailli de Caen (1377).

13° Delachère, curé de Volnay. — Mémoire sur cette paroisse (1).

14° Bredeault. — Deux mémoires sur différents villages du Beaunois et du Chalonais. — à M. Courtépée, 1772.

15° Notes généalogiques sur MM. de Malain, de Longueville, etc.

16° Plusieurs mémoires sur la colonne de Cussy, par MM. Louis Thomassin, Moreau de Mautour, etc.

17° Sur la pierre d'Auvenai ou margelle. — P., prêtre.

18° Mémoires sur diverses paroisses du Beaunois : Crugey, Savigny-les-Beaune, Saussey, Serrigny, Thomirey, Veuvey, etc.

19° Pièces sur les Massol. Extrait des rôles et impositions sur les habitants de Beaune de 1480 à 1592. Il y a des lacunes.

II

Le deuxième exemplaire, appelé vulgairement « de Pasumot,» appartient à la Bibliothèque de la ville de Beaune.

On y trouve en dehors du texte :

---

(1) En 1870, M. l'abbé Bavard a écrit l'*Histoire de Volnay*.

Digitized by Google

1° Un portrait de Gandelot.

2° Le plan de Beaune levé en 1764, par MM. Monge et Fion.

Le circuit de la ville est comparé à celui des principales villes du monde.

3° Plusieurs plans de l'ancien Beaune par Surville ; autant de fantaisies dues à l'imagination de l'auteur.

4° Emblème pour l'entrée de Louis XIII et de la Reine à Beaune en 1629 et 1630.

Le Roi et la Reine sont représentés en face l'un de l'autre, revêtus des ornements royaux, avec cette inscription :

« *Nec justior alter pietate nec armis. Et vires cum mente* » *geris. Jura meosque tibi commendo, Belna, penates.*

Au milieu, une couronne et deux écussons avec fleurs de lis :

» *Discite justitiam moniti et non temnere Divos. Non éri-* » *mus Belnæ indecores. Nostris succedite tectis. Telum cly-* » *peumque repono.* »

En bas, la Justice est représentée avec la balance ; son glaive est près d'elle. En face, la Vierge et l'Enfant Jésus tenant un raisin. *Spirinx sculpsit.*

5° Les deux faces de la porte S[t]-Nicolas (1761-63). Dédiée à M. de Chavigny, ci-devant ambassadeur pour le Roy et gouverneur de la Ville et Château de Beaune, par Lenoir le Romain, architecte.

6° Le volume est rempli de notes manuscrites de mains différentes.

Celles de Pasumot semblent s'adresser directement à Gandelot qui « *devra s'en servir pour la seconde édition de* » *son ouvrage.* »

Digitized by Google

Les remarques portent principalement sur le Discours préliminaire. On reproche à l'auteur, à propos des Druides, d'avoir voulu remonter plus haut que César, et de n'avoir rien compris à l'explication des figures auxquelles le critique donne un sens tout différent : *Et adhuc sub judice lis est.*

D'autres notes marginales offrent un caractère purement scientifique et désintéressé. Elles ont pour but d'éclaircir le texte. La cinquième sur « l'Origine de l'Idolâtrie chez les Egyptiens, sur le Sabéisme, est un savant travail concernant la mythologie des peuples de l'antiquité.

Enfin la dernière relate les « Monastères de Bénédictins et autres religieux qui ont desservi les paroisses du Baillage de Beaune avant le XIII' siècle ; ce n'est pas la moins intéressante au point de vue historique.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

ANCIENS AUTEURS BEAUNOIS

(XVIII[e] & XIX[e] SIÈCLES)

XV. François PASUMOT

Ingénieur-géographe du roi
Professeur au collège d'Auxerre ; sous-chef de bureau au Ministère de la Marine et des Colonies, membre de plusieurs Académies

(1733-1804) (1)

François Pasumot, dont le nom est inscrit en caractères ineffaçables dans les fastes scientifiques du XVIII[e] siècle, était issu d'une famille d'artisans (2). Il naquit à Beaune, comme on le croit généralement, rue des Halles aujourd'hui *rue*

(1) V. *Dissertations et mémoires sur différents sujets d'antiquités et d'histoire d'après les manuscrits de M. Pasumot,* par C. M. Grivaud (*a*), Paris, 1809-1813.

(a) Grivaud de la Vincelle (Claude Madeleine), né à Chalon-sur-Saône (1762), mort à Paris (1819), garde des archives de la Chambre des Pairs.

(2) On trouve, en 1610, Emilien Pasumot, serrurier à Beaune. En 1689, son fils Jean est chargé de réparer la grosse horloge de la ville ; François, fils de Jean, aïeul et parrain du géographe, avait sa boutique rue Triperie ; enfin, Charles Pasumot, père du géographe, est qualifié aussi de maître serrurier. (Ch. Bigarne).

Digitized by Google

Pasumot (1), le 30 avril 1733, treize ans avant Gaspard Monge qu'il précéda sur les bancs du collège de l'Oratoire (2). On cite parmi ses condisciples le célèbre théologien, Louis Bailly 1730-1808 (3), l'infatigable historien chronologiste Guillaume Bredault (4) et J.-B. Pasumot, son frère, qui fut plus tard secrétaire du duc d'Aiguillon, ministre de la guerre et des affaires étrangères durant les dernières années du règne de Louis XV (5).

Dès l'enfance, François Pasumot montra une application extraordinaire au travail et une aptitude particulière pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Il eut pour professeur de philosophie le Père de Bardonanche, homme de très grand mérite, et le collège de Beaune conserve précieusement la thèse que soutint, en 1750, cet élève qui lui fit tant d'honneur.

Au sortir du collège, Pasumot atteignait sa dix-septième année. Ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique, mais, avant de prendre une résolution définitive, il voulut s'éprouver. La protection de ses anciens maîtres lui valut une place de répétiteur ou de régent, à Paris, dans un établissement d'instruction dirigé, soit par des prêtres séculiers, soit par une congrégation vouée à l'enseignement. Ses supérieurs, ainsi que les parents des élèves, apprécièrent si vite la précocité de ses talents, la pureté de ses mœurs et la douceur de son caractère que l'année sui-

(1) D'autres disent rue Bretonnière.
(2) Ch. Aubertin. *Les anciennes écoles et le collège de Beaune.*
(3) Né à Monthy, dépendance de Bligny-sous-Beaune.
(4) V. l'abbé Bissey, *Notice sur l'abbé Bredeault,* (mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie, Beaune 1876).
(5) On ignore les autres circonstances de sa vie ainsi que le lieu et la date de son décès. La Société d'histoire et d'archéologie possède dans ses collections une thèse au nom de J.-B. Pasumot (1756).

Digitized by Google

vante, le fermier général de Fontpertuis lui confiait l'éducation de son fils unique.

Cette position permit au jeune précepteur de préparer son examen au corps de création nouvelle des « ingénieurs géographes ». A vingt-trois ans, il obtenait son brevet. Ses premières opérations topographiques en Flandre, en Normandie et en Champagne pour la confection de la grande carte de France, lui servirent de recommandation auprès de Cassini, de de Montigny et de Camus. Cassini le chargea de déterminer l'emplacement des volcans éteints en Auvergne, de mesurer la hauteur des montagnes et d'en lever les cartes. Il lui fallut trois années pour dresser seulement les cartes de la partie septentrionale de cette région. Puis il dut rectifier le travail des géographes qui avaient mesuré la partie opposée. Quand vint la question des honoraires, Pasumot demanda trois cents livres à titre d'indemnité « afin, disait-il, d'économiser les fonds » que l'Etat employait à des travaux plus importants, » désintéressement d'autant plus admirable que Pasumot était sans fortune ?

Au mois de février 1761, le *Mercure de France* publiait de lui une *Notice sur des urnes funéraires, trouvées à Côte-Côte, près de Dieppe.* En 1765, le *Journal de Verdun* accueillait avec faveur sa *Dissertation sur des Bains en mosaïque découverts à Corsaint et à Epoisses en Auxois.* C'était le début de ses investigations archéologiques.

A la même époque, Pasumot écrivait au comte de Caylus pour rectifier l'opinion de ce savant sur un retranchement gaulois, dit : le *Camp des Alleux*, près d'Avallon, attribué jusqu'alors aux temps de la domination romaine.

Aventureux dans ses recherches, le comte de Caylus

Digitized by Google

tenait beaucoup à ses opinions scientifiques, ce qui ne l'empêcha point de faire insérer loyalement la lettre de Pasumot dans son magnifique *Recueil des Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, gauloises et romaines.* Mais les *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule avec cartes* (1) mirent en pleine lumière la réputation naissante de notre compatriote. Ces cartes couraient le risque de rester en portefeuille, si le comte de Caylus, qui connaissait la modicité des ressources de Pasumot, n'en eût fait publier les dessins à ses frais. Le noble Mécène n'eut pas à se repentir de ses libéralités. *Les Mémoires géographiques* furent jugés dignes de marcher presque de pair avec les *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*, de l'abbé Belley, associé de l'Académie des Inscriptions, dont Pasumot avait contredit certains passages, du consentement de l'auteur.

En cette même année (1765), Pasumot fut nommé à la chaire de mathématiques et de physique au collège d'Auxerre. Le nouveau professeur, rompant avec la routine, réussit, non sans efforts, à faire adopter un cours rédigé par lui en français.

Les avantages de cet heureux changement ne tardèrent pas à être compris et peu à peu le latin dut céder le pas à la langue française dans l'enseignement des sciences.

L'Académie d'Auxerre qui, « en s'occupant surtout de l'histoire civile, ecclésiastique et naturelle du pays n'entendait nullement restreindre à ce point le cadre de ses études » (2) s'empressa de demander son concours au jeune

(1) Un volume in-12, Paris 1765.
(2) Courtépée, tome IV, page 306.

Digitized by Google

règent déjà connu par ses travaux antérieurs. Cette compagnie venait de perdre le chanoine Lebœuf, surnommé par l'abbé Desfontaines le Suidas', le Pausanias de son siècle ; mais elle avait encore à sa tête l'éminent historien et archéologue Lacurne de S^te^-Palaye et le comte de Caylus, tous deux membres de l'Académie des Inscriptions. A la mort de M. de Caylus, Pasumot, chargé de prononcer son éloge, se montra à la hauteur de son sujet et comme penseur et comme écrivain (3 juin 1766) (1).

Malgré ses nombreuses occupations, Pasumot étudia avec ardeur l'histoire naturelle de la contrée. Les célèbres grottes d'Arcy-sur-Cure (2) furent le théâtre de ses premières explorations dans l'Yonne. Il en leva les plans, la coupe et le nivellement (3). Auxerre et ses environs étaient riches en monuments antiques, ayant survécu aux ravages du temps et des hommes. « Je n'en finirais pas, dit Courtépée, si je voulais rapporter tous les endroits où l'on a déterré des médailles, des urnes, des tombeaux, de petites statues, etc., dans le voisinage de cette ville. »

Tous ces vestiges du passé joints aux découvertes opérées par le zèle du professeur, poursuivies avec l'esprit méthodique d'un mathématicien, devinrent pour lui autant de moyens d'augmenter ses connaissances archéologiques. L'examen des voies romaines, dont il ne rendait jamais compte sans en avoir suivi le tracé, lui fournit la matière

---

(1) Cet éloge est reproduit *in extenso* dans le volume publié par Grivaud de la Vincelle.

(2) Arrondissement de Joigny (Yonne). Les grottes d'Arcy ont été depuis l'objet de recherches plus approfondies. (V. Gabriel de Mortillet, *Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle* (juin 1867).

(3) Courtépée, tome IV, page 340.

Digitized by Google

d'intéressantes études. Collaborateur de la réédition de la *Bibliothèque de la France* du P. Lelong par Fèvret de Fontette, il n'hésita pas à entreprendre le dépouillement des manuscrits de St-Germain d'Auxerre et à rédiger les notices de plusieurs ouvrages conservés dans les bibliothèques privées (1).

Le 13 juin 1769, l'Académie de Dijon conféra à Pasumot le titre de membre non résidant. Plusieurs années après, il écrivait à ce propos à l'un de ses amis : « J'ai d'abord été » refusé net et j'ai été reçu ensuite d'une manière una- » nime et honnête qui a plus que réparé le refus qui avait » été fait et qui tenait à autre chose qu'à moi. »

Le séjour de Pasumot à Auxerre dura huit années, pendant lesquelles il s'était concilié l'estime publique autant par ses travaux que par la dignité de sa vie. En 1771, ses amis auraient voulu le faire venir à Dijon, témoin la lettre suivante que Gandelot écrivait à Courtépée, alors principal du collège de cette ville. « La famille et les amis de » l'abbé Pasumot d'Auxerre (2) dont vous connaissez les » talents, souhaiteroient qu'il se rapprochât de sa patrie. » Ne pourriés-vous pas lui être utile dans le cas de la va- » cance d'une place de professeur dans votre collège ? Je » lui ai parlé et il paraît qu'il n'y aurait pas de répugnance, » mais il désirerait que ce fût pour la physique où il est » habile. Il a tous les instrumens pour les expériences et » sa poitrine faible ne s'accommoderait pas d'une logique » où il y a beaucoup à discourir. »

(1) V. *Notice historique sur M. Pasumot,* par le docteur Durande, lue à l'Académie de Dijon, 7 frimaire an XIII, imprimée dans les mémoires (1805).

(2) La qualification d' « abbé » donnée à Pasumot semblerait établir qu'il n'avait pas renoncé à entrer dans les ordres.

Digitized by Google

Si Gandelot eût obtenu le poste qu'il demandait pour son ami, quelles épreuves ne lui eût-il pas épargnées ? En effet, à l'instigation de M^gr de Cicé, évêque d'Auxerre. Pasumot et ses collègues durent prendre leur retraite avec une pension de 300 livres que la ville leur accorda à titre d'indemnité ; la direction du collège fut confiée aux Bénédictins (1773).

Pasumot retourna donc à Paris ; là, il fut obligé pour vivre de donner des leçons particulières de français, de latin et de mathématiques. Grâce à sa réputation, les élèves ne lui firent pas défaut et la nécessité de se rendre à heures fixes dans les divers quartiers de la capitale ne l'empêcha point de fournir des publications toujours remarquées des corps savants.

Cet état de choses durait encore en 1784 lorsque M. de Biré, trésorier de l'extraordinaire des guerres, le chargea de terminer l'éducation de ses deux fils, à leur sortie du collège de la Flèche. Pendant cinq ans, Pasumot put explorer, en compagnie de ses élèves, une partie de la Suisse et faire l'ascension du Mont-Blanc mesuré naguère par le savant et intrépide genevois Horace Benedict de Saussure. Deux excursions à la frontière d'Espagne (1788 89) lui permirent de colliger les matériaux des *Voyages physiques dans les Pyrénées*, ouvrage excellent pour l'époque et destiné à obtenir, dix ans plus tard, une éclatante récompense.

Lorsque la Révolution eut contraint M. de Biré à prendre le chemin de l'exil, Pasumot se confina dans la retraite (1)

(1) Voir J. L. S. Foisset, à l'article Pasumot, *Biogr. universelle* dite *Biographie Michaud.*

Digitized by Google

la plus absolue, et réussit à se faire oublier. Mais un calme relatif ayant succédé à la tempête, il prit une part active aux travaux de la *Société de Philosophie chrétienne*, fondée par Grégoire, Ogier et Camus (1). Presque en même temps, le ministre de la Marine et des Colonies le nommait sous-chef de Bureau des Cartes et Plans, emploi modeste, mais honorable qui suffisait à son ambition et lui permettait de venir en aide à sa sœur M^lle^ Françoise Pasumot (2). Pasumot avait alors 65 ans. L'Académie de Dijon le rappelait dans son sein, et le 1^er^ vendémiaire an VII, Treilhard, président du Directoire, signalait en ces termes, son ouvrage cité plus haut, *Voyages physiques dans les Pyrénées.*

« Tour à tour naturaliste, physicien, antiquaire, soit » qu'il fasse connaître l'organisation et la composition de » ces montagnes, l'exactitude du savant fait taire l'imagi- » nation de l'écrivain, et c'est ce qui rend très précieuses » ses observations géologiques. On y reconnaît partout un » esprit juste et orné de vastes connaissances. » Pasumot avait été également adjoint au jury chargé de l'examen des livres élémentaires envoyés au Comité de l'Instruction publique et il eut part aux gratifications accordées par l'Etat aux savants, gens de lettres et artistes, sur le rapport de Marie-Joseph Chénier.

Une carrière si vaillamment remplie touchait à son terme. Durant l'automne de 1804, Pasumot fit un voyage à Beaune. Une très courte maladie l'enleva, le 10 octobre, à l'affection de sa sœur, de ses amis et à l'estime de ses con-

(1) J. L. S. Foisset, à l'article Pasumot, *Biographie Michaud.*
(2) Née à Beaune, le 30 mars 1742, décédée au même lieu le 15 décembre 1819.

Digitized by Google

citoyens. Son trépas inattendu causa dans les associations scientifiques, qui commençaient à renaître, un véritable deuil. Peu de jours après ses funérailles, M. le docteur Durande prononçait son éloge à l'Académie de Dijon ; peut-être nous saura-t-on gré d'en reproduire certains passages où pleine justice est rendue à sa science et à son caractère :

« Il (Pasumot) étoit toujours charmé de rendre service à tous ceux qui paraissoient livrés aux travaux géographiques ou topographiques. Il faisoit part de ses découvertes avec la plus grande facilité ; on reconnoît par sa correspondance que la franchise de son caractère lui concilioit l'amitié de ceux qui étoient en rapport avec lui et notamment de ses confrères à l'Académie de Dijon, M. Michaud, M. Maret, M. Boullemier, M. Guyton de Morveau, M. Legouz de Gerland. Nous sommes fondés à croire que c'étoit surtout avec ce respectable bienfaiteur des Sciences et des Arts que M. Pasumot avoit entretenu des relations plus particulières, qui furent vraisemblablement aussi l'effet d'une certaine conformité de goûts et d'une disposition semblable à se livrer à des recherches de même genre. Aussi, l'Académie qui sembloit fonder sur le travail de M. Pasumot une partie de sa gloire, avoit fait à ce membre distingué l'honneur de prendre une délibération en vertu de laquelle le secrétaire étoit chargé de lui faire part de tout ce qui parviendroit de nouveau relativement aux voies romaines de la Province de Bourgogne. Il existe dans les archives de l'Académie un long et savant mémoire, lu dans les séances du mois d'avril et août 1782, rempli de recherches neuves sur 35 à 36 portions de chemins antiques qui traversoient la province en différentes directions et aboutissoient aux villes principales. La vaste érudition dont cette Notice est nourrie, l'exactitude des calculs géographiques qu'on y trouve et la critique judicieuse que l'auteur a su y répandre sans affectation, sont autant de témoignages qui doivent nous faire regret-

Digitized by Google

ter que le public ne jouisse pas de ce morceau et qui prouvent que l'Académie ne pouvoit mieux placer sa confiance. »

« Il laisse un cabinet très curieux, une collection de médailles peu nombreuses mais parfaitement choisies. Enfin, ce que M. Pasumot laisse de plus précieux, ce sont les vifs regrets de toutes les personnes qui l'ont connu, c'est l'exemple d'une probité parfaite, c'est, en un mot, la considération qui accompagne le souvenir d'un confrère estimé sous tous les rapports moraux, d'un excellent géographe, d'un naturaliste infatigable, d'un antiquaire très savant et très digne de figurer dans le nombre des auteurs justement célèbres que le département de la Côte-d'Or a produits (1). »

Il serait difficile, en effet, de trouver une carrière plus honorable, plus laborieuse, plus conciencieusement remplie. Cependant le nom de Pasumot est à peu près ignoré aujourd'hui et nombre de ses concitoyens en sont à se demander le sens de la désignation donnée, en 1838, à l'ancienne rue des Halles. Puisse cette modeste biographie ajoutée à tant d'autres remettre en honneur le nom de François Pasumot, et le recommander à jamais au respect et à la reconnaissance de sa ville natale.

APPENDICE

1° Acte de Baptême de François Pasumot

« Le trente avril mil sept cent trente-trois est né un fils du

(1) Extrait de *Notice historique sur feu M. Pasumot,* par M. le docteur Durande, apd. *Mémoires de l'Académie* 1805.

Digitized by Google

légitime mariage de Charles Pasumot, maistre serrurier à Beaune, et de Marguerite Legait, ses père et mère, qui le mesme jour a été baptizé par moi soussigné et a été nommé François par François Pasumot, maistre serrurier à Beaune, son parrain et grand-père et par honneste Jeanne-Baptiste Legait, sa marraine et tante, soussignée avec le père et le grand-père.

Signé : Charles PASUMOT, François PASUMOT, Jeanne LEGAIT, CHANCELIER, vicaire. »

(Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'église Saint-Pierre de Beaune, année 1733).

2° *Acte de Décès de François Pasumot*

« Du dix-huitième jour du mois de vendémiaire an treize, à cinq heures du soir, acte de décès de François Pasumot, décédé à Beaune, le dix-huitième jour du mois de vendémiaire an treize, à quatre heures du soir, profession de professeur, né à Beaune, département de la Côte-d'Or, le trentième jour du mois d'avril mil sept cent trente-trois, fils de défunt Charles Pasumot, serrurier audit Beaune, et de défunte Marguerite Legait. Ledit François Pasumot, ex-professeur au collège d'Auxerre, hydrographe, employé dans les bureaux de la Marine et des Colonies, demeurant à Paris, arrivé à Beaune depuis environ quinze jours, n'ayant pas été marié, est décédé au domicile de Monsieur Gillet-Barolet, propriétaire, rue de Lille.

» Sur la déclaration à moi faite par Charles-Nicolas Barolet, profession d'ex-chanoine, agé de soixante-dix ans, qui a dit être parent du défunt, et par Philibert Patriarche-Legait, agé de trente-trois ans, qui a dit être parent du défunt, et ont signé, après lecture faite, le présent acte.

Digitized by Google

» Constaté suivant la loi par moi, Jean-Baptiste Edouard, maire de la ville de Beaune, soussigné, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, après m'être transporté au domicile dudit Gillet, où je me suis assuré du décès dudit François Pasumot.

BAROLET, prêtre,
PATRIARCHE-LEGAIT,
J.-B. EDOUARD, maire.

Extrait des registres de l'Etat-civil de la ville de Beaune, an XIII.

Acte d'Inhumation

» Le jeudi onze octobre mil huit cent quatre, dix-neuf vendémiaire an treize, a été inhumé François Pasumot, ingénieur-géographe, domicilié à Paris, et décédé hier à Beaune, muni des sacrements de pénitence et d'extrême-onction. Présens Messieurs Charles Barolet, prêtre domicilié à Beaune, Philibert-François Barolet, domicilié à Savigny, ses cousins germains, Philibert Patriarche, marchand à Beaune, son neveu, Jacques Daillié, ancien ingénieur géographe, demeurant à Beaune, soussignés.

BAROLET, prêtre,
PATRIARCHE-LEGAIT,
BAROLET,
J. DAILLIÉ,
DROUHIN, prêtre vicaire.

(Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale Notre-Dame de Beaune, pour 1804).

3° *Liste des ouvrages de Pasumot conservés à la Bibliothèque publique de Beaune*

1° « DISSERTATION SUR LA SITUATION DU PARADIS TERRESTRE, ma-

Digitized by Google

» nuscrit de la main de Pasumot, » 15 pages, sans date. Un autre, avec une carte gravée, portant la mention : *Rédigé par M. Grivaud,* 16 pages.

Il y a encore un imprimé intitulé : « DISSERTATION SUR LA SITUATION » DU JARDIN D'EDEN OU LE PARADIS TERRESTRE, avec une carte, par » feu M. Pasumot, ancien ingénieur-géographe du Roi, membre des » Académies de Dijon, Auxerre, etc., rédigée sur ses manuscrits par » M. C.-M. Grivaud, membre de plusieurs Sociétés savantes. Paris, » Méquignon junior, libraire de la Faculté de théologie, 1824. »

2° « DE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE ET DE SA DIVINITÉ ». Manuscrit, daté de : « Paris, 24 mars 1800 de J.-C. et an 8 de la République française. » Signé : PASUMOT, et paraissant être écrit tout entier de sa main, 141 pages.

3° « DISSERTATION SUR LA COLONNE DE CUSSY, PRÈS BEAUNE EN BOUR- » GOGNE, par M. Pasumot, ingénieur-géographe du Roi, des Acadé- » mies de Dijon et d'Auxerre, professeur de mathématiques et de » physique à Auxerre. » Manuscrit de 61 pages, avec annotations, renvois et indications de sources. Au bas de la couverture on lit : « *Le manuscrit est de la main de M. Pasumot et est sans doute son* » *premier ouvrage sur cette colonne. le 18 juin 1821.* » Signé : BAROLET.

A cette dissertation se joint un autre manuscrit, au titre de : « MÉ- » MOIRE SUR LA COLONNE DE CUSSY EN BOURGOGNE PRÈS BEAUNE, par » Monsieur Pasumot, ingénieur-géographe du Roi, des Académies » de Dijon et d'Auxerre, professeur de mathématiques et physique à » Auxerre, 1767. » Grand in-f°, où se remarque un vrai luxe calligraphique ; la main de Pasumot y parait étrangère.

4° DESCRIPTION D'UNE ESTAMPE ALLÉGORIQUE DU PASSAGE DE LOUIS XIII A « Beaune en 1639, par M. Pasumot. » En marge : « *Envoyée à l'Académie de Dijon en avril 1774.* » Ce manuscrit en belle écriture n'est pas de Pasumot, 5 pages.

Une *Histoire de Beaune* de Gandelot, à laquelle Pasumot a ajouté certaines annotations et qui appartient à la Bibliothèque publique de la ville, renferme l'estampe en question. Elle avait été gravée par un nommé Spirinx, et le cuivre original était à l'Oratoire de Beaune. Il fut communiqué en 1773 à Pasumot qui put en tirer quelques épreuves.

Digitized by Google

5° Dissertation sur le Zodiaque du grand portail de Notre-Dame de Paris. Manuscrit, non de la main de Pasumot, mais revêtu de sa signature, 9 pages (1).

(1) Cette liste est tirée d'un travail inédit sur F. Pasumot, par Ch. Aubertin. L'auteur l'avait mis à notre disposition avec plein pouvoir d'en user ; ce que nous avons fait largement, sans crainte de nous égarer avec un guide aussi sûr.

Digitized by Google

ÉPILOGUE

Aux termes de l'article 3 des statuts de la Société (1), nos études sur les auteurs beaunois, commencées, il y a huit ans, sur la proposition de M. de Vergnette, doivent pendre fin avec Pasumot. La limite se trouve même quelque peu dépassée, puisque Pasumot est mort, en 1804. Mais ses œuvres, étrangères à la politique, sont presque toutes antérieures à 1789. Ainsi nous avons respecté, sinon la lettre, du moins l'esprit de notre règlement.

Il eût été facile de multiplier le nombre des écrivains beaunois qui ont vécu avant la Révolution française : on en compte plus de cinquante dans les historiens et les biographes. Mais combien parmi eux dont les œuvres sont absolument dénuées d'intérêt? D'autres n'ont laissé que des manuscrits aujourd'hui perdus. En parler, c'était se résigner à transcrire mot pour mot des articles bibliographiques, et tel n'était point notre rôle. Faire revivre nos anciens auteurs par une analyse claire et suffisamment développée de leurs ouvrages, telle a été la pensée qui a dirigé notre travail. Quinze auteurs y ont trouvé place : nos honorables collègues MM. Guerrier, Bavard et Bissey ont

(1) Art. 3 : « La Société s'interdit toute discussion politique : elle s'occupe sans allusion ni application des documents relatifs à l'histoire locale et générale avant 1789. »

Digitized by Google

fourni de savantes notices sur Nicolas Grozelier, le P. Carmagnole et l'abbé Bredeault, nous n'avions donc pas à y revenir. Pour le reste, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à Papillon, Gandelot, Rossignol, Pierre Joigneaux, Michaud, Muteau, Garnier et Ch. Aubertin.

Est-ce à dire qu'il ne reste plus rien à faire après nous ? Loin de là, et nous allons ici même signaler certains auteurs dont les ouvrages seraient dignes d'attirer l'attention, s'il était possible de se les procurer.

Le premier en date est le dominicain Jean de Beaune, inquisiteur à Carcassonne de 1316 à 1333. Il serait intéressant de soulever un coin du voile de l'histoire encore si obscure et si diversement jugée de l'Inquisition en France. On pourrait traduire et commenter les sentences portées contre les hérétiques par Bernard, évêque d'Albi et par l'inquisiteur Jean de Beaune, particulièrement celle du 3e dimanche du Carême de l'an 1319 (nouveau style 1320). Les habitants et la cité d'Albi, en général, « pour avoir méprisé la dignité de Bernard de Castanet, leur évêque, et l'autorité des inquisiteurs de Carcassonne, étaient, depuis dix-huit ans, frappés d'interdit par les foudres apostoliques et soumis aux censures les plus rigoureuses : mais, sur les humbles et instantes supplications de la dite cité, l'évêque et Jean de Beaune, après lui avoir imposé une satisfaction convenable, firent grâce aux habitants de l'amende à laquelle ils avaient été condamnés.

Le 14 octobre 1319, autre sentence fulminée par Bernard, archevêque de Narbonne, et l'inquisiteur Jean contre certains hérétiques albigeois. Enfin on cite encore de Jean de Beaune un opuscule ou « Censure portée, à la demande de Jean XXII, sur la doctrine de Pierre-Jean Olivier, de

Digitized by Google

l'ordre des Frères Mineurs. « Ces pièces se trouvaient dans les archives de Carcassonne ; ont-elles survécu aux ravages du temps et des révolutions ? Il faudrait s'en enquérir auprès du conservateur des archives du département de l'Aude.

La *Galerie Bourguignonne* parle encore des harangues de Philibert Le Blanc, alors maire de la ville, à Messeigneurs les ducs d'Epernon et de Candale, gouverneurs et lieutenants du Roi en Bourgogne et Bresse, à leur réception en la ville de Beaune (1), et parmi les nombreux écrits d'Alex. Jean le Breth, avocat (1693-1772) », elle cite les Mémoires secrets de Bussy-Rabutin, 1763, 2 vol. in-12°.

Et puis, quelle mine féconde pour notre histoire locale que ces manuscrits de l'abbé Bredeault, indiqués par M. Bissey dans nos mémoires de 1876.

Enfin, que de documents ont échappé à nos recherches fort limitées d'ailleurs. La carrière reste donc ouverte aux ouvriers de l'avenir. Puissent ces hommes de bonne volonté apparaître bientôt et laisser à une grande distance nos faibles essais, dont nous sommes le premier à reconnaître toutes les imperfections.

APPENDICE

Poésie de Claude Roillet, sur la maladie d'Adrien Turnèbe

L'étude sur Claude Roillet avait paru depuis longtemps

(1) Dijon, Pierre Palliot 1651, in-4°, 15 pages.

Digitized by Google

lorsqu'un de nos collègues, M. Gloria, juge au Tribunal civil de Beaune, eut l'obligeance de nous communiquer une pièce de vers latins sous ce titre : « *In tristissimum* » *Adriani Turnebi morbum Academiæ prosopopœia pone-* » *bat Claudius Roilletus, belnensis. Parisiis · Ex typogra-* » *phia Thomæ Ricardi, sub Eibliis aureis, è regione col-* » *legii Rhemensis, 1565.* »

Cette composition comprend trente-quatre distiques, soit soixante-huit vers ; on y retrouve, avec la diction élégante de l'auteur de Philanire, l'expression de l'amitié la plus touchante envers le savant Turnèbe, professeur de langue grecque au Collège de France, récemment fondé par François Ier. Ses traductions et commentaires sur les auteurs grecs et latins sont fort estimés ; on peut en dire autant de ses poésies. Directeur de l'imprimerie royale pour les livres grecs, Turnèbe compta Henri Estienne parmi ses disciples ; tous les hommes supérieurs de son temps étaient ses amis.

En 1565, l'éminent professeur fut atteint d'une maladie jugée dangereuse dès le début. Grand émoi dans le monde savant. Claude Roillet, recteur de l'Université de Paris, fit entendre les plaintes de l'Académie.

Celle-ci implore du... Christ Sauveur et tout-puissant la guérison de son cher Turnèbe :

Traduction

« Christ puissant, que me reste-t-il dans mon malheur, sinon des vœux, quand tout secours humain m'abandonne ? Christ puissant, si tu es sensible au nouveau sujet de ma pieuse douleur, si tu daignes écouter ma juste prière, regarde mon affliction, secours-moi dans ma détresse. Je

Digitized by Google

n'ai que trop ressenti déjà la violence de ton courroux. Mes membres chancellent, la crainte me glace d'effroi, mes nerfs s'agitent, il ne me reste plus une goutte de sang dans les veines, lorsque résonne fréquemment à mon oreille attristée la nouvelle que mon cher Turnèbe va de plus en plus mal. Sans voix, à demi-mort, atteint d'un violent catarrhe, il languit cloué sur son lit de douleur, à ce point que nul disciple d'Esculape, nul remède ne saurait le soulager, nul émule d'Apollon le réjouir par ses chants.

« N'était-ce pas assez qu'un destin funeste nous eût ravi Toussain (1) et Stracellus par un trépas précipité, arrêtant ainsi les brillantes représentations du théâtre royal et privant ces lieux de leur éloquence. N'était-ce pas assez que la perte récente de Morel (2) eût fait de nouveau couler mes larmes, et que le chœur des neuf Sœurs d'Aonie fût réduit à pleurer à la vue de ses chaires vides de leurs titulaires ? Me fallait-il dans mon affliction me voir encore privée de Turnèbe, mon unique appui (ma vie dépend de la sienne, s'il périt, je succombe), de Turnèbe qui sait si bien expliquer de vive voix et faire revivre par ses soins les trésors cachés de la Grèce !

« Quelle nation si éloignée, si barbare qui n'accoure vers nous, en entendant prononcer le nom de Turnèbe !

« A peine sa piété a-t-elle accompagné Morel (3) à sa dernière demeure et rendu à sa cendre les devoirs suprêmes que (triste récompense de son zèle !) il est frappé de la

---

(1) Toussain, savant helléniste, né à Troyes en 1490. — Disciple de Budée, maître de Frédéric Morel, de Turnèbe, un des auteurs du *Lexicon septem auctorum*, mort en 1547.

(2) Professeur de langue grecque au collège royal de France.

(3) Directeur de l'imprimerie royale en 1560, auteur d'un dictionnaire grec, latin, français et de plusieurs ouvrages, mort en 1564.

Digitized by Google

même maladie, qu'il le suit dans la tombe et devient à son tour cendre et poussière !

« En quoi a-t-il pu mériter de mourir à la fleur de son âge, celui dont la vie seule m'empêche de succomber ?

« S'il l'a mérité, accorde-moi seulement sa grâce, de peur que sa chute n'entraîne la mienne. Tu es le principe et la fin de toute chose : tu peux le perdre ou le sauver. Si tu as rappelé des bords du Styx un cadavre renfermé dans le tombeau depuis trois jours, déjà rongé par les vers et en putréfaction (1), pourquoi ne pourrais-tu guérir celui dont le souffle vital n'a pas encore abandonné les membres mortels ?

« Dieu de bonté, jette sur moi un de ces regards qui vivifient tout : dis seulement une parole et Turnèbe sera guéri. Laisse-toi toucher par la piété des Muses, par la sollicitude de ses parents et de ses proches. Tu vois leurs larmes, tu entends leurs ferventes prières. S'il est permis, en offrant une autre vie, de racheter quelqu'un du trépas, s'il est permis de substituer des funérailles à celles d'autrui, choisis plutôt dans cette foule de savants celui qu'il te plaira ; pas une victime ne refusera de tomber volontairement à sa place.

« Bien plus, on voit revivre dans sa fidèle compagne le dévouement de l'épouse d'Admète (2). Elle se déchire le sein, s'arrache les cheveux, frappe à coups redoublés sa chaste poitrine. Pour racheter son époux, elle offre sa vie, elle serait heureuse de servir de victime et de mourir à sa place.

---

(1) Allusion à la résurrection de Lazare.
(2) Alceste avait consenti à mourir à la place d'Admète, son époux. Ce dévouement était célèbre dans l'antiquité.

Digitized by Google

« Mais non, tu n'es pas assez dur, assez inexorable pour vouloir racheter sa destinée par le sang innocent. Il suffira de brûler à pleines mains de l'encens sur tes autels, tandis que le peuple se répandra en prières sous les voûtes du temple. Il suffira de t'offrir en sacrifice un cœur pur et contrit ; nulle hostie ne saurait t'être plus agréable.

« Ecoute-moi donc; sois favorable à mes vœux; n'ébranle pas mon empire par une chute nouvelle. Tends-moi ta main ; il n'en est pas de plus secourable ; qu'il recouvre la santé ; qu'il te doive ainsi une seconde fois la vie qu'il a reçue de toi ?

« Qu'il vive cet homme qui vit plus pour moi que pour lui, et ne perds pas tous les tiens en nous ravissant le seul Turnèbe.

Claude ROILLET, *beaunois*.

Cette prière ne devait pas être exaucée. Turnèbe succomba au mal dont il était atteint, à l'âge de 53 ans. Ses amis le pleurèrent et plusieurs pièces de vers latins attestent encore aujourd'hui la sincérité de leurs regrets et leur admiration pour ses talents.

GAUTHERET-COMBOULOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

l'Abbaye du Lieu-Dieu

I

Lorsqu'on a remonté la vallée de la Serrée, près de Nuits (Côte-d'Or) et dépassé la montagne de Villars-Fontaine, on a en face le bassin de Meuilley, à droite le vallon de Vergy et à gauche celui du Lieu-Dieu. Ce dernier est large et de peu d'étendue ; il se brise tout à coup, tourne subitement à droite, prend d'abord le nom de Combe aux Clairs (1), et va expirer à l'ouest, sur la montagne, entre Fussey et Arcenant.

C'est près de cette courbe, à l'endroit même où le vallon est le plus resserré, que se trouvent les restes de l'abbaye du Lieu-Dieu-des-Champs. C'est dans ce lieu solitaire, au pied de montagnes boisées et à côté d'une belle fontaine dont les eaux émergent à fleur de terre au milieu du vallon, qu'en 1140, d'après Courtépée (2), le fils de Robert de Vergy fonda une abbaye de l'ordre de Saint-Bernard, destinée aux filles nobles (3).

---

(1) Dans les villages, on désigne sous ce nom les *feux-follets*.
(2) *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 394, 404.
(3) Les anciennes chroniques de Cîteaux font mention d'une fontaine miraculeuse dans le monastère du Lieu-Dieu.

Digitized by Google

Dès son origine, ce monastère eut de riches et puissants bienfaiteurs parmi lesquels il faut compter Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne. Ses abbesses et ses religieuses étaient issues des plus nobles familles de la contrée. Un cloître digne de ces pieuses filles s'éleva en ce lieu isolé qui prit le nom de Lieu-de-Dieu,(1) *Locus-Dei*, ou simplement Lieu-Dieu, en patois *Leudey*. Les calamités des temps, le passage fréquent des gens d'armes dans cette gorge de montagnes et le transfert de cette communauté à Beaune en 1637, furent autant de causes qui amenèrent la ruine de cette abbaye.

Au commencement de ce siècle, on voyait, d'après l'abbé Bredeault, sur le portail d'entrée les armes de l'abbesse Damas de Sassangy ; sur une fenêtre du colombier, des armes barrées d..... et d..... ; sur la porte de la grange et dans un autre endroit d..... au lion couronné d..... ; sur le dessus d'une porte et d'une fenêtre boisée, les armes de Rouvray, partie avec celles de Montjeu. (Charlotte de Rouvray, abbesse, fille d'Antoine de Rouvray et de Philiberte de Montjeu) (2).

C'est tout ce que rapporte ce savant.

Le portail dont parle l'abbé Bredeault était à l'est de la cour. Il a été démoli depuis 1833, ainsi que toute la partie orientale des bâtiments ; la partie occidentale qui subsiste est sans importance ; elle a subi, du reste, de nombreuses transformations par M. Ravailhe, l'un des propriétaires. Jetons néanmoins un coup d'œil sur ces restes.

Au sud de la cour, existe un tronçon de bâtiment dont le rez-de-chaussée est de construction massive et surmonté

(1) Le Lieu-Dieu est aujourd'hui un hameau de Marey.
(2) Manuscrit de l'abbé Bredeault.

Digitized by Google

d'un cordon de pierre. A l'intérieur, des supports de voûte aux angles et une charpente hardie font présumer que ce bâtiment a pu servir de chapelle. Le pavé a disparu.

Un seul écusson se voit encore sur une grange ; il est des Damas et porte une croix abbatiale entourée d'une guirlande de laurier.

Au nord de la cour, se trouve un corps de bâtiments anciens qui renferme dans une pièce, au rez-de-chaussée, une cheminée monumentale avec de fines moulures et paraissant être de l'époque Louis XIII.

Dans l'aile droite de ce bâtiment existe un vieil escalier tournant,en pierre, au pied duquel s'ouvre un petit cabinet voûté plein ceintre de 2m 40 de longueur, 1m 65 de largeur et 3m de hauteur. Ce réduit, qui est éclairé par une fenêtre de 0m 90 de hauteur sur 0m 50 de largeur, renferme des peintures murales.

Messieurs François et Jules Bougenot, de Meuilley, ont bien voulu m'accompagner au Lieu-Dieu et me prêter leur concours à la description suivante de ces peintures.

Elles reposent sur un fond uniforme, couleur rouge brique. A gauche de la porte d'entrée, sur un panneau, on distingue une femme richement vêtue.Son corps un peu de profil,parait appuyé sur un prie-dieu ; ses mains sont jointes à la hauteur du buste ; son visage est tourné à droite.

Sur le côté gauche de ce cabinet, on voit trois panneaux sur lesquels sont représentés :

1° Un moine tonsuré tenant les attributs de la Passion : échelle, croix, éponge, lance, tenaille et marteau ;

2° Une femme avec robe blanche et un manteau rouge enrichi de broderies d'or ; un voile jeté sur la tête et les épaules laisse le cou à nu ainsi que le visage. Elle est dans

Digitized by Google

l'attitude de la prière; les mains sont jointes sur une sorte de prie-Dieu ou de siège.

3° Un moine tonsuré avec manteau à capuchon ; la main gauche est percée et tombante ; la main droite retient les plis du manteau au bas duquel apparaît un des pieds qui est percé aussi.

Sur le côté droit, se trouvent trois autres panneaux faisant pendant aux trois précédents et représentant :

1° Une religieuse à la figure très expressive ; le voile noir sur la tête enveloppe les épaules ; le béguin est blanc et cache la gorge et les côtés du visage ;

2° Un évêque ou abbé mitré tenant de la main gauche une crosse en forme de croix dont chaque bras est terminé par une petite boule ;

3° Une femme avec camail d'hermine sur les épaules et une couronne ou tortis de baron sur la tête. Elle tient de la main gauche une palme et de la main droite le pommeau d'une épée dont la garde est en forme de croix et la pointe en bas.

Au tympan, du côté de l'entrée, on remarque la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur les genoux. Sa robe est de couleur vague et son manteau est bleu. Son visage est mutilé ; celui de l'enfant est mieux conservé ainsi que le corps.

En face, au-dessus de la fenêtre, apparaît le Père Eternel couronné et les bras étendus ; il tient de la main gauche un globe surmonté d'une croix ; la main droite est bénissante.

Les personnages des panneaux ont 1^{m} 30 de hauteur. Ils sont placés à 1^{m} du sol. Deux seulement ont la figure conservée ; les autres l'ont plus ou moins mutilée. Quelques-

Digitized by Google

uns des personnages, par suite de dégradations, se distinguent à peine jusqu'à la ceinture ou jusqu'au bas des vêtements. Ils sont séparés les uns des autres par des pilastres imitation marbre-vert de 1m 50 de hauteur et 0m 13 d'épaisseur. Les panneaux ont 0m 63 de largeur.

Ces peintures à fresque sont bien proportionnées. Elles sont d'une bonne exécution et d'un dessin correct ; elles accusent une grande connaissance d'anatomie. Les draperies tombent bien et les contours ne sont pas rigides.

A quoi était destinée cette petite pièce ? Etait-ce un oratoire, ou une cellule de pénitence ? Je l'ignore. Je ne puis préciser aussi l'époque à laquelle remontent ces peintures. Cependant je suis porté à les croire de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe siècle.

Ainsi, au Lieu-Dieu, il n'existe pas de ces ruines que l'on contemple mélancoliquement et qui attendrissent l'âme ; pas d'église au toit effondré, aux piliers encore debout s'élançant vers les cieux ; pas d'arceaux aux nervures fines, de fenêtres ogivales délicatement ciselées.

Cependant cette abbaye a eu autrefois sa splendeur architecturale. Des débris de sculpture et d'architecture l'attestent suffisamment. Je dois à l'obligeance de MM. Bergeret frères, sculpteurs à Nuits, quelques détails à ce sujet. Ils possèdent dans leur collection un chapiteau en pierre du XIVe siècle ; un petit chapiteau avec sa base de colonne aux moulures très fines et appartenant à la même époque ; une clef de voûte sur laquelle sont sculptées les armes de la famille de Damas-Crux avec la croix dentelée ; cet écusson est surmonté de la crosse abbatiale largement sculptée ; un autre écusson d'abbesse entouré d'une guirlande de laurier ; il est d'un mauvais style

Digitized by Google

Louis XIII et tellement fruste qu'il est impossible de le déterminer.

Au commencement de ce siècle, quelques débris de construction du Lieu-Dieu furent transportés à Arcenant; M. Méray, de Nuits, a recueilli en ce village un chapiteau en pierre d'une assez belle dimension et appartenant au XIV^e^ siècle. Dans la maison Renevey, on voit l'écusson de la famille d'Orges dont les armes sont : *d'azur au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules.* Le lion est un beau type, bien campé et très décoratif. On voit encore dans cette maison deux chapiteaux géminés.

Ces débris proviennent en grande partie de la chapelle Sainte-Marie du Lieu-Dieu. M. Page, l'un des propriétaires actuels, à découvert des vestiges de construction et un bénitier au sud de la fontaine.

Les dépendances de ce monastère étaient délimitées par des bornes portant la crosse abbatiale avec quelques variations. On voit encore sur place quelques-unes de ces bornes.

Le commencement du XVII^me^ siècle fut fécond en légendes; le Lieu-Dieu a eu les siennes. C'est ainsi que pendant la messe de minuit, la fontaine coulait de l'huile et que les nonnes, costumées en blanc, venaient revoir leur monastère. D'après une autre légende, le diable qui convoitait le trésor du Lieu-Dieu, veillait attentivement sur lui. Il n'y avait qu'un seul moment où il était obligé de s'enfuir, c'était pendant la messe de minuit, à l'élévation.

Ce lieu était habité avant la fondation de l'abbaye. Les Celtes, eux-mèmes, vinrent établir leurs cabanes près de de sa fontaine pérenne. On a trouvé près de cette source des médailles, des fragments de colliers gaulois en

Digitized by Google

bronze (1), et, il y a environ quinze ans, une statue païenne en pierre de 0^m 25 de hauteur (2). Des débris de meule d'ancien moulin gisent sur le terrain. Enfin un chemin romain, vulgairement appelé ferré, descendait des hauteurs de Vergy, traversait le vallon et prenait la direction du *Castrum Belnense*. Des vestiges de cette voie se rencontrent sur le territoire de Meuilley, sur le sommet de la montagne de Foret à laquelle elle a donné son nom, *Ferré, Foret*, entre Echevronne et Pernand, et à Beaune, près de l'Aigue. Cette voie romaine fut remplacée, au moyen-âge, par le chemin de Vergy à Beaune qui la modifiait considérablement. Il passait à l'est du monastère ; le climat porte encore le nom de Pièce du Grand-Chemin (3).

Tels sont les débris que j'ai, pour ainsi dire, recueillis sur place, et je n'ai pas la prétention de n'avoir rien oublié.

La maison des Bernardines de Beaune était établie entre la rivière de la Bouzaise et la rue Bussière dans l'emplacement même de la maison d'éducation de M^lle^ Bernard et de quelques maisons voisines. Les restes de cette maison sont sans intérêt. On voit encore dans le jardin de M^lle^ Bernard la tombe d'Antoinette de la Rochette, qui fut abbesse de ce monastère pendant 22 ans et qui décéda le 13 janvier 1679.

Les armes du couvent du Lieu-Dieu de Beaune étaient :

D'azur, semé de fleurs de lys d'or à un écusson de Bourgogne ancien, bandé d'or et d'azur.

---

(1) *Répertoire archéologique.*
(2) Cette statue a été recueillie par M. Caumont-Bréon, de Meuilley.
(3) Plan du Lieu-Dieu, par Séguin, arpenteur à Beaune, en 1833.

Digitized by Google

II

Analyser tous les titres, chartes et terriers de l'abbaye du Lieu-Dieu serait sortir des limites de cette notice. L'étude de ces titres serait intéressante pour un grand nombre de localités. Antide Chavansot, le notaire-rédacteur, du terrier de 1613, a eu l'heureuse idée de transcrire sur un gros registre in-f°, un grand nombre de ces chartes dont plusieurs ont disparu depuis. Je vais résumer ici quelques-uns de ces titres. Ce sera un moyen de faire connaître l'origine des biens fonciers de cette abbaye, de tirer de l'oubli des noms de personnages influents et peut-être de faire entrevoir à travers les siècles ce qu'était cette abbaye au milieu des populations voisines et le rôle qu'elle jouait parmi elles.

XIII[e] SIÈCLE

Chaux. — Donation par Damoiselle Perrenette, fille de feu noble Jean de Fontaine, seigneur dudit lieu près Dijon, en faveur de dame Marguerite, sa sœur, abbesse du Lieu-Dieu, de 6 boisseaux de froment, mesure de Nuits, de cense annuelle payable à la Toussaint à peine de 7 sols d'amende, assignée sur 3 pièces de terre situées à Chaux.

Lieu-Dieu.— Le seigneur Eude Levers et dame Bonne, son épouse, Ponce et Guyon leurs fils, donnent pour toujours tout ce qui leur appartient dans le lieu appelé *Lieu-Dieu*, tant en bois qu'en terre et généralement tout ce qui convient aux religieuses et converses qui y habitent, sans rien excepter, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs.

Ils se réservent seulement que, si dans la suite, ils vou-

Digitized by Google

laient se retirer du monde, lesdites religieuses seront obligées de les recevoir dans leur monastère.

Nuits.—Hugues du Verg donne en faveur des dames du Lieu-Dieu le droit qui lui appartient sur le *Salage* de Nuits.

Nuits.— 1234. Donation par Madame Alayde(1), duchesse de Bourgogne, du four banal de Nuits, de son chauffage, du clos de Morrey et du pré du Breuïl, situé près de l'abbaye du Lieu-Dieu.

Suivant ce titre, tous les habitants de cette ville étaient obligés de porter et faire cuire leurs pains et leurs pâtes dans ce four érigé en titre de banalité. Personne ne pouvait se soustraire à ce droit, ni avoir un four dans sa maison. Il fut cependant permis aux boulangers de Nuits de faire construire des fours particuliers chez eux pour y cuire leurs pains blancs et les pains de recoupe, sans pouvoir étendre ce droit à cuire les pâtes des particuliers habitants, ni même leurs pâtes de ménage. Par ce moyen et avec la permission qui leur était accordée de cuire pains blancs et pains de recoupe, ils étaient obligés de payer annuellement 20 sols chacun aux dites dames du Lieu-Dieu, moitié à Noël et moitié à la Saint Jean Baptiste, à peine d'amende en cas de contravention à ladite permission, tant à l'égard desdits boulangers que desdits habitants dans le cas où ils auraient contrevenu au droit de banalité. En 1318, les dames du Lieu-Dieu ont le droit d'avoir un petit four joignant le four ci-dessus et sous un même couvert, suivant la lettre obtenue de Eudes, duc de Bourgogne.

Nuits. — 1241. Donation par la même de tous les droits qu'elle avait sur les ventes de la ville de Nuits.

---

(1) Alix.

Digitized by Google

NUITS. — 1259. Transport fait par lesdites dames du Lieu-Dieu au nommé Perreault, leur meunier, d'une maison située à Nuits, près le chemin qui tire à Saint-Julien.

POMMARD. — 1234. Donation par Hugues, duc de Bourgogne, en fief et aumône de 10 muids de vin à prendre annuellement sur ses dixmes de Pommard.

SERRIGNY.— 1218. Donation par Henri de Serrigny de deux pièces de vigne situées l'une *Au Champ Belin*, l'autre *En la Combe de Truchefort*, finage de Ladoix, plus un meix qu'il tenait de Thibaut de Neuvelle, et deux maisons situées dans l'enclos dudit meix, chargés envers ledit Thibaut et ses héritiers de 2 sols de cense.

Cette donation était faite à condition que lesdites dames feraient un anniversaire pour le repos de son âme.

CORGENGOUX. — 1227. Donation par Pierre de Pouilly et Gay, fils de feu dame Grosse, d'une partie des dixmes des villages de Mazerotte, Grosbois et Corgengoux.

VERGY. — 1229. Aymé Taffin, chevalier, donne a perpétuité du consentement de sa femme et de ses enfants, aux religieuses du couvent du Lieu-Dieu, 2 bichets de blé payables à la Saint Martin, pour le repos de son âme.

Ces deux bichets étaient assignés sur la seigneurie de Vergy et payables chaque année à la Saint-Martin par le receveur dudit lieu. Le titre est scellé au sceau de dame Alix de Bourgogne.

MAGNY. — 1246. Acquisition faite par lesdites dames du Lieu-Dieu, de noble Aymond de Magny, seigneur dudit lieu, d'une pièce de vigne sans contenance, située au finage de Magny pour le prix de 15 livres dijonnaises.

VILLERS-LA-FAYE. — 1234. Donation par noble Guyot-

Digitized by Google

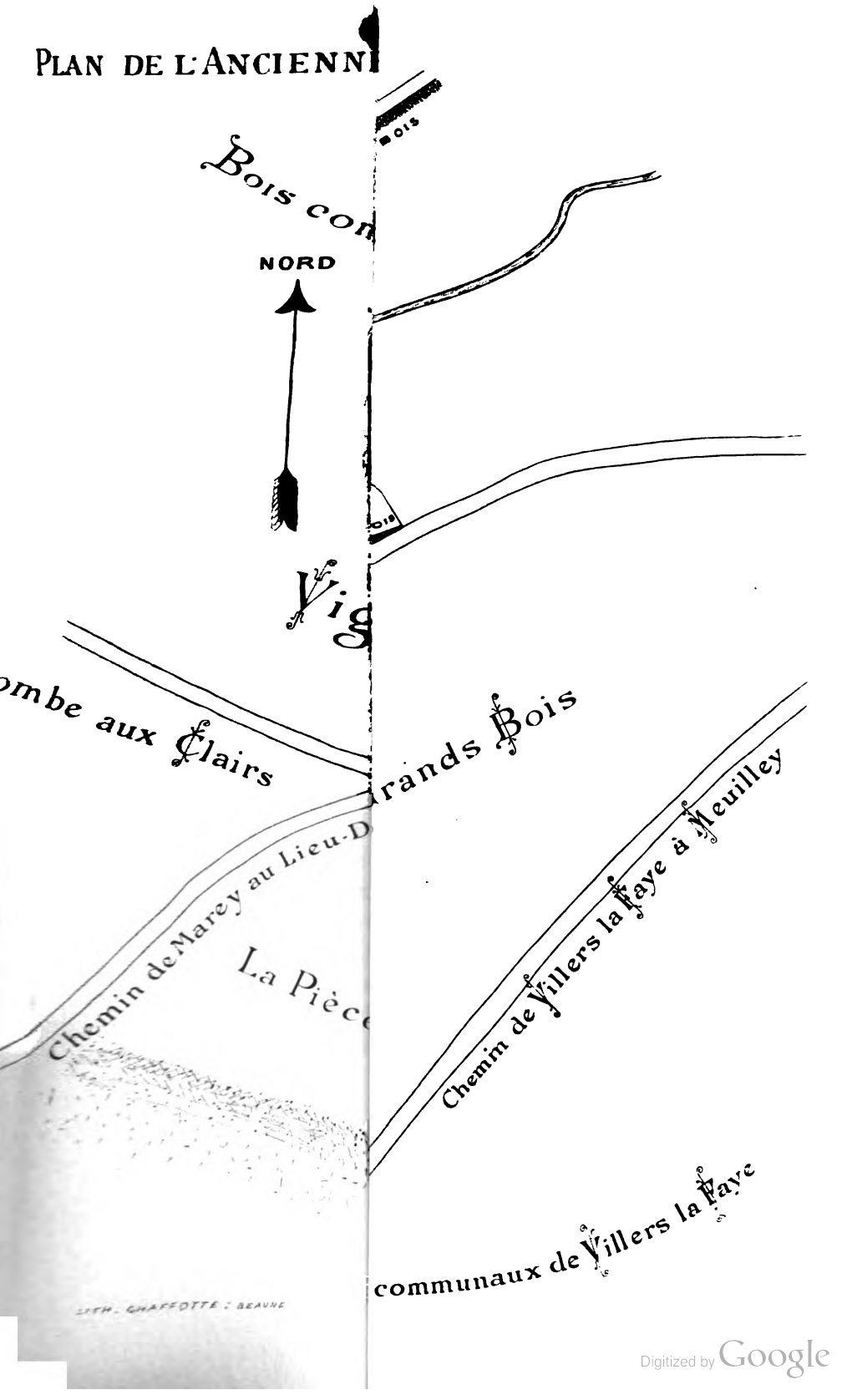

Digitized by Google

Digitized by Google

Legros, d'un poinçon de vin de cens à prendre et prélever sur la dixme des vins de Villers-la-Faye, et de la 4e partie du tiers de la dixme qui lui appartenait audit lieu, pour la dot de Sibille, sa fille, religieuse au Lieu-Dieu.

Villers-la-Faye. — 1235. Acquisition, pour le prix de 10 livres, de Mre Odot Dupuis, écuyer seigneur de Gerland, d'un meix situé à Villers-la-Faye, appelé le meix Genemault sur lequel il leur était dû une coutume annuelle.

Villers-la-Faye. — 1235. Vente faite au profit de Mre Jean François de Chalon, curé de Saint-Fleury, et de dame Jeanne de Chalon, religieuse au Lieu-Dieu, à Perreault Marguerat, d'une vigne de 30 ouvrées, appelée *La Vigne aux Chanoines*, plus une pièce de terre appelée *le Champ du Vignolet*, censable envers ledit Mre Jean-François de Chalon, curé de Saint-Fleury, et de 6 sols de cense annuelle pour le prix de 30 livres.

Ces fonds furent baillés aux dames du Lieu-Dieu par Jehan de Fussey et Jeanne de Cavillon (Clavoyon).

Villers-la-Faye. — 1240. Donation par noble Simon Taffin, gentilhomme d'Alaïde, duchesse de Bourgogne, de deux septiers de blé qui lui étaient dus annuellement par les habitants et communauté de Villers-la-Faye.

Arcenant. — 1225. Donation par Pétronille de la Mare, d'un meix avec ses dépendances, situé à Arcenant, appelé le meix Villers, avec un pressoir étant audit village plus 12 deniers de cense qui lui étaient dûs.

Marey-les-Fussey. — 1212. Accord entre le sieur Doyen de Saint-Andoche de Saulieu et noble Hugues de Nuis par lequel ledit Hugues et ses hommes demeurent absous de l'excommunication prononcée contre eux au sujet des

Digitized by Google

dommages et préjudices qu'ils avaient faits et causés à l'église de Saulieu, tant dans les meix, arbres qu'autres choses lui appartenant au finage de Marey, moyennant quoi ledit Hugues se départit de tout le droit qu'il y prétendait, à la réserve néanmoins de la taille a lui due et que ladite église possédait seulement par engagement pour 7 livres dijonnaises sur le meix Gauthier.

Fussey — 1217, du 3 des nones de fevrier. Gauthier, évèque d'Autun, donne aux abbesse et religieuses du Lieu-Dieu les églises de Fussey et de Marey, 25 sols de cens, le droit de patronage, le meix Gauthier, le meix au Blanc et leurs dépendances et tout ce qu'il avait aux territoires de Fussey et de Marey ce qui lui avait été cédé par le doyen et le chapitre de Saulieu.

Cette donation faite à condition que lesdites dames célèbreront un anniversaire pour le repos de son âme.

Meuilley. — 1234. Donation par Madame Alayde, duchesse de Bourgogne, par laquelle elle concède à l'église du Lieu-Dieu-des-Champs, en aumône perpétuelle, 12 septiers de vin, mesure de Vergy, payables chaque année à Meuilley, à prendre sur Guy Chabuz, Aubert et Gauthier, ses frères, assignés sur leur maison et appartenances situés aux Ternes(1), censables et sur trois journaux de terre situés au même lieu, près la fontaine des Ternes.

Fussey. — 1234. Du mois d'octobre, donation aux religieuses du Lieu-Dieu par Guy Chabuz, du consentement d'Aubert et de Gauthier, ses frères, et de celui de Ponce de Blaisy de la Borde (2) des Ternes et de 3 journaux de terre, joignant la fontaine des Ternes.

(1) Lieu détruit, sur le finage de Fussey.
(2) Métairie, maison de campagne.

Digitized by Google

Fussey, Echevronne. — 1250, du mois de janvier. Donation par Hugues, duc de Bourgogne, aux religieuses du Lieu-Dieu de 15 livres dijonnaises de rente foncière assignée sur ses coutumes, rentes et autres droits qu'il possédait aux villages de Fussey et d'Echevronne, payables chaque année.

Par cette donation, faite pour le salaire du prêtre qui doit desservir la chapelle édifiée et fondée au Lieu-Dieu-des-Champs par feue Alaïde, duchesse de Bourgogne, le duc se réserve, pour lui et ses successeurs, la nomination dudit prêtre ou chapelain. Ces 15 livres devaient être payées, savoir : 5 livres par les habitants de Fussey et 10 livres par les habitants d'Echevronne. Cette rente, dans la suite, fut appelée la bergerie d'Echevronne.

Echevronne.— 1248. Donation faite en faveur des dames du Lieu Dieu par Alaïde, mère du duc de Bourgogne, d'un bois situé entre Echevronne et la grange de Bully, appelé le bois de Montsimon.

Fussey. — 1250, du mois de mai. Acquisition faite par les abbesse et couvent du Lieu-Dieu sur Guy de Fussey, dit Damedes, et Agnès, sa femme, *Guido de Fusseio, dictus Damedes, et Agnes uxor ei,* d'une pièce de terre labourable située au territoire des Ternes, contre la terre du seigneur de Marey.

Fussey. — 1259, du mois d'avril. Acquisition par les abbesse et religieuses du Lieu-Dieu sur Mariette de Fussey, *Marieta de Fusseio*, veuve de Guillaume Bernum, *relicta Guillermi Bernum*, Jehan et Martin, ses fils, de trois boisseaux de froment, mesure de Beaune, de rente assignée sur cinq pièces de terre au finage de Fussey, et payable annuellement à Noël.

Digitized by Google

Meuilley. — 1244. Acquisition par les dames du Lieu-Dieu de Martin-le-Loup, d'une pièce de terre située au finage de Meuilley pour 5 livres dijonnaises.

Chaux. — 1244. Lettre en parchemin contenant donation faite en faveur des dames du Lieu-Dieu par Solens, duchesse de Bourgogne, de l'autorité et consentement de Hugues, duc de Bourgogne, son mari, de la 6me partie *du grand dixme* de Chaux, de la moitié *du même dixme* et la grange qui lui appartenait audit lieu de Chaux avec les droits de *gaignage* et pâturage, à condition de donner par les abbesse et religieuses participation spéciale dans leurs prières auxdits duc et duchesse et à la comtesse *Chaclas*, mère de ladite duchesse de Solens et pendant leur vie de faire chanter pour chacun d'eux une messe conventuelle du Saint-Esprit et après leur mort de célébrer annuellement un service tant pour eux que pour les feus ducs, père et grand-père dudit Hugues, pour la comtesse de Solens, ayeule de ladite duchesse et pour Huguenin, son fils.

Chaux. — 1249. Donation par Ode, écuyer, seigneur de Chaux, de 12 journaux de terre situés au finage de Chaux en Craye, dont deux sont près de la grange de ladite abbaye et 10 journaux...

Le même donne, en outre, la liberté et l'usage dans les communaux tant bois que terre, rivière qu'autres choses, dans toute l'étendue du finage de Chaux, tant pour elles que pour leurs domestiques et leur bétail.

Aloxe. — 1230. Ratification d'une donation qui avait été faite auparavant au profit des Dames du Lieu-Dieu par Jacqueline Arc, d'une portion de ses vignes situées au finage d'Alosse, lieudit *En Corton*.

Beaune. — 1259. Déclaration du sieur Radulphe, cha-

Digitized by Google

noine à Beaune et aumônier du duc de Bourgogne, par laquelle il reconnaît qu'il tient des dames du Lieu-Dieu une maison, meix, vigne et dépendances situés devant la fontaine du Foulot, sa vie durant seulement, et qu'après sa mort ils retourneront auxdites dames.

LONGVAY. — 1265. Donation faite en faveur desdites dames du Lieu-Dieu par Guillaume de Nuis, de Bourgoin et Jeanne, sa femme, d'une pièce de pré située en la prairie de Longvay, en aumône et pour participer aux prières desdites dames du Lieu-Dieu.

AGENCOURT. — 1220. Legs et concession par dame Mathelie, veuve de Oldome de Flage, écuyer, en faveur desdites dames et leur transférant annuellement un sétier de blé mesure de Nuits qui est moitié blé et avoine à prendre et percevoir dans la partie de la dixme d'Agencourt qui leur appartient et à la charge par lesdites dames d'un anniversaire pour elle et pour le repos de l'âme d'Oldome de Flage, son mari.

ALOXE. — 1253. Transaction faite entre lesdites dames et Guy de Gerland, écuyer, qui confesse et promet payer annuellement auxdites dames un demi-muid de vin et trente deniers dijonnais assignés sur ses clos situés entre la maison de Voulgeot appartenant à Cîteaux et ledit village d'Alosse, selon la donation faite auxdites dames du Lieu-Dieu par Arnoul de Châteauneuf.

MELOISEY, SERRIGNY. — 1273. Codicile portant donation pour cause de mort faite par Damervine, veuve de Ode Duvers, écuyer, de onze boisseaux de froment et un muid de vin assignés, savoir : le froment sur les coutumes, rentes, censes et autres biens lui appartenant situés au finage de Sarigny et Villeneufve, et ledit muid de vin sur son

Digitized by Google

domaine de Meloisey,à condition de célébrer annuellement par lesdites religieuses un anniversaire pour le repos de son âme.

Ladoix. — 1270. Donation par Marthe, veuve de Pierre de Serrigny, écuyer, de la moitié d'un muid de vin, mesure de Beaune, assigné sur une pièce de vigne située à Ladoix.

Nuits. — 1275. Vente faite au profit de Jean, seigneur de Châteauneuf, de Guillaume Moutier de Nuis, d'un poinçon de vin, de rente annuelle assignée sur 10 ouvrées de vigne sur Nuits, lieudit *Au Closeau*.

Nuits. — 1279. Donation par ledit seigneur de Châteauneuf aux dames du Lieu-Lieu dudit poinçon de vin, de recette annuelle assignée sur lesdites 10 ouvrées de vigne.

Cette donation faite à condition que le jour que se fera l'anniversaire de dame Ysabeau de Chappe, sa mère, dame de Châteauneuf, Madame l'abbesse du Lieu-Dieu baillera aux Religieuses pour leur pitance 20 sols parisis.

Chevrey. — 1278. Acquisition faite par les dames du Lieu-Dieu, au profit de leur infirmerie, de Bernard de Chevrey, d'une pinte d'huile de noix, de rente ou cense, assignée sur une pièce de terre située en la combe de Chevrey, payable à la Saint-Denis, pour le prix de 9 sols tournois.

Chevrey. — 1283. Vente faite au profit de Oudot de Mennaz, chambellan du duc de Bourgogne, de Guy de Chevrey, au profit néanmoins de Moline de Mennaz, fille dudit Oudot, religieuse au Lieu-Dieu-des-Champs, de 2 pintes d'huile de noix, de cense payable au terme de la Toussaint à peine de 7 sols d'amende, assignée sur deux

Digitized by Google

pièces de terre au finage de Chevrey ; l'une au champ de la rue, l'autre au noyer au Quarré et sur une demi ouvrée de vigne située au Lair.

CHEVREY. — 1286. Acquisition faite par lesdites dames du Lieu-Dieu de plusieurs particuliers de Chevrey de 3 pintes d'huile de noix, de cense annuelle pour l'usage de la lampe de leur infirmerie, payable à la Saint-Denis et à la Toussaint. assignée sur plusieurs pièces de terre situées au finage de Chevrey.

MAREY. — 1271. Donation en faveur des dames du Lieu-Dieu, par Guillaume Bertrand, seigneur de Chevrey, d'un homme mainmortable nommé Jean Bataille et ses héritiers tant qu'ils demeureront dans la chatellenie de Vergy seulement.

MAREY. — 1283. Acquisition faite par lesdites dames du Lieu Dieu, de Gauthier-Laisneez de Marrey, de 2 pintes d'huile de noix, mesure de Dijon, de cense annuelle pour le prix de 20 sols viennois, payable à la Saint-Denis à peine de 7 sols d'amende, assignée sur une pièce de terre en la Couture ou champ des pommiers.

ECHEVRONNE. — 1285. Acquisition faite par lesdites dames du Lieu-Dieu, de Marie d'Eschevronne d'une pièce de vigne située au finage d'Echevronne, lieudit *En Roite*, chargée de 2 deniers de cens envers l'église de Saint-Nazaire d'Autun.

ECHEVRONNE. — 1294. Vente par M^re^ Jean de Durnay, chanoine à l'église de Langres, faite au profit de dame Sibille de la Rochette et de dame Agnès de Durnay, religieuses au Lieu-Dieu,et après leur mort au profit de ladite abbaye, par Marion la Palestier, qui confesse devoir 2 pin-

Digitized by Google

tes d'huile de noix, de cense annuelle, mesure de Dijon, assignée sur une maison et meix situés à Echevronne.

Plus sur une pièce de vigne située au même finage lieudit *En Ruere*.

Et sur une autre pièce, lieudit *En Combe de Fouchère*.

Echevronne. — 1290. Vente faite au profit de Mre Ecard, curé d'Echevronne, de Parise Grenot et Elisabeth, sa femme, d'une maison et cellier situés audit Echevronne.

Par ce même acte, l'acquéreur les donne à l'abbaye du Lieu-Dieu, à condition qu'un anniversaire sera célébré dans l'église du Lieu-Dieu annuellement pour le repos de son âme.

Echevronne. — 1292. Vente, au profit de noble Ponce de Durnay, de Hugues Richard, d'un poinçon de vin *envaissallié*, de rente foncière, mesure de Dijon, assignée sur une pièce de vigne située lieudit *En Fouchère*, près de la vigne de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem de Beaune. Icelle vigne chargée de 20 deniers, de cense annuelle envers la chapelle de Saint-Nazaire d'Autun.

(Cette pièce de vigne fut jointe au domaine du Lieu-Dieu en 1613.)

Beaune. — 1220 Vente faite au profit de Mre Renard, médecin à Beaune, et de Adeline Truchefort, d'une maison sise hors la porte de Beaune, faubourg Saint-Martin.

Beaune. — 1263. Donation faite en faveur des Dames du Lieu-Dieu, par Me Jacques Desbains, chanoine à Beaune, et Simon, son frère, d'un meix situé à Beaune, emprès la porte Saint-Martin, à charge de 3 sols de rente payable au mois de mars envers le couvent de la Ferté.

Meuilley. — 1291. Transaction par laquelle Vivant Tardy de Mascon, moyennant 30 sols que lui ont payés les

Digitized by Google

dames du Lieu-Dieu, se départit du droit qu'il avait dans une pièce de terre située au finage de Meuilley, lieudit *Au Closeau*, et confesse qu'elle est dépendante et fait partie d'un meix situé audit lieu appartenant auxdites dames.

MEUILLEY. — 1292. Donation faite en faveur des dames du Lieu-Dieu par Richard le Maitroz, de 2 pintes d'huile de noix, de cense annuelle, mesure de Vergy, payable au mois de mars, assignée sur une pièce de pré située dans la prairie de Meuilley, lieudit *En Marchas*, du côté du pré de Perreault Moignerat.

MEUILLEY. — 1293. Vente passée au profit de Jean de Lion, chanoine à Beaune, par Chrétien le Vairan, main-mortable, à l'abbaye du Lieu-Dieu, de 30 sols viennois, de rente foncière, assignée sur 4 soitures de pré situées dans la prairie de Meuilley, entre les prés de Chavanne et la rivière dudit lieu.

Lesquels 30 sols ledit sieur de Lion les a donnés aux dames du Lieu-Dieu et a obligé ledit Vairan et ses successeurs de les payer annuellement le lendemain de Saint-Denis, pour la célébration d'une messe du Saint-Esprit en leur église, sa vie durant et après sa mort, un anniversaire qui se dira le jour de son décès à perpétuité.

CHAUX. — 1296. Acquition faite par lesdites dames du Lieu-Dieu de Perrenot et Jacques de Chaux, écuyers, seigneurs dudit lieu, d'un muid de vin, de cens annuelle payable à vendange, assigné sur une pièce de vigne contenant environ 6 ouvrées située audit finage, lieudit en la Perrière.

NUITS. — 1213. Ratification par Eudes, duc de Bour-

Digitized by Google

gogne, d'une donation faite par Gillotte, mère d'Alix (1), duchesse de Bourgogne et femme dudit Eudes.

Beaune. — 1290. Transaction faite entre dame Sibille de la Rochette, abbesse et la communauté de l'abbaye du Lieu-Dieu, d'une part ; et Pierre de Marcilly, doyen et le Chapitre de l'église de Notre-Dame de Beaune, d'autre part. Par cette transaction, il fut convenu que les dames du Lieu-Dieu prendraient à l'avenir onze bichets froment sur la moitié du moulin Bataille, appartenant audit Chapitre et autrefois à la Broissande, et qui demeure hypothéqué pour ladicte redevance. Lesdites dames du Lieu-Dieu abandonnèrent les dix années d'arrérage quelles réclamaient audit Chapitre.

Beaune. — 1234. Jean Seguin de Combertaux, écuyer, ratifie les 3 sols de cense dûs aux dames du Lieu-Dieu, payables au mois de mars, assignés par sa mère sur une grange située hors la porte de la fontaine de Beaune, proche le moulin Dupré et le moulin de la ville.

Lieu-Dieu. — 1228. Le pape Grégoire IX accorde aux dames du Lieu Dieu, par sa bulle apostolique, donnée à Pérouze et signée de Martin, son chancelier, en cour de Rome, de très beaux privilèges et exemptions, notamment que les biens quelles recueilleront de leurs possessions et leurs domaines, même des novales qu'elles cultiveront et façonneront par leurs mains ou à leurs deniers seront exempts de dixme.

Nuits. — Donation par la duchesse de Bourgogne aux-

(1) Alix de Vergy, femme du duc Eudes III, était fille de Hugues de Vergy et de Gille ou Gillotte du Trainel. Elle décéda le 5e jour des nones de mai en 1251. Dans les titres anciens, on trouve le mot Alix écrit : Alayde, Alaïde, Aalix, Alide.

Digitized by Google

dites dames du Lieu-Dieu d'un moulin à eau situé sur la rivière de Nuits, au faubourg de cette ville, et vulgairement appelé le Moulin à la Duchesse.

BEAUNE. — 1257. Acquisition par lesdites dames du Lieu-Dieu de Gérard du Guignard, de Beaune, d'une pièce de terre située au finage de Chalange, proche la croix, chargé de 2 oboles de cense envers le seigneur de Trouvisy.

VIGNOLLES. — 1293. Fondation d'un anniversaire en l'église et monastère du Lieu-Dieu-des-Champs par dame Marguerite, veuve de noble Jean de Vignoles, écuyer, savoir : 10 sols de cens, payables au mois de mars, assignés sur une pièce de vigne située au finage de Vignoles, lieudit au Montot de Vignoles.

BEAUNE. — 1246. Donation en faveur des dames du Lieu-Dieu par Aymond d'Argilly, écuyer, de 3 septiers de blé à prendre annuellement dans ses deux moulins proche Beaune, l'un situé proche la porte de Dijon, appelée la porte Saint-Nicolas, l'autre nommé le moulin Bataille.

FUSSEY. — 1265, au mois de mars. Odet Seschal de Fussey, damoiseau, *Odetus Seschalli de Fusseyo*, *domicellus*, et autres habitants de Fussey, reconnaissent, par acte passé sous le sceau de vénérable homme Messire Thibaut de Faucogney, que le meix des Ternes qui appartient au couvent du Lieu-Dieu ainsi que les hommes habitant audit meix ont droit d'usage dans le territoire de Fussey, *in villa de Fusseio et in finagiis dicte ville*, comme les habitants de ce lieu.

FUSSEY. — 1250. Vente passée au profit de dame Adelaïde de Vaubran, de Laurent fils de Jean Alcan de Fussey, et Belod, sa femme, de deux poinçons de vin de cense annuelle, payable au temps des vendanges, assignés sur leur

Digitized by Google

maison et meix situés au village de Fussey, lieudit *En la Fossette*, etc.

XIV^me^ SIÈCLE

Premeaux. — 1307. Transaction entre les dites dames du Lieu-Dieu et M^re^ Simonet de Prissey, seigneur dudit lieu.

Aloxe. — 1309. Reconnaissance, en faveur des dames du Lieu-Dieu, par Pierre Pannetier, notaire, qui confesse devoir 6 sols 8 deniers dijonnais, de cense annuelle payable à la Saint-Denis, assignée sur la tierce partie d'une vigne située audit finage, lieudit *En Courton*.

Magny. — 1303. Accord fait entre dame Marie d'Aigney et Clémence de Magny, religieuses au Lieu-Dieu, d'une part, et Jean Vachery, d'autre part, par lequel lesdites dames lui quittent l'échu de 3 boisseaux froment qu'il est obligé de leur payer annuellement leur vie durant, assignés sur trois journaux de terre en 5 pièces; moyennant quoi il s'oblige de leur payer aussi annuellement, leur vie durant, 10 sols tournois de rente par an.

Meuilley. — 1318. Acquisition faite par les dames du Lieu-Dieu au profit de leur sacristie, de Jean Goudier et Guillemette, sa femme, de 3 pintes et un chauveau d'huile de noix, mesure de Vergy, de rente foncière, assignée sur trois pièces de terre.

Chevrey. — 1318. Acquisition faite par lesdites dames d'Etienne Gautheleret, d'une pinte d'huile de noix, de rente foncière, au profit de leur sacristie, payable à la Toussaint, assignée sur une pièce de terre lieudit en Villecourt.

Digitized by Google

ECHEVRONNE. — 1317. Acquisition par lesdites dames, de Jean Maloichet, de 4 boisseaux de froment, mesure de Nuis, de rente foncière, payable au terme de la Toussaint, au profit de l'hospitalière dudit couvent, chargé envers lesdites dames du Lieu-Dieu, de 6 deniers de cense annuelle, payable à la Toussaint.

ECHEVRONNE. — 1317. Acquisition par les mêmes dames, de Jean de Chatelin, de 2 pintes d'huile de noix, mesure de Dijon, de rente foncière, pour le luminaire de l'autel de Saint-Jean l'Evangéliste, assignée sur 2 pièces de terre, située au finage d'Echevronne, lieudit *En Aizot*; l'une chargée de 3 oboles de cense envers ladite abbaye et l'autre d'une obole envers l'église d'Echevronne.

LONGVAY. — 1319. Lettre de Hugues, duc de Bourgogne, qui donne auxdites dames du Lieu-Dieu, 31 journaux de terre situés au finage de Longvay, avec réserves sur lesdites terres d'un quartaut de blé, mesure de Nuis, payable annuellement au château d'Argilly.

Cette donation est faite en contre échange de cent soudées de terre(1) données et léguées autrefois à la dite abbaye par Robert, duc de Bourgogne et père dudit Hugues, à condition que lesdites dames devaient célébrer annuellement dans leur église, le lundi devant Pasques fleuries, un anniversaire pour ledit duc Robert.

BEAUNE. — 1313. Traité fait entre les dames du Lieu-Dieu et Pierre de la Rue, bourgeois à Beaune par lequel lesdites dames se sont contentées de 4 livres dijonnaises de rente, que ledit de la Rue leur a promis de payer an-

(1) La soudée ou la livrée était une rente pécuniaire en livres ou en sols, assignée sur un fonds quelconque, mobilier ou immobilier.

Digitized by Google

nuellement sur la portion qu'il a au moulin de Bourgneuf, près la porte de Dijon, pour 8 bichets de grains, blé de mouture, qu'il leur devait de rente foncière sur sa portion dudit moulin.

Chevrey.— 1325. Testament de feu dame Pernette, dame de Barges, femme de noble Henry de Saint-Aubin, par lequel ladite dame donne à l'abbaye du Lieu-Dieu, tous les biens qui lui appartiennent dans le village, finage et territoire de Chevrey, tant en terre, vignes, meix, maisons, sommes, cens, taille, coutumes, domaine, justices, qu'autres choses, avec cette réserve que Mre Pierre Robert, de Nuis, son cher amy, jouira des choses susdites sa vie naturelle durant, et à condition de célébrer annuellement en l'église de ladite abbaye, le jour de la Sainte-Catherine, Vierge, un anniversaire pour elle, auquel jour les Religieuses et ceux qui célébreront ledit anniversaire seront nourris avec le pain, vin et pitances des choses ci-dessus données.

Chevrey. — 1326. Lettres d'amortissement concédées et accordées à l'abbaye du Lieu-Dieu, par Eudes, duc de Bourgogne, pour la somme de 15 livres, des terres situées à Chevrey, données par noble Henry de Saint-Aubin et son épouse, 1° sur le meix au Loup, 2° le meix Laurent Pouillot, 3° le meix Simonnet et appartenances et des dixmes desdits meix.

Chaux. — 1325. Sentence définitive rendue par le bailli de Chalon, au siège de Nuits, en faveur des dames du Lieu-Dieu, par laquelle lesdites dames furent maintenues contre le prévôt de Chaux dans leur droit de justice, de leur grange et dépendances d'icelle, situées audit lieu de Chaux, et déclarées exemptes de toutes prises, amendes et actes de justice dudit prévôt et autres.

Digitized by Google

CHAUX. — 1327. Donation faite en faveur des dames du Lieu-Dieu par Jean Loisot de Chaux de tous ses biens et notamment d'une pièce de vigne contenant environ 10 ouvrées, lieudit *Derrière Chaux ;* plus 3 autres ouvrées, lieudit *En la Chaumotte*; plus une autre, lieudit *Devant le Four*, près la terre de l'église de Chaux, sans contenance, plus une autre lieudit *Es Chazeaux*, aussi sans contenance, moyennant quoi lesdites dames lui promettent de fournir tout ce qui sera nécessaire pour les frais de ses funérailles, de le faire enterrer dans leur église et de l'associer à leurs prières et aumônes.

MEUILLEY. — 1322. Acquisition faite par les dames du Lieu-Dieu, de Zeonet Vautheret, de 2 pintes d'huile de noix, mesure de Dijon, de rente foncière, payable à la Toussaint, pour le luminaire de l'autel de Saint-Jean-Baptiste.

MEUILLEY. — 1322. Vente passée au profit de noble Alexandre de Blaizy, seigneur de Meuilley, par Guillaume Bolardet, de 3 boisseaux de froment, lesquels ont été donnés par ledit acquéreur aux dames du Lieu-Dieu.

MEUILLEY. — 1329. Acquisition faite par lesdites dames du Lieu-Dieu, d'Henry Moreaux de Segrois de la part lui appartenant dans la dixme de Meuilley et qui était la 12^{e} partie dans ladite dixme. Sur cette portion de dixme, lesdites dames avaient droit de lever annuellement un septier moitié blé et orge.

Cette vente faite pour le prix de 14 livres.

VILLERS-LA-FAYE. — 1333. Donation entre vif, faite du droit de dixme par M^{re} Henry de Saint-Aubin au profit de dame Bonne Daugerot et Jeanne de Villers-la-Faye, ses nièces, religieuses au Lieu-Dieu, pour en jouir leur vie durant et

Digitized by Google

après leur décès à ladite abbaye, perpétuellement, à condition qu'on ferait, annuellement, un anniversaire d'une messe en l'église du Lieu-Dieu, environ la fête de Purification de Notre-Dame.

Chevrey. — 1341. Vente faite au profit d'Alix d'Augny, d'Etienne Clerget, d'un pintat d'huile de noix de rente foncière payable au mois d'octobre assignée sur une ouvrée de vigne. Ce pintat d'huile fut ensuite donné pour l'infirmerie du Lieu-Dieu par ladite Alix d'Augny.

Echevronne. — 1317. Vente faite au profit de noble Guillaume de Menaaz, de Jean Charpentier, d'une pièce de vigne située, lieudit *En Valescuillon*, chargée d'un denier de cens envers le Chapitre Saint-Nazaire d'Autun.

Le seigneur de Fussey fit, en 1342, l'acquisition de cette pièce de vigne, et en fit donation, en 1348, à dame Jacquette de Cottans, religieuse audit couvent du Lieu-Dieu pour un anniversaire.

Arcenant. — 1341. — Acquisition au profit de dame Marguerite de Verdun, religieuse au Lieu-Dieu, sœur de Robert Lassey, écuyer, seigneur de Maisseaux, de Lambert Guaresier, de 40 sols de cense payable à la Saint-Barthélemy à peine de 7 sols d'amende assignés sur une pièce de vigne au finage d'Arcenant.

Pernand. — 1371. Dame Guillemette de Ruilly, abbesse et les religieuses du Lieu Dieu donnent quittance à dame Marguerite de Frolois de tout ce que celle-ci pouvait devoir à la dite abbaye moyennant 30 francs d'or et deux queues de vin de Pernan, avec réserve à ladite abbaye de 6 sols 8 deniers de cense que ladite dame lui devait sur la vigne de Corton, finage d'Aloxe, et sur celle de la contenance de 24 ouvrées situées au finage de Pernan, lieudit *En Chamois*.

Digitized by Google

Meuilley. — 1361. Donation faite en faveur des dames du Lieu-Dieu par Jean de Ruffey, écuyer, de 2 pintes d'huile de noix pour être employées, l'une dans la lampe de l'infirmerie et l'autre dans la lampe de l'église des dames du Lieu-Dieu.

Nuits. — 1363. Dom Hugues de Plombères, moine de Cîteaux, demande, au nom des dames Abbesse et Religieuses du Lieu-Dieu, à Jacotot, dit le Bourguignon des Olliers, m^d d'*harands* (1), combien il a vendu d'*harands* dans la ville de Nuits. Jacotot répondit qu'il en avait vendu 800 livres ; le père Dom de Plombères a requis acte de cette réponse pour servir et valoir auxdites dames du Lieu-Dieu.

Echevronne. — 1365. Ratification de M. l'abbé de Cîteaux, d'un bail fait par Madame l'abbesse du Lieu-Dieu au profit des dames de Menas, Marguerite de Musigny et Guillemette Dessennay, religieuses nonnains dudit couvent, d'une pièce de vigne située *En Fouchères.*

Echevronne. — 1370. Acquisition faite par les dames du Lieu-Dieu, de Martin Gendre et consorts de 2 pintes d'huile de noix de rente foncière, payable à la Toussaint, au profit de la sacristie dudit couvent et pour la lampe de l'autel de Saint-Jean l'Evangéliste, assignée sur une pièce de vigne située *En Maizelot*, finage d'Echevronne.

Chevrey. — 1382. Vente faite au profit de Guillaume de Chevrey et ses frères, de Pernot Pannage, d'un pressoir à huile situé dans les maison et meix des dames du Lieu-Dieu, à Chevrey.

Combertault. — 1387. Donation faite en faveur des

(1) Harengs.

Digitized by Google

dames du Lieu-Dieu par dame Marguerite de Frolois, épouse de haut et puissant seigneur Guichard Dauphin, maitre des albalestriers du Roy, seigneur de Jaligny, Molinot, etc., de tout ce qui lui appartenait au finage de Beaune et Combertaux pour cause de succession, tant en maisons, plastre, meix, curtils, vignes, terres, prés, arbres et autres choses, moyennant quoy lesdites dames sont obligées de célébrer annuellement en leur église un anniversaire, la veille de l'Assomption de Notre Dame, à la manière accoutumée pour le repos des âmes de ladite dame, de son mary et de dame Marguerite de Frolois, jadis religieuse en ladite abbaye du Lieu-Dieu.

Villers-la-Faye. — 1388. Vidimus d'une donation faite au profit des dames du Lieu-Dieu, de 5 sols de cense par dame Jeanne de Dampierre, dame de Magny, assignés sur une pièce de terre lieudit *la Vigne des Chanoines* ou *en Chaulme*.

XV^me^ SIÈCLE

Serrigny. — 1406. Echange faite par les dames du Lieu-Dieu et Messire Jean de Saux, seigneur de Cotturon, de 25 livres de rente non amortie qui était dûe auxdites dames suivant le legs à elles fait par Guyard de Gissey, écuyer, pour la célébration de trois messes par semaine dans l'église desdites dames contre 20 livres de rente amortie que ledit sieur de Cotturon leur a cédées et qu'il assigne dans deux ans sur une partie de son domaine de Beaune ou autres prés de ladite abbaye.

Les 20 livres de rente ci-dessus furent depuis ledit con-

Digitized by Google

trat d'échange, assignées par ledit sieur de Saux sur la terre et seigneurie de Serrigny. Les dames du Lieu-Dieu les ont vendues et alliénées à Jean Bouchin, le 15 avril 1558; ledit Jean Bouchin les vendit et aliéna, à son tour, à noble Jean de Fussey, alors seigneur de Serrigny, le 24 mars 1572 pour le prix de 335 livres ainsi qu'il apparaît par un extrait de distribution des deniers du décret de ladite terre, fait le 21 may 1583.

Chevrey. — 1407. Acquisition faite le 8 avril 1407, par lesdites dames du Lieu-Dieu, de Guyot-Lottier de Chevrey, d'une pièce de terre en toppe située au finage de Chevrey, lieudit *En la Fontaine Saint-Martin*, pour le prix de 20 écus d'or payé comptant.

Fussey. — 1412. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, délivre aux dames du Lieu-Dieu un mandement pour contraindre les habitants de Fussey au paiement des 5 livres et des échus qu'ils leur devaient.

Nuits. — 1426. Fondation par Antoine de Villers, seigneur de Boncours, de deux messes par semaine, dans la chapelle de Sainte-Madeleine au Lieu-Dieu ; à la fin de ces messes l'abbesse et les religieuses du Lieu-Dieu étaient tenues d'aller dans ladite chapelle dire *un miserere* et un *de profundis* à la manière des autres messes déjà fondées par ses prédécesseurs.

Ladite fondation faite moyennant 10 livres de rente annuelle, assignée sur ses maisons dans la ville de Nuis, payable à la Noël.

Villers-la-Faye. — 1429. Fondation faite en faveur des dames du Lieu-Dieu, par Mre Antoine de Villers-la-Faye, de deux messes par semaine pour être célébrées dans l'é-

Digitized by Google

glise de l'abbaye du Lieu-Dieu, pourquoi il donna à ladite abbaye le moulin situé proche cette abbaye (1).

Magny. — 1439. Bail à cens passé par lesdites dames du Lieu-Dieu à Hugues Perrenot qui confesse devoir 3 gros de cense payable à la Saint-Denis, à peine de 7 sols d'amende, assignés sur 6 ouvrées de vigne, lieudit *En Vallerot*.

Magny. — 1443. Autre bail à cens passé par lesdites dames à Jehan Reynaudot qui confesse devoir 4 gros de cense annuelle, payable à la Saint-Denis à peine de 7 sols d'amende, assignés sur 8 ouvrées de vigne situées au même lieu.

Changey. — 1438. Autre bail à cens, passé par lesdites dames du Lieu-Dieu à Guillot Cornu, d'un meix, maison, masure et dépendances à présent en pré, où il y a des noyers, et contenant environ deux ouvrées, situées au village de Changey, près le chemin qui va à Echevronne, autrement dit en la Faye à présent derrière chez Vannet, ledit Guillot Cornu confesse devoir 6 gros vallant 10 sols, payables à la Toussaint.

En 1490, une instance était engagée contre Cassien et André Cornu pour fait du payement des arrérages des 10 sols de cens ci-dessus.

Echevronne. — 1461. Bail à cens fait par lesdites dames à Guyot Chausseneault, demeurant à Echevronne, qui confesse devoir 6 pintes de vin, de cense annuelle, payable à vendange. assignés sur 8 ouvrées de vigne en deux pièces finage d'Echevronne, lieudit *En Fontenelle*.

Nuits. — 1462. Le bailli de Dijon rend en faveur des

(1) Ce moulin n'existe plus.

Digitized by Google

dames du Lieu-Dieu contre les boulangers de Nuits une ordonnance, pour leur faire démolir leurs fours.

BEAUNE. — 1467. Bail à cens passé au profit des dames du Lieu-Dieu à Guy Raoul et Damette, sa femme, d'une maison de pierre, couverte en lave. Ensemble le meix et jardin contigus, joignant ladite maison, appelée la maison *aux Coutereaux*, située au faubourg de St-Martin, moyennant 4 livres de rente emphytéote, payable à la Noël.

BEAUNE. — 1476. Bail fait au profit des mêmes à Enselme Changey et ses enfants durant trois vies de ladite maison et meix des Coutereaux, moyennant 4 livres de rente, payable à la Saint-Denis.

BEAUNE. — 1478. Bail au profit des mêmes à François Raoul, boulanger, d'une maison et meix situé au faubourg Saint-Martin, en la rue des Coutereaux ou de la Ferté, sous la redevance de 20 gros de rente annuelle.

ALOXE. — 1466. Amodiation par les dames du Lieu-Dieu à Barthélemy et Guyot de l'Eschenault, d'une pièce de vigne de 8 ouvrées appartenant à ladite Abbaye, située au finage d'Alosse, au tiers des fruits.

ALOXE. — 1484. Bail de 29 ans passé par lesdites dames à Vienot, maître vigneron demeurant à Alosse, d'une maison et masure située à Alosse, plus 13 ouvrées de vigne, dont 6 lieudit *En Rebresse*; 4 lieudit *En Craye* et 3 lieudit *Es Perrière*, le tout moyennant 20 sols et une feuillette de vin de rente payable à la Saint-Martin.

XVI^e SIÈCLE

MAREY. — 1512. Bornage entre les dames du Lieu-Dieu et les habitants de Marrey à eux joint Messire Jean

Digitized by Google

des Bruyères, seigneur de Marrey, écuyer pour fait de contestation desdites limites faisant séparation de la justice du Lieu-Dieu, et pour fait de *mésus* desdits bois par lesdits habitants et comme encore des *mésus* pour les dommages et intérêts de champéages et pâturages du bétail desdits habitants.

Actes des tenues des jours de la justice du Lieu-Dieu proche le moulin du Lieu-Dieu, *En la Corvée*, devant ledit moulin. contre plusieurs particuliers de Marrey.

Chevrey. — 1515. Acte fait par Mᵉ Pierre Poillot, prêtre et vicaire de Saint-Saturnin, par lequel il a donné à l'église du Lieu-Dieu-des-Champs, plusieurs pièces de vignes sises à Chevrey et pendant sa vie durant seulement.

Echevronne. — 1518. Procès intenté pardevant l'official d'Autun par les doyen et Chapitre de Saulieu comme curés primitifs d'Echevronne, contre les dames du Lieu-Dieu, pour avoir la dixme d'une pièce de vigne, contenant 10 ouvrées situées au finage d'Echevronne, appartenant à ladite Abbaye.

Chaux. — 1514. Transaction, entre les dames du Lieu-Dieu et les habitants de Chaux, ensuite d'une sentence arbitrale, pour fait du droit d'usage et de pâturage quelles ont aux bois et communaux dudit lieu de Chaux ; de la contestation duquel droit lesdits habitants se départirent et leur accordèrent la paisible jouissance par ladite transaction, le tout à la forme dudit acte signé par Garnier, Gasnet et Domardy, tous trois notaires.

Agencourt. — 1516. Donation par Mʳᵉ Pierre Poillot, prêtre, en faveur des dames du Lieu-Dieu de tous les biens qu'il pouvait avoir à condition qu'il sera nourri, entretenu et logé jusqu'à la fin de ses jours et après

Digitized by Google

sa mort qu'il sera inhumé dans l'église du couvent du Lieu-Dieu des-Champs.

CHANGEY. — 1520. Bail à cens passé par lesdites dames à Jacques et Guillaume Vannet qui confessent devoir 25 sols et une pinte d'huile de noix, mesure de Dijon, de cens emphytéoté, payable à la Toussaint, à peine de 7 sols d'amende, assignés sur un meix, maison et jardin et dépendances, situés au finage de Changey, appelé *le meix Caillot* : plus 9 ouvrées de vigne, dont 3 situées lieudit *Au Meix Breneaux*, 3 *sur la Rue*, et 3 *En la Roche*.

VILLERS-LA-FAYE. — 1530. Amodiation de la dixme de Villers-la-Faye par lesdites dames pour le prix de 8 bichets et demi par tiers froment, orge et avoine.

VILLARS-FONTAINE. — 15.., Louis de la Tremoille, seigneur de Nuis et de Vergy, doit aux dames du Lieu-Dieu, 6 boisseaux froment, mesure de Vergy, assignés sur la seigneurie de Vergy, payables à la Saint-Martin ; laquelle graine fut donnée par Alaïde par aumône, le 29 juillet 1229.

MAREY. — 1546. Vente au profit de Mre Claude Cornette vicaire de Marrey, par Jean Dard dudit lieu, de 3 ouvrées de vigne.

ALOXE. — 1556. Bail passé devant Guiard, notaire, le 12 octobre 1556, par lesdites dames du Lieu-Dieu à Germain Gallerand, apothicaire demeurant à Beaune, d'une masure au finage d'Alosse, plus 34 ouvrées de vigne situées audit finage, savoir : 20 ouvrées, devant le Chapitre d'Autun, 4 ouvrées *En Cray*, 6 ouvrées, *En Rebresse*, et 4 ouvrées, *En Braisseau*. Ensemble 40 ouvrées, aux conditions suivantes : ladite masure perpétuellement à condition d'y faire édifier une maison en 6 ans de ce jour, en payant 4 blancs de cense annuelle à la Saint-Martin ; les 20 ouvrées

Digitized by Google

de vigne en une pièce pour 29 ans et le reste pour 99 ans, moyennant 2 poinçons de vin envaissalliers, du crû desdites vignes, payables à la Saint-Martin, et les 29 ans passés, il ne payera qu'un poinçon de vin.

Combertault. — 1565. Amodiation par lesdites dames du Lieu-Dieu à Philibert Martin, Claude Couvert et consorts de 7 journaux de terre situés au finage de Combertault, dont un journal et demi emplanté de vigne, le tout pour le prix d'une queue de vin, 24 mesures de froment et 2 oysons gras, payables à l'abbesse du Lieu-Dieu, à la Saint-Martin d'hyver.

Magny. — 1583. Contrat de vente au profit de Martin Germain, par Marceault Ygnier, d'une ouvrée de vigne, lieudit *Aux Vignes de l'Abbaye*, chargée du quart de 15 deniers de cense portant lods et amende, faute de payer le jour de Saint-Denis tant sur ladite vigne que sur celle dudit sieur de Villers et dudit acheteur envers les dames du Lieu-Dieu.

Lieu-Dieu. — .... La dame abbesse et les religieuses du Couvent du Lieu-Dieu-des-Champs sont propriétaires en toute justice haute, moyenne et basse dans toute l'étendue du finage de leur territoire compris dans l'enceinte des bornes d'iceluy. Dès 1322 le bailli de Dijon rend une sentence pour fait de la justice du Lieu-Dieu.

Meuilley. — 1548. Sentence rendue par le juge de la justice du Lieu-Dieu, en faveur des dames de ce monastère, contre Huguette Vacherotte, veuve de feu Jean Vacherot, du moulin de Roichotte, demeurant à Meuilley, pour fait d'un cens de 10 sols et une feuillette de vin de rente qu'elle devait auxdites dames.

Echevronne. — 1548. Autre sentence rendue en la jus-

Digitized by Google

tice du Lieu-Dieu, pour le paiement des 7 livres de rente foncière dûe auxdites dames.

Lieu-Dieu. — 1567. Mai 13. Procuration donnée au Prieur de Bourbonne et au Gouverneur de la Cour Notre-Dame, pour gérer, gouverner et administrer les biens du Lieu-Dieu, en transférer les religieuses pendant la reconstruction des bâtiments.

Nuits. — 1586. Sentence du baillage de Nuis contre les boulangers dudit lieu qui furent condamnés à ne cuire en leurs fours que les grosses pâtes des habitants des ville et faubourg de Nuis, pour la nourriture et le ménage desdits habitants, où en vendre à la livre pesant, à peine de 3 écus 1/3 d'amende contre chacun d'eux et de tous dépens et intérêts envers lesdites dames du Lieu-Dieu.

Meuilley. — 1587, 1588. L'Abbaye du Lieu-Dieu possède la sixième partie du dixme de Meuilley ainsi qu'il est dit dans une transaction faite entre les chanoines du Chapitre de Saint-Denis de Nuis, et le curé de Meuilley, et au profit dudit curé.

XVII^me^ SIÈCLE

Changey. — 1614. Extrait de sentence rendue sur appointement des tenues des jours de la justice du Lieu-Dieu contre divers particuliers pour fait de paiement de cens et arrérages.

Lieu-Dieu. — 1613. Limitation, assiette et déboronement du finage et justice de l'Abbaye du Lieu-Dieu entre les habitans de Marrey, Chevrey, Meuilley et autres lieux circonvoisins.

Marey-les-Fussey. — 1660. Sentence rendue le 8 mai,

Digitized by Google

en faveur des dames du Lieu-Dieu par Mgr l'Evesque d'Autun contre les habitants de Marrey, au sujet de la nomination d'un vicaire perpétuel pour desservir l'église de Marrey, annexe de la cure de Fussey et son secours, par laquelle sentence les dames du Lieu-Dieu furent condamnées à continuer et à faire célébrer la messe les jours de fêtes et dimanche en ladite église de Marrey par un prêtre approuvé dudit évesque qui recevra à la confession et communion tous ceux qui se présenteront à lui es dits jours en ladite église seulement; l'administration des sacrements et toutes autres fonctions curiales demeureront en tous autres tems et lieu à la charge du vicaire perpétuel établi en l'église de Fussey auquel les habitans dudit Marrey auront recours pour cet effet.

Nuits. — 1661. Ordonnance de MM. les Elus des Etats du Duché de Bourgogne pour imposer à la taille des habitants et locataires de la maison et couvent du Lieu-Dieu-des-Champs. Sur la requête présentée aux Elus eut lieu l'exemption des tailles pour les habitans de ladite maison du Lieu-Dieu-des-Champs.

Beaune. — 1682. Les dames du Lieu-Dieu obtiennent du roi Louis XIV des lettres d'amortissement pour toutes les acquisitions qu'elles ont faites concernant l'église et la clôture de leur couvent.

Beaune. — 1684. Permission de Monsieur l'Evesque d'Autun accordée aux dames du Lieu-Dieu pour faire bénir leur église et autres choses servant au Saint Sacrifice de la messe.

Marey. — 1685. Sentence rendue au bailliage de Nuis le 5 avril, en faveur des dames du Lieu-Dieu contre les habitans de Marrey, pour fait que lesdits habitans en-

Digitized by Google

voyaient et mettaient tout leur bétail tant chevaux, bœufs, vaches, chèvres, moutons et autres dans un bois appelé *le Bois de Larret Mouchot*, appartenant en toute propriété à la dite abbaye, et où lesdites dames ont toute justice haute, moyenne et basse.

ALOXE. — 1659. Remise de vignes, le 8 novembre, par Catherine Barolet, veuve de Me Jacques Paillet, notaire et procureur à Beaune, lesquelles vignes avaient été données à bail par l'abbaye du Lieu-Dieu.

BEAUNE. — 1692. Fondation faite, en faveur desdites dames du Lieu-Dieu, par dame Anne Hébert de Pouvis, épouse de haut et puissant seigneur milord et comte de Carniton, pair du Royaume d'Angleterre, suivant le pouvoir donné à M. Gérard-Bonnet Legoux, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, président au Parlement de Paris, baron de Sernagny.

Par cette fondation, il est donné auxdites dames la somme de 100 livres dont elles sont contentes. Pour satisfaire à la piété de ladite dame Anne-Hébert de Pouvis, les dames du Lieu-Dieu se chargent de faire dire dans leur église du couvent de Beaune une messe haute de requiem, le 20 mars de chaque année, avec diacre et sous-diacre, et la veille les vigiles à trois nocturnes avec les laudes des morts pour le repos de l'âme de défunte dame Elisabeth de Sommerses, sa mère, épouse de seigneur Guillaume-Hébert de Pouvis, pair du Royaume d'Angleterre.

XVIIIe SIÈCLE

CHAUX. — 1717. Donation en faveur des dites dames du Lieu-Dieu, par noble Simon Tribolet, ancien conseiller du

Digitized by Google

Roi, maire perpétuel de la ville de Beaune, élu des Etats de Bourgogne ; par lequel acte sous seing privé, il donne auxdites dames un domaine à lui appartenant situé au finage de Chaux, bailliage de Nuis, consistant en une petite grange, vigne, un quart de pré et terre, le tout ainsi que ledit S^r^ Tribolet en a joui en son vivant et provenant de l'acquisition qu'il en a faite de feu M^e^ Bénigne Martin, pour lors curé de Chaux, par contract reçu Roy, notaire, le 24 novembre 1688, lequel domaine ci-dessus donné conjointement avec dame Anne Lécrivain, épouse dudit S^r^ Tribolet, conformément à leur disposition mutuelle, à la charge et promesse par lesdites dames du Lieu-Dieu de Beaune, de prier Dieu pour ledit S^r^ Tribolet et son épouse; de même de faire dire et célébrer 12 messes pour la défunte dame Viard, le tout suivant l'acte sous-seing privé.

Villers-la-Faye. — 1711. Lesdites dames du Lieu-Dieu ont droit de prendre et lever annuellement au finage de Villers-la-Faye la tierce partie des 2/3 de toute la dixme ; le curé dudit lieu en lève le 1/3, et le seigneur de Villers-la-Faye, les deux autres tiers, moins 1/3 desdits 2/3. Pour égaler ladite dixme de 9 gerbes, les dames du Lieu-Dieu lèvent 2 gerbes, le seigneur de Villers, 4 ; et le sieur curé 3, comme il s'en suit par la possession immémoriale qu'ils se justifient.

Meuilley. — 1718. Sentence rendue en la justice du Lieu-Dieu-des-Champs, en faveur desdites dames contre plusieurs particuliers de Meuilley, pour avoir anticipé et pris un chemin dans les héritages desdites dames du Lieu-Dieu, même pour avoir enlevé plusieurs bois d'un buisson

Digitized by Google

qui était dans ledit chemin. Ils furent condamnés aux intérêts envers lesdites dames.

Nuits. — 1745, les 16 et 17 janvier. Par un traité fait entre les dames du Lieu-Dieu de Beaune et les maire, eschevins, syndic et habitants de Nuis, ceux-ci ont la liberté de cuire leurs pains dans leurs maisons, à la condition que chaque habitant payerait auxdites dames religieuses du Lieu-Dieu, 20 sols par an, par feu ou ménage, pour avoir la liberté de cuire leurs pains dans leurs maisons et où ils jugeraient à propos. Il leur est même accordé la faculté de construire des fours dans leurs maisons. Que ceux qui voudraient cuire au four banal payeraient le droit de pâte à raison de 16 livres. une livre, et que les échus seraient payés par ceux des habitans qui auraient refusé de cuire au four banal sur le pied de 20 sols par feu. Il a encore été convenu par ce traité que les 20 sols accordés cy-dessus se payeraient par chaque feu ou ménage tous les ans au 1er janvier.

Ce traité a été homologué par arrest du Parlement de Dijon, le 28 décembre 1745.

Beaune. — 1747. Lettres de cachet du Roi Louis XV adressées à l'abbesse du Lieu-Dieu :

« Made l'abbesse, estimant à propos de faire conduire » dans votre abbaye les deux Dmes de Langhac, religieuses » de Praslon, je vous fais cette lettre pour vous dire de les » y recevoir et garder, jusqu'à nouvel ordre de ma part, » et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous » ait Mad l'abbesse en sa ste garde. Ecrit à Fontainebleau » le dix novembre mil sept cent quarante-sept.

» Louis.

» Phelippeaux. »

Digitized by Google

Lieu-Dieu. — 1755, le 6 décembre. Antoine Ducrost, procureur d'office et Debays, greffier de la Justice du Lieu-Dieu-des-Champs, partie de Marey, de Chevrey et dépendances appartenantes aux Dames et Religieuses de l'abbaye du Lieu-Dieu de la ville de Beaune, se transportent au Lieu-Dieu-des-Champs, pour reconnaître l'incendie des bâtiments qu'occupaient Denis Joannet, rentier desdites dames, et Henri Michelin, leur concierge, avec leur famille et constater ledit incendie et en dresser procès-verbal.

De ce procès-verbal, il résulte que la chambre basse à cheminée, la cave dessous et le grenier dessus qu'occupaient ledit Joannet ont été incendiés et entièrement consumés; que la chambre basse à cheminée, le poële en arrière, la chambre haute à cheminée qu'occupait le sieur Directeur desdites Dames lorsqu'il venait percevoir les cens; que le grand grenier à côté bâti à neuf depuis environ 20 ans, ont aussi été totalement consumés par le feu. D'après les témoins entendus, la cause de l'incendie provenait d'un bruchon de cendres chaudes placé près d'un tas de paille de chanvre dans la chambre dudit Joannet par un de ses enfants, au dessous de l'âge de puberté. L'incendie commença le dimanche 23 novembre, à midi, et dévora successivement les logemens de Joannet et de Michelin et tous leurs effets mobiliers; Anne Dambrun, femme Michelin eut un bras brûlé en portant secours. Cet incendie se continua jusqu'au 27, malgré tous les secours qui furent apportés. Les époux Michelin étaient réduits à loger dans une écurie, près de leur vache.

Seigneurie du Lieu Dieu-des-Champs. — 1755. Aux vénérables abbesse et religieuses du Lieu-Dieu, compète et appartient en toute justice haute, moyenne et basse, la

Digitized by Google

terre seigneuriale du Lieu-Dieu-des-Champs, consistant en sçavoir : environ 28 soitures de prey, 100 journaux de terre labourable, environ 2 journaux de terre à chenevière ; la soiture de prey est amodiée dix livres ; les terres labourables sont amodiées cent mesures de conceau et cent mesures d'orge, mesure de Beaune ; les chenevières, trente livres de filasse ; avec les réserves de quatre chapons, deux cochons de lait, douze paires de pigeons, cent bottes de paille, cinquante bottes de foing, trois paniers de pommes, la moitié des noix et douze livres pour les bâtiments.

Le tout amodié pour 9 années à Pierre Ecard, François Fourtier, Jean Noélat l'aisné et autres solidaires, laboureurs à Meuilley, par acte reçu Monthelie, notaire à Beaune, le 28 décembre 1755.

Il dépend de la même seigneurie du Lieu-Dieu-des-Champs, un canton de bois de la contenance de 67 arpens royaux, 8 perches et un autre de 12 arpens royaux dont il y en a en réserve 18 arpens 3/4 et une perche, le surplus réglé en 26 coupes annuelles dont chaque coupe est composée de 2 arpens et quelques perches.

Le tout réservé à ladite abbaye.

Dépend de la même seigneurie, 75 ouvrées de vignes amodiées à Dominique Joannet et à Pierre Ecard, vignerons à Marey, par acte reçu Roberdet, notaire royal à Beaune, le 30 octobre 1754, pour 9 années moyennant le tiers des fruits. Dans le même canton de vigne, il y a en outre, 15 journaux des sainfoing prêts à être replantés en vigne (1).

(1) Le bornage du domaine du Lieu-Dieu, par Seguin, arpenteur

Digitized by Google

III

A l'origine du monastère du Lieu-Dieu, dans ces temps de foi ardente, une vive préoccupation de la vie future amenait le riche à se dépouiller d'une partie de sa fortune au profit des communautés religieuses. Le donateur ne cherchait pas seulement à assurer la tranquillité de ses vieux jours, il voulait aussi que ses restes mortels reposassent dans l'église du lieu qu'il avait choisi et ou devait se réciter, suivant son désir, les prières à son intention le jour de l'anniversaire. De leur côté, les religieuses accueillaient le vieillard avec bienveillance dans leur retraite. Sans doute, le déshérité ne pouvait pas, comme le riche, implorer la miséricorde divine par de tels moyens ; il ne pouvait pas imposer ses conditions à la communauté pour que telle ou telle prière fut dite pour lui après son décès ; mais ne profitait-il pas des largesses du riche ? Cette lampe à huile de noix, ces mots d'infirmerie, d'hospitalière que l'on rencontre à chaque instant dans les donations, ne semblent-ils pas désigner le Lieu-Dieu comme un lieu de secours où le pauvre trouvait les soulagements qui lui manquaient dans sa masure ?

Si l'on se reporte par la pensée, non pas au XIII[e] siècle, ni même au commencement du XIV[e] siècle, alors qu'une prospérité relative contribuait au développement de la population à ce point de la comparer à celle de nos jours ;

à Beaune, en 1833, révèle la contenance totale de 96 h. 91 ares 37 cent. ou 288 journaux 76 perches dont 97 journaux 1/4 18 perches en terre labourable, 27 journaux 1/2 27 perches en prés, 20 journaux 3/4 40 perches en vignes, 133 journaux 1/3 51 perches en bois, 4 journaux en maisons et jardins déduction faite de 3 chemins vicinaux.

Digitized by Google

mais aux temps malheureux qui suivirent, à ces guerres incessantes de la fin du XIV^e^ siècle et du XV^e^ siècle qui désolaient les campagnes. Si l'on considère aussi toutes ces épidémies qui décimaient les population (1), et les disettes qui étaient la conséquence de ces fléaux, on se rendra compte de quels secours pouvaient être pour le pauvre, les communautés religieuses dans les campagnes.

Tous ces malheurs qui s'appesantissaient sur le pays, n'épargnaient guère ces lieux de retraite. Ils furent, pendant les tristes temps, exposés aux plus effroyables dangers. Au XIV^e^ siècle, alors que les Grandes Compagnies répandaient partout la terreur, 16,000 routiers se tenaient, pendant le carême de 1361, autour de la forteresse de Vergy (2), à environ une lieue de notre monastère. Ces forcenés se jetaient par bandes, sur les villages, pillant et incendiant les maisons et les récoltes, tuant ou rançonnant les malheureux paysans. Pour ne citer qu'un exemple, disons que notre cher village de Fussey vit ses maisons pillées et incendiées et 10 de ses habitants tomber sous les coups de ces bandits. Aux Grandes Compagnies succédèrent les Ecorcheurs qui ne leur cédèrent en rien sous le rapport des excès. Les chroniqueurs, en effet, ne parlent que de pillages, d'incendies, de meurtres, de viols de *prinses de couvents* commis par ces terribles hôtes !

Cependant le monastère du Lieu-Dieu poursuivait son existence au milieu de ces douleurs publiques, mais il était dans la détresse. Ses domaines avaient été pillés, ses privilèges violés et ses droits presque anéantis. En 1404,

(1) La peste de 1586 enleva en six mois 70 personnes à Fussey et 35 à Marey, villages voisins du Lieu-Dieu.
(2) Rossignol, *Histoire de Beaune*, p. 229.

Digitized by Google

ses religieuses, par suite de manque de revenus, se virent à la veille d'être sans chapelain. Elles durent employer des moyens énergiques pour faire rentrer leurs dûs Elles se rappelèrent la donation faite par Hugues IV, pour l'entretien de ce prêtre et adressèrent à Jean-sans-Peur une supplique au sujet de cette donation. Le duc répondit à leur demande en leur délivrant un mandement pour contraindre les habitants de Fussey au paiement des 5 livres et des arrérages qu'ils devaient.

Les signes de cette détresse se retrouvent dans les siècles suivants. Les donations et les acquisitions avaient cessé depuis longtemps. Les domaines ne donnaient presque plus de revenus. Il n'est question que de baux à cens, à long terme, à trois vies et même de baux emphytéotiques. Or, l'emphytéose était une espèce d'aliénation, de contrat qui ne laissait guère au bailleur que son titre de propriétaire. Faut-il rappeler aussi les nombreux procès qui surgirent et que les religieuses eurent à soutenir tant en demandant qu'en défendant ? Pour toutes ces raisons, notre monastère se trouvait, au milieu du XVI[e] siècle, dans un état déplorable, ses bâtiments n'étaient plus que des ruinés ; l'église de la Bienheureuse Marie du Lieu-Dieu *Ecclesie Beate Marie de Loco Dei* (1), suivant l'expression d'Alix de Vergy, et ses chapelles Saint-Jean l'Evangéliste, Sainte-Madeleine n'existaient plus. Reconstruire les bâtiments était un fait qui nécessitait non seulement une lourde dépense, mais encore le transfert des religieuses dans un autre lieu pendant les travaux. Il fallait bien s'y résoudre ; le 13 mai 1567, une procuration fut donnée au

(1) Duchesne, Histoire de Vergy, p. 157.

Digitized by Google

Prieur de Bourbonne et au gouverneur de la Cour Notre-Dame pour gérer, gouverner et administrer les biens de l'abbaye pendant la reconstruction des bâtiments.

Au XVI[e] siècle, à l'époque des guerres de religion, lorsque la croix ne fut plus respectée par la soldatesque et que l'héresie eut déchaîné la guerre civile, la tempête devint encore plus violente que par le passé. L'auréole de la croix s'obscurcit et faillit disparaître. Les communautés, dans les campagnes, furent en péril. Les guerres de religion ne furent qu'un prétexte à l'ambition des princes. Alors, le pays se partagea en deux camps : celui des catholiques et celui des protestants. Ceux-ci appelèrent à leur aide leurs coreligionnaires d'Allemagne. Jean-Casimir, duc de Deux Ponts, vint à leur secours à la tête de 13,000 Allemands. Il s'arrêta devant Nuits en 1569, pilla cette ville et brûla ses faubourgs. Sept ans après, ce même prince allemand revint dans notre contrée à la tête de 25,000 reîtres, au secours des calvinistes. Il s'arrêta à nouveau devant Nuits, l'assiégea pendant sept jours, après lesquels cette ville fut obligée de capituler. C'était le 25 janvier 1576 (1). La brutalité de ces soldats n'eut plus de bornes ; cette malheureuse ville fut livrée à l'incendie et 150 habitants furent massacrés ; la chapelle des *Croisés* et le *Grand-Four banal* des religieuses du Lieu-Dieu, où ces malheureux habitants s'étaient réfugiés ne suffirent pas pour les protéger (2). Ces farouches soldats détruisirent de fond en comble l'église Saint-Julien, dévastèrent les églises

(1) Vienne, Histoire de Nuits.

(2) Après les avoir assommés, dit Joseph Bard, on retira leurs cadavres de ces lieux à l'aide de *bigots*. Depuis et jusqu'en 1789, il fut célébré tous les ans une messe de *requiem* appelée messe *des Bigotes*.

Digitized by Google

Saint-Symphorien et Saint-Denis qu'ils convertirent en écuries, et brûlèrent, non loin delà, l'église de Corgoloin, que nous voyons si bien assise sur son socle d'asphalte, mais dont les piliers, à l'intérieur, veufs de leur voûte, témoignent encore aujourd'hui de ce forfait.

De tels faits étaient bien de nature à jeter l'effroi dans le voisinage et notamment dans le monastère du Lieu-Dieu. Les autorités civiles et ecclésiastiques furent alarmées de tous ces maux qui affligeaient le pays et de la situation pénible qui était faite aux communautés religieuses. Elles n'hésitèrent pas à ordonner le transfert de celles-ci dans les villes voisines. Dès le 14 juillet 1634, les religieuses du Lieu-Dieu en avaient obtenu la permission de Mgr de Ragny, évêque d'Autun. Deux ans après, jour pour jour, le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne adressait dans ce but, une lettre aux maire, échevins et habitants de Beaune. En 1636, la malheureuse ville de Nuits fut, de nouveau, ravagée pendant deux jours par les Suédois du duc de Weimar (1). En même temps, les troupes du général autrichien Gallas, se jetèrent sur la Bourgogne et commirent les plus grands excès. Ces hommes de guerre accumulaient les ruines dans les campagnes. Ils se présentèrent devant l'abbaye du Lieu-Dieu et assouvirent leur fureur sur ce cloître qu'ils laissèrent en ruines.

La translation de ce monastère dans un lieu plus sûr s'imposait. Sa situation particulière dans une gorge étroite, au pied des montagnes que franchissaient sans cesse des bandes de soldats, en était un motif des plus sérieux.

En présence du danger, les religieuses durent quitter

(1) Joseph Bard.

Digitized by Google

précipitamment leur monastère du Lieu-Dieu-des-Champs. qu'elles affectionnaient cependant, mais qui ne leur offrait plus un asile inviolable. Elles se refugièrent, en 1636 (1), à Beaune, dans une maison mise à leur disposition. Voici les noms des religieuses qui composaient la communauté au moment de ce départ :

Dame Louise-Marie Daveine, abbesse ; Sr Claude-Marguerite de Saint-Belin ; Sr Isabeau Damarin ; Sr Claude de Tirevolet ; Sr Jeanne de Croizier ; Sr Claude de Villers ; Sr Constance de Clugny ; Sr Françoise de Leyna ; Sr Anne de Clugny ; Sr Anne Duban ; Sr Barbe de Drée ; Sr Constance du Montet.

En temps de guerre, les choses se font à la hâte et provisoirement. La maison où les religieuses s'étaient retirées ne leur suffisait pas. Le 14 mai 1637, de l'avis de vénérable personne Mre Jean Loppin, archidiacre à Beaune, elles achetèrent de noble Etienne Bouchin, résidant à Beaune, avocat au Parlement, ancien procureur du Roi près les Cours royales de Beaune, les maisons et bâtiments à lui appartenant, « situés à Beaune, sur la rue Bretonnière, tenant d'un long une ruelle (2) tirant de la rue » Bretonnière, sur les murs et remparts de ladite ville, » d'autre long à Mr Philibert Brunet, advocat à Beaune, et » à noble Jean-Baptiste Brunet, lieutenant particulier en » la chancellerie dudit lieu ; d'un bout pardevant à ladite » rue Bretonnière et par derrière aux remparts de ladite » ville. » Cette acquisition eut lieu moyennant le prix

(1) Le Gallia Christiana fixe la date au mois de juin ; le manuel du Lieu-Dieu de 1756 donne celle du 14 juillet.
(2) La rue de la Bussière.

Digitized by Google

de 15,500 livres converti en une rente de 775 livres tournois, payable chaque année audit Sr Bouchin, le 24 juin.

Les religieuses s'empressèrent d'occuper ce local et adressèrent à l'évêque d'Autun la requête suivante :

A Monseigneur l'Illustrissime évesque d'Autun,

Supplient humblement les dévotes abbesse et religieuses du monastère du Lieu-Dieu, ordre de Cisteaux,

Et vous remonstrent que dès un an en ça de vostre consentement et permission, elles se seraient establies en la ville de Beaulne et faict célébrer la saincte messe en une maison en laquelle elles se retirèrent. Mais comme elles ont esté contrainctes de changer de logis an qu'il néanmoins elles ne peuvent faire célébrer ladite saincte messe ni faire ou faire faire les autres fonctions de l'office divin que par une nouvelle permission esmanant de vostre authorité.

Il vous plaira, Monseigneur, leur accorder ladite permission et elles continueront leurs prières pour vostre prospérité et santé.

Loïse-Marie Daveine, abbesse ; Sr Marguerite de Saint-Belin ; Sr Damarin ; Sr de Dampierre ; Sr de Villers-la-Faye ; Sr de Leyna ; Sr C. de Clugny ; Sr A. de Clugny ; Sr de Montet.

En marge de cette requête se trouve la réponse de l'évêque d'Autun, à la date du 14 juillet 1637, permettant « de choisir un lieu le plus propre pour y faire célébrer la sainte messe. »

Pour arriver à la translation du monastère à Beaune, la permission de l'évêque d'Autun, celle des échevins de la ville de Beaune et le consentement de l'abbé de Cîteaux étaient nécessaires. Les deux premières étaient ob-

Digitized by Google

tenues, mais les choses allaient lentement. Marie Daveine présenta une nouvelle requête à l'évêque d'Autun tendant à obtenir le consentement de son chef d'ordre.

Voici cette requête :

A Monseigneur le Révérendissime et illustrissime Evesque d'Autun,

Supplient humblement les abbesse et religieuses du monastère du Lieu-Dieu et vous remonstrent qu'en la poursuitte qu'elles font de la translation de leur dit monastère du Lieu-Dieu en la ville de Beaulne, il leur est nécessaire de faire apparoir au Conseil de Monseigneur l'Eminentissime cardinal Duc, leur supérieur, par exprès de vostre consentement à ladite translation. Or, comme par vostre zèle singulier à la gloire de Dieu et réformation des ordres religieux, vous leur avés toujours fait le bien de favoriser par diverses permissions ce dézein. Il vous plaira, Monseigneur, de nouveau permettre esdittes abbesse et religieuses de transférer leur dit monastère en ladite ville de Beaulne pour y vivre en closture et observance de leurs règles soubs la jurisdiction et protection de sa ditte Eminence et ses successeurs en ladite abbaie et généralité avec les privilèges, immunités et exemptions de leur dit ordre et dont elles ont joui jusqu'icy paisiblement et elles prieront Dieu pour vostre prospérité et santé.

Sr Louyse-Marie Daveine.

La réponse favorable du prélat ne se fit pas attendre :

Nous soubsigné, vicaire général de Monseigneur le Révérendissime Evesque d'Autun,

Veu la requeste des religieuses, abbesse et monastère cy devant dit, leurs permettons de transférer leur monastère

Digitized by Google

en la ville de Beaune pour vivre en closture et observance de leurs règles soubz la juridiction et protection de Monseigneur l'Eminentissime cardinal abbé de Cisteaux et de Messeigneurs ses successeurs et prions la bonté divine leur augmenter ses saintes grâces avec ung heureuse persévérance à son service.

Faict à Autun, le sixiesme septembre mil six cent trente-sept.

ANT. DE GANAY, vic. gen.

Aussitôt cette nouvelle permission obtenue, il en fut fait part à l'abbé de Cîteaux, afin qu'il se prononçât sur cette translation. Dom Philippe Ludot, religieux de Cîteaux, fut chargé de s'informer de la *commodité* et *incommodité* pouvant en résulter. Il dressa un procès-verbal sur lequel un rapport fut fait et soumis à l'abbé qui ordonna, en ces termes, un supplément d'enquête :

Armand, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, abbé de Cisteaux, chef et supérieur général de l'ordre dudit Cisteaux et ayant l'entier pouvoir du chapitre général d'iceluy, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que sur le rapport à nous fait par le R. Père, proviseur de notre collége des Bernardins de cette ville de Paris, du procès-verbal fait par Dom Philippe Ludot, religieux de nostre monastère de Cisteaux commis par nous cy devant pour informer de la commodité ou incommodité du transport de nostre monastère du Lieu-Dieu en la ville de Beaune, nous avons ordonné et ordonnons que ledit Dom Ludot informera plus amplement de la commodité qu'ont les religieuses de nostre dit monastère du Lieu-Dieu de bastir en laditte ville un logement propre et commode pour la pratique de la régularité

Digitized by Google

et observance de nostre dit ordre et du tout dressera procès-verbal pour iceluy estant rapporté par devers nous estre fait droit comme il appartiendra.

Fait en nostre Conseil, le vingt-huitiesme septembre mil six cens trente-sept.

Fr. Jean, abbé de Prières et Selle.

Le rapport supplétif fourni par Dom Ludot fut favorable à la demande de l'abbesse et la translation du monastère devint définitive sur la fin de 1637.

Les dames du Lieu-Dieu ne s'en tinrent pas à l'importante acquisition du 14 mai 1637; elles achetèrent, le 4 mai 1641, de maistre Edme Misserey, prêtre, curé de Meloisey, et de Claude Misserey, son frère boulanger à Beaune, une maison sise en cette ville, rue Bretonnière « tenant d'un long une rue tirant sur les remparts de la ville et de toutes autres parts auxdites dames », pour le prix de 2,400 livres. Puis, le 26 avril 1645, un jardin enclos de murailles, avec une petite maison dedant, est acheté pour 1,200 livres, le tout sis à Beaune, en la rue de *la Buissière*, tenant par devant à ladite rue et par derrière à la rivière *Bouzoize*. En 1646, le 19 février, autre acquisition sur les consorts Millet, d'une maison située à Beaune, dans la même rue *Buissière* (1).

Au XVI[e] siècle, il y eut un immense mouvement de réforme monastique suscité par l'Eglise romaine dans tout le monde chrétien. Le pape Léon X conclut avec François I[er], le 18 août 1516, un concordat qui fut une acte d'une immense importance. Il introduisait un changement complet

(1) Cette rue tire son nom de l'ancien hôtel de l'abbé de La Bussière qui était situé à l'extrémité de cette rue.

Digitized by Google

dans les mœurs monastiques et produisit une grande émotion jusque dans le sein du plus petit monastère. La liberté des élections épiscopales et monastiques qui, remontait bien haut. allait cesser d'exister ; l'autorité royale interviendrait désormais dans la nomination des abbesses. Le Roi choisira à l'avenir parmi les religieuses, celle qui devra gouverner le monastère. Jusqu'en 1529, ce concordat n'avait presque pas reçu d'application à l'égard des couvents des religieuses. Cette mesure venait combattre un usage assez fréquent qui avait lieu dans les monastères à cette époque : les moindres offices, aussi bien que les fonctions les plus élevées d'un grand monastère, se transmettaient entre parents comme par voie de succession et sous le mode appelé *résignation* (1). A ce motif s'en joignaient d'autres qui devaient amener la réforme dans les monastères. Du reste, les prescriptions du Concile de Trente étaient formelles. Depuis la fin du XV^e^ siècle, un grand nombre de monastères des deux sexes dans toute la chrétienté avaient donné l'exemple. Ce noble rôle était réservé, pour l'abbaye du Lieu-Dieu, à Suzanne de Henin-Liétar qui fut abbesse de 1641 à 1648. Son œuvre était à la fois difficile et délicate. Réformer sa communauté, c'était lui imposer d'abord une règle monastique plus sévère et plus conforme aux anciennes constitutions de l'ordre, en se conformant aux prescriptions du Concile de Trente. Cette mesure rencontra, dans quelques parties de la France, de nombreux et opiniatres obstacles ; il n'apparait pas qu'il en fut ainsi dans le monastère du Lieu-Dieu. Voici les noms des religieuses qui suivirent l'abbesse dans cette voie : Isabeau Damarin,

(1) Henri Batault, Histoire de l'abbaye de Lancharre (Passim.)

Digitized by Google

Jeanne de Croizier, Claude de Villers-la-Faye, Constance de Clugny, Françoise de Leyna, Anne de Clugny, Anne Duban, Constance-Marie de Montet et Catherine Lebret. J'ignore pourqu'elle cause Claude-Marguerite de Saint-Belin, Claude de Tirevolet et Barbe de Drée ne faisaient plus partie de la Communauté.

L'autre partie de la réforme concernait le temporel ; il s'agissait de relever le couvent de la décadence dans laquelle les mauvais jours l'avaient plongé ; ce n'était pas chose facile. La translation du monastère qui venait de s'effectuer, les acquisitions importantes qui suivirent, enfin l'installation de ce cloître étaient autant de causes qui étaient loin d'équilibrer le budget de la Communauté. Pour cette mission, une main ferme était nécessaire ; il y a tout lieu de croire que Suzanne de Henin-Liétar fut à la hauteur de sa tâche.

A toutes ces dépenses considérables qui s'imposaient, il faut ajouter les droits du fisc. Les gens de main-morte de toute l'étendue du Royaume, les hôpitaux et hôtels-Dieu exceptés, étaient tenus de déclarer avec pièces justificatives à l'appui, leurs biens, meubles et immeubles, cens, rentes et tous autres droits leur appartenant. La première ordonnance royale qui prescrive ces déclarations est de 1463 ; puis vinrent celle de 1549 et celle de 1643, la plus sévère, la plus stricte de toutes. Depuis les guerres de religion les charges du clergé avaient augmenté d'année en année : décimes, dons gratuits, dons extraordinaires augmentaient tellement qu'un grand nombre de corps séculiers et réguliers furent dans la nécessité de recourir à des aliénations (1). Voici la déclaration que l'abbesse et les re-

(1) Histoire de l'abbaye de Lancharre, déjà citée.

Digitized by Google

ligieuses du Lieu-Dieu firent en 1667. Ce document va nous révéler la situation de ce monastère à cette époque :

III

Déclaration des Biens et Revenus du Monastère de l'abbaye Nostre Dame du Lieu-Dieu de Beaune de l'estroicte observance de l'ordre de Cîteaux (1).

Les Abbesse et Religieuses du Monastère de l'abbaye Nostre-Dame du Lieu-Dieu, pour satisfaire à l'ordonnance de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque d'Autun du second du mois de novembre mil six cent soixante sept donnée en exécution des ordres du Roy contenus dans la lettre de Sa Majesté le onziesme du mois d'octobre de la mesme année, desclarent que leur monastère a esté fondé par Eude, duc de Bourgongne, environ l'an mil cent vingt-sept (2), lequel pour la dotation de la dicte Abbaye donna tout ce qu'il avoit au territoire dudit Lieu-Dieu.

Que ceste fondation a esté suivie de quelques donations particulières de très antiennes dattes.

En mil deux cent trente-quatre Madame Alayde, duchesse de Bourgongne, donna à ladicte Abbaye le fourg bannal de la ville de Nuys avec son chaufage, à le prendre dans ses forèts.

En la mesme année mil deux cent trente-quatre, Hugues,

---

(1) Arch. dép. H. 1057.

(2) Il y a évidemment, dans cette déclaration, une erreur de date : Eudes Ier occupa le trône ducal de 1078 à 1102 ; Hugues II, son fils aîné, de 1102 à 1142, et Eudes II, son petit-fils, de 1142 à 1167 ; c'est sans doute de ce dernier dont il s'agit.

Digitized by Google

duc de Bourgongne, donna en fief et aumosne à ladicte abbaye dix muids de vin à prendre sur la dixme qui luy appartenait au lieu de Pommard. (*Lesdictes Religieuses ne font estat desdits dix muids de vin d'autant qu'elles n'en jouissent manque de fond).*

Les donations et aumosnes cy-dessus composent le revenu de ladicte Abbaye comme il sera dit cy-après.

Desclarent qu'en mil six cent trente-six, les bastiments de ladicte Abbaye qui est à deux lieues de la ville de Beaune furent ruinés à cause des Guerres qui estoient en Bourgongne lors du siège de Dole, particulièrement par les ennemis de l'Estat, lesquels y faisoient tous les jours des courses en telle sorte qu'elles furent obligées de s'establir en la dicte ville de Beaune ensuitte de l'ordonnance de Monseigneur le Prince de Condé qui estoit gouverneur de la province, comme il appert par sa lettre addressante à Messieurs les Maire, Eschevins et habitants de la dicte ville de Beaune du quatorziesme juillet de ladicte année mil six cent trente-six et par la permission qu'elles avoient de Monseigneur de Ragny, en ce temps révérendissime Evesque d'Autun du quatorziesme juillet mil six cent trente-quatre, et pour satisfaire aux décrets et canons qui ordonnent aux Religieuses qui sont établies à la campagne de se retirer aux villes voisines.

Que de touts les bastiments qui estoient autrefois audict Lieu-Dieu, il n'y en a en estat que pour le logement du fermier, les autres ayant esté entièrement ruinés en telle sorte qu'il n'en reste plus que les vestiges.

Revenus de la dicte Abbaye et Monastère.

Desclarent lesdictes Abbesse et Religieuses qu'elles ont

Digitized by Google

de revenu provenant des fonds de ladicte Abbaye Nostre-Dame du Lieu-Dieu la somme de deux mil livres par bail passé pardevant Bouchin, notaire royal en datte du vingt et uniesme juillet mil six cent soixante-trois, cy. 2,000 L.

Plus desclarent qu'il leur appartient une maison scise en la rue de la Bussière par elle acquise de Mre Pierre Perrier, procureur à Beaune par contrat du quatorziesme septembre mil six cent soixante-trois receu ledict Bouchin, notaire, laquelle maison elles ont achetée pour joindre à leur closture et sans laquelle elle ne peut estre faicte et dont elles retirent de loyer annuellement vingt-quatre livres, cy. . . . . 24 L.

Plus desclarent qu'elles perçoivent annuellement et leur est deub soixante et dix livres à cause du don qui leur fut faict par Jean, duc de Bourgongne par contract du mois d'avril mil deux cent cinquante-quatre en la ville de Salins, au Comté de Bourgongne pour célébrer annuellement un anniversaire et à cause de la dotte constituée par Madame Poncelle, sœur de Messire Humbert de la Tour, qui avait épousé Beatrix de Bourgongne suivant le contract de mil deux cent nonante, cy. . . . . 10 L.

Desclarent qu'elles ont les rentes constituées cy-après :

Une rente de la somme de huict cent livres sur Henry Roy, drappier à Beaune, par contract du mois de novembre mil six cent cinquante-huit receu Bouchin, notaire, dont l'intérêt est au denier vingt qui est quarante livres, cy. . . . . 40 L.

Plus une autre rente créée au denier vingt par les héritiers de fût Monsieur de Ganay, thrésorier en la Généralité de Dijon, de la somme de quatre mil livres pour la dotte d'une Religieuse par contract du dixiesme juillet mil six

Digitized by Google

cent soixante-quatre receu Bouchin, notaire, cy. 200 L.

Plus une autre rente de la somme de trois mil livres créée par Monsieur Joachin de Villers-la-Faye Vauzey au proffict desdictes Religieuses par contract du vingt-deuxiesme de juin mil six cent cinquante-huict receu Bouchin, notaire, pour la dotte de sa fille Religieuse audict Monastère, les arrérages de laquelle ne sont payez par ce que les biens dudict sieur de Vauzey sont en decret, cy. . . . . 150 L.

Une autre rente de seize cent livres pour reste de la dotte d'une Religieuse créée sur Mre Jacques Deu, marchand à Espernay par contract du cinquiesme juillet mil six cent quarante-trois receu Paillet, notaire, dont elles ne sont pas payée à cause de l'insolvabilité des débiteurs, cy . . . . . 80 L.

Plus lesdictes Abbesses et Religieuses desclarent que Jean, duc de Bourgongne, leur donna par contract du mois d'avril mil deux cent cinquante-quatre et par autre de mil deux cent nonante tant pour un anniversaire que pour la dotte d'une Religieuse quatorze charges de sel annuelles et perpétuelles à les prendre aux salines de Salins, au Comté de Bourgongne, au lieu desquelles sa Majesté connaissant qu'elle avait intérêt d'empescher la traicte dudict sel de Salins et pour cet effect ayant donné édict du mois de mars mil six cent quarante-six et desputé des Commissaires pour l'exécution d'iceluy, il y eut arrest desdicts Commissaires le trentiesme décembre mil six cent cinquante et un par lequel il fut dict qu'au lieu desdictes quatorze charges de sel à les prendre sur les dictes salines au Comté de Bourgongne, il leur seroit deslivré par les officiers du grenier à sel de Beaune la quantité de six

Digitized by Google

minots de sel pour la provision de ladicte Abbaye franchement et sans payer aucun droict de gabelle en payant seulement le prix du marchand laquelle concession desdictes quatorze charges de sel faicte par ledict Jean, duc de Bourgongne, pour les causes cy-dessus a esté confirmée par déclaration du Roy du mois de may mil six cent cinquante-trois dehument scellée du grand sceau avec la commission et pièces cy-devant énoncée y attachée avec le contre-scel, et par ladicte desclaration sa Majesté au lieu de permettre auxdictes Religieuses d'envoyer quérir lesdictes quatorze charges de sel à Salins à cause de l'inconvénient qui en pouvoit estre, a donné et octroyé suivant lesdicts arrests desdicts sieurs Commissaires six minots de sel à les prendre au grenier à sel de Beaune sans payer aucun droit de gabelle et en payant seulement le prix du marchand dont elles jouissent suivant lesdictes lettres vérifiées au Parlement de Dijon, par arrest du vingt-neufviesme juillet mil six cent cinquante trois et à la Chambre des Comptes le huitiesme aoust de la mesme année.

Touts les revenus dudict Monastère reviennent à deux mil cinq cent soixante-quatre livres non compris les pentions viagères qui seront cy-après incérées, cy. . 2,564 L.

Biens de non valleur

Ladicte Abbaye a droict d'une rente foncière sur le revenu de la Chatellenie de Vergy estant annuellement d'une emine de graine moitier froment et avoine donnée en fief et aumosne à ladicte Abbaye par deux donations faictes par Madame Alayd, duchesse de Bourgongne, l'une en date du mois de juillet mil deux cent trente-neuf et l'autre du mois de juin mil deux cent nonante-six, la moitié de

Digitized by Google

laquelle redevance a esté retranchée manque de fond sur ladicte Chatellenie suivant l'ordonnance de Messieurs les Thrésoriers de la Généralité de Bourgongne et à cause que les revenus des bois qui en dépendent ont esté barrés par vertu des déclarations de sa Majesté, ce qui est de notoriété publique ; laquelle redevance est comprise au bail de la ferme des revenus de ladicte Abbaye et estant en valeur de huict livres annuellement en diminue le prix d'autant, cy. . . . . 8 L.

Lesdictes Religieuses ont droict d'une rente foncière assignée sur la dixme du villaige de Brouin, de deux esmines de seigle annuellement laquelle est litigieuse et pour laquelle elles ont procès au parlement de Dijon avec le prieur S^t^ Vivant, auquel la dicte dixme appartient et les pièces de l'instance y sont produitte et parce que ladicte redevance est comprise en leur dict bail à ferme estant en valeur de seize livres, le prix en diminue d'autant, cy. . . . . 16 L.

Lesdictes Abbesse et Religieuses ont droict de prendre du bois et forests du Roy pour le chauffage du fourg bannal de Nuys. qui leur appartient suivant ladicte donation qui en a esté faicte par ladicte Madame Alayde, duchesse de Bourgongne, en mil deux cent trente-quatre, duquel droict elles ont jouy jusqu'à la desclaration de sa Majesté par laquelle les droicts des viagers auxdictes forests ont esté barrés et dont elles ne jouissent à présent, ce qui leur cause un intérest de plus de cent cinquante-deux livres par an et que ledict fourg qui est une de leurs plus notables dotations leur est onéreux comme il se voit par les marchez et achapts de bois par elles faicts pour le chaufage d'iceluy depuis ladicte déclaration, ce qui est de no-

Digitized by Google

toriété publique, lequel droict estant compris dans leur ferme, le prix en diminue d'autant, cy. . . . 150 L.

Les Religieuses portent aussi en non valeur le principal de la rente constituée à leur profit par Monsieur Joachin de Villers-la-Faye-Vanzey dont les biens étaient « en décret de saisie réellement tant au parlement de Dijon qu'au Nivernais où ils sont situés ».

Cy, principal. . . . . 3,000 L.
arrérages . . . . . 150 L.

Et pour leur créance sur Mr Jacques Deu, marchand à Epernay, à cause de son insolvabilité,

Cy, principal. . . . . 1,600 L.
arrérages . . . . . 80 L.

Les non-valeurs desdictes rentes foncières et viagères reviennent à quatre cent quatre livres, cy . . 404 L.

Desclarations des charges et réparations ordinaires et extraordinaires dudit Monastère

Desclarent lesdictes Religieuses qu'elles doibvent de charges ordinaires sur touts leurs dicts biens les choses suivantes :

Premièrement, elles doibvent au vicaire de Fussey pour la portion congrue qui luy est deub, à cause des dixmes qui leur appartiennent, la somme de deux cents livres suivant qu'il appert par la convention qui en a esté faicte avec ledict vicaire, cy. . . . . 200 L.

Plus elles doibvent, pour la célébration des messes en l'église de Marrey, succursale dudict Fussey, cent trente-cinq livres comme il se voit par la convention qui a esté faicte avec le prestre qui dessert la dicte église, cy 135 L.

Elles doibvent aux vénérables du mespard de Nuys la

Digitized by Google

quantité de cinquante mesures de conceau de redevance annuelle sur la dixme de ladicte ville de Nuys à cause que ladicte dixme leur appartient en partie par forme de suplément de portion congrue, ledict conceau estimé chacun an trente-cinq livres suivant que le tout est prouvé par le bail des revenus de ladicte Abbaye, cy. . . . 35 L.

Plus elles doibvent pour les décimes ordinaires et extraordinaires de ladicte abbaye et de la cure de Fussey, cent livres, comme appert par quictance, cy. . . . 100 L.

Plus elles doibvent aux Révérends Pères Chartreux de Dijon dix livres de rente foncière annuelle assignée sur des bastiments par elles possédez et enfermés dans leur closture appert de ladicte redevance par leur contract et les quictances qu'elles en ont, cy. . . . . 10 L.

Plus elles doibvent quatre livres tant à Messieurs de Malthe qu'au domaine d'Elbeuf de rente et cense assignée sur des bastiments qui leur appartiennent fermés dans leur closture appert de ladicte rente et cense par leurs contract et quictances, cy, ... 4 L.

Plus elle doibvent à Mre Pierre Perrier, procureur à Beaune, la somme de trente-cinq livres de rente annuelle au capital de sept cent livres faisant partie du prix d'une maison qu'elles ont acquise de luy par contract du quatorsiesme septembre mil six cent soixante-trois receu Bouchin, notaire, laquelle elles ont acheptée pour joindre à leur closture et sans laquelle elle ne peut estre faicte, cy. . . . . 35 L.

Plus elles doibvent à la fabrique de l'église de St-Pierre de Beaune une rente constituée au capital de six cent livres portant intérest de trente livres par contract du vingt-troisiesme septembre mil six cent soixante-deux, receu

Digitized by Google

Bouchin, notaire, pour payer les arrérages escheus de la rente par elles créée au proffict du sieur Bauin, maistre des comtes à Dijon, pour lesquels acquitter il leur fut permis de prendre deniers à intérest sauf à les recouvrer contre ledict sieur Joachin, de Villers-la-Faye Vanzey, qui en debvoit faire le payement, appert par quictance, cy. . . . . 30 l..

Doibvent une autre rente de quatre cent livres en principal par elle constituée au proffict de Mr Estienne Boussard, apoticaire à Beaune, par contract du quatorziesme juillet mil six cent soixante-quatre, receu Bouchin, notaire, pour payer d'autres arrérages escheus de ladicte rente deub au sieur Bauin suivant la permission qu'elles en ont obtenue par sentence des requestes du palais et sauf à recouvrer contre ledit sieur de Vanzey, appert par ledict contract de constitution et quictances dudict Boussard, cy. . . . . 20 l.

Plus doibvent les dictes Religieuses une rente constituée au sort de trois mil livres au proffit de Mre Jacque Brunet, advocat à Beaune, pour acquitter celle qu'elles debvoient audict sieur Bauin par contract du vingt-neufviesme décembre mil six cent soixante-cinq, receu Durand, notaire, la dicte rente portant intérest de cent cinquante livres, cy. . . . . 150 l.

Desclarent en outre qu'elles sont obligées d'entretenir tant de nourriture que de vêtements dix-huict Religieuses de chœur et sept Sœurs converses lesquelles sont pour la plus grande partie aagées et infirmes, pour lequel entretient et nourriture elles emploient par commune année la somme de trois mil deux cent livres supputation faicte des comtes des dix dernières années, cy. . . . 3,200 l.

Digitized by Google

Item pour les réparations ordinaires des bastiments de leur Monastère, de ceux qui restent au Lieu-Dieu pour loger le fermier, ceux de la cure de Fussey et du fourg bannal de Nuys, elles employent par commune année la somme de trois cents livres, cy. . . . . 300 L.

Item pour l'entretient des ornements de l'église de linges, livres, luminaires et vaisseaux nécessaires pour la cellébration de l'office divin qui ce dict en leur Monastère, elles emploient par commune année la somme de deux cents livres, cy. . . . . 200 L.

Item pour les infirmeries de la maison tant pour les ustenciles et meubles nécessaires à icelles que pour la nourriture extraordinaire des malades et pour le payement des médecins, apoticaire et chirurgien, elles emploient par commune année la somme de trois cent livres, cy. . . . . 300 L.

Item pour la nourriture et entretien du Révérend Père confesseur des visiteurs, lors de la visite des Prédicateurs qui preschent en leur Monastère et messes pour les malades, elles emploient la somme de trois cent livres, cy. . . . . 300 L.

Item pour l'entretien, gages et nourriture des tourières, elles emploient par commune année la somme de deux cent livres, cy. . . . . 200 L.

Item pour les gages et nourriture d'un jardinier, qui sert de valet au R. P. Confesseur, six vingt livres, cy. . . . . 120 L.

Item pour leur chaufage en bois, fagots, charbons, elles emploient touts les ans, trois cent livres, cy . . 300 L.

Item pour les provisions de chandelles, huille et autres menues denrées, elles emploient par commune année la

Digitized by Google

somme de cinquante livres, cy. . . . . 50 L.

Item pour le soubtient des procez qu'elles sont obligées d'avoir demandant et desffendant, pour le payement de leur procureur, advocats qu'autres frais, elles emploient par commune année la somme de soixante livres, cy. . . . . 60 L.

Pour les frais de voyages qu'elles sont obligées de faire, entreprendre, des ports de lettres et pacquets qu'elles reçoivent et pour plusieurs autres frais qu'elles sont obligées de faire, elles emploient par commune année cinquante livres, cy. . . . . 50 L.

Toute la despance ordinaire dudict Monastère revient à cinq mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres, vérification faicte sur les comptes desdictes Religieuses des dix dernières années lesquelles reviennent en despance, par commune année, à cinq mil neuf cent douze livres dix sols et néantmoins l'on ne faict estat à présent que de cinq mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres pour leur despance ordinaire parce que audict comte est compris en despance le prix d'une muraille qu'elles ont faict construire pendant lesdictes dix années qui sert de closture à leur Monastère le long de la rivière et des remparts de la ville ainsi toute ladicte despance reste à ladicte somme de cinq mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres, cy. . . . 5,799 L.

Toutes les non-valeurs à quatre cent quatre livres, cy. . . . . 404 L.

Et tous les revenus à deux mil cinq cent soixante-quatre livres non compris trois cent livres de pentions viagères énoncées, cy-après, cy. . . . . 2,564 L.

Pentions viagères, cy. . . . . 300 L.

Les charges montant à la somme de sept cent dix-neuf

Digitized by Google

livres et la despance ordinaire à cinq mil quatre-vingt livres tous lesdicts revenus à deux mil cent soixante livres et trois cent livres de pentions viagères, déduction faicte des biens de non valeur, il reste des revenus deux mil quatre cent soixante livres, ainsi les despances qui sont en tout de cinq mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres excéde les revenus de trois mil trois cent trente-neuf livres, cy. . . . . 3,339 L.

Déclaration du nombre des Religieuses

La Révérende mère abbesse Antoinette de Rimond de la Rochette, aagée de trente-sept ans de profession.

Marguerite de Villers-la-Faye, prieure, profesſe de vingt ans.

Anne de Clugny, profesſe de cinquante-deux ans.

Catherine Lebret, profesſe de vingt-huict ans.

Anne de Saint-Clement, profesſe de vingt-sept ans.

Nicolle Deu, profesſe de vingt-cinq ans.

Catherine de Hénin-Liétar, profesſe de vingt-trois ans.

Louyse Pot, profesſe de vingt-deux ans.

Angélique de Hénin-Liétar, profesſe de vingt-un ans.

Françoise de Salins, profesſe de vingt ans.

Antoinette Edouard, profesſe de dix-neuf ans.

Françoise Damas, profesſe de dix-sept ans.

Charlotte Damas, profesſe de seize ans.

Suzanne de Villers-la-Faye, profesſe de neuf ans.

Claude de Montet, profesſe de huict ans.

Constance de Montet, profesſe de quatre ans.

Catherine de Ganay, profesſe de trois ans.

Sœurs converses

Claude Docet, profesſe de vingt-sept ans.

Digitized by Google

Barbe Morizot, professe de vingt-sept ans.
Anne Dildieu, professe de vingt-quatre ans.
Edmée Lardot, professe de vingt-deux ans.
Jeanne Bichot, professe de vingt ans.
Simonne Boucher, professe d'environ dix-huict ans.
Marie Tixier, domestique engagée depuis trois ans.

Déclaration des pentions viagères

La Révérende Mère Abbesse a de pention deux cent dix livres, cy. . . . . 210 L.

Sœur Anne de Clugny a de pention quarante livres, cy . . . . . 40 L.

Sœur Catherine de Ganay, a de pention cinquante livres cy . . . . . 50 L.

Toutes lesquelles desclarations cy-dessus et celles qui suivent elles ont faictes et mises es mains de vénérable maistre Jean Loppin, archidiacre et chanoine en l'église collégialle Nostre-Dame de Beaune, député de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque d'Autun, en présence des sieurs André Loppin et Claude Rousseau, aussi chanoines en ladicte Eglise, soubs le bénéfice des protestations qu'elles font que tout le contenu au présent acte ne puisse nuire n'y préjudicier à leurs privilèges, immunitez et exemptions et qu'on n'en puisse tirer conséquence.

Lesdites Religieuses n'ont aucun bastiment régulier, mais seulement plusieurs vieux logis caducs, si ce n'est la muraille qui sert de closture à leur Monastère de costé de septentrion qui est le long de la rivière et des remparts de la ville dont il est parlé cy-devant, et ont quelque vuide qui leur est absolument nécessaire, bien qu'à présent elles

Digitized by Google

ne s'en servent pas à cause qu'il conviendrait faire une muraille de closture de l'autre long qui est de mydy, qui est sans muraille et qui faict qu'elles sont obligées de demeurer dans l'enceinte de leur Monastère, et leur convient d'achepter un autre bastiment pour rendre leur closture complète lequel avec la muraille cy-devant qu'il faudroit construire reviendroit à la somme de plus de huict mil livres.

Et parce que leur despance excède de beaucoup leurs revenus comme appert par le comte arresté au chappitre des charges.

Elles supplient très-humblement sa Majesté ou de leur permettre de recevoir des dottes et des Religieuses comme du passé jusqu'à ce que le fond de ladicte despance, acquisitions, construction des bastiments réguliers et murailles de closture soient faicts, ou y suppléer par sa piété et vouloir considérer qu'elles sont d'entienne fondation royalle, filles de naissance et qui appartiennent aux premiers de la province, leur Abbesse nommée par sadicte Majesté ; qu'elles vivent dans la plus estroicte observance de l'ordre de Cisteaux s'occupant à chanter l'office divin plus de sept heures tant la nuict que le jour, ce qu'elles ne pourroient continuer s'il ne leur estoit permis d'augmenter leur nombre qui à peine suffit à présent pour ces exercices selon la manière usitée en leur ordre à cause qu'elles ont des antiennes et infirmes qui toutes ont le zèle qu'elles doibvent à supplier Nostre-Seigneur pour la concervation de sa personne sacrée et de toute la maison royalle.

Signé : S[r] Antoinette de Rimond de la Rochette, abbesse du Lieu-Dieu ; Sœur Marguerite-Marie de Villers-la-

Digitized by Google

Faye, prieure ; Sr Anne de Clugny ; Sr Catherine Lebret ; Sr Anne-Marie de St-Clément ; Sr Antoinette-Christine Edouard.

Le onziesme jour du mois de novembre mil six cent soixante-sept, nous, Jean Loppin, archidiacre de Beaune, commissaire député par l'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Messire Gabriel de Roquette, Evesque d'Autun, Comte de Saulieu, président né des Estats de la Province de Bourgongne, nous sommes transporté au Monastère de l'Abbaye de Nostre-Dame de Lieu-Dieu de Beaune, de l'estroicte observance de l'ordre de Cyteaux, où estant au parloir d'iceluy, avons fais entendre à la Dame Abbesse du susdit Monastère la Commission à nous donnée, laquelle a depuis avec les Religieuses de ladicte Abbaye, en présence de Me Pierre Vilain, advocat audict Beaune, chargé de leurs affaires temporelles, nous a représenté l'Estat cy-dessus transcript des biens et revenus, charges ordinaires et extraordinaires de ladicte Abbaye et Monastère que lesdictes Abbesse et Religieuses présentes nous ont assuré et affirmé estre véritable. Et ensuite nous ont représenté les pièces justificatives dont il est fait mention en ladicte déclaration. Lesquelles nous avons examinées pendant un jour, et icelles pièces ayant esté confrontées avec ledict estat avons trouvé qu'elles contiennent vérité, et Nous ont lesdictes Religieuses déclaré n'avoir autres biens revenus et charges présentes.

Dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent verbal en présence de vénérables Mres André Loppin et Claude Rousseau, chanoines en l'église collégiale Notre-Dame de Beaune, que nous avons pris pour nous assister pour le tout valoir et servir en temps et lieu comme il ap-

Digitized by Google

partiendra. Fait au parloir desdictes Religieuses, le dix-neufviesme du mois de novembre mil six cent soixante-sept

Signé : A. Loppin ; Rousseau ; P. Vilain et J. Loppin.

Cette déclaration devait servir à l'assiette de l'impôt qui allait être taxé sur tout le clergé. Elle nous révèle un fait bien grave, c'est l'énorme disproportion entre les dépenses et les revenus du monastère, l'excédant des dépenses sur les revenus étant de 3,339 livres. Aussi, n'est-il pas surprenant devoir cette déclaration se terminer par une supplique au Monarque.

En 1682, une église d'une grande simplicité venait de s'élever dans ce cloître, au prix de grands efforts. Louis XIV ne demeura pas sourd aux prières des révérendes Bernardines de Beaune ; il accorda à cette abbaye des lettres d'amortissement pour les acquisitions qui avaient été faites au sujet de cette église et de la clôture du couvent.

En 1684, l'évêque d'Autun accorde aux religieuses, la permission de faire bénir leur église, ainsi que toutes autres choses se rapportant au culte.

A partir de cette époque, l'abbaye du Lieu-Dieu va entrer dans une ère de paix à laquelle elle n'était plus habituée depuis longtemps. Je passe sous silence cette période qui n'offre pas un grand intérêt au lecteur et j'arrive à 1789. Voici, à titre de comparaison, l'état de ce monastère, à plus d'un siècle de distance :

Les recettes pour cette année s'élèvent à. .	10,470 livres
Il a été reçu du bureau de la commission pour le paiement des anciennes dettes	1,500 —
	11,970 —
Les dépenses s'élèvent à.	11,990 livres

Digitized by Google

Les revenus de l'abbaye, en 1790, sont les suivants :

1°	Montant du bail de la propriété du Lieu-Dieu	1,200 livres
2°	Montant du bail du four banal de Nuits .	280 —
3°	— de la dixme de Nuits. .	510 —
4°	— de la dixme d'Antilly. .	400 —
5°	— de la dixme de Meuilley.	102 —
6°	— d'un pré sur Meuilley et Villars-Fontaine	216 —
7°	Montant du bail de terre et pré à Fussey.	72 —
8°	— de terre et vigne à Echevronne	100 —
	Plus 2 pintes d'huile.	
9°	Montant du bail de terre à Chaux . . .	100 —
10°	— des redevances en argent et graines à S[t]-Nicolas-les-Citeaux. . .	60 —
11°	Montant du bail de terre et vigne à Villers-la-Faye	100 —
12°	Montant du bail des redevances à Broin.	63 —
13°	— de terre et vigne, à Chevrey	18 —
14°	Montant du bail d'un demi journal de terre et sainfoin sur Chevrey, pour un quart de vin envaisselé	
15°	Montant du bail de terre et vigne à Combertault	120 —
16°	Montant du bail de partie de la dixme de Corgengoux	150 —
17°	Montant du bail de terre à Volnay. . .	12 —
18°	— de bâtiment, terre et vigne au Lieu-Dieu et à Marey	40 —

Digitized by Google

et moitié des fruits dans les vignes, estimée annuellement . . . . . 450 —

19° Constitution de rente au capital de 400 livres et aux arrérages de 8 livres, ci. . 8 —

20° Montant des rentes et cens dus annuellement à l'abbaye sur plusieurs fonds suivant le manuel. . . . . 400 —

21° Rente au denier 50 créée au profit desdites dames sur les tailles de Bourgogne sur la somme de 6,000 livres réduite à 4,000 et qui produit annuellement, net des droits de quittance. . . . . 77 l. 12 s.

22° Rente sur un particulier de Damerey, en Champagne, de 25 livres au principal de 500 livres, ci . . . . . 25 livres

23° Pour la portion de la dixme d'Epernay possédée conjointement avec la collégiale de Nuits, déduction faite de la portion congrue. . . . . 187 l. 15 s.

24° Pour la récolte de 36 ouvrées de vigne de 1re cuvée et 7 ouvrées de 2e cuvée que l'abbaye possède sur Alosse et qu'elle fait cultiver à moitié, et de celle de 5 ouvrées de vigne et d'un journal de terre sur Chevrey, le tout estimé annuellement . . . . . 475 livres.

Contrat de profession dans l'église du Lieu-Dieu, par Madame Constance du Clugny, 21 mai 1606.

Au nom de Dieu, Amen. L'an mil six cens et six, le vingt et uniesme jour de may en l'église de l'abaye du couvent du Lieu-Dieu envyron les neuf heures du matin, pardevant

Digitized by Google

Pierre Rouyer, notaire royal demeurant à Nuys, a comparu dame Constance de Clugny, fille de feu François de Clugny, vivant sieur et baron du Broullard, et de damoiselle Françoize de Ferrière ses père et mère assistée de dame Philiberte Dorge, abbesse de ladicte abaye, laquelle en présence de Réverendissime Père en Dieu Domp Nicolas Boucherard, abbé de Cisteaulx, docteur en saincte théologie, conseiller du Roy en son parlement de Bourgogne et supérieur général de tout l'ordre dudit Cisteaulx dont dépend ladicte abbaye du Lieu-Dieu, a de l'auctorité de ladicte dame Philiberte d'Orge en présence de ladicte damoiselle de Ferrière, sa mère, de Maximilien de Clugny, escuyer, son frère, de Jehan du Montet aussi escuyer, sieur de Luzigny et de Grandmon, mary de damoiselle Marceonne de Clugny, sœur de ladicte dame Constance, de François et Jacques de Clugny, frères escuyers, sieurs de Rancy et Sainct-Andrey, cousins germains à icelle dame Constance de Jean du Bled, seigneur de Mandelot, parant dudict déclare quelle renonce à tous et ung chacuns ses biens tant paternels escheuts que maternels à escheoir et a touttes aultres successions qui luy pouroient escheoir pour estre tousjours en mesme volunté quelle a esté de vivre et mourir religieusement en ladicte abbaye du Lieu-Dieu ce que elle promectoit faire s'il plaict à ladicte dame abbesse laquelle pour ce elle prye et de plus ledict Père reverendissime abbé de Cisteaulx, la recepvoir pour professe en laditte abbaye du Lieudieu et procéder a sa réception de ladicte profession estant preste à subir à tous commandements et rendre obédiance à ce nécessaire et de prester tous serments convenables. Quoy déclaire après l'acceptation faicte par ladicte de Ferrière de ce qui est

Digitized by Google

des choses à elle délaissées par ladicte Constance, sadicte fille narée en son dire cy devant ceste acceptation tant pour elle que pour les siens, et en contemplation de quoy elle a promis et promect de par chacun an durant la vye de la dicte dame Constance de Clugny, sa fille, payer, bailler et délivrer à icelle à chacun jour de Sainct-Martin d'hivert la somme de trente livres pour sa pantion et entretenement, ce quayant été accepté par ladicte Constance de l'auctorité de ladicte dame, dame Philiberte Dorge, abbesse ladicte demoiselle de Ferrière a pour ad ce y satisfaire et pour ample seurthé assigné et assigne ladicte pantion de trante livres par an dont le premier payement commencera audict jour de Sainct-Martin d'hivert prochain et dilec perpétuellement jusques au déceps de ladicte dame Constance sur tous et ung chacuns ses biens présents et advenir et par spécial ypotecque sur la terre et seigneurye dudict Broullard, membre et despendances dicelle quelle a submis et submect par lobligation de sesdictz biens aux cours du Roy nostre sire de sa chancellerye de Bourgogne et touttes aultres pour estre contrainct à faulte de payc, renonceant à touttes choses aux présentes contraires, mesme au droict disant que généralle renonciation ne vault sy lespecial ne précède et encoire à la loy julye a lautanticque, *si quâ mulier*, faicte en faveur des femmes à elle donne à entendre par le notaire royal soubsigné. Ce faict a esté par ledict Père reverendissime abbé de Cisteaulx à la grand messe célébrée en ladicte église procédé à la reception de ladicte dame Constance en ce quest de ladicte proffession et laquelle a presté le serment pour ce accoustume prester es mains dudict Père reverendissime après plusieurs exortations faicte par ledict

Digitized by Google

Père reverendissime abbé de Cisteaulx qui, pour ce faire et procéder à ladicte réception, cest présenté en habits descant avec la mitre sur son chefz et sa crosse devant luy comme chose requise en telle affaire dont et de quoy lesdictes partyes devant nommée ont à moy ledict Rouyer notaire demandé leur octroyer acte pour leur valoir et servir ce que de raison, lequel acte je leur ay octroyé, le tout faict en présence de Jacques de Croisier dict Dampierre escuyer, Père de la Barre de Braigny, Messire Claude Boussard marchant à Beligny-sur-Ouche, Messire Nicolas Marron, marchant demeurant à Jours-sans-Vault, et Messire Jean Peuget demeurant à Rancy, tesmoings. Signé sur la minutte des présentes. N. Boucherart, ab. de Cisteaulx, Philiberte d'Orge abbesse du Lieudieu, F. de Ferrière, Montet, Constance de Clugny, M. de Clugny, J. de Clugny, Rancy, F. de Clugny et Andrey, J. du Bled de Croizier, J. Puget, Marron, Boussard, et Rouyer, nonotaire soubsigné. Signé : Rouyer.

Contrat d'admission, comme pensionnaire à l'abbaye du Lieu-Dieu, de Damoiselle Philiberte Bouchin, 30 avril 1683.

Au nom de Dieu, Amen. L'an mil six cent quatre-vingt-trois, le dernier jour d'avril avant midy, au grand parloir de l'abbaye du Lieu Dieu, la grille ouverte et les rideaux tirés. Pardevant moy, Anthoine Durand, notaire et tabellion royal héréditaire, résidant à Beaune, rue des Buissons, paroisse Saint Pierre, soussigné, ont comparu en leurs personnes les dames abbesse et religieuses de laditte abbaye ci-après dénommées, assavoir : dame Madame Claude Damas de Marcilly, abbesse de ladite abbaye, sœur

Digitized by Google

Françoise De Salins, prieure ; sœur Anne de S^t^-Clément, sœur Nicolle Deu, sœur Louise Pot de Blaizy, sœur Marguerite de Villers-la-Faye, sœur Christine de Douard, sœur Françoise Damas, sœur Charlotte Damas, sœur Suzanne de Vansey, sœur Claude de Montet de Lusigny, sœur Constance de Montet, sœur Catherine Bernard de Ganay, sœur Pierrette-Marie de Ganay, sœur Marie Deslandes ; sœur Louise de Commaux, sœur Marie Richard, sœur Jeanne-Françoise de Vidal et sœur Claude Peley, touttes religieuses professes dudit Lieu-Dieu, d'une part.

Damoiselle Philiberte Bouchin, fille de M^re^ Claude Bouchin, advocat à la Cour demeurant à Beaune et de damoiselle Anne Dachey, stipulante et acceptante de l'avis, vouloir et consentement desdits sieur et damoiselle Bouchin, ses père et mère, cy présents et l'authaurisant quand à ce. Et aussy de l'avis de M^re^ Estienne Bouchin, prêtre, curé de Corcelles-les-Arts, frère de ladite damoiselle Bouchin cy-présent d'autre part. Lesquels parties sont convenues des choses suivantes, assavoir que lesdittes dames abbesse et religieuses de ladite abbaye du Lieu-Dieu, voulant bien seconder le pieux dessein de ladite damoiselle Philiberte Bouchin dont elles en ont fait la preuve à diverses fois en qualité de pentionnaire depuis plusieurs années en leur maison, s'estant lesdittes dames pour cet effect assemblées en corps de communauté en leur chapitre, ont consenti et accordent de l'aggréger pour sa vie en habit séculier en leur maison abbatiable, la nourrir et entretenir sa vie naturelle durant saine et malade en leur closture sans qu'elle en puisse sortir. Et ce en considération de la protection et service qu'elles ont reçues et re-

Digitized by Google

çoivent de dame Jeanne Faveau, relicte de Philibert Brunet, escuyer, secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur de Schailly, etc., et de monsieur Brunet, de Paris, conseiller du Roy et son greffier en chef de son Conseil privé, son fils, qui ont eu la bonté de leur obtenir nouvellement exemption de la taxe du huictiesme denier sur leur maison d'acquisition faisant la closture.

De plus qu'il sera permis à laditte damoiselle Bouchin d'assister aux actes de Communauté pendant le jour quand faire se pourra et lorsqu'elle ne sera pas occupée ailleurs par obéissance.

Qu'il lui sera donné une petite cellule, la commodité de la communauté le permettant.

Que la dite damoiselle Bouchin ne pourra estre obligée au travail pénible de laver la liscive, cuire les pastes du fourg et faire la cuisine pour n'estre assez robuste,

Que ladicte damoiselle pourra estre employée à ayder aux religieuses aux autres employs de la Religion et sera soumise à l'obéissance, correction et pénitence comme les autres religieuses dans ses deffauts à quoy elle a consenty de la susdite authorité des sieur et damoiselle, ses père et mère qui demeurent par cette quittent et déchargés de toutes les pentions escheües de ladite damoiselle Philiberte Bouchin leur fille jusqu'à ce jourd huy moyennant la somme de deux cents livres qui a esté payée contant auxdites dames abbesse et religieuses en bonne monnaye royalles ayant cours par ledit S^r^ Bouchin, prêtre, et de ses deniers sauf en faire le recouvrement contre lesdits sieur et damoiselle, ses père et mère. Ainsy qu'il trouvera bon estre, promettant en outre lesdits sieur et damoiselle

Digitized by Google

Bouchin, icelle damoiselle stipulante de l'authorité dudit sieur Bouchin, son mary, sous clause solidaire de remplir le mémoire qu'il ont donné pour le petit ameublement de leur fille, dont ils ont ja fourny partye d'y celuy, dont et de quoy les partyes sont contentes et pour seurté et accomplissement, icelles ont obligé, sçavoir : lesdites dames abbesse et religieuses les biens temporels de leur abbaye et lesdits sieur et damoiselle Bouchin leur bien par la Cour de la chancellerie du Duché de Bourgogne. Renonçant à toutes choses à ce contraire. Fait, leu et passé en présence et de l'avis du S^r M^re Pierre Vilain, advocat à la Cour et conseil ordinaire desdites dames et de Crestien Lambert fils, m^re patissier, demeurant audit Beaune, Tesmoings requis et appelés. Suivent les signatures.

Extrait d'acte de prise de possession de l'abbaye du Lieu-Dieu de Beaune pour dame Marie-Eléonore Pignerolle, abbesse de ladite abbaye, 17 janvier 1758.

Nous Claude Esmonin, archidiacre de Beaune y demeurant, diocèze d'Autun, sçavoir faisons que ce jour d'huy dix-sept janvier mil sept cent cinquante-huit avant midy, en conséquence de la commission à nous donnée par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque dudit Autun en datte du onze du présent mois pour mettre en possession sœur Marie-Eléonore Pignerolle, prieure de la maison et abbaye du Lieudieu de laditte ville de Beaune, ordre de Cîteaux et même diocèze d'Autun, de laditte abbaye du Lieudieu vaccante par la mort de dame Pierrette-Marie Damas de Marcilly, dernière abbesse de la même maison et abbaye et à laquelle elle a été nommée par le Roy le vingt-quatre aoust dernier suivant son brevet en

Digitized by Google

parchemin signé de luy et plus bas Phelippeaux, d'observer à cet effet toutes les formalités accoutumées sur la demande qui nous a été faite par ladite sœur Marie-Eléonore de Pignerolle, religieuse professe de la Maison de Notre-Dame de Sainte-Catherine d'Angers, ordre de Citeau, de vouloir bien la mettre en possession de ladite abbaye du Lieudieu, après nous avoir présenté son brevet de nommination du Roy, ses bulles à elle accordées et expédiées en cour de Rome à Sainte-Marie majeure, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur le quinze des kalandes de novembre mil sept cent cinquante-sept, certiffiées et attestées par les sieurs Desbrier et Malherbe, banquiers expéditionnaires en ladite cour de Rome, résidants à Paris, le six octobre dernier, et la fulmination desdittes bulles en forme de serment accordées à Autun par Monsieur Develle official de l'Evêché d'Autun, le vingt-huit décembre aussy dernier. Nous nous sommes rendus à l'Eglize de ladite abbaye du Lieudieu, dit le *Veni Creator*, la Sainte messe, et ensuitte sommes entrés dans le chœur qui est au-dedans de ladite maison et abbaye accompagné de M^e^ Jacques Perret, notaire royal et apostique commis audit diocèze d'Autun pour les villes et archiprêtrés de Beaune et Nuis. Reçu aux baillages desdittes villes résidant audit Beaune, de Monsieur Pierre-Philibert de Grandmont, conseiller du Roy, maire, prévost et lieutenant général de police de ladite ville, de M^e^ Marc Pitois, conseiller du Roy, médecin royal au même lieu, de M^e^ Jean Bachey, avocat en parlement, conseiller du Roy, châtelain royal de Pommard et Vollenay demeurant en cette ville, et de M^e^ Jean-François Maufoux, docteur en médecine audit Beaune témoins requis ; nous avons été reçu

Digitized by Google

par les religieuses de ladite communauté lesquelles nous auroient conduittes dans un fauteuil placé au milieu du chœur, nous avons expliqués auxdittes religieuses ce que portoit notre commission et les dispositions que l'on devoit apporter à une cérémonie aussy intéressante. Toutes les religieuses professes dudit monastère étant assemblées capitulairement au son de la cloche à la manière accoutumée, la chantre nous ayant demandé la bénédiction avant que dire le Chapitre de l'abbé que nous luy avons donnée ; sœur Marie-Charlotte Millet de Marcilly sous prieure étant allée prendre ladite sœur Marie-Eléonore de Pignerolle prieure qui étoit placée dans un fauteuil au fond du chœur où l'on s'assemble capitulairement, nous l'a présentée. Nous avons demandé à ladite sous prieure et à toute la communauté si sœur Marie-Eléonore de Pignerolle,leur prieure,étoit en état de gouverner, et si elles n'avoient rien à dire contre ses vie et mœurs, elles nous ont toutes répondues qu'elles la désiroient pour leur abbesse du Lieudieu, toutes les religieuses professes luy ayant données leur suffrages, nous avons confirmé en la qualité susditte, icelle sœur Marie-Eléonore de Pignerolle, abbesse de ladite abbaye du Lieudieu tant pour le spirituel que pour le temporel et nous avons reçu son serment de fidélité et sa profession de foy à la manière accoutumée qu'elle a prêté à genoux ayant la main sur le livre des Saints Evangiles, et en conséquence nous avons mis et mettons ladite dame Marie-Eléonore de Pignerolle, abbesse en possession réelle, actuelle et corporelle dudit monastère appellé du Lieudieu de même que de tous les fruits, proffits, honneurs, revenus et émoluments dépendant de ladite abbaye. Nous avons ordonné et ordonnons

Digitized by Google

à toutes les religieuses professes et autres sujets dudit monastère d'obéir à laditte dame abbesse et la respecter, et de luy rendre tous les devoirs et services accoutumés aux conditions néanmoins que laditte abbesse se conformera aux Règles et Statuts dudit monastère : es qualités susdittes la Sacristine nous ayant présenté les clefs tant de l'Eglize que de la maison avec le sceau et cachet de l'abbesse deffunte nous les avons remis à ladite dame Marie-Eléonore de Pignerolle pour gouverner pleinement en véritable abbesse toutes les religieuses professes tant du chœur que converses, les unes après les autres s'étant mises à genoux devant laditte abbesse, elles luy ont promises l'obéissance selon la Règle de Saint-Benoist, elle a donné l'eau bénite à ses religieuses qui étoient dans leurs stalles, étant précédée de sa porte crosse, nous l'avons accompagnée au bas du Grand Autel, après avoir adoré le Saint-Sacrement, nous luy avons fait baiser l'autel tant du coté de l'Evangile que de celuy de l'Epitre, de là nous l'avons accompagnée à la grande porte de l'Eglize qu'elle a fermée et ouverte ; étant retournée au chœur toutes les religieuses l'ont reçue processionellement. Nous l'aurions conduitte aux cloches de laditte abbaye qu'elle a sonné et fait sonner. Nous l'aurions, de là, conduitte dans son fauteuil au fond du chœur, la Chantre luy ayant donné sa bague et attaché sa croix, nous l'aurions conduitte et installée dans son siège abbatial en l'assurant de toute la satisfaction de sa communauté de l'avoir pour abbesse, ensuitte nous aurions fait chanter le *Te Deum*, dit les oraisons accoutumées et donné la bénédiction, le tout sans aucune opposition, en foy de quoy, nous avons fait dresser le présent procès-verbal par ledit M^e^ Jacques Perret, notaire

Digitized by Google

apostolique qui en a fait lecture à haute et intelligible voix tant au-dedans du monastère qu'à la porte de l'Eglize, ensemble des brevet du Roy, bulle et fulmination cy-dessus énoncés deument controllés et insinués au greffe des insinuations ecclésiastiques dudit Autun le neuf du présent mois par l'Evesque, dont et de tout ce que dessus, ladite dame abbesse nous a requise acte que nous luy avons donné et octroyé pour luy valoir et servir ce que de raison sous le scel royal, etc. Renonce, etc. Fait, leu et passé audit Beaune en ladite église du Lieu-Lieu, en présence des sieurs témoins cy-dessus dénommés de Dom Etienne Billardet, prieur de l'abbaye de Maizière, visiteur de ladite abbaye du Lieu-Dieu, Dom Bernard Courdavault celerier et Dom Jacques Munier maître des bois de ladite abbaye de Maizière, Dom Jacques-Nicolas Richard, directeur de la même abbaye du Lieu-Dieu et des religieuses de ladite abbaye du Lieu-Dieu, tous soussignés avec nous ladite dame de Pignerolle, abbesse, et ledit Perret, notaire apostolique et avons tous accompagnés et conduits ladite dame abbesse de Pignerolle dans l'appartement à elle destiné en ladite abbaye. Signé sur la minutte : Esmonin archidiacre de Beaune, sœur Marie-Eléonore de Pignerolle, abbesse du Lieu-Dieu, Pitois, D. M. S^r de Sassangy, S^r Marie Gueneau, S^r Millard, S^r Marie Bourrée, S^r Millet de Marcilly, S^r Parigot, Maufoux D. M., S^r Lepage d'Arbigny, S^r Simard, S^r Maîtrize, F. B. Courdavault, S^r Richard, S^r Simonnet, F. Munier, F^r Richard, directeur, S^r Lions, F. Billardet, visiteur, Gillet de Grandmont, Bachey et Perret, notaire royal et apostolique soussigné.

Digitized by Google

Controllé à Beaune, le vingt janvier mil sept cent cinquante-huit, par Laivot qui a reçu six livres.

Signé : PERRET, notaire apostolique.

Insinué et controllé au Greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Autun, le trente-un janvier mil sept cent cinquante-huit.

Signé : HÉNIQUE.

Noms des abbesses et des religieuses du monastère du Lieu-Dieu de l'ordre de Cîteaux et de la filiation de Pontigny (1).

SÉRIE DES ABBESSES

Sans date. — Dame Marotte de Fontaine, proche Dijon, est considérée comme première abbesse.

1236. — Dame Jeanne de Chalon.
1270. — — Petronille (2).
1280. — — Simone de la Brèche ou de Bièche.
1290. — — Sibille de la Rochette.
1309. — — Marguerite (3).
1332. — — Alix de Blaisy.
1350. — — Yolande de Frolois.
1371. — — Guillemette de Reully ou Ruilly.
1391. — — Marguerite de Villers-la-Faye.

---

(1) La célèbre abbaye de Cîteaux fut créée en 1098 ; cinquante ans après sa fondation, cet ordre comptait déjà 500 abbayes et 1,800 après l'année 1200. Les quatre premières filles de Cîteaux étaient : la Ferté, au diocèse de Chalon, Pontigny au diocèse d'Auxerre, Clairvaux et Morimont, au diocèse de Langres.

(2) Abbesse en 1259 et 1260, d'après Gallia christiana, t. IV. col. 504.

(3) Probablement Marguerite de Fontaine qui fut abbesse du Lieu-Dieu, d'après Courtépée. *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 395.

Digitized by Google

1406. — — Marie de Clavienges (1).
1428. — — Marie de Vichy.
1467. — — Anathoire de la Baulme.
1479. — — Jeanne de Bessey.
1482. — — Jeanne de Margerot.
1494. — — Anne Petit.
1497. — — Charlotte de Rouvray.
1505. — — Charlotte de Gasse.
1531. — — Gyrarde Rebourg, abbesse, en 1537, s'est démise de ladite abbaye en faveur de la suivante.
1538. — Dame Bernardine de Moroges, religieuse de Molèze.
1551. — — Guillemette de Lasrey.
1556. — — Louise d'Estireville ou Destainville.
1561. — — Antoinette d'Orge.
1565. — — Philiberte d'Orge.
1624. — — Marguerite de St-Belin.
1636. — — Louise-Marie Daveine.

— — Marie Suyreau, religieuse de Port-Royal ne fut abbesse du Lieu-Dieu que pendant deux ans; elle fut nommée abbesse de Maubuisson, près Pontoise, et retourna ensuite à Port-Royal où elle mourut. Suivant Gallia-christiana et Courtépée la réforme fut mise au Lieu-Dieu par cette abbesse (2).

1641. — Dame Suzanne de Hénin-Liétard de Roche (3) aussi religieuse de Port-Royal, a succédé à Marie Suyreau comme abbesse du Lieu-Dieu et poursuivit courageuse-

(1) Gallia christiana, t. IV, col. 504.
(2) Le manuel du Lieu-Dieu place cette abbesse en l'année 1626, c'est pourquoi je n'en ai pas parlé précédemment.
(3) Hénin-Liétard qui a donné le nom à la famille de cette abbesse, est une petite ville du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

ment l'œuvre commencée de la réforme jusqu'à l'année 1648 où elle fut obligée d'aller à Maubuisson (1).

1648. — Dame Antoinette de la Rochette de Rimon.

1671. — Dame Claude Damas de Marcilly, fille de Messire Antoine de Damas, baron de Marcilly, et de dame Madeleine de Rimon. Elle fit profession religieuse à Lancharre, à l'âge de 14 ans, et mourut le 10 octobre 1710, âgée de 85 ans.

1710. — Dame Marie-Pierrette Damas de Marcilly, petite nièce de la précédente. Elle ne prit possession de l'abbaye que le 12 mai 1711.

1757. — Dame Marie-Eléonore de Pignerolle. Elle a quitté l'abbaye, le 6 juillet 1782 et retourna à sa maison de profession de Sainte-Catherine d'Angers pour y vivre tranquillement et sans gouvernement.

1782. — Dame Alexandrine de Busseul fut nommée, le 22 juillet 1782, abbesse du Lieu-Dieu. Elle a quitté cette abbaye sans en prendre possession, le 3 février 1783, et passa à l'abbaye de Bellecombe.

1783. — Dame Marie-Claude de Saulgé de Saint-Maurice a été nommée abbesse du Lieu-Dieu, le 4 mai 1783 a pris possession de cette abbaye, le 15 septembre de la même année et y demeura jusqu'à la suppression du couvent.

SÉRIE DES RELIGIEUSES

1234. — Dame Sibille, fille de noble Guyot Legros.

1250. — Dame Adeline ou Adelaïde de Vaubrun.

1254. — Dame Poncie, en considération de ce que l'abbesse et les Religieuses de l'abbaye du Lieu-Dieu avaient reçu sa fille muette, donne quatre charges de sel pour

(1) Gallia christiana, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

sa dot à prendre tous les ans dans son pays de Salins.

1282. — Dame Agnès de Durenay.
1283. — — Méline de Mennaz.
1294. — — Sibille de La Rochette.
1303. — — Marie d'Aigney.
— — — Clémence de Maigny.
— — — Sibille, fille d'Ode de Mennaz.

1317. — En cette année deux *niepces* de noble Guillaume de Mennaz sont religieuses au Lieu-Dieu.

1321. — Dame Marguerite de Ruffey.
— — — Guillemette de Ruilly.
1323. — — Bonne de Chalon.
1333. — — Bonne d'Augerant.
— — — Jeanne de Villers-Lafaye.
1341. — — Marguerite de Verdun.
1348. — — Jacquette de Cottaons.
1365. — — Alix de Menas.
— — — Marguerite de Musigny.
— — — Guillemette de Dessannaye.
1387. — — Marguerite de Frolois.
1491. — — Jeanne de Varennes, prieure.
— — — Jeanne de Chissey, supérieure.
— — — Catherine de Varennes.
— — — Anne Petit.
— — — Jeanne de Mongerot.
— — — Jeanne de Chambornay.
— — — Jeanne Ramail.
— — — Louise de Lale.
— — — Catherine Chaudron.

1493. — Dame Anne Petit, nommée abbesse en 1494. Elle

Digitized by Google

devint abbesse de Courcelles-en-Comté, en 1541 et fit donation au Lieu-Dieu de deux feuillettes de vin à prendre chaque année sur des vignes à Chevrey.

1541. — Dame Charlotte de Bouton, prieure.

— — — Antoinette d'Orge, supérieure fut nommée abbesse en 1561.

1561. — Dame Guillemette de Pelletier.

— — — Philiberte de Colombier.

— — — Catherine de Chissey.

— — — Jeanne de Fussey.

— — — Catherine et Marguerite de Nozeray.

1604. — Dame Jeanne de Croizier.

1606. — — Constance de Clugny.

1614. — — Anne de Clugny.

1628. — — Constance de Montet.

1628. — — Barbe de Drée.

1639. — — Anne de Saint-Clément.

1639. — — Catherine Lebreth, dite de Saint-Benoit.

1642. — — Elisabeth Damarin.

1642. — — Claude de Villers-la-Faye.

1643. — — Nicolle Deu, dite de Sainte-Marie.

1644. — — Catherine de Henin-Liétard.

1644. — — Louise Pot.

1644. — — Barbe Rousseau, de l'Incarnation,

1646. — — Anne d'Urbain.

1646. — — Innocente de Henin-Liétard.

1647. — — Françoise de Salin.

1646. — — Françoise Damas de Marcilly.

1647. — — Marguerite de Villers.

1648. — — Antoinette Edouard.

1649. — — Augustine-Madeleine de Juigny, ci-devant

Digitized by Google

religieuse du monastère de Châtillon-sur-Seine, ordre de Sainte-Ursule.

1652. — Dame Charlotte Damas de Marcilly.
1658. — — Suzanne-Bernarde de Villers.
1659. — — Claude-Marguerite de Montet.
1659. — — Louise-Françoise de Villers-la-Faye.
1664. — — Catherine Bernarde de Ganay.
1670. — — Pierrette-Marie de Ganay.
1670. — — Christine Edouard.
1671. — — Françoise de Lugny.
1679. — — Louise Melchior de Mouchet.
1665. — — Anne de Montet.
1663. — — Constance-Marie de Montet.
1671. — — Marie-Elisabeth Délandes.
1675. — — Marie-Thérèse Richard.
1681. — — Jeanne-Françoise de Vidal.
1682. — — Claude-Bernarde Peley.
1687. — — Jeanne-Magdeleine Moingeon.
1687. — — Marie-Magdeleine d'Ugon.
1692. — — Marie-Bernarde de Noblet-Chenettette.
1695. — — Marie-Thérèse Damas.
1695. — — Claude-Jeanne-Magdeleine de Noblet-Chenettette.
1697. — Dame Marie-Gabrielle Buisson.
1699. — — Madeleine Scolastique Boilleau.
1699. — — Marie-Augustine Damas de Sassangy.
1715. — — Marie-Marguerite Gueneau.
1716. — — Marie-Edmée Bourrée.
1716. — — Marie-Charlotte Milet de Marcilly.
1717. — — Françoise Thérèse Parigot.
1722. — — Gabrielle Benoite Lion.

Digitized by Google

1730. — Dame Marie-Françoise de la Madeleine de Ragny.
1732. — — Jeanne Bernarde Simonnot.
1732. — — Marguerite-Placide Maitrize.
1733. — — Marie-Anne Richard.
1735. — — Yolande-Joseph Millard, de Santenay.
1741. — — Anne-Flavie-Simard, de Chevigny.
1742. — — Anne Scolastique Lepage d'Arbigny.
1759. — — Louise-Françoise-Emmanuel Payelle.
1759. — — Eléonore Payelle.

1759, le 28 janvier. — Louis XV accorde en faveur de damoiselle Marie-Anne de Pouzols de Bonneville un brevet pour avoir place de régale et se faire religieuse à l'abbaye royale du Lieu-Dieu.

1759, le même jour. — Le Roi Louis XV, écrit de Versailles à Madame l'abbesse du Lieu-Dieu de Beaune une lettre par laquelle il lui recommande de recevoir gratuitement religieuse dans sa maison ladite damoiselle de Pouzols.

1747, le 10 novembre. — Le même roi écrit de Fontainebleau une lettre de cachet à Madame l'abbesse du Lieu-Dieu pour recevoir dans son abbaye les dames de Langeac, religieuses à Pralon.

1755. — Dame Marie-Marguerite Guenot, prieure.

1755. — Dame Charlotte-Honorée-Marie Damas de Sassangy, célérière.

1755. — Dame Marie-Charlotte Milet de Marcilly, dépositaire.

1763. — Le 17 mars, prise d'habit de sœur Anne-Marguerite-Etienne-Eléonore Ponsot de Verchamps, de Beaune, fille de Frédéric Ponsot, seigneur de Verchamps et de Madeleine de Ferrete.

Digitized by Google

1763. — Le 12 mars, prise d'habit de sœur Marie-Anne-Jeanne-Eléonore du Chapteuil de Bonneville, fille de Claude du Chapteuil, seigneur de Bonneville et de Ponsols et de dame Anne Pandro, né à S^t^-Just.

1768. — Le 5 juillet, prise d'habit de sœur Marie-Gabrielle Paget (de S^t^-Amour).

1774. — Le 18 septembre, vœux et profession de sœur Philiberte-Eléonore Amiot, originaire de Meursault.

En 1772, la Communauté était composée :

De l'abbesse ;

De 15 religieuses de chœur ;

D'un directeur de l'ordre ;

D'une demoiselle pensionnaire perpétuelle :

De deux tourières ;

De trois filles domestiques et de quatre autres filles,

Et d'un jardinier à gage.

1790, le 30 juin. — Vivaient en communauté dans l'abbaye du Lieu-Dieu :

Dame Marie-Claude Saulgé de Saint-Maurice, abbesse, âgée de 50 ans.

Dame Françoise-Marie de la Madeleine de Ragny, âgée de 82 ans.

Dame Jeanne Simonot, âgée de 77 ans.

— Marguerite Maîtrize, âgée de 76 ans.

— Anne-Marguerite Ponsot de Verchamps, célérière, âgée de 57 ans.

Dame Marie-Anne de Bonneville, sacristaine, âgée de 55 ans.

Dame Philiberte Amiot, portière, âgée de 34 ans.

Dame Gabrielle Poussard, infirmière, âgée de 34 ans.

Digitized by Google

Dame Thérèze Brenet, organiste, maîtresse de pension, âgée de 29 ans.

Demoiselle engagée : Marguerite Guilleminot, pour avoir donné une somme de 3,000 livres pour être nourrie.

Tourières : Jeanne Borme et Madeleine Liéber, toutes deux engagées dans la communauté pour leur vie sans avoir fait de vœux.

Filles données : Marguerite Chotier et Jeanne-Claude Berteaut, engagées de la même manière.

Louis Cornu.

Digitized by Google

Masse d'arme trouvée à Beaune, faubourg St-Nicolas, vue de profil.

Digitized by Google

Digitized by Google

La méme, vue de face.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA MASSE D'ARMES

TROUVÉE A BEAUNE

Vers le 15 septembre 1891, un ouvrier découvrait, dans les fouilles pratiquées pour la construction d'un aqueduc au faubourg Saint-Nicolas de la ville de Beaune, à une profondeur de deux mètres environ et vis-à-vis du numéro 59, une arme offensive ou arme d'hast, appelée masse d'armes ou massue, reproduite de profil et de face par les deux gravures ci-contre. Elle a été acquise pour le Musée de la Société d'histoire et d'archéologie.

Cette masse d'armes, de l'époque de la Renaissance, est en bronze fondu. Elle représente, d'un coté, une tête de chimère, et de l'autre, une tête d'aigle. La tête du marteau est évidée en formé de croix, laissant saillir quatre pointes de boucharde. La panne se termine en pointe recourbée.

Le marteau est maintenu dans le corps de la masse par une clavette sortant de chaque côté en forme de pointes quadrangulaires, laquelle est assujettie, elle-même, au moyen d'une goupille saillante en pointe conique au sommet de la masse. Toutes les pointes sont en fer.

Digitized by Google

La douille octogonale est ornée de trois anneaux, dont l'un à la base, composé d'une gorge entre deux filets et l'autre, à la naissance du col, de deux gorges comprises entre trois filets. Dans l'intérieur de cette douille, on remarque deux clous qui servaient à maintenir le manche en bois dont il a été trouvé quelques fragments et qui, à raison du poids de la masse, ne devait certainement pas avoir plus de trente centimètres de longueur.

Cette masse d'armes, en effet, pèse 1,200 grammes. Sa longueur, de la tête du marteau à la panne, est de 0,13 centimètres et demi. Sa largeur, y compris la clavette sortant de chaque coté, est 0,07 centimètres.

La longueur totale de la douille est 0,07 centimètres et demi, et sa longueur entre les filets, de 0,04 centimètres. Les deux filets ont un centimètre de largeur et les trois filets un centimètre et demi aussi de largeur.

Cette arme, avec laquelle on assommait les gens sous leurs harnais ou qui servait à rompre les cuirasses pleines, se pendait à l'arçon de devant de la selle du cavalier et a été en usage au XV^me^ siècle et jusqu'au milieu du XVI^me^. Elle a dû appartenir à un personnage important, car on trouve encore sur le bronze des traces incontestables de dorure.

E. ROBIN.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES FOUILLES

OPÉRÉES DANS LE

POLYANDRE MÉROVINGIEN

DE BOUILLAND

Messieurs,

Au mois d'avril dernier, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance une découverte de sépultures antiques faite sur le territoire de Bouilland (1). D'après les indications sommaires que je vous donnais à cette époque, vous avez conclu que nous nous trouvions en présence d'un polyandre mérovingien. Permettez-moi, Messieurs, de vous transmettre aujourd'hui quelques nouveaux détails sur cette découverte, qui me paraît très intéressante pour notre région, et de compléter ainsi ma première communication.

J'examinerai donc les points suivants :

1° Situation du lieu où l'on rencontre les sépultures ;

2° Forme des tombeaux ;

3° Conservation des os ;

4° Nature des objets recueillis.

1° Situation

Le polyandre mérovingien, dont il est question, est situé

(1) Canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune.

Digitized by Google

au nord de Bouilland, à environ 1 kilom. 1/2 du village, au lieu dit *Cave au Muet*. Je me hâte d'ajouter que cette désignation cadastrale, donnée au climat qui s'étend du chemin vicinal de Détain au chemin de desserte dit de la *Molle Pierre*, ne s'applique pas à notre lieu de sépulture et que la dénomination vraie de celui-ci est *Les Ossaires*. C'est d'ailleurs par ce nom que les gens du pays désignent toute la partie du climat où est situé le champ qui nous occupe.

Ce champ, dis-je, fait partie du n° 324 du plan cadastral et est actuellement la propriété de M. Emile Saconney, propriétaire à Bouilland, auteur de la découverte.

Placé à mi-côte d'une forte colline, il forme au milieu de celle-ci, une sorte de petit plateau d'une contenance de 5 ares environ. Il présente une figure irrégulière, mais la partie qui servait de lieu de sépulture paraît avoir la forme d'un carré qui s'étendrait légèrement sur le versant au sud-est.

A environ 80 mètres, à l'ouest, se trouve le chemin vicinal de Bouilland à Antheuil sur lequel aboutit le chemin de desserte plus haut cité et qui devait, selon toute vraisemblance, conduire au cimetière dont l'entrée était par conséquent du côté du nord. La configuration actuelle du sol semble appuyer cette version.

Disons, en terminant ce premier point, que nous nous trouvons en présence d'un terrain siliceux avec un sous-sol calcaire, ce qui expliquerait peut-être la conservation parfaite des os, ainsi que nous le verrons plus loin.

2° Forme des tombeaux

Jusqu'à ce jour, les fouilles qui ont été opérées ont

Digitized by Google

amené la découverte de 25 tombeaux sur une surface d'environ 1 are 50.

La profondeur à laquelle on les découvre varie de 30 à 50 centimètres ; si, parfois, elle est supérieure, nous pensons que cela tient au terrain qui est descendu par la culture.

Nous avons remarqué que ces tombeaux étaient tous orientés de l'ouest à l'est, les pieds tournés au levant, et qu'ils étaient faits de deux manières différentes.

Dans toute la partie nord, c'est-à-dire dans la partie la plus plane, on les trouve généralement construits en pierres debout solidement implantées dans le sol. Ces pierres sont de grandeur et d'épaisseur très variables et ne paraissent pas avoir été l'objet de soins bien recherchés. La profondeur des tombeaux varie de 30 à 40 centimètres. Dans quelques-uns le fond semble être pavé, mais le plus souvent c'est le sous-sol même du terrain que l'on rencontre.

Dans la partie sud, les tombeaux sont maçonnés, c'est-à-dire faits en pierres superposées, mais dans le sens de la longueur seulement ; à la tête comme aux pieds, se trouve une forte dalle solidement fixée. Celle qui se trouve à la tête paraît être plus élevée que celle des pieds. Ces tombeaux sont en partie recouverts avec des laves ou des dalles. Nous avons relevé, sur une de ces dernières les dimensions suivantes : longueur 1^m 50, largeur 0^m 60, épaisseur 0^m 10. Comme dans les premiers, le fond ne présente rien de particulier et la profondeur varie également de 30 à 40 centimètres.

La forme des tombeaux est, en général, à peu près la même. Ils sont ordinairement resserrés à la tête et

Digitized by Google

aux pieds. Quelques-uns sont au contraire très larges à la tête et vont en s'amoindrissant vers les pieds. Leur longueur varie de 1m 40 à 2m et leur largeur moyenne est de 0m 50.

Nous avons remarqué sur plusieurs pierres qui entraient dans la construction des tombeaux un certain nombre de rainures parallèles tracées obliquement. Ces pierres semblent être des débris de sarcophages. Cette assertion repose sur la découverte récente d'un tombeau en forme d'auge dont il reste encore un angle, sur les côtés duquel existent des rainures absolument semblables à celles que l'on voit sur les pierres ; ce qui démontre que notre cimetière daterait d'une époque postérieure à la période romaine.

3° Conservation des os

Dans la plus grande partie des tombeaux qui ont été relevés, nous avons remarqué que les crânes et les os des membres surtout étaient assez bien conservés.

Les dents sont pour la plupart encore adhérentes aux mâchoires ; il nous est même arrivé plusieurs fois de constater que, chez le même individu, celles-ci étaient complètement garnies. L'émail qui recouvre l'ivoire des dents est rarement altéré et il présente une extrême blancheur.

Les os du bras et de l'avant-bras, comme ceux de la cuisse et de la jambe, offrent encore une certaine solidité ; ils ne paraissent pas dépasser en dimensions ceux des hommes d'aujourd'hui.

Le crâne est ordinairement placé de façon à ce que les yeux regardent le ciel, mais on le trouve également couché sur le côté gauche. La disposition des os des bras et des

Digitized by Google

jambes prouve que le corps était étendu et couché sur le dos.

Enfin, nous avons également observé que plusieurs tombeaux avaient été remplis avec du sable. Cette particularité se rencontre surtout dans la partie du cimetière où les tombeaux sont le plus profond et où ils sont le mieux conservés.

4° Nature des objets recueillis

Les objets que nous avons recueillis jusqu'alors dans les tombeaux consistent en boucles de ceinturons, couteaux, vases, pièces de monnaie, boucles d'oreilles ou épingles.

Les boucles de ceinturon portent encore les traces de damasquinures en argent dont elles étaient recouvertes. Elles présentent plusieurs formes différentes et sont d'assez forte grosseur. Elles devaient être fixées au cuir par des clous qu'on distingue aisément. Ces boucles sont presque toujours placées sur le côté droit.

Nous avons, en outre, recueilli d'autres boucles beaucoup plus petites que les précédentes et qui paraissent être en bronze ; sur quelques-unes on remarque de petits ornements. La place de ces dernières boucles n'est pas bien déterminée ; cependant on les trouve généralement vers le milieu du corps.

Les couteaux sont de grandeurs différentes variant de 10 à 35 centimètres. La lame ne paraît avoir qu'un seul tranchant. Nous avons tout lieu de croire que les plus gros de ces couteaux devaient être des armes. Nous avons en effet découvert ces derniers sur le côté gauche, à la hauteur de la ceinture, et encore fixés dans l'extrémité d'un fourreau.

Digitized by Google

Nos dernières fouilles ont amené la découverte d'un scramasaxe très bien conservé de $0^{m}75$ de long.

Les vases que l'on exhume sont de petits pots en terre de forme très variée et présentant des ornements divers. Jusqu'alors nous n'avons absolument rien trouvé dans ces vases qui puisse nous en indiquer l'usage. Leur place n'est pas bien déterminée, cependant ils sont placés le plus généralement vers les pieds.

Je ne parlerai pas ici de la pièce de monnaie et des épingles que j'ai supposé un instant être des boucles d'oreilles. Permettez-moi, Messieurs, de soumettre ces objets à votre appréciation.

Avant de terminer, permettez moi également, Monsieur le président, Messieurs les membres du Bureau, de vous adresser tous mes remercîments pour la subvention que vous avez accordée à M. Saconney, à titre d'encouragement. M. Saconney en témoigne sa reconnaissance à la Société, en lui faisant don pour son musée de tous les objets qui ont été trouvés dans son terrain et qui sont actuellement en ma possession.

H. Roblot.

Digitized by Google

Digitized by Google

Monument gallo-romain appartenant au Musée de la Société

Digitized by Google

NOTE

SUR UN

MONUMENT GALLO-ROMAIN

Appartenant au Musée de la Société d'histoire & d'archéologie

Sorti des collections, formées à Pagny-le-Château par feu M. Baudot, le monument, dont la reproduction est ci-jointe, a été offert à la Société d'archéologie par notre compatriote, M. G. Champy, qui en avait fait l'acquisition avec cette généreuse pensée. Sa provenance n'est pas déterminée, mais on a les plus graves raisons de croire qu'il a été découvert dans la région, vu que M. Baudot n'aimait à réunir, en son riche cabinet, que des antiquités recueillies dans le pays, aux plus rares exceptions près.

Ce morceau de sculpture en pierre représente deux personnages assis sur une espèce d'estrade ornée de deux moulures très apparentes. L'exécution est bonne et l'état de conservation du groupe ne laisse, pour ainsi dire, rien à désirer. Il mesure 0^m 36 de hauteur et 0^m 37 dans sa plus grande largeur.

Le principal personnage, d'une hauteur de 0^m 33, vêtu d'une chlamyde que rattache sur l'épaule gauche une large agrafe, a la tête ombragée d'une abondante chevelure ; son menton porte une barbe de moyenne longueur ; sa main gauche s'appuie sur un marteau, un maillet, de

Digitized by Google

forte dimension, pourvu d'un manche assez grêle ; de la main droite il tient le *poculum* qui se retrouve sur un si grand nombre de monuments gallo-romains.

Il s'agit là vraisemblablement de la représentation du *Dieu au marteau*, du *Dis pater*, qui a tenu un rang hors ligne dans les Laraires privés. Il serait superflu de rappeler que le nombre des monuments consacrés à cette déité a été considérable ; que toutes les matières, telles que les métaux, les terres figulines, la pierre, ont été employés pour la reproduction de son image (1).

Le second personnage, assis à droite, a été considéré comme une Déesse Maire, reconnaissable à son attribut habituel, la corne d'abondance, placée sur son bras gauche, tandis que sa main droite tient un vase plat, une patère. Sa hauteur est de 0^{m} 34. Une robe talaire lui sert de vêtement.

Plusieurs archéologues de mérite ont pensé que le *Dieu au maillet* pourrait être Silvain et non pas le prétendu Jupiter gaulois, le *Dis Pater*, et ont émis l'opinion que le maillet figuré sur des bas-reliefs anépigraphes se réduirait à un outil de bûcheron, mais ne serait pas un symbole gaulois représentant la foudre. Il est très vrai que le dieu tient toujours, hormis dans quelques cas qui ne font que confirmer la règle, le maillet de la main gauche et à l'état de repos, tandis que le vrai Jupiter porte toujours la foudre de la main droite prête à la lancer. (V. R. Movat, *Bulletin épigraphique*, 1881, p. 66.) Cette remarque mérite d'être prise en sérieuse considération.

En ce qui concerne le monument si intéressant qui nous

(1) Cf. les savantes *Etudes d'archéologie et de mythologie gauloises*, etc., par E. Flouest, Paris, 1885.

Digitized by Google

occupe, y aurait-il excès de témérité à voir dans le personnage offrant tant de similitude avec une Déesse Maire, l'une des quatre saisons de l'année ? Ne serait-ce pas l'Automne, réuni au dieu *Dis Pater* ou Silvain ? N'y aurait-il pas dans ce groupe l'idée d'un hommage rendu à ce dieu transformé en génie local, et à son associé l'Automne, qui met à la fois un comble et un terme aux libéralités de la nature, dans une contrée renommée en tous les temps pour sa fertilité ? (1). Tel est le sujet sur lequel la reproduction du monument lui-même pourra amener quelques éclaircissements en ouvrant la voie à de nouvelles études.

(1) Cf. *Revue épigraphique du Midi de la France,* n° 61, mars-avril 1891.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MUSÉE

DE LA

Société d'histoire et d'archéologie

DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

INTRODUCTION

Depuis un petit nombre d'années, au fur et à mesure que ses ressources pécunaires lui en ont procuré les moyens, la Société d'histoire et d'archéologie a dirigé sur divers points du territoire de Beaune et des environs quelques explorations qui n'ont jamais été stériles en résultats. De plus, des dons généreux étant venus se joindre aux produits des premières découvertes, le devoir s'imposait d'en constituer un ensemble et d'en assurer la conservation. Aussi, un Musée, créé par les soins et aux frais de la Société, est-il destiné désormais à recueillir les monuments et objets de toute nature se rattachant, pour chaque époque, à l'histoire de la ville de Beaune et de sa circonscription (1). Ce Musée doit servir de complément à

(1) La géologie et la paléontologie du pays ne devaient pas, non plus, en être exclues. Une armoire contient des échantillons des principales roches de la montagne de Beaune, des terrains jurassiques de Créancey, près Pouilly-en-Auxois, et du tertiaire supérieur (pliocène) de Bligny-sous-Beaune.

Pour la période quaternaire, on remarque des débris d'*Elephas*

Digitized by Google

une Bibliothèque où l'on s'efforce de réunir ouvrages imprimés, manuscrits, monnaies, sceaux, jetons, propres à élucider les phases diverses de cette même histoire.

A raison de son développement qui a, en réalité, dépassé les espérances, la Bibliothèque exigeait un classement méthodique. Aujourd'hui, cette tâche est accomplie et il aisé de s'orienter et de trouver ce que l'on cherche au milieu de ces éléments d'études où, large part faite aux lettres, aux sciences et aux arts, l'histoire et l'archéologie occupent, de droit, le premier rang.

Mais, — ne manquera-t-on pas d'observer, — resterait à entreprendre un travail analogue pour les collections rentrant dans le domaine de l'archéologie. Quel que soit le désir de répondre affirmativement à une aussi juste demande, la confection d'un catalogue régulier, définitif, par numéros, n'est pas un projet réalisable, quant à présent du moins, par le motif qu'il s'agit d'un Musée presque naissant, appelé à s'augmenter d'autres richesses et à subir, en conséquence, de graves remaniements. En outre, si, dans l'état actuel des choses, un ordre chronologique n'a pu être suivi aussi rigoureusement qu'on l'aurait voulu dans l'exposition d'un assez grand nombre d'objets, le public tiendra compte, sans nul doute, des obstacles causés par la dimension, le poids de certains monuments et, avant tout, de la disposition d'un local dont l'insuffisance ne se fait déjà que trop sentir.

---

primigenius, provenant de Seurre, réunis à d'autres ossements fossiles extraits des carrières de Nuits Côte-d'Or.

Un témoignage de gratitude particulière est dû aux créateurs de cette collection, MM. A. Changarnier, L. de Montille, Cloutier-Sirot, le capitaine Colas, de Seurre, et E. Bergeret, de Nuits. Le principal donateur, M. A. Changarnier, s'est chargé du classement.

Digitized by Google

Ceci dit et compris, je vais essayer de tourner la difficulté en me bornant à mettre au jour une suite de documents sommaires, mais exacts, tels que mes collègues et moi, nous avons l'habitude de les présenter verbalement aux visiteurs, dans le but de bien faire connaître la composition d'une œuvre qui, consacrée à la conservation d'antiquités *régionales*, — mot souligné à dessein, — tend à doter notre cité d'un nouvel établissement scientifique.

CHAPITRE PREMIER

Le Musée occupe deux salles, précédées d'un vestibule, au rez-de-chaussée de la maison de Cissey, ancien hôtel d'Estagny (1), siège de la Société.

Vestibule. — A l'entrée de cette pièce dont il a fallu tirer le meilleur parti possible, on remarque infixés à la muraille des instruments aratoires et agricoles, de l'époque gallo-romaine, trouvés, en 1866, à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas, au climat dit *La Maladière* (2). Pour encadrement des fers de chevaux de formes variées, rencontrés dans le voisinage et même sous la strate de la voie antique d'Autun à Besançon. Leur certificat d'origine est donc nettement établi.

Vis-à-vis s'étale en trophée une trentaine de couteaux,

(1) Rue Notre-Dame, n° 1. — La famille d'Estagny ou d'Estany, n'avait jamais possédé de fief dans le Beaunois. Elle portait : d'azur, au lion d'or rampant, tenant de dextre un glaive d'argent et de senestre un bouclier de même. (V. mss. apd bibliothèque Ch. Bigarne à Chorey).

(2) V. « Musée archéologique de Beaune, » 1880.

Digitized by Google

scramsax, dards burgondes ou franks, acquis à la vente des riches collections de M. Félix Baudot, de Pagny-le-Château (1). Toutes sorties du sein de la terre, avec les ossements des guerriers, ces armes signalent le théâtre des combats livrés, dans les premières années du VI[e] siècle, entre Clovis et les fils de Gondebaud.

Sans la moindre idée de viser à un contraste, mais eu égard seulement à l'exiguité de l'espace, à côté des temps anciens force a été de grouper les temps modernes. Exception faite en faveur d'une platine d'arquebuse à rouet, recueillie près du château de Saint-Loup-de-la-Salle (2), voici une panoplie de date passablement récente : batteries de fusil à silex, baïonnette, sabres d'officiers et de soldats, épaulettes de divers grades des gardes nationales de la Restauration, du Gouvernement de Juillet et de la République de 1848. Malgré l'époque si peu reculée où leur usage a disparu, ces objets n'en excitent pas moins la curiosité de la génération actuelle ; à ses yeux c'est déjà presque de l'archéologie .Toutefois, l'attention se fixe plus volontiers sur le fac-simile si habilement exécuté d'un drapeau aux trois couleurs où brille en lettres d'or la legende : BATAILLON DE NUITS (3). L'original, le vieil étendard de 1790, a été déposé au Musée de la Commission départementale d'antiquités, à Dijon.

Un casque d'officier de la garde royale badoise, recueilli sur le champ de bataille de Nuits, rappelle les glorieux

(1) V. Ch. Bigarne, « Quelques renseignements sur la vente des collections Baudot, etc., » Beaune 1883.

(2) Canton de Verdun-sur-le-Doubs, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

(3) Ouvrage et don de M. Emile Bergeret, auteur des « Volontaires du Nuits de 1791 à 1793, » Dijon, 1888.

Digitized by Google

faits d'armes accomplis par l'armée française et les légions du Rhône dans la journée du 18 décembre 1870.

Au bas est suspendu un arc de la compagnie des Archers beaunois. Deux dessins coloriés reproduisent les uniformes de cette société ainsi que de celle des Arquebusiers, dont l'année 1791 vit finir l'existence.

Le long des murs s'alignent plusieurs monuments lapidaires ou autres, tous d'origine locale. Pourvus qu'ils sont d'étiquettes explicatives, une simple nomenclature leur suffira :

XII^e, XIII^e XIV^e et XV siècles. — Base d'un pilier de la crypte de S. Baudèle. — Colonne romane, avec chapiteau à feuillages, trouvée rue des Tonneliers. — Débris de fenestrages de l'ermitage de S. Désiré, sur la montagne, entre Beaune et Pommard. — Deux supports de cheminées, avec figures grotesques, extraits d'une maison de la rue Carnot. — Fragment de pierre tumulaire, provenant peut-être de l'église des Cordeliers. De quelques lignes d'une inscription latine on déchiffre seulement le mot **bisuncius**. — Gargouille, et support d'un pilier du portail de l'Insigne Collégiale Notre-Dame de Beaune, — Epitaphe de **Dumotet**, prêtre, gravée sur un fragment de pilier du même édifice. — Borne, à l'effigie gravée au trait d'un chartreux, et jadis signe limitatif d'une propriété de cet ordre, sur le finage de Savigny les-Beaune.

XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. — Statue en pierre d'un saint personnage, presque de grandeur naturelle, ornement de l'une des églises ou d'un des monastères supprimés pendant la Révolution.— Grande dalle funéraire,avec épitaphe latine, de Thomas Gipson Marmeduc, prêtre de l'Oratoire de Beaune (1649), transférée de l'église du col-

Digitized by Google

lège. — Statue en bois, avec traces de peinture, ayant appartenu à l'église de la Magdelaine. — Estampages des épitaphes des deux fondatrices de la maison du Carmel de Beaune, sœur Elisabeth de Quatrebarbes et sœur Marie de la Trinité. Les deux pierres tumulaires existent encore dans l'église du monastère. — Tombe de messire Charles Viénot, seigneur de Mimande, secrétaire du roi, mort en 1726 et inhumé dans l'église Saint-Pierre.

A la muraille sont, de même, adossées quatre plaques de cheminées. Deux sont décorées des armes de France et de Navarre, la troisième a seulement la date de 1767; la quatrième, de dimension presque colossale, vient de l'ancienne hôtellerie du *Grand Saint Nicolas*, au faubourg de ce nom; elle porte les noms des propriétaires IEAN EDOUARD et THÉRÈZE LEGRAND 1794, et la légende LA LIBERTÉ OU LA MORT, avec l'accompagnement obligé des piques et du bonnet phrygien.

A l'une des poutres du plafond pend l'enseigne de l'hôtellerie de l'*Arbre d'Or* (1), ouvrage de serrurerie du siècle dernier.

CHAPITRE II

SALLE N° 1. — Toutes les antiquités de petite ou moyenne dimension y ont leur place. La plupart d'entre elles garnissent une belle et grande vitrine divisée en quinze compartiments. L'agencement de ce meuble a permis de former, par localités et par époques, des catégories où les

(1) V. « Notes sur les anciennes hôtelleries de Beaune, » Beaune, 1887.

Digitized by Google

produits de diverses fouilles n'ont point été séparés, méthode aujourd'hui généralement adoptée dans les musées archéologiques.

§ Ier.

Ainsi que de raison, les temps préhistoriques figurent comme point de départ.

Nous avons le regret de ne pouvoir citer qu'en deux mots, vu leur minime quantité, les quelques silex, les débris d'ossements et de foyers, seuls indices des fouilles de la grotte, dite *Du Perroquet*, à Monthelie (1), et de l'abri sous roche de Gamay, commune de Saint-Aubin (2). Mais, si l'époque quaternaire n'a presque rien fourni à nos collections, l'âge de la pierre polie y a pris largement sa revanche.

Six belles hachettes et un perçoir en silex inaugurent cette série. Bien qu'on ait nommé le finage de Labruyère comme lieu de leur découverte, cette allégation n'équivaut pas à une certitude, mais ce qui rassure c'est que ces objets ont fait partie des collections Baudot, où les antiquités dépaysées n'avaient guère accès. Du même dépôt sort encore un vase fait à la main et à l'ébauchoir, rare spécimen de l'industrie primitive de l'homme.

Aux plans inférieurs sont disposés avec ordre des vestiges de foyers : pierres calcinées, charbons, débris zoologiques, ainsi qu'un tas de silex dont, si quelques-uns montrent la trace d'un travail humain, la majeure partie se réduit à des éclats. L'ensemble provient de la montagne de

(1) Canton nord de Beaune.
(2) Arrondissement de Beaune, canton de Nolay.

Digitized by Google

Beaune, au-dessus de l'Aigue, des climats de Rochetain, Lulune, Baptault et du voisinage de la source de la Bouzaise.

Des instruments en silex ont été aussi rencontrés sur les territoires de Savigny-les-Beaune (1), Volnay (2) et Saint-Romain (3). Volnay est encore représenté d'une manière spéciale par des dents et des ossements d'enfants et d'adultes sortis du dolmen de la Grange au Vager (4).

Bien que situé en Saône et Loire, le lieu célèbre de Chassey (5) était trop rapproché de notre circonscription pour ne pas apporter au Musée sa part d'éléments d'études. Aussi, la section réservée au *Camp de Chassey* (6) ne le cède-t-elle en rien aux autres sous le rapport de la richesse. Elle contient deux crânes, des os longs, exhumés de tombelles celtiques, des nucléus, des polissoirs, des silex ouvrés ainsi que des fragments de poterie, notamment des anses de vases (7); pour la faune, des dents de bovidés et d'équidés.

---

(1) (2) Arrondissement et canton de Beaune nord.

(3) Arrondissement de Beaune, canton de Nolay.

(4) V. Ch. Bigarne, « Le dolmen de la Grange au Vager, » apd. « Journal de Beaune », avril 1866.

(5) Arrondissement de Chalon, canton de Chagny.

(6) Pour connaître à fond ce poste si important, il est nécessaire de visiter les collections de M. le docteur Loydreau, au château de Neuilly, près Arnay-le-Duc, véritable musée préhistorique où sont réunis les résultats des fouilles opérées pendant une dizaine d'années à Chassey.

(7) Dans la catégorie de la céramique préhistorique, il a été jugé utile d'exposer, pour servir de termes de comparaison, une certaine quantité de débris de vases en terre recueillis dans les lacs de la Suisse et de la Haute Savoie, par M. J. Lobot de la Barre, de Beaune, archéologue et géologue de mérite, inspecteur des chemins de fer. A son décès, arrivé l'an dernier, nos collections ont reçu une partie de celles qu'il avait mis un zèle des plus intelligents à créer. Nous avons donc eu l'occasion d'inscrire honorablement au Musée le nom d'un concitoyen qui occupa dans les sociétés savantes un rang distingué.

Digitized by Google

En face s'étalent de nombreux débris de poterie grisâtre, mêlés à des ossements d'animaux qu'accompagnent cinq silex et un culot en bronze, le tout extrait de la grotte de Vauchignon, lieu dit *La Tournée*, près Nolay. Cette grotte d'où part la rivière la Cusane et où abondent les vestiges des temps préhistoriques n'a été visitée qu'en 1875 (1). Des recherches sommaires y ont fait découvrir, à la faible profondeur d'environ 0,80, quantité d'ossements d'animaux. La céramique, d'une confection assez soignée, d'une pâte assez fine, révèle nettement l'époque néolithique. La période de transition entre l'âge de pierre et l'âge des métaux a ici sa manifestation la plus claire par la présence d'un creuset, non sans analogie avec celui recueilli à Santenay dans une cachette pratiquée par un fondeur (2). La faune appartient à des herbivores, hormis un seul ossement où l'on a cru reconnaître la phalange d'un orteil humain (3).

Les deux âges des métaux s'annoncent par une petite flèche en bronze, trouvée, avec une monnaie Eduenne, à Flagey-les-Auxonne (4), par des bracelets, d'origine incertaine, et par deux tronçons d'épée, également en

---

Un ouvrage de patience et de goût, la reproduction en relief d'une habitation lacustre, complète une série qui, bien qu'étrangère à nos régions, n'en contribue pas moins aux intérêts de la science archéologique. D'autre part, ne perdons pas de vue qu'en 1871 la Saône a restitué, près de Verdun, les restes irrécusables d'une station fluviale. Qui sait si l'avenir ne nous réserve pas, dans la même rivière, quelque nouvelle épave de ce genre?

(1) Arrondissement de Beaune, chef-lieu de canton.

(2) V. H. de Longuy et Claude Sauvageot, « Notice sur Santenay (Côte-d'Or) », Autun, 1884.

(3) Au sujet de la grotte de la Tournée, un « Rapport » de M. le docteur Gillot a été inséré dans les « Mém. de la Société Eduenne », dix ans après, en 1885.

(4) Canton d'Auxonne, arrondissement de Dijon.

Digitized by Google

bronze, provenant le premier des environs d'Auxonne et le second de Mâlain (1). A côté, est placée une autre épée gauloise, celle-là en fer, retirée en morceaux d'un tumulus, à Créancey (2). deux calottes crâniennes, des dents et d'autres débris de squelettes, signalent les fouilles faites, en 1886, dans les sépultures de Châteauneuf (3) où la terre a restitué des torques, des armilles en bronze et des armes en fer.

Nous touchons aux temps historiques par l'inscription sur pierre à laquelle la Commission de la Topographie des Gaules a assigné une place parmi les monuments épigraphiques de l'époque gauloise connus en France (4). En voici le texte :

ICCAVOS CP
PIANIC NOS IEV
RVBRIGINDONI
CANTALON

La découverte en a eu lieu non à Volnay, comme on l'a souvent dit et écrit, mais au climat *des Autets*, finage d'Auxey-le-Grand (5).

§ II.

L'examen d'objets contemporains d'une période si lointaine conduit à l'étude d'autres branches de collections, en prenant pied sur un terrain plus solide. Maintenant, tout va rappeler le séjour des Romains qui ont laissé dans notre

(1) Canton de Sombernon, arrondissement de Dijon.
(2) (3) Canton de Pouilly-en-Auxois, arrondissement de Beaune.
(4) V. Général Creuly, « Musées de Beaune et Dijon », Paris 1862.
(5) Canton de Beaune nord.

Digitized by Google

Pagus Arebrignus et dans notre *Belno Castrum* tant de traces de leur séjour quatre fois séculaire.

Sur l'un des rayonnages s'étendant tout le long de la salle apparaît en première ligne le moulage du *sacellum* gallo-romain, connu sous la désignation d'*Hermès Tricéphale*. Au sommet est une figure en buste, dont un croissant surmonte la tête. Dans une niche qui contient trois personnages en pied, celui du milieu est assis et se distingue par trois têtes regardant de trois côtés ; les deux autres sont des Satyres, tenant une corne d'abondance et une patère (1). Ce précieux bas-relief extrait, en 1844, d'un puits antique, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, au point d'intersection de trois chemins, semble se rattacher au culte des *Lares viales*, si répandu dans le monde ancien.

Le *Castrum*, l'enceinte latine de Beaune, a donné trois morceaux de grande sculpture, un fort bloc de marbre brut, un fût de colonne en marbre cipolin, une tête en marbre d'Italie, et des débris de maçonnerie, un blocage informe de pierres noyées dans du ciment. On y a réuni un cippe à personnage, trouvé aux *Bélissans*, endroit rempli de vestiges romains.

Bien que le climat de *la Maladière*, à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas, sur le parcours de la voie d'Autun à Besançon, ait été, dans d'autres temps, le théâtre d'heureuses trouvailles, hormis quelques pierres polies, quelques morceaux de vases de toutes terres, et de rares monnaies en bronze, ce point manque jusqu'à présent d'une représentation suffisante. Par contre, le climat des *Tuvi-*

(1) V. Prosper Le Blanc, « Le Symbolisme druidique », Beaune, 1849. — Jules Pautet, « Railway pittoresque de la Côte-d'Or », Beaune, 1850. — Général Creuly, « ouv. cit. »

Digitized by Google

tains a fourni un contingent beaucoup plus riche. Divers fragments de vases en terre et en verre, un débris de busandale, une armature d'essieu de chariot, une faucille en fer, des revêtements de murailles en marbre et en pierre polie, sept monnaies romaines du IV^e^ siècle, exhumés au milieu de monceaux de cendres, sont les constatations des ruines d'une *villa* détruite par un incendie, allumé peut-être par l'invasion des Francks (1).

Une stèle funéraire à deux personnages, d'une belle conservation, est la seule antiquité gallo-romaine que nous ait offerte Savigny-les-Beaune (2).

Le village de Bouze (3) se signale par un objet hors ligne, une sorte de marteau en pierre assez friable, portant gravée en creux, l'inscription : NIAOS, admirable épave qu'envieraient des musées archéologiques de premier ordre (4). On n'y peut voir qu'un « ex voto » qui aurait été déposé dans un « sacellum » dont les substructions même ont disparu.

Fructueuses ont été les investigations dirigées sur et dans le sol de Chorey (5). Tuiles, pavés en pierres noires schisteuses, bétons, aires d'habitations, marbres de revêtements de murailles, débris de vases de formes et de pâtes variées, disques en terre cuite ayant servi de soutènements à des voûtes d'hypocaustes, tuyaux de thermes, monnaies en bronze du Haut et du Bas Empire, cette ample moisson rend témoignage de l'importance d'une station antique

(1) V. « Mém. de la Société d'histoire et d'archéologie », Beaune, 1891.
(2) (3) Canton de Beaune nord.
(4) V. « Mém. de la Société d'histoire et d'archéologie », Beaune, 1891.
(5) Canton de Beaune sud.

Digitized by Google

qui a fait le sujet de travaux écrits (1).

Des cubes de mosaïque et des tessons de poterie grossière sont les seuls résultats d'une exploration entreprise sur le finage de Saussey (2).

Longtemps considérée comme de fondation non antérieure au moyen âge, la ville de Seurre(3)révèle sa plus antique origine par des tuiles, des débris d'amphores et de vases, généralement en terre blanchâtre. En ce qui concerne cette localité, on a cru devoir rapprocher de la division qui lui est affectée une sculpture en pierre représentant une femme vêtue d'une robe talaire et ayant pour attribut un trident renversé, une petite barque et une urne d'où l'eau s'épanche à flots. Il s'agit là, en toute évidence, d'une divinité protectrice d'une rivière, peut-être de la Saône elle-même. Pour jeter quelque lumière sur un semblable mystère, le point le plus essentiel serait la connaissance exacte du lieu de la découverte de cet intéressant monument. Ce que l'on sait c'est qu'il vient des collections de M. Baudot qui, — on doit ici le répéter, — ne conservait, aux plus rares exceptions près, que les produits de fouilles régionales Or, dans l'espèce, cette considération mérite qu'on s'y arrête. Toutefois, et bien que la ville actuelle de Seurre ait succédé à une bourgade gallo-romaine dont l'archéologie a prouvé l'existence (4), il n'y a, relativement à l'attribution à la Saône du bas-relief que nous possèdons, qu'une hypothèse à prendre pour ce qu'elle vaut.

(1) V. Ch. Bigarne, « Histoire de Chorey et de ses seigneurs, etc., » Beaune, 1875. — Id., « Les Romains et Burgondes à Chorey, » apd « Mém. de la Société d'histoire et d'archéologie, » Beaune, 1888.
(2) Arrondissement de Beaune. canton de Bligny-sur-Ouche.
(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune.
(4) V. L'abbé Clémencet, « Notice sur les découverts archéologiques faites à Seurre, Côte-d'Or, » Autun, 1882.

Digitized by Google

Au moyen d'acquisitions lors de leur vente, les collections Baudot ont augmenté les nôtres d'une quinzaine de vases romains en terre et en verre. Des os calcinés attestent la destination funéraire de ces récipients, pour plusieurs du moins, et des étiquettes de la main de leur premier propriétaire désignent les lieux de leur découverte : Seurre, Labruyère, Broin, Trugny et les deux Pagny (1).

Vers les antiquités seurroises se dresse une grande amphore, par malheur privée de son col. Elle avait été trouvée, au siècle dernier, à Verdun-sur le-Doubs (2).

La ville de Nolay (3) et ses environs ont fourni des anses, des quilles, des goulots d'amphores, ainsi que de grandes tuiles à rebords (4). Des fragments de cippes à personnages, révèlent, pour la même région, l'occupation romaine sur le finage de Puligny-Montrachet (5), fait qui n'avait pas échappé à Courtépée (6).

Réunis à des restes de statuettes en terre blanche et à des oves en plâtre, décorations de murailles d'un oratoire romain à Santenay, de nombreux et beaux débris de vases en terre rouge, dite « samienne,» remplissent une case entière. Tous sont dignes d'attention ; sur quelques-uns ap-

---

(1) Cinq villages du canton de Seurre.

(2) V. Courtépée, t. III. — Dr Abel Jeandet, « Lettre sur les amphores gallo-romaines, découvertes à Verdun, Saône-et-Loire, » apd « La Bourgogne, Revue provinciale », Dijon, avril 1868.

(3) Chef-lieu de canton, arrondissement de Beaune.

(4) Les antiquités, qui composent le premier lot du don fait par M. H. Kilb, membre résidant de la Société, à Nuits, ont été extraites du musée archeologique organisé par son beau-père, feu M. Batault, membre de la Société Eduenne, à Nolay. L'envoi total comprenait une soixantaine d'objets d'époques diverses. (V. « Procès-verbal de la séance de la Soc. d'hist. et d'arch.. » 7 novembre 1891).

(5) Canton de Nolay. — Le tout avait été recueilli par feu M. Clémencet.

(6) V. t. II, p. 343.

Digitized by Google

paraissent des noms de potiers de lecture facile. Seurre et Nuits ont largement contribué à former cette section ; Beaune n'y compte que pour une faible partie. Mention particulière est due à un grand vase samien, couvert d'arabesques et de figures, apporté d'Italie et « ayant servi à un usage religieux, » suivant une étiquette d'ancienne date, au texte de laquelle il serait bon, croyons-nous, d'ajouter plusieurs points d'interrogation.

Au sommet de la vitrine centrale repose une superbe aiguière en bronze, trouvée dans le département de la Haute-Marne, et rapprochée, comme se référant aux temps romains, des moulages de trois ex-voto, effigies d'enfants malades entourés de bandelettes. Un autre moulage est la reproduction d'un enfant couché dans son berceau, avec un chien sur ses pieds. Celui-ci vient de Nuits, du climat dit *En Bolar* (1); les trois autres rappellent la découverte faite à Sainte Sabine (2), il y a environ quarante-cinq ans, des substructions d'un oratoire païen (3). A côté ce sont des morceaux de frises en marbre et d'antéfixes en pierre et en terre coloriée, vestiges d'édifices romains dont les ruines sont si peu rares dans le midi de la France. Le cabinet Lobot de la Barre a fourni ces objets à peu près introuvables dans nos contrées.

Un fût de colonne est l'un des produits des fouilles de Premeaux (4) dont une partie est dans la cour de l'Hôtel de Ville et l'autre au Musée municipal de Beaune. Un mor-

(1) V. Ch. Bigarne, « Notes sur la bourgade gallo-romaine de Bolar, près Nuits (Côte-d'Or, » Autun, 1878.
(2) Canton de Pouilly, arrondissement de Beaune.
(3) V. L'abbé Denizot, « Histoire du village de Sainte-Sabine, » apd « Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., » Beaune, 1881.
(4) Canton de Nuits, arrondissement de Beaune.

Digitized by Google

ceau de sculpture, figurant un globe de feu, peut-être l'ornement du fronton de quelque grand édifice, est tout ce qui nous reste de l'exploration dirigée, en 1866, sur le finage de Saint-Bernard, emplacement présumé de la station de *Vidubia* (1), inscrite sur la carte de Peutinger.

Deux objets, étrangers à la localité mais dignes d'un sérieux intérêt archéologique, ont été reçus avec gratitude. Le premier est la reproduction d'un umbo de bouclier, où se lit l'inscription : MATRI DEVM CAMELIVS TVTOR EX VOTO, trouvaille faite près de Lons-le-Saunier et propriété du Musée de cette ville. Le second, fac-simile d'une inscription votive consacrée à Mercure :

NVMEN AUG/ ET DEO MERCVRIO/ DUMIATI
MATVTINVS VICTORINVS

a été rapporté du département du Puy-de-Dôme par M. Changarnier.

§ II.

Passant maintenant à la période mérovingienne ou burgundo franke, nous verrons qu'elle n'est pas inférieure en richesse à celles dont précède l'examen.

Dans le compartiment de droite, on remarque le moulage d'une magnifique agrafe en bronze, montrant deux personnages, ornée de rosaces et de croix. L'original appartient au Musée de Lons-le-Saunier, trouvé qu'il a été dans les environs de cette ville. A l'entour sont réunis des vases, des plaques de ceinturons, dont plusieurs avec traces de damasquinures en argent, deux francisques, des briquets, un collier en ambre et en verroterie. Ces

(1) V. « Revue archéologique, » novembre 1866.

Digitized by Google

objets, tirés des collections Baudot, complètent le trophée visible dans le vestibule: les environs de Seurre avaient donné tous ces restes des temps barbares. Parmi les armes, la possession de trois épées, eu égard à la question de rareté, constitue une véritable bonne fortune. Chez tous les peuples de la terre, à toutes les époques de l'histoire, l'épée fut toujours le symbole du commandement, et, dans la nuit du tombeau, elle nous apprend à discerner la poussière qui commanda de celle qui obéit. Cette protestation de nos pères contre l'égalité de la mort est aujourd'hui la lumière qui nous révèle, dans nos antiques cimetières, la hiérarchie sociale et militaire des Francs(1). Quant aux francisques, de même que le scramsax était l'arme du soldat et du fantassin, l'épée l'attribut du chef, cette hache, dite *Securis*, *Francisca*, *Bipennis*. par les premiers historiens de la monarchie, était,avec le bouclier, le signe caractéristique du guerrier éprouvé ; voilà pourquoi elle n'apparaît que dans les sépultures les plus soignées du sol de la Gaule et de la Germanie (2).

Si les sables des bords de la Saône ont servi de couche funéraire aux victimes de mémorables combats, à Bouze, sur la montagne, au climat dit de *La Malepierre*, nous avons eu à sonder le cimetière d'une population établie en ces lieux dans les premiers temps du moyen âge. D'une vingtaine de tombes, formées de laves ou pierres plates du pays, sont sortis six vases, trois scramsax, l'un de forte dimension avec des traces de poignée et de fourreau en bois, des bracelets, une belle boucle munie de son ardillon, des anneaux dont l'un pourvu d'un

(1) (2) V. l'abbé Cochet, « Le Tombeau de Childéric, » Paris, 1859.

Digitized by Google

chaton en pâte de verre. Avant la fouille méthodique, entreprise par la Société en mars 1883, le hasard avait déjà fait rencontrer un vase et un scramsax, à la pointe brisée intentionnellement. Au sujet de cette particularité, c'est ici le cas de rappeler que dans maintes explorations de polyandres barbares, tant en France qu'en Suisse et en Allemagne, ont reparu en nombre les lames que l'on déposa rompues, tordues et ployées dans les tombes des guerriers. Certains antiquaires se sont demandé s'il n'y avait pas là un sens religieux ou symbolique ou simplement une mesure prise par les familles contre les spoliateurs de sépultures si communs alors et dont la cupidité de s'emparer d'armes en fer résista longtemps, même aux décisions des conciles. La question reste à juger, observation faite toutefois que l'autorité du savant abbé Cochet se prononce dans le sens de la dernière idée (1).

A Bouilland (2), dans un climat qui garde le nom essentiellement significatif d'*Ossères*, s'est encore produite la découverte d'un cimetière mérovingien. Des fouilles, organisées par la Société, sous l'intelligente direction de notre collègue, M. Roblot, instituteur communal, ont donné treize vases en terre, dont neuf intacts, deux couteaux, trois scramsax, dont l'un d'une dimension de 0^m 75, le plus long que possède le Musée ; sur six plaques de ceinturons, quatre laissent briller encore des traces d'argenture. Une boucle, avec son ardillon, d'un travail délicat, compte parmi les trouvailles.

Reste encore à signaler une grande et riche plaque

(1) V. « ouv. cit. »
(2) Canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune.

Digitized by Google

couverte de damasquinures en argent, dans un état de parfaite conservation. Elle sort d'un sarcophage en pierre, sur le finage de Fussey (1).

Tout près, s'impose spécialement aux regards une colonne en marbre blanc qui fut longtemps utilisée comme support de bénitier dans l'église d'Echarnant (2).

Orné du haut en bas de fleurs reliées par des entrelacs, ce monument, d'une hauteur de 0^{m} 87, a pu être considéré comme une œuvre sculpturale des temps romains ; d'autre part, plusieurs archéologues se sont déclarés pour l'époque romane. Quoi qu'il en soit, c'est sans conteste, l'une des perles du Musée.

De l'église d'Echarnant, annexe de celle de Montceau, sont également arrivées en notre Musée deux statues, l'une de Saint-Jacques de Compostelle, reconnaissable à ses attributs ordinaires, l'aumonière et les coquillages, et l'autre de la Sainte Vierge. De graves mutilations ne leur ont pas fait perdre leur cachet d'excellente exécution, fin du XV^{e} siècle. Sur le même rang, à la suite d'autres sculptures, contemporaines du moyen âge, dont plusieurs ont beaucoup souffert des ravages du temps et des hommes, mais auxquelles leur provenance locale assure un droit d'hospitalité, la Renaissance s'annonce par un meneau revêtu d'un feuillage du travail le plus délicat et enroulé d'une banderole où se lit l'inscription AMICI PLVRES ; il vient d'une maison de l'ancienne rue des Buissons. Un torse en marbre n'a point de certificat d'origine ; mais, en consultant certains documents écrits, on aurait des motifs

(1) Canton de Nuits, arrondissement de Beaune.
(2) Dépendance de Montceau, canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune.

Digitized by Google

de croire qu'il contribua, à Notre-Dame, à la décoration de la *Belle Chapelle* ou *Chapelle Bouton*.

Dans la collection de carreaux vernissés, ceux, brisés, ont été recueillis à la cure de Bouze ; d'autres, intacts, ont servi de pavés à plusieurs vieilles maisons de notre ville. Quelques-uns portent la devise TOUT PER RAISON. A terre, à raison de leur poids et de leur volume, voici deux grosses pierres polies, avec moulures, exhumées dans la cour du Collège Monge, en creusant une portion du terrain sur lequel subsista jusque vers 1660 un établissement du moyen âge, l'hôpital du Bourgneuf. Un bénitier de l'église Saint-Pierre, une poutre sculptée, conservée dans l'ancien hôtel de Vienne, plus tard monastère des Minimes, terminent une série déjà importante et ayant toutes chances d'accroissement.

§ III.

Dans la même salle sont encore exposés des objets de diverse nature dont plusieurs diffèrent d'ancienneté. Donnons les motifs de cette exhibition : la Société a voulu collectionner tout ce qui évoque soit un évènement, soit un souvenir historique plus ou moins éloigné, à condition qu'il s'y rattache un intérêt provincial et, avant tout, local. Cette section s'organise et est en voie de progrès. Ainsi, parmi des boulets en pierre, des éperons, des clefs, des instruments de ferronnerie, tous trouvés à Beaune même, soit dans des remuements du sol, soit lors du curage du lit de la Bouzaise, distingue-t-on un marteau d'armes, en bronze doré, dans un admirable état de conservation(1).

(1) V. Reproduction et Notice dans les Mémoires de cette année.

Digitized by Google

Attribuable au règne de Louis XII ou de François 1er, ce véritable chef d'œuvre d'art a revu le jour, l'an dernier, durant le creusage de l'aqueduc du faubourg Saint-Nicolas. Dans la même tranchée gîsaient des fers de chevaux et des débris métalliques, tout cela de mince intérêt. Semblable réflexion est loin de s'appliquer à une collection de clefs, ayant appartenu au musée Batault, et parmi lesquelles deux énormes : celle de l'ancien château de Nolay et celle du château de la Rochepot qui n'a point été séparée de sa serrure. On voit encore un vase intact et quantité de débris de poterie du moyen âge, des XVIe et XVIIe siècles, rencontrés à plusieurs mètres de profondeur, dans un bouleversement de terrain sur le rempart de la Magdelaine, à quelques pas de la tour de la Poudrière. Il y en a aussi qui sont sortis du vieux cimetière de Saint-Julien, à Nuits.

Une vitrine contient une trentaine de fac-simile de sceaux de l'ancienne Bourgogne, réunis à ceux du Chapitre et de la municipalité de Beaune, à des assignats. Au centre, l'attention des visiteurs se fixe sur un étui de mathématiques, qui appartint au général Gareau (1) et est revêtu de sa signature ; don précieux de M. Gareau-Buchillot, neveu de ce compatriote si digne de mémoire pour avoir son nom inscrit dans les fastes militaires de la France.

---

(1) Né en 1770 à Eguilly, près Pouilly-en-Auxois, Gareau (Louis) fut condisciple des Bonaparte au collège d'Autun où il fit ses études classiques. Engagé aux bataillons de la Côte-d'Or, il gagna tous ses grades jusqu'à celui de général de brigade, avec la croix de commandeur de la Légion d'honneur, sur les champs de bataille que nos armées républicaines et impériales improvisaient à travers l'Europe. Une mort inattendue le frappa à Acqz, en 1814, à l'âge de 44 ans, lorsque la France était en droit d'attendre de lui la continuation de ses brillants services.

Digitized by Google

Bien que, à l'égal des monnaies et autres objets coulés et gravés, les quinze thèses imprimées, si belles de conservation, puissent sembler, à la rigueur, rentrer dans le domaine de la Bibliothèque, nous croyons que, faute d'une mention très honorable en ce qui les concerne, le reproche d'ingratitude envers le principal donateur, M. F. de Grésigny ne serait que trop fondé. De ces quinze thèses, disons-nous, treize, ayant de splendides gravures pour frontispice, sont aux noms d'élèves du collège de l'Oratoire, noms qui, pour la plupart, à la distance d'un siècle et demi, ont survécu jusqu'à nous. A côté, sont suspendues une vue lithographiée de l'église de l'Oratoire et une gravure représentant la Vierge et l'Enfant Jésus avec la devise : URBIS ET ORBIS HONOS, et la légende : SODALITIUM SCHOLASTICORUM COLLEGII BELNENSIS ORATORII DOMINI JESU. Le mot *Sodalitium* exprime, sans nul doute, l'idée d'une association entre les *Scholastici*, gens de classe, et les *Alumni*, écoliers. Cette pièce est l'unique connue dans les collections locales. Plus haut, s'alignent des écussons d'armoiries, longtemps vus dans le cabinet d'études de M. Jules Pautet, à Aloxe-Corton. Enfin, les armes de Bourgogne ancien et moderne et celles de Beaune font le sujet de deux tableaux.

CHAPITRE III

SALLE n° 2.— Dans cette pièce sont classées les Archives ainsi qu'une grande partie de la Bibliothèque de la Société. Cette destination n'a pas empêché d'y réunir une certaine quantité d'objets qui, outre leur intérêt historique et archéologique, contribuent à la décoration du local.

Digitized by Google

§ I.

La cheminée supporte un groupe en pierre du pays, composé de deux personnages, dans un bon état de conservation, et où se révèle nettement l'art romain sous le ciseau d'un ouvrier habile. Le principal personnage représenterait, selon les uns, le Jupiter gaulois, le *Dis Pater*, connu si généralement, dans l'archéologie, sous la désignation de *Dieu au marteau*, et, selon les autres, Silvain, auquel les anciens donnaient souvent le nom de *Père*, expression de la matière dont est formé l'Univers. La seconde figure a l'aspect d'une Déesse Maire par sa corne d'abondance. N'y pourrait-on pas voir l'Automne, associée à une autre divinité ayant été l'objet d'un culte répandu dans la contrée (1) ? A droite et à gauche, deux débris de statues : l'une tenant un oiseau et l'autre une patère ; une petite stèle funéraire à personnage, avec les deux lettres D. M. (*Diis Manibus*). Le tout vient du Musée Baudot, sans indication de lieux de découvertes.

Bien que d'une époque postérieure, un autre monument offre, au point de vue archéologique, un intérêt des plus sérieux. C'est la statue en bois, à teinte brunie, d'une Vierge assise, portant l'Enfant Jésus. Ici se montrent dans toute leur plénitude les caractères de l'art du moyen âge, du XIII[e] siècle, d'où résulte une certaine analogie avec la célèbre Vierge noire de Notre-Dame de Beaune. Trouvée qu'elle a été aux environs de Nolay, sans renseignements plus précis, cette statue a

(1) V. la reproduction par l'héliogravure, avec une Notice, dans les Mémoires de l'année, ce qui explique le peu d'étendue de la description.

Digitized by Google

longtemps eu asile au Musée Batault. Elle surmonte un tabernacle de la fin du XVI[e] siècle, ayant appartenu à l'église du village de Cheilly (1). De ces objets religieux ont été rapprochées deux gravures reproduisant les traits de Sainte Jeanne-Françoise Fremyot de Chantal, née à Dijon et morte à Moulins (1572-1641), et de sœur Marguerite Parigot, (1619-1648) dont la sépulture est à Beaune, au monastère du Carmel. Dans le voisinage, il y a deux moulages de figures de moines. Les originaux ornent les tombeaux des ducs au Musée de Dijon. Au dessus des boiseries d'un corps de bibliothèque, sont trois modèles en plâtre de motifs d'ornementation à exécuter au portail de Notre-Dame de Beaune ; ils ont été cédés par le Ministère des Beaux-Arts.

Au fond de la salle, se déroulent la « Carte du duché » de Bourgogne, comtés et pays adjacents, dressée par » ordre de MM. les Elus Généraux, 1782 ; » la « Carte » de la France en 88 départements et subdivisée en districts » avec les chefs-lieux de cantons, présentée à l'Assemblée » nationale par *de Belleyme*, géographe, 1791 ; » la « Carte vinicole de la Côte-d'Or, » par *L. Thuillier*, géographe ; deux plans de la ville de Dijon, l'un de Mickel, l'autre de l'ingénieur Antoine, deux raretés bien conservées. On a aussi des Vues des châteaux de Savigny-les-Beaune et de la Rochepot, du vallon de la Tournée, de la ville de Nolay, du fameux Clos Vougeot, du combat de Châteauneuf, trois plans de la ville de Beaune, (les deux premiers de Peters, de Monge et Fion, le troisième datant d'une trentaine d'années) ; le Concours départemental

(1) Canton de Couches, arrondissement d'Autun.

Digitized by Google

d'agriculture tenu à Beaune, les 8, 9 et 10 septembre 1883, série de gravures, lithographies, photographies, sans omettre un dessin à la plume de la porte Saint-Nicolas en 1761, qui a tant soit peu souffert des ravages du temps.

§ II.

Un autre ordre de collections est commencé : celle des bustes, médaillons et portraits de nos illustrations bourguignonnes. Ainsi, au buste de Marguerite de Flandre, femme de Philippe-le-Hardi, avons-nous l'espoir de joindre, à un moment donné, les effigies de plusieurs de ces puissants de la terre, dont le livre de l'histoire a conservé les noms avec les titres de « Grands ducs d'Occidents » et de « Premiers princes de la Chrétienté. »

A la suite de Crébillon, de Buffon, de Courtépée, de Carnot (Lazare-Marguerite), l' « organisateur de la Victoire, » de Carnot (Claude-François), conseiller à la Cour de cassation, de Junot, duc d'Abrantès, ont trouvé place dans cette galerie le baron de Joursanvault, le protecteur éclairé des grands artistes Prud'hon, de Cluny, et Jean Naigeon, de Beaune; Gaspard Monge, près d'une lithographie représentant son tombeau ; Pasumot, mathématicien et antiquaire vraiment célèbre, qui précéda Monge sur les bancs du collège de sa ville natale. La Société a mis son zèle à obtenir les portraits de ses membres dont elle a eu à regretter la perte, tels que M. Suremain de Missery, dont les hautes études dans la spécialité des sciences mathématiques occupèrent la vie ; M. le président Guillemot, M. le vicomte de Vergnette, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences) qui comptèrent tous trois parmi ses

Digitized by Google

présidents ; son vice-président M. le docteur Billardet (1) ; son premier secrétaire, M. Jules Pautet; M. Théophile Foisset, à qui l'on doit, entre tant d'autres ouvrages, la savante *Histoire du président de Brosses ;* son fils, M. Foisset (Paul), archéologue ; M. le docteur Bard, médecin des hospices, si estimé pour sa science et sa dignité professionnelle ; M. Joseph Bard, son fils, l'infatigable historiographe de tant de basiliques ; M. Dussauce, artiste peintre, donateur au Musée municipal ; M. le docteur Duret, de Nuits, naturaliste et archéologue de haute valeur, tous agrégés soit à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, soit à d'autres grandes sociétés savantes de la France ; M. Valentin-Smith, membre du Comité des Travaux historiques près le Ministère de l'Instruction publique, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris. La plupart ne sont pas oubliés dans nombre de recueils biographiques, ce qui dispense d'entrer dans le détail des travaux qu'ils ont laissés.

Dans cette section destinée à rendre honneur à tous les genres de mérite, une place a été réservée à M. l'abbé Barrard, prêtre de si grande piété et de si grande charité ; à l'éminent supérieur du Petit Séminaire de la Côte-d'Or, M. le chanoine Silvestre Foisset ; à M. Garnier, curé-doyen de Nuits, à qui cette ville doit la construction et l'embellissement de son église Notre-Dame, œuvre pour laquelle il employa tant d'habiles et persévérants efforts.

Trois cartons renferment des dessins d'inscriptions historiques, des gravures, lithographies et dessins rappe-

(1) Dessiné par Frillié, né à Dijon en 1821, élève d'Anatole Devosge et de Léon Coignet, mort à Is-sur-Tille en 1863.

Digitized by Google

lant le souvenir d'hommes et de choses du pays. Le défaut d'espace met un obstacle à leur exposition Toutefois, on n'a pas négligé d'offrir aux regards des visiteurs un exemplaire du diplôme de la Société, un chef d'œuvre artistique, ingénieusement conçu et habilement exécuté par notre estimé compatriote Hubert Clerget, ancien professeur de dessin à l'Ecole d'Etat-major.

Le moment est venu de signer, au nom de la Société d'histoire et d'archéologie, une quittance de profonde gratitude aux généreux donateurs qui ont prêté un concours si utile, mieux vaut dire indispensable, à la création de son Musée. De tous ceux qui — soit parmi nous, soit hors de nous, — ont contribué à cette œuvre d'intérêt essentiellement local, mention des noms demeure inscrite aux procès-verbaux des séances (1); et notons qu'à chaque réunion, une lacune en matière de dons est chose d'exceptionnelle rareté. Un si louable exemple fournit la meilleure preuve qu'il a été bien compris que, dans la fondation de son Musée, la Société n'a poursuivi qu'un but, celui d'inspirer et de propager de plus en plus, chez nos concitoyens de toute condition et de tout âge, l'amour du pays, en le faisant mieux connaître par un moyen pratique et efficace. A la suite de l'histoire écrite, elle a voulu conserver, aussi souvent qu'elle l'a pu, les monuments, même les débris de monuments de toute sorte, contemporains des diverses phases de l'existence de notre cité et de sa circonscription au travers des siècles écoulés. Ses efforts ont-ils été cou-

(1) V. note A.

Digitized by Google

ronnés de quelque succès ? le public est seul juge compétent pour répondre à cette question.

CHARLES AUBERTIN.

Digitized by Google

Note A

NOMS DES DONATEURS (*)

Administration municipale de Beaune.
Administration des forêts de l'arrondissement.
Anministration des ponts et chaussées.
MM.
Adam-Jourdheuil, M. T., à Savigny-les-Beaune.
Affre (le docteur Victor), M. T.
Antoine, armurier.
Aubertin (Charles), M. T.
Autume(vicomte Alfred de Masson d'), M. T., au château de Saint-Loup-de-la-Salle(Saône-et-Loire).
Autume (baron Edouard de Masson d'), au château de Sermage (Nièvre).
Bachey-Deslandes, M. T.
Ballet, entrepreneur de maçonnerie.
Barbier, libraire.
Bard, propriétaire, à Chorey.
Barre (Lobot de la).
Batault (Arthur), M. T.
Batault-Morot, M. T.
Baudrot (Eugène), employé de commerce.
Bazerolle, M. T., à Santenay.
Bergeret (Emile), M. T., à Nuits-Saint-Georges.
Bernard, sculpteur.
Bession (Ernest), principal clerc de notaire.
Bigarne (Charles), M. T., à Chorey.
Billet-Petitjean, M. T.
Bocquet (Léonce), M. T., à Savigny-les-Beaune.
Boillot (Louis), M. T., à Volnay.
Bourgeois (A.), juge de paix à Tournus (Saône-et-Loire).
Bourgeois (Louis), M. T.
Brenet (Mme veuve).
Carlet (J.), ancien vice-président de la Société.
Changarnier (A.), conservateur des Musées de la ville.
Champy (G.), à Saint-Apollinaire.
Changey (marquis de), à Echevronne.
Cissey (J. de), M. T.
Cloutier-Sirot, M. T.
Colas, capitaine en retraite, à Seurre.
Combre-Gousselin, marbrier.
Commission administrative du Musée de Beaune.
Cottelot, lithographe.
Cyrot (L.), M. T.
Cyrot (H.), M. T.
Darneaux (H.), propriétaire.
Dard, M. T., à Savigny-les-Beaune.

(*) NOTA. — Les abréviations M. T. et M. C. désignent les titres de « Membre titulaire » et « Membre correspondant, » de la Société. L'indication du domicile n'est donnée que pour ceux de MM. les donateurs dont la résidence n'est pas à Beaune-Ville.

Digitized by Google

Deschamps (Maxime), architecte.
Devis (Antonin), libraire.
Ducrot, employé au Crédit foncier.
Duthu frères, commissionnaires de roulage.
Edouard (Lucien), propriétaire.
Fournier (Edmond), propriétaire.
Fraisse, antiquaire.
Gagnepain (Fernand), M. T.
Gareau-Buchillot, négociant.
Gautrelet, à Puligny.
Goulier, imprimeur.
Grésigny (Félix de), M. T.
Jeantet (Stéphen), fils.
Juigné (comte de), M. T.
Kilb, M. T., à Nuits (Côte-d'Or).
Lamarosse-Barberet, propriétaire.
Langlais (les héritiers).
Larcher (A.), M. T.
Lavielle (l'abbé), M. T., à Lusigny-sur-Ouche.
Laurain, avocat, à Dijon.
Lenoir, coutelier.
Mailly (Emile), entrepreneur de menuiserie.
Marey-Monge-Lemire (Mme veuve), à Pommard.
Mathieu-Faivre, M. T.
Millot (Z.), M. T.
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Monteeau-Echarnant (commune de).
Montille (L. de), M. T.
Montoy (Arthur), architecte.
Mourdon, entrepreneur.
Moyne-Jacqueminot, M. T.
Mutin, photographe.
Narjolet (Louis), marbrier.
Noiron (L. de), M. T.
Œuvre de la Jeunesse.
Pansiot, M. T., à Géanges (Saône-et-Loire).
Paulin-Guyard (Mme veuve).
Perdrier (A.), négociant.
Pétot (Mme veuve).
Pillot (Edmond), à Volnay.
Pothier (A.), négociant.
Pouillevet (Léon), M. T., à Autun.
Quantin(Edmond), M. T.
Rameau-Le Blanc, propriétaire.
Rapeneau (Léon), horticulteur.
Renaudin (l'abbé), M. T.
Ricard (Dr), député de la Côte-d'Or.
Robin-Décombert, propriétaire.
Roblin, M. C., à Flagey-les-Auxonne.
Roblot, M. T., à Bouilland.
Rogier, carrossier.
Sandier, architecte.
Serre (Charles), M. T., au château d'Auvenay.
Serre (Paul), M. T.
Saulgeot, docteur en médecine.
Serrigny (Ernest), M. C., à Dijon.
Tavernier (E.), propriétaire, à Bouze.
Thibault, musicien à Notre-Dame.
Thomas-Gerbeaux, entrepreneur de serrurerie.
Thorey (Numa de), propriétaire.
Varine (de), propriétaire.
Vesoux, docteur en médecine.
Violette, libraire, à Nuits.

Digitized by Google

LES CHATELAINS
de Beaune, Pommard et Volnay

ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES

1473 MARTIN BESANÇON

On trouve. dans le *Martyrologe de Notre-Dame* une fondation dont la date n'est pas indiquée ; elle constate le décès d'un médecin nommé Besançon, « obiit magister Bisuncius physicus, » qui donna aux chanoines une rente de vingt sols sur sa vigne des Sanvignes : on voit, dans cet article, le nom de ses deux sœurs, Lora et Alaysons (1). Etienne Besançon habitait Beaune en 1320 (2). Vingt ans plus tard, Hugues Besançon possédait une maison près de l'église Saint-Nicolas, « super domum et mansum versus S. Nycholaum D. Hugo Besanceon tenet (3). »

Après une lacune d'un siècle (4), je retrouve la trace de cette famille. Martin Besançon prit une part active à la lutte de 1452 à propos de l'élection du maire de Beaune.

(1) « Martyrologe de Notre-Dame, » n° 1067.
(2) Bredault, « Suppl. man. à l'Histoire de Beaune. »
(3) « Martyr. » n° 947.
(4) En 1360, le duc de Normandie envoya à Dijon Jean Germain et Jean de Besançon. « Arm. de la Ch. des Comptes », p. 110. Nous ne croyons pas que le second appartienne à la famille beaunoise.

Digitized by Google

Les deux compétiteurs étaient Pierre Clémence et Jehan Grignard : Besançon avait pris le parti du premier.

« Bientôt toutes les rues qui aboutissaient à S[t] Pierre furent envahies. Les mécontents s'étaient emparé des cordes de la cloche et convoquaient la ville à une élection qui avait pour but de mettre Pierre Clémence sur le pinacle; Hugues Leblanc et Martin Besançon, devant l'Hôtel-de-Ville et à la porte de l'église, recueillaient et enregistraient le nombre de ses adhérents (1). »

Ce personnage influent remplissait les fonctions de notaire : il passa, en cette qualité: un acte relatif à l'Hôtel-Dieu (2). Nous le trouvons dans l'état des officiers de Philippe le-Bon avec le titre de conseiller receveur de Beaune (3).

Le 28 octobre 1473, Martin Besançon fut nommé châtelain ducal de Beaune, Pommard et Volnay, par lettres de Charles-le-Téméraire datées de Dijon et signées par les commissaires des finances (4). Les comptes de ce fonctionnaire mentionnent des prêts importants faits au duc de Bourgogne par le cardinal d'Autun, fils du chancelier Rolin et par les villes de Beaune, Nuits et Auxerre. Besançon était aussi receveur des amendes et exploits aux Parlements de Beaune et de S[t] Laurent : en cette qualité, il recouvra, dans l'année 1475, une amende dûe par le cardinal Rolin pour défaut de comparution. Il avait encore la recette de Vergy et du grenier à sel de Beaune et fut l'un des premiers à embrasser la cause de Louis XI après la mort de

(1) « Inventaire général des archives de Beaune. »
(2) « Mémoires de de La Barre, » p. 191.
(3) « Inv. somm. des arch. de la Côte-d'Or, » t. II, p. 420.
(4) « Histoire de Beaune », par Rossignol, p. 314.

Digitized by Google

Charles-le-Téméraire (1). Le compte de ce receveur pour l'année 1477-1478 mentionne la dépense « pour faire tailler un ange élevé de bois tenant un écusson aux armes de France qui fut placé sur la porte de l'hostel du roy à Beaulne et ung autre écusson aux mêmes armes pour mettre à la porte de derrière dudit hostel par laquelle on alloit en la rue du Paradis (2). » Le duché était certes un beau fleuron à ajouter à la couronne de France : le superstitieux Louis XI fit envoyer par son châtelain, dans l'année 1481, quelques pièces de vin de Beaune à Notre-Dame de Cléry (3).

Martin Besançon vivait encore en 1516: il donna, cette année-là, seize ouvrées de vigne à l'Hôtel-Dieu (4). Il s'était marié en premières noces avec Jeanne, fille de Guillaume Camus, de Beaune (5) et en secondes noces avec Jacquette Gingeon ; c'est lui qui fonda à S[t] Pierre de Beaune la confrérie du Corps-Dieu. « Sa tombe était dans cette église, près de la rampe avec une inscription gothique du XVI[e] siècle (6). »

L'hôpital de Beaune possédait plusieurs livres donnés par ce riche bourgeois : l'un d'eux, actuellement conservé à la Bibliothèque nationale est,le *Livre des échecs moralisés*:il porte la mention suivante : « Martin Besançon de Beaune

(1) Le jeudi 31 janvier 1476, Martin Besançon assista, avec les députés de toute la Bourgogne, à la prestation du serment de fidélité au roi. La ville de Beaune envoya Jean Bourgeois, official de Notre-Dame, Guy Arbaleste, maïeur, Guy-Margueron, licencié en lois, Jean Ranviaul et Martin Besançon. (L. de la Trémoille, « Archives d'un serviteur de Louis XI, » p. 98).

(2) « Le pourpris du Castrum belnense », par M. Cyrot.

(3) Rossignol, « Histoire de la Bourgogne monarchique », p. 383.

(4) Note communiquée par feu M. l'abbé Boudrot.

(5) De La Barre, « Mémoires pour servir, etc. »

(6) L'abbé Bredault, « Suppl. à l'Histoire de Beaune. »

Digitized by Google

et Jacquette Gingeon, sa femme, ont donné à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, sa doulce mère, et à Monseigneur Saint Jehan-Baptiste, patron du grant hospital naguères fondé audit Beaune par feu bonne mémoire messire Nicolas Rolin à son vivant chevalier seigneur d'Authume et d'Aymmeries et chancelier de Bourgoingne et dame Guigoyne de Salins, dame d'Oigny sa compaigne, ce livre à l'intencion que jamais il ne soit dédié que à l'usaige et passe temps des sœurs et membres sans le mectre hors dudit hospital. Tesmoing le seing dudit hospital. Tesmoing le seing dudit Martin. Plaise aux lisans prier Dieu pour eulx (1). »

Le célèbre manuscrit de Girart de Roussillon, publié par M. L. de Montille, est heureusement resté dans les archives si riches de l'Hôtel Dieu. C'est aussi un don de Martin Besançon, et la dédicace de ce manuscrit est absolument semblable à celle du *Livre des échecs* : elle est complétée par la date du « premier jor de May M CCCCLX et dix. »

Un Vincent Besançon est qualifié de « bourgeois notable » dans l'année 1526 (2).

A partir de cette époque le nom de Besançon ne paraît plus dans les archives ni dans les registres paroissiaux.

(1) N° 1171 du « Fonds français, à la Bibliothèque nationale. »
(2) Bredault, « Suppl. à l'Histoire de Beaune. »

Digitized by Google

1478 ANTOINE D'OISELET

De gueules à une bande vivrée alias endanchée d'or.
Devise : NON. INFERIORA. SECVTVS.

La famille d'Oiselet, dont le nom s'est écrit Oyselet, Oiselar, Oizèle et Oiselier, est originaire de la Franche-Comté de Bourgogne où se trouve le village d'Oiselay (1). Elle descend d'Etienne, comte de Bourgogne, au commencement du XIII[e] siècle, dont le fils puîné, appelé aussi Etienne, prit le nom de la seigneurie d'Oiselay. Un membre de cette famille habitait Beaune en 1259 : « Obiit Bona uxor Guillermi d'Oizelle (2). » Ce Guillaume eut un fils, nommé Pierre, qui possédait une vigne près de l'Aigue. Un autre Etienne d'Oiselet, seigneur de Villeneuve, à la fin du XIII[e] siècle, épousa Yolande de Dinteville, veuve en premières noces de Renaud de Mello (3). En 1290, il fit hommage au duc Robert II pour la terre de Villeneuve (4). Pendant près d'un siècle, nous perdons de vue cette famille ; elle reparaît, en 1373, dans la personne de Guillaume d'Oiseler, vierg de la cité d'Autun (5). Un autre Etienne d'Oi-

(1) Canton de Gy, arrondissement de Gray. Les ruines du château se voient encore sur une éminence, à peu distance du village.
(2) « Martyrologe de de N.-D. » n° 1454.
(3) « De Chastellux, « La famille de Jaucourt, » dans les « Mémoires de la Société de l'Yonne, » année 1878.
(4) « Inv. somm. » Ils s'agit probablement de Villeneuve, commune d'Essey, dans l'arrondissement de Beaune. Ce fief appartenait encore aux Dinteville à la fin du XV[e] siècle.
(5) A. de Charmasse, « Comptes de la viérie d'Autun. »

Digitized by Google

selet, marié à Marie de Frolois, possédait, du chef de sa femme, la sixième partie de Molinot, en 1382 (1).

Dans cette même année, les Gantois, commandés par Artevelde, s'étaient révoltés contre le duc de Bourgogne : Etienne d'Oiselet, suivi de quatre écuyers se battit vaillamment contre eux à la bataille de Rosebecque (2). Un de ses parents, Jacquemart d'Oiselet, prit part à ces guerres de Flandre ; en 1390, il figure parmi les hommes d'armez de la bannière d'Artois (3).

En 1409, Jean, baron d'Oiselet épousa Marguerite, fille de Guillaume de Vergy, dont il eut Antoine, Richard et Charles. Antoine hérita de la terre de Vignory après le décès de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne (4). Richard épousa une fille de la maison de Choiseul. Il possédait, avec son frère Charles, en 1445, la seigneurie de Chassagne (5).

L'un de ces Richard d'Oiselet eut deux enfants : Guillaume, baron de Villeneuve, marié, le 2 octobre 1427, à Philippote, fille de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Marie de Landes. Le traité de mariage portait que la future renonçait à la succession de sa mère défunte, et que Guillaume d'Oiselet devait avoir le châtel et bourg de Villeneuve. Ce contrat, passé à Dijon par le tabellion Gros, fut ratifié par les mariés devant un notaire d'Autun en présence de Messire Jean, « seigneur d'Oiselliers, et de

(1) Bredault « Suppl. man. à Courtépée. »
(2) « Compte d'Amyot Armand. » Inv. somm. des Arch. de la Côte-d'Or. »
(3) « Manuscrits généalogiques 1099, « à la bibliothèque de Bruxelles.
(4) J. d'Arbaumont, « Cartulaire de S. Etienne de Vignory », p. CII. Vignory est situé dans l'arrondiss. de Chaumont (Haute-Marne).
(5) Bredault, « Suppl. man. à Courtépée. »

Digitized by Google

messire Guillaume d'Oiselliers, seigneur de Clernan, chevaliers (1). »

Le duc de Bourgogne, parrain de la mariée, fit à ces époux un cadeau de noces qui n'était guère qu'une restitution : « Gratification de 600 saluts d'or accordée par le duc Philippe-le-Bon à Guillaume d'Oiselar, seigneur de Villeneuve, en considération de ses services personnels et en compensation des pertes que Richard d'Oiselar, père dudit Guillaume, a jadis faites au service du feu duc Jean-sans-Peur en étant capitaine de la bastille S[t] Antoine à Paris, où il entretint à ses dépens pendant cinq ou six mois cinquante hommes d'armes sans recevoir aucune paye, comme aussy d'avoir fourni la rançon de luy et de ses compaignons qui feurent prins devant la place de la Bussière en la compaignie de feu messire Jehan de Thoulonjon, maréchal de Bourgogne, laquelle rançon leur cousta près de cinq mille escus d'or (2). »

Nicolas Rolin avait doté sa fille avec des rentes sur la saunerie de Salins. Un compte de Guillaume du Poupet, trésorier et receveur de cette saunerie, inscrit à la date de 1442, une rente payée « à Guillaume d'Oiselet, seigneur de Villenove, comme mari de damoiselle Philipe, fille de Messire Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne (3). »

Nous avons parlé d'un autre Guillaume d'Oiselet, seigneur de Clernan, qui assista au mariage de son parent Guillaume, avec la fille du chancelier. Nous pensons que

(1) J. d'Arbaumont, « Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, » page 25.
(2) « Archives du département du Nord, registre de la Chambre des Comptes de Lille, série B. T. I.
(3) « Inv. somm. des arch. de la Côte-d'Or. »

Digitized by Google

ce personnage est le même que Guillaume, écuyer, seigneur de Saxefontaine, échanson du duc, qui lui donna quelques rentes dans la châtellenie de Faucogney (1).

Guillaume, le mari de Philippote Rolin, mourut jeune. Sa veuve se remaria avec N... de Marnay dont elle eut un fils nommé Antoine. C'est du moins ce que constate une reprise de fief, faite en 1480 par Antoine de Marnay, pour les 170 livres tournois de rente sur la saunerie de Salins, qui lui provenaient de sa mère (2).

On sait que la fille de Nicolas Rolin finit ses jours dans la ville de Beaune, consacrant tous ses loisirs et ce qui lui restait de fortune à l'achèvement du magnifique hôpital fondé par son père. Le 14 décembre 1483, c'est-à-dire dans l'année qui précéda sa mort, Philippote Rolin acheta à son parent Jean Le Mairet, écuyer seigneur de Mauvilly, « huit francs de rente et une maille de cens sur une maison sise en la rue Dijonnaise, joignant les hoirs de feu Etienne Palichoul, d'une part (3), et la maison de la femme de Longuet Cheval, d'autre part ». Le même jour, Philippote

---

(1) De La Barre, « Mémoires », b. p. 230. — Guillaume, le mari de Philippote est également cité dans ces Mémoires, b. p. 216, avec le titre d'écuyer, seigneur de Villeneuve, chambellan de Philippe-le-Bon.

(2) J. d'Arbaumont, « Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, » p. 25. — Il s'agit sans doute d'un membre de la famille châlonnaise des Bernault, qui possédait, au XV^e^ siècle, la seigneurie de Marnay, près de Gray.

(3) Cette maison est citée dans le « Martyrologe de Notre-Dame. » La famille Palichoul, *aliàs* Paluchot, existait à Beaune et à Dijon. Le 24 septembre 1400, Jean Paluchot fut nommé conseiller et avocat du duc, puis auditeur des causes d'appeaulx et maître des requêtes ; il assista en cette qualité au parlement tenu à Beaune, en 1435. Dans l'année 1503, Michel Paluchot était concierge et portier de la chambre des Comptes. (Armorial, p. 355 et 447).

Digitized by Google

transporta cette rente à l'Hôtel-Dieu, à la charge de dire une messe tous les vendredis (1).

La fille du chancelier mourut le 1er mai 1484 et fut inhumée dans dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, du côté de l'évangile. Sa tombe en pierre blanche était gravée en relief et portait aux angles des écussons : *parti. Au 1 de gueules à une bande endanchée d'or qui est d'Oiselet, coupé d'un vairé d'argent et d'azur qui est de Bauffremont ; au 2 d'azur à trois clefs d'or qui est de Rolin.* On y lisait l'inscription suivante :

+ CY. GIST. DAMOYSELLE. PHILIPOTE. ROLIN DAME. DE. BRAIGNY. FEME. DE. GVILLE DOISELET. Sr. DE. LA. VILLENEVVE. ET. FILLE DU. FONDATEVR. DE CEANS. LAQVELLE. TPASSA LE. PREMIER. IOR. DE. MAY. M CCCC IIIIxx IIII (2).

Après la mort de Charles-le-Téméraire, le roi Louis XI, connaissant l'attachement des Bourguignons pour la fille de leur dernier duc, sut gagner par des présents un assez grand nombre de personnages influents. Les quatre grandes maisons de Bourgogne, Vergy, Châlon, Vienne et Neufchâtel, prirent le parti du roi. Cet exemple fut suivi par plusieurs nobles ou riches bourgeois de Beaune et des

(1) L'achat de cette rente constituait un véritable prêt et la maison hypothèquée était sans doute l'hôtel de Jean Le Mairet. En 1519, cette maison était habitée par Pierre Chault qui payait la rente à l'Hôtel-Dieu. Elle avait alors pour joignants, d'un côté Jean Cheval, de l'autre Philibert Breton et par derrière Pierre de Villers. Quelques années plus tard, on la voit occupée par François Richer. Nous croyons que l'Hôtel-Dieu en devint propriétaire. Le plan de Beaune, dressé au siècle dernier par l'architecte Quinard, lui donne cette attribution. Au commencement de ce siècle, elle appartenait à M. Fouquerand, qui l'a léguée à l'Hospice de la Charité. Cette curieuse maison porte actuellement le n° 24 de la rue de Lorraine.

(2) « Bibliothèque de Joursanvault, » layette 2220.

Digitized by Google

environs. De ce nombre furent Jean Jacquelin, conseiller maître des requêtes, puis gouverneur de la chancellerie, et Antoine d'Oiselet, que nous croyons fils de Guillaume et de Philippote, concierge et garde de l'Hôtel du duc (1). Les comptes des trésoriers de Dôle et de Vesoul pour les années 1481, 1482 et 1483 nous montrent les procédés du roi de France: « La recepte est nulle à Jussey, pour ce que le roy en a donné les revenus à Bertrand de Lyon. Item à Pont-sur-Saône, Charrey, Vesvre et Vesoul parce qu'il les a donnés au maréchal de Bourgogne. Pas de vins à Arbois, c'est M. de Châtel-Guyon qui les prend. Rien des dixmes de Poligny pour ce que M. d'Albijoux les a. Rien à Gray qui est à M. de Hochberg. Artus de Vaudrey a Montbozon, Jean de Neufchâtel a Luxeuil, le comte de Montbéliard a Beaune et Clairvaux ; enfin Guillaume d'Oiselet a les revenus de Châtillon et de Besançon (2). » Dans la Haute et dans la Basse Bourgogne les moyens étaient identiques à ceux de la Comté: on peut voir dans « l'Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique » le détail de toutes les confiscations et de toutes les récompenses (3).

En apprenant la défection d'Antoine d'Oiselet, la duchesse Marie le destitua de ses fonctions de gardien de l'hôtel ducal et nomma à sa place, en 1479, Emard Bouton, seigneur du Fay (4) ; c'était le propre beau-frère d'Antoine, car il avait épousé Anne d'Oiselet, mais il n'exerça jamais ses fonctions de châtelain de Beaune.

---

(1) Rossignol, « Histoire de Beaune, » p. 338.
(2) Inv. somm. T. I., p. 177.
(3) « Bourgogne monarchique, » p. 162 et 230.
(4) Courtépée T. II, p. 293. Voir plus loin la notice consacrée à cet officier.

Digitized by Google

Jean d'Oiselet, le second fils de Philippote Rolin, était seigneur de Frasnes-le-Châtel près Gray. « Jean d'Oiseley, Guillaume de Grammont, Pierre de Baufremont et plusieurs autres, jurèrent, sur la part qu'ils prétendaient avoir en paradis, de servir Louis XI, et ils furent grassement récompensés (1). » Jean eut une fille, Marie, épouse en premières noces de Claude de la Baume, S^r de Labergement et en secondes noces de Charles Bouton, S^r du Fay (2).

L'exemple donné par les deux petits-fils du chancelier Rolin n'eut aucune influence sur deux autres membres de la famille d'Oiselet. Ceux-ci étaient sans doute de la branche aînée, car ils possédaient l'ancien manoir dont ils avaient pris leur nom. Au printemps de 1480, le château d'Oiselay tenait encore pour Marie de Bourgogne et l'artillerie royale vint mettre le siège devant cette forteresse. Blessé dans un précédent combat, le seigneur châtelain ne pouvait organiser la résistance. C'est alors que la dame d'Oiselet quitta le lit du malade pour courir aux murailles, arracha la hallebarde d'un assiégeant et le tua. Cet acte de courage fut inutile : le château fut emporté avec l'héroïne, son beau-frère et son mari Jean d'Oiselet. Ce dernier, pour charmer sa prison, se mit à composer des vers et à traduire les anciens auteurs (3). Les courageux défenseurs du castel d'Oiselay moururent sans postérité.

Un descendant de Philippote Rolin, petit-fils de Jean, dont nous avons parlé, portait le prénom d'Antoine. Il fut créé chevalier, le 2 mai 1583, par le roi d'Espagne Phi-

(1) Rossignol, « Histoire de Beaune, » p. 346.
(2) Palliot, « Histoire des Comtes de Chamilly, » p. 147.
(3) « Bourgogne monarchique, » p. 315.

Digitized by Google

lippe II, et épousa Péronne Perrenot, nièce du célèbre cardinal de Granvelle. Cet Antoine eut pour fils François-Thomas d'Oiselet, baron de Villeneuve, prince de l'Empire et chevalier de la Toison d'or, marié à Charlotte, marquise d'Autriche, fille naturelle de Rodolphe II. François-Thomas fut le père d'Eugène-Léopold d'Oiselet, prince du S[t] Empire et comte de Cantecroix, marié à Béatrix de Cusance, décédé en 1636 (1).

Retournons en arrière pour constater l'existence d'une fille de cette maison dans la célèbre abbaye de S[t] Jean le-Grand d'Autun :

+ CY. GIST. DAME. PERENECTE. DOISELET
IADIS. SESCRETAINE. DE. CEANS. LAQVELLE
TRESPASSA. LE. XIII[e]. DE. MAY. MIL. Vc. ET. XX
DIEV. AYT. SO. AME (2).

Cette famille s'est éteinte en la personne d'Hermanfroi, conseiller au parlement de Dole, mort en 1646.

La renommée des d'Oiselet fut assez grande pour être célébrée en vers. Voici ce qu'a écrit Jean Leroux, poëte bourguignon du XVI[e] siècle :

« Neufchâtel, Cusance, Chalons,
« Oyselet, de Rye et Granson
« De Ray, Villers, Joux, Estrabon
« Sont du pays les grands barons.

Les fonctions les plus importantes de nos anciens châtelains sont passées entre les mains d'un officier appelé receveur, et les propriétés sont affermées. Nous voyons,

(1) « Mémoires de Dunod, » t. III, p. 632.— « Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, » Gand, 1865.
(2) « Epigraphie autunoise, » par M. Harold de Fontenay.

Digitized by Google

dans un compte de 1480, le marché des vignes du roi à Pommard. Les religieux qui ont des rentes de vins doivent en prendre livraison dans ce village « et présenter quittance audit receveur qui est obligé de les porter en compte et faire certifier le tout par le Chapitre. »

Digitized by Google

1478 EMART BOUTON

De gueules à une fasce d'or. Presque tous ont écartelé du Fay : *d'azur à la bande échiquetée d'argent et de gueules accompagnée de six croix recroisettées au pied fiché d'or, posées trois en chef et trois en pointe.*

Devise : AILLEVRS. IAMAIS, autre : LE. BOVTON VAVT. LA. ROSE, autre : SOVVENIR. TVE, autre : VERITE. TOVT. LVIT (1).

Les fonctions des châtelains ont changé de nature. Ces officiers sont toujours les intendants du domaine, mais leurs attributions sont restreintes. Des receveurs ont été créés, nommés presque tous par la Chambre des comptes. Le fonctionnaire chargé de représenter à Beaune le pouvoir ducal ou royal est simplement « concierge et gardien de l'ostel : » Les plus grands seigneurs s'honoraient de porter ce titre modeste. Le précédent chapitre nous a montré qu'un descendant de la noble famille d'Oiselet ne dédaignait pas cet emploi. Dans la présente notice, nous ferons connaissance avec une autre famille qui a occupé dans notre pays des postes très importants. Nous n'aurons pas de documents inédits à mettre en lumière : le généalogiste Palliot a compulsé tant d'archives pour son « Histoire des comtes de Chamilly » qu'il restait peu de chose à

(1) Cette dernière devise était gravée sur la tombe d'Huguette Bouton, abbesse de S. Andoche d'Autun, morte en 1541. « Epigraphie autunoise, » par H. de Fontenay, ap. Mémoires de la Soc. Eduenne, » nouvelle série, t. II, p. 450.

Digitized by Google

trouver au point de vue généalogique. Les divers ouvrages publiés par M. Eugène Beauvois (1) ont complété l'histoire de la maison de Bouton. C'est avec l'aide de ces auteurs que ce chapitre a été écrit.

Antoine d'Oiselet, chevalier, concierge et garde de l'hôtel ducal, ayant pris le parti de Louis XI, Marie de Bourgogne confisqua son office et le donna à Emart Bouton dans l'année 1478. A cette époque de notre histoire, il n'était pas rare de trouver dans la même famille des ennemis acharnés, politiquement parlant. Emart Bouton était le beau-frère du royaliste d'Oiselet, ce qui n'empêcha pas la fille de Charles-le-Téméraire de lui donner la garde du château de Beaune.

C'est à Valenciennes qu'il faut chercher l'origine des Bouton. Leur antique demeure, connue sous le nom de « la cour de Jauche » appartint, à la fin du XV^e^ siècle, aux descendants du chancelier Rolin (2). Une branche de cette famille de Jauche prit le nom de Mastaing, qui est celui d'un village situé à quelques lieues de cette ville. Jean de Jauche, seigneur d'Aunoy près Valenciennes, était maître d'hôtel de la comtesse de Savoie. Il prit le nom de Bouton, porté jadis par sa bisaïeule, et laissa deux fils, nommés Philippe et Jean, tous deux fixés dans la Comté de Bourgogne. La descendance du second n'eut pas une longue

(1) « Peintures murales du XV^e^ siècle dans l'église de Corberon, » ap. « Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune, » année 1868. — « Un agent politique de Charles-Quint, le Bourguignon Claude Bouton, » — « Noël Bouton et sa famille, » (Mémoires de la Société de Beaune, année 1881.) — « Les trois Chamilly. » (Mémoires de la Société de Beaune, année 1885.)

(2) Cette maison, modifiée dans ses fenêtres et dans sa façade, subsiste encore à Valenciennes, sur la place du Marché aux légumes.

Digitized by Google

durée : citons seulement Guy Bouton, moine bénédictin de l'abbaye de S[t] Martin d'Autun et prieur de Thil-sur-Arroux.

Philippe Bouton habitait, comme son frère Jean, Savigny-en-Revermont qui appartenait alors à la Savoie. Il épousa Marguerite, fille du seigneur du Fay, et devint propriétaire de cette terre, située dans l'arrondissement de Louhans. Un de ses fils, Emart, eut pour première femme N... de Gellans et pour seconde femme, Jeanne, qui lui apporta la seigneurie de Quincey, près Nuits. Un autre fils de Philippe, Jean Genevois Bouton, épousa Jeanne, fille de Jean de Villers, seigneur de Lée, conseiller de Philippe-le-Hardi. Cette dame avait hérité de Jean de Mypont, son premier mari, des seigneuries de Corberon, de Longvay et de Corgoloin. Jean Genevois, chambellan et bailli de Dole, fut chargé de plusieurs ambassades. Il mourut le 14 octobre 1436 et fut inhumé dans l'église du Fay, laissant entr'autres enfans Jacques Bouton de Corberon, châtelain de Sagy, marié à Antoinette de Salins, sœur de Guigone, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Ce Jacques, conseiller et chambellan, « s'enferma dans Beaune lors de sa révolte contre le roy Louis XI pour y donner des conseils de défense aux attaques qui pourroient estre faites ; » sa terre de Corberon fut alors confisquée par le gouverneur d'Amboise. Au point de vue de la fortune, cette spoliation ne le touchait guère : les terres de la Comté n'étaient pas comprises dans cette confiscation, or le Fay, Pierre, la Pivodière, le Perron, lui donnaient des revenus considérables ; mais il dut éprouver un grand chagrin de quitter ce village de Corberon dont il avait fait restaurer l'église et dans laquelle il avait fondé et fait

Digitized by Google

construire la chapelle où il voulut être inhumé. Ajoutons que cette seigneurie lui fut rendue l'année suivante.

La fortune de ce personnage était considérable : il avait acheté les terres et les villages de Glanon, de Chazilly, de Bragny, de Marigny et de Villy-le-Brûlé. Ses propriétés particulières s'étendaient au loin ; la donation entre vifs qu'il fit, le 8 novembre 1471, à son fils Philippe, bailli de Dijon, fait l'énumération de ces acquêts partiels ; on y voit les noms de plus soixante villages, situés presque tous dans les environs de Beaune (1).

Antoinette de Salins tomba malade, pendant un voyage qu'elle avait fait à Authume, dans le château de sa sœur Guigone. Elle fit venir Girard Goguye « notaire publique à Beaune, » qui dressa son testament le 13 septembre 1467.

Cette dame Bouton mourut quelques jours après. On apporta son corps à l'abbaye de Molaise où elle avait ordonné sa sépulture. Jacques Bouton vécut encore douze années. Il fit son testament le 15 août 1478, pardevant Jacques Bourgeois et Pierre Colin, clercs, notaires publics, en présence de Jehan Bourgeois, doyen de Notre-Dame, d'Anthoine de Salins, chanoine de cette église, et mourut peu de temps après dans sa maison de Beaune (2). Il fut inhumé, selon sa volonté, dans sa chapelle seigneuriale de Corberon.

Jacques Bouton et Antoinette de Salins eurent plusieurs

(1) « Histoire des Comtes de Chamilly, preuves, » p. 45.

(2) Ce testament est publié dans l' « Histoire des Comtes de Chamilly, » preuves, p. 53. On y voit qu'il donne à ses trois enfants illégitimes sa maison de Beaune, de la rue de *l'Eschelier*, et vingt-deux ouvrées de vignes. La riche tombe de Jacques est gravée dans le même ouvrage, à la page 101.

Digitized by Google

filles parmi lesquelles nous citerons seulement Guigone, filleule de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Beaune, mariée à Jacques de Montmartin, et trois fils nommés Emart, Anselme et Philippe. Anselme, prêtre, bachelier en décrets et prieur de Combertault près Beaune, était chanoine de Besançon, d'Autun et de Beaune ; il vivait encore en 1491.

Emart Bouton, qui donne lieu à cette notice, eut en partage la terre patrimoniale du Fay. Vers 1459, il épousa Anne, fille de Guillaume d'Oiselet, seigneur de la Villeneuve et de Philippote Rolin. La mère de la future, Nicolas Rolin, son grand-père, et le cardinal Jean Rolin, son oncle, constituèrent une dot de trois mille écus d'or (1).

Emart Bouton reçut l'accolade de chevalier, en 1465, au siège de Montlhéry. Deux ans après, le jeune duc Charles-le-Téméraire lui donna mission d'aller annoncer au roi de France la mort de Philippe-le-Bon : « ..... J'envoye présentement pardevers vous mon amé et féal chevalier, conseiller et chambellan Messire Emart Bouton, seigneur du Fay... » Dans l'année 1468, Emart accompagna le duc au siège de Liège, dont il écrivit la relation à Jacques Bouton son père (2). En 1475, il fut nommé lieutenant-général des troupes bourguignonnes par Antoine, grand bâtard de Bourgogne, commandant en chef de cette armée.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, Emart prit d'abord le parti du roi, sous les ordres du Sire de Craon, mais il suivit la fortune de son chef et revint, avec son

(1) Palliot, « ouvrage cité, » p. 121.
(2) Les auteurs de la « Galerie bourguignonne » ont donné trop d'importance à cette lettre, qui n'est pas « un ouvrage » mais une relation d'une seule page reproduite par Palliot.

Digitized by Google

frère Philippe, au service de la duchesse Marie et de son époux Maximilien, qui lui donnèrent « l'intendance de leur domaine et de leurs finances dans le Comté de Bourgogne et de ce qui pouvoit estre dans le Duché en ce qui tenoit pour eulx. »

Le 13 septembre 1478, il avait été nommé concierge et garde de l'hôtel ducal de Beaune, mais, l'année suivante, il résigna cet office à son frère Philippe. Aucun de ces deux seigneurs n'exerça cette fonction ; ils firent tous deux leur soumission au roi de France, et rentrèrent en possession de leurs propriétés confisquées.

Emart rendit foi et hommage au roi Charles VIII le 5 septembre 1484, entre les mains du lieutenant de M. le bailli d'Aval, pour la rente de deux cents livres qu'il touchait sur la saunerie royale de Salins. Il mourut le 3 novembre 1485 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Sellière-en-Comté (1) :

+ CY. GIST. EMART. BOVTON. CHEVALIER SEIGNEVR. DV. FAY. QVI. TRESPASSA. LE IEVDI. TIER. IOVR. DE. NOVEMBRE. LAN MIL. IIIIc IIIIxx ET. CINQ. DIEV. AIT. SON AME. AMEN.

Anne d'Oiselet mourut au château de Brancion le 4 janvier 1494 ; son corps fut conduit et ensépulturé dans l'église S[t] Christophe du Fay :

(1) Le généalogiste Palliot énumère les titres d'Emart Bouton : « chevalier, s[r] du Fay, Pierre, Grammont, le Perron, Moissenant, la Pivodière et Frangey, conseiller et chambellan des ducs Philippe et Charles, puis du roi Louis XI, pardessus de la saunerie de Salins, bailli et maître des foires de Chalon, intendant des domaines et finances en Bourgogne. » L'officier nommé « pardessus » avait le commandement sur tous les autres officiers et mercenaires de la saunerie.

Digitized by Google

CY. GIST. NOBLE. DAMOISELLE. ANNE DOISELET. IADIS. FEMME. DE. NOBLE MESSIRE. EMART. BOTON. A.So. VIVANT CHLR. Sr DV. FAY. ET. DE. PRE. LAQVELLE TRESPASSA. LE. IIIIe IOVR. DE. IAVIER. MIL. IIIIc IIIIxx ET. XIIII. PRIE DIEV. P. ELLE (1).

Parmi les nombreux enfants d'Emart Bouton et d'Anne d'Oiselet, nous citerons seulement Charles, marié en premières noces à Charlotte de Rochefort et en secondes noces à une parente de sa mère, à Marie, fille de Jean, seigneur d'Oiselet, et veuve de Claude de la Baume. Il fut le père de Jacques-Nicolas Bouton, seigneur de Chamilly, mari de Claude de Moroges, dont le petit-fils, Nicolas, fit ériger en comté la seigneurie de ce village.

Le frère puîné d'Emart Bouton portait le prénom de Philippe. Il était le filleul de Philippe-le-Bon qui donna, pour son *quignot*, de la vaisselle d'argent estimée 2,000 livres, et épousa Catherine, fille de Pierre de Dyo, de la Roche en Brenil. Il eut en partage les seigneuries de Corberon, Marigny, Villy-le-Brûlé, Chazilly, etc., et remplit les fonctions de premier écuyer tranchant, conseiller et chambellan de Charles-le-Téméraire, de Maximilien d'Autriche et de Louis XI. Il fut aussi bailli de Dijon et chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne.

Philippe Bouton fit son testament, le 25 mars 1514, et mourut l'année suivante. Il fut, suivant ses volontés, inhumé dans sa chapelle Notre-Dame de l'église de Corberon. Son épitaphe en vers, gravée sur une plaque de bronze, a

(1) « Grand recueil d'épitaphes » aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

disparu pendant la Révolution. Un de ses fils, Jean, protonotaire du S^t^ Siège, devint abbé de S^t^ Pierre-l'Estrier, et chanoine d'Autun et de Beaune. Il fut témoin dans l'acte de fondation de la chapelle de S^te^-Marguerite érigée dans l'église S^t^ Pierre de Beaune par Chrétienne Margueron, dans l'année 1534.

Le frère aîné de ce chanoine fut un des personnages les plus célèbres de la famille. Je veux parler de Claude Bouton, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, seigneur de Corberon, Villy-le-Brûlé et Marigny-lez-Reullée. Ses hautes fonctions politiques et sa résidence à Bruxelles l'empêchaient de venir en Bourgogne ; il dut confier le soin de ses propriétés à Catherine de Dyo, sa mère, et à son frère Jean Bouton, chanoine de Beaune et protonotaire du S^t^ Siège.

Claude épousa Jacqueline de Lannoy, fille de Baudoin, seigneur de Solre-le-Château (1), et mourut le 30 juin 1556. On voit encore, dans la chapelle S^te^-Croix de l'église Notre-Dame-du-Sablon, à Bruxelles, le riche tombeau reproduit d'une manière fort incomplète dans l'*Histoire des Comtes de Chamilly* (2).

---

(1) Nous croyons que Claude Bouton est l'auteur des inscriptions en vers français placées au-dessus des portes de la halle de Solre. Ces quatrains naïfs, découverts par nous il y a une vingtaine d'années, sous une couche de mortier, ont été publiés dans notre notice sur Sobre-le-Château, imprimée dans l'*Observateur d'Avesnes*. En voici un échantillon :

Quiconque vient marchander en ce lieu
Ne veuille point, pour plus ample prouffit
Par tromperie offenser le bon dieu
Duquel la grâce à tout bon cœur suffit.

(2) Le mélange du style moyen-âge avec celui de la Renaissance est très caractéristique. Les figures de Claude Bouton et de sa femme sont couchées dans des linceuils reposant sur des claies en jonc. Au-dessus de leurs têtes sont deux dais à ramifications flamboyantes, supportés

Digitized by Google

CY. GIST. CLAVDE. BOVTON. CHEVALIER S^r DE CORBERON. ET. DE. S. BEVRY. CONSEILLER. ET. CHAMBELLAN. DE. LEMPEREVR. CHARLES. LE. QVINT. GRAND. ET PREMIER. MAISTRE. DOSTEL. DE. MONSIEVR LARCHIDVC. SON. FRERE. ROI. DE. BOHEME ET. IAQVELINE. DE. LANNOY. SON. ESPOVSE QVI. TRESPASSERENT. A. SCAVOIR. LEDICT CLAVDE. LE. XXX^e IOVR. DE. IVING. LAN M. Vc LVI. ET. IAQVELINE. DESVSDITE. LE XXVII^e DE. IVIN. LAN. M. Vc XVII.

Ce diplomate-poëte est l'auteur du *Miroir des Vanités humaines*, du *Miroir des dames*, et probablement de *l'An des sept dames*. L'ouvrage remarquable de M. Eugène Beauvois nous dispense d'entrer dans de plus longs détails sur ce seigneur de Corberon (1).

A la mort de Jacqueline de Launoy, Claude Bouton avait envoyé ses deux jeunes fils à Corberon auprès de Catherine de Dyo, leur aïeule (2). L'un d'eux, nommé Jacques, se rendit à la cour de France avec le titre de pannetier du roi François I^er. Il mourut, écrasé par la chute

---

par des pilastres en forme de balustres. Un magnifique casque à lambrequins occupe le sommet de cette table de marbre ; il a pour cimier un chevalier portant dans sa dextre un faisceau de flèches et dans sa main gauche une épée nue. L'écusson du mari est écartelé de Villers et porte en cœur l'aigle de l'Empire ; celui de Jacqueline de Lannoy est d'argent, à trois lions de sinople.

(1) E. Beauvois, « Un agent politique de Charles Quint, le Bourguignon Claude Bouton, » Paris, E. Leroux, 1882.

(2) Le testament de cette dame, passé à Corberon, le 5 mars 1518, porte cette clause : « Je veulx et ordonne estre payez à la norrisse qui norrit les enfants de mon fils Claude Bouton la somme de trente livres en récompense de la peine et des bons services par elle à moi faiz. »

Digitized by Google

d'une maison, avec les jeunes de Bauffremont et de Sercy. Cette catastrophe eut lieu le 22 mars 1540, à l'hôtel du Porcelet, à Lyon, où Jacques s'était rendu pour acheter des bijoux et des habits nuptiaux destinés à sa fiancée.

Nous citerons encore, parmi les membres de cette famille qui ont eu quelque rapport avec le pays beaunois, Jean-Baptiste Bouton, qui légua cinq cents écus à l'Hôtel-Dieu (1). Je pense qu'il s'agit ici de Jean-Baptiste, fils de Claude, seigneur du Fay, et d'Anne de Plaines. Ce seigneur, mort sans alliance, fit son testament le 18 septembre 1603 (2). Le nom de Claudine Bouton figure, en 1607, sur les registres de l'église S[t] Pierre : elle était sœur de Jean-Baptiste, et veuve, après quelques mois de mariage, de Jean de Rochefort-Luçay. Quant à Jean Bouton, prévôt de Couches, fondateur de *la belle chapelle* dans l'église Notre-Dame de Beaune, il faut le retrancher de la famille des Corberon et des Chamilly ; les recherches faites par M. E. Beauvois prouvent qu'il n'appartenait pas à cette maison.

(1) « Histoire de l'Hôtel-Dieu, » par M. Bavard, p. 154.
(2) Palliot, « ouvrage cité, » p. 186.

Digitized by Google

1484 JEAN LE BLOND

D'argent à trois portes de gueules.

148.. JEAN VINCENT

De ... à un cerf de .., au chef chargé de trois pommes de pin.

Nous réunissons dans le même chapitre ces deux fonctionnaires dont les familles n'appartiennent pas à notre arrondissement.

Dans un compte de 1484, Jean Le Blond est qualifié de clerc, licencié ès lois, châtelain, collecteur des marcs de Beaune, concierge et garde des maisons du Roi. Ce personnage, fils de Pierre Le Blond, de Noyon, prit le titre de maistre ez arts, dans son contrat de mariage, passé à Beaune en 1479 (1). Il fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement de Bourgogne, occupée ensuite par son fils. Un de ses descendants, seigneur de la Borde, figure aux Etats de 1577.

Nous n'avons rien trouvé sur les actes de sa courte administration.

Une mention de l'Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or porte que Jean Vincent exerça pendant huit années les fonctions de châtelain de Beaune sans avoir pu

(1) « La Noblesse aux Etats, » p. 132. — Il épousa, croyons-nous, une fille de la famille des Pitois, seigneurs de Chaudenay et de Mimande.

Digitized by Google

donner de cautionnement. Nous croyons qu'il était fils de Jean Vincent, maître des requêtes et conseiller, dont le nom paraît dans un compte de Jean de Visen, en 1451 (1). On trouve de cette famille Pierre Vincent « garde de la Foraine » à Dijon au milieu du XVI[e] siècle, père de Claude Vincent, clerc et auditeur de la Chambre des Comptes de Bourgogne, mort en 1571. Ce personnage eut pour fils, Drouhin Vincent, maître ordinaire de cette compagnie (2).

(1) Mémoires de de La Barre, b., p. 190.
(2) Armorial de la Chambre des Comptes, p. 171.

Digitized by Google

1493 JEAN BATAILLE

D'argent à trois flammes de gueules. Cimier : *trois flammes.* Supports : *deux salamandres.* Devises : EX BELLO. PAX — PAIX. A. BATAILLE — BATAILLE POVR. DIEV — DE. VNO. OMNIA — IN. SPE. PRAETER. SPEM (1).

Jean Bataille, originaire d'Autun, homme d'armes, seigneur d'Anost et de Domecy-en-Nivernais, était châtelain de Beaune, en 1493. Il avait succédé à Jean Vincent et fut confirmé par lettres de Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne. Voici l'histoire de cette famille.

Le plus ancien connu est Jean Bataille, seigneur de S[t]-Gilles, en partie, qualifié de *domicellus* dans l'année 1324 (2). Il fut le père ou l'aïeul de Guillaume, châtelain

(1) Nous connaissons, à Beaune, deux écussons, sculptés vers la fin du XVI[e] siècle et portant des flammes. Le plus ancien appartient à M. Antonin Boucliard qui l'a fait placer avec d'autres antiquités, dans la tour Blondeau, sur le rempart S. Nicolas. Il ornait un support de poulie dans une maison de l'impasse Notre-Dame, appartenant aux Frères de la Doctrine chrétienne. Cet écusson, de forme ogivale, est : « parti. Au premier de... à une croix du Calvaire accompagnée de la lettre W. Au deuxième de... à une bande accompagnée en pointe d'une étoile soutenue de trois petites flammes au chef chargé d'une croisette. » L'autre écusson est fixé dans le mur de la maison de M. Adolphe Molin, voisine de celle des Frères ; il porte : « de... à une étoile de... soutenue de trois flammes issant de la pointe, au chef chargé d'une croisette. » Cet écusson ovale est encadré par des cuirs à volute.

(2) Ce seigneur paraît être le même que Jean Bataille, maître de l'Écurie, sous le roi Philippe V, dit *Le long*. Dans le même siècle, un autre Jean Bataille était grand-queux à la Cour de France.

Digitized by Google

d'Arnay-le Duc. Ce dernier exerçait encore en 1384 : il paya, cette année-là, trente-deux vieux gros tournois d'argent pour la reconstruction du four banal de Saint-Jacques (1). Ce châtelain eut trois fils : Pierre, Jean et Guillaume : les deux premiers figurent sur la liste des franchises d'Arnay. Guillaume II était, en 1403, licencié en lois, maître des requêtes du duc, seigneur de Drosson et du Tillot. Le 10 décembre 1404, il fut nommé gruyer des bailliages de Chalon, d'Autun et du Charollais (2), et prit part aux terribles luttes qui suiviront l'assassinat de Louis d'Orléans ; en 1411, le duc Jean-sans-Peur fit payer « dix-sept écus d'or à cause de la rançon de messire Mansart du Bos et de messire Guillaume Bataille, prins prisonniers à la desconfiture et prise du pont de S^t^-Cloud, faicte sur les ennemis et rebelles du roy (3). Dans l'année 1413, le duc lui donna la permission de prendre, dans la forêt de Planoise, la provision de bois pour sa maison d'Autun. Ce gruyer avait été chargé de la recette du Charollais aussitôt après l'achat de ce pays fait par Philippe-le-Hardi aux héritiers de Béatrix de Bourgogne : « c'est le compte de Guillaume Bataille demeurant à Ostun, receveur du comté de Charollais pour Monseigneur le duc commencé le derrenier jour du mois de juin mil trois cens LXXX et dix, auquel jour fut prinse la possession d'iceluy païs (4).

---

(1) « Annales d'Arnay-le-Duc, » par M. Lavirotte.

(2) « Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne. »

(3) « Inv. somm. des arch. de la Côte-d'Or, » série B., t. IV, p. 62.

(4) Picard. « Les forêts du Charollais, » ap. « Mémoires de la Soc. Eduenne, » année 1876. L'auteur donne pour armes à ce gruyer « deux épées en pal adextrées d'une étoile. » Nous croyons que l'écusson aux trois flammes ne fut adopté qu'après l'arrivée à Beaune de Jean Bataille dont nous allons parler, et de ses descendants.

Digitized by Google

Deux frères, Pierre et Mathieu Bataille, furent tués, en 1409, dans la guerre contre les Liégeois. Pierre laissa un fils du même prénom, auquel le duc donna, en 1416, 75 livres tournois pour ses gages d'écuyer d'écurie : c'est probablement le même que « Pierre Bataille, d'Arnay, clerc du duc à la prévôté de cette ville (1) »

Guillaume II Bataille, le gruyer, dont nous avons parlé, fut le père de Guillaume III, époux de Jeanne Esperon d'Autun. De ce mariage sont nés : 1° Jean, qui suit ; 2° Guigonne, qualifiée dans un acte de 1487, de veuve de Loys Garnier, citoyen d'Autun ; 3° Guyot, bourgeois dans la rue Marchaut à Autun ; 4° et peut-être, Nicolas, conseiller au parlement, mort en 1482 (2).

Jean bataille était seigneur du minaige ou de l'éminage d'Arnay. Il se maria avec Marie, sœur d'Aubert de La Chasse, abbé de Vézelay, et eut, entr'autres enfants, Guillaume IV qui suit, Jean, et Pierre. Jean, qui donne lieu à cette notice, seigneur d'Anot et de Domecy, est qualifié d'homme d'armes, commandant une compagnie de miliciens (3). L'un des premiers de la noblesse bourguignonne, il prêta serment de fidélité à Louis XI, en compagnie de Pierre de Clugny, de Regnault de Mandelot, de Miles de Grancey et de quelques autres (4). Il fut nommé receveur

(1) « Inv. somm. des arch. de la Côte-d'Or, » I. p. 238.

(2) Un autre Nicolas Bataille, communément appelé Colin, avait paru, en 1417, dans une montre ou revue assemblée à Beaune par le duc Jean. Citons encore, sans pouvoir indiquer sa filiation, François Bataille, chambellan du duc, en 1420, et gruyer de Chalon-sur-Saône.

(3) Un Jean Bataille était trésorier à Dole, en 1490. Il est possible que ce soit le même personnage.

(4) « La Noblesse aux Etats de Bourgogne, » p. XLIV. En sa qualité de seigneur d'Anot et de Domecy, Jean Bataille fut porté sur la liste du bailliage d'Avallon, mais nous avons lieu de croire qu'il fixa sa résidence à Beaune.

Digitized by Google

d'Argilly, la gruerie et la prévôté comprises, puis châtelain de Beaune, Pommard et Volnay. En 1503, Jean Bataille fut remplacé à Argilly par Jean de Mazilles. Pour ce qui concerne la châtellenie, nous ne connaissons aucun acte de son administration ; ce fonctionnaire ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Pierre, frère du châtelain de Beaune et seigneur de Poncey (1), continua les traditions chevaleresques de la famille : il servit sous les ordres de Guillaume Rolin et d'Hugues de Thoisy, bailli d'Auxois, pendant le règne de Charles-le-Téméraire, et se rangea, comme ses frères, sous la bannière du roi de France ; il fut le père d'un Jean Bataille, capitaine du château de La Rochepot.

Guillaume IV, fils aîné de Jean Bataille, fut attaché à la cour de France avant la mort du duc Charles. En 1474, le roi le députa aux conférences de Senlis, avec le comte de Dammartin et plusieurs autres personnages. Les envoyés du duc de Bourgogne étaient l'évêque de Tournay et Philippe de Croy, comte de Chimay. Un document, cité par M. Rossignol, jette un peu de lumière sur ce serviteur de Louis XI : il constate que « Guillaume Bataille, de Beaune » fut largement indemnisé par le roi, à raison des pertes qu'il avait subies pendant le siège (2).

Le conseil de la ville voulut porter Guillaume sur la liste des plus imposés, lui déniant la qualité de noble « parce qu'il se livrait au commerce. » Une enquête fut ordonnée par le bailli de Dijon ; on entendit soixante témoins, parmi lesquels était Claude Peauldoie, seigneur de Corbeton et

(1) Poncey, hameau de la commune d'Arnay-le-Duc.
(2) « Histoire de la Bourgogne pendant la période Monarchique, » p. 231. Le siège de Beaune eut lieu dans le mois de juillet 1478.

Digitized by Google

de Vellerot, près d'Arnay. Plusieurs parents du chancelier figurent dans cette enquête : « Noble et puissant seigneur Guillaume Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp et de Ricey ; révérend père en Dieu, Jehan Rolin protonotaire du S^t^-Siège, doyen de l'église d'Autun et abbé de S^t^-Martin ; et Guillemette Rolin, veuve d'André du Vernoy. » Le bailli de Dijon donna gain de cause à Guillaume Bataille. C'est en vain que le maire de Beaune en appela au parlement ; la première sentence fut confirmée et le favori de Louis XI fut rayé du contrôle des marcs (1).

L'année qui suivit la prise de Beaune, le roi avait payé les services de Guillaume par une charge de conseiller-laïc au Parlement. Il prit alors le titre de seigneur du Tillet et de Rozon, et épousa Marie Bonvalot (2). Ce magistrat mourut le 15 février 1499, après avoir légué à Notre-Dame de Beaune une rente de douze francs assignée sur la maison qu'il avait achetée à Regnault Bonvalot, son beau-frère (3).

La plupart des Beaunois avaient soutenu jusqu'à la fin

---

(1) Bibl. nat. Manuscrit 796 du Fonds Moreau. On peut supposer que Guillaume Bataille possédait des manufactures de drap, de même que les Corbeton et les Quinot, également qualifiés de « nobles ». Les trois flammes des Bataille auraient ainsi leur origine dans une marque de fabrique.

(2) Cette famille est citée plusieurs fois dans le « Martyrologe ». Jeanne et Regnault Bonvalot possédaient plusieurs maisons près de la porte Bretonnière. En 1258, « magister Bonus Valletus, archipresbyter de Arneto, » légua XLII livres dijonnaises à la Collégiale de Beaune. Nous voyons, dans le « Parlement de Bourgogne, » de Palliot, que Guillaume Bataille reçut ses lettres de provision le 25 mars 1479, et qu'il prêta serment entre les mains de Louis d'Amboise, le 13 novembre 1480.

(3) « Généalogie manuscrite des Massol, » à la Bibl. de l'Arsenal. Cette demeure passa au célèbre médecin Augustin Massol, puis à l'Hôtel-Dieu, héritier universel de Jean Massol, son descendant à la cinquième génération; elle porte maintenant le n° 13 de la place Monge.

Digitized by Google

les droits de Marie de Bourgogne et Guillaume Bataille fut vivement blamé. Il semble que Philippe, son arrière-petit-fils, ait voulu effacer le souvenir de sa défection en faisant graver les mots « post volontariam patriæ dedictionem » dans l'épitaphe dont nous donnerons le texte plus loin. Peut-être encore avait-on conservé le souvenir d'un certain Guillaume Bataille, homonyme et peut-être parent du conseiller. Ce personnage fut accusé d'avoir pris part à l'assassinat de Jean-sans-Peur au pont de Montereau, le 19 septembre 1419 (1).

De son mariage avec Marguerite Bonvalot, le conseiller Guillaume Bataille eut deux fils : 1° François-Guillaume, chevalier de Rhodes, en 1521; 2° Philippe, marié à Anne Baillet, élu maire de Beaune, en 1520. Ce magistrat avait de nombreuses terres à Bligny-sous-Beaune et à Premeaux et possédait les seigneuries d'Epertully et de Créot près de Nolay, ainsi qu'une partie de Varennes-les-Beaune. Philippe devint

(1) Nous connaissons deux textes relatifs à cet assassin ; dans l'un il est appelé Gilles ou Gillet et dans l'autre Guillaume ; voici ce qu'on lit dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne :* « un nommé Gillet Bataille lequel frappa le second coup après Tanneguy du Châtel, et s'en est Charlot Bataille, son frère, vanté par plusieurs fois à Lagrange, en présence d'un des gentilshommes de ma compagnie qui là estoit prisonnier et aussi en avoient fait une chanson, *Les faulx traytres*, et y avoit comment Regnaudin l'enferma, Tanneguy le frappa, Bataille si l'assoma. » Peu de tems après cet attentat, le duc Philippe-le-Bon fit rédiger par le chancelier un réquisitoire que Nicolas Rolin lut au Parlement de Paris, en présence des rois de France et d'Angleterre : « Premier. Propose le félon homicide fait en la personne de Jehan de Bourgogne, naguère occis, contre Charles, soy-disant dauphin de Vienne, le vicomte de Narbonne, le seigneur de Barbazan, Tanneguy du Chastel, Jehan Louvet, Guillaume Bataille, messire Robert de Loire, Olivier Layet et tous les coupables dudit homicide. (Edition belge des Chroniques de Georges Chastellain, par M. de Lettenhove.) Nous croyons que ce Gilles est le même qu'un certain Guillaume qui joûta au tournoi de Bordeaux, le 19 mai 1402, avec six chevaliers français contre sept anglais.

Digitized by Google

conseiller-laïc au Parlement après le décès de Philippe Moisson ; sa réception eut lieu le 22 novembre 1540 (1). L'inscription tumulaire de l'église St-Pierre de Beaune dit qu'il vécut sous six rois et qu'il mourut, accablé de vieillesse, le 16 octobre 1571. Il fut père de cinq garçons : 1° Guillaume qui suit ; 2° Jean qui acheta, en 1554, à Jean de Varennes et à sa femme, Anne de Vaudefrid, une partie de la seigneurie de ce village. C'est chez lui que le roi Henri II dina, le 19 juillet 1549, avant de faire son entrée à Beaune (2). Jean Bataille était né en 1517 : il fut d'abord conseiller au parlement de Bourgogne, en remplacement de son père qui lui avait résigné son office le 29 novembre 1547. Jean Bataille devint conseiller au Grand Conseil à Paris. De 1540 à 1568, il posséda les terres de la Chaume et de Corgoloin (3), et mourut à Beaune, le 2 janvier 1574, laissant, de N... de Beaumont (4), une fille nommée Marie, à laquelle il donna ses terres et seigneuries de Premeaux et de Corgoloin. On voit encore dans l'église de ce village un fragment de la tombe de Marie Bataille qui mourut le 15 janvier 1596 : le nom de l'époux a été coupé ; on lit seulement que son prénom était Guillaume et qu'il est qualifié de chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de Sa Majesté. 3° Léonard Bataille, religieux et sa-

(1) Palliot, « Le Parlement de Bourgogne. »

(2) La petite maison-forte de Varennes, actuellement bien délabrée, appartenait, au siècle dernier, à M. de Migieu. Elle fut acquise par le docteur Bard et passa à son fils dont les héritiers l'ont vendue récemment. Le Musée de Beaune conserve une bombarde en fer, provenant de cette maison-forte.

(3) Bredeault, « Suppl. man. à Courtépée. »

(4) En 1561, Jean Bataille reçut, au nom de sa femme, fille de Claude de Beaumont, une rente de 121 livres sur la seigneurie de ce village (Inv. somm. des arch. de la Côte-d'Or.)

Digitized by Google

cristain de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, prieur et restaurateur du prieuré de St-Etienne, né en 1519, mort à Beaune le 25 décembre 1580. C'est à lui que l'on doit la construction de l'église St-Etienne, devenue plus tard la chapelle des Carmélites (1). 4° Prudence Bataille naquit en 1522, et devint capitaine de quatre cents hommes de pied. Il figure aux Etats de Bourgogne dans l'année 1560, et mourut des suites de ses blessures, le 18 février 1561, laissant un fils de N... de Mypont. Cet enfant, nommé Philippe ou Philibert avait hérité de la seigneurie de Varennes à lui donnée par son oncle Jean Bataille, mais il mourut avant l'âge de sa majorité. 5° Philippe, tué en 1558, dans la guerre de Turquie ne laissa pas de postérité (2).

Guillaume V, fils aîné de Philippe et d'Anne Baillet, naquit à Beaune en 1513 et prit le titre de seigneur d'Epertully. Il était avocat à Chalon, mais il revint à Beaune où il mourut le 4 mai 1557, demandant être inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, devant la croix, proche le charnier des religieuses et des prêtres. On voyait sur sa tombe un écusson « surmonté d'un casque et fascé de trois flammes : » L'inscription suivante y était gravée :

---

(1) Les voûtes intérieures de cette église sont un des rares exemples du style ogival avec nervures dans un édifice de la seconde moitié du XVI[e] siècle.

(2) Il faudrait placer à cette date Charles Bataille, qui figure, pour l'année 1535, sur la liste des maires de Beaune, donnée par Gandelot et par Rossignol, mais nous n'avons pu trouver la filiation de ce personnage. Les notes généalogiques conservées à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal à Paris, les différents auteurs bourguignons ne parlent pas de ce personnage dont le nom ne figure point dans l'inscription de la chapelle S. Fiacre.

Digitized by Google

CY. GIST. NOBLE. ET. SAGE. MAISTRE
GUILLAVME. BATAILLE. LVY. VIVANT
CONSEILLER. ET. AVOCAT. DV. ROY. AVX
BAILLIAGE. ET. CHANCELLERIE. DE
CHALON. QVI. TRESPASSA. CEANS. LE
QVATRIEME. IOVR. DV. MOIS. DE. MAY
M DLVII
PHILIPPVS. BATAILLE
GVILLELMO. PATRI. SVO. CHARISS. POSVIT
PAIX. A. BATAILLE (1).

Guillaume Bataille avait épousé Marguerite Legoux, qui vivait encore en 1574 (2). Deux enfants sont nés de ce mariage : 1° Philippe, qui suit ; 2° Loyse, mariée à Charles Desforges, écuyer, maréchal des logis de la compagnie du duc d'Aumale. Elle mourut vers 1600, et fut inhumée dans l'église de Rosey, en Chalonnais (3).

Philippe ou Philibert II naquit en 1537. Il devint conseiller au bailliage de Chalon et se maria, dans l'année 1574, avec Geneviève de Pont-de-Vaux (4). En 1583, ce magistrat fit placer, dans l'église St-Pierre, une longue épitaphe que nous donnerons à la suite de cette notice. Il était seigneur de Mypont et de Varennes en partie et laissa cinq enfants : 1° Philibert qui suit ; 2° Jeanne, mariée, vers la fin du XVIe siècle, à Pierre Parigot, bourgeois de Beaune. C'est la mère de Marguerite du St-Sacrement, l'une des

(1) Grand « recueil d'épitaphes, » à la Bibliothèque nationale.
(2) Nous la croyons fille de Pierre Legoux, procureur du roi à Beaune et sœur de Gérard Legoux-Bouchin, maire de Beaune, en 1549.
(3) Desforges, famille peu connue, qui portait d' « azur à six châteaux d'or posés, » 3, 2 et 1.
(4) Bredault, « Suppl. à l'Histoire de Beaune. »

Digitized by Google

illustrations de l'ordre du Carmel. Voici l'acte de baptême de cette Bienheureuse : « Marguerite Parigot, fille d'h. h. Pierre Parigot, bourgeois et de demoiselle Jeanne Bataille, a esté baptizée le septième de febvrier 1619 et a esté parrain maistre Claude Lebreth, procureur et notaire et marraine demoyselle Marguerite de La Mare, femme de noble Claude Bretagne, lieutenant criminel au bailliage de Beaune. ». 3° Léonard Bataille, prêtre, chanoine de Notre-Dame, fut prieur de S[t]-Etienne de Beaune, en remplacement de Léonard, son grand-oncle, dont il a été parlé précédemment. A l'instigation de la présidente Brulart, ce chanoine, consentit à céder son prieuré, avec l'assentiment de l'abbé de S[t] Bénigne, à la communauté des Carmélites où sa nièce, Marguerite Bataille entra quelques années plus tard. 4° Jean-Baptiste, conseiller du roi aux bailliage et chancellerie de Beaune. 5° Guillaume, avocat, seigneur de Mypont: ces deux derniers n'ont pas laissé de postérité.

Philippe ou Philibert III se maria, en 1624, avec une riche héritière, Marguerite du Blé (1) qui lui apporta les

(1) Voici quelques notes succinctes sur la famille du Blé qui a possédé beaucoup de biens dans l'arrondissement de Beaune. Un Jean de Mandelot avait épousé Catherine du Blé ; sa veuve se remaria avec Claude de Laye dont le fils Claude II de Laye, vivant en 1481, épousa la fille de sa belle-mère, c'est-à-dire Marguerite Chrétienne de Mandelot, dame de Cussy-la-Colonne, et fut le père de Hugues substitué aux nom et armes des du Blé. Cet Hugues de Laye, dit du Blé, seigneur de Mandelot, Mavilly et Laucy eut pour second fils Antoine, vivant en 1585. Celui-ci fut le père de Jean du Blé, marié à N... de Beugre. De ce mariage est né Claude, le dernier de cette lignée, capitaine au régiment d'Uxelles, assassiné, près de Mandelot, en 1659. Les seigneuries de Mavilly et Mandelot passèrent alors à sa nièce Marguerite du Blé, fille de Charles du Blé et de Marguerite de la Boutière, et femme de Philippe III Bataille. (Bredault, Suppl. man. à Courtépée. ») Les armes des du Blé sont « de gueules à trois chevrons d'or superposés » et la devise : BONNE. EST. LHAYE. AVTOVR DV. BLE. »

Digitized by Google

seigneuries de Mandelot, de Mavilly, de Laucy et de Cussy-la-Colonne, à elle léguées par son oncle Claude du Blé, capitaine au régiment d'Uxelles. Claude du Blé était fils de Jean du Blé de Mandelot, et de N... de Beugre. On voit encore dans l'église de Mavilly, un curieux tableau sur bois représentant la Vierge-Mère entourée d'attributs et de devises. Les volets de ce triptyque présentent les portraits de François de Beugre, abbé de La Ferté, aumônier de la reine de Navarre et de Jacques de Beugre, son frère, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 lances de ses ordonnances, beaux-frères de Jean du Blé. Ce tableau porte la date de 1570 et appartenait à la chapelle du château de Mandelot, qui fut construite vers cette époque. Un débris de cette chapelle est fixé dans le pignon du presbytère de Mavilly. Ce fragment de sculpture représente un beffroi posé sur la crête d'un toit et accompagné de deux personnages vêtus à la mode du XVI[e] siècle.

En 1645, Philibert Bataille affranchit de la main-morte les serfs de l'ancien domaine de Montaigu, à Cussy, moyennant une taille de trois gerbes l'une. Il acheta cette année-là aux héritiers de Gabriel de S[t]-Clément, la seigneurie de Taisey, près Chalon-sur-Saône. Il avait aussi des vignes à Savigny : on voit encore dans ce village, un clos appelé la Bataillère. Dans l'année 1627, Philibert avait acheté à Antoinette Dardault, veuve de Jacques Rousseau, avocat à Beaune, les dixmes de Montceau et de Grandmont (1).

(1) Une note manuscrite de la Bibliothèque de Troyes cite le nom de Pierre Bataille, vivant en 1666, dont le père, contrôleur à la chancellerie de Bourgogne avait été anobli dans l'année 1638, en conséquence de l'édit de Louis XIII, à l'occasion de la naissance du Dauphin. Deux nobles furent alors créés dans chaque Généralité. Ces personnages n'appartiennent pas à la famille autunoise des Bataille.

Digitized by Google

Nous lui connaissons trois fils : 1° Michel qui suit ; 2° Jean, tué, en 1702, au siège de Crémone ; 3° Charles, marié à Françoise de Gasse de Rouvray (1). Il acheta, en 1656, à son beau-frère Hugues-Antoine de Rouvray, la terre de S[t] Germain-du-Bois et mourut en 1668, laissant la seigneurie de Cussy à sa fille Charlotte épouse d'Edme-Bernard Royer de Saint-Micault, seigneur de Lusigny (2).

Michel Bataille, seigneur de Mandelot, Mavilly, Laucy, la Chaux et Dampierre, naquit le 30 janvier 1637 et devint capitaine au régiment de Bissy-cavalerie. Il se maria, le 25 août 1664, avec Anne-Colombe Le Goux, et fut élu, cette année-là, lieutenant de la compagnie des gentilshommes de l'arrière-Ban de Bourgogne. En 1696, Michel Bataille était commissaire de la capitation de la noblesse. Deux ans plus tard, le Mémoire de l'intendant Ferrand certifie qu'il est « de bonne noblesse de Bourgogne » et constate qu'il a sept fils « qui sont tous dans le service. »

Michel Bataille mourut au mois de décembre 1702 ; Anne-Colombe Le Goux, sa veuve, vivait encore en 1704. En conséquence de l'édit royal de 1696, elle déclara aux commissaires un écusson : *d'argent à une tête de maure* de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois étoiles à

---

(1) Cette famille, à laquelle appartenant Adrien de Rouvray, doyen de Notre-Dame de Beaune, en 1569, avait son hôtel dans la rue S. Martin. Elle tirait son nom de la terre de Rouvray, près Joursanvault, et portait « de gueules au croissant d'argent, accompagné de six billettes du même, posées 3, 2 et 1. » La mère de Françoise de Rouvray était une Damas.

(2) En 1722, M. de S. Micault vendit Cussy à M. de Thézut, qui le revendit à Madame Quarré d'Aligny. Cette terre passa aux d'Anstrude et fut achetée en 1765 par M. Richard d'Ivry, qui en a été dépouillé à la Révolution (Bredeault, « Suppl. man. à Courtépée. »)

Digitized by Google

six rais d'azur (1). Voici la liste de leurs dix enfants : 1° Jacques, né en 1668, capitaine au régiment des dragons de Senneterre. En 1701, il prenait le titre d'écuyer, seigneur de Mandelot et de Mavilly, et mourut sans postérité, en 1702 (2) ; 2° Raymond, tué au service des Vénitiens, en 1696 ; 3° Philippe, qui suit : 4° Pierre, enseigne des vaisseaux du roi, grièvement blessé à Gibraltar, mort à Toulon, en 1705 ; 5° André, chevalier de S[t] Louis, capitaine des vaisseaux du roi ; 6° François, comte de Dampierre, né le 2 février 1677. Il devint capitaine au régiment du Poitou-infanterie, chevalier de S[t]-Louis, et assista aux Etats de Bourgogne en 1730 ; il avait épousé Madeleine de Scorailles, le 18 février 1716. De ce mariage est né, le 4 octobre 1719, Henri, dit le marquis de Bataille, marié, en 1751, à Charlotte Damas de Vellerot, père et mère d'André-Aimé Bataille, né le 3 juillet 1752, chevalier et seigneur de Venarey, vivant en 1777. 7° Louis Bataille de Mavilly, chevalier de S[t]-Louis, capitaine au régiment d'infanterie de la Chenelaye, marié à N... de Montbéliard, mort en 1742. 8° Henri qui parut aux Etats de 1736, avec le titre d'écuyer, et mourut sans postérité, en 1743. 9° Marie Bataille, mariée en premières noces au comte de Tournon et en secondes à François Damas de Marcilly. 10° Enfin Pierrette Bataille, religieuse bénédictine de l'abbaye de Lancharre, à Chalon-sur-Saône.

(1) Ces armes sont celles des Legoux de la Berchère. On a vu précédemment que l'avocat Guillaume Bataille avait épousé une demoiselle de cette maison.

(2) Un autre Jacques Bataille dont il nous a été impossible d'établir la filiation, vivait en 1660. L'inscription suivante, conservée au château de Mandelot, a été gravée sur une pierre qui a servi de piédestal de croix : IACQVES BATAILLE DE MANDELOT M'A POSEE EN 1660.

Digitized by Google

Philippe IV commença à servir le roi en 1690. Il fut nommé major d'infanterie, en 1704, et capitaine, en 1706, au régiment de Grancey. Il prit le titre de comte de Mandelot et épousa Louise de Vallerot, dame de Mazoncles, le 21 février 1709. De ce mariage sont nés trois fils et trois filles : 1° Henri, qui suit. 2° Charles-Claude, né en 1720, dit : le baron de Mandelot, capitaine au régiment de Berry. Ce seigneur mourut, vers 1772, et sa veuve, Madeleine de Damas, se remaria avec Louis de Clermont-Montoison, auquel elle apporta la seigneurie de Bouze. 3° Nicolas, appelé le chevalier de Mandelot, né en 1721, capitaine au régiment de Picardie. Il assista, en 1763, aux Etats tenus à Autun, avec son frère, Charles-Claude, seigneur du fief du Petit-Bois (1). 4° Charlotte, mariée à Pierre Venot. 5° Andrée, célibataire. 6° Marie-Anne, religieuse à la Visitation de Chalon (2).

Henri Bataille, appelé communément le comte de Mandelot, était lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de S[t]-Louis, gouverneur des ville et citadelle de Chalon. Le 19 décembre 1751, il épousa Françoise-Etienne Damas de Vellerot et eut pour fils Henri-Camille-Sophie, né le 2 mars 1753. Ce dernier figure dans l'assemblée des Etats de 1775, avec le titre de chevalier, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin ; en 1789, il était premier chef d'escadrons au régiment d'Artois (3).

---

(1) G. Dumay, « Une session des Etats Généraux de Bourgogne. » On trouve encore un Charles Bataille, chevalier de Malte, qui assiste aux Etats de 1775 avec le titre d'enseigne des vaisseaux du roi.

(2) Les « notes généalogiques » ont omis un autre enfant de Philibert IV, Jeanne-Marguerite-Bernarde Bataille de Mandelot, qui fut, reçue, en 1730, au pensionnat de S. Cyr.

(3) Nous ne connaissons pas la filiation d'un Bataille de Mandelot

Digitized by Google

Nous croyons devoir arrêter ici la généalogie de cette famille (1). On a vu, dans le cours de cette notice, qu'elle a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs sont morts pour la patrie. Ajoutons qu'elle est encore très honorablement représentée à Autun, et qu'elle possède le château situé sur le mont Dru, à quelques kilomètres de cette ville.

Aucun des nombreux documents que nous avons consultés ne faisait mention des hôtels ou maisons possédés où habités par les Bataille. L'abbé Gandelot constate, dans son *Histoire de la Ville de Beaune*, imprimée en 1772, que MM. Bataille de Mandelot sont « patrons laïques de la chapelle S^t^-Claude, » fondée au XIV^e^ siècle par Girard Pannetier : nous ne connaissons aucune alliance entre ces deux familles. Le même historien dit que les Bataille ont également le patronage de la chapelle S^t^-Antoine II fondée, vers 1470, par Jean de Mypont et par sa femme Alix de Baissey. Ce droit de patronage remontait probablement à Guillaume Bataille, fils de Philibert II et seigneur de Mypont vers le milieu du XVII^e^ siècle. Gandelot a confondu dans une même liste les chapelles fondées à Notre-Dame et celles de l'église S^t^-Pierre ; il cite la chapelle S^t^-Fiacre, mais il ne fait pas mention de la grande épitaphe des Ba-

---

chevalier de Malte auquel Courtépée attribue la seigneurie de Chevagny, commune de S. Julien-de-Sivry, en Brionnais.

(1) Les principaux éléments de cette notice sont puisés dans les mém. de de La Barre, dans les notes et croquis conservés dans le vol. 796 du Fonds Moreau, collection de Fontette, aux manuscrits de la Bibl. nat. Le supplément à Courtépée et le Suppl. à l' « Histoire de Beaune, » de l'abbé Bredeault, nous ont été d'un grand secours, ainsi qu'un arbre généalogique, mis gracieusement à notre disposition par M. G. Bulliot, président de la Société Eduenne. L'inscription authentique de S. Pierre de Beaune nous a permis d'y faire des rectifications indispensables.

Digitized by Google

taille. Quoiqu'il en soit, le caveau funéraire de cette famille était dans la chapelle S^t^-Fiacre, à l'église S^t^-Pierre de Beaune. C'est là qu'on voyait, fixée au mur, la longue épitaphe dont la copie, recueillie par le baron de Joursanvault, est actuellement à la Bibliothèque nationale. C'est par ce document important que nous terminons la présente notice.

« On lit sur une plaque de laiton en la chapelle S^t^-Fiacre de l'église S^t^-Pierre de Beaune. »

DEO. OPT. MAX
PIIS. MANIBVS. NOBILISS. CLARISS. VIRI. PHILIPPI
BATAILLE. AVI. FRANCISCI. I. IN. SVPREMO. SENATV
DIVIONENSI. SENATORIS. COAPTATI. DEINDE. CONSVLARIS
QVI. SVSCEPTIS. LIBERIS. V. MASCVL.. AC. MVLTVM
DENIQVE. ADMINISTRATA. AC. CONSILIO. BELNEN. RE
PVBLICA. ET. PERACTIS. FELICISS. SVB. VI. FRANC. REGIBVS
XCI. ANNIS. MENSIBVS. V. ET. DIEBVS. VII
MAGNO. OMNIVM. VIROR. HONOR. AC. PRIORVM
DESIDERIO. XVI. OCTOBRIS. ANNO. DOM. MDLXXI
SENIO. CONFECTVS. QVIESCIT

AC. GVILLELMO. BATAILLE. PATRI. CHARISS
FRANCISCI. II. ET. HENRICI. II. CABILO. ADVOCATI
QVI. MORTE. IMMATVRA. PREVENTVS. IV MAII. ANNO. DOM
MDLVII. AETATIS. XLIV
AB. HVMANIS. DECESSIT
PHILIPPVS. FILIVS. PIENTISS. CABILO. CONSILIARIVS. PON. CVR

PERPETVAE. ITEM. MEMORIAE. IOHANNIS. BATAILLE
PRIMVM. IN. EODEM. SENATV. DIVION. EX. PHILIPPI. PATRIS

Digitized by Google

RESIGNATIS. SVB. HENRICO. II. DEINDE. IN. MAGNO. CAROLI
IX. CONSILIO. SENATORIS
II. IVNII. ANNO. DOM. MDLXXIV. AETATIS. SVAE. LVII
LEONARDI. BATAILLE. PRIORIS. AC. RESTAVR. PRIORATVS
S. STEPHANI. BELNENSIS. AC. INCLYTI. COENOBII. D
DIVIOVEN. SACRISTAE
XXV. DECEMBRIS. ANNO. DOM. MDLXXX. AETATIS. SVAE. LXI
PRVDENTII. BATAILLE. FORTISS. GRAVIS
ARMATVRAE. MILITIS. AC. CCCC. PEDITVM. LEGIONAR
SVB. HENRICO. II. DVCIS. INVICTISS. EX. VVLNERE. IN. EXPEDITIONE
BELLICA. RECEPTO. XVIII. FEBRVAR. ANN. DO. MDLXI. AETATIS
SVAE. XXXIX. ET. PHILIPPI. BATAILLE. IN. ORIENTE. EX
PRODITIONE. TVRCICA
ANNO. DO. MDLVIII. AETATIS. SVAE. XXVII
FRATRVM. AMICISSIMOR. SINE. LIBERIS. PRAETER. MARIAM
IOHAN. FILIAM. PRAEMATVRE. VITAM. FVNCTORVM
IDEM. PHILIPPVS. BATAILLE. EORVM. EX. GVILLELMO
FRATRE. NATV. MAIORE
NEPOS. ET. AGNATVS. PON. CVR

AETERNAE. ITEM. MEMORIAE. GVILLELMI. BATAILLE
PROAVI. IN. VTROQVE. BVRGVNDIE. SENATV. AB. LVDOVICO. XI
POST. VOLVNTARIAM. DEDICTIONEM. CONSILIARII. ELECTI
IOHANNIS. BATAILLE. ABAVI. GVILLELMI. BATAILLE. TRITAVI
AC. CAETEROR. MAIORVM. ET. AGNATOR. SVORVM
AB. ILLA. NOBILI. ET. ANTIQVA. HEDVORVM. CIVITATE
ORIENDORVM. VIRTVTIB. DIGNITATIB. FEVDIS. ET. ARMIS
ANTE. ANN. CCC. NOBILIVM. ET. ILLVSTRIVM. VIRORVM
AC. DE. REPVBLIC. ET. OMNIBVS. BONIS. PVBLICE. ET. PRIVATIM
VTROQVE. BELLORVM. ET. PACIS. TEMPORE. SEMPER.
BENEMERITORVM. ET. IN. POSTERIT. SVAE. GRATIAM. ET. EXEMPLVM

Digitized by Google

HOC. ETIAM. MONVMEN. PONEND. CVRAV
ANNO. DOMINI. MDLXXXIII. AETATIS. SVAE. XLVI
OPTIMA. HEREDITAS. A. PATRIBVS. TRADITVR. LIBERIS
PATRIMONIO. PRAESTANTIOR. GRAVIS. VIRTVTIS. RERVMQVE
GESTARVM. CVI. DECORE. ESSE. NEFAS. VITIVM. INDICANDVM
EST. EIS

IN. SPE. PRAETER. SPEM. 1583. PAIX. A. BATAILLE

Digitized by Google

1495 CLAUDE JACQUIN

De gueules à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois étoiles du même et d'un croissant aussi d'argent en pointe.

Il n'est pas certain que ces armes soient celles du capitaine de Beaune : elles ont été déclarées, en exécution de l'édit royal de 1696, par Antoine Jacquin, chanoine d'Autun.

Claude Jacquin, « en son vivant châtelain de Beaune. » C'est ainsi que ce personnage est désigné, dans un acte dressé par Jean Gauthier, de Villiers-le Duc. Il paraît avoir repris ses fonctions, en 1505, après Gillot Brunet et Philibert Micault : nous le voyons, cette année-là, surveiller les réparations de la Maison du Roy, à Beaune. La famille Jacquin est originaire de Mont-Saint-Jean : Huguenin Jacquin était châtelain de Talant de 1375 à 1391 (1). Nous trouvons un Guyot Jacquin, receveur du Chalonnais en 1437, et un Antoine Jacquin, procureur au parlement de Bourgogne, en 1593 (2). Le passage de ce fonctionnaire n'a laissé aucune trace dans notre pays (3).

---

(1) « Inv. somm. des archives de la Côte-d'Or. »
(2) D'Arbaumont, « Armorial de la Chambre des Comptes, » p. 418.
(3) Un siècle plus tard, une famille de ce nom habitait Beaune, le 15 novembre 1576, le docteur Jacques Massol achète une portion de maison à Bernard Jacquin et à sa femme Marie Paillard.

Digitized by Google

1500 JEAN D'ANJOU

Jean d'Anjou, homme d'armes des ordonnances sous la charge de M. de Vergy, remplit les fonctions de châtelain, comme on le voit par les lettres d'office expédiées à Gillot Brunet, son successeur. Il fut requis par le roi de payer Charlot Faultrey « qui a apporté les vins crûs ès vignes du roi » dans l'année 1500. Louis XII avait fait son entrée à Beaune au mois de mai de cette année et la ville lui avait donné vingt pièces de vin qui furent conduites à Lyon. Quelques jours après, le roi étant dans cette ville fit acheter 244 pièces de vin de Tournus, de Chalon et de Beaune, et les fit conduire à Troyes « pour certaines grandes ambassades (1). » En 1508, Louis XII fit envoyer au roi d'Angleterre cent poinçons de vin de Bourgogne, de la récolte de 1507 (2).

(1) « Inv. somm., » I, p. 181.
(2) « Compte de Jean Sapin. »

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Abbaye du Lieu-Dieu

Errata et Addenda

Page 105, ligne 13, lisez : *plein-cintre* au lieu de plein-ceintre.

Page 107, ligne 28, lisez : *ancrée* au lieu de dentelée.

Page 141, ajoutez en note : L'abbaye de Prâlon s'étant endettée par des bâtiments et des procès, la Cour défendit de recevoir des novices en 1737. Peu de temps après. 27 religieuses furent dispersées et leurs biens réunis au Chapitre de Saint Etienne, en 1755 (Courtépée, II, 80).

Page 145, ligne 10, lisez : *ces* tristes temps, au lieu de : les tristes temps.

Page 148, ligne 7, ajoutez : Les hordes étrangères ne furent pas les seules à porter la désolation en ce lieu. En 1590, des troupes de la Ligue s'acheminaient vers Nuits en « faisant de grands ravages et dégâts dans la campagne. » Elles rencontrèrent à Meuilley celles du lieutenant général Guillaume de Tavannes, alors maître de Vergy pour Henri IV, et les taillèrent en pièces. Ces soldats français eurent la lâcheté de ne pas respecter un monastère de femmes !

Page 148, ligne 17, après le mot Beaune, ajoutez : Qui n'avaient pas admis la requête des religieuses du Lieu-Dieu et refusaient de les recevoir dans leur ville, sous le

Digitized by Google

prétexte qu'il y avait assez de communautés religieuses. (Gandelot, *Histoire de Beaune*, P. 178)

Page 149, ligne 4, après le mot disposition, ajoutez : au faubourg Bretonnière, et vinrent ensuite à l'entrée de la Ville. (Gandelot, id.)

Page 156, considérez comme nulle l'indication 111.

Page 159, lignes 3 et 8, lisez : *Vanzey* au lieu de Vauzey.

Page 184, après le titre : « Série des abbesses, » ajoutez en renvoi : Les premières abbesses du Lieu-Dieu furent tirées de l'abbaye de Tart dont l'abbesse avait droit de visite et de correction sur les monastères du Lieu-Dieu, Molaise, etc. Chaque année l'abbesse du Lieu-Dieu devait assister au chapitre général qui se tenait à Tart le 29 septembre et qui était présidée par l'abbé de Citeaux ou par son commissaire. Ces chapitres et cette juridiction de l'abbesse de Tart furent supprimés par Boniface VIII qui obligea toutes les religieuses à garder la cloture. (Courtépée II-131.)

Page 185, ligne 24, ajoutez : ainsi qu'elle l'avait fait au couvent d'Argensole, en Champagne. A Maubuisson, on a retenu beaucoup de choses de Marie Suyreau qui était une élève de l'abbaye Port-Royal, dont les membres acquirent une si grande célébrité dans les controverses philosophiques et religieuses du XVII[e] siècle. Port-Royal-des-Champs est aujourd'hui une ferme de la commune de Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise).

Page 188, ligne 5, lisez : *Sous-Prieure* au lieu de supérieure.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Composition du Bureau	4
Liste des Membres	5
Liste des Membres décédés pendant l'année 1890	12
Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société d'histoire est en correspondance	13
Procès-verbaux des Séances de l'année 1891	17
Nécrologies	51
Etudes sur les anciens Auteurs beaunois, XVIII[e] siècle	65
Notice historique sur l'Abbaye du Lieu-Dieu (avec plan)	103
Notice sur la Masse d'armes trouvée à Beaune (avec deux gravures)	193
Rapport sur les fouilles opérées dans le Polyandre mérovingien de Bouilland	195
Note sur un Monument gallo-romain appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie (avec gravure)	201
Le Musée de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune	205
Les châtelains et les officiers de la chatellenie de Beaune, Pommard et Volnay *(suite)*	235

BEAUNE. — IMP. ARTHUR BATAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE
Littérature de Beaune

Digitized by Google

Les articles, insérés dans ces mémoires, sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
et de Littérature
DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

MÉMOIRES
ANNÉE 1892

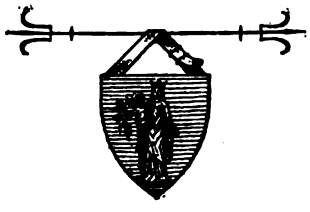

BEAUNE
IMPRIMERIE ARTHUR BATAULT
1893

Digitized by Google

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

M. L. DE MONTILLE, *président.*
M. GUERRIER, *premier vice-président.*
M. CARLET, *second vice-président.*
M. AUBERTIN, *premier secrétaire*, conservateur des collections.
M. CH. BIGARNE, *second secrétaire.*
M. QUANTIN, *bibliothécaire.*
M. DAVID, *archiviste.*
M. LATOUR, *trésorier.*

Membre à perpétuité (1)

M. ESDOUHARD (PAUL), au château de Puligny.

Membre à vie (2)

M. AUTUME (le vicomte ALFRED DE MASSON D'), au château de Saint-Loup-de-la-Salle.

(1-2) En ce qui concerne l'institution des *Membres à perpétuité* et des *Membres à vie*, voir le procès-verbal de la séance du 1er août 1890.

Digitized by Google

ANNÉE 1892

LISTE DES MEMBRES

1° MEMBRES D'HONNEUR

Mgr L'Évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
le Recteur de l'Académie de Dijon.
le Sous-Préfet de Beaune.
le Maire de la Ville de Beaune.
le Président du Tribunal civil.
le Curé-doyen de Notre-Dame.
le Principal du Collège Monge.

2° MEMBRES TITULAIRES

MM. Adam-Jourdheuil, naturaliste, à Savigny-les-Beaune (1)
Affre (Emile), docteur en médecine, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Affre-Lavirotte (Victor), docteur en médecine.
Arbelet, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
Aubertin (Charles) A ❶, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, lauréat de la Société nationale d'Encouragement au Bien, ancien magistrat.
Autume (le vicomte Alfred de Masson d'), au château de Saint-Loup-de-la-Salle, *Membre à vie.*

Bachey-Deslandes, (Hippolyte), propriétaire.

---

(1) Nota. — L'indication de domicile n'est donnée que pour MM. les Membres titulaires, résidant hors Beaune-Ville.

Digitized by Google

MM. Barberet (Paul), O ✲, colonel d'infanterie en retraite.
Bardolet (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Beaune.
Batault (Edmond), propriétaire.
Batault (Arthur) ✲, imprimeur.
Beaudet (Léon), propriétaire et négociant.
Beaudet (Alphonse), propriétaire et négociant.
Bavard (l'abbé E.), chanoine honoraire, curé de Volnay.
Bay (baron du).
Bazerolle, notaire honoraire, à Santenay.
Beauvois (Eugène), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Corberon.
Bergeret (Emile), graveur, correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Nuits-Saint-Georges.
Berlhe (de), propriétaire à Meursault.
Bernard (Charles) fils, négociant en vins.
Bigarne (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Chorey.
Billet-Petitjean, négociant en vins.
Blanlot (Louis), propriétaire et négociant.
Blic (Hervé de), à Pommard.
Blic (Maurice de) ✲, ancien officier, à Pernand.
Bocquet (Léonce), propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Boillot (Louis), à Volnay.
Bouchard (Antonin), président de la Chambre de Commerce.
Bouley (Edmond), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de médecine et de la Société de chirurgie, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Bourgeois (Louis), propriétaire.
Brugnot (Ferdinand), négociant en vins.
Bulliot ✲, I ❶, président de la Société Eduenne, à Autun.

Cautain, ancien avoué.
Charles, docteur en médecine, à Meursault.

Digitized by Google

MM. CHARMASSE (Anatole de), secrétaire de la Société Eduenne, à Autun.
CHARMELOT, principal clerc de notaire.
CHARODON (Alphonse de), au château de Montagny-les-Beaune.
CHARODON (Loïs de), au château de Charodon.
CHARODON (Joseph de) ✱, ancien officier, au château de Molinot.
CHIFFLOT (l'abbé), curé d'Auxey.
CISSEY (Joseph de) ✱, ancien officier.
CLOUTIER-MARTIN, A ❶, industriel, président du Tribunal de commerce.
CORNU (Louis), huissier près le Tribunal de 1re instance.
CRETIN-PELLION, licencié en droit, libraire.
CYROT (Henri), avocat, ancien magistrat.

DARD, instituteur, à Savigny-les-Beaune.
DAVID (E.-J.-B.), ancien avoué.
DELAPLANCHE-GARNIER propriétaire à Volnay.
DELIMOGES, membre de la Société des Agriculteurs de France, à Pagny-le-Château.
DÉMOULIN (Albert), receveur des Domaines, à Dellys (Algérie).
DENIZOT (l'abbé), aumônier, à Dijon.
DOMINO (Louis), industriel.
DUBOIS, licencié ès sciences, professeur de mathématiques au Collège Monge.
DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon.
DUVERGEY-TABOUREAU, propre à Meursault.

EMMANUEL (Maurice), licencié ès-lettres, à Paris.
ESDOUHARD (Paul), au château de Puligny, *Membre à perpétuité*.
ESTIENNE (Alfred), à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).

FALATEUF (Oscar), avocat à Paris.
FAURE (l'abbé), curé de Merceuil.
FONDARD, licencié en droit, avoué.
FORGEOT, négociant en vins, à Meursault.

GAILLOT, constructeur-mécanicien.

Digitized by Google

MM. Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres, ancien chef d'institution.
George (Paul), licencié en droit, avoué.
Glantenay (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-François de Sales, à Dijon.
Gloria, juge au Tribunal de première instance.
Guillermet, propriétaire et viticulteur, à Poligny.
Gras (l'abbé), curé de Chaudenay-le-Château.
Guerrier (Edouard), juge de paix du canton de Beaune nord.
Guinaumont (de), au château de Cissey, par Merceuil.

Imbault (Alfred) ✻, ancien officier, propriétaire à Meursault.
Ivry (le marquis Paul d'), au château de Corabœuf, à Ivry.

Jacquemin-Vollot, propriétaire et négociant, à Meursault.
Josserand (Alexandre), propriétaire et négociant.
Jouffroy, licencié en droit, notaire.
Jourdy, notaire.
Journée, pharmacien.
Juigné (le comte Anatole de), ancien officier.

Kilb, notaire à Nuits-Saint-Georges.

Larcher (Ernest) ✻, ancien capitaine d'infanterie.
Latour (Louis), propriétaire et négociant.
Latour (Paul), receveur des Hospices.
Lavielle (l'abbé), curé de Lusigny-sur-Ouche.
Lecomte (l'abbé), curé de Corgoloin.
Ledeuil, industriel.
Leflaive (L.-J.), capitaine d'artillerie, à Lyon.
Lejeune, docteur en médecine, à Meursault.
Liger-Belair (le comte Edgard), à Nuits-Saint-Georges.
Liger-Belair (Henri), à Nuits-Saint-Georges.
Lhomme de Leppaneaux de Martigny (Loïs), au château de Premeaux.
Lorenchet de Montjamont, avocat, ancien magistrat.
Loyère (le comte Edouard de la), au château de Savigny-les-Beaune.

Digitized by Google

MM. Maillary, ancien notaire, à Bligny-sur-Ouche
Maillauderie (Louis de la).
Maillauderie (Benjamin de la).
Mairetet (l'abbé), curé de Ruffey-les-Beaune.
Maldant (Louis), maire de Savigny-les-Beaune.
Masson (Charles), à Paris.
Masson (Henri), avocat.
Mathieu-Faivre, banquier.
Maure (Marcel), à Nancy.
Mielle, propriétaire.
Miot (Henri), juge d'instruction au Tribunal de 1re instance.
Misserey (Auguste), docteur en droit, notaire.
Moissenet (l'abbé), à l'Institution Notre-Dame.
Moissenet (Edouard), propriétaire.
Molin (Adolphe), propriétaire.
Molin (Amable) avocat.
Montille (Léonce de), ancien capitaine de Chasseurs à pied, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc.
Moreau (Lucien), négociant.
Moreau (J.-B.), avocat.
Moreau (J.-B.), licencié en droit.
Morelot (Henri), licencié en droit.
Moyne-Jacqueminot, propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Mutin (R.), photographe.

Noiron (Léon de), propriétaire.
Noiron (Armand de), propriétaire, à Autun.

Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite.
Pansiot, agronome, vice-président des Comités d'Agriculture de Beaune et de Chalon-sur-Saône, à Géanges.
Perdrier (Louis), négociant.
Perdrier-Lavirotte, propriétaire.
Personne-Montcharmont, agent général de la Cie *Le Phénix*.
Petitjean (l'abbé), curé de Beaubigny.

Digitized by Google

MM. Piogey (Julien), juge de paix, à Paris.
Piot (Prosper), propriétaire et négociant.
Poillot-Mignotte, négociant en vins.
Poisot (Louis), négociant.
Ponnelle (Pierre), propriétaire et négociant.

Quantin (Edmond), paléographe.

Renaudin (l'abbé), curé de Saint-Nicolas.
Robin (Emile), ancien greffier en chef du Tribunal civil.
Roblot, instituteur à Lantenay.
Rocaut (Albéric), au château d'Entre-Deux-Monts.
Rocaut (Jules), au château d'Évelles.
Rougé (Paul), propriétaire.
Roux (l'abbé), curé de La Rochepot.

Saint-Jacques (Louis de), propriétaire.
Segaut, notaire honoraire, à Pommard.
Seguin (Alexandre), négociant.
Seguin-Manuel, propriétaire et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Serre (Charles), au château d'Auvenay, par Saint-Romain.
Serre (Paul), agent général de la Cie *La Nationale*.
Sirot (l'abbé), curé de Savigny-les-Beaune.
Sirot (O.), docteur en médecine, ancien prosecteur d'anatomie, ancien médecin de la Marine de guerre.

Tisserand (Adolphe), ancien président de la Société de Secours mutuels.
Titard (Louis), négociant en vins, à Meursault.
Torcy (Edmond de), propriétaire.

Valette (Emile). propriétaire.
Vergnette-Lamotte (le vicomte Charles de), au château de Vignolles.
Voillery (l'abbé), curé de Pommard.

Digitized by Google

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Acher de Montgascon (le baron Justin d') O ✱, ancien ministre plénipotentiaire, au château de Savigny-les-Beaune et à Paris.

Arbois de Jubainville (d') ✱ I ❶, membre de l'Institut, à Paris.

Bonnardot (François) I ❶, sous-chef du bureau des Travaux historiques de la ville de Paris.

Clerget (Hubert) ✱ A ❶, ancien professeur à l'École d'État-Major.

Drouet (Henri), naturaliste, à Dijon.

Dubard (Maurice) O ✱, inspecteur de la Marine.

Duplus (l'abbé), aumônier des Ursulines, à Nuits-Saint-Georges.

Fétu (Albert, conducteur des Ponts et Chaussées, à Dijon.

Ferreira (Lupa de), président de la Société archéologique de Lisbonne.

Garnier (Joseph) ✱ I ❶, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique, à Dijon.

Hoffmann (W.), docteur en médecine, secrétaire général de la Société d'anthropologie, à Washington.

Jeandet A ❶, docteur en médecine, ancien bibliothécaire de la ville de Mâcon, à Verdun-sur-le-Doubs.

Lion (Moise) A ❶, professeur au collège d'Alençon.

Loydreau (Edouard) ✱, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.

Marey (Jules) O ✱, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.

Marlot (Hippolyte), correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Vic-de-Chassenay.

Morillot (l'abbé), curé de Beire-le-Châtel.

Passier (Alphonse) I ❶, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, bureau des bibliothèques et échanges internationaux, à Paris.

Petit de Vausse, membre de plusieurs sociétés savantes, au château de Vausse (Yonne).

Digitized by Google

MM. Provancher (l'abbé Léon) A ✪, rédacteur du *Naturaliste Canadien*, au Cap Rouge, près Québec.

Richet ✻, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à Paris.

Roblin, instituteur à Flagey-les-Auxonne, membre correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

Rupaner (le docteur), à New-York.

Serrigny (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.

Tisserand ✻, membre de l'Institut, du Bureau des Longitudes, etc., directeur de l'Observatoire, à Paris.

Tisserand ✻, chef du Bureau des Beaux-Arts et des Travaux historiques, à la Préfecture de la Seine.

Voisin, libraire, à Paris.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

Pendant l'année 1892

Membres titulaires

MM. Chauvenet (l'abbé), ancien curé de Bligny-sous-Beaune.

Cyrot (Louis), ancien juge de paix, vice-président honoraire de la Société.

Gagnepain (Fernand), pharmacien.

Girard, notaire à Seurre.

Petasse (Joseph).

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

ANGOULÈME. Société historique et archéologique de la Charente.
ANNECY. Société Savoisienne et Florimontane.
ANVERS. Académie d'Archéologie de Belgique.
ARLES. Commission archéologique.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVALLON. Société d'Etudes.
AVESNES. Société d'Archéologie de l'arrondissement.
BELFORT. Société d'Émulation Belfortaine.
BESANÇON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs.
BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURG. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Ain.
BREST. Société académique.
CAEN. Société des Antiquaires de Normandie.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles.
CHAMBÉRY. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHATEAU-THIERRY. Société Archéologique.
CHATILLON-SUR-SEINE. Société Archéologique du Châtillonnais.
CHER. Société Historique.
CHERCHELL. Société Archéologique.

Digitized by Google

CHERBOURG, Société Nationale Académique.
CONSTANTINE. Société archéologique du département.
COPENHAGUE. Société Royale des Antiquaires du Nord.
CHRISTIANIA. Université Royale de Norwège.
DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DIJON. Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
DIJON. Société Bourguignonne de Géographie.
DIJON. Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse.
DRAGUIGNAN. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville.
EMBRUN. Académie Flosalpine.
ÉPINAL. Société d'Émulation des Vosges.
ÉVREUX. Société libre d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Eure.
GAP. Société d'Études des Hautes-Alpes.
GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
HIPPONE. Académie.
LANGRES. Société archéologique.
LA ROCHELLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
LAUSANNE. Société d'Histoire de la Suisse romande.
LILLE. Commission historique du Nord.
LISBONNE. Société Archéologique.
LUXEMBOURG. Section historique de l'Institut Royal et Grand-Ducal.
LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MACON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MARSEILLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.
MONTPELLIER. Société Archéologique.
MOULINS. Société d'Émulation de l'Allier.
NANTUA. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences et Arts.

Digitized by Google

NEUFCHATEL (Suisse). Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.
NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
PARIS. Société des Antiquaires de France.
PARIS. Musée Guimet, à Paris.
POITIERS. Société Académique.
POLIGNY. Société d'Émulation.
RENNES. Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
ROUEN. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
ROUEN. Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-DIÉ. Société philomathique Vosgienne.
SAINT-ÉTIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
SAINTES. Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
SEMUR-EN-AUXOIS. Société des Sciences historiques et naturelles.
SENLIS. Comité Archéologique.
SENS. Société Archéologique.
STOCKHOLM. Académie Royale d'Archéologie, Sciences et Belles-Lettres.
TROYES. Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
TOULON. Société Académique du Var.
TOULOUSE. Société d'Archéologie du Midi de la France.
TOULOUSE. Académie des Jeux Floraux.
TOURS. Société Archéologique.
WASHINGTON. Société d'Anthropologie.
WASHINGTON. Institut Smithsonien.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1892

Séance du 7 Janvier 1892

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. l'abbé BAVARD, GAUTHERET, LATOUR, CYROT (L.), ROBIN, BAZEROLLE, l'abbé VOILLERY, colonel BARBERET, MASSON (Henry), MASSON (Charles), BIGARNE, SEGAUT, DARD, MOLIN, GLORIA, DUBOIS, l'abbé SIROT, Dr AFFRE (V.), DE MASSON D'AUTUME, TISSERAND, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Trésorier fait l'exposé de l'état financier de la Société, qui se trouve dans des conditions très satisfaisantes. Il est approuvé à l'unanimité et avec éloges, sous le rapport de la bonne gestion.

SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 1891

« Messieurs et chers collègues,

« J'ai l'honneur de vous soumettre la situation financière de la Société pour l'exercice 1891.

« Il a été reçu 136 cotisations, représentant..... 1.360 »

11 Diplômes à 5 fr..... 55 »

Subvention départementale.. 300 »

Total..... 1.715 »

Digitized by Google

Les dépenses comprennent :

Gratification au concierge de l'Hôtel-de-Ville	10 »	
Loyer des salles	300 »	
Frais de bureau	39 87	
Recouvrement des cotisations	27 88	
Aménagement des collections	103 37	
Fouilles à Bouilland	100 »	
Divers (Achats d'ouvrages, moulages, nettoyage des salles, appareil de chauffage	164 35	
Impressions des Mémoires	1.038 »	
Ensemble	1.783 47	1.783 47
D'où un déficit sur les opérations de l'année, de		68 47
Mais le compte de 1890 présentait un excédant de		1.213 65
La situation actuelle est donc en boni de		1.145 18

« Il reste en outre à recouvrer :

11 cotisations	110 »	
2 diplômes	10 »	
Non compris le rachat des cotisations Esdouhard et d'Autume	600 »	650 95
Et les intérêts de la Caisse d'Epargne de	50 95	

Beaune, 6 janvier 1892.

Signé : P. LATOUR.

Dons à la Bibliothèque

1° Mémoires de l'Académie de Dijon, 1890-1891.

2° Société des Sciences de l'Yonne, 1891.

3° Histoire de Beaune, par M. Rossignol. Don de M. Cretin, membre résidant.

Digitized by Google

4° Bulletin de l'Académie du Var, 1891.

5° Crhonique d'Amadi. (Don du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).

6° Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon, novembre et décembre 1891.

7° Société Académique de Brest, 1890-1891.

8° The Américan anthropologist, vol. IV, 1891.

9° Société d'Emulation du Doubs, 1891. 6e série.

10° Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1er trimestre, 1891.

11° Société d'Etudes des Basses-Alpes, octobre, novembre, décembre 1891.

12° Société Archéologique de Béziers, t. IV, 1890-1891.

13° Revue de l'Histoire des Religions, t. XXIV.

14° Conférences viticoles, 1891. Don de la Société vigneronne.

15° Bulletin de la Société vigneronne, n° 12.

16° Œarboger, Copenhague, 1891.

17° Analecta Bollandiana, t. X, s. 2. 1891.

18° Revue Savoisienne, août, septembre, octobre, 1891.

19° Mémoires de la Société Savoisienne d'Archéologie, Chambéry, 1891.

20° Annales de la Société d'Histoire de Château-Thierry, 1891.

Service des Collections

Reproduction d'une habitation lacustre en relief, don et ouvrage de M. Edmond Baudrot, d'après les travaux de Gabriel de Mortillet et de Figuier.

La Société possédait déjà une certaine quantité de poteries provenant des lacs de la Suisse et de la Savoie et ayant fait partie des collections de notre compatriote, feu M. Lobot de Labarre, inspecteur des chemins de fer. L'ouvrage de M. Baudrot servira de complément à cette série spéciale d'antiquités.

Digitized by Google

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remerciements aux donateurs.

M. le Président lit les Notices nécrologiques consacrées à la mémoire de MM. l'abbé Joigneault, Dr Trossat, Jacotot et Troussard, membres résidants décédés dans le cours de l'an dernier.

Il annonce les décès récents de MM. Pouillevet et Gaillot, également membres résidants. Même devoir qu'aux précédents leur sera rendu.

Sur la proposition de MM. Perdrier et Aubertin, M. Domino (Louis), industriel à Beaune, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

M. Bigarne lit un travail intitulé: *Notes sur Arnay-le-Duc*, contenant quantité de documents topographiques et généalogiques, qui ont été suivis de renseignements verbaux destinés à ajouter d'autres éclaircissements à ceux déjà donnés. Cette lecture sera continuée.

M. Gautheret lit un travail intitulé : *Epilogue sur les auteurs beaunois*, ayant pour but d'inviter à recueillir des renseignements sur plusieurs autres auteurs, tels que Jean de Beaune et Philibert Le Blanc, dont l'indication, trop succincte, se trouve dans les recueils bourguignons.

M. L. de Montille donne la première partie d'une étude intitulée : *Querelle entre un seigneur de village et les habitants au sujet de la nomination d'un recteur d'école.* Ce travail renferme des documents intéressants sur l'état de l'instruction populaire en France avant 1789, et fait voir quel esprit d'indépendance se faisait sentir contre les abus d'autorité. Le théâtre de la querelle était le village de Gemeaux, canton actuel d'Is-sur-Tille. Le recteur d'école se nommait Jean Stroff et le seigneur du pays était M. Loppin de Gemeaux, conseiller au Parlement.

M. Changarnier, directeur des Musées de la ville de Beaune, met sous les yeux de l'assemblée une belle série de silex ouvrés trouvés près de la source de la Bouzaise, en Rochetin et à Baptault.

Digitized by Google

ainsi qu'une hachette en jadéïte, recueillie dans une vigne à l'extrémité de la rue de Chorey. Une bague romaine, provenant du climat de la Maladière, ainsi qu'une balance, découverte à Blagny, hameau de Puligny, également exposées, font le sujet d'une démonstration intéressante. Tous ces objets appartiennent à la section d'Archéologie du Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 4 février

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. BERGERET, GAUTHERET, MORELOT, CYROT (L.), BIGARNE, BAZEROLLE, l'abbé SIROT, DOMINO, GLORIA, MOLIN, MATHIEU, TISSERAND, l'abbé CHIFFLOT, DARD, CORNU, TISSERAND, Dr AFFRE (V.), et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès récent de M. Pignolet, vice-président honoraire de la Société. Une Notice nécrologique sera consacrée à sa mémoire.

Ouvrages reçus

1° Plan de Paris, 1540, 1 vol. par Alfred Franklin.

2° Annales de l'Académie de Mâcon, 1891.

3° Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Valence, Mende et Viviers, 6 fascicules, 2e semestre de 1891.

4° Institut national, grand ducal du Luxembourg, 3 vol., 1890-1891.

5° Revue Savoisienne, 1 fasc.

6° Académie d'Antiquités de Stockholm, 4 fasc.

7° Bulletin de la Commission d'Antiquités de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

Service des collections

Bétons provenant de constructions romaines, à Arcenant. Don de M. Bergeret.

M. le Président propose le vote d'une somme de cent francs, pour l'achat d'un calorifère destiné à la salle des réunions de la Commission administrative de la Société. Vu l'état prospère des finances, cette proposition est accueillie à l'unanimité.

Sur la proposition de MM. de Montille et Aubertin, M. Mielle et M. Paul Rougé sont admis, à l'unanimité des suffrages, au titre de membres résidants.

Communication est donnée d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que l'ouverture du Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à Paris, le 7 juin prochain.

M. le Président continue la lecture de son travail intitulé : *Querelle entre le seigneur et les habitants d'un village bourguignon au sujet de la nomination d'un recteur d'école.* Ce travail fait connaître que dans ce différend qui donna lieu à une certaine agitation dont les phases sont retracées, gain de cause resta aux habitants de Gemeaux.

M. Bergeret lit une notice dont le sujet principal consiste dans la découverte d'une cuve en ciment romain, trouvée sur la montagne d'Arcenant, canton de Nuits. Ce récipient, de destination inconnue, avait au fond un foyer dont les traces étaient très apparentes.

Cette cuve, puisqu'il faut donner à cette cavité une désignation susceptible d'être comprise, a un diamètre de $1^{m}60$ et $2^{m}70$ de profondeur. Un dessin est joint à la description, et un fragment de béton, accompagné d'agglomérats de terre, pris au fond, est destiné aux collections de la Société.

Au sujet de cette découverte, à laquelle jusqu'alors ne peut être comparé aucun fait analogue, M. Bergeret a fait une sorte de revue archéologique, se rattachant au village d'Arcenant,

Digitized by Google

avec dessins à l'appui. Au climat, dit des *Equisons* ou *Eguisons*, émerge la source du ruisseau du Raccordon et, particularité à noter, cette source porte dans le pays le nom significatif de *Douix*, nom d'origine celtique qui se retrouve sur divers points de la France. La désignation d'*Arcenant* décèle également une origine aussi ancienne. De plus, l'âge de pierre, caractérisé par des silex ouvrés, s'y révèle aussi bien que le séjour des Romains y a laissé des traces par un cippe funéraire, des objets en bronze et en fer, ainsi que des monnaies de divers empereurs.

L'église paroissiale est dédiée à Saint-Martin, ce qui serait une grave présomption en faveur du passage de l'Apôtre des Gaules dans cette région. Cette église conserve une statue du saint, ainsi qu'une Vierge noire, paraissant être une œuvre, comme les effigies similaires, des XIIIe ou XIVe siècles, si ce n'est à une époque un peu antérieure. Cet ensemble de renseignements est accueilli avec un vif intérêt.

M. Aubertin lit une notice sur plusieurs monuments gallo-romains trouvés à Mavilly et conservés au château de Savigny-sous-Beaune. Il a insisté particulièrement sur l'attribution à donner à deux effigies dont l'une est vraisemblablement attribuable à Esculape.

Plusieurs membres ont émis l'idée de reproduire par la photographie les plus intéressantes de ces sculptures, dont la gravure, dans les deux *Histoires de Beaune*, ne donne qu'une idée insuffisante. Il sera revenu sur cette proposition.

M. Bigarne lit, sur l'église de La Rochepot, une notice destinée à servir de complément aux documents laissés par feu M. l'abbé Bissey. Ce travail fait connaître avec détails tout ce qui se rapporte à l'architecture de cette église et donne la description de plusieurs chapiteaux. L'épigraphie funéraire y est également reproduite.

Lecture est donnée d'une note, fournie par M. Latour et prise

Digitized by Google

sur un registre de 1789, où il est dit que « l'hiver a été dur et que le vin de mauvaise qualité a été appelé *Tiers Etat.* »

Ce document démontre que le fait de donner des qualificatifs aux vins de médiocre valeur ne date pas de nos jours, où certaines désignations bien connues ont pu ressembler à des nouveautés. Ce document a paru assez curieux pour être relevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 mars

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. CYROT (L.), CYROT (H.), BIGARNE, MATHIEU, POISOT, DOMINO, DE NOIRON, BAZEROLLE, ROBIN, l'abbé LAVIELLE, MIELLE, ROUGÉ, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, 1891.

2° Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur, t. II, 1892.

3° Mémoires de la Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, 1891.

4° Smithsonian Institution, Washington, 3 vol. reliés.

5° *Analecta Bollandiana*, 2 fasc., 1891.

6° Bulletin du Comité des Travaux historiques, 1891.

7° Mémoires et documents numismatiques fournis par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Don de cette Société.

Service des collections

1° Fragments de maçonnerie d'une tour du *Castrum*, débris de

Digitized by Google

sculpture romaine provenant du même milieu. Don de M. Mathieu.

2° Monnaie à l'effigie de Louis XIV. Devise : *Dat Neptunus opem terris.* Don de M. H. Cyrot.

3° Médaille de dévotion en plomb, à l'effigie du pape Pie VII. Don de M. de Noiron.

Dépôt à la Bibliothèque-Musée et remercîments aux donateurs.

Sur la proposition de MM. de Montille et Aubertin, M. Molin (Amable), avocat, est nommé, à l'unanimité, membre résidant, et sur la proposition de MM. Bigarne et Aubertin, M. Charmelot, principal clerc de notaire, est nommé au même titre également à l'unanimité.

M. le Président lit les notices nécrologiques dont il est l'auteur et qui sont consacrées à la mémoire de MM. Gaillot, Cloutier-Sirot et Pignolet, dont la Société a eu à regretter la perte dans le commencement de cette année. Ces notices sont destinées aux mémoires de la Société.

M. Mathieu est pourvu de la délégation de la Société pour assister au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui se tiendra à Paris, au mois de juin prochain.

M. Bigarne lit une notice sur la maison Pétral, actuellement hôtel de Meursault ou de La Rochepot, située sur la place Monge, au n° 13. Cette étude a donné à M. Bigarne l'occasion de mettre en lumière un certain nombre de personnages du nom de Pétral, qui vécurent à Beaune dans le cours du XVIe siècle et dont l'un, Antoine, fut doyen de la Collégiale Notre-Dame, et mourut en 1518.

M. Cyrot (L.), donne des renseignements complémentaires à l'aide d'un acte daté du 30 octobre 1593 et intitulé, « Visite de la maison vendue à M. de Massol. » Cet ensemble de documents fournit d'intéressants détails relativement à l'habitation qui occupe, dans le vieux Beaune, une place réellement historique.

Digitized by Google

M. Aubertin lit une étude sur deux bas-reliefs gallo-romains, ayant existé dans l'église Saint-Pierre de Beaune et ayant fait l'objet d'explications dans les ouvrages de Gandelot, de Pasumot et de M. Rossignol. M. Aubertin croit y voir, au lieu de sacrifices humains, de simples représentations de malades traités par des médecins. La destruction de ces sculptures, inexactement reproduites par la gravure, rend d'ailleurs toutes conclusions impossibles.

M. Bigarne rend compte verbalement d'une visite par lui faite à Saint-Aubin, où se trouvent les produits d'une fouille faite en ce lieu et qui se rapporte aux temps préhistoriques. De nombreux silex taillés se recommandent par leur dimension qui varie entre 0,20 et 0,25.

La faune y est représentée par deux têtes d'*Elephas primigenius* et d'Ours des Cavernes, par des dents de Castor, et par d'autres débris indéterminés. On a cru reconnaître, dans une rondelle en os, un débris de crâne humain.

De l'avis de M. Collot, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon, et du docteur Loydreau, les résultats de cette exploration offriraient quelque analogie avec ceux de Solutré.

Cet exposé a été l'occasion d'un échange d'observations auquel plusieurs membres ont pris part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 7 Avril

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, CYROT (L.), CYROT (H.), comte de JUIGNÉ, BIGARNE, colonel BARBERET, Dr LEJEUNE, LATOUR (P.), MATHIEU, MIELLE, MOLIN (Adolphe), MOLIN (Amable), MORELOT, PANARIOU, DUBOIS, DOMINO, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. Charmelot, membre résidant, nouvellement élu, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Ouvrages reçus

1° Mémoires de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, t. XI.

2° Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon, mars, avril, 1892.

3° Revue savoisienne, 3e trimestre 1892.

4° Académie d'Hippone, 1892.

5° Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, t. XI.

6° Musée Guimet, 3 vol.

7° La Compagnie royale des Arquebusiers de Nuits, par Emile Bergeret. Don de l'auteur.

8° Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen, 1891.

Service des collections

1° Fragment de muraille de la tour de l'enceinte romaine du *Belno Castrum*. Don de M. Mathieu.

2° Blocs de bois de chêne, restes de madriers trouvés dans les fouilles de la rue Paradis, à la suite de la démolition d'une partie du *Castrum*. Don du même.

Lecture est faite d'une circulaire adressée par la Société Archéologique d'Anvers (Belgique) contenant invitation au Congrès qui se tiendra en cette ville du 10 au 24 août prochain.

Sur la proposition de MM. Dubois et Aubertin, M. Gaillot, constructeur-mécanicien à Beaune, est nommé,à l'unanimité des suffrages, au titre de membre résidant, en remplacement de son père dont la Société a eu à regretter le décès, au commencement de cette année.

M. Bigarne lit la seconde partie de sa notice sur l'ancien hôtel

Digitized by Google

de la Rochepot. Ce travail est consacré principalement à la description des détails architectoniques, et qui font l'ornement de cette habitation, ainsi que des réparations qui y ont été opérées, détails appuyés par des documents écrits, tels que devis, visites d'experts, etc. Au point de vue historique, l'hôtel de la Rochepot a-t-il été habité par les Delamare ? C'est une question qui, bien qu'appuyée par une tradition locale, n'est élucidée par aucuns renseignements écrits et fait ainsi l'objet d'un doute raisonné.

M. Robin lit, en l'absence de M. Cornu, une notice sur l'abbaye du Lieu-Dieu, fondée, comme on le sait, en 1240, par les sires de Vergy, entre Vergy et Villers-la-Faye, et transférée à Beaune en 1636. Ce travail met au jour maints détails sur la topographie du monastère, la description complète de l'église, les noms des abbesses, les dates des prises de voiles, ainsi que d'autres documents d'histoire intime puisés à des sources interrogées avec le plus grand soin.

Cette lecture sera continuée, à la demande générale de l'assemblée.

M. Aubertin lit une notice sur le musée créé par la Société d'Histoire et d'Archéologie, depuis plusieurs années. La lecture de la seconde partie est remise à une prochaine séance.

M. Mathieu entretient la Société des découvertes faites d'une partie de la muraille du *Castrum* que l'on est occupé à démolir. Ces découvertes consistent en un *ex-voto*, en plusieurs fragments de frises n'ayant pu appartenir qu'à de grands édifices, en un pied de statue et un fragment de corniche, le tout trouvé au milieu de la maçonnerie. L'objet le plus intéressant est un débris d'inscription A SILA SILV provenant, selon toute apparence, d'un cippe funéraire. Plusieurs membres ont pris part à la discussion qu'un sujet d'histoire locale d'aussi réel intérêt ne pouvait manquer de soulever.

M. Domino présente une note renfermant des détails circonstanciés sur l'état des lieux mis au jour, savoir: une tour, un aque-

Digitized by Google

duc, des voûtes, vestiges du *Castrum* signalé par tous nos historiens. Des mesures, prises avec soin, y sont annexées. Un dessin à l'aquarelle donne une idée complète de tous les faits relatés dans le texte et en confirme l'exactitude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 5 mai

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, BIGARNE, GAILLOT, DUBOIS, l'abbé VOILLERY, l'abbé CHAUVENET, LATOUR, ROUGÉ, GLORIA, TALFUMIER, SEGAUT, CORNU, DOMINO, DAVID, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Jeux floraux, Bulletin de l'année 1891.

2° Bulletin de la Société vosgienne, 1891.

3° Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1891.

4° Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

5° Même Bulletin. Section de Philologie. Envoi du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Service des collections

1° Belle monnaie grand bronze, à l'effigie de Maximin, trouvée dans des substructions romaines, aux Tuvilains. Don de M. Léon Rapeneau, jardinier.

2° Carte de France contenant la division du pays en 83 départements, 1791.

3° Quatre fragments de papiers de tenture représentant les quatre Saisons, provenant du château de la Rochepot et attribuables à la dernière moitié du XVIII[e] siècle. Deux acquisitions de la Société.

Digitized by Google

M. le Président annonce que le tableau de l'église de Saint-Aubin, dont il a été question à l'une des précédentes séances et qui avait été considéré comme la représentation de l'une des sessions du Concile de Trente, vient d'être classé par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au nombre des monuments historiques sous la rubrique de: Tableau du XVI^e^ siècle, *Reception par le doge de Venise, du seigneur de la Rochepot, dans une ambassade.* Cette attribution, a donné lieu à quelques observations.

M. Roblot adresse, comme complément de sa première communication relative au polyandre mérovingien de Bouilland, une Notice contenant le récit de nouvelles explorations faites au climat dit La *Cave au Muet* ou les *Ossères*. Les résultats en ont été l'exhumation de débris humains, accompagnés d'objets identiques à ceux déjà découverts et que possède le musée de la Société. La question d'époque est suffisamment élucidée.

Du reste, l'ensemble des fouilles fera l'objet d'un travail d'ensemble de M. Roblot.

Des remercîments sont votés à M. Saconnay, propriétaire du terrain, pour le bon vouloir qu'il met à faciliter les recherches de M. Roblot.

M. Bazerolle dépose sur le bureau des os calcinés, des silex en forme de grattoirs et pointes de flèches, un fragment d'ivoire de défense de mammouth, le tout provenant de l'abri sous roche de Saint-Aubin. Deux photographies représentant des haches en silex accompagnent ces objets destinés à la Bibliothèque-Musée de la Société où ils seront portés à l'issue de la séance.

M. Bazerolle a donné, sur la station de Saint-Aubin, des explications étendues, et ses conclusions sont, que l'époque, dite de Solutré, serait attribuable à ce poste préhistorique.

M. Latour annonce la nouvelle d'une trouvaille d'ossements d'animaux dans les sablières situées au voisinage de Chalanges,

Digitized by Google

sans autres détails. M. Bazerolle est prié de s'enquérir de ce fait qui n'est pas sans précédents.

M. Cornu continue la lecture de sa notice sur l'abbaye du Lieu-Dieu. Cette seconde partie contient le plan des bâtiments du monastère, l'état de ses biens-fonds depuis le XIIIe siècle, les noms des abbesses et des religieuses depuis la fondation, le tout accompagné de pièces d'archives et d'autres documents écrits. Il est décidé que ce travail sera inséré dans les Mémoires de cette année.

M. l'abbé Voillery lit une notice sur l'état de l'Instruction primaire à Pommard, dans le milieu du siècle dernier. Dès 1668, il est déjà question d'une école établie en ce village. Ce travail renferme, outre les noms des instituteurs depuis 1746, de curieux détails sur le genre de vie, le traitement de ces fonctionnaires, et sur les règlements scolaires ainsi que sur le mode d'instruction en vigueur au siècle dernier dans les modestes mais utiles établissements appelés les Petites Ecoles, et dont la plupart des villages étaient pourvus, d'après les ordonnances épiscopales.

M. Bigarne fait une communication sur plusieurs antiquités trouvées à Saint-Prix, près d'Arnay. Elles consistent en un récipient en bronze en forme de seau, une poignée d'épée, une douille de lance, avec des ossements humains. Les objets en métal paraissent remonter à un temps antérieur à la domination romaine. Pour les obtenir, des démarches pourraient être faites auprès de Mme veuve Tripier, qui a le tout en sa possession.

M. Aubertin entretient brièvement la Société des fouilles de la rue Paradis qui ont fait l'objet de communications aux séances précédentes. La dernière découverte consiste en des débris de madriers en chêne dans un assez bon état de conservation. L'avis général a été que ces grands fragments auraient appartenu à un empellement destiné à introduire les eaux de la Bouzaise dans le fossé de la rue Paradis qui entourait le vieux château, autrement dit le *Castrum*. Quant à assigner une époque

Digitized by Google

certaine aux bois en question, c'est chose impossible, les fossés de la rue Paradis, ancienne rue des Terreaux, ayant existé depuis les temps romains jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle ou au commencement du XVII^e^ siècle.

Le secrétaire a fait lecture d'une charmante pièce de poésie intitulée: *Fantaisie sur l'Abbaye de Sainte-Marguerite*, dont l'auteur qui a gardé l'anonymat n'ignorera pas que son œuvre a été accueillie avec grande faveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 2 juin

Présidence de M. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. LATOUR, comte de JUIGNÉ, l'abbé GRAS, ROBIN, docteur AFFRE (V.), PANSIOT, PANARIOU, TISSERAND, SEGAUT, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Introduction au catalogue du Musée Guimet, Revue de l'Histoire des Religions, t. 24, n° 3.

2° Annales du Musée Guimet, t. 19.

3° Annales du Musée Guimet, t. 20.

4° Académie d'Hippone, fascic. trimestriel.

5° Institut Smithsonien.

6° Académie delphinale de Grenoble, 1891.

7° Société libre d'Agriculture, des Arts et Belles-Lettres de l'Orne, 1891.

8° Cimetière d'Herpès, publication de la Société archéologique, et historique de la Charente, ornée de superbes planches.

9° Découvertes archéologiques à Saint-Lothain. Don de M. Pansiot.

Digitized by Google

Service des collections

1° Cuiller en métal doré, trouvée aux environs de Demigny. Don de M. de Montille.

2° Paire d'épaulettes de sous-officier de la garde nationale de 1830. Don de M. Pothier, négociant.

Sur la présentation de MM. Pansiot et Bigarne, M. Seguin-Manuel, propriétaire et négociant à Savigny-les-Beaune, est nommé membre résidant.

Sur la présentation de MM. Dubois et Aubertin, M. Büchner, professeur de langues vivantes au Collège Monge, est nommé également au titre de membre résidant.

M. Latour annonce être en possession d'un document relatif à la taxe des gros fruits à Beaune et que M. le comte de Juigné est aussi en possession de documents identiques ; l'assemblée est d'avis que des pièces de cette nature auraient une place utile à la Bibliothèque de la ville et que des mesures soient prises dans ce but.

Lecture est faite de plusieurs extraits de manuscrits se rattachant à l'histoire de Beaune, laissés par l'avocat La Curne qui vivait en cette ville au milieu du siècle dernier et prit soin de recueillir tout ce qui avait trait aux annales de la cité depuis son origine jusqu'au règne de Louis XV.

La partie lue contient le résumé de tous les arguments produits en faveur de l'attribution à Beaune du *Bibracte* des Commentaires de César, thèse insoutenable ayant pris de la consistance, il y a environ deux siècles,et qui donna lieu à des travaux où brilla souvent un talent digne d'une meilleure cause ; l'avocat La Curne avait réuni la substance de toutes ces dissertations qui, bien qu'ayant trait à cette question depuis longtemps jugée, n'en excitent pas moins un réel intérêt de curiosité, au point de vue de l'histoire locale.

M. Aubertin entre dans quelques détails sur des découvertes faites récemment aux *Bélissans,* climat situé au pied de la mon-

Digitized by Google

gne et qui se rapportent toutes aux temps gallo-romains. Il s'agit d'une sépulture, renfermant, avec des ossements humains, trois vases dans un état de conservation laissant plus ou moins à désirer.

Remarque est également faite que sur ce terrain abondent les fragments de tuiles, signes irrécusables d'établissements détruits, on ignore par quelle cause, à une distance de quatorze à quinze siècles.

Une discussion, à laquelle ont pris part plusieurs membres, roule sur la topographie ancienne de Beaune et de ses environs, et produit des éclaircissements sur les anciennes voies dont subsistent les traces.

Communication est faite de l'exhumation, à Puligny, d'une stèle gallo-romaine à l'effigie de deux époux, découverte assimilable à celles dont les produits figurent dans les collections du Musée de la Société, après avoir été conservés par feu M. l'abbé Clémencet.

Dans un autre ordre de faits, quelques données sont présentées au sujet de la trouvaille récente, à Mandelot, d'une douzaine de monnaies d'or. Renseignements pris, elles appartiendraient aux règnes de Charles VII et de Louis XI.

La Société reçoit une notice relative à une grotte nommée *Le Crot des Chevroiches* (Creux des chevreuils), située dans le bois de la Gagère, à environ un kilomètre et demi de *La Balance*, sur le finage de Mavilly. Cette excavation garde, à peu près si ce n'est toute l'année, des blocs de glace gisant sur le sol. Des concrétions très épaisses tapissent les flancs des rochers et on y a rencontré des ossements d'animaux dont l'âge et l'espèce resteraient à déterminer. Cette communication est due à M. Goussery, professeur de dessin au Collège Monge, et à M. Salmon, fils de M. le principal du même Collège. Un plan des lieux est joint à la description, dans laquelle est signalée la présence d'une muraille en pierres sèches qui, d'après l'avis de M. Re-

Digitized by Google

naud, ingénieur de l'Ecole centrale, pourrait fournir l'indice d'un refuge troglodytique.

Il y sera revenu, au besoin.

MM. Robin et le Dr Affre signalent l'état du Beffroi qui demanderait des réparations urgentes. La Société regrette de ne pouvoir intervenir dans cette question d'ordre purement administratif, son concours ayant dû se borner, dans d'autres temps, auprès de l'autorité compétente à appuyer la demande de classification au rang des monuments historiques de la France de cet antique et remarquable édifice du xve siècle ; requête à laquelle il a été fait droit.

A 4 heures, la séance est levée.

Séance du 7 Juillet

Présidence de M. L. de Montille, président.

Présents : MM. Gautheret, Quantin, Bigarne, l'abbé Gras, l'abbé Voillery, Pansiot, Tisserand, Cyrot (L.), Cornu, Domino, l'abbé Sirot, l'abbé Renaudin, et Aubertin, secrétaire.

MM. d'Autume et Estienne s'excusent, par l'intermédiaire de M. Pansiot, de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Revue Savoisienne, avril, mai, juin, 1892.

2° Musée Guimet, 2 vol.

3° Bulletin de la Société Archéologique du midi de la France, 1892.

4° American anthropologist, 1892.

5° Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1892.

6° Académie de Besançon, 1891.

Service des collections

1° Morceau de sculpture en pierre blanche, représentant une

Digitized by Google

enceinte de remparts, avec tours crénelées, et surmontée de clochers de formes diverses. Aux angles, des touffes d'arbres d'un travail des plus délicats. On a des raisons de croire que cette œuvre d'art a dû servir de retable à un autel, de même que les admirables bas-reliefs de l'église des Jacobins, conservés à Notre-Dame de Beaune. Provenance inconnue. Don de M. l'abbé Renaudin, membre résidant.

2° Une paire de lunettes, de forme ancienne, ayant cessé d'être admise dans le commerce. Don de M. Pansiot, membre résidant.

3° 3 plaques de ceinturons, 3 vases, 1 scramsax de 0m75 de longueur, le tout provenant des fouilles du polyandre mérovingien de Bouilland.

Sur la présentation de MM. de Montille et de Cissey, M. de Guinaumont, ancien magistrat, est nommé, à l'unanimité des suffrages, membre résidant.

M. Quantin lit une notice sur le hameau de Cissey, commune de Merceuil. Ce travail contient d'intéressants renseignements sur la famille des seigneurs du nom de Cissey, qui apparaît dès le XIIIe siècle ; c'est une généalogie complète avec sources citées à l'appui.

Au sujet de la citation du nom de Montfaucon, qui trouve place dans ce travail, M. Tisserand fait connaître le nom d'un Montfaucon, qui aurait le moyen, d'après des titres justificatifs, d'établir sa prétention à ce nom ancien. La famille de Montfaucon existerait encore, tandis que celle des Montbéliard serait éteinte depuis une époque assez reculée.

M. Cornu lit la suite de sa monographie de l'abbaye du Lieu-Dieu. Cette partie comprend le résumé des titres de propriétés de l'abbaye, sa translation à Beaune, la prise de possession du nouveau monastère, et met en lumière une quantité de noms se rattachant à l'histoire de cette maison, tels que ceux d'abbesses, de religieuses et de seigneurs donateurs. Le tout est accompagné

Digitized by Google

de pièces justificatives, qui trouveront bonne place dans les mémoires de cette année.

M. Pansiot fait savoir que, dans une maison de Laborde au Château, est conservé un ancien tabernacle, plus une pierre sacrée qui a dû servir à la célébration de la messe pendant l'époque de l'interdiction du culte catholique. Compte sera tenu de cette communication.

La Société décide qu'une somme de 25 francs sera affectée à la reproduction du plan de l'ancien monastère du Lieu-Dieu qui accompagne la monographie de M. Cornu.

M. Bigarne fait la description avec détails du Musée de la ville de Troyes, par lui visité récemment. Ces collections se recommandent sous le triple rapport de la conservation d'objets préhistoriques, gallo-romains et mérovingiens. Plusieurs monuments mégalithiques y sont conservés, tels qu'une allée couverte et un menhir.

La Bibliothèque publique possède nombre d'ouvrages provenant de la bibliothèque du président Bouhier, qui fût l'une des gloires du Parlement de Dijon.

L'église Saint-Gilles, édifice du XVI^e^ siècle, bâti en bois, a fait aussi l'objet d'un renseignement intéressant.

Au point de vue de l'histoire locale, une discussion s'est engagée au sujet de l'étymologie du nom de *Carnia*, qui appartint, à Beaune, à un lavoir couvert situé sur la Bouzaise, dans la rue Bussière. L'opinion générale est que cette désignation, qui a existé aussi à Nolay, vient du voisinage d'une boucherie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 4 août

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. CORNU, BIGARNE, QUANTIN, l'abbé BAVARD, ROBIN, l'abbé VOILLERY, l'abbé GRAS, TISSERAND, CYROT (L.), et AUBERTIN, secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Académie d'Hippone, fascicule trimestriel.

2° Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1891.

3° Catalogues de librairie.

M. Cornu continue la lecture de sa monographie de l'abbaye du Lieu-Dieu. Cette partie comprend les dommages qu'eut à souffrir le monastère, par les invasions des Grandes Compagnies, des Ecorcheurs et des Allemands, sous la conduite de Jean Casimir, duc des Deux-Ponts, dont l'armée causa de si grands ravages à Nuits et aux environs. Ont été également signalées les causes de la translation de l'abbaye à Beaune, avec la copie des pièces émanées à ce sujet de l'évêque d'Autun, de l'abbé de Cîteaux et de la commune de Beaune. Les noms des abbesses et des religieuses composant l'abbaye du Lieu-Dieu à partir du XIII^e^ siècle jusqu'à 1791, terminent ce travail.

M. Aubertin a lu un mémoire sur un sacellum gallo-romain qui fait partie des collections du Musée de la ville de Beaune. Ce monument, connu sous la désignation d'Hermès Tricéphale, lui semble appartenir à la catégorie des *Lares viales*, comme s'étant trouvé à l'embranchement de trois chemins dont les traces subsistent à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques.

Au sujet des fouilles à faire à Bouilland, dans le polyandre mérovingien dont mention a déjà été faite, la Société est informée que M. Saconnay, propriétaire du terrain, demande la somme de 50 fr. à titre d'indemnité. La Société décide que cette somme sera accordée.

M. l'abbé Voillery annonce que deux statues, un trumeau de fenêtre et une pierre plate, qui paraît avoir été la pierre sacrée d'un autel, ont été trouvés dans les ruines de l'ancien ermitage de Saint-Désiré, sur la montagne, entre Beaune et Pommard, et

Digitized by Google

que ces objets sont déposés à Pommard, dans une maison particulière.

Autre communication est faite relativement à un morceau d'architecture romane, ayant servi de piédestal à une croix et appartenant à un propriétaire de Santenay. Ces renseignements sont retenus pour servir à un examen, s'il y a lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 novembre

Présidence de M. Tisserand (Adolphe), doyen d'âge, vu l'empêchement de MM. les président et vice-président.

Présents : MM. l'abbé Bavard, Gautheret, Panariou, l'abbé Sirot, Mathieu, Dr Affre (V.), Poisot, Domino, Dubois, de Charodon, et Aubertin, secrétaire.

M. Bigarne s'excuse par lettre de ne pouvoir asssister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Ouvrages reçus

1° Société Académique de l'Aube, 1891, 1 vol.
2° Académie de Stockholm, 90-92, 1 vol.
3° Comité des Travaux historiques, 1891, 1 vol.
4° Programme du Congrès des Sociétés savantes, 1 broch.
5° Académie Archéologique de Belgique, n° 46.
6° The American Anthropologist, Washington, 1 vol.
7° Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques, n° 1, 1892.
8° Société Archéologique d'Avesnes.
9° Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon, septembre, octobre, 1892.
10° *Analecta Bollandiana*, t. XI, octobre 1892.
11° Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1891-92.

Digitized by Google

12° Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1891.

13° Discours du Ministre de l'Instruction publique au Congrès de la Sorbonne, 1892.

14° Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1892.

Service des collections

1° Crâne humain, trouvé dans une sépulture antique au Clos des Avaux. Don de M. Changarnier.

2° 13 vases de diverses formes, un scramsax de la longueur de 0m70, le tout provenant du polyandre mérovingien de Bouilland.

M. Aubertin lit une notice sur le torrent de Genet. Ce travail a pour but principal de rappeler le nom ancien « Genain, » du climat d'où sort ce torrent, ainsi que ceux des climats voisins, en indiquant les découvertes archéologiques qui y ont été opérées à diverses reprises et rendent ainsi témoignage d'occupation antique, notamment aux temps romains.

Les désignations anciennes, tant en langue latine qu'en français, ont été extraites du Martyrologe de Notre-Dame, de même que la dénomination de *Genain,* qui a donné lieu à plusieurs observations au point de vue étymologique. Quant à la question de continuité de ce cours d'eau à des temps reculés, ce qui aurait expliqué la présence de métairies dans ce voisinage, plusieurs opinions contraires ont été émises et développées.

Il est passé à l'examen d'un monument de l'époque romaine, trouvé récemment à Lulune et faisant partie des collections du Musée municipal. Il résulte d'un travail de M. Changarnier, directeur des Musées, publié dans les deux journaux locaux, que ce monument représenterait un sacrifice à Diane, avis qui a été unanimement partagé par la Société. En effet, la reproduction de deux cerfs, d'un autel et de deux personnages y conduisant les deux animaux, ne laissent pas de doute sur la destination du monument.

Digitized by Google

La provenance de cette sculpture antique de Lulune a amené la discussion sur l'endroit nommé *Lucuna* dans de vieux titres. En fait de documents, on sait d'une manière positive que des antiquités des temps préhistoriques, gallo-romains et mérovingiens en sont sortis, ainsi qu'on peut s'en assurer par la visite des collections de la ville et de la Société. L'opinion a été émise que Lulune pourrait avoir servi de station pour se rendre à Autun, à une époque qui serait attribuable à celle de l'occupation romaine.

Au siècle dernier, y existait une métairie dont les ruines ont disparu depuis seulement une trentaine d'années.

Revenant sur la découverte faite, ces temps derniers, dans les ruines de l'ermitage de Saint-Désiré, sur la montagne, entre Beaune et Pommard et dont mention a été retenue au précédent procès-verbal, M. l'abbé Voillery a signalé, dans le voisinage de ce climat, la présence d'amas de pierres ou murgers, dans une sorte d'enceinte offrant les caractères du système défensif aux temps romains, si ce n'est à une époque antérieure. Ne serait-ce pas là qu'il faudrait chercher une station antique? Des fouilles seules pourraient trancher la question.

M. Tisserand observe que des amas de pierres semblables existent sur le Mont Mélian, qui domine la route de Beaune à Autun sur le finage d'Auxey. Il a été décidé que ces renseignements, écoutés avec intérêt, seraient consignés au procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 2 décembre

Présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, PANARIOU, BIGARNE, l'abbé VOILLERY, l'abbé SIROT, LATOUR, DUBOIS, MORELOT, TISSERAND, et AUBERTIN, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Digitized by Google

Ouvrages reçus

1° Société Eduenne, t. XIX.

2° Société des Sciences de l'Yonne, 1892.

3° Bulletin d'Histoire et Archéologie religieuses du diocèse de Dijon, 4e livraison.

4° Bulletin de la Section d'Histoire et de Philologie du Comité des Travaux historiques, 1892.

5° *Analecta Bollandiana*, 1892.

6° Société d'Emulation des Vosges, 1892.

7° Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de la Seine-Inférieure, 1892.

8° Aqueduc romain de Thounes, broch.

9° Congrès des Sociétés savantes, 1892.

10° Académie d'Hippone, n° 25.

11° Revue Savoisienne, fasc.

12° Notes de l'abbé Boudrot.

Service des collections

1° Cachet représentant une Renommée ayant les pieds appuyés sur deux cœurs, avec la légende : *J'en trompe un.* Trouvé au climat « Les Rôles ». Don de M. Rapeneau, jardinier.

2° Une monnaie romaine trouvée à Chorey.

A la dernière réunion du Bureau, tenue le 27 novembre dernier, il a été traité les questions suivantes :

« La proposition, émise à des séances précédentes, par M. le docteur Victor Affre, a été reprise et la question de reproduction par la photographie de divers monuments locaux, jugés dignes d'un intérêt historique, a été décidée en principe, autant que les ressources de la Société le permettront.

« A la mairie sont déposés plusieurs clichés provenant de l'atelier de feu M. Millot. Il y en a aussi chez M. Billerey et chez M. Mutin. Il y aura lieu de constater l'existence de ces clichés et de faire exécuter ceux qui manquent.

Digitized by Google

« M. Bernard sculpteur, possède plusieurs vues de Beaune : Une vue de la vieille porte Saint-Martin, peinte par feu M. Louis Bonnet, appartenant à M. Joseph Bouchard. On pourra aviser aux moyens d'en faire des reproductions photographiques, ainsi que d'une peinture, œuvre de feu M. Marc Duval, appartenant à M. Bigarne.

« M. Bigarne a proposé de conférer le titre de membre adjoint de la Société, sans cotisation, à un photographe, dont le concours pourra être utile en maintes circonstances à la Société. Le choix du bureau a désigné M. Raoul Mutin.

« Une commission pourrait être nommée à l'effet de classer les photographies que possède la Société et de veiller à la confection de celles à exécuter dans l'avenir. »

Sur la présentation de MM. de Montille et l'abbé Sirot, M. Bocquet (Albert), négociant en vins à Savigny-sous-Beaune, est admis, à l'unanimité des suffrages, au titre de membre résidant.

Au sujet d'une lecture relative au torrent de Genet, faite à la précédente séance, M. Latour fait connaître qu'il existe aux Archives de la Mairie, un croquis de la source et du cours de ce torrent. Ce document sera retenu au procès-verbal.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Cloutier-Martin, membre résidant et adjoint au maire de la ville de Beaune, relative au projet d'ouverture prochaine du Musée de la Société, projet dont il fait ressortir les avantages pour l'instruction du public.

Ce projet, décidé en principe à la dernière séance du Bureau, est soumis à l'assemblée et suivi d'un vote unanime. En conséquence, il est décidé que le Musée sera ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, de une heure à trois de l'après midi, à commencer par le premier dimanche de l'année 1893, et que le service en sera confié à MM. Aubertin, Bigarne et Quantin, qui prendront leurs dispositions à cet effet. Ce service sera sus-

Digitized by Google

pendu pendant les vacances, ainsi que pendant les jours fériés.

Les personnes qui désireraient visiter les collections hors des jours spécifiés pourront s'adresser à tous les membres de la Société en général, à qui a toujours été et est dévolu ce droit.

M. Bigarne lit une monographie de l'église de Combertault, travail destiné à servir de complément à une notice sur l'ancien prieuré existant dans ce village,et qui a fait l'objet d'une communication antérieure. Cette étude comprend une description complète des détails architecturaux de l'église, où dominent les caractères du XI^e^ siècle ; des écussons et des statues accusent le XVI^e^ siècle ; les dalles funéraires, sans intérêt historique et archéologique, portent les dates de 1635, 1674, 1760 et 1761 ; mention est faite de l'épitaphe commémorative de M^gr^ Jean-Baptiste Pallegoix, évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam, mort à Bangkok, en 1862.

Le chœur et l'abside de l'église de Combertault, remontant au XI^e^ siècle, recommandent d'une manière toute spéciale cet édifice religieux à l'attention des archéologues, au même titre que la chapelle de Saint-Martin-de-l'Aigue, de Bligny-sous-Beaune et de Clomot.

M. l'abbé Voillery signale l'église d'Auxey-le-Petit, qui se présenterait dans de plus grandes conditions d'ancienneté. La tradition lui attribuerait la date de 815, date fixée par une inscription qui demanderait à être soumise à un contrôle sérieux. Il pourra être revenu sur cette question, quand il aura été procédé à une visite des lieux.

M. Aubertin lit une notice sur la sépulture de Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, fondateur de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Ce travail a pour but principal d'essayer de donner, à l'aide de monuments analogues de la même époque et existant encore, une idée de l'ornementation et des détails architecturaux de la tombe en airain de la Fondatrice et de la forme de son cer-

Digitized by Google

cueil en plomb. Ces deux objets ayant disparu pendant la Révolution, il n'a été possible que de s'appuyer sur des termes de comparaison encore visibles ou décrits dans des ouvrages spéciaux.

Quelques renseignements sont donnés par le même membre sur les résultats d'une fouille, faite, il y a trois mois, dans un puits gallo-romain, sur le finage de Santenay. Un vase en airain, orné d'anses du travail le plus délicat, a été acquis au prix de 600 francs par le Musée des Origines nationales de Saint-Germain-en-Laye. Une paire d'éperons en fer de grande dimension et offrant beaucoup d'analogie avec les objets de même usage employés par les Arabes, a été également acquise au prix de 130 francs. A raison de leur forme, qui s'est perpétuée chez les peuplades africaines, ces éperons pourraient avoir été laissés par l'invasion des hordes islamites en nos régions, dans le premier tiers du VIIIe siècle.

Un membre rappelle la découverte faite, l'an dernier, dans le terrain de la cour d'une maison de la rue des Tonneliers, d'une arme en fer, sorte de pertuisane ou fauchon, attribuable à l'époque du moyen âge. La Société regrette que cet objet ait eu une autre destination que celle de son Musée.

M. Quantin émet la proposition que la Société exprime le vœu suivant: « Qu'exemption soit accordée aux membres des Sociétés savantes, reconnues par l'Etat, des droits des recherches dans les greffes et dépôts d'archives de toutes les localités. » La Société donne son approbation à cette proposition et décide qu'à la prochaine séance il sera statué sur la forme définitive de la demande devant être adressée à l'autorité compétente.

La discussion s'élève ensuite sur la question de savoir s'il serait possible d'obtenir la communication du 1er volume des registres du Chapitre de Beaune, qui font partie des Archives départementales de la Côte-d'Or. La Société est d'avis de chercher à s'enquérir avec discrétion si cet envoi ne souffrirait pas

Digitized by Google

plus de difficultés que celui qui a été obtenu du Grand Cartulaire de la Collégiale, lequel est resté pendant plusieurs mois à la disposition d'une commission. Cette question sera reprise à bref délai.

Un membre expose que des notes avaient été recueillies par feu M. l'abbé Boudrot sur les manuscrits, incunables et autres raretés bibliographiques que possède la Bibliothèque publique de Beaune. La Société décide qu'on s'enquerra du sort de ces documents dont profit ne peut manquer d'être tiré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

M. Fernand GAGNEPAIN

L'année 1893 s'est ouverte, pour nous, sous de funestes auspices : la Société a eu à regretter la perte d'un de ses membres les plus jeunes, M. Fernand Gagnepain, enlevé le 12 janvier dernier à sa famille, à ses collègues, à ses amis.

Durant le cours d'une douzaine d'années passées au milieu de nous, qui n'eût pas envié le sort de celui qui n'est plus ? Affections familiales, relations honorables, considération générale, situation commerciale parfaitement établie, perspective d'un long et agréable avenir, tout se trouvait réuni. La mort impitoyable a tout emporté, hormis le souvenir qui, seul, possède la puissance de lui survivre.

Reprenons en quelques mots cette carrière si prématurément rompue, pour juger comme elle a été dignement remplie.

Né à Châtillon-sur-Seine en 1854, Fernand Gagnepain avait commencé, aussi tôt que possible, ses études au collège de cette ville et les y avait suivies jusqu'à la philosophie inclusivement. Sous le double rapport de l'assiduité et de la régularité de conduite ses contemporains l'ont cité comme modèle. En rhétorique, le *Prix Nisard*, fondé par

Digitized by Google

l'éminent littérateur de ce nom, fut la récompense de son travail. A cette belle couronne, décernée annuellement au meilleur élève dans la section des Lettres, Gagnepain attachait un honneur hors ligne et l'avait conservée on peut dire religieusement comme l'un des plus doux souvenirs de son adolescence.

Ce qu'il avait été au collège de Châtillon, Gagnepain le fut à l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie de Dijon : l'étudiant laborieux, toujours avide de s'instruire pour se trouver, à un moment donné, à la hauteur de la profession scientifique où tendaient ses efforts. Aussi, ses goûts studieux n'avaient-ils pas échappé à l'attention de ses maîtres ; l'un d'eux, bon juge en pareille matière, M. Ladrey, professeur de pharmacie et de toxicologie médicale, eut soin de recommander pour l'emploi de préparateur son jeune compatriote châtillonnais. En 1878, nous voyons Gagnepain lauréat de l'un des prix dont dispose l'Ecole en faveur des élèves les plus méritants.

Fixé définitivement à Beaune en 1880, le pharmacien-chimiste Gagnepain n'eut pas longtemps à attendre pour obtenir ce qu'on appelait autrefois dans une cité *le Droit de bourgeoisie ;* de suite une clientèle nombreuse s'attacha à lui. Ce fait s'explique sans peine pour tous ceux qui ont été à même d'apprécier, outre sa science professionnelle, sa bienveillance et son aménité vraiment inaltérables, son sentiment si délicat des convenances sociales, son affection si dévouée à ses amis. Quant à la générosité de son cœur les pauvres en parleraient mieux que moi : souvent au lieu de leur réclamer des payements, il leur faisait des aumônes.

M. Gagnepain avait compris de prime abord la mission

Digitized by Google

de la Société d'histoire et d'archéologie qui est celle d'inspirer l'amour du pays, en offrant les moyens de le faire mieux connaître. C'était, avant tout, un centre d'études ; cela lui suffisait pour y prendre son rang. Assidu aux séances, il s'intéressait autant aux discussions qu'à la lecture des mémoires. Le diplôme de notre compagnie, il avait voulu l'exposer à côté de deux autres émanés de l'Université de France et par lui brillamment conquis. De la science, des savants, des travailleurs, il s'en entretenait toujours avec respect et en homme convaincu.

Une dangereuse maladie, dont les avant-coureurs se faisaient sentir depuis quelque temps, se déclara au mois de juin dernier avec un caractère de nature à inspirer immédiatement l'inquiétude. Sur les conseils des médecins, M. Gagnepain était allé demander au séjour de la campagne un soulagement à ses maux, car déjà il ne comptait presque plus sur une guérison. Ses prévisions n'étaient hélas ! que trop fondées et, vers la fin de l'année, tout espoir était perdu ; il ne s'agissait plus que d'une question de jours. Calme, résigné aux décrets de la Providence, notre confrère se prépara à la séparation de tout ce qui lui était cher en ce monde. Qui n'a cessé d'honorer Dieu a moins à craindre de sa justice qu'à espérer de sa miséricorde. Cette pensée l'a soutenu, l'a aidé à supporter les plus fortes souffrances et lui a épargné de navrantes angoisses au moment où ont sonné les premiers coups de l'heure suprême. En un mot, il a voulu mourir en chrétien. Inclinons-nous devant cette fin librement et délibérément choisie.

Il s'est éteint, entouré des siens, dans la demeure hospitalière d'un ancien condisciple, son plus fidèle et plus

Digitized by Google

constant ami (1), qui, dans les tristes phases de la maladie et lors de sa plus triste issue, a fait preuve d'un dévouement dont l'exemple semblerait emprunté aux temps antiques.

D'après ses volontés, M. Gagnepain repose dans une sépulture de famille, au cimetière de Châtillon. A ses obsèques, célébrées à Gevrey-Chambertin et auxquelles plusieurs membres de notre Société se sont fait un devoir d'assister, l'un de nous, M. David, a retracé les titres du regretté défunt à l'estime de ses collègues et de ses concitoyens. Peut-être eussé-je dû me borner à répéter ici les paroles qui ont terminé la funèbre cérémonie ; elles eussent mieux exprimé ma pensée et sans doute la vôtre, Messieurs, pour rendre ce nouveau témoignage de confraternité à celui dont nous avons mené le deuil, en ayant encore une fois l'occasion de méditer profondément sur l'instabilité des choses d'ici-bas.

CHARLES AUBERTIN.

M. Joseph PETASSE

Une voix plus autorisée que la nôtre vous a déjà parlé de M. Joseph Petasse (2). Mais permettez encore à un ami de vous entretenir un instant de son ami. Nous emprunterons les éléments de cette notice à nos souvenirs intimes, à des notes biographiques qui ont été laissées par notre Poète et

(1) M. Grateyrolle, pharmacien à Gevrey-Chambertin.
(2) M. de Montille, président de la Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

aussi à son œuvre : car les poètes sont comme les cygnes, on suit leurs traces au duvet tombé de leurs ailes.

*
* *

Joseph Petasse naquit à Beaune le 27 juillet 1803 : son père, humble chapelier, habitait en ce moment la rue Saint-Pierre. L'enfant était si débile à sa naissance, qu'on se hâta de le porter à l'église pour qu'il reçut le baptême.

Ce sacrement lui fut conféré par son oncle maternel, l'abbé Claude Binget, ancien curé de Saint-Martin, qui avait confessé la foi pendant la tourmente révolutionnaire, et qui était alors modeste vicaire de Notre-Dame. Le prêtre, après avoir achevé les rites sacrés, éleva l'enfant vers le ciel, conjurant le Seigneur de le bénir et de lui donner force et vigueur.

Joseph connut à peine les embrassements de sa mère, qui était un ange de patience et de douceur ; il la perdit vers l'âge de cinq à six ans. Cette première douleur laissa dans son âme une empreinte ineffaçable. Plus tard, il l'exhala dans ces vers :

Oh ! qu'il l'enlace bien de ses bras caressants
L'enfant qui peut dormir sur le sein de sa mère !
Moi, je n'ai pas connu ces transports innocents :
Le sort dès le berceau m'a fait la vie amère (1).

Au retour de la cérémonie funèbre, l'abbé Binget embrassa l'orphelin et lui dit : « Joseph, ne crains rien ; tant que je vivrai, je veillerai sur toi et rien ne te manquera. » Le protecteur ne devait survivre que six semaines à la défunte !...

(1) Fleurs des champs, p. 26.

Digitized by Google

Par une belle soirée de juin, veille de Saint-Claude, l'enfant, vêtu de noir et portant un petit panier, fut conduit près du vieux prêtre, pour lui souhaiter la fête. Il le trouva alité et atteint d'une grave pneumonie. Il lui débita son compliment avec grâce et gentillesse et lui offrit deux colombes. Le malade sourit mélancoliquement et dit : « Enfant, il ne faut plus me souhaiter de longs jours ; mais demander pour moi la grâce de saintement mourir. Résignons-nous à la volonté de Dieu. Approche ; donne moi ton dernier baiser et reçois ma dernière bénédiction. » Quelques jours après, l'abbé Binget reposait à côté de sa nièce. Et Joseph, encore plus orphelin, devait dire :

... J'ai fait de la vie un dur apprentissage
Et dès les premiers pas de mon pélerinage
J'ai connu le malheur (1).

***

Nous le laissons raconter lui-même les évènements qui suivirent. « Mon père, dit-il, passa quelques mois dans le veuvage ; il s'en trouva mal et convola à de nouvelles noces. Il était honnête ouvrier, mais malheureusement il oubliait parfois les règles de la tempérance : il ne trouva pas dans le mariage le calme et le bonheur rêvés. Sa nouvelle épouse d'un caractère fortement trempé, n'avait pas la patience de ma mère, douce comme l'agneau : une séparation volontaire eut lieu. Mon père s'éloigna de Beaune et me laissa entièrement à la charge de mes aïeux paternels et maternels. Ils s'acquittèrent de leur tâche avec sollicitude et tendresse. Et aujourd'hui que je goûte les fruits

(1) Fleurs des Champs, p. 280.

Digitized by Google

de leur bonne éducation et que je puis apprécier tout le bien qu'ils m'ont fait, je prie Dieu de les récompenser au ciel (1). »

Comme Joseph était intelligent on lui fit suivre les cours du collège. Dans ses études, il fut docile et laborieux, mais il obtint peu de succès. Cependant la flamme poétique s'éveilla en lui quand ses maîtres mirent entre ses mains, Virgile et Horace : il tourna le ver latin avec grâce et facilité et même il composa furtivement quelques vers français.

Sur les bancs du collège il se lia d'une profonde amitié avec les élèves d'élite : avec Théophile Foisset qui devait honorer la magistrature et les lettres ; avec Claude Rossignol, qui devait se faire un nom dans l'histoire et l'archéologie ; avec Simon Gauthey, le futur poète beaunois ; avec Bernard Edouard, le savant bibliophile qui mourut jeune et laissa tant de regrets. Plus tard, il leur dédia plusieurs de ses pièces de poésie.

Ces condisciples de Joseph complétèrent leurs études, mais lui n'eut pas cette bonne fortune. A la fin de sa seconde, le père Binget lui dit : « Mon enfant, te voici parvenu à l'âge où il faut penser à ton avenir. Te sens-tu de l'attrait pour l'état ecclésiastique ? dans cette prévision, je t'ai gardé la bibliothèque de ton grand oncle. — Mon père, répondit le jeune homme, je vous l'avoue, je n'ai jamais pensé à ce saint état.

— Puisqu'il en est ainsi, choisis un métier qui assure ton pain : Petasse et moi nous ne sommes pas assez riches

(1) Notes biographiques.

Digitized by Google

pour te faire achever tes études et te lancer dans la carrière du droit ou de la médecine. »

***

Joseph prit le métier qui allait le mieux à sa nature d'artiste ; il entra en apprentissage chez un horloger de la ville. Au bout de quelques mois, il fut assez habile pour gagner son pain ; il se mit à voyager en France et en Suisse.

Sa première étape fut à Arnay-le-Duc, chez un bon vieillard qui le garda dix-huit mois. Rêveur et épris de la belle nature, le jeune ouvrier allait dans ses heures de loisir se promener avec un ami sur les bords de l'Arroux, aux rives des étangs voisins et surtout au ravissant paysage de la Coquille. Plus de trente ans après, encore sous le charme de ces scènes du passé, il écrivait à cet ami :

A ton seul souvenir verdoyante Coquille.
S'ouvre la corne d'or des songes décevants :
.....
Je suis jeune, tout rit et je n'ai que vingt ans !..

Nous avions à peu près, ami, cet heureux âge
Quand devançant le jour, nous venions les matins,
Eveiller les oiseaux blottis dans le feuillage,
Ou surprendre endormis les papillons lutins ;

Quand des prés embaumés, ondoyant sous la brise,
Nous foulions vers le soir les herbages fleuris,
Nous racontant ces riens que l'âme idéalise,
Fleurs dont l'aile du temps sème au loin les débris (1).

(1) Fleurs des bois, p. 58.

Digitized by Google

Pendant plusieurs années, il erra de ville en ville pour se perfectionner dans son art. Partout il fut poursuivi par l'obsession poétique. Et dans les hôtelleries, quand après le repas, ses compagnons se prenaient à jouer, lui crayonnait des vers. Il nous a montré ses premiers préludes : ils n'étaient pas indignes des chants qu'il devait faire entendre.

*
* *

Las de cette vie errante, Joseph, âgé de vingt-six ans, se fixa dans sa ville natale. Dans le mois de juillet 1827, il épousa Mlle Justine Gouget-Duval. Elle lui apporta, ce qui vaut mieux que la fortune et la beauté, toutes les qualités du cœur qui font la femme accomplie. Elle lui donna trente-six années de bonheur.

Le ménage fut d'abord pauvre ; mais le travail, l'ordre et l'économie y amenèrent peu à peu l'aisance. Dans ses moments pénibles, l'ouvrier découvrait le berceau de ses enfants ; il les regardait avec tendresse, puis il reprenait vaillamment sa tâche. Le dimanche lui apportait des heures de liberté et de repos. Après avoir adoré son Dieu, car notre artisan était profondément chrétien, il errait, en compagnie de sa femme et de ses enfants, dans la campagne. Il s'enfonçait dans les combes ombreuses, il se cachait au fond des bois, il s'asseyait au bord des sources et se plaisait à écouter les mille voix de la création. Il disait alors :

Je suis comme l'oiseau, qui sorti de sa cage
En s'élançant dans l'air, jette un cri de bonheur.

. . . . . .

Heureux le cœur sensible aux voix de la nature,

Digitized by Google

Les sons harmonieux qui passent dans les airs,
La feuille qui palpite et l'onde qui murmure
Sont un luth animé, qui module des vers (1).

M. Petasse fut l'époux aimant, le père affectueux et dévoué. Ces sentiments lui inspirèrent de beaux vers ; ici, nous avons le regret de ne pouvoir citer, nous dépasserions le cadre que nous nous sommes imposé.

Quinze années d'un travail incessant acquirent à l'horloger beaunois une position aisée ; mais elle le fatiguèrent. L'usage de la loupe et une application trop assidue le rendirent myope. Contraint d'abandonner son métier, il fut nommé, par les magistrats de la ville, économe de l'Hôtel-Dieu.

***

Pendant dix années, il s'acquitta de cet emploi avec zèle et intelligence. En 1849, par suite de la crise commerciale qui régnait alors, l'Hospice était dans une gêne extrême : il avait en cave tous ses vins de 1847, 1848, 1849, qui étaient d'une qualité supérieure. L'économe parcourut le nord de la France et la Belgique et écoula rapidement les neuf cents pièces qui encombraient les celliers. Il ramena la prospérité et l'abondance dans la maison des pauvres, et il confirma aux hospices de Beaune le titre de noblesse, dont nos ducs étaient si fiers, d'être les seigneurs des meilleurs vins de toute la chrétienté.

Sans ambition, modéré dans ses désirs, M. Joseph Petasse, à l'approche de sa cinquantième année, se démit de ses fonctions pour se livrer pleinement à ses goûts poé-

(1) Fleurs des Champs, p. 322-323.

Digitized by Google

tiques. Il acheta une petite villa, bâtie dans un site alpestre, au milieu des bois de Bouilland, près des ruines de l'abbaye de Sainte-Marguerite. Chaque année, il s'y rendit au retour des hirondelles et y demeura toute la belle saison, plus heureux qu'un roi, se croyant le seigneur des champs, des bois, des monts et des vallées qu'embrassait son horizon. Sa vie se passait à rêver et à composer des vers. Il ne quittait cette charmante solitude que quand les neiges et les frimas le chassaient à la ville.

Ecoutons-le chanter son bonheur :

Vivre au milieu des bois, errer sous leur ombrage,
Etait l'unique vœu que j'adressais au sort ;
Et je vis aujourd'hui dans ce frais paysage
Où, voyageur lassé, j'ai rencontré le port.

J'ai le ruisseau limpide où la truite fourmille,
Les champs où la perdrix promène sa famille,
Et de tous côtés les bois pour horizon.

Le soir et le matin dans mes courses aimées
J'ai l'aiguade au flot pur, les brises parfumées,
Et des désirs bornés au seuil de ma maison (1).

C'est à Sainte-Marguerite que M. Joseph Petasse eût ses meilleures inspirations et qu'il composa ses plus beaux vers ; arrêtons-nous dans cette villa et étudions son œuvre poétique.

***

En 1842, encouragé par l'accueil fait aux poésies de Reboul et d'Antoinette Quarré, l'horloger de Beaune publia,

(1) Le Collier de Perles, p. 31.

Digitized by Google

sous le titre gracieux de *Fleurs des Champs* (1), les vers qu'il avait composés dans son atelier. Il fut loin d'obtenir le succès du boulanger de Nîmes et de l'ouvrière de Dijon ; sa voix demeura sans écho. Cependant, ce recueil abondait en pièces charmantes telles que *les Mésanges*, *le Val de Lusigny*, *l'Arbre triste*, *les Voix Matinales*, *les Colombes*. *la Solitude*. Voici l'appréciation qu'en fait un maître, Victor Hugo : « Il y a dans vos vers, Monsieur, un sentiment sincère et profond. Je vous en remercie du fond de l'âme, car tout ce qui est vrai me rend heureux. Vous aimez la nature et la poésie : ce sont les deux plus grandes choses du monde, après Dieu. Continuez, Monsieur, à penser à comprendre : qui comprend, grandit. »

M. Joseph Petasse, continua : « Chantons, dit-il, quand l'inspiration nous sollicite, et si la gloire nous fait défaut, nous aurons rencontré dans la culture des lettres un peu d'adoucissement aux peines de la vie et c'est assez. » Dans les premières années qu'il habita Sainte-Marguerite, il fut encore poursuivi plus vivement par l'obsession poétique : un site champêtre, un coucher de soleil, une fleur, un oiseau, tout l'inspirait. Parfois cette inspiration était si pressante qu'il était forcé de se lever la nuit pour écrire des vers. Le plus souvent il enfermait sa pensée dans les étroites limites d'un sonnet. Il nous en dit la raison :

Comme le sage Horace et le bon La Fontaine,
J'aime les courts récits, j'ai peur des longs travaux.
.....
Bien mince est mon bagage et courte est mon haleine.
.....

(1) Paris, Pélissonnier, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 24.

Digitized by Google

Mais graver sa pensée ou riante ou sévère
Dans un cadre imposé qui la borne et l'enserre,
Avec un horizon bien défini, bien net,

C'est un travail que j'aime où ma muse est à l'aise ;
Où mon cœur agité se délasse et s'apaise.
C'est pourquoi j'ai choisi la forme du sonnet (1).

En 1857, M. Joseph Petasse réunit cent et un de ces petits poèmes qui étaient parfumés comme des roses et ailés comme des papillons et les publia sous le titre de *Collier de Perles* (2). Boileau a dit :

Un sonnet sans défauts vaut seul un long poème.

Certainement tous ceux du Poète de Sainte-Marguerite n'ont pas cette valeur, mais les critiques les plus sévères conviendront que plusieurs sont dignes de Pétrarque.

Le *Journal de Beaune* ayant publié d'Armand Gouffé, le gai troubadour, des charades pleines d'esprit, de grâce et transparence, M. Petasse s'exerça dans la *Revue Bourguignonne* à ce genre de poésies. Il les recueillit et les publia sous ce titre le *Sphinx* (3). Le disciple fut au-dessous du maître ; ses compositions sont ingénieuses et charmantes, mais parfois elles sont d'une interprétation difficile et le sphinx enveloppe tellement son énigme qu'il la rend impénétrable.

***

Notre Poète fut mieux inspiré dans les *Fleurs des Bois*, (4) qui parurent en 1863. Le volume s'ouvre par une étude

(1) Collier de Perles, p. 8.
(2) Paris, Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 13.
(3) Beaune, imp. Ed. Batault-Morot, place Monge.
(4) Beaune, imp. Ed. Batault-Morot, place Monge, 20.

Digitized by Google

magistrale sur la poésie et son mode de manifestation. Ce recueil est l'un des meilleurs du Poète de Sainte-Marguerite : on y trouve pureté de goût, fraîcheur d'imagination, un vif sentiment de la nature et une langue riche et harmonieuse. La *Coquille*, le *vin de Volnay*, le *Coucou*, les *Roitelets*, les *Premiers Beaux Jours*, une *Matinée d'automne* sont de ravissants petits poèmes. On sent que « chacun d'eux a mûri à son heure, en son temps, sans efforts, sans tension, et toujours sous le coup d'une impression profonde et vraie. »

Des élégies se mêlent à ces chants. Elles sont consacrées à l'abbé Barard, qui fut en son temps le Vincent de Paul de Beaune ; au docteur Molin, le médecin des pauvres et à Antoinette Quarré qui, douée d'un rare talent poétique, mourut jeune et dans l'indigence. Il dit à cette fille des Muses :

Le ciel nous enviait la vierge solitaire,
Fleur modeste cachée en ces terrestres lieux,
Et l'ange de la mort est venu sur la terre
Moissonner la fleur pour les cieux.

Mais tu nous a laissé, tendre et sensible femme,
Des vers étincelants d'éternelle beauté,
Purs élans de ton cœur, doux soupirs de ton âme,
Couronne d'immortalité (1).

En 1875, M. Petasse, âgé de soixante-douze ans, publia les *Roses de Noël* (2). Dans ce recueil rien ne trahit la vieillesse ; l'artiste a gardé la souplesse et la variété de son

(1) Fleurs des Bois, p. 134.
(2) Beaune, Ed. Batault-Morot, rue Saint-Etienne.

Digitized by Google

talent, son pinceau a conservé sa fraîcheur et sa lyre la pureté de ses sons. Son âme est une harpe éolienne qui rend avec mélodie ses sentiments et tous les bruits qui s'élèvent autour d'elle : parfois ses notes sont gaies, mais le plus souvent elles sont tristes et voilées. Il dit, en terminant ce recueil :

Pour moi, voici l'hiver, saison mélancolique.
L'hiver qui détruit tout, et parfums et couleurs,
De son aile a touché mon rameau poétique :
Les *Roses de Noël* sont mes dernières fleurs (1).

*
* *

Il se trompait, la muse lui resta fidèle : elle lui dicta les *Brises des Montagnes* (2), qu'il publia en 1883, à l'âge de quatre-vingts ans. Ce recueil, en tout digne de ses aînés, commence par une ode à Lamartine, que M. Petasse adressa à l'Académie de Mâcon, à l'occasion du concours qu'elle ouvrit en 1878, lors de l'érection de la statue du grand poète dans sa ville natale. Notre ami, il est vrai, ne remporta pas le prix, mais nous avons entendu des connaisseurs préférer son ode au sonnet qui fut couronné. On remarque encore, dans ce volume, la traduction du *Remerciement de Mistral*, quand il fut proclamé maître ès-jeux floraux.

Le chantre de Mireille écrivit au traducteur : « Monsieur, j'ai lu avec une surprise bien douce la traduction en vers, dont vous avez fait hommage à mon *Remerciement* de maître ès-jeux floraux. — Vous avez rendu avec autant

(1) Roses de Noël, p. 216.
(2) Beaune, Arthur Batault.

Digitized by Google

d'élégance que d'exactitude ce petit morceau académique, et je suis fort étonné, que sans connaître ma langue natale, vous ayez pu atteindre à cette précision. »

« La haute poésie, dit Joubert, est chaste et pieuse. Quiconque n'a jamais été pieux ne sera jamais poète. » M. Joseph Petasse fut poète parce qu'il était éminemment religieux. Dans tous ses recueils,il prie et adore. Son culte n'est pas la réligiosité de certains poètes : c'est le catholicisme hautement affirmé et franchement pratiqué. Dans l'un de ses poèmes, le *Monogramme divin* (1), il fait le chemin de la croix comme une femme du peuple, il célèbre le mois de Marie comme une humble jeune fille, il fait le mois de Saint-Joseph, patron des ouvriers, comme un pieux artisan. « Sous ce titre, dit-il, j'ai réuni les trois opuscules suivants : *Via dolorosa*, le *Nimbe Virginal*, l'*Auréole de Saint-Joseph*, qui sont sous une forme nouvelle : le Chemin de Croix, le mois de Marie, le mois de saint-Joseph. »

« Mes œuvres, dit avec modestie le Poète de Sainte-Marguerite, ont été faites sans prétention littéraire :

J'ai chanté pour moi seul, comme l'oiseau des bois,
Qui ne soupçonne pas qu'on écoute sa voix.

« Je n'ai eu aucun succès. Comme dédommagement, quelques amis au goût délicat ont apprécié mes vers. Leurs noms, cachés au fond de mon cœur, suffisent à ma vanité et à ma renommée (2). »

A notre humble jugement, M. Petasse mérite un rang

(1) Beaune, Batault-Morot, imprimeur-éditeur, rue St-Etienne, 1876.
(2) Notes biographiques.

Digitized by Google

distingué parmi les poètes de troisième ordre, *minores poetæ*. Les sept recueils qu'il a publiés offrent des pièces d'une valeur réelle, et, si l'on faisait un choix des meilleures,on obtiendrait un volume qui serait un véritable écrin tout rempli de perles et de diamants.

***

Notre Poète exerça une heureuse influence autour de lui. Enhardies par son exemple, M^lles^ Lavey, Jacques et Pauline Maritoux composèrent des poésies qui ne sont pas sans mérite. Il fut le correcteur et l'inspirateur de ces deux recueils d'épigrammes, de satyres, de scènes comiques intitulés les *Echos de la Ville* (1) qui rappellent la grâce rieuse d'Aristophane, l'esprit et la malice de Molière. M. Louis Moissenet, qui en est l'auteur, composait très difficilement ; il apprit, sous la direction, du Poète de Sainte-Marguerite, à faire à force de travail des vers faciles, vifs, ailés et piquants comme des guêpes d'or. Ces recueils sont deux bijoux poétiques.

Le Poète aimé de M. Petasse fut Simon Gauthey. Il y avait entre ces deux hommes différence de condition, de fortune, de caractère et de goûts. Simon appartenait à l'aristocratie du commerce, il jouissait d'une belle fortune, il était plein de gaîté et de verve gauloise, comme poète il saisissait surtout le côté réel et pittoresque des choses, il inclinait vers l'école de Béranger. Joseph au contraire était un enfant du peuple, qui connut la pauvreté ; triste et rêveur par caractère, il était porté aux larmes, il aimait

(1) Beaune, imprimerie Batault-Morot, 1879. — Imprimerie Arthur Batault, 1885.

Digitized by Google

l'idéal et la belle nature, il prit Lamartine pour modèle. L'amour de la poésie rapprocha ces deux âmes et les rendit intimes.

M. Joseph Petasse a célébré dans des vers ravissants le mariage, la vie douce et fortunée de son ami (1). Il fit mieux, il retoucha les vers des *Pampres de Bourgogne* (2), le titre de gloire de M. Gauthey.

Simon ne fut pas ingrat ; il traça dans son poème le portrait de son ami. Qu'il nous soit permis d'en citer quelques vers, car il nous serait impossible de mieux dire et de mieux peindre :

Honneur à l'artisan tourmenté par la rime,
Qui travaille en chantant comme Reboul à Nîme,
Et cueille aux champs, aux bois, des fleurs pour l'avenir,
Car ses vers sont des fleurs que rien ne peut ternir.
Dans un rythme si pur il épanche ses larmes,
Que ses chagrins, hélas ! pour nous sont pleins de charmes.

Merci donc pour tes vers d'une grâce infinie,
Ils t'ont gagné les cœurs par leur douce harmonie,
Et t'ont fait des amis dont le plus grand désir
Est d'errer avec toi dans tes jours de loisir.

Mais à quoi bon quelqu'un pour partager tes courses,
Dans les champs, dans les prés, aux bords des sacrées sources.
Tout devient ton ami, la fleur, l'arbre ou l'oiseau
Qui t'adresse son chant, perché sur un rameau ;
Et jusqu'au fond des bois fuyant la multitude
Tu n'es jamais moins seul que dans la solitude.

---

(1) Fleurs des Champs, p. 281. — Fleurs des Bois, p. 19.
(2) Beaune, Damongeot, place Monge, 1874.

Digitized by Google

Voilà ta vie, ami, ne maudis plus ton sort,
Dans ton berceau la muse avait mis un luth d'or (1).

Le Poète de Sainte-Marguerite répondit à son fortuné collègue, qui avait de splendides domaines et qui possédait hôtel à la ville, château et villa à la campagne :

Sur ce diapason, pourquoi monter ta lyre ?
Pourquoi me prodiguer l'or, l'encens et la myrrhe ?
A moi, timide oiseau qui chante dans les bois,
Dont nul écho jamais n'a répété la voix.
.....
Dans ton berceau la Muse a mis double trésor,
Lyre aux sons enchanteurs et cassolette d'or.

Il me vient tout-à-coup une pensée étrange,
Tu crois les lots égaux, veux-tu faire un échange ?
J'accepte sans mot dire et même sans compter.
— Ton silence équivaut au refus d'accepter (2).

*
* *

M. Joseph Petasse fut l'un des créateurs de notre petite académie. En 1851, il s'unit à M. Jules Pautet, au président Guillemot et à quelques hommes d'élite et fonda la *Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune*. Il fut l'un de ses membres les plus aimables, les plus assidus et les plus laborieux. *Les Souvenirs des Alpes* (3), qui furent la première publication de notre société, sont l'œuvre de M. Petasse. C'est le récit d'un voyage en Suisse. Ce récit est en prose, mais cette prose est si colo-

(1) Pampres de Bourgogne, p. 93.
(2) Roses de Noël, p. 209-211.
(3) Beaune, imp Batault-Morot, 1857.

Digitized by Google

rée et si harmonieuse que l'on sent qu'elle est écrite par un poète. Souvent notre collègue se plaisait à lire quelques-unes de ses compositions poétiques ; c'était toujours une fête pour nous. Plusieurs d'entre elles enrichissent nos Mémoires.

Depuis près de trois ans, le Poète n'apparaissait plus parmi nous : la vieillesse avait obscurci son intelligence et courbé sa haute et forte stature ! Le 8 décembre 1892, fête de l'Immaculée Conception, Joseph Petasse, muni des sacrements de l'Eglise et entouré de sa famille, rendit doucement son âme à Dieu, dans sa quatre-vingt-dixième année. Ses lèvres entr'ouvertes par un dernier sourire semblaient redire ces vers du *Monogramme divin :*

Nous devons t'honorer, Vierge immaculée,
Il est doux de vivre et de mourir pour toi !

E. Bavard,
Chanoine honoraire, Curé de Volnay

A la séance du 2 mars, M. le Président a prononcé les paroles suivantes :

M. l'abbé CHAUVENET

Né à Mavilly le 20 août 1819, M. l'abbé Chauvenet est décédé à Beaune le 19 janvier 1893, à l'âgé de soixante-treize ans.

Depuis près de deux ans, il portait en lui le germe d'une maladie qui ne pardonne pas et qui déjà l'avait conduit

Digitized by Google

aux portes du tombeau ; cependant ce n'est point elle qui devait avoir raison de son robuste tempérament. Il a été emporté en quelques jours par une bronchite aigüe contractée aux funérailles de Monsieur le chanoine de Chalonge, ancien curé de Notre-Dame de Dijon (1).

Sa mort a été des plus édifiantes.

Quel édifiant spectacle, en effet, que celui de ce prêtre vénérable qui, après avoir lutté toute sa vie, luttait une dernière fois contre un ennemi que jamais personne n'a vaincu, trouvant dans sa foi assez de force pour la confesser publiquement, assez de force dans l'énergie de sa volonté pour répondre d'une voix nette et précise aux dernières prières de l'Eglise.

Né de parents chrétiens, il fut élevé chrétiennement. Sa grande piété, son amour pour le travail, son grand cœur et son intelligence peu commune, qui lui valut tant de succès pendant le cours de ses études, semblaient le désigner pour le sacerdoce. Sans doute on le verrait un jour se consacrer au ministère paroissial ; peut-être irait-il frapper à la porte d'un monastère ? Mais, à coup sûr, il ne resterait pas à Mavilly pour y mener une vie qui n'était pas dans ses goûts, pour laquelle il n'était pas fait, car, dès ses plus jeunes années, il avait entendu au fond de son cœur un appel secret qui l'entraînait vers l'autel.

Serait-il curé ? Serait-il religieux ?

Messieurs, vous le savez, il fut l'un et l'autre.

Ordonné prêtre, en 1845, par Monseigneur Rivet, il

---

(1) M. l'abbé Amédée de Chalonge, ancien curé de N.-D. de Dijon, est décédé à Pernand le 3 janvier 1893 ; il a été enterré à Pernand le 5 janvier par un froid excessif (12° au-dessous de zéro).

Digitized by Google

débuta à Seurre dans le ministère paroissial, puis à Dijon où il fut vicaire de Saint-Michel.

Quarante-six ans se sont écoulés depuis cette époque, et l'on n'a pas encore oublié l'émotion qui se produisit un jour à Dijon, à la suite d'un sermon sur la Parabole du mauvais riche prononcé dans la chaire de Saint-Michel par un jeune vicaire à la parole ardente, aux idées franchement libérales. Ce jeune vicaire c'était Monsieur l'abbé Chauvenet. Son discours fit grand bruit — peut-être plus de bruit que de bien — mais il n'eut pas le don de plaire en haut lieu. Ce qu'on lui reprochait ce n'était point d'avoir flagellé le mauvais riche ; c'était la non opportunité de ses paroles irréprochables quant à la forme et quant au fond, mais qui mal comprises, à la veille d'une révolution que tout le monde pressentait, dont le souffle était pour ainsi dire dans l'air (on était à la veille des évènements de 1848) pouvaient avoir des conséquences toutes différentes de celles que l'orateur avait prévues. La question d'opportunité ou de non opportunité touchait peu Monsieur l'abbé Chauvenet et il n'en tint jamais compte ; aussi a-t-on pu dire avec une grande vérité, en empruntant le mot au langage de la scholastique, qu'il était et qu'il resta l'homme de la thèse.

Quoiqu'il en soit, Monsieur l'abbé Chauvenet. couvert par son évêque, put échapper aux exigences de Monsieur le Procureur général et resta vicaire à S^{t}-Michel.

Il ne devait être curé que dix-huit ans plus tard. Pourquoi ce long retard ? C'est que cette voix mystérieuse qui l'appelait vers le cloître, dans les premiers jours de son adolescence devenait plus forte et plus pressante que jamais. Elle ne lui laissait plus ni calme ni repos. Le Père

Digitized by Google

Lacordaire qui prêchait alors à Dijon, en suscitant partout l'enthousiasme, n'eut pas de peine à vaincre ses dernières hésitations, et le vicaire de Saint-Michel abandonna le ministère paroissial pour prendre la robe blanche des Frères Prêcheurs.

C'est sous cette robe blanche que pendant dix-huit ans le Père Chauvenet prêcha à travers la France. Ce sont à coup sûr les années les plus brillantes de cette vie si agitée. Si le Père Chauvenet ne peut pas être considéré comme un véritable orateur, il est impossible cependant de lui refuser le *pectus quod facit disertum*, car il savait toujours trouver dans son cœur débordant de charité les accents qui convertissent ; nous en avons fait l'expérience pendant la station quadragésimale qu'il a prêchée dans la chaire de N. D. de Beaune.

Sa voix harmonieuse, qu'il a conservée charmante et fraîche jusqu'à la fin, savait adoucir ce que sa parole avait quelquefois de dur et d'impérieux.

Il ne nous appartient pas d'apprécier les motifs qui le firent quitter l'ordre de Saint-Dominique pour rentrer dans le clergé ordinaire ; il est certain néanmoins qu'il dut se trouver aux prises avec d'inextricables difficultés pour abandonner une famille où il laissait son cœur.

Il fut successivement curé de Turcey et de Bligny-sous-Beaune. C'est là, dans l'exercice de son ministère paroissial, que nous le trouvons avec toute l'énergie de son caractère toujours droit mais souvent autoritaire, ne recherchant pas la lutte mais l'acceptant toujours. Hâtons-nous d'ajouter qu'au milieu de ses épreuves — et elles furent nombreuses — son âme vraiment sacerdotale n'eut

Digitized by Google

jamais qu'un seul but : la sanctification des âmes qui lui étaient confiées.

Il avait 70 ans lorsqu'il se retira à Beaune et, chose vraiment merveilleuse, cet homme à la volonté si ferme, devint tout-à-coup, le jour où il fut déchargé de toute responsabilité, souple et soumis comme un enfant ; doux, aimable et complaisant pour tous ; l'auxiliaire dévoué du clergé de la ville.

Depuis longtemps déjà il était des nôtres ; mais son assiduité à suivre nos séances ne date que du jour de sa retraite à Beaune. Il aimait notre compagnie, il se trouvait à l'aise au milieu de nous, suivait avec intérêt nos séances, et prenait quelquefois part à nos discussions ; il nous a fait don, pour notre musée, d'un magnifique fragment de sculpture Renaissance que l'on peut admirer au milieu de nos collections et pour notre bibliothèque de quelques autographes intéressants.

Monsieur l'abbé Chauvenet a beaucoup écrit. Il prenait sans cesse des notes sur toute chose ; mais je ne sache pas qu'il ait jamais rien publié. Il laisse un nombre considérable de volumineux manuscrits parmi lesquels se trouve une vie du Père Lacordaire entièrement terminée, et les nombreux documents qui lui ont servi à l'écrire.

Tous les membres de la Société d'archéologie présents à Beaune le 21 janvier, jour de ses funérailles, se sont réunis à la foule nombreuse accourue de tous côtés pour lui rendre les derniers devoirs.

L. DE MONTILLE.

Digitized by Google

A la séance du 4 mai, M. le Président a prononcé les paroles suivantes :

M. Louis CYROT

Huit jours après la mort de l'auteur des Maximes, Madame de Sévigné écrivait à Madame la comtesse de Grignan, sa fille :

« Nous sommes aujourd'hui mercredi et Monsieur de la « Rochefoucault est toujours mort. »

Toujours mort..... ce mot de l'illustre marquise, permettez-moi de l'appliquer, dans ce qu'il a de plus touchant, au regretté collègue dont je voudrais vous parler aujourd'hui. Quatre mois se sont écoulés depuis le jour où nous lui rendions les derniers devoirs et je puis bien dire comme Madame de Sévigné : *Il est toujours mort.* Messieurs, vous le sentez comme moi aux regrets qu'il vous inspire ; si, d'autre part, il est vrai de dire qu'il y a des morts qui ne meurent pas, Monsieur Louis Cyrot est à coup sûr de ceux-là ; il est de ceux-là par le souvenir ineffaçable qu'il laissera parmi nous ; car, comment oublier jamais cet homme de bien dont la vie a été mêlée, pendant plus d'un demi siècle, à tout ce qui s'est fait de bon et de véritablement chrétien dans cette ville où il est né et qu'il n'a jamais quittée?

Les éléments qui m'ont servi à écrire cette notice ont été puisés aux sources les plus sûres, et, à défaut d'autre mérite, elle aura celui d'être absolument conforme à la vérité.

Digitized by Google

Jacques-Louis-Désiré Cyrot est né à Beaune le 23 octobre 1815 ; il est mort dans cette ville le 22 décembre 1892, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il était fils de Jacques-Hugues-Gabriel Cyrot, originaire de Molinot.et de Angélique-Désirée Moreau, d'une famille ancienne et honorablement posée dans la ville de Beaune.

Elevé très à la dure, au milieu de la tourmente révolutionnaire, le père de notre confrère appartenait à une famille essentiellement chrétienne et dévouée au Roi ; son père qui était le neveu de l'abbé Bailly, l'auteur de la Théologie dijonnaise, fut arrêté comme suspect et mis en prison à Beaune et à Dijon. — Avocat, juge-suppléant et substitut quelques années plus tard, Monsieur Jacques Cyrot fut procureur du roi de 1817 à 1830, époque à laquelle il fut révoqué. Nommé juge de paix en 1841, il fut révoqué une seconde fois en 1848 et lorsqu'il mourut, il était administrateur des hospices et fabricien de l'église N. D. de Beaune.

Avec de tels parents, vous comprendrez, Messieurs, quelle dut être l'éducation de notre collègue ; vous comprendrez pourquoi, toujours, il conserva dans son cœur la tradition d'honneur et d'inébranlable fidélité à la foi catholique et au Roi que lui avaient laissée son père et son grand père.

Ecoutez la lecture de ces quelques lignes de l'avant-propos placé par lui en tête des mémoires de son père :

« Il nous suffit d'y retrouver peint par lui même, en « toutes circonstances, petites ou grandes, l'homme de « foi, de principes, de cœur, de dévouement, de devoir, « d'honneur, l'homme de bien en un mot. Puissent tous « ses descendants rester fidèles aux exemples de vertu

Digitized by Google

« qu'il nous a laissés et mériter ainsi la miséricorde que « Dieu promet, de génération en génération, à ceux qui le « craignent ! »

Ne vous semble-t-il pas qu'en faisant ainsi le portrait de son père, il ait fait le sien propre, sans s'en apercevoir ?

Comme on retrouve bien l'homme tout entier dans cette dernière phrase par laquelle il adjure ses enfants de rester fidèles aux exemples de vertu donnés par son père ! Ce n'est pas seulement aux exemples de vertu donnés par son père, c'est aux siens surtout que ses enfants resteront fidèles.

Monsieur Louis Cyrot était un homme de foi. Chez lui la question de foi passait avant toutes les autres et les dominait toutes. Son grand principe parait avoir été celui de l'Eglise catholique elle même : intolérance pour les dogmes, grande tolérance pour les individus.

Quant aux questions politiques, malgré l'attachement profond qu'il portait à la royauté légitime et qu'il lui a conservé toute sa vie, il se rendait bien compte que tout le monde n'était pas né à une époque semblable à celle qu'avait connue son enfance, et son esprit, plein de tolérance pour les individus, n'entendait cantonner personne dans ses affections personnelles.

Admirable conséquence de l'alliance de l'inflexibilité de ses principes avec le libéralisme de son caractère : ses intimes désirs pouvaient ne pas se réaliser, aussi ne voulut-il jamais gêner les aspirations de ses enfants, pourvu qu'ils se dirigeassent en toutes circonstances dans la voie du bien et du vrai. Qui oserait dire qu'il ne fit pas bien ? C'est à ce caractère libéral de son esprit qu'il faut

Digitized by Google

attribuer, je ne dirai pas seulement l'estime et le respect mais même chez quelques-uns l'affection que ressentaient pour lui ses adversaires politiques. Certains d'entre eux pouvaient-ils oublier les démarches personnelles qu'il n'hésita pas à faire pour chercher à les arracher à l'exil ?

Après avoir débuté comme externe à la pension Comboulot, Jacques-Louis-Désiré Cyrot fit toutes ses études au collège de Beaune (1).

Il les fit avec succès ; mais ces succès ne furent point aussi brillants qu'on pouvait s'y attendre. Il nous en donne lui-même le motif dans une page de ses souvenirs personnels. Quoiqu'il en soit, ses études ayant été terminées avant l'âge fixé pour les examens du baccalauréat ès-lettres, il fût amené à faire une seconde année de philosophie.

Cette année de philosophie qu'il dut recommencer, c'est au Petit Séminaire de Plombières qu'il la fit, sous la direction de Monsieur l'abbé Sylvestre Foisset, son parent.

A Plombières, le jeune philosophe montra de grandes dispositions pour les mathématiques et Monsieur l'abbé Foisset qui put bientôt constater que l'élève était plus fort que le maître lui offrit de rester, l'année suivante, au Petit Séminaire, pour y enseigner les mathématiques ; mais il refusa, à cause du port obligatoire de la soutane.

Le couronnement de ces excellentes études classiques dont j'ai tenu à vous parler en détail, parce que je suis convaincu qu'elles eurent une grande influence sur sa vie

(1) M. Thoinet, principal du collège de Beaune, crut bien faire en le faisant passer de 6me en 4me; de cette façon il se trouva en avance d'une année. Il n'avait pas 16 ans à la fin de sa classe de philosophie et, comme il fallait attendre la limite d'âge fixée pour les examens du baccalauréat ès lettres, on lui fit doubler sa philosophie.

Digitized by Google

tout entière et notamment sur la direction de son esprit vers les études historiques et littéraires auxquelles il se livra plus tard, fût le diplôme de bachelier ès lettres qu'il obtint le 7 août 1832. Il n'avait pas encore dix-sept ans accomplis.

L'année 1832-1833 fut entièrement consacrée à l'étude des mathématiques pour lesquelles il avait des aptitudes toutes spéciales. Il s'y livra avec ardeur, sous la direction de Monsieur Fournier, cet excellent professeur, qui fit tant d'élèves remarquables et parmi ceux qui lui firent le plus d'honneur, je n'ai garde d'oublier Monsieur le vicomte Alfred de Vergnette de Lamotte, dont le souvenir est toujours si vivant parmi nous. — Si le jeune Cyrot ne réussit pas d'emblée et subit un échec aux examens qu'il passa à Dijon en 1833, pour l'Ecole polytechnique, ce n'est ni à l'élève ni au professeur qu'il faut attribuer cet insuccès et tout porte à croire que, si ses parents ne l'eussent pas, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, empêché de continuer sa préparation à l'Ecole polytechnique, il aurait infailliblement réussi. Il dut, sur leurs désirs, renoncer à l'étude des mathématiques. Il y renonça sans arrière pensée, pour se donner à l'étude du droit. Ne pouvant pas suivre la carrière qu'il avait rêvée, il prit la résolution d'embrasser la profession d'avocat, profession dans laquelle son père s'était honoré et dans laquelle il devait s'honorer lui-même, pendant de longues années.

C'est à la Faculté de Dijon qu'il fit son droit pendant les années 1834, 1835 et 1836. — Licencié le 25 juillet 1836, il commença son doctorat, prit deux inscriptions puis y renonça.

Digitized by Google

Il prêta serment le 16 août 1836, fut admis au stage deux jours plus tard ; mais ce n'est que le 15 novembre qu'il fut inscrit au tableau.

Il se mit au travail dès l'année 1836 et les premières années de sa jeunesse furent très occupées. Ce n'est qu'en 1841 que son père, qui avait été nommé juge de paix du canton sud de Beaune, lui remit son cabinet. — Il venait d'épouser (17 février 1841) Adrienne-Apolline Berge qui appartenait à une honorable famille champenoise ; elle était nièce du docteur Lucain Gresely qui eut sa célébrité médicale à Paris.

Cette épouse dévouée,qui lui donna cinquante et un ans de bonheur, avec laquelle il célébra ses noces d'or entouré de ses enfants et petits enfants le précéda dans la tombe. A la date de cette mort (5 mai 1892), on trouva inscrit sur les livres de Monsieur Cyrot, ces trois mots : *Dies amara valde* ; sept mois plus tard il mourait de chagrin.

Monsieur Cyrot ne prit pas, au moins en apparence, une part bien active à l'éducation de ses enfants ; mais son influence sur eux n'en fut pas moins considérable ; jamais son autorité ne fut méconnue par eux ; il les aimait aussi tendrement qu'il en était aimé ; ils avaient pour lui et pour ses vertus la plus grande vénération ; quant à lui, il se déchargeait volontiers des détails sur Madame Cyrot dont il savait le mérite et la tendresse, et ses enfants ne me démentiront pas si je leur rappelle que c'est à leur mère surtout qu'ils doivent cette première éducation de l'enfance, éducation chrétienne si précieuse, qui demeure et qu'on n'oublie jamais.

Vingt-quatre fois membre et quinze fois secrétaire du Conseil, il fut à plusieurs reprises membre du Bureau de

Digitized by Google

consultation gratuite et deux fois bâtonnier de l'Ordre. En passant rapidement sur cette belle carrière d'avocat toujours si loyalement et si consciencieusement remplie, qu'un de ses collègues disait en parlant de lui : « Jamais Cyrot ne s'est servi d'un moyen douteux, » je me reprocherais, Messieurs, de ne pas vous faire connaître une délibération extraite des registres de l'Ordre des avocats (18 décembre 1857). Monsieur Cyrot avait demandé l'avis du Conseil sur le chiffre de ses honoraires fixé par lui dans une affaire x contre x, voici la réponse du Conseil :

« Considérant que, soit à cause des soins multipliés « donnés à cette affaire et des difficultés qu'elle présen- « tait, soit à raison de son importance, les honoraires ré- « clamés par Monsieur Cyrot ne paraissent pas exagérés, « et que ce serait la première fois qu'un reproche de ce « genre serait fait à cet avocat dont la délicatesse et la « modération habituelle sont bien connues, pour ces mo- « tifs, etc... »

Du reste, il poussait si loin le scrupule dans l'accomplissement de son devoir, qu'on le vit souvent préoccupé du point de savoir, s'il ne devait pas cesser de plaider — ce qui était cependant sa principale ressource — parce qu'il croyait voir les intérêts de ses clients compromis par la malveillance dont il était l'objet de la part de certain magistrat. Ce fut là une des grandes souffrances de sa vie.

En 1845, il fut chargé par Maître Vertamy, avocat à la Cour de cassation de recueillir la signature de ses confrères et la sienne, à la consultation Vatimesnil qui fut rappelée plus tard et servit de base à la consultation générale du barreau français, lors de l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses.

Digitized by Google

Du 5 juin 1842 au 26 novembre 1866, il fut juge-suppléant au tribunal de première instance de Beaune. Il avait été nommé en remplacement de Monsieur Maritoux.

Avec cette modération habituelle — dans ses honoraires — dont parle la délibération du 18 décembre 1857, notre confrère devait mettre longtemps à faire fortune, et de fait il ne s'enrichit pas; mais c'était bien le moindre de ses soucis.

Nous sommes en 1866. Monsieur Molin, juge de paix du canton nord de Beaune, est décidé à donner sa démission. Les amis de Monsieur Cyrot le pressent de se mettre sur les rangs ; il cède à leurs instances et, malgré l'appui de son oncle Monsieur Théophile Foisset, il échoue une première fois ; mais quel mauvais solliciteur il était !

Je n'oserais affirmer qu'il fut insensible à cet échec. Ce dut être pour lui une très vive déception, car depuis longtemps il désirait remettre son cabinet à son fils et sa position de fortune ne lui permettait pas de le faire, sans trouver pour lui une compensation ; mais il avait une âme fortement trempée qui savait supporter les épreuves avec une tranquillité et une résignation admirables.

Je ne connais rien de plus beau et de plus chrétiennement résigné que la réponse qu'il fit à la lettre qui lui annonçait son insuccès : « Bien que je n'eusse plus depuis « longtemps aucune espérance, je n'en suis pas moins « satisfait de voir toute incertitude finie, et comme mon « parti était pris à l'avance, je n'en ai pas du tout été « affecté. Dieu est le meilleur juge de nos intérêts. Si les « hommes se sont trompés, c'est lui qui l'a permis et je le « remercie de permettre encore que je n'en veuille de mon « insuccès à qui que ce soit. Je ne me souviendrai que des

Digitized by Google

« marques de bienveillance qui m'ont été données, sur-
« tout de votre généreuse insistance en ma faveur. »

Cette réponse était adressée à Monsieur Théophile Foisset qui, dans toute cette affaire, s'était montré profondément dévoué aux intérêts de son neveu.

J'aurais pu ne pas m'attarder si longuement sur un échec et me contenter de vous dire que la mort de Monsieur Girard ayant amené une nouvelle place vacante dans les justices de paix des cantons de Beaune, Monsieur Cyrot fut nommé juge de paix du canton sud le 28 novembre 1866 et qu'il occupa pendant 17 ans ce poste, le même qu'avait occupé son père de 1841 à 1848. Il m'a semblé que vous n'écouteriez pas sans intérêt toutes les péripéties d'une tentative qui échoua, mais qui fait le plus grand honneur à notre collègue, en mettant en relief deux grandes qualités de son caractère : sa bonté et sa résignation courageuse.

Ces 17 années de juge de paix doivent compter et comptèrent en effet parmi les plus heureuses de sa vie ; mais quelqu'heureux que l'on puisse être ici bas, les stations de cette vie nous sont souvent bien douloureusement marquées ; il l'avait éprouvé quatre ans plus tôt, car pour lui l'année 1863 avait été une de ces stations douloureuses.

Son fils aîné, jeune étudiant en droit, frappé au milieu de ses études par une maladie épidémique contractée à Dijon, mourait à Beaune, à l'âge de 19 ans, laissant à tous ceux qui l'avaient connu le souvenir d'une âme innocente et pure et, comme pour accabler ce malheureux père, la fièvre typhoïde qui venait de lui ravir son enfant, semblait vouloir faire deux nouvelles victimes. Dieu ne le permit

Digitized by Google

pas, et la mère et le fils frappés coup sur coup purent échapper au fléau.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis sa nomination de juge de paix ; le temps des épreuves semblait passé et le bonheur prêt à rentrer dans la famille, lorsque les bruits de guerre vinrent jeter tout d'un coup l'inquiétude et l'alarme dans le cœur des mères ; les funestes évènements de l'Année terrible allaient s'accomplir. Comme un bon français qu'il était, c'est non seulement sans faiblesse qu'il vit partir son fils, mais il l'encouragea dans son dessein de s'engager volontairement, pour le temps de la guerre, dans les mobiles de la Côte-d'Or.

Huit mois plus tard, après avoir subi les privations du siège de Paris et s'être comportés devant l'ennemi avec la valeur des troupes les plus solides de notre vieille armée, nos jeunes mobiles rentraient dans leurs foyers et Monsieur Cyrot pouvait se livrer à la joie du retour, remerciant Dieu de lui avoir accordé cette grande consolation qui fut hélas ! refusée à tant d'autres.

Juge de paix, Monsieur Cyrot fut ce qu'il fut partout et toujours : un homme de devoir et de dévouement. — Ses chefs trouvèrent chez lui soumission, respect et exactitude ; ses justiciables un juge éclairé et impartial. Il ne renonça jamais à ses convictions personnelles dont il ne faisait ni parade ni mystère ; mais dans tous les actes qui concernaient ses fonctions on n'a jamais pu voir quelles étaient ses opinions ; aussi, lorsque la révocation vint le frapper (février 1883), au moment où il s'y attendait le moins, de nombreuses marques de sympathie le consolèrent d'une disgrâce qu'il n'avait rien fait pour attirer, ni pour éloigner. Parmi ces témoignages les plus précieux

Digitized by Google

permettez-moi de citer celui de Monsieur Cantel, premier président de la cour d'appel de Dijon, écrivant à Monsieur le président Chesne, à propos de cette révocation : « Il est pénible de voir sortir de nos rangs des hom-« mes qui honorent la magistrature par la dignité de leur « vie et leurs qualités professionnelles. »

La révocation qui frappait Monsieur Cyrot fut immédiatement suivie de la démission des deux juges-suppléants du Tribunal de première instance (1) et de celle de deux juges-suppléants de la justice de paix (2).

*
* *

Pendant sa longue carrière, Monsieur Cyrot fut toujours guidé par l'amour du bien, jamais par l'ambition ou le désir des honneurs et j'aurais peur d'être trop long si je vous disais en détail tous les services qu'il rendit dans les nombreuses commissions des différentes sociétés, syndicats ou comités dont il faisait partie. C'est ainsi qu'il fut deux fois membre du syndicat de curage et d'entretien de la Bouzaise et du Flun. Sa première nomination date du 22 février 1854 ; la seconde du 9 juin 1857. — Le 4 avril 1855, Monsieur le préfet de la Côte-d'Or le nommait membre de la Commission des usages locaux pour le canton sud de Beaune, et le 16 août de la même année il était secrétaire de cette Commission. A la mort de Monsieur Molin,il fut président de la Commission centrale de statis-

(1) Monsieur Henri Cyrot, son fils, et Monsieur J.-B. Pignolet, tous les deux avocats du barreau de Beaune.

(2) Monsieur Théodore Tisserand, juge suppléant de la Justice de paix du canton Nord, et Monsieur Bauzon, juge suppléant de la Justice de paix du canton Sud. Le deuxième suppléant du canton Sud, Monsieur Darneaux, était décédé au mois de juin 1883.

Digitized by Google

tique des deux cantons de Beaune. Successivement membre du Comité de l'instruction primaire et délégué cantonal de 1867 à 1881, il fut plusieurs fois président de la délégation. On ne saurait oublier qu'il fut commissaire enquêteur, lors de l'enquête ouverte pour la translation du cimetière et que ce fut pour lui l'occasion d'un travail important. A sa mort nous le trouvons membre du Comité d'agriculture de l'arrondissement de Beaune et de viticulture de la Côte-d'Or, du Syndicat agricole de l'arrondissement de Beaune et de la Société de secours aux blessés militaires de la Croix rouge de Genève, enfin Messieurs il appartenait à notre compagnie depuis le 8 avril 1875. — Il estimait avec raison que parmi ces sortes de sociétés, si les unes sont appelées à donner des renseignements et des indications utiles pour réparer nos désastres agricoles et viticoles, les autres contribuent à élever le niveau moral et intellectuel d'une ville et qu'il est d'un bon citoyen de les encourager sous toutes les formes ; mais si son patriotisme local le poussait à encourager simplement les unes, aux autres il ne se contentait pas d'apporter le simple appoint de sa cotisation, et j'aurai bientôt l'occasion de vous le montrer comme l'un des travailleurs les plus assidus et les plus appréciés de notre société. — Pourquoi n'ajouterais-je pas, pour en finir avec toutes ses fonctions honorifiques si nombreuses, que, le 4 et le 9 novembre 1874, il fut chargé, sur la foi du serment et avec le titre de *Vir peritus*, de vérifier l'authenticité des vieilles écritures relatant les miracles de la vénérable Marguerite du Saint Sacrement, lors de la seconde introduction de la cause : *Ne pereant probationes.*

Lorsqu'il avait accepté des fonctions, il ne trouvait

Digitized by Google

jamais qu'il pût trop faire pour les bien remplir. Bien différent en cela de tant d'autres plus friands d'honneurs que désireux de remplir leurs obligations, il se chargeait toujours de la plus grande partie de la besogne, sans reculer devant le travail que cela lui imposait.

Au Conseil municipal où il siégea neuf années consécutives du 21 décembre 1851 à fin juillet 1860, il faisait partie de la minorité ; mais ses adversaires eux-mêmes ne furent pas longs à reconnaître la droiture de ses intentions et son dévouement aux intérêts de la ville, et comme il ne refusait jamais le travail, il fit bientôt partie de toutes les commissions importantes. Il collabora à la préparation de presque tous les budgets de la ville dont il fut souvent le rapporteur. La facilité merveilleuse avec laquelle il débrouillait les questions les plus compliquées, la clarté qu'il mettait dans l'exposé des choses les plus ardues, lui valurent l'honneur de faire de nombreux rapports notamment sur les questions d'octroi, de tarifs et de règlements; mais c'est principalement dans les questions religieuses, celles qui lui tenaient le plus à cœur, qu'il se montra le plus actif. La part qu'il prit aux discussions qui s'élevèrent alors sur ces questions ne fut pas sans influence sur la décision qui allouait une subvention annuelle de 2000 francs à l'Ecole des Frères des écoles chrétiennes, reconnue comme école communale. Cette influence se fit particulièrement sentir sur les différents votes émis pour les réparations de la Collégiale et qui s'élevèrent à l'importante somme de 46,000 francs. Il contribua à l'éclairage au gaz de la ville par la préparation du traité Valette. En résumé, il avait assisté à 72 séances, sans compter les commissions.

Notre collègue faisait partie du Conseil de fabrique de

Digitized by Google

l'église N. D. depuis le 3 janvier 1853, époque à laquelle il succéda à son père, en remplacement duquel il fut élu. Nommé président en remplacement de Monsieur François Molin, il est mort revêtu de ces fonctions qu'il cumulait avec celle de président du Bureau des marguilliers.

Son passage à la Fabrique a été marqué par l'importante réforme de la perception du prix des chaises, réforme qui devait augmenter dans de sensibles proportions les revenus fabriciens, par les grandes réparations de l'église menées à si bonne fin par le vénérable curé de Beaune, Monsieur l'abbé Clerc, sous la direction de Monsieur Violet-Leduc, enfin par la restauration des grandes orgues et celle du porche qui depuis longtemps menaçait ruine.

Cette dernière restauration due à son initiative et qui eut pour point de départ le généreux legs de Madame Molin, née Jolivot, il eut le chagrin de ne pas la voir terminée et je n'étonnerai personne de ceux qui savent combien il admirait, combien il aimait notre vieille Collégiale, en leur disant que les retards survenus dans l'exécution des travaux et la vue des chantiers déserts pendant deux années entières ont peut-être contribué à hâter ses derniers moments. Messieurs, au nom de mes collègues de la Fabrique, vous permettrez à son très indigne successeur de payer ici un juste tribut de regrets à la mémoire de ce digne président.

Ce sont les œuvres de charité qui avaient surtout sa sympathie, aussi, après avoir rappelé qu'il fut un des fondateurs de l'œuvre des jeunes apprentis, qu'il fut pendant de longues années un des membres les plus actifs des conférences de S^{t}-Vincent de Paul de notre ville, vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence les 27 années pendant

Digitized by Google

lesquelles il fut administrateur de l'Hôtel-Dieu. A l'Hôtel-Dieu, comme à la Fabrique, il succédait à son père dans ses fonctions.

Je n'ai ni à approuver ni à blâmer le décret ministériel du 24 mars 1879, prononçant la dissolution de la Commission administrative dont il était le vice-président ; mais ce que je sais bien c'est que rien ne saurait effacer ces 27 années consacrées au service des pauvres malades. Je n'en veux pour preuve que la présence à ses obsèques du président de la Commission des hospices et d'un certain nombre de ses collègues, celle des vieillards de l'Hôpital et des enfants de la Charité : hommage spontanément rendu à la mémoire de l'ancien administrateur.

Peut-on oublier sa belle et courageuse conduite pendant l'épidémie de 1854, ses visites journalières aux cholériques, visites auxquelles rien ne l'obligeait, puisqu'il n'était pas encore vice-président de la Commission, mais qui lui étaient inspirées par sa charité et par son dévouement ? Peut-on oublier ses remarquables travaux sur les questions hospitalières ? Ils sont trop nombreux pour que je puisse vous les citer, et cependant plusieurs d'entre eux sont encore aujourd'hui utilement consultés, et celui qui a pour titre: « Enfants assistés » et qui fut publié le 13 mai 1859, aux frais de la Commission administrative, est peut-être ce qui a été écrit de meilleur et de plus complet sur cette importante question.

Il fit aux archives de l'Hôtel-Dieu de nombreuses recherches, sur les maîtres, maîtresses, beaux-pères et sœurs, et publia en 1882 une très remarquable brochure sous le titre suivant : *Les bâtiments du grand Hôtel-Dieu de Beaune, 1443-1878. Notice chronologique sur leur fondation et leurs*

Digitized by Google

accroissements, d'après les archives de cet hôpital.— Beaune, imprimerie Arthur Batault, 1882.

« Il nous a paru désirable à plusieurs points de vue, dit-
« il dans un court avant-propos, de chercher à reconsti-
« tuer, autant qu'il dépendait de nous, la génération suc-
« cessive des bâtiments de l'Hôtel-Dieu de Beaune, ce
« magnifique édifice que bien des capitales nous envient.
« Pour cela, nous avons rassemblé de notre mieux les do-
« cuments que contiennent les archives de cet hôpital et il
« en est résulté une étude qui vise, dans la mesure du
« possible, à l'exactitude d'un procès-verbal, au risque
« d'en avoir la sécheresse. »

Il est impossible de lire ce travail d'érudition, auquel on ne saurait reprocher la sécheresse qu'il semble redouter, sans y prendre une grande partie de l'intérêt que l'auteur y a trouvé, dans les recherches auxquelles il s'est livré.

Il est accompagné de deux plans de l'Hôtel-Dieu : l'un du xv^e^ siècle et l'autre qui date de nos jours. On a eu l'heureuse idée d'y joindre le discours prononcé par le vice-président de la Commission administrative, le 17 juillet 1878, en présence de Monseigneur l'évêque de Dijon (1), lors de la bénédiction de la chapelle et l'inauguration de la grande salle nouvellement restaurée, ainsi que le procès-verbal extrait d'un registre déposé aux archives, procès-verbal rappelant la célébration du IV^me^ anniversaire séculaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu et le souvenir des réparations qui venaient d'être terminées en 1843.

Il avait donné, en 1875, une petite plaquette in-12 de 19

(1) Monseigneur François-Victor Rivet, qui fut plus de 50 ans évêque de Dijon, de 1838 à 1889.

Digitized by Google

pages, éditée par Monsieur Ed. Batault-Morot, imprimeur à Beaune, rue Saint-Etienne.

En voici le titre : *Installation des sœurs de l'hospice de la Charité de Beaune (1689)*, d'après un document appartenant à la bibliothèque de la ville où il fut déposé par Monsieur Vinceneux, syndic de faillites. » Ce manuscrit *en quatre ou cinq cahiers*, provenait de la collection de Joursanvault, autrefois si riche en raretés historiques de tout genre. — Ces deux opuscules ont leur place marquée dans toutes les bibliothèques bourguignonnes à côté d'un autre ouvrage de Monsieur Cyrot : *Le Pourpris du Castrum Belnense*, publié dans les mémoires de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

Admirateur passionné de l'œuvre grandiose de Nicolas Rolin et de Guigone de Salins, il en fut en quelque sorte le continuateur par la part active qu'il prit à la restauration de la grande salle et de la chapelle, travaux exécutés sous la direction de Monsieur Maurice Ouradoux, inspecteur général des monuments historiques, terminés et inaugurés en 1878 ; il le fut par l'heureuse initiative de la restauration du fameux retable représentant le jugement dernier, œuvre capitale de Roger de Van der Weyden qui fait la gloire de l'Hôtel-Dieu et l'admiration des connaisseurs.

* * *

L'admission de Monsieur Cyrot à la Société d'archéologie d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune, est du 8 avril 1875. — Vice-président, le 2 décembre 1880, il résilia ses fonctions à cause de sa surdité qu'il

Digitized by Google

s'exagérait sans doute, mais qui n'en était pas moins une gêne considérable pour lui. Le 6 janvier 1890, la vice-présidence honoraire lui fut décernée d'une commune voix et il la conserva jusqu'à sa mort.

Quelques jours après sa nomination, le 20 mai 1875, Monsieur le vicomte de Vergnette, dans une de ces allocutions charmantes dont on gardera longtemps le souvenir dans cette enceinte, disait, en lui souhaitant la bienvenue : « Nos archives municipales n'ont plus de secret pour Mon-« sieur Cyrot. »

Parmi les archives qui n'avaient plus de secrets pour lui il convient de compter non seulement les archives municipales, mais aussi et surtout celles de la Charité et de l'Hôtel-Dieu. Malgré son éloignement de Dijon, il faisait aux archives départementales de fréquentes visites trop courtes et trop rares cependant, au gré de ses désirs ; car il en rapportait toujours de précieux documents pour l'histoire locale.

Du 20 mai 1875 au 4 août 1892, Monsieur Cyrot a assisté à toutes nos séances ; il nous a fait 47 lectures importantes, un grand nombre de communications verbales et a pris part aux discussions soulevées en séance, surtout lorsque ces discussions avaient trait aux cours d'eau qui arrosent Beaune et ses environs, aux moulins et aux fortifications de la ville. Il fit partie de presque toutes les commissions, notamment de celle du fascicule qui a pour but, vous le savez, la préparation de la publication de nos Mémoires. — C'est à la séance de juillet 1892 qu'il assista pour la dernière fois, et la dernière lecture qu'il nous a faite est du 3 mars de la même année.

Si l'archéologie a toujours compté de fervents adeptes,

Digitized by Google

surtout à notre époque, elle a eu cependant plus d'un détracteur et Balzac a pu la définir : « *Une de ces manies qui aide les vieillards à se croire vivants.* » Non, l'archéologie n'est pas une manie, c'est une science ; une science qui, dans la généralité de son acception et suivant son étymologie, comprend l'étude de l'antiquité tout entière par les monuments et par les auteurs. L'archéologie littéraire, c'est-à-dire la paléographie qui déchiffre les écritures anciennes, l'épigraphie qui recueille et interprète les inscriptions, offraient un attrait particulier à notre collègue et c'est de ce côté là surtout qu'il dirigea ses études. — Archéologue, paléographe, Monsieur Cyrot était un érudit dans le véritable sens du mot et son érudition se distinguait par le goût qui choisit, par la critique qui discerne et par la méthode qui dispose. — Tous ses travaux archéologiques sont marqués au sceau de l'exactitude la plus parfaite, aussi peut-on ajouter foi à ses affirmations et à la sûreté de son jugement. — Il était convaincu que pour bien écrire il faut exprimer le vrai, que pour écrire naturellement il faut posséder son sujet, aussi son style est-il toujours simple, clair et élégant ; toujours naturel, il n'est jamais négligé. Il eût semblé à Monsieur Cyrot que négliger son style, ce n'était pas assez aimer les idées qu'il se proposait de communiquer aux autres, et vous savez, Messieurs, combien il était passionné pour l'archéologie locale.

Lorsqu'il se livre à la lecture des manuscrits poudreux de nos archives municipales, des terriers du domaine ducal, des jours de justices seigneuriales, des cartulaires et des martyrologes de notre insigne Collégiale, son but est toujours le même : établir sur des bases certaines les

Digitized by Google

origines de nos premières libertés, montrer sous son véritable jour la vie civile, religieuse, juridique et militaire de nos pères pendant cette période si peu connue du moyen âge, nous faire assister à ses développements successifs ; mettre en lumière certains points douteux de notre histoire, en les dégageant des fables et des ténèbres de la légende.

Monsieur Cyrot a pleinement atteint le but qu'il se proposait, aussi peut-on dire en toute vérité qu'il a rendu de signalés services à notre histoire locale. N'était-ce pas l'homme qui connaissait le mieux son vieux Beaune ? Vous connaissez du reste l'intérêt qui s'attache à tous ses travaux d'archéologie et d'histoire, car un grand nombre a été lu en séance et les plus importants ont été publiés dans nos mémoires; mais, parmi tous ses travaux d'érudition, il en est un qui mérite une mention toute spéciale : *Le pourpris du castrum Belnense*.

« Ce travail, dit Monsieur Léon Palustre est une inté-
« ressante monographie archéologique et topographique.
« L'auteur croit que le *Castrum Belnense* a été construit à
« la même époque que le *Castrum Divionense*..... son but
« est de conserver le souvenir de cet ancien *Castrum* dont
« les murailles ont à peu près disparu, dont la physiono-
« mie et les vestiges semblent s'effacer tous les jours. Il
« accomplit cette œuvre de résurrection et de souvenirs à
« l'aide des anciens terriers. Un plan, extrait du plan cadas-
« tral de la ville, lui sert à faire reconnaître au lecteur, au
« milieu des rues et en dépit des agencements et des des-
« tructions modernes, la physionomie du vieux Beaune,
« avec ses anciens monuments, leurs usages et leurs desti-
« nations. Ce travail archéologique, poursuivi et écrit *con*

Digitized by Google

« *amore*, n'est pas seulement remarquable par les docu-
« ments dont il s'appuie ; il en faut noter la grande clarté.
« L'auteur a su répandre sur son ouvrage une lumière
« assez vive pour que les problèmes qu'il agite et qu'il
« résout soient curieux et intéressants, même pour les lec-
« teurs qui n'habitent pas Beaune.

« L'enceinte de Beaune fut établie au commencement du
« IIe siècle de notre ère. Monsieur Cyrot ne se contente
« pas de démontrer ce fait incontestable, il cherche, à
« l'aide de différentes pièces empruntées aux archives du
« département et de l'Hôtel-Dieu, à restituer la topographie
« de l'ancien Beaune, aussi son livre acquiert-il de ce fait
« un intérêt considérable. C'est la restitution de tout un
« passé disparu où prêt à disparaître, car les petites villes
« comme les grandes tendent de plus en plus à se renou-
« veler. » Je ne saurais rien ajouter à ces lignes du savant successeur de Monsieur de Caumont ; j'aurais peur d'en atténuer la portée et d'affaiblir le mérite de notre collègue.

Si nombreux que soient les travaux lus et publiés par Monsieur Cyrot, plus nombreux encore sont les manuscrits laissés par lui. Ces manuscrits et notes diverses, mis en ordre et catalogués par Monsieur Henri Cyrot, sont bien dignes de fixer notre attention, et je serais heureux de penser que plus tard ils pourront être consultés par ceux de nos collègues — et ils sont nombreux — qui comme lui ont à cœur notre archéologie et notre histoire locales.

Enfin, s'il m'était permis de mêler à cette revue archéologique un souvenir personnel, je vous rappelerais que c'est avec l'aide de Monsieur Cyrot et du regretté Monsieur l'abbé Boudrot que fut entreprise pour la première fois la

Digitized by Google

lecture d'un précieux manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune et que cette lecture *à trois* eut pour résultat la publication du *Roman en prose de Gérard de Roussillon* paru en 1880, sous les auspices de notre Société.

*
* *

J'ai essayé, en mettant sous vos yeux la vie de notre collègue, de vous montrer l'homme de foi, le père de famille, le bon citoyen, le magistrat, l'archéologue, je voudrais encore ajouter à ce portrait,que je me suis efforcé de faire le plus ressemblant possible,un dernier trait pour le compléter.

Il me reste à vous montrer le poète.

Beaumarchais a pu dire avec beaucoup plus d'esprit que de raison : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être écrit on le chante. » Ce qui ne signifie rien en prose on le dit en vers. Rien n'est plus faux que cette saillie du grand écrivain révolutionnaire. La poésie, au contraire, c'est le sentiment vif du beau. Son caractère c'est de toucher et d'élever l'âme ; elle a toujours été la plus haute et la plus noble expression de la pensée humaine ; voilà pourquoi Monsieur Cyrot était poète. Chaque fois qu'il a emprunté le langage des dieux, il l'a fait avec un rare bonheur et un réel succès, et cependant nous n'avons jamais entendu dans cette enceinte la lecture d'une seule de ses pièces de vers dont quelques-unes sont vraiment charmantes. Messieurs, elles ont été écrites pour la famille, un certain nombre d'entre elles contenaient trop de personnalités pour sortir de la famille,et la modestie de Monsieur Cyrot les avait condamnées à ne pas voir le jour. Monsieur Henri Cyrot son fils ne peut pas avoir les mêmes scrupules. Avec votre permis-

Digitized by Google

sion, il lira, à l'une de nos prochaines séances, quelques-unes des pièces les plus importantes qui composent cet écrin poétique. Ce sera pour lui une grande satisfaction et nous, Messieurs, avec quel plaisir n'écouterons nous pas l'écho posthume de la voix de notre confrère!

L'œuvre poétique de Monsieur Cyrot se compose d'une trentaine de pièces environ, de différents genres ; elle porte les deux dates extrêmes de 1835 et 1879.

Parmi ces pièces les unes consistent en chansons, récits de voyage, baptêmes, épithalames, complaintes etc... les autres, au contraire, sont de véritables compositions lyriques ou de touchantes légendes. Les premières échappent à l'analyse, car pour les analyser il faudrait soulever le voile qui les enveloppe ; c'est en effet des circonstances toutes particulières et toutes intimes qui les ont inspirées, qu'elles tirent une partie de leurs charmes ; mais, sans entrer dans les détails, ce que je puis affirmer c'est que toutes sont pleines de sentiments élevés, pleines d'esprit et de cœur. Contemporain du romantisme, Monsieur Cyrot est toujours resté essentiellement classique. Loin de lui l'exagération et le néologisme; loin de lui la froide mythologie autrefois si en honneur, aujourd'hui démodée, car la fiction ne peut faire la poésie. Son vers est toujours correct, spirituel et distingué ; on y trouve à chaque instant des traits d'une finesse et d'une naïveté charmantes.

Voici quelques titres pris au hasard :

La politique de ménage. — Le Morvan. — Tuer le temps. — Je veux planter mes choux. — Le paradis du docteur. — Complainte en 47 couplets sur un procès d'empoisonnement etc.

Les autres compositions de Monsieur Cyrot, plus impor-

Digitized by Google

tantes sous tous les rapports ont aussi un souffle plus puissant et plus chaud. L'une d'elles : l'*Armistice*, a le rythme et le mouvement des grandes compositions lyriques ; elle remue l'âme et l'attendrit. Il en est de même de :

La guerre de Crimée qui, sous une forme se rapprochant du vaudeville, n'en respire pas moins le plus pur patriotisme. Au surplus, qu'il chante nos succès guerriers ou qu'il pleure sur nos défaites, les trois grandes sources où il puise ses inspirations sont toujours les mêmes : son dieu, sa foi, sa patrie.

Dans ses pièces légères, dans ses pièces lyriques, dans cette charmante légende de *Porta cœli* que je voudrais pouvoir vous lire ici, partout et toujours sa muse est chrétienne et française.

Comme on retrouve cette inspiration patriotique et religieuse dans la dernière strophe de l'*Armistice* (février 1871), la seule que je me permette de vous citer, car en faisant une citation plus longue, je craindrais d'enlever à la lecture qui doit vous être faite l'attrait de la nouveauté et de l'inconnu ! Ecoutez plutôt :

Eh bien ! Dieu ne veut pas que la nation meure.
Pour expier, il faut souffrir ;
Il faut se retremper dans des mœurs plus sévères,
Renverser l'autel des faux Dieux,
Revenir au Seigneur, à ses leçons austères,
Chercher le royaume des cieux.
Le reste par surcroit relèvera la France
Et lui rendra sa dignité,
Ses fils des bords du Rhin, son antique influence,
Son nom justement respecté.

Digitized by Google

La fin de Monsieur Cyrot a été admirable de foi et de résignation à la volonté de Dieu.

Pendant sa longue et douloureuse maladie, on le vit souvent préoccupé de savoir s'il rendait et s'il avait toujours suffisamment rendu à Dieu les hommages qu'il reconnaissait lui devoir ; mais jamais aucun acte de sa vie ne s'est dressé devant lui, à son lit de mort, pour lui causer la moindre inquiétude.

Rien n'est plus touchant que ses dernières recommandations.

Il veut que la simplicité qui l'avait caractérisé pendant sa vie, le distingue encore après sa mort : simplicité dans ses obsèques, sans couronnes ni discours — simplicité dans sa tombe sur laquelle on gravera ce verset du Magnificat : *Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum.*

Après avoir demandé des messes et des prières pour lui et pour les siens, après avoir fait quelques dons aux pauvres et à certaines bonnes œuvres, il bénit ses enfants et leur adresse cette dernière recommandation : *Souvenez-vous toujours que le bon Dieu est le maître le plus facile à servir.*

L. DE MONTILLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

Sur un Monument Gallo-Romain

DIT

L'HERMÈS TRICÉPHALE

TROUVÉ A BEAUNE

Au nombre des monuments lapidaires appartenant à la catégorie des temps gallo-romains et exposés dans la section archéologique du Musée de notre ville, le premier qui se recommande d'une manière toute spéciale à l'attention des archéologues est, sans conteste, celui dit l'HERMÈS TRICÉPHALE, pour le désigner par le nom sous lequel il est inscrit et généralement connu.

Il s'agit d'un sacellum, mesurant en hauteur 0^m80, 0^m50 en largeur et 0^m18 en épaisseur. Le sommet est couronné d'un fronton triangulaire, à la base duquel on remarque une tête surmontée d'un croissant, les cornes en haut. Dans une niche sont trois figures en relief. Celle du milieu, au torse puissant, est assise ; elle se distingue par trois têtes regardant de trois côtés et paraît tenir de la main gauche soit une corne d'abondance, soit un carquois, soit une massue. La figure, placée à gauche, tient aussi de la main gauche un objet de forme analogue ; elle a sur la tête des cornes telles que le *Cernunnos* des autels parisiens. Le troisième personnage semble avoir à la main droite une

Digitized by Google

patère ou un disque emmanché (1). L'érosion de la pierre empêche de se prononcer d'une manière positive sur la détermination de ces divers attributs. Quant aux personnages, dans celui de gauche tout révèle le dieu Pan.

Un renseignement relatif à la découverte du monument qui nous occupe ne sera pas déplacé ici :

Au mois de mai 1844, lors des travaux d'établissement de la ligne P. L. M., à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, à environ un kilomètre des murs de Beaune, la pioche des terrassiers mit au jour un puits antique dont une pierre fermait l'ouverture.

Cette pierre était le sacellum en question, avec les sculptures tournées en bas, particularité assez souvent observée lors de la rencontre de cippes gallo-romains dans divers milieux. Informé sans retard, M. Jules Pautet, alors conservateur de la Bibliothèque publique, prit soin d'y faire transporter le monument afin d'en assurer la propriété aux collections municipales. Ce service fut l'un des plus sérieux entre ceux rendus par notre compatriote à la cause des antiquités régionales.

Une trouvaille d'aussi incontestable valeur excita naturellement l'intérêt. La presse locale y contribua, mais alors la Société d'histoire et d'archéologie n'était pas encore fondée et le bas-relief, qu'un si heureux hasard venait d'offrir aux études, ne fit le sujet d'aucun travail écrit. Ce ne fut qu'après plusieurs années que des notices, intercalées dans deux publications locales, vinrent combler cette lacune.

---

(1) Cf. « Le Musée de Beaune, » par le général Creuly, apd. « Revue archéologique, » 1862.

Digitized by Google

Citons le passage d'un livre, plein de recherches, le *Symbolisme druidique* (1), par M. Prosper Le Blanc :

« Pan romain, dans l'attitude du voyageur, apporte en Gaule la corne d'abondance, emblème des bienfaits de l'agriculture et spécialement des méthodes savantes des Romains. Il s'adresse à des dieux assis et comme en possession du sol. Le second personnage, qui porte trois têtes, tient une corne d'abondance. Je crois qu'il représente un dieu indigène parce qu'il est assis sur le sol gaulois, ensuite parce que le Mercure Tricéphale gréco-romain ne devait pas être assez connu du vulgaire pour être représenté utilement dans une composition évidemment destinée à donner aux villageois du peuple vaincu l'habitude de se prosterner devant les dieux des vainqueurs ; enfin, parce qu'il me semble que Pan se conduit avec esprit en s'adressant au dieu celtique de l'intelligence, de l'industrie et du commerce pour persuader au troisième personnage, dieu gaulois aux cheveux frisés et générateur comme lui, de relever une troisième corne d'abondance, c'est à dire la fertilité du sol que la routine gauloise et le défaut de commerce avaient laissé déchoir. Ainsi, les méthodes de Pan devaient raviver l'agriculture gauloise dont le commerce allait faire écouler facilement les produits, et la réunion des efforts des trois dieux, représentants du travail manuel, du génie actif des Gaulois et de l'agriculture de l'Italie, devait faire bénir aux villageois la domination des politiques romains.

« Dans le haut, le dieu Lunus s'apprête à répandre sur le groupe entier les influences favorables des saisons. »

(1) Beaune, 1849.

Digitized by Google

A propos du personnage à trois têtes, M. Prosper Le Blanc dit encore : « Il paraît difficile de soutenir qu'il n'existe qu'une ressemblance purement fortuite entre les trilithes du Teut tricéphale et ceux du Thot trismégiste ; car l'un et l'autre sont l'intelligence du dieu suprême ; tous deux, dans leurs formes secondaires, président au commerce et sont les guides, les juges, les initiateurs des âmes ; enfin, l'un est domicilié dans la lune et l'autre porte quelquefois un croissant sur sa tête. (V. D. Martin, pl. XII et son texte, t. I, p. 335). »

D'après M. Jules Pautet, sur le monument figureraient le dieu Lunus au fronton; au centre l'Hermès Tricéphale, le dieu Pan, et Bélénus, divinité topique de Beaune,« Bélénus, le soleil, qui a donné son nom à la ville *Belena*, d'où l'on a fait *Belna* (1) puis BEAVLNE, comme l'écrivait Saint-Julien de Baleure. »

« C'est, continue le même écrivain, un monument de transition ; le dieu Lunus, qui préside aux champs (on sait l'influence attribuée à la lune sur la végétation) domine ce TRIUMTHÉAT. Hermès Tricéphale et Bélénus, divinités topiques, sont assises et reçoivent le dieu romain Pan debout. Les conquérants semblent dire aux vaincus par ce monument : Nos dieux aussi sont puissants, portent aussi l'abondance dans leurs mains ; recevez-les sans briser les vôtres qui sont également forts. C'était la politique des Romains (2). »

M. Pautet partageait, à peu de chose près, l'opinion de

(1) V. sur l'étymologie du nom de Beaune la dissertation de M. l'abbé Bourlier, apd. « Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, » Dijon, mars-avril, 1893.
(2) V. « Railway pittoresque de Bourgogne, » Beaune 1850.

Digitized by Google

M. Le Blanc. Il est même allé plus loin en voyant dans le personnage de droite « Bélénus, la divinité topique de Beaune. » Le point principal de leurs dissertations est l'assemblage de déités gauloises et romaines.

Un savant celticiste a dit ce qui suit dans un travail que M. Bigarne, mon collègue à la Société d'histoire et d'archéologie, a eu l'obligeance de me communiquer :

« Ce bas-relief a dû faire partie d'un autel votif dédié aux dieux forts et protecteurs de l'agriculture et du commerce. Au fronton est une figure de Bacchus avec les cornes, attribut que souvent on donnait à ce dieu parceque dans ses voyages il se couvrait de la peau d'un bouc qu'on lui sacrifiait. Il enseigna le premier l'agriculture en Egypte et planta le premier la vigne.

« Au milieu du bas-relief est un Mercure Tricéphale ou *triceps* pour les différentes fonctions qu'on lui attribuait au ciel, sur la terre et dans les enfers. Celui-ci porte la massue d'Hercule ou plutôt une corne d'abondance comme signe de la protection qu'il accorde au commerce. A sa droite est Hercule, assis sur une peau drapée et tenant au tibia et à la cuisse sur lesquels il s'appuie et qui appartiennent à la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain que ce dieu prit à la course. A gauche, est le dieu Pan portant une corne d'abondance. Cet autel fut probablement dédié au commerce et à l'agriculture par les habitants de ces riches contrées du *Pagus Belnensis* et mis sous la protection des quatre grandes divinités que ce bas-relief représente. »

En m'adressant ce document, M. Bigarne y joint une observation à laquelle j'adhère sans réserve. Selon lui, l'auteur de la description qu'on vient de lire se montre

Digitized by Google

par trop affirmatif en faisant du personnage du fronton un Bacchus, lorsque ses cornes ressemblent en tous points au croissant de la lune. L'attribution à Hercule du personnage de droite est également fort risquée. Il faut convenir aussi que l'état de dégradation du monument est une cause qui empêche, ainsi que nous l'avons dit, de se livrer à un examen complet, ce qui rend une erreur excusable.

La *Revue Archéologique* a publié un mémoire de M. J. de Witte, membre de l'Institut, intitulé *le Dieu Tricéphale Gaulois.*

L'opinion de cet archéologue de si grande autorité est que « l'idée d'un personnage à triple corps ou à trois têtes se rencontre dans les conceptions mythologiques de presque tous les peuples de l'antiquité. Un des types les plus célèbres en ce genre serait Géryon, le roi de l'Ibérie, souvent chanté par les poètes. On connaît la forme sous laquelle les artistes ont représenté ce personnage : sur les monuments les plus anciens, ce sont trois guerriers, armés de pied en cap et placés les uns à côté des autres sans lien apparent qui rattache les trois corps. C'est sous cette forme que Géryon était figuré sur le coffre de Cypsélus. (Pausan., V, 19, 1). Les vases peints sur fond clair reproduisent cette forme du triple Géryon, forme que l'on retrouve aussi sur les vases à peintures rouges. Sur les monuments d'une époque postérieure, les trois corps sont souvent remplacés par un seul corps à trois têtes. »

Après de savantes explications, M. J. de Witte termine en concluant que le dieu triple paraît avoir été trouvé chez les Gaulois, sous plusieurs formes et plusieurs noms. Sans le suivre dans ses développements sur les diverses formes

Digitized by Google

du dieu triple, bornons-nous à signaler cette remarque importante que l'une de ses formes est celle d'un vieillard à trois visages, constatée sur plusieurs monuments.

M. R. Mowat, auteur d'un intéressant article paru dans les *Mémoires de la Société Eduenne* de 1876, considère le dieu tricéphale comme le *Janus Quadrifrons* des Romains, en supposant que la quatrième tête, étant derrière, n'a pu être sculptée. D'après lui, les tricéphales de Paris, de Reims, de Beaune, de Dennevy, n'ont rien de gaulois.

L'Hermès Tricéphale, puisqu'on l'appelle ainsi, a-t-il beaucoup d'analogues en France ? Voici ce que l'on sait sur ce sujet. Plusieurs pierres sculptées, trouvées à Reims et aux environs (1), offrent la représentation d'un personnage barbu et âgé à triple visage. Cette singulière idole se compose de trois têtes réunies comme celles doubles de Janus, si ce n'est que l'une d'elles est de face, tandis que les deux autres juxtaposées sont de profil. Il en a été également trouvé à la Malmaison (Aisne) (2) et à Paris (3).

En fait de pareilles épaves, une seule est connue dans nos régions éduennes.

Au village de Dennevy (*Dwinæ vicus* dans les chartes) (4) placé sur la Dheune, au pied du Mont de Rême, entre l'em-

(1) (2) V. J. de Witte, « loc. cit. » — Huit bas-reliefs au dieu tricéphale y ont été trouvés. A Reims, on a vu cinq cubes de pierre représentant des tricéphales, sans oublier le splendide bas-relief du musée de cette ville.

A la Malmaison, on a découvert un autel où sont sculptés deux personnages dont l'un tient un coq et porte une tête à trois visages, surmontée d'une tête de bélier. (Mss. apd. bibliothèque Ch. Bigarne, à Chorey).

(3) Signalé par M. de Longpérier, « Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles Lettres, » 1871, p. 319 (V. J. de Witte, « loc. cit. »)

(4) Canton de Chagny, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

bouchure du ruisseau de la Vielle et celle de la rivière La Cusane, il a été recueilli un monument lapidaire de fort petite dimension, montrant trois personnages : 1° l'un portant une corne d'abondance et une patère, caractérisé par le serpent qui est l'attribut spécial des génies locaux, protecteurs ou dieux de la santé ; 2° une figure d'aspect féminin où l'on a cru voir Junon ou Vesta, indice d'un culte local ; 3° un personnage à trois têtes et paraissant avoir les mains liées. Or, la position de Dennevy, au pied du Mont de Rême, à l'embouchure de deux rivières, pourrait expliquer la présence de trois personnages et, pour un même motif, celle d'un génie tricéphale réuni à deux autres génies ou divinités topiques. L'*Autun archéologique* a fourni ces utiles renseignements.

En revenant purement et simplement au sacellum du Musée de Beaune, essayons de produire quelque lumière au milieu des ténèbres accumulées par une quinzaine de siècles.

De prime abord vient l'idée que l'attribution du personnage tricéphale à Mercure ne peut se réduire qu'à une conjecture, ingénieuse, il est vrai, mais empruntée à divers recueils d'antiquités. Là, en effet, rien n'est plus aisé que de trouver le mot grec et latin *Hermes*, appliqué à une espèce de statue dans laquelle on ne sculptait que la tête et quelquefois le buste, le reste formant un poteau nu à quatre faces. Hâtons-nous aussi de constater que fort habituellement la tête n'était pas isolée, mais double, et que les personnages choisis étaient ordinairement le Bacchus barbu, les Faunes, etc., etc.

A propos de ces sortes de piliers, les auteurs classiques donnent *Hermeracles, Hermathena, Hermerotes, Hermarpo-*

Digitized by Google

crates, pour spécifier des statues de Mercure, augmentées d'une tête d'Hercule, de Minerve, de l'Amour et d'Harpocrate. Tout invite à croire qu'en ajoutant aux effigies d'Hermès ces têtes d'autres divinités l'idée était de montrer que celui-ci était leur soutien et qu'elles n'étaient considérables que par lui seul. On sait que ces statues, sans bras et sans pieds, les Grecs et les Romains les mettaient dans les carrefours, ainsi qu'à l'entrée des temples et à la porte de leurs habitations (1). Quant à une représentation quelconque de Mercure, ornée de ses attributs habituels avec trois têtes, il n'en existe aucun exemple connu et vérifié. Toutefois, en ce qui a trait au fils de Jupiter et de Maïa, il est admis qu'à ce dieu s'attachait l'épithète de « *triceps* » à raison de sa triple puissance sur la terre, au ciel et dans les enfers ; qu'il avait cela de commun avec Diane, désignée par les qualificatifs de *triplex*, *triformis*, Diane dans les forêts, Hécate dans les enfers, et Phœbé dans les cieux. Mais on ne découvre point que, pour tous les deux, l'adjectif « triceps, triplex » ait été justifié et rendu visible par une triple face : Mercure n'apparaît jamais qu'avec deux et encore dans une unique espèce de monuments, et Diane avec une seule (2). Quant à trois têtes bien caractérisées, la mythologie ne les a données qu'à Cerbère.

(1) Cf. « Dictionnaire des Antiquités romaines etc., etc., » ouvrage traduit et abrégé du Grand Dictionnaire de Samuel Pitiscus, Paris, 1766.

(2) On a cru y voir une exception dans une trouvaille fort curieuse, faite en 1889, à Cébazat, près de Clermont-Ferrand. C'est une statuette en bronze de 0m8 de hauteur ; près des oreilles surgissent deux petites têtes de femme, au milieu de torsades de cheveux. M. Luguet, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, a pensé reconnaître dans cet objet Artemis ou Diane. (V. « Bulletin du Comité des travaux historiques, » 1890, p. 40).

Digitized by Google

Toutefois, malgré ces considérations, on verra plus loin que, dans le cas particulier, il existe des motifs pour que l'effigie de Mercure ait été exposée en public, munie de trois têtes, non seulement sans contresens, mais dans un but clairement déterminé.

La domination romaine sut tirer profit, en se l'appropriant, de tout ce que la Gaule avait de grand et de respectable ; la certitude existe donc en ce qui regarde l'origine gauloise de plusieurs divinités topiques ; celles-là ont d'ordinaire pour ornements le torque et les bracelets. Mais, ici, sans adopter complètement l'opinion de M. R. Mowat, relative au Janus Quadrifrons, je m'en rapproche sensiblement en ne voyant en aucune manière dans le personnage aux trois têtes une divinité gauloise, indigène. Je trouve que les deux figures qui l'accompagnent sont d'un caractère trop nettement romain. La présence du dieu Pan est indiscutable ; quant au troisième personnage, la patère ou le disque qu'il tient de la main droite est un instrument de forme indubitablement romaine. Les cornes d'abondance signifient les bienfaits de l'agriculture dont jouissaient les habitants des métairies situées en dehors du *Castrum*. Ici vient une question incidente qu'il faut prendre garde d'écarter. Qu'on se reporte aux écrits laissés par nos vieux historiens Gandelot, Pasumot et Bredault : tous signalent des vestiges de villas reconnaissables sur divers points relativement éloignés de l'enceinte latine, tels que le faubourg de Bray, la Bretonnière ; à Saint-Jacques, le puits qui recélait le sacellum n'est-il pas la preuve la plus sûre que cet endroit fut habité, qu'il y a eu, comme autre part, un ou plusieurs *latifundia* ? Pour ne rien omettre, rappelons que, lors d'une fouille faite en

Digitized by Google

1861 dans ce puits antique, il en est sorti, outre des ossements d'animaux, des cendres et surtout des tuiles ; or, quel indice plus significatif que des tuiles comme traces d'établissements ruinés ? Enfin, les cendres déterminaient la cause de la destruction, l'incendie.

Resterait maintenant à chercher la raison du bizarre ornement de la principale figure assise. Ces trois têtes ne sont évidemment pas un effet de l'imagination ou de la fantaisie de l'artiste, mieux vaut dire du tâcheron dont le sacellum fut l'ouvrage.

Qu'il s'agisse d'un Mercure, rien ne s'oppose à ce qu'on le croie ; cette idée prend même une grande consistance eu égard au rang qu'occupait ce dieu dans le culte importé en Gaule par les Romains ; vu la triple puissance de Mercure, la réunion des trois têtes trouverait une très suffisante explication. Néanmoins, il est impossible de juger que cette seule raison de triple puissance ait inspiré l'ouvrier ; il faut chercher une cause plus simple et plus directe. Essayons donc d'appuyer notre dire sur un fait matériel et facile à saisir, tel qu'il a dû l'être pour les populations de l'époque.

Le monument a été trouvé au faubourg Saint-Jacques dans un endroit extrêmement peu éloigné de la voie romaine de Chalon à Dijon; de là partait nécessairement un embranchement aboutissant au *Castrum*. Alors apparaît en pleine lumière la destination du sacellum,avec la déité principale aux trois têtes, élevé au milieu de villas, de champs fertiles, dans un *trivium* où il se rattachait directement au culte des *Lares viales* (1) si répandu dans la Gaule romaine.

(1) Cf. « Le Musée de Beaune, » par le général Creuly, apd. « Revue archéologique, » 1862.

Digitized by Google

Dans la figure cornue qui domine le fronton on a cru voir le dieu Lunus. Pourquoi n'y pas reconnaître la triple Hécate dont Varron a défini l'attribution de cette manière si pleine de clarté :

« Trivia Diana ..... ab eo dicta quod in *trivio* ponitur ferè in oppidis græcis. »

Ovide s'est exprimé en ces termes :

Ora vides Hecates in tres vergentia partes
Servet ut in ternas compita secta vias.

Virgile a dit :

Tergeminamque Hecaten, tria virginis ora Dianæ.

Arrêtons-nous à cette dernière citation de Servius :

Ob quam triplicem potestatem, triformem eam triplicemque finxerunt (Dianam) cujus in triviis templa ideo struxerunt.

En face d'un tel concours de faits, la conclusion qui nous a semblé la plus rationnelle serait celle-ci ; le sacellum, a été consacré à deux divinités, réunissant une triple puissance ; la figure de Mercure n'a été reproduite avec trois têtes que pour bien déterminer une puissance correspondante à ce nombre, si bien fixé pour Hécate dans les textes latins. Enfin, ces déités, caractérisées par le nombre cabalistique de *trois*, étaient exposées à la vénération publique dans un *trivium*, à l'embranchement de *trois* chemins; c'était bien la place des *Lares viales*,dont nous avons parlé.

Telles sont les réflexions que nous soumettons volon-

Digitized by Google

tiers à la critique, trop heureux si une discussion approfondie produit quelque lumière au sujet d'un monument sur lequel la science n'a pas encore dit son dernier mot.

CHARLES AUBERTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOIE ROMAINE
d'Autun à Besançon

Par Saint-Denis-de-Péon, Bouton, Uchey, Joursenvaux, Montceau, Echarnant, La Bâche, etc.

Longueur 142 kil. environ, ou 96 milles Romains, ou 64 lieues Gauloises

Les voies réunies, d'Autun à Langres, par Arnay, et d'Autun à Besançon, sortaient d'Autun par la porte de Langres — aujourd'hui de S^t^-André, et, après avoir traversé le village de Saint-Pantaléon, elles arrivaient sur le plateau de S^t^-Symphorien, en passant par le hameau de S^t^-Pierre-l'Etrier, *(sanctus petrus a strata via)*, et arrivaient au village de S^t^-Denis-de-Péon. C'est près de ce village que la voie *de Besançon*, se détachait de celle de Langres, à 5 kil. 600^m^ au nord du Forum d'Autun.

De S^t^-Denis la voie passait près de l'Eglise actuelle de Curgy, qu'elle laissait à gauche ; cette voie passait ensuite près du village de Savigny-le-Jeune et contre les Moreaux, puis passait par le village de Saint-Léger-du-Bois et par le hameau de Bouton ; de là la voie arrivait sur le sommet du plateau d'Uchey (commune de Viévy) ; de là la voie franchissait le haut plateau de Thury, en passant près du moulin à vent, situé à 1,000^m^ au nord du village de Thury ; au-delà du moulin à vent, la voie longeait au sud-est, le bois de Mormont *(mons mortuorum)*, où l'on a découvert des vestiges importants de retranchements et une grande quantité de sépultures gallo-romaines.

Digitized by Google

Du bois de Mormont, la voie descendait dans le vallon de Corcelles, en passant contre le hameau de Coëffant ; un peu au-delà de ce hameau, la voie traversait la rivière de Corcelles, un peu à droite du lieudit La Ville-des-Barres, où l'on a trouvé une grande quantité de médailles romaines du haut empire, des cippes, des débris de marbre, des tuiles à rebords, etc. Près de la Ville-des-Barres et un peu avant le hameau de la Chapelle de Rouvray, la voie de Besançon, traversait la voie de Chalon à Sens (?) par Arnay, voie connue sous le nom de *Chaussée Brunehaut ;* de là, la voie de Besançon passait à 500^{m} au sud-est du village de Jours-en-Vaux, puis contre et au sud de la ferme de la Bretonnière, traversait ensuite le bois Barrot, et arrivait au village de Montceau, en passant à 700 mètres au nord de la *Colonne Romaine de Cussy*. De Montceau la voie entrait sur le plateau des chaumes d'Auvenay, et arrivait au village d'Echarnant, où, un peu avant, elle croisait une ancienne voie, probablement gauloise, venant de la direction de Chagny, par Gamay et Larochepot, et allant vers Bligny-sur-Ouche, par les *levées* de Bligny et par Lusigny. Presqu'au même endroit, la voie de Besançon traversait la voie romaine, du Morvand à la Saône, par Arnay, Chancelay, Mandelot, Bouze, Beaune, etc.

D'Echarnant la voie passait à l'est de la ferme actuelle de La Balance et, au nord-est, contre la ferme de la Bâche.

Puis ensuite cette voie longeait la rive à l'ouest du bois de Corbot ou des Corbeaux et un peu plus loin elle traversait le Mont *Battois*.

Après avoir franchi cette montagne, la voie Romaine entrait dans la plaine de Beaune, en laissant cette ville à

Digitized by Google

environ 1 kil. 600m au sud, et se dirigeait presqu'en ligne droite, à environ mille mètres au nord du village de *Villy-le-Moutier*, en passant entre les villages de Gigny, à droite et de Chorey, à gauche.

Au sud de Villy-le-Moutier, près du bois Rond, la voie de Besançon, traversait celle d'*Agrippa*, de Lyon à Trèves, par *Vidubia* et Langres ; ensuite la même voie de Besançon, traversait la forêt des Fourneaux, puis elle arrivait à la Saône, qu'elle traversait près du village de Glanon. De l'autre côté de la Saône, la voie passait près du village de Labruyère, puis au nord de Montagny-les-Seurre, ensuite par le village de St-Aubin, près de Tavaux, où elle rencontrait la voie de Chalon à Besançon, par Dôle, qu'elle empruntait jusqu'à Besançon.

Entre Autun et la plaine de Beaune, *deux mutations* devaient exister ; la première près ou à Uchey, où il existe d'importants vestiges de constructions gallo-romaines ; la seconde près de Coëffant, où à la villa gallo-romaine des Barres, au point de rencontre de la voie venant de Chalon et allant vers Arnay.

Le 1er *séjour* ou *mansion*, sur cette voie, était probablement à *Echarnant*, point où se croisaient plusieurs voies romaines, et où il existait dans le bois, contre le village, un grand abreuvoir pour la cavalerie — (Courtépée, vol. 2, page 321).

Nota. — Au moyen-âge, les Templiers fondèrent un hospice à Echarnant ; ce qui indique qu'à cette époque, Echarnant était encore comme dans l'antiquité, sur le passage d'un grand nombre de voyageurs. (Lavirotte. — Les Templiers, etc.)

En dirigeant en 1846, les travaux de rectification de la

Digitized by Google

route départementale n° 1, entre La Bâche et Bouze, l'auteur de ces notes a eu l'occasion d'étudier, dans ses moindres détails, le mode suivi pour la construction de cette voie, dans la partie que l'on fut obligé de détruire sur plus de 500m de long, pour construire la route nouvelle dans le même emplacement, mais à un niveau plus bas de 1m00 à 1m50. — Beaucoup de médailles en bronze furent trouvées en détruisant la voie, celles que l'on pû réunir, furent envoyées à Dijon, d'après les ordres des Ingénieurs.

KILOMÉTRAGE

	LONGUEURS	
	Partielles	Cumulées
D'Autun à St-Denis-de-Péon	5k600	5k600
De là à Curgy	3 000	8 400
De là aux Moreaux	1 800	10 400
De là à St-Léger-du-Bois	4 200	14 600
De là à Bouton	2 100	16 700
De là à Uchey	2 300	19 000
De là au moulin à vent de Thury	1 500	20 500
Delà à Cœffant	2 800	24 300
Delà à la Chapelle de Rouvray	1 500	25 800
Delà à Joursenvaux	1 000	26 800
De Joursenvaux à Bretonnière	1k000	26k800
	1 000	27 800
De là à Montceau	4 500	32 300
De là à Echarnant	3 000	35 300
De là à La Bâche	4 100	39 400
De là à l'est du Mont Battois	6 800	46 200
De là à Gigny	2 800	49 000
De là à la voie romaine au delà de Villy-le-Moutier	11 300	60 300
De là à la Saône	8 300	68 600
De la à Besançon	73 400	142 000

Extrait de l'*Etude des Voies Romaines dans l'Arnétois*, par P. Creusvaux, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite.

Digitized by Google

Hameau de Blagny, com^ne^ de Puligny

Arrondissement de Beaune

Blagny, dit Courtépée, hameau avec chapelle de Saint-Denys, à l'abbaye de Maizières :

« Bon vin, gibier exquis, surtout la Perdrix rouge. »

L'historien du duché de Bourgogne n'ajoute pas un mot de plus sur cette humble bourgade qui a pourtant son histoire.

Blagny situé au pied de la montagne qui domine le village de Puligny n'a pas toujours occupé la même position ; en effet, le seul puits capable de lui fournir de l'eau se trouve à 300 mètres des nouvelles habitations ; ce puits creusé sur la colline, à 400 mètres d'altitude, est alimenté par un filet d'eau qui s'échappe de la fissure d'un rocher ; en regardant au-dessous de la margelle, on aperçoit ce filet d'eau, et on distingue parfaitement le bruit de cette petite cascade souterraine qui se perd dans les calcaires caverneux de la localité, et dont rien, à l'extérieur, ne semble accuser la présence.

Les premières maisons furent sans doute bâties autour de ce puits, car la terre plus noire à cet endroit que les terrains environnants, semble avoir appartenu à d'anciens meix du Village.

A 50 mètres du puits, le canton des « Ravelles » contient des tuiles romaines, et d'anciens débris de constructions ;

Digitized by Google

Au-dessous, la gorge du « bas de Cortot » était également habitée ; autrefois on y a trouvé des bois noircis par le feu, une petite meule à bras pour moudre le blé, et des tuiles romaines, que M. l'abbé Clémencet, notre ancien collègue, a données à la ville de Beaune.

A proximité se trouve un tumulus, contenant des tuiles ; M. Adolphe Tisserand y a recueilli quelques monnaies romaines qu'il a offertes au musée de notre ville ; ces vestiges du passé sont une preuve de l'occupation romaine dans cette contrée.

Au nord-est une colline appelée le *Dos d'Ane,* contient du sable vitrifiable, et du terrain magnésien, employé à l'usine du Creuzot pour la confection de l'acier Bessemer, de sorte qu'elle est appelée à disparaître dans l'espace de quelques années.

Nous arrivons à la donation de Blagny et de ses dépendances à l'abbaye de Maizières.

Texte latin

Manasses Dei gratia Lingonensis decanus et universum capitulum omnibus substituendis in posterum.

Noverint presentes et posteri quum sicut a predecessorum nostrorum bone memorie scriptis, et veridica relatione didicimus, et sancte recordationis Romanorum Pontificum auctoritate et privilegiis roboratum esse cognovinus :

Veritatis testimonio, contestamur, scilicet, Blagneium quondam, villam in pago et diocesi augustodunensi sitam, cum omnibus suis appendiciis videlicet hominibus, vineis, nemoribus, acquis, terris cultis et incultis, ab omni seculari exactione, seu potestate, vel consuetudine liberam,

Digitized by Google

longa antiquitate et diutina possessione, juridictioni Lingonensis ecclesiæ mancipatam.

Dominus noster vero Gauterius Lingonensis episcopus, cum totius nostri assensu et consideratione capituli utili recompensatione predictam ecclesie nostre possessionem de Blagneio, cum prenominatis appendiciis et sicut jam diximus, liberam, deo et Guillermo abbati de Maceriis et ejus successoribus in perpetuum possidendam concessimus, et domini nostri Gauterii episcopi Lingonensis, et nostræ auctoritatis scripto confirmavimus, si que igitur ecclesiastica secularisve personna prefatum abbatem, vel ejus successores super hoc inquietaverit domini Pape excommunicationis sententiam se noverit incursuram.

Traduction :

Manassès, par la grâce de Dieu, doyen de Langres, et le Chapitre tout entier à leurs successeurs,

Faisons savoir à tous présents et à venir :

Que d'après ce que nous tenons des écrits, et du rapport véridique de nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, confirmé par l'autorité et les privilèges des Pontifes romains de sainte mémoire ;

Nous affirmons sous le serment de la vérité, que la villa de Blagny, située dans le canton et le diocèse d'Autun, avec toutes les dépendances, savoir : habitants, vignes, bois, eaux, terres cultivées et incultes, affranchie de tout impôt séculier, droit ou coutume, a appartenu de temps immémorial, et par une possession non interrompue, à la juridiction de l'église de Langres :

Or, Monseigneur Gautier, évêque de Langres, avec l'assentiment, et après délibération de tout notre Chapitre,

Digitized by Google

avons cédé, par une juste compensation à Dieu, et à Guillaume, abbé de Maizières, ainsi qu'à ses successeurs, pour le posséder toujours, le susdit hameau de Blagny, avec ses dépendances, libre de tout impôt, comme nous l'avons déjà dit.

Et avec l'approbation de Monseigneur Gautier, évêque de Langres, et sous le sceau de notre autorité, nous avons confirmé cette donation. »

La charte tirée des archives de la paroisse de Puligny ne porte point de date, mais elle est certainement antérieure, à l'an 1179, époque à laquelle Manassès, doyen du chapitre de Langres, fut élu le 59me évêque de cette ville en remplacement de monseigneur Gautier qui occupa ce siège de 1169 à 1179.

Manassès, ancien comte de Bar-sur-Seine, descendait des comtes de Vergy, dont il est parlé dans les chroniques de l'évêché de Langres (1).

En 907, Agrin évêque de Langres, alla trouver le roi Charles le Simple avec le duc Richard et le comte Manassès de Vergy, et il en obtint plusieurs privilèges dont la charte fut accordée au palais de Compiègne, en l'an 907.

Manassès rendit les comtes de Bar-sur-Seine, feudataires de l'évêque de Langres, en recevant la parole du comte Milon, fils de sa sœur, et de Hugues Dupuits, pour une modique somme d'argent qu'il avait prêtée à son neveu (2).

Il fit d'importantes donations aux Templiers, fonda des abbayes, se croisa solennellement contre les Sarrasins

(1-2) Chronique de l'évêché de Langres, par Jacques Vignier.

Digitized by Google

en 1190, et partit pour la Syrie avec Philippe Auguste et un grand nombre de puissants seigneurs ecclésiastiques et séculiers.

Pendant son absence, il avait confié l'administration de son diocèse à Pierre, abbé de S^t^-Bénigne, et pour fournir aux dépenses de son voyage, il avait inféodé à des laïques les dîmes ecclésiastiques.

Ces inféodations existaient encore au XVIII^e^ siècle, sous le nom de dîmes saladines.

Manassès mourut au retour de cette expédition, des fatigues qu'il y avait essuyées, le 4 avril 1193, son corps fut déposé à l'église de Clairvaux (1).

Ici se place une observation de M. Gautheret, qui a bien voulu nous prêter son concours.

En traduisant la charte, nous avions cru y voir de prime abord, un acte de reconnaissance personnelle du doyen de Langres ; dans notre pensée, Manassès aurait été élevé à l'abbaye de Maizières, et pour reconnaître ce bienfait, il aurait donné Blagny à l'abbé de Maizières.

Or, dit M, Gautheret, nous n'admettons pas cette interprétation, et pour cause :

1° D'abord il est dit que le Chapitre de Langres possède Blagny depuis un temps immémorial, ce qui ne saurait s'appliquer à une donation faite par Manassès, avant son élévation à l'Episcopat.

2° *Utili recompensatione*, signifie. non pas une reconnaissance, mais une compensation avantageuse.

L'acte dont il s'agit n'est donc qu'un échange dont le deuxième terme nous est resté inconnu.

---

(1) Chronique de l'évêché de Langres, par Jacques Vignier.

Digitized by Google

Enfin, la charte est sans date ; ne serait-ce point, qu'elle était suivie de l'acte supplémentaire qui aurait porté la date de l'échange complet.

Ce raisonnement nous semble parfaitement juste et nous n'hésitons pas à l'adopter.

L'abbaye de Maizières (1) était encore en possession de la ferme de Blagny en 1431, époque à laquelle eut lieu le recensement de la population du duché de Bourgogne. « La Grange de Blagny, y est-il énoncé, était cultivée par « deux hommes y demeurant aux dépens de Maizières » (archives de Dijon).

Plus tard, une partie du clos de Blagny fut plantée en vignes, et au lieu de deux hommes qui suffisaient pour le cultiver en 1431, les religieux durent y établir quatre ou cinq familles pour la culture du vignoble et la façon des vins.

Alors les moines de Maizières firent construire des maisons, des caves, des cuveries et des pressoirs destinés à loger les vignerons et les moines qui venaient surveiller les travaux ; (le chemin qui conduit de Blagny à Maizières s'appelle encore le chemin des Moines).

C'est sans doute à cette époque (xv^{e} siècle) que l'on peut faire remonter l'érection de la chapelle de Blagny, sous le vocable de Saint-Denys dont la statue en pierre est encore adossée à la dite chapelle.

Les carrières dures de Blagny qui touchent pour ainsi dire le clos, fournirent les assises de l'Hostel-Dieu de Beaune (2).

Il est à supposer que les matériaux restants après l'érec-

(1) Fondée en 1132 était la 3^{e} fille du monastère de La Ferté, 2^{e} fille de l'abbaye de Citeaux.
(2) Rossignol, Histoire de Beaune.

Digitized by Google

tion de l'Hostel-Dieu, servirent à la construction de la chapelle et des maisons particulières.

En effet, les ouvertures de la chapelle de Blagny, rappellent par leur forme ogivale, celles de l'Hostel-Dieu de Beaune.

On trouve encore à 150 mètres de ce hameau, sur le chemin de Blagny à Gamay, un petit oratoire isolé, portant cette inscription :

« *O. Crux. Ave* : Charles Morotte et Charlotte Lapos-
« tolet sa femme, ont fait construire cet oratoire en 1740.
« Priez pour eux. »

D'après le titre de donation, on voit que le domaine de Blagny se composait de vignes, terres cultivées et incultes, de bois de haute futaie *(nemoribus)* et de friches. — Ces dernières ont été partagées, après la Révolution française, entre les communes de Saint-Aubin, d'Auxey et de Meursault ; le domaine lui-même fut vendu comme propriété nationale à M. Ligeret, d'Argilly, qui l'a cédé en 1811, en rente viagère, à MM. Tisserand et Villiard de Beaune, les propriétaires actuels. Il est cultivé par quatre ménages, 12 personnes en tout.

Les vins blancs de Blagny se rapprochent de ceux de Montrachet que l'on récolte à 2 kilomètres de là, et les vins rouges ont le cachet des grands vins de la côte de Nuits.

Quant aux perdrix rouges dont parle Courtépée, elles ont complètement disparu, grâce aux braconniers et aux engins de toute espèce.

Beaune, le 22 janvier 1893.

ALEXANDRE PANARIOU,
Inspecteur adjoint des forêts en retraite.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

POUR SERVIR A

l'Histoire du Village de Cissey

Cissey, anciennement *Sisseium*, *Sissey*, *Chissey*, en patois *Chichey*, dépendait autrefois du bailliage de Beaune et formait, avant 1789, une communauté faisant partie, pour le spirituel, de la paroisse de Merceuil.

D'après Alfred Maury, le nom de *Chissey* rappelle la présence des bois, opinion qui, pour notre village semble confirmée par la situation et par les anciennes dénominations de Champ au Bois, Bois de Montfaulcon, Rèpes etc., qui servent encore maintenant à désigner des climats défrichés depuis longtemps.

Les premières habitations ont donc dû être construites dans des clairières qui se sont élargies à mesure que les habitants, devenus plus nombreux, ont eu besoin de mettre en culture un espace plus considérable de terrain.

Epoque celtique : haches en silex.

Epoque gallo-romaine :

Sur plusieurs points du territoire, vestiges d'anciennes habitations, tuiles à rebords, poteries rouges, débris de statuette en bronze, traces de deux chemins pavés se croisant en face de la ferme de Montby, l'un venant de Géanges et paraissant se diriger sur Monthelie, l'autre venant

Digitized by Google

de Beaune et conduisant à Merceuil pour aboutir à la route de Chalon.

Moyen-âge :

Restes d'un château fort remontant au XIV^e^ siècle, mais pour la construction duquel on a employé des matériaux dont le travail accuse une époque antérieure.

Seigneurie

Elle était primitivement divisée en deux parties dont la plus considérable appartenait à la puissante abbaye de Maisières.

La maison seigneuriale était la propriété d'une ancienne famille portant le nom du pays.

Il y avait en outre un franc-aleu.

En 1230, le dix-septième jour des kalendes de mai, le Martyrologe de Notre-Dame de Beaune relate le décès de Guillemette, femme de Aschericus de Sissey ; c'est le premier seigneur que nous trouvons.

En 1241, paraît Anseric de Cissey, époux de Alix N..., dont le nom de famille n'est pas indiqué.

De leur mariage étaient nés sept enfants qui étaient :

Etienne de Cissey, chevalier, Guillaume de Cissey chevalier, Jean de Cissey archidiacre d'Ouche, Ponce de Cissey, chanoine de Châlon, Pierre ou Perreau de Cissey, Raoul, Gauthier et Richard de Cissey.

Etienne mourut en 1241 et son père vendit aux Templiers de Beaune, pour 60 livres dijonnaises, le cheval qui lui servait ; il leur donna également la corvée du moulin de Bligny.

La date du décès d'Anseric nous est inconnue. Ses fils

Digitized by Google

ne restèrent pas tous dans le pays, car en 1272, le domaine patrimonial n'appartenait plus qu'aux descendants de trois d'entre eux, Raoul, Guillaume et Richard.

A cette date, Perreau, fils de Richard, rend foi et hommage pour la maison-forte de Cissey.

En 1285, il possédait un des 60 feux de Bligny-sous-Beaune et Curtil.

En 1297, le même Perreau vend aux moines de Maisières le moulin sur Dheune, appelé le moulin de Cissey, dont il avait hérité de son père.

Guillaume, fils de Jean de Cissey, damoiseau, habitait également le village vers la même époque.

Quant à Raoul, ses droits passèrent à Guillaume de Montfaulcon, probablement par mariage, car, en 1285, ce dernier possédait 14 feux dans le village.

En 1320, Guillaume de Montfaulcon reconnaît encore tenir en fief, du duc de Bourgogne, sa maison-forte de Cissey qui fut à Messire Raoul de Cissey et la tenir *pour raison de ses enfants.*

A la même date, Etienne de Cissey, écuyer, fait une déclaration analogue et reconnaît tenir en outre de la duchesse, en la prévôté de Nuits, par Guillemette, sa femme, 20 bichets de blé sur la dîme de cette ville, plus sa maison et cens de Meuilley et son usage ès bois de Destain.

Etienne eut pour fils Guillaume, damoiseau, qui, en 1359, était châtelain de Vergy et fut caution du traité de Guillon fait avec les anglais. Il fut le dernier des descendants d'Anseric à posséder le fief de la famille et prêta hommage en 1366 et 1372.

Après lui, le nom de Cissey, Sissey ou Chissey, disparaît des archives de la communauté pour faire place à

Digitized by Google

celui des Montfaulcon,des moines de Maisières et de Jean, seigneur de Tintry, que l'on trouve en 1377.

En 1405, les archives de la province font encore mention d'un certain Jehan de Chissey qui portait pour armoiries d'azur à 3 losanges d'argent posés 2 et 1, et, en 1411, de Lucot de Chissey qui déclare avoir reçu de la duchesse 8 florins pour service militaire.

Les Montfaulcon demeurèrent plus longtemps possesseurs de leur domaine.

Cette famille, originaire de la Franche-Comté, joua un certain rôle dans l'histoire de la Savoie et de la Bourgogne, et l'on montre encore,aux environs de Besançon,au village qui porte leur nom, les ruines de leur antique manoir.

D'après l'abbé Guillaume, les Montfaulcon, puissants barons féodaux, avaient plus de 100 vassaux parmi lesquels on comptait des chevaliers à bannière.

La filiation remonte à Amédée, sire de Montfaulcon, en 1090 ; la branche aînée s'éteignit en 1396 par la mort d'Etienne de Montfaulcon, comte de Montbéliard, qui ne laissa que quatre filles mariées dans les maisons de Virtemberg, de la Roche, de Chalon et de Neufchâtel.

Armes : De gueules, à deux bars adossés d'or.

Timbre : couronne d'or à l'antique, surmontée d'un cor de gueules attaché et bardé d'or, duquel sortent trois panaches d'argent, d'azur et de gueules.

Les branches cadettes brisaient d'un lambel d'azur à 4 ou 5 pendants.

C'est sans doute à une des branches cadettes qu'appartenaient les seigneurs de Cissey.

---

(1) De Lurion, Nobiliaire de Franche-Comté.

Digitized by Google

Alliances : De Montbéliard, de Brienne, de Granges, de Lorraine, de Courtenay, de Ferrette, de Vienne, de la Marche, de Sarrebruck, de Bourgogne de Châteauvillain, de Châtillon, de Chaussin, de Montfort, de Montaigu-Bourgogne, de Darne, de Chay, de Chalon, de Champlite. — De Fouvent-Vergy, de Scey, de Neufchâtel, d'Arguel, de Vienne, de Genève, de Savoie, de Bade, de Joux, de Lusignan, de Montagut (Auvergne), de Virtemberg, de la Roche, de Châlon, de Neufchâtel.

Honneurs : Deux comtes souverains de Montbéliard, des chevaliers croisés, de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple ; un régent du royaume de Chypre ; deux connétables du royaume de Jérusalem, des gardiens du comté de Bourgogne ; trois archevêques de Besançon XI^e^ et XII^e^ siècles.

En 1331, Guillaume de Montfaulcon, damoiseau, l'un des seigneurs de Cissey, donne 20 pintes de bonne huile à la mesure de Châlon, pour l'entretien et luminaire d'une lampe ardente au portail de l'église Saint-Pierre en annuaire perpétuel et pour le remède de son âme, laquelle rente il assigne sur tous ses biens quelconques situés au finage de Cissey et tous ses autres biens, le tout payable à la S^t^-Michel.

En 1366, il rendit foi et hommage, en même temps que Guillaume de Cissey, pour la maison-forte de Cissey.

C'est peut-être à ces deux seigneurs qu'il faut attribuer la restauration de l'ancien château et l'édification du bâtiment à tourelles qui existe encore en partie.

Dans la recherche des feux de 1423, il est dit que la seigneurie de Cissey appartient à Antoine de Villers et aux enfants de Montfaulcon.

Digitized by Google

Antoine de Villers avait donc succédé à la famille de Cissey, puisqu'il était propriétaire concurremment avec Guillaume de Montfaulcon.

En 1442, les héritiers d'Antoine sont possesseurs de ses droits et la part de Guillaume appartient à Philibert de Montfaulcon qui fut le dernier du nom à les posséder.

La portion d'Antoine de Villers passa ensuite à Guillaume de Glorienne, seigneur de Murges et de Chassignolles, et celle de Philibert de Montfaulcon au Chapitre de la cathédrale d'Autun.

Quant à Jean de Tintry dont les descendants habitaient encore Merceuil, en 1585, son domaine était passé, vers le milieu du XV^e^ siècle, aux dames de S^te^-Andoche d'Autun.

Guillaume de Glorienne était encore possesseur, en 1473, du franc-aleu de Cissey et céda tous ses droits en 1488 au Chapitre d'Autun qui se trouva dès lors seul propriétaire de l'antique domaine d'Anseric de Cissey.

A partir du XV^e^ siècle, la seigneurie fut divisée en trois parties appartenant aux dames de S^te^-Andoche, au Chapitre d'Autun et aux religieux de Maisières.

Cet état de choses se prolongea jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Le Château-fort

Il était situé à l'entrée du village à gauche en arrivant de Merceuil, sur une petite éminence, et orienté à peu près selon les quatre points cardinaux.

Il se composait autrefois de plusieurs corps de bâtiments construits autour de la cour qui paraît avoir été rectangulaire, et d'un enclos d'une contenance de deux journaux à

Digitized by Google

la suite des bâtiments du côté du nord. Le tout était entouré de fossés qui sont aujourd'hui presque complètement comblés.

Les dépendances ont été démolies depuis longtemps et il ne subsiste plus qu'une bâtisse massive flanquée aux deux angles du côté méridional de deux tourelles d'inégales dimensions.

Le bâtiment peut avoir 20 mètres de longueur, 6 mètres de largeur, 6 mètres de hauteur et les murs 1m30 d'épaisseur dans les parties anciennes.

Les ouvertures de la façade regardant la cour ont été remplacées par d'autres de construction récente : il ne reste des anciennes que deux fenêtres étroites situées, l'une au nord, l'autre au midi et dont la forme indique le XIVe siècle comme époque de construction. La taille des pierres de toute cette partie du bâtiment remonte à la même époque.

La tourelle du côté du couchant est à peu près intacte et percée d'une seule meurtrière bien conservée : elle est divisée en deux étages voûtés de deux mètres de hauteur du sol à la clé de voûte et mesurant à l'intérieur 1 mètre 75 de diamètre, place strictement nécessaire à un soldat.

On pénètre dans cette tourelle par une porte étroite sise au premier étage : le rez-de-chaussée ne communiquait avec l'étage supérieur qu'au moyen d'une trappe pratiquée dans la voûte.

La tourelle est couverte en laves et construite à la base en grosses pierres de taille. Le reste de la maçonnerie est en pierres ordinaires, le tout solidement construit.

Dans l'épaisseur du mur se trouve un conduit large de 50 centimètres, profond de 35 qui va de la base au sommet,

Digitized by Google

sans communication avec l'intérieur et dont il est difficile d'indiquer l'usage.

Dans la pierre de taille qui forme la clé de voûte du premier étage est scellé un gros anneau de fer d'un travail grossier.

La bâtisse est divisée en deux parties par un mur de refend très épais. La tourelle qui regarde le couchant est intacte, mais celle qui regarde le levant est presque complètement démolie.

Cette seconde tourelle, plus grosse et plus élevée que la première, avait 2 mètres 20 de diamètre à l'intérieur et environ 8 mètres de hauteur. Elle était divisée en trois étages voûtés : dans le deuxième existaient deux meurtrières, l'une, regardant le fossé, l'autre, défendant l'entrée de la cour actuelle qui devait être l'ancienne entrée du château : de ce côté, les fossés sont complètement comblés.

Le pignon auquel est adossée la tourelle du levant est de construction relativement récente, mais a été élevé avec d'anciens matériaux et des pierres travaillées dont la taille paraît remonter au XIII^e^ siècle.

Le milieu de la façade du midi a été complètement reconstruit dans la première moitié du XVII^e^ siècle.

Le bâtiment a dû être brûlé, car la charpente, de forme relativement récente, a été faite avec des bois dont quelques-uns sont à moitié consumés.

Dans le rez-de-chaussée de la portion regardant le levant et qui est transformée en cave, il existe un réduit voûté et pavé, assez semblable à un four et dont l'entrée se trouve presque au ras du sol ; il est fermé à l'aide d'une dalle carrée.

Digitized by Google

Le plafond de la cave est formé de solives de chêne massives, sur lesquelles sont clouées des planches également de chêne et qui n'ont pas été sciées mais fendues.

Les pierres qui ont servi à la construction proviennent des carrières de Meursault.

Tout autour du château, on remarque de petites éminences de forme arrondie, de peu d'étendue et couvertes de vignes, marquant l'emplacement d'anciennes constructions groupées aux environs des fossés.

Les vignerons découvrent, tous les ans, en faisant les provins, des débris de tuiles, de briques épaisses, de pierres à bâtir, des morceaux de ferraille et même des cendres: C'était là qu'était l'ancien village et que se trouvaient les habitations des vieilles familles du pays : l'emplacement appartient encore à leurs descendants.

Les Propriétaires

Après avoir appartenu à la famille de Montfaulcon, la maison seigneuriale était passée, avec le domaine qui en dépendait, aux religieux du Chapitre d'Autun.

Afin de faciliter la culture des terres dont beaucoup étaient en friche, ces derniers aliénèrent, moyennant des rentes perpétuelles, une partie de celles qu'ils possédaient.

La plupart des considérables fortunes territoriales qui s'étaient édifiées avant 1789 n'eurent pas d'autre origine.

La maison-forte elle-même fut vendue en 1509 et acquise pour la majeure partie par Romain Quantin, moyennant un cens de 3 francs d'or par an.

Elle était à cette époque en assez mauvais état, s'il faut

Digitized by Google

en croire la description que nous lisons dans le terrier Billeron (1509) :

« Un chaſtel et place toute deſmolie, ainsi qu'elle ſe « comporte, en laquelle ſouloit eſtre un pont-levis & « pont-dormant, à l'entour de laquelle il y a deux foſſés « contenant environ un journeaux.

« Item la basse-cour, tout ainsi qu'elle ſe comporte ; « pour entrer en laquelle ſouloit y avoir un pont-dormant; « en laquelle baſſe-cour eſt encore la porte & portail « d'icelle, ledit portail faict de pierres de taille couvertes « de tuilles, icelle baſſe-cour foſſoyée à l'environ ; & en « laquelle baſſe-cour a de la terre préſentement arable « avec aussi des buiſſons, contenant environ deux jour- « neaux. »

En 1556, le Chapitre vend le reste des bâtiments à Pierre Alexandre et à Vincente Boucheron, sa femme.

Une clause insérée dans la vente réservait à Messieurs d'Oſtun une « chambre aux baſtiments deſpendant des « biens eſnoncés, jarnie de chaſlits, couchettes, linceulx, « feu, bois & aultres uſtansiles néceſſaires, enſemble une « eſcurie avec le foing & paille aussy nèceſſaire pour deux « chevaulx lorsque leſd. sieurs, leurs commis recepveurs « ou deſputés arriveraient audit Cissey, de meſme aux « admodiateurs, à la réserve de la deſpense. »

Les autres propriétaires furent :

Denis Alexandre, fils de Pierre ; Jehan Corney (1574) ; Luc Boucheron (1614-1618), substitut du procureur d'office de la justice de Cissey ;

Me Guillaume Boucheron, fils du précédent, notaire royal et procureur aux bailliage et chancellerie de Beaune (1650) ;

Digitized by Google

Françoise Boucheron épouse de Claude Quantin (1679), ce dernier déjà propriétaire de la portion acquise par son ascendant en 1509 et à la famille duquel la propriété appartenait encore pour la majeure partie, à la Révolution.

Chapelles

Il y en avait trois :

A Corcellottes, chapelle du xv[e] siècle, dont nous ne connaissons pas le vocable ;

A Cissey, chapelle sous le vocable de Saint-Philibert, et chapelle de Saint-Georges, aujourd'hui détruite.

La chapelle de Corcelottes avait été élevée par les soins de l'abbaye de Maisières, celle de Saint-Philibert par Philibert Navetier et celle de Saint-Georges par les seigneurs de Montfaulcon, d'après l'abbé Bredeault qui était né dans le pays et qui dit qu'elle existait dès 1410.

La chapelle était presque carrée et pouvait avoir sept mètres de long sur six de large.

Le plafond était formé d'une voûte en bois et le toit surmonté d'un campanile muni d'une cloche.

Elle était pavée de briques rouges et de pierres tombales qui ont été malheureusement brisées ; elle était éclairée par deux fenêtres en plein cintre garnies de barreaux de fer.

On y entrait par deux portes dont la plus grande, regardant le midi était surmontée d'une niche creusée dans le mur, haute de 1 mètre 50 et dont le fond peint en bleu était orné d'étoiles dorées.

C'était dans cette niche que se trouvait la statue du Saint.

Digitized by Google

Dans l'intérieur, un seul autel et deux autres statues : l'une de la Sainte Vierge et l'autre de S^t^-Claude.

La petite porte, située au levant, était en chêne massif, doublée et revêtue de clous à têtes carrées.

La nomination du chapelain appartenait à la cathédrale d'Autun.

En 1632, le titulaire était M^e^ Francoys Thoret, prêtre, curé de Ruffey.

A cette date il s'engage, pardevant le notaire Boillot de Beaune et en présence « de H. H. Luc Boucheron, subs-« titut du procureur d'office de Cissey, à faire célébrer la « messe dimanche prochain et continuer de quinzaine en « quinzaine en icelle pendant le temps qu'il sera chapelain, « et, en oultre, accorde que François Menestrier, admo-« diataire du revenu de lad. chapelle, donne dix livres « pour faire faire les réparations de ladite chapelle. »

L'acte ne s'explique pas davantage sur les réparations à exécuter, mais le terrier de Saint-Georges nous apprend qu'en 1681 le chapelain était Messire Francoys Berthier — chanoine à Nuits.

Il eut pour successeur en 1690, Messire Jacques de Cluny, prestre, curé de Merceuil.

Ce dernier se reconnaît obligé « de célébrer chaſque « sepmaine dans lad. chapelle une meſſe basse, & le jour « de la feſte de Saint-Georges, une grande meſſe & les « vêpres. »

Les prêtres qui desservirent après lui la cure de Merceuil, lui succédèrent également comme chapelains.

La liste des desservants est loin d'être complète ; nous donnons les noms de ceux que nous avons pu découvrir :

1530. — Jean Griet.

Digitized by Google

1544. — Guy Rouy.
1580-83. — Philibert Chaniot.
1588. — Anthoine Rolin.
1594. — Benoist Martin, chanoine de Saint-Roch, natif de Merceuil.
1599. — Jehan Cusin.
1606-1609. — Benoist Poux.
1609. — Pierre de Ruffet.
1623. — De Champregnault.
1643. — Nicolas de Lault, religieux de l'Ordre de Cîteaux.
1644. — Jehan de Cluny, décédé en 1709 et inhumé dans le chœur de l'église de Merceuil.
1710. — Guy Courtot, décédé à 54 ans, en 1731.
1732. — N... Routy.
1738. — N... Ranfer.
1774. — N... Olivier.
1789. — N... Girardot.

Maîtres des basses écoles

Pierre Petasse, décédé en 1676.
1676. — Claude Brulet.
1692. — Jean Sassenet.
1714. — Joseph Micaut.
1727. — N... Nicolin.
1752. — N... Burard.
1758. — Cassien Changarnier.
1778-1789. — N... Giboulot.

Etat civil

Comme de nos jours, les registres étaient doubles. L'un

Digitized by Google

des originaux demeurait à la cure, l'autre était déposé au greffe du bailliage de Beaune. Les actes conservés au greffe remontent à 1580 avec une lacune de 1624 à 1643.

Ceux actuellement déposés à la mairie de Merceuil ne vont pas au-delà de 1643.

Recensements

Le premier remonte à la fin du XIII[e] siècle ; il est ainsi conçu :

1285. — Cerche des feus.

Ce est li vile de Sissé, en laquelle vile sunt cinquante-quatre feus qui vaillent CXX livres ;

Perreau de Sissé au hia IV qui vaillent . . .	XX
Sebile de Sissé V, qui vaillent	XXV
Li moines de Maisières XXVI, qui vaillent . .	VI
Messire Guillaume de Sissey V, qui vaillent .	XXV
Noble sire Guillaume de Lessart V, qui vaillent	XXV

Home de toz les feus de Sissey LIIII, qui vaillent CXX livres.

Le deuxième recensement date de 1391 et donne quelques noms :

Feux francs : Guillaume Camusot, Simon de Chaulx, Perreaul Jouannin, Jehan Canet, Guillet le Belin, Symonot Naveal, Guille le Lorrain, Perraul Coilot, la Tabelote, la feme Flageolot.

Miseraubles : Guillaume le Belin, Vachey Nonetet ; Perrenot Toniquoy, la feme Groseli.

D'autres recensements eurent encore lieu en 1393, 1400, 1423, 1431, 1433, 1442, 1460, 1470.

Parmi les noms des *chefs d'ostel* nous en relevons deux

Digitized by Google

qui nous offrent un exemple de la transformation de la langue latine en langue française.

En 1400, nous voyons figurer Philippot de Bon-Dié (boni-diei) ; quelques années plus tard, *de Bon-Dié* se trouve transformé en *de Bondious*, un siècle plus tard en *Bonious* et au seizième siècle en *Bonjour* ; à la même date nous voyons la même transformation pour Constantin qui devient d'abord Constin, puis Coustin et enfin Costain et Cautain.

A la fin du XIV^e^ siècle, la population augmente et nous relevons de nouveaux noms dont plusieurs ont disparu, mais dont quelques-uns subsistent encore dans le village :

En 1393 et 1400, Perreaul Jacoutot, devenu plus tard Jacotot, Jehan Racourdon dont une grande pièce de vigne perpétue le souvenir, Symonot Quantin, dont la famille était originaire de Dijon et dont un climat porte encore le nom, Jehan Quenot, Guillaume Gaulvain, etc.

En 1460, Jehan, fils de Jeannet Boucheron, juge, chatelain de Demigny, Jehan Troussart, etc., familles qui existent encore.

Parmi les noms pittoresques nous trouvons : Jehan le Boscot, Jacot de la Buiou, Philibert le Gourmand, Jehan Flaigeolot, la Caboulée, Philibert Loichournant, Jehanne Lavanchet, etc.

Les archives départementales sont muettes en ce qui concerne les recherches des feux après 1470.

Le plus ancien terrier dressé par Billeron, date de 1509.

Il y en eut un autre écrit par le notaire Regnier de Beaune, en 1533, puis un troisième en 1551 ; enfin nous avons trouvé, à la chambre des notaires de Beaune, diffé-

Digitized by Google

rents actes rédigés pour la plupart par le notaire Edme Ferry ; tous ces écrits nous ont donné quelques renseignements sur les familles, mais peu de chose sur les affaires de la communauté en général.

Il faut aller jusqu'en 1625 pour avoir de nouveau des notes officielles.

A cette dernière date, la communauté devait 1,000 livres et était obligée d'aliéner ses communaux pour payer ses dettes. Comme la plupart de nos villages bourguignons, Cissey avait été ruiné par le logement et le passage des gens de guerre. On compte 38 chefs de familles.

En 1644, on en compte 40 et le rapport mentionne que la plus grande partie des maisons est couverte en tuiles et en paille et que toutes sont en assez bon état, sauf 10 qui sont ruinées et mal bâties.

Nouveau recensement en 1658 : Les maisons sont construites en bois et couvertes en paille.

En 1690, la récolte est perdue par la grêle : le nombre des habitants est toujours le même.

Puis la situation du village reste stationnaire pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Prix de quelques travaux et denrées

Les documents sont rares pour la période antérieure au XIV^e^ siècle.

Il y a de nombreuses lacunes pour les renseignements qui concernent la culture des terres et de la vigne et les industries qui en dérivent et nous avons dû nous contenter de réunir les quelques notes trouvées un peu partout dans nos inventaires.

Digitized by Google

Au XIV^e^ siècle, les monnaies les plus usuelles en Bourgogne étaient le franc qui valait 30 gros, le gros 4 sous 1/2, le blanc qui valait 5 deniers, le niquet qui valait 1 denier 2/3, l'obole qui valait 1/2 denier et la maille qui avait la même valeur.

On se servait aussi du florin qui était une monnaie d'or, mais rare, on le comprend, chez les cultivateurs et les gens de métier.

Le florin représentait à peu près notre pièce de vingt francs, avec une valeur 3 fois supérieure.

La vigne ayant été de tout temps la principale industrie de notre région, c'est par elle que nous commencerons.

Comme de nos jours, la culture se faisait soit à l'argent, soit à moitié fruit.

Dans le premier cas, le propriétaire payait par journal de huit ouvrées, sept livres de façon.

Dans le second cas, le vigneron prenait les trois quarts des fruits, mais les frais de vendange se partageaient par moitié et le cultivateur était tenu de dépaisseler, aiguiser et mettre en bordes les échalas, tailler, extirper les vieux ceps, sarmenter, fessourer du 1^er^ coup, lier, fessourer du 2^e^ coup, égetonner, fessourer du 3^e^ coup et redresser les pampres.

De plus, il s'engageait à faire prendre les hureberts et cancouaires, chasser les étourneaux, renouveler les fosses de preux, quartoyer les plançons de l'année précédente, faire porter les gennes et enfin faire le galant ou vin cuit.

Le nom de la liqueur indique suffisamment l'usage auquel elle était destinée.

Dans toutes ces opérations, le vigneron, chef d'une amodiation était obligé d'avoir recours à des journaliers.

Digitized by Google

Pour la taille qui avait lieu alors dans les premiers jours de février, les hommes gagnaient 1 gros 3/4 et les femmes qui ramassaient le sarment derrière eux, trois quarts de gros seulement.

Après la taille, *la boiche.*

Les boicheurs gagnaient, en 1330, deux sous 1/2 par jour.

Puis venait l'opération du paisselage.

Les paisseaux étaient généralement fabriqués dans les bois à raison de 1 gros par 10 javelles, de sorte que 100 paisseaux revenaient à neuf sous.

On se servait pour l'accolage de joncs et de chanvre.

Pour la vendange, les coupeurs de raisin étaient payés 20 deniers par jour, les vendangeuses 15 deniers, les videurs de paniers 1 gros, les hotteurs un gros 1/2, enfin les faiseurs de vin 3 sous par jour.

Pendant les travaux des vins, on faisait comme de nos jours réparer la futaille.

La journée d'un tonnelier était payée 2 gros.

Un tonneau neuf ou poinçon coûtait 5 sous, une queue neuve 8 sous 4 deniers.

En 1286 le vin de pinot se vendait 11 francs la queue, en 1373 2 francs 12 sous seulement.

Quant au vin ordinaire, en 1350 il se vendait 40 sous le muid.

Au mois de novembre, on faisait les travaux d'hiver.

Une journée de manœuvre était payée 20 deniers.

Une voiture d'engrais coûtait 15 deniers seulement, quant à la journée d'un voiturier et de son équipage, elle était payée 3 sous 4 deniers.

Une poule valait 10 deniers.

Digitized by Google

Une aune de drap cinq gros.

Une aune de toile 1 sou.

Une paire de souliers 5 sous.

Pour le même prix on achetait 100 écuelles de bois : c'était la vaisselle alors en usage chez les cultivateurs et les gens de métier.

Pour 5 gros on avait 100 clous d'un 1/2 pied de long pour les charpentes et 1,000 clous à latter pour 4 gros 12 deniers.

Un milier de tuiles coûtait 4 francs un denier.

La journée d'un charpentier était payée deux sous 4 deniers.

L'état de perpétuelles hostilités dans lequel on vivait depuis si longtemps et les fréquents combats avaient diminué le nombre des chevaux.

Aussi, en 1340, un cheval de guerre se vendait en Bourgogne 20 florins.

Les prix étaient établis principalement dans les nombreuses foires qui se tenaient alors.

Une des plus fréquentées était celle dite des Faucilles, qui se tenait à Beaune quelque temps avant la moisson et qui durait trois jours.

On y amenait de nombreux bestiaux pour lesquels on était obligé d'acquitter des droits d'entrée.

Pour les bœufs, chevaux, porcs et moutons, nos pères payaient aux agents du fisc deux deniers.

Pour les vaches, truies, juments et brebis, un denier seulement.

Pour les grains tels que froment, avoine, seigle et orge, la ville prélevait deux grandes écuelles par mesure et autant pour le portage.

Digitized by Google

Enfin pour moudre le grain au moulin, le meunier faisait payer trois deniers par mesure pendant les grandes eaux si le blé était porté sur la tête, et cinq deniers s'il était porté à dos d'âne ou sur une charrette.

En temps de sécheresse, on payait dans les mêmes conditions cinq et huit deniers.

La mesure devait être raclée « à fer défend toy. »

Vieux usages

Parmi les usages tombés en désuétude depuis la Révolution, il en est un qui était fort en honneur chez nos pères ! il s'agit de la cérémonie des fiançailles.

Lorsque deux jeunes gens avaient fait choix l'un de l'autre, les beaux parents invitaient leur futur gendre et le dîner terminé, le père disait au fiancé : « Tiens ce verre et donne le à boire à ma fille en gain et par beauté de mariage. »

La jeune fille buvait, remettait le verre à son fiancé puis on se rendait à l'église.

Les jeunes gens se plaçaient devant l'autel et devaient déposer sur le ciborium, un pain, une pinte de vin et un écu blanc qui valait 12 deniers.

Tous les marchés se traitaient le verre en main, et le notaire rédacteur de la convention oubliait rarement de relater le nombre de pintes de vin « *bues en accordant les « présentes.* »

On traitait de même les affaires de la communauté et l'on se réunissait pour cela au son de la cloche de la chapelle S^t^-Georges dans la cour du château ou simplement

Digitized by Google

sur la voie publique et quelquefois chez un des notables du village.

Administration

Les affaires de la communauté étaient régies par des prud'hommes élus par voie d'acclamation et pris parmi les principaux propriétaires fonciers.

Le conseil se composait :

1° Des procureurs qui avaient à peu près les fonctions de nos conseillers municipaux.

2° Du substitut du procureur d'office de la justice qui remplissait des fonctions multiples rappelant celle de juge, greffier, expert.

3° Du collecteur des tailles chargé de dresser l'assiette de l'impôt, de faire des rapports sur la situation du village et qui, primitivement, accompagnait les envoyés du duc dans les recherches des feux.

Comme procureurs nous trouvons :

1431. — Philibert du Moult.
1442. — Guillaume Racordon.
1470. — Guillaume Quantin.
1502. — Romain Quantin.
1530. — Claude Boucheron.
1551. — Philibert Quantin.
1592. — Romain Quantin, Jehan Racordon, Philibert Costin.
1603. — Guillaume Boucheron, Romain Quantin, Benoît, Camusot.
1614. — Guillaume Boucheron.

Digitized by Google

1627. — Luc Boucheron, Humbert Costin, Claude Quantin, Humbert Quantin.
1635. — Luc Boucheron, Claude Quantin.
1644. — Toussaint Quantin, Luc Boucheron.
1658. — Jean Masson, Philibert Costain.
1690. — Jean Quantin, François Bitouzet.
1692. — Luc Boucheron, Jean Quantin, Jean François.
1727. — Luc Boucheron, Luc Quantin, Guillaume Bredeault.

Justice

Substituts du Procureur, Greffier, etc.

1510. — Jehan Ferry, notaire royal à Beaune.
1520. — Jehan Bague, notaire et procureur à Beaune.
1525. — Jehan Ferry, fils du précédent.
1530. — Edme Ferry, son frère.
1569. — Loys Lebret, notaire.
1584. — Vivant Creusevaux, notaire.
1614. — Luc Boucheron.
1644. — Edme Ferry, avocat à Beaune.
1650. — Claude Boucheron.
1731. — Antoine Moreau.

Collecteurs des tailles

1431. — Perrenot de Salins.
1442. — Guillaume Racordon.
1470. — Guillaume Quantin.
1625. — Claude Quantin.
1635. — Jean Quantin.

Digitized by Google

1644. — Claude Quantin.
1658. — Jean Masson.
1690. — François Bitouzet.

Peste, Guerres, Invasions

1470. — La recherche des feux porte la mention suivante :

« Nous a été dict que au dict Cissey, a heu deſpuis ung an, une ſi grande mortalité & tellement que en ladite vile, durant ledit temps, y a mort XVII chiefs d'oſtel. »

1586. — Notre village n'est pas épargné par le fléau qui ravage le duché. On ne prenait pas le temps d'emmener les morts à Merceuil, ainsi que nous l'apprend la note suivante inscrite sur le registre de 1593.

« Le 28 de juing 1593, treſpassa de mort à vie Benoid « Coſtin dict Belot de Cicey, & feuſt enterré au cymetiere « dudit lieu près la grand porte du chappiteau de l'eſglise, « & avec luy les oſſements de ſa mère qui eſtoit morte pour « la peſte régnant en ceſte paroiſſe en l'an 1586 & eſtoit « enterrée en *terre prophane ;* feurent les dicts offements « enterrés en terre saincte le jour S^t^-Pierre & S^t^-Paul, 29 « dudict moys audict an. »

1569. — Le duc des Deux-Ponts, *ennemy du roy notre Sire*, passe par le pays et le 1^er^ mai incendie plusieurs maisons dont celle de Jehan Boucheron.

1598. — Séjour d'un parti de carabins qui vivent dans le village comme en pays conquis et enlèvent à l'abbaye de Maisières des grains et des chevaux pour plus de 6,000 écus.

1625. — Le village est tellement surchargé par le logement des gens de guerre tant à pied qu'à cheval et telle-

Digitized by Google

ment rançonné que les habitants sont obligés d'aliéner les communaux.

1627. — Vente d'un pâtis communal pour payer les frais occasionnés par un passage de troupes.

1637. — Emprunt de 307 livres pour participer à l'entretien d'un parti de soldats du prince de Longueville campé dans la prairie de Demigny.

1644. — A la nouvelle qu'un régiment de cavalerie doit venir tenir garnison à Cissey, les familles Boucheron et Quantin se réfugient à Beaune, à La Borde et à Ste-Marie-la-Blanche.

Les cavaliers restèrent un mois dans le village et la communauté dut faire un nouvel emprunt pour solder la dépense.

1658. — Tous les communaux sont aliénés.

Anciennes familles

Nous donnons les noms avec la date à laquelle nous les rencontrons dans les titres pour la première fois :

1393-1400. — Jacoutot, Racordon, Quantin.

1430. — Gaulvain.

1460. — Boucheron.

1470. — Regnard (Renard), Costin (Cautain), Trossart (Troussard).

1530. — Bitouzet.

1551. — Pallegoix, Bailly, Gaulgey, Jeanniard, Martin, Le Flayve (Leflaive), tous habitants du pays ; François Perrot, Philibert Guynot, Loys Richard, Robert Le Blanc, tous de Beaune ; Jehan Fuzey de Jasouppe, Guillaume Morillon de Chagny.

Digitized by Google

XVII^e siècle : Les dames Ursulines de Beaune, Philibert Navetier, Claude Courtot-Navetier, Claude Parigot, T. Theureau, E. Gombaut, Pierre Grozelier, tous de Beaune, Claude Boillot, notaire et procureur à Beaune, etc.

Pièces consultées

Archives départementales : B 312, 523, 524, 1196, 10,497, 11.281, 11.525 à 11.537, 11.634, 12.813 ;

E 641, 644, 748 ;

G 5, 13, 97, 168, 174, 326, 357, 495 à 499, 1191, 1212, 1421, 1748, 1749 ;

H 16, 1113.

Archives des Notaires de Beaune

Minutes de M^es :

Brunet, Edme Ferry, C. Lebreth, Belin, Nicolas Guyot, Creusevault, Jobard, Cornuel, Turquois, Bouchin, Vacher, Johanne, C. Boillot, Guillaume Boucheron.

Greffe du Tribunal civil de Beaune

Registres de la paroisse de Merceuil.

Archives de la commune de Merceuil.

EDMOND. QUANTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

REMARQUES

Sur l'origine & l'ancienneté de la

VILLE DE BEAUNE

Par M. DE LACURNE, (1) avocat, d'après différents auteurs

La ville de Beaune, en latin *Belna*, quasi *Bella* que quelques-uns ont cru avoir été ainsi appellée à cause de sa beauté et de son agréable situation, tire son origine de *Bellona* dont on a fait *Belna*. Ce qui en est la preuve, c'est qu'on trouve par les anciens sceaux de la ville et par les vieux titres qui sont dans les archives où ils ont été apposés, que les armes de la ville étoient autrefois la figure de Bellone, déesse de la guerre, tenant à la main une épée élevée, avec cette légende autour de la figure : *Communitas Belnæ*.

Dans la suitte et peut-être pour étouffer entièrement les restes du paganisme, on a substitué à cette Bellone la fi-

(1) L'avocat Lacurne, père du chanoine de ce nom, vivait à Beaune, au milieu du siècle dernier. Il appartenait à la famille de Jean Lacurne, fondateur du collège d'Arnay-le-Duc, et à celle du célèbre Lacurne de Sainte-Palaye, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette notice, entièrement inédite, a été donnée, en 1860, à la Société par Madame la baronne de Masson d'Autume, née de Grozelier. La Société a décidé l'impression de ce manuscrit, à raison des curieux détails d'histoire intime qui en font l'objet.

Digitized by Google

gure de la Vierge tenant le petit Jésus en ses bras, qui sont à présent les armoiries de la ville.

On voit encore d'un côté cette figure de Bellone sur le guidon de la compagnie de l'Arquebuse et la S^te^-Vierge de l'autre.

Les sentiments des écrivains ont été autrefois partagés sur la véritable origine de Beaune, sçavoir si elle est la Bibracte des Eduens dont il est fait mention dans les commentaires de César et dans quantité d'auteurs ou si c'est Autun. M. d'Ablancourt, dans sa traduction des commentaires de César, croit que c'est Autun, Joseph Scaliger et Abraham Ortelius disent que c'est Beaune ; le dictionnaire historique géographique imprimé chez Stoer en 1590 tient que c'est Beaune, et les Calepins le disent de même. « *Bibracte oppidum est apud Gallos; hodie Sequanis, hoc est « Burgundis annumeratur, vulgo Beaune ;* » celuy de Charles Etienne dit de même au mot Bibracte.

Du Chesne prétend que Beaune est sœur d'origine de la ville de Dijon et qu'elles ont été rebâties l'une et l'autre par l'empereur Aurélien, mais Juigné de..... dit seulement que Beaune a été augmentée par cet empereur en 271 et que ses habitants étoient apellés autrefois Ambuariens.

Ce qui a fait présumer que Beaune est l'ancienne Bibracte : 1° c'est qu'on prétend qu'Autun n'a pas changé de nom depuis son origine ce qui est démontré estre faux par l'orateur Eumène ; 2° il est dit dans les commentaires de César que Bibracte étoit le lieu ou César fesoit son séjour le plus ordinaire lorsqu'il étoit dans les Gaules qu'il y passoit surtout l'hyver et y convoquoit les assemblées et il n'est pas trop naturel qu'il eut choisi pour cela un lieu élevé comme Autun dans un pays stérile, entre des mon-

Digitized by Google

tagnes, et où le sèjour ne pouvoit estre agréable surtout pendant l'hyver à cause des brouillards et des pluyes fréquentes, et cela tandis qu'il pouvoit le placer à Mâcon ou Chalon, où il dit qu'il laissoit les généraux *Labienus* et *Quintus Cicéron.*

On citoit encore Strabon qui,parlant de Bibracte,se sert de ces mots *Arcem Bibractem* la forteresse de Bibracte qu'il place dans une situation à peu près la même qu ecelle de Beaune dans le voisinage de Chalon qu'il nomme *Cabillonum juxta Ararim.* Et ce mot de forteresse pourroit bien mieux convenir à notre Beaune qui dans le dixième siècle n'étoit plus qu'une forteresse ou château renfermé dans l'enceinte des murs du Chapitre qui se voyent encore aujourd'hui, cecy le prouve par des actes et titres de ce temps qui qualifient Beaune de *Castrum.*

Dans le concordat ou jugement rendu par Humbaud, archevêque de Lyon, l'an 1120, (la sentence originale est aux dames carmélites et au Chapitre) *inter monachos divionenses et clericos belnenses*, qui ne sont autres que les moines de Saint-Bénigne de Dijon, habitants le prieuré de S^t^-Etienne de Beaune et les chanoines de sa collégiale ; il est dit: *Cum apud Belnam Castrum convenissemus,ego Humbaldus Lugdunensis episcopus et venerabiles fratres nostri episcopi, Stephanus eduensis et Josseranus lingonensis*, etc.

Mais une raison la plus plausible que l'on ait ajouté pour appuyer l'opinion que Beaune est l'ancienne Bibracte et que dans les anciens registres de la province et de la chambre des Elus qui imposent le village de Gigny comme fauxbourg de Beaune à la taille conjointement avec la communauté de la ville, il en est fait mention jusqu'à aujourd'huy sous le nom de fauxbourg de Bray qui a tout l'air de

Digitized by Google

venir par corruption de Bibracte. Il est encore à observer que dans ce fauxbourg de Bray se voyent les restes très entiers d'un grand chemin romain qu'on appelle vulgairement le *Chemin ferré* qui conduit d'un côté à Autun et de l'autre en Franche-Comté. On peut présumer que ce village étoit apellé du nom du chemin sur lequel il étoit et que le chemin étoit nommé chemin de Bibracte puisqu'il tendoit à cette ville.

Les principales authorités que nous ayons en faveur de Beaune pour estre la Bibracte, ce sont M. de Valois dans sa Notice des Gaules et le savant abbé de Longue Rüe dans sa Bibliothèque françoise ; mais ils ont été réfutés par M. D'anville dans son éclaircissement sur l'ancienne Gaule imprimé en 1741, ou il prouve sans réplique qu'Autun est l'ancienne Bibracte. Il fait voir que le nom de Bibracte n'a disparu qu'à la naissance de celui d'Autun ou *d'Augustodunum*. Le rhéteur Eumène dans son panégyrique de Constantin dit qu'Autun prit le nom *d'Augustodunum* ou de Julia en faveur d'Auguste et qu'elle sera par la suitte nommée *Flavia* du nom de la famille de Constantin : « *Bibracte quidem huc usque dicta est Julia, sed Flavia est civitas Æduorum et tandem æterno nomine nuncupata.* » La durée du nom de Flavia ne répondit point aux magnifiques promesses de l'orateur Eumène ; l'an 314, trois ans après que le discours avait été prononcé, Constantin fit assembler dans la ville d'Arles un concile de tout l'Occident contre le schisme des Donatistes, Rheticus, évêque d'Autun, assista à ce concile et souscrivit : *Rheticus episcopus e civitate Augustoduno* et suivant quelques éditions *de civitate Augustodunensium*. On ne peut douter après ce passage que *Julia ou Augustodunum* avant Auguste sous

Digitized by Google

lequel elle prit ce nom ne fut Bibracte de *Cesar oppidum apud Æduos maximæ aucthoritatis* puisque cette ville *Julia* étoit la capitale des Eduens et a toujours été nommée *Caput gentis*.

On a trouvé à Autun deux inscriptions en l'honneur de la déesse Bibracte. La plus remarquable est rapportée par le P. Montfaucon, tome 2 de l'Antiquité expliquée.

Deæ Bibracti...,. P. Capril. Pacatus
Sextumvir Augustal.
V. S. L. M.

Il est à présumer que la déesse Bibracte est la ville de ce nom, ce qui fait en faveur d'Autun où elle a été trouvée.

On tire d'autres preuves invincibles par les voyes romaines rapportées dans l'Itinéraire d'Antonin, en parlant des chemins que fit faire Agrippa dans les Gaules et dans tout l'Empire romain, l'an 728 de Rome ; dont on suit la direction depuis Rome jusqu'à Boulogne-sur-l'Océan pour le passage des Romains en Anglettere ; elle passoit de Lyon à Mâcon par Anse, en ce temps apellée Assa Paulini, de Mâcon à Chalon par Tournus, de Chalon à Autun, d'où elle continuoit par Saulieu, Avalon et Auxerre, etc., etc. Or, l'Itinéraire d'Antonin donne de distance de Chalon à Autun, 22 lieues gauloises de 1500 pas géométriques chacune ; et la Table de Peutinger 21 seulement, ce qui est justement la distance de Chalon à Autun. Cette voye y entroit par la porte des Marbres à présent ruinée. On en voit encore les vestiges, elle passe entre Mercurey et Harcey près d'Aluze.

Digitized by Google

Origine et fondation de la ville de Beaune

Ce qu'on peut assurer plus vrayscmblablement sur l'origine de Beaune et ce qui paroît aussy le plus fondé, c'est qu'elle a commencé comme Dijon et quantité d'autres villes par un camp des Romains dans lesquels on bâtissoit des villes qui retenoient dans la suitte le nom de *Castrum* qui signifie proprement le lieu ou est un camp ; et cette opinion est certes conforme à celle de beaucoup d'écrivains qui la font sœur d'origine de la ville de Dijon, et qui prétendent qu'elles ont été bâties l'une et l'autre, c'est-à-dire beaucoup augmentées par l'empereur Aurélien, d'autres disent plutôt par Marc-Aurèle. Aussy voyoit-on autrefois dans l'ancienne enceinte du château de Beaune qui est aujourduy celle de l'église et dépendances du Chapitre Notre-Dame, quantité de tours anciennes élevées qui la formoient et la fortifioient de distance en distance comme il se voyoit aussy à l'ancienne enceinte de Dijon, ce qui étoit la manière ordinaire dont les Romains fortifioient leurs camps. Il se voyoit encore sur la fin du siècle dernier plusieurs vestiges de ces tours dans différentes maisons qu'on a détruites de nos jours pour les rebâtir à la moderne, entre autres dans la maison appartenant autrefois à M. Massol, puis à M. le conseiller Segaud, aujourduy à M. Brunet ; il s'en voyoit aussy deux fort anciennes sous lesquelles étoit, dit-on, les prisons des ducs ; parce que cette maison qui fesoit partie du château étoit la demeure ordinaire des ducs de la première et seconde race roiale, comme il se voit encore par leurs armoiries qui se trouvent en plusieurs endroits de cette maison. Ce fut dans l'inté-

Digitized by Google

rieur et le souterrain d'une de ces tours qui fut démolie vers la fin du dernier siècle qu'on trouva un reste de mausolée antique avec plusieurs figures de Dieux sculptées en pierre avec une inscription.

Ces pierres furent ensuite placées sans choix et sans ordre dans un mur intérieur de la cour au-dessus de la principale porte de la maison où elles se voyent encore aujourduy fort mutilées et altérées par l'injure des temps. On voit encore les restes d'une de ces tours dans la maison qu'a fait bâtir autrefois M. Bouchin de Meursange et qui depuis a appartenu à M. Brunet le père. Cette tour est très solidement voûtée et le souterrain paroit avoir servi de prison. Sous les ducs de la 2e race tout le bas de cette maison étoit les cuisines des ducs ; la voûte est soutenue de murailles disposées en forme d'étoile,ce dont on ne voit pas d'autres raisons sinon que cela a esté construit ainsi pour une plus grande solidité ; on croit que l'obscurcité qui y règne a donné lieu à apeller la rue ou se trouve cette maison la rue d'Enfer qu'elle conserve aujourdhuy encor.

A quelque distance de là et dans l'enceinte du château et sur le bord de la rivière qui en baigne les murs du côté du midy, les ducs firent bâtir un logis apellé la salle du Roy ou se tiennent présentement les audiences du baillage et de la Chancellerie, et il se voit sous cette salle de belles et grandes caves ou les ducs mettoient leurs vins provenant de leurs domaines de Vollenay, Pomart et du clos du Roy.

Fondation de l'Eglise Notre-Dame

Au milieu de cette enceinte et à l'endroit le plus émi-

Digitized by Google

nent étoit autrefois le palais des ducs ou est actuellement l'église Notre-Dame qui fut construite sur les ruines du château par les soins d'Henri I, duc de Bourgogne, environ l'an 976. Ce duc qui s'appelloit Eude Henri n'étoit pas de la première race roïale, Robert qui en est la tige, fils de Robert roi de France, n'eut le duché de Bourgogne qu'en 1027. Comme la ville de Beaune a beaucoup souffert depuis ce temps là par les guerres les incendies qui l'ont presque ruinée, plusieurs fois on n'a trouvé aucun titre ni aucun mémoyre de cette fondation et construction que ce qui est escrit au gros nécrologue de laditte église en ces termes : « *Idibus octobris eodem die obiit Henricus dux Burgundiæ qui fundavit ecclesiam B. Mariæ de Belna, pro cujus anima canonici ejusdem ecclesiæ constituerunt die obitus sui dare pauperibus illice advenientibus panem et vinum.* » Du reste on ne sçait pas bien précisément si c'est par lui que le collège des chanoines a été fondé ny quels biens il leur a donné parce qu'il ne s'en trouve aucun titre. Ce qui est certain c'est que les biens que possède présentement laditte église et ceux même des prébendes proviennent la plus grande partie, non-seulement de la libéralité des ducs de Bourgogne et des évêques d'Autun et de Chalon et outre ce des acquisitions faites par les chanoines dans le temps qu'ils vivoient en communauté.

Anciens vestiges d'antiquités à Beaune

On voit encore les restes d'une ancienne tour dans la maison où demeuroit autrefois le doyen Rousseau, à présent M. Estienne, laquelle semble avoir été construite pour flanquer à un coin du château. On remarque dans les

Digitized by Google

constructions de la plupart des maisons canonialles une forme de fossés, dans la profondeur desquels on a pratiqué des cuisines ou des jardins. Il se voyoit aussy dans la maison de M. le chanoine Maufoux et dans la voisine ou a demeuré autrefois M. Parigot, des màsures qui dénotoient une très haute antiquité. On en peut tirer autant de l'ancienne construction du Chapitre et des lieux ou messieurs de Notre-Dame ont accoutumé de mettre leurs grains et de faire leurs vins. La tour qui joint le Chapitre renfermoit une horloge servant à la maison des ducs sur la cloche de laquelle étoit écrit en gothique : *Dedicata huic ducum castello.* « J'ay vu, dit M. de Lacurne, tirer de la terre plusieurs idoles et figures antiques entre autres celles de Saturne et du Soleil, qui sont actuellement, ajoute-t-il, au Chapitre de MM. de Notre-Dame. » J'ay vu tirer aussy plusieurs pièces de colonnes, d'arc de triomphe, etc., etc. La rue des Prestres s'apelloit autrefois la rüe des Fossés, comme en effet c'étoit dans cette rüe qu'étoient les fossés du château de nos ducs.

Du Chesne dit qu'en bâtissant ce château, Castrum, on avoit tiré de grosses pierres blanches taillées et revêtues de moulures et sculptures, marque assurée, ajoute-t-il, que la ville de Beaune avoit été embellie par les Romains, engagés par la beauté de son assiette.

Beaune est ruinée par les Sarrasins, en 729

Environ l'an 729, la ville de Beaune fut ruinée par Abdérame, chef des Sarrasins, venus d'Espagne, joints aux Visigots et aux Vandales. Après avoir pris Arles, Avignon et Valence, ils s'emparèrent de Lyon, Màcon, Chalon,

Digitized by Google

Beaune, Dijon, Auxonne et Nevers. V. Dupleix, t. I, p. 260.

Depuis elle se rétablit peu à peu sous la protection de nos ducs qui y avoient un palais et y fesoient assés ordinairement leur résidence, et environ l'an 976, l'un d'eux y bâtit et fonda l'église Notre-Dame collégiale comme il a été dit plus haut.

Etablissement de la Commune à Beaune 1203

Nous n'avons guère connoissance de tout ce qui regarde la ville de Beaune jusqu'au commencement du XIII[e] siècle. Vers l'an 1203 le duc Eudes III lui accorda le droit de commune et de franc fief, quelques années après, la ville de Dijon qui l'avoit obtenue en 1187. La mairie fut instituée l'année et le corps de ville composé de six échevins.

Etablissement des Cordeliers à Beaune 1247

Le monastère des Cordeliers fut établi à Beaune en 1247. Le pape Innocent IV approuva cet établissement en 1248. Leur église fut consacrée sous le nom de S[t]-Bernardin. La première habitation fut au corps de garde de la porte Belevent ou Bénévent que la ville leur donna dans le voisinage de la maison qu'ils ont aujourd'hui.

Digitized by Google

Hugues IV

Hugues IV, huitième duc de Bourgogne de la première race, achepta l'an 1225 du dauphin de Vienne tout ce qu'il possédait à Chalon et à Beaune, pour le prix de 300 marcs d'argent avec l'obligation contractée par le duc, de fonder et bâtir un hôpital en la ville de Beaune. Le testament d'Hugues est intéressant par le dénombrement des fiefs qu'il lègue à ses enfants.

Le même Hugues IV, pour augmenter les biens qu'il avait acquis à Beaune du dauphin de Vienne y joignit tout ce que les abbés et religieux de Fontenay y avoient tant à la ville qu'à la banlieue. Il acquit tout cela par l'échange qu'il fit au mois de décembre 1234. Et pour ce qu'ils lui avoient cédé à Beaune il leur donna les villages de Saint-Remi et Fraigne, dont ils ont toujours joui depuis. La maison des religieux de Fontenay devint la maison de plaisance des ducs jusqu'en 1332, qu'Eudes IV y établit la Chartreuse.

La ville est brûlée en 1297

En 1297, la ville de Beaune fut presque entièrement ravagée par un incendie. L'Eglise et le Chapitre N. D. en souffrirent un très grand dommage. « *Ideo* (dit le mémoire latin de ce temps), *ideo Jus foraneitatis per triennium concessum est canonicis.* » Ce qu'on entend par ce *Jus foraneitatis* qui fut accordé en ce temps aux chanoines pendant l'espace de trois années n'est autre chose que d'aller chercher leur logement et leur subsistance dans d'autres

Digitized by Google

églises qu'ils pourroient déservir, jusqu'à ce que le dommage eut été réparé à l'aide de leurs revenus, par ce qu'alors ils vivoient en communauté. Cet évènement arriva sous le doyenné de Guillaume de Prunelles. Voyés le catal. des doyens.

La terre de Buisson est donnée à l'hôpital de la Maladerie, 1300

En 1300, Robert II, neuvième duc de Bourgogne de la première race, confirme au recteur et aux frères de la Maladerie de Beaune tout ce qui leur avoit été donné par les ducs ses prédécesseurs ; et pour augmenter leurs revenus, il leur donne la terre de Buisson, proche Beaune, à la charge de 3 messes le jeudy saint, et d'augmenter de vingt sols l'aumône qui se fesoit ce jour à l'issue du divin service, en sorte que les ladres qui s'y trouvoient alors et n'avoient auparavant que chacun une maille dans cette distribution pussent avoir désormais chacun un denier.

Il se trouve une donation faite par Eudes duc de Bourgogne au profit de l'église et du Chapitre du Chastel de Beaune, et cette donation est confirmée par Philippe le Bon, par un acte de 1430.

Fondation des Chartreux de Beaune, 1332

Eudes IV, onzième duc de Bourgogne, première race, fonda en 1332 sur ses propres fonds dans sa maison de Fontenay, près la ville de Beaune, une communauté de Chartreux de douze religieux de chœur, d'un prieur et de

Digitized by Google

trois frères. Elle est connue sous le nom de Notre-Dame de Fontenay.

Il fit bâtir à ses frais et dépens l'église, le cloître, le réfectoire, seize cellules avec les offices et édifices convenables aux maisons de cet ordre ; il les garnit de meubles, livres, ornements et autres choses nécessaires. Pour la dotation de cette maison il leur cède par donation entre vifs des fonds à leur bienséance pour leur produire quatre cents livres de rente annuelle, sçavoir la maison de Fontenay habitée autrefois par les religieux de ce nom, comme il est dit cy-dessus, fermée de murs ; toute la justice juridiction et seigneurie qu'il y a, excepté le droit de garde qu'il se réserve ; voulant qu'ils possèdent tout le clos de Fontenay exempt de toute juridiction séculière ; la ville de Chalange avec la justice moyenne et basse et tout ce qu'il y possède en fonds et droits, tailles, dixmes, coustumes, s'y réservant seulement la haute justice et le ressort : trente soitures de prés à Combertaut sur la rivière ; six vingts ouvrées de vignes à Beaune es lieux apellés Belissant et Reversal, quittes de bons et de toutes charges ; le moulin seant ledit manoir de Fontenay, la rivière bannaule de Bouzaise, si comme elle décourt dès le premier moulin de La Doez jusqu'au dessous dudit moulin dessous ledit manoir ; et la pesche à eux réservée entre lesdits termes ; cent soixante bichots d'avoine ; les dixmes de vin et de grains qu'il a à Nuis en la manière qu'elles sont dues : cette manière consistoit à aller dans les celiers gouster tous les vins et prendre du meilleur, quatre pintes, mesure de Nuis par ouvrée, c'étoit 32 pintes par journal de vignes. Tout le droit d'éminage sur les marchés de Nuis. La grange sous la Chausselle contenant 46 soitures de prés ;

Digitized by Google

120 journaux de terre ; droits d'usage dans les bois d'Argilly et de Borne. Il décharge leurs gens de Chalange et tous ceux qui sont à leur service de tout droit de gîte envers le duc, de tout péage, taille, éminage, subvention, coustume et servitude. Il donne aussi aux dits religieux 3 livres de cire de annuel cens ou rente que lui doibvent les hoirs de messire Gauthier sur une maison séant à Beaune du côté la halle. Le titre de cette fondation est daté de S^t^-Denis en France le lendemain de Pasques le 12 des kalendes de may, c'est-à-dire le 23 avril 1332. Le titre est en entier dans l'histoire de Bourgogne, le Père Blanchet, au 2^e^ volume, aux preuves, p. 196.

Aux environs de cette Chartreuse et dans son territoire, il se trouve une pierre à quatre faces sur l'une desquelles est gravée cette inscription en beaux caractères romains : *Bono reipublicæ nato* et au bas ce chiffre romain en lettres de la même grosseur LXXIII. Cette pierre sert présentement de base ou de piédestal à une croix sur le bord d'un chemin, mais il paroit bien par ce qu'il reste de la figure qu'elle n'a pas toujours été employée à cet usage. Quelques curieux qui l'ont vue prétendent qu'elle est antique et que ce monument a été érigé à la mémoire de quelque personnage illustre dont l'âge est désigné par le chiffre qui s'y voit, et que le cartouche ou espèce de ceinture qui enferme l'inscription est une couronne civique qui lui avoit été décernée pour avoir sauvé la vie à un citoyen en guerre. Il paroît par les proportions de cette pierre et les crénelures qui se voyent encore aux 4 angles que c'étoit un autel à libations d'où on pourroit inférer une plus grande antiquité à la ville de Beaune.

La même Chartreuse possède encore une autre maison

Digitized by Google

fort ancienne dans l'intérieur des murs, proche l'ancien Château, *Castrum*, où on prétend que les religieux ont fait leur habitation dans les temps de guerre, comme ceux de l'abbaye de Maizières dans ceux qu'ils possèdent dans la rue appelée anciennement rue des Fossés. Celle-ci et la cour qui en dépend a conservé le nom de cour des Chartreux et sert aujourduy de passage. C'est dans cette maison et cour que sont les pressoirs et celiers des dits religieux, les vignes fesant un objet considérable dans leurs revenus.

Description de l'autel de Notre-Dame

Il se voit à Notre-Dame sous le parement du maître autel, une pierre ou simplement une plaque de marbre blanc incrustée dans le massif du maître autel et dans le milieu, sur laquelle est gravée la figure de la Sainte Vierge, tenant le petit Jésus et au pied de laquelle est une autre figure à genoux et prosternée comme sur un marche pied, la tête appuyée sur les mains jointes. Cette figure est de la princesse Mathilde, femme du duc Eude ou Odon qui vivoit en 1100, avec ces mots en caractères romains en forme d'inscription au bas : *Mathildis ducissa (construxit hoc) altare.* Il ne se lit aujourduy que ce qui n'est pas entre les deux parenthèses ; ce qui y est enfermé ayant été sans doute enlevé par le temps, la pierre paroissant rongée et mutilée.

Au-dessus de la figure de la Sainte Vierge et tout le long du massif de l'autel se voit cette légende en caractères gothiques :

Digitized by Google

Virgo parens Christi, placa mihi quem genuisti
Et delictorum veniam deposce meorum.

La table de l'autel est de marbre noir avec moulures en corniche et entablement, et les quatre coins du massif dudit autel, sont de marbre blanc de même que le milieu cy-dessus gravé.

Les entre deux paroissent estre de moilon ou de brique, couverte d'une espèce d'enduit humide. Il est à croire que l'intérieur de ce massif est ovoïde et sert de tombeau au corps de cette duchesse Mathilde qui, après la mort du duc son époux, arrivée en 1103, fit bâtir le chevet de cette église à commencer depuis les stalles des chanoines; lequel chevet est d'une architecture plus noble et plus magnifique que tout le reste de l'église dont la plus grande partie est gothique et vraysemblablement du XI^e^ siècle. On le voit aussy dessiné sur le même marbre. Le duc Eudes I, mari de la princesse Mathilde, fut un prince vaillant et pieux ; il se croisa en 1101 et mourut en Cilicie le 23 mars 1103. Son corps fut apporté à l'abbaye de Cîteaux qu'il avoit fondée en 1098, qui étoit alors dans le vicomté du territoire de Beaune. Tous les ducs ses successeurs de la 1^re^ race royalle y sont inhumés. Le duc étoit le 3^e^ de la 1^re^ race royale et étoit surnommé Borel. Suivant le président Hénault, la princesse Mathilde, sa femme, dont nous venons de parler, fille de Guillaume, comte de Bourgogne, se fit religieuse à Fontevrault quelques années après la mort du duc.

Dans ce même sanctuaire, au-dessus du chandelier en cuivre qui est au haut des degrés qui y montent depuis le chœur, est la grande tombe et l'épitaphe gothique de messire Jean Rolin, cardinal et évêque d'Autun, qu'on

Digitized by Google

croit avoir été chanoine de cette église ; Nicolas Rolin, fondateur de l'Hôtel-Dieu, étoit son père.

A côté de l'autel du côté de l'évangile, se voit au-dessus de l'architecture, dessus des bas côtés, la figure à genoux de Claude de Salins, chanoine et doyen de cette collégiale, dont on voit la tombe sous le portail de l'église.

Henry de Salins, doyen, est inhumé sous la grande tombe en cuivre devant l'aigle et il mourut en 1473. Il y a eu quatre de Salins, doyens de cette église successivement.

Fondation de l'hôpital du Bourgneuf 1336

Le duc Eudes IV, le même qui avoit fondé les Chartreux, ordonne par son testament de l'an 1336, qu'il soit construit à ses dépens et fondé à Beaune un hôpital, et qu'on lui assigne, sur les fonds de son domaine les plus proches de la ville de Beaune, une rente de 400 livres tournois. Il met cet hôpital sous la garde et protection des ducs de Bourgogne qui y établiront un maistre ou gouverneur prestre, avec quatre autres prestres qui y seront tenus de faire l'office divin et qui n'auront d'autorité que celle que le maistre voudra bien leur donner. Le maistre ou gouverneur sera tenu de rendre compte chaque année au duc ou à celui qu'il aura commis des rentes, dons et aumônes qui auront été faittes. Cet hôpital est vraysemblablement l'hôpital du Bourgneuf ainsy apellé de la rüe ou faubourg de ce nom. L'emplacement de cet hôpital est aujourduy occupé par l'église de l'Oratoire.

Digitized by Google

Seconde race des ducs de Bourgogne, issue de la maison royale, en 1364

L'an 1361, Beaune et toute la province passa sous la domination de Jean, roi de France, par la mort de Philippe de Rouvre qui décéda sans laisser d'enfans. Il étoit le dernier de la maison roïale de Bourgogne, descendu de Robert. Le roi Jean s'empara de la Bourgogne, non comme reversible à la couronne, mais comme plus proche héritier. Car il restoit des princes de la maison de Bourgogne ; Guillaume de Sombernon en étoit le chef. Claude de Montaigu, seigneur de Couches, qui vivoit sous Louis XI, venoit directement des anciens ducs dont il portoit les armes pleines. Sa fille naturelle légitimée épousa Louis Rabutin. Cette seconde réunion ne fut pas plus longue que la première. Le roi Jean donna la Bourgogne à son 4^{me} fils Philippe, surnommé Le Hardi, l'an 1364. Ce prince commença la dinastie de la seconde maison de Bourgogne, issüe de la maison royalle de France.

Les dernières années de Philippe de Rouvres, les Anglois pendant la prison du roi Jean entrèrent en Bourgogne. Les Bourguignons furent battus à Brion, près de Châtillon-sur-Seine ; après quoy on fit un traité qui fut signé à Guillon-en-Auxois, par lequel les Anglois rendent Flavigny et pour cela le duc promet au roy d'Angleterre 200 mille deniers d'or au mouton. Ce denier valoit 30 sols. Toutes les villes et seigneurs de Bourgogne s'engagèrent au payement de cette somme. Philippe Paillart, bourgeois de Beaune, s'engagea pour la commune et pour sûreté se rendit en ôtage en Angleterre.

Digitized by Google

Droit singulier des évêques d'Autun

En 1367, Geofroy David, évêque d'Autun, se saisit des biens d'un chanoine de Beaune, nommé Pierre de Chaumont, qu'il prétendit mort *ab intestat*. Il avait néanmoins fait un testament, mais comme il l'avait fait devant les officiers du duc, le prélat le regardait comme nul et n'y ayant aucun égard voulut jouir du droit d'hériter des ecclésiastiques morts *ab intestat* de son diocèse et se saisir des biens du chanoine défunt, s'ils n'étoient racheptés par ses héritiers, suivant le droit établi des évêques d'Autun. Cette prétention des évêques d'Autun fut renouvellée au commencement de ce siècle par M. de Senaut, successeur de M. de Roquette.

Prix des vins de Beaune et autres denrées en 1383

Suivant un des comptes du maître d'hôtel du duc Philippe-le-Hardi en 1383, la queüe du meilleur vin de Beaune y est estimée 14 fr., la queüe des vins communs dix francs, un gros bœuf gras six livres ; un mouton treize sols 4 deniers, un veau 16 sols, le cochon de lait trois sols quatre deniers, les poules chacune douze deniers, le lapreau douze deniers, le pigeon six deniers, le millier d'œufs quarante sols, l'émine de froment quarante sols, l'émine d'avoine 20 sols, chareté de gros bois trois sols quatre deniers.

Digitized by Google

Philippe de Comines

La ville de Beaune fut de nouveau enfermée de murailles sous la domination de Charles le Terrible ou le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, après la mort duquel arrivée en 1477, le duché de Bourgogne rentra sous l'obéissance de Louis XI, comme fief mouvant et reversible à la couronne faute d'hoirs mâles. Cependant il restoit Jean, comte de Nevers, fils de Philippe-le-Hardi, qui ne mourut qu'en 1491, mais ce prince étoit trop foible pour faire valoir ses droits. La ville de Beaune suivit l'exemple des autres villes de la province et se rendit par la persuasion de Jean de Chalon, prince d'Orange qui fut envoyé à Dijon, par M. de Craon, pour solliciter les habitants et ceux de la Province à rentrer dans le devoir.

L'année suivante 1478, Beaune se retira de l'obéissance de Louis XI, sur le faux bruit que Charles-le-Téméraire n'avoit pas été tué au siège de Nancy ; mais elle fut contrainte d'y rentrer la même année par Charles d'Amboise, vaillant capitaine qui y fut envoïé et lui fit payer quarante mille écus de rançon. Ce fut aussi pour punir cette ville que Louis XI cassa le Parlement qui siégeoit à Beaune et en établit un à Dijon, à l'instar de celuy de Paris. Le Parlement des ducs siégeant à Beaune ne jugeoit pas souverainement ; les affaires furent évoquées par appel au Parlement de Paris, jusqu'à Philippe-le-Bon, qui institua dans la même ville un Conseil souverain qui jugeoit en dernier ressort et c'est ce Parlement que Philippe, le beau père de Charles Quint partagea en 1505, à Bruxelles et à Malines, sous le titre de Conseil privé.

Digitized by Google

Construction du château, 1478

Ce fut la même année que le roi Louis XI, craignant une seconde révolte de la part des habitans de Beaune, y fit construire le château démoli depuis sous Henri IV, dont on voit encore les restes. Il fit aussi construire les quatre grands boulevards ou bastions revêtus de pierres taillées à pointe de diamant qui se voyent encore autour de la ville ; on donna aussi les ordres et le soin de cette construction à M. de Cypierre, celuy la même qui conduisit M. le connétable de S^t^-Pol, sous bonne garde de Péronne à Paris.

Gouverneurs du château

Plusieurs seigneurs de marque ont commandé dans ce château et ont touts fidelment servi Sa Majesté à la réserve de ceux qui y furent mis par M. le duc de Mayenne pendant les troubles et qui tinrent son party jusqu'à la réduction de la ville et du château qui arriva en 1595.

Messire Jacques de Dinteville, seigneur d'Eschenay et de Commarin, en a été un des premiers gouverneurs et est mort dans cette place. Son corps est inhumé dans l'église Notre-Dame près du sépulchre; on voit son effigie et celle de sa femme à genoux sur ce mausolée.

Messire Antoine De Vienne, gentilhomme bourguignon, baron de Laborde, d'où sont descendus les comtes de Commarin et de Châteauneuf, y a aussy commandé en 1540. Son hôtel étoit près de la porte S^t^-Martin ou est à présent la maison et l'église des R. P. Minimes, on le reconnoît

Digitized by Google

par les aigles qui sont les armoiries de Vienne qui se trouvent gravées en pierre en plusieurs endroits. Elles sont peintes sur les vitres de leur réfectoir.

M. de Ventoux luy a succédé ; il commandoit aussy une compagnie de cavalerie entretenue.

Du tems de la Ligue M. de Saint-Riran de la maison de Damas, son lieutenant étoit le sieur de Rozières.

M. de Montmoyen,qui avoit pour lieutenant M. de Montjalin, touts deux gentilshommes bourguignons.

M. le maréchal de Biron commanda ensuitte de la réduction et avoit pour lieutenant M. du Montet seigneur d'Aubigny et Grandmont, touts deux gentilshommes gascons.

On ne peut dire en quel tems précisément les dits seigneurs furent gouverneurs, de quelle maison ils étoient, combien de tems ils ont commandé et comme ils en ont été pourvus, sinon que M. de Montmoyen y fut établi gouverneur par l'édit d'union fait entre le roi Henry III et les Guises par les articles secrets duquel S. M. leur accorde le gouvernement de Champagne et Bourgogne pour en jouir comme auparavant ; et pour sûreté dudit édit leur accorda les châteaux de Beaune et de Dijon, pour le temps de neuf années. Ces princes lorrains pour prendre possession du château de Beaune, en firent sortir M. de Saint-Rirant à qui le Roy donna pour récompense l'éminage d'Auxerre qui avoit été vendu 18 mille livres en 1576, et y établirent M. de Montmoyen qui y demeura jusqu'à la réduction de la ville arrivée en 1595, auquel temps M. le maréchal de Biron l'en fit sortir après avoir fait par le dedans de la ville qui lui avoit ouvert ses portes, une brèche audit château, assez consi-

Digitized by Google

dérable pour y faire entrer 25 hommes de front ; il en demeura gouverneur jusqu'à sa mort qui arriva en 1602.

Construction de la tour de l'horloge et autres, 1397

Près de cent ans avant la construction du château de Beaune, le duc Philippe-le-Hardi, sur les remontrances des maires et échevins, rendit une ordonnance dattée de l'an 1397, par laquelle il leur accordoit pour neuf ans la permission de lever un denier sur chaque pain de sel appelé salignon, qui se vendoient en leur grenier à sel (les greniers à sel étoient établis dans toutes les villes de Bourgogne, depuis 1330 et la gabelle avoit été accordée au duc par les Etats de la Province), le tiers des revenus devoit-être employé aux réparations du château et des autres maisons que le duc avoit à Beaune ; des deux autres tiers on répara la porte de Chalon qui étoit en ruine ; elle étoit pour lors dans la partie du rempart des Minimes qui est vis-à-vis la descente qui va aux dames du Lieu-Dieu, qui est la rüe de la Bussière. La porte Bretonnière qui existe aujourduy n'a été bâtie qu'en 1664, sur le fond des religieux de la Bussière qui possédoient tout le terrain qui est aux environs de cette porte. La maison des Bernardines étoit autrefois le monastère des religieux, et la maison de l'hôpital qu'occupe M. David en étoit la maison abbatiale. On fit les fossés de la ville, on en releva les murs, on bâtit des bastions, on bâtit des tourrelles d'espace en espace autour de la ville pour la mettre plus en état de

Digitized by Google

deffense ; enfin on fit construire une belle et grande horloge qu'on pouvoit entendre de touts les quartiers de la ville, qui coûta plus de douze cents francs ; on fut obligé de rompre des celiers et des prisons dans la maison ou la tour dudit horloge est assise, on la décora de peintures et d'estendards. On répara aussi le dos d'asne ou bastard qui gardoit la rivière d'entrer ses eaux dans la ville. Les receveurs de cet octroy furent nommés par la commune de Beaune qui tenoit ses assemblées au Prieuré de Saint-Estienne, membre alors dépendant de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, aujourduy le monastère des Carmélites.

Par le compte de Demonjot Joly, receveur ez siège de Beaune, Nuis et Dijon. Beaune en 1388 étoit comprise au rolle pour 350 feux, dont elle avoit obtenu d'être déchargée de 30 feux pour cause que les habitans étoient moult appauvris par les grands dommages qu'ils eurent, on avoient eu ou tempestes qui cheoient sur les vignes et raisins de la ditte ville, environ venoinges 1385.

Nuis étoit pour 105 feux et Dijon pour 337. Les nobles d'armes suivant les armées ne payoient rien. Le mont de Fouage vient de foyer, foïage, rectigal *vel tributum per lares*.

Fondation de l'hopital de Beaune, 1443

Nicolas Rollin chancelier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et seigneur d'Authume, fonda l'hôpital le 14 août 1443 en mémoire de Saint-Antoine abbé, et fut apellé l'hôpital de Saint-Antoine ; il en obtint la permission du pape Eugène IV. Par ses bulles il exempte cet

Digitized by Google

hôpital de la juridiction de l'évêque d'Autun et du Chapitre de Beaune, sauf les droits de la paroisse.

Il le fit superbement bâtir et le dotta de grands biens et le garnit de tous meubles et ustensils nécessaires pour le soulagement des pauvres malades. Le fondateur par le titre de la fondation qui est du règne de Charles VII, se réserva et à ses successeurs le patronage de cet hôpital et la faculté de nommer et de destituer les officiers qui en gouverneront le spirituel et le temporel et la maitresse des sœurs qui le serviront. André Duvernoy, bourgeois de Beaune, en fut le premier recteur et receveur, et Guillaume de Brazey premier confesseur et sœur Alardine Gasquierre première maîtresse des sœurs. Par la mort de Nicolas Rollin, le droit de patronage de cet hôpital passa à Guillaume, son fils qui eut pour fils François, bailli d'Autun. Ce même droit passa de François qui n'eut point de fils, à Susanne sa fille aînée, mariée au seigneur de Chambellan, de Susanne à Magdelaine de Chambellan sa fille, mariée à Pierre d'Espinac, gouverneur du Nivernois, de Magdelaine de Chambellan à Gaspard d'Espinac son fils ; de Gaspard d'Espinac à Claude d'Espinac sa fille, mariée à Louis de Pernet, gouverneur de Xaintes et à son fils Louis de Pernes, comte d'Espinac ; aujourduy à MM. de Clermont, Tonnerre. Guigonne de Salins, épouse du fondateur ayant eu grande part à la fondation de cet hôpital y choisit sa sépulture et y fut inhumée sous une tombe d'airain. Ce sont les mêmes fondateurs qui ont dotté et fondé la collégiale d'Autun en 1444, du consentement de Jean Rollin cardinal, évêque d'Autun et fils du fondateur.

Digitized by Google

Fondation des Jacobins en 1477

Le monastère des Jacobins de la ville de Beaune, fut fondé en 1477, sous le pontificat de Sixte IV et le règne de Louis XI par Guillaume de Villiers, seigneur d'Igornay, chambellan, conseiller et intendant de la maison de Charles-le-Téméraire, et Agnès d'Achey son épouse. Son hôtel étoit dans la rue Bussière, près l'abbaye du Lieu-Dieu ; on lit son nom au-dessus de la porte. L'église de ce monastère fut consacrée le 15 novembre de l'an 1523, sous le nom de Saint-Maurice et Sainte-Barbe, par Guillaume Pin, évêque de Troye et confesseur du Roi, autrefois religieux de S^t^-Dominique. Le gouvernement de cette maison fut donné à Mathurin Lopiard, inquisiteur contre les hérétiques, qui en fut le premier prieur et luy procura par ses soins une partie des biens par lesquels elle subsiste.

Les protestants qui ont été si longtemps en crédit en France même après leur retraite et établissement à Genève, projettèrent plusieurs fois de s'emparer par force et par adresse de la ville et château de Beaune.

La première composition dont on ait connoissance fut celle qu'ils formèrent en 1562, après une assemblée générale de leur église de s'emparer adroittement de la ville de Beaune, pendant que les catholiques seroient au sermon le jour de l'Ascension. En voicy le détail :

Bonnefoy, sergent de la mairie de Beaune, jouant aux quilles un jour de dimanche au lieu dit les Buttes, un messager de Genève s'approcha de luy et le pria de le conduire au logis de M. d'Oisy, alors ministre des Huguenots à Beaune, pour luy rendre quelques lettres dont il étoit

Digitized by Google

chargé ; comme l'on murmuroit déjà dans ce tems là contre les Huguenots, le guide soupçonna que ce guide pouvoit estre chargé de quelques paquets de conséquence, puisqu'il se disoit venir de Genève et avoir affaire au ministre, et au lieu de le mener chez d'Oisy, il le conduisit au château ou commandoit M. de Ventoux, mais au moment qu'il voulut l'y introduire, ce messager fit difficulté d'y entrer, en disant à Bonnefoy qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'un ministre fut logé dans une telle forteresse, mais sur ce que Bonnefoy lui répartit sur le champ qu'il y étoit logé parce que celuy qui y commandoit étoit de la religion, le messager entra au château, dont Bonnefoy fit aussitôt fermer les portes adroitement et sans éclat ; ensuitte il alla parler à M. de Ventoux et luy dit les raisons qu'il avoit eues de lui amener ce messager avant qu'il lui parla et qu'il eut resçu aucun ordre de sa part. M. de Ventoux informé de tout cecy apella son secrétaire à qui il ordonna de contrefaire le ministre auprès du messager, afin de tirer de lui les lettres dont il était chargé. Cela fut exécuté et réussit comme ils le souhaitaient ; on envoya le messager se rafraîchir à la cuisine, pendant lequel tems M. de Ventoux reçut les lettres de son secrétaire, donna ordre que le messager fut retenu et que le maire et les échevins se rendissent au château. Ces messieurs étant tous rassemblés on ouvrit les dépêches du messager toutes dattées de Genève et adressées au ministre qui portoient que pour la 3e fois on luy mandoit de mettre ordre que tous ses confrères fussent armés le jour de l'Ascension pour charger les catholiques de la ville de Beaune, pendant qu'ils seroient au sermon à la grande église qui est Notre-Dame, les massacrer tous pour la glorification de

Digitized by Google

leur église et se rendre maistres de la ville, le suppliant de conduire bien secrettement cette affaire pour qu'elle réussit avec plus de facilité, et en donner avis une 4e fois à tous ses confrères des villes voisines si le temps le permettoit.

Les opinions ayant été recueillies sur cette entreprise, il fut résolu suivant l'avis de M. de Ventoux, que le lendemain lundy quatre soldats affidés de la garnison du château iraient avec quatre échevins de la ville aux villages de Meursault, Auxey, Pomard, Volnay, Puligny, La Doye, Serrigny et autres villages voisins, chacun dans le département qui leur fut marqué, pour avertir les habitans de se rendre le mieux armés qu'il leur seroit possible, la nuit du mercredy, veille de l'Ascension en la place des Buttes, pour estre introduits au château, afin d'estre en état de charger le lendemain les Huguenots et les surprendre eux-mêmes dès le premier mouvement qu'on les verroit faire contre les catholiques. Toute cette affaire réussit comme on l'avoit conçüe ; les paysans furent reçus au château pour la plus grande partie et le reste fut logé en divers endroits du faubourg de la Bretonnière. Le lendemain, jour de l'Ascension, le sermon sonna à l'heure ordinaire et en même tems on entendit le tocsin qui étoit le signal auquel tous ces paysans armés entrèrent dans la ville par compagnies commandées par divers capitaines qu'avoit choisis M. le gouverneur ; les uns entrèrent par la porte Bretonnière, les autres par la porte Saint-Nicolas et les autres par le château et marchèrent en cet ordre par rangs de quatre jusqu'à la place. La compagnie de M. de Ventoux formoit une haye de part et d'autre depuis le chateau jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. M. le gouverneur s'arêta sur la place

Digitized by Google

et envoya quérir M. Massol, lieutenant au baillage et chancellerie de Beaune, huguenot et chef des Calvinistes pour lui venir parler. Le sieur de Massol y vint armé et M. de Ventoux luy ayant demandé pourquoi il venait en cet équipage, il répondit que le tocsin et le bruit qu'il avoit entendu dans la ville luy avoit fait prendre les armes pour le service de son Roy et de sa patrie, aussy bien que pour la conservation de sa vie, de son bien et de son honneur ; qu'il étoit fort estonné lui même de le voir armé et accompagné d'une si grande multitude de peuple en armes comme s'il se disposoit a exécuter quelque dessein secret. M. de Ventoux luy répondit qu'il sçavoit les desseins de lui et de ses confrères, qu'il y avoit actuellement plus de 200 hommes armés dans sa maison, plus de 150 chez le seigneur Bouchin, huguenot et plus de 300 chez le seigneur Bataille, au prieuré de Saint-Etienne ; que peu s'en falloit qu'au lieu du sermon il ne leur fit entendre les vespres siciliennes, mais qu'il lui ordonnoit de faire apporter promptement les armes de tous ses confrères séditieux sur la place publique, s'il ne vouloit qu'il les charge. Cet ordre fut exécuté ponctuellement et sans délay après quoy chacun se retira dans son département et M. de Ventoux alla au château tenir une assemblée de notables catholiques de la ville, dans laquelle il fut délibéré que secrettement l'on retiendroit touts les paysans jusqu'au dimanche suivant, auquel jour lorsque les huguenots seroient sortis de la ville pour aller au prêche qui se tenoit au faubourg de la Bretonnière dans une grange appartenant au seigneur Richard de Buisson, on lèveroit les ponts et fermeroit les portes de la ville pour se défaire par ce moyen de toute cette canaille de cardeurs de laine, foulons et drapiers

Digitized by Google

huguenots qui étoient en grand nombre et la plupart nouvellement établis. Ce dessein eut son exécution, on ferma les portes sur lesd. huguenots au temps marqué, ils obtinrent néanmoins après avoir bien prié et témoigné leur repentir aux portes de la ville d'y entrer à condition d'en sortir avec leur femme et leurs enfans dans deux jours à la réserve de ceux qui étoient originaires et natifs de la ville qui obtinrent six semaines pour tout délay. M. de Massol et les autres chefs des huguenots furent intimidés par cette entreprise et ne crurent jamais mieux qu'il leur en dut couster la vie, car on les fit obliger par corps à l'exécution de ce traité et ils demeurèrent en otage pour cela. ce qui fut cause que touts ces manouvriers au nombre de huit cents, tous travailleurs en laine, vuidèrent la ville au temps convenu et se dispersèrent en différents endroits. Quelques-uns des plus déterminés se saisirent en passant de Véselay et quelques autres places en Bourgogne et depuis se rendirent tous à Genève où ils portèrent leur commerce de laine qui est le seul préjudice que la ville de Beaune ait souffert de leur éloignement. M. de Thou parle de cet évènement en ces termes :

Les protestans furent cruellement persécutés en Bourgogne, Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, lieutenant du duc d'Aumale, obtint le 1er de mars 1562, une déclaration du Roy, enregistrée au Parlement de Bourgogne, par laquelle Sa Majesté révoquoit la permission accordée aux protestants de tenir leurs assemblées à Dijon et dans les lieux voisins. Aussitost on chassa les ministres, on enjoignit à tous les paysans de prendre les armes, de poursuivre les protestants comme des rebelles. Ventoux, gouverneur de Beaune, ayant fait le même commande-

Digitized by Google

ment aux protestants qui étoient dans cette ville, environ huit cents en furent chassés le huit may, et on mit garnison dans leurs maisons. On fit ensuitte une taxe qui produisit des sommes considérables, dont à ce que disoient les protestants, Tavannes et sa femme Françoise de la Baume, femme très avare, eurent la meilleure part ; et par erreur du Parlement il fut ordonné à ceux qui étoient restés de reprendre l'exercice de la religion de leurs pères. La persécution des protestants en Bourgogne fut différente de celle qu'ils enduroient ailleurs, en ce qu'elle venoit principalement de la part du gouverneur et des magistrats qui agissoient avec une extrême rigueur ; et que le peuple, quoy qu'animé par le magistrat, les traitoit avec plus de modération. Il y eut peu de sang répandu parce que ceux qui commandoient en Bourgogne étoient plus avides de butin que de sang. Cet évènement arriva trois mois après le massacre de Vassy, qui servit de prétexte aux protestants pour prendre les armes et qui fut le commencement de la guerre civile.

Le 26 janvier 1576, une armée de protestants, composée de 22 mille hommes à la tête desquels étoit le prince de Condé, accompagné du prince Casimir, fils du comte palatin du Rhin et des fils de l'amiral de Coligny, passa près de Beaune après avoir incendié Nuys : ils brulèrent l'église des Chartreux, le château de Savigny et celuy de Corabeuf. Trichateau, capitaine au château de Beaune, chargea vivement leur arrière garde, en tua un grand nombre n'étant pour la plus part armés que de lances et de bâtons. Le Chapitre lui fit un présent considérable, en reconnaissance de ce qu'il avoit délivré la ville en cette occasion.

Digitized by Google

Les protestants firent une autre entreprise sur la ville et le château de Beaune en l'an 1585. Le duc d'Alençon, frère de Henry III, roy de France, fit venir pour fortifier le party des huguenots, qu'il tenoit contre le Roy son frère, le prince Casimir dont il est parlé cy-dessus, du fond de l'Allemagne avec une armée de trois mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux. Il l'amena passer par la Bourgogne ou messieurs de Chamilly et de Niort se joignirent à luy aussi bien que plusieurs autres gentilshommes bourguignons qui étoient du party du duc d'Alençon ; ils agitèrent avec le sieur d'Astille, huguenot, seigneur du château de Savigny, les moyens de surprendre la ville de Beaune et se servirent d'un nommé Lépine, homme adroit, qui devoit faire jouer tous les ressorts nécessaires et faire ouvrir de nuit les portes du château audit sieur Dastille et à sa suitte, mais ce dessein ne fut pas conduit si secrettement qu'il ne fut découvert : on arresta le prisonnier Lépine et on le conduisit à Dijon, ou il fut condamné par arrest du Parlement à avoir la tête tranchée et ordonné par ledit arrest que sa tête seroit portée à Beaune par le bourreau sur une lance et attachée devant la porte de l'Hôtel-de-Ville, pour y demeurer tant qu'elle pourroit avec défenses à toutes sortes de personnes de l'enlever sous peine de la vie. Le sieur Dastille qui avoit pris la fuite fut condamné par contumace à être décapité en effigie et touts ses biens confisqués, qui furent peu après vendus par décret et acheptés par le sieur Digoine. Cet arrest fut exécuté en son entier et la tête dudit Lépine portée à Beaune et s'est vüe exposée encore deux ans après devant l'Hôtel-de-Ville.

Il y eut encore une entreprise sur la ville de Beaune en

Digitized by Google

1593. M. de Montmoyen, commandant le château pour le party de La Ligue et tenant par conséquent toute la ville en sa disposition. La garnison de Saint-Jean-de-Lône commandée par le sieur Dupouillier qui en étoit gouverneur, et celle de Verdun que commandoit le sieur de Bissy, gouverneur de ladite ville, étant réunies pour les intérêts du Roy ; un nommé Jean Boine, natif de Beaune, soldat de la compagnie du sieur de Bissy qui ne cherchoit que les occasions de surprendre sa patrie et la mettre entre les mains de son chef, qui ne pouvoit guerre en venir à bout à force ouverte, pratiqua un nommé La Serpe ou Trapet qui étoit meunier du second moulin qui est sur la rivière Bouzoise, et le nommé Jacques Monnet, habitant de la ville. M. Massol, lieutenant, trempa bien avant dans cette affaire aussi bien que plusieurs autres. On avoit projetté d'introduire dans la ville le sieur de Bissy et ses gens pendant la nuit par les grilles de fer qui sont au-dessous de la plate-forme par où la rivière entre dans la ville, parce qu'ils avoient vu que les grilles ne tenoient point fort à la muraille et pouvoient estre aisement arrachées, ainsy que Trapet le promettoit ; mais le Seigneur permit que ceux qui sçavoient le dessein ne purent s'empescher de parler, ainsy la trahison fut découverte : On se saisit de Trapet, on lui fit son procès et en exécution de l'arrest du Parlement de Dijon qui étoit pour lors dans les intérests de la Ligue, Trapet fut pendu et étranglé devant l'Hôtel-de-Ville de Beaune. Mons^r Massol ne se tira de cette affaire avec ses adhérents qu'en prouvant par témoins et par la déclaration judicielle de Mons^r Brunet, maire de laditte ville, que Mons^r Massol luy avoit été découvrir dans son logis toute cette entreprise. Moyennant cela il fut renvoyé

Digitized by Google

jusqu'à rapel ; on decreta aussi un ajournement personnel contre le sieur Monnet que le crédit de Mons^r^ Massol rendit inutile.

Réduction de la ville en l'obéissance d'Henri IV, 1595

Peu après cette dernière entreprise, il y eut enfin celle qui fut la plus dangereuse et en même temps la plus glorieuse pour les habitans de Beaune, ce fut la réduction de la ville et du château sous l'obéissance du Roy Henry IV, qui arriva en 1595, le jour de Sainte-Agathe par le moyen des seuls habitants et par un effet de leur zele pour les intérests de leur légitime souverain. On peut voir le détail de cet évènement dans l'histoire de Jacques-Auguste de Thou à l'année 1595 et dans l'histoire de France du P. Daniel qui a copié M^r^ de Thou. On a aussi plusieurs détails manuscrits écrits dans le temps. Mais pour l'histoire détaillée de cette guerre et principalement sur le chapitre de la prise et réduction de la ville de Beaune lizés les guerres civiles de France par Davila, tome 2, page 1157 et suivantes, ou cela se voit en détail et où la ville de Beaune est traitée de ville capitale quoyque sans aucun fondement:

Démolition du château, 1602

Ce fut en 1602 que les habitans de la ville de Beaune deputèrent vers Sa Majesté Hubert Guyard avocat pour obtenir la demolition du château qui leur fut accordée, non obstant sollicitations pressantes de Mons^r^ de Commarain qui en demandoit le gouvernement. L'ordre du Roy et

Digitized by Google

l'arrest de son conseil portoit sur ce sujet qu'on demoliroit dudit château tout ce qui étoit au-dedans de la ville, et le surplus servant de muraille de l'autre coté demeureroit en l'état ou il étoit, ce qui fut executé, et la plus grande partie des matériaux de cette demolition fut donnée aux Chartreux pour les aider à reparer les dommages de la guerre. Le château formoit un pentagone ; il y avoit une cinquième tour qui ne subsiste plus aujourd'huy, placée auprès de l'endroit ou est la Belle-Croix ; il étoit plus beau et plus considérable que celuy de Dijon.

Fondation des Capucins, 1606

Le monastère des Capucins de Beaune fut établi le 23 octobre 1606 par Pierre Saulnier, évêque d'Autun, qui posa sa première pierre de l'église et la dedia à Saint-Joseph et à Saint-Louis.

Le monastère des Carmelites fut établit par les religieuses du même ordre de la ville de Dijon, le 25 juillet 1619, sous le pontificat de Paul V et le règne de Louis XIII, et du consentement de Denis-Simon de Marquemont, évêque de Lyon, ayant pour lors l'administration de l'évêché d'Autun et par droit de Regale. La première supérieure de cette maison fut Françoise Legoux et l'année suivante Léonard Bataille, prieur, commandataire de Saint-Etienne, fit résignation de ce prieuré entre les mains du pape et consentit qu'il fut uni à perpétuité au monastère des Carmelites. Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, y donna aussi son consentement. Pierre Seguier, chancelier de France, et Marguerite Fabri, son épouse, firent bâtir ce monastère et son église, la dotèrent

Digitized by Google

de leurs biens en 1650, et en ont avec justice mérité la qualité de fondateurs par le grand nombre de leurs bienfaits.

Les Minimes, 1624

Le monastère des Minimes fut établi, en 1624, sous le pontificat d'Urbain VIII et le règne de Louis XIII, du consentement de Claude de la Magdeleine de Ragny, évêque d'Autun.

Le Collège de l'Oratoire, 1625

Le collège de l'Oratoire fut fondé, le 8 septembre 1625, par traité fait entre Jean Bance, prestre de l'Oratoire, du consentement de Pierre de Berulle, général de cette congrégation, et Pierre Brunet. maïeur et prévost de la ville de Beaune et autres magistrats de cette ville. L'établissement de ce collège fut autorisé par lettres patentes de Louis XIII de l'an 1626, sous le pontificat d'Urbain VIII, et du consentement de Claude de la Magdelaine, évêque d'Autun.

Ursulines, 1626

Le monastère de Sainte-Ursule fut fondé par celui du même ordre de la ville de Dijon, l'an 1632. Marie Normand en fut la première supérieure.

Relation succincte du voïage que le roy Louis XIV fit à Beaune avec la Reyne, la mère et toute la Cour, en allant à

Digitized by Google

Lyon, en l'an 1665, tiré des mémoires de M^lle^ de Monpensier.

« Au sortir de Dijon ou le Roy avoit tenu les Etats de la Province que l'on avoit avancés pour cela et pour en obtenir une somme extraordinaire ; et où il avoit tenu son lit de Justice au Parlement pour y faire vérifier plusieurs édits onéreux, le Roy partit le lendemain de cette cérémonie et laissa Dijon et toute la province dans une grande consternation, aussi bien que le Parlement à cause du grand nombre d'officiers dont on l'avoit augmenté. On alla coucher à Beaune où on arriva d'assez bonne heure, la Reine et sa suitte alla aux Carmelites faire ses prières au tombeau de Sainte-Marguerite du Saint-Sacrement qui estoit morte, depuis peu d'années 1648, en odeur de sainteté, et qui, dit-on, fait tous les jours des miracles, de sorte qu'elle y est revérée autant qu'on le peut jusqua ce que l'Eglise autorise sa sainteté par canonisation. Elle avoit une dévotion particulière à l'enfant Jésus, et il y a une chapelle où est une vierge qui le tient,où elle étoit toujours en prière. Elle est entourée à ses pieds depuis peu par ordre des supérieurs ; et pour cet effet, on l'a transportée du cloître, où elle étoit, en ce lieu. Sa vie a été écrite ; je n'en dirai pas davantage : « Pour moy, dit Mademoiselle, qui aime fort l'ordre de S^te^-Thérèse, je sentis une grande dévotion en ce lieu-là. »

Le lendemain avant de partir, la Reine, le Roi, Monsieur, toute la Cour, allèrent à l'hôpital, qui est un des plus beaux et des plus proprement servis de France. Il est grand, spatieux et bien renté ; c'est un des chanceliers des ducs de Bourgogne, nommé Rollin qui l'a fondé, c'est assurément une belle marque de piété pour la mémoire d'un particu-

Digitized by Google

lier. Les Religieuses de cette maison observent que les noms de ceux qui vont visitter cet hospital et qui y font quelques aumônes, de quelque qualité qu'ils soient, sont écrits sur un grand registre. Leurs Majestés y mirent le leur et tout ce qui estoit avec elles.

Un peu plus bas, Mademoiselle dit qu'étant allée depuis Lyon faire un tour dans la principauté de Dombes, le feu prit à la cheminée de la chambre à Trévoux et si l'on n'y eut pris garde, il en seroit arrivé accident; sur le chemin ajoute-t-elle le feu avoit déjà pris à mon logis à Beaune ce fut en hyver que la Cour y passa environ le commencement de décembre.

Sur notre vignoble de Beaune

Les vignes du « Pagus Arebrignus » dont parle l'orateur Eumène dans son Panégyrique de Constantin et qu'il dit estre déjà très vieilles en l'an 311 qu'il parle *Illæ vineæ ita vetustate perierunt*, sont sans contredit les vignes des cantons de Beaune et de Nuis encore aujourd'hui si célèbres par l'excellente qualité de leurs vins, puisque ces deux villes faisoient partie du « Pagus Arebrignus », que cet orateur prétend être *Illa quæ subjecta est usquè ad Ararim porrecta planities*. Elles devoient être plantées par conséquent même avant l'an 280. Lorsque l'excellent empereur Probus permit aux Gaulois, aux Espagnols et aux Pannoniens d'avoir des vignes tant qu'ils voudroient : Gallis omnibus et Hispanis..... hinc permisit, ut vites haberent, vinum que conficerent. Depuis Domitien, la plantation des vignes n'étoit pas permise dans toutes les Provinces.

M. Danville, dans son Eclaircissement sur l'ancienne

Digitized by Google

Gaule, prétend que le « Pagus Arebrignus » ne comprenoit pas seulement le pays qui est renfermé entre la montagne et la Saône, mais encore tout le pays qui est par delà la montagne, Retro Cætera sylvis et rapibus invia, dit Eumène et devoit comprendre les environs d'Arnay-le-Duc et prétend que si Arnay avoit autrefois le nom d'« Arebrignum, » il a donné le nom de Pagus Arebrignus à tout le canton voisin. Cette conjecture acquiert, dit-il, une grande probabilité, si on réunit et combine les circonstances données par Eumène et Ammien Marcellin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cours d'eau
ET USINES A BEAUNE
au Moyen-Age

M. Gaston Boissier, de l'Académie française, a formulé dans un article sur les Jeux séculaires d'Auguste publié par la Revue des deux mondes du 1er mars 1892, page 75, la proposition suivante :

« L'histoire est toujours à recommencer : Autrefois il « se formait, à propos des évènements et des hommes, une « sorte d'opinion moyenne que tout le monde acceptait et « dont on n'osait plus guère s'écarter ; mais de nos jours, « la fureur d'investigations qui nous possède nous fait « trouver sans cesse des documents nouveaux qui modi- « fient nos jugements. »

Nous ne saurions trouver ailleurs une meilleure excuse pour justifier la hardiesse de notre présent travail qui va heurter sur bien des points des opinions préconçues et développées par des auteurs locaux dont on ne saurait cependant contester le mérite et la sincérité : aussi nos affirmations trouveront elles *à priori* des contradicteurs disposés à se défier non-seulement de nos arguments mais même des documents que nous pourrons leur opposer. Nous n'en persisterons pas moins dans notre étude et

Digitized by Google

quand l'occasion s'en présentera, nous préciserons les points sur lesquels notre histoire locale nous paraît être à recommencer.

* * *

On lit dans l'art 14 des Coutumes anciennes de Beaune, l'énumération suivante.

« La rivière de Bozaise et la Poischerie tant comme elle « s'étant jusques oultre le Vernois : La rivière de Roins « qui vient devers Savigney et la Poiſcherie de la fontaine « à l'Aiguez & tout le cours de ladite fontaine tant comme « elle s'étant & la Peſcherie appartiennent à la ville & aux « habitants de la ville de Beaune. »

Le document auquel nous empruntons ces lignes porte la date de 1370 ; il est assez étendu et quoique ne portant aucune signature, offre toutes les apparences de l'authenticité. Il figure dans les chartes et titres particuliers de la ville de Beaune et a été publié par M. Garnier dans ses Chartes bourguignonnes t. 1er, page 239 ; ce doit être une compilation anonyme faite à la date indiquée et qui nous paraît mériter toute créance, malgré sa rédaction souvent obscure et incorrecte.

Il nous a semblé intéressant de réunir pour les étudier tous les documents que nous pourrions nous procurer au sujet de ces trois cours d'eau et des usines qu'ils faisaient mouvoir afin de préparer la solution des divers problèmes qui se rattachent à leur passage sur notre territoire. Malheureusement ces documents sont rares et quelquefois ambigus.

Nos archives municipales présentent des lacunes considérables surtout en ce qui concerne les temps antérieurs

Digitized by Google

aux xv^e^ et xvi^e^ siècles ; les registres conservés des Délibérations de la chambre de ville ne remontent qu'à l'année 1525 et sont loin d'être complets ; les comptes sont d'une date un peu plus ancienne ; ceux du patrimoine en particulier datent de 1451.

Il existe aux archives départementales une certaine quantité de pièces très intéressantes pour notre localité, provenant du Chapitre de la collégiale ou des comptes de la province. La difficulté est d'y recourir : il faudrait consacrer aux recherches de longues séances et de nombreux voyages ; encore ces pièces, pour la plus grande partie, ne remontent-elles guère plus haut que le quatorzième siècle.

Les renseignements fournis par nos auteurs locaux ont certainement leur intérêt, mais ils doivent être contrôlés, et il y a lieu de recourir, quand on le peut, aux sources auxquelles ils ont été puisés, sources le plus souvent trop incomplètement indiquées pour qu'il soit facile de les retrouver.

De plus ces sources et documents eux-mêmes ont besoin d'être examinés avec une grande attention, à supposer qu'on sache les lire et les bien lire, ce dont nous n'oserions pas nous flatter. On n'en a parfois que des traductions inexactes ou trop abrégées; les copies, même authentiques, ne sont souvent que des copies de copies et ne concordent pas toujours soit entre elles soit avec les originaux ; ce n'est pas tout, les originaux mêmes et à plus forte raison leurs copies peuvent contenir des erreurs ; les noms propres, de climat, etc., sont fréquemment inexacts ; on le sent, mais il est malaisé de le prouver et encore plus de restituer le texte vrai.

Enfin l'imagination, la partialité surtout dans les pièces

Digitized by Google

de procédure, entraînent les rédacteurs de ces titres à y introduire de simples souvenirs plus ou moins fidèles ou même de pures légendes présentées comme des réalités. Il faut alors rechercher soigneusement dans quelle mesure on peut s'y confier.

Ce sont là cependant les seuls documents dans lesquels il y ait chance de trouver des renseignements acceptables et c'est avec raison que la méthode historique actuelle recommande leur emploi, malgré les difficultés que présente leur examen.

Nous soumettrons à nos lecteurs les pièces sur lesquelles nous allons appuyer nos déductions, et ils en apprécieront la portée. Quelle que soit dans tous les cas leur opinion personnelle, ils trouveront dans nos citations des détails curieux.

CHAPITRE 1er

La Bouzaize et ses moulins

Dans notre travail sur le pourpris du *Castrum Belnense*, nous avons dit incidemment quelques mots du cours *intra muros* de la rivière Bouzaise.

Aujourd'hui nous voulons remonter le cours d'eau jusqu'à sa source si abondante et si limpide, en dépit des qualifications de *bourbeuse* et de *sale* que M. Rossignol a osé lui appliquer sur la foi d'étymologies plus que contestables et contre lesquelles notre amour propre local proteste avec énergie.

Et qu'on nous permette en passant de nous élever contre le parti pris qu'ont un grand nombre d'écrivains de vou-

Digitized by Google

loir absolument trouver une origine étymologique à presque tous les noms propres d'individus ou de lieux qu'ils rencontrent sur leur chemin ; il leur suffit de quelques ressemblances éloignées de forme ou d'orthographe pour y appuyer une généalogie fantaisiste d'expressions qui n'ont entr'elles aucun rapport de filiation.

Sans doute, il y a certaines étymologies qui s'imposent pour ainsi dire, et l'on méconnaîtrait toutes les règles de la formation d'une langue si l'on soutenait que les mots qu'elle emploie ne sont jamais les dérivés d'autres mots plus anciens, et qu'ils ont toujours été improvisés tout d'une pièce lorsqu'on s'en est servi pour la première fois, mais il faut bien reconnaître qu'il y a des mots qui n'ont pas d'ancêtres et ne pas leur en chercher quand même.

M. Rossignol, page 44 de son Histoire de Beaune, a tenu a faire venir le mot Bouzaise de quatre mots latins différents (*Bosa*, *Busasum*, *Bosina*, *Busa*), tous injurieux pour cette pauvre rivière qui certes ne méritait pas un pareil mépris ; et comme elle a été aussi appelée fréquemment Bourgeoise, il a voulu trouver à cette forme l'origine tout aussi compromettante de *Burga*, cloaque; était-ce sérieux? Pourquoi ne pas supposer tout simplement, s'il faut absolument avoir une étymologie, que la forme Bouzaise vient de la montagne de Bouze et la forme Bourgeoise de ce que cette rivière était la nourricière, la protectrice du Bourg, des bourgeois : la ménagère, que le cultivateur de nos jours appelle encore souvent « sa bourgeoise » en croyant l'honorer plutôt que lui manquer de respect. Mais n'insistons pas, le mot Bourgeoise est peut-être une simple transformation du mot Bouzaise.

Si le mot *Burga*, cloaque, était l'origine du mot Bour-

Digitized by Google

geoise, pourquoi ne pas l'appliquer à Bourg, Bourgeois, Bourgeoisie, Bourgogne, Bourges ou autres mots analogues ?

D'ailleurs la Bouzaise ne mérite pas d'être plus mal traitée que l'Aigue, sa voisine, sortant comme elle des mêmes réservoirs souterrains.

Notre rivière se trouve mentionnée pour la première fois dans deux documents fort anciens relatifs à l'église Saint-Etienne de Beaune, analysés par l'abbé Bredeault, pages 122 et 123 de ses Notes sur Gandelot, publiées dans le fascicule XIII des mémoires de notre Société ; ces deux documents que l'abbé Bredeault assure avoir été conservés aux archives des Carmélites sont intégralement reproduits par Pérard, pages 168 et 170 de son Recueil de pièces. Le premier émane de l'évêque d'Autun, Gauthier ou Walterius, est daté de Beaune l'an 1004 et détermine ainsi les limites du terrain où a été reconstruite par Odon, vicomte de Beaune, et sa femme Hingola, la nouvelle église Saint-Etienne, en remplacement de celle détruite, il y a plus de cent ans, qui était proche les murs du *Castrum Belnense* (prope mœnia Belnensis castri per centum curricula et eo amplius annorum destructam).

« Locus ille ubi supradicta dedicanda est ecclesia inter « duas vias est habens à sinistro latere fluvium qui dicitur « Bolesa (*sic* dans Pérard) et ab occidente denominatum « Castrum. »

L'autre document, daté d'Avallon l'an 1005, et portant le sceau du roi Rothbert, et celui d'autres prélats, étend le cimetière de cette même église.

« Extendat igitur predicta ecclesia spatium sepulturæ « usque ad murum castri ex una parte, ex alia usque ad

Digitized by Google

« cursum aque quæ dicitur Bosesis, ex tertia parte usque « ad quadros, ex quarta usque ad publicam stratam ubi « reliquiæ vie sibi occurrunt. »

D'autres ont écrit *publica strata* et l'abbé Bredeault a lu à son tour *publica feracta* qu'il corrige en *publica ferrata.*

Notre plan n'a jamais été de discuter l'application de ces limites telle que l'ont fait Rossignol, Pasumot et Bredeault ; nous avons seulement voulu par ces citations constater non l'ancienneté de notre rivière mais l'antiquité de son baptème et l'authenticité du nom sous lequel elle va continuer d'être connue dans les siècles suivants.

On trouve encore dans les textes ci-dessus transcrits un exemple des nombreuses variantes ou plutôt erreurs de copie qu'offrent si souvent les anciens titres.

§ 1er

Le moulin de la Source ou d'Elbeuf

La Bouzaise, depuis longtemps comme hier, nous ne pouvons plus dire comme aujourd'hui, faisait tourner un moulin, à peine sortie du flanc de la montagne et, dès 1427, une procédure considérable s'était engagée entre la ville de Beaune et Pierre de Beauffremont, comte de Charny et de Molinot, à propos des droits de justice que ce dernier prétendait avoir sur le moulin de la Source ; cette procédure dont les actes remplissent presque tout le carton 55 de nos archives municipales est rédigée tout entière en latin. Elle était dirigée par Philibert, seigneur de Saint-Léger, chevalier, conseiller et chambellan du Roy, bailly

Digitized by Google

de Saint-Gengoux et sénéchal de Lyon (nous n'avons pas quant à présent l'explication de ces divers titres ou fonctions).

Le premier acte de cette procédure, coté 3, est une requête présentée au nom de la ville. Les maire, échevins et procureur de la ville et communauté de Beaune soutiennent, contrairement aux prétentions du sire de Charny, que la haute, moyenne et basse justice leur appartient dans la ville et banlieue de Beaune et dans les limites de cette ville et banlieue, « entre autres dans certaine motte et fontaine, « située auprès, appelée la fontaine de Folot qui est un « lieu commun aux habitants pour aller se promener et se « consoler toutes les fois qu'il leur plaît et encore pour y « faire des buttes à tirer l'arc et l'arbalète et tous autres « ébattements, lesquelles motte et fontaine sont situées « auprès d'un grand chemin commun tendant à la monta- « gne et à Beligny, au climat de Corchereau d'une part et « proche la rivière appelée Bouzaize d'autre part, sauf ses « plus vrais confins. »

Suit le texte latin, pour qu'on puisse apprécier l'exactitude de notre traduction :

« Inter cetera in quibusdam mota et fonte ibidem prope « sito nuncupato fonte de Folot qui est locus communis « habitantium ipsius ville Belna pro eundo ad spatiandum « et consolandum tocies et quando eisdem habitantibus « placuerit et placet et etiam pro ibidem faciendo butas « pro trahendo ad archum et balistam et pro ibidem suis « aliis spaciamentis faciendis qui quidem mota et fons « situantur juxta et prope magnum iter commune tendens « ad montaniam et apud Beliniacum et tendens in « finagio de Corchereau ex una parte et prope rippa-

Digitized by Google

« riam nuncupatam de Bosoise ex parte alia salvis suis « varioribus confinibus. »

La pièce, cotée 4, suppose que la fontaine de Folot était à une portée d'arc de Beaune « fons de Folot distans à loco « Belne per tractum unius arcus. » La fontaine de Folot est aujourd'hui à 500 mètres environ du bastion Saint-Martin ; s'il n'y a pas d'erreur dans notre texte, les arcs du temps auraient une assez longue portée.

Le bailli de Saint-Gengoux ou ses délégués ont fait procéder à une volumineuse enquête sur les prétentions respectives des parties (carton 55 cote 5). — Sur la couverture, on lit en caractères du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle ces mots : « Enquête touchant les droits du moulin dessus et de ses « dépendances, autrefois dit le moulin de la Doye de « la Mote et de la fontaine du Foulot à présent dite « Bouzaise. »

« Concernant la tope du Foulot. »

Nous allons relater quelques passages de cette enquête en la faisant précéder de notre traduction.

Dans les préliminaires, le sire de Charny expose que le moulin « appelé communément le moulin de la Doix, près « la ville de Beaune et la fontaine de Foulot sur la rivière « Bouzaise avec sa motte, ses saules, ses paquiers, bâti- « ments, pêcheries, cours de rivière et juridiction de toute « sorte, haute, moyenne et basse, avec toutes les dépen- « dances dudit moulin, appartenait en toute propriété ou « possession à Philippe de Pouilly, écuyer. »

« Quoddam molendinum communiter molendinum de « la Doix prope villam Belne et prope fontem nuncupatum « de Folot supra rippariam de Bouzaize, situatum una « cum mota salicibus, domibus, pascaria, cursu ripparie ac

Digitized by Google

« juridictione omni modo,alta,media et bassa omnibus que « et singulis rebus et pertinentiis dicti molendini existen- « tibus dudum pertinuerunt et pertinere solent Philippo « de Poilleyo,domicello in proprietate et possessione pleno « jure. »

Le susdit document énumère ensuite les propriétaires, successeurs de Philippe de Pouilly, Guillaume de Pouilly, son fils et héritier Jehan Chambellan, acquéreur de celui-ci, autrefois trésorier de l'église de Sens, conseiller du duc Eudes de Bourgogne (probablement Eudes IV, régnant de 1315 à 1349), puis Philibert Paillard, puis Jehan de Saulx, seigneur de Courtivron, Philibert de Saulx, évêque d'Amiens et Jacques de Saulx ; puis enfin Anne de Saulx, épouse de Pierre de Beauffremont, seigneur de Charny et de Molinot.

Il est encore expliqué que le duc Eudes,en considération des services que lui avait rendus Jehan Chambellan, lui avait inféodé ledit moulin et ses dépendances, en retenant la prestation annuelle d'une livre de cire au chastellain de Volenay. « Item quod dictus dominus Dux Burgundie « consideratis que plurimis gratissimis per dictum ejus « consiliarium sibi factis eidem donavit et concessit feu- « dum et homagium quod in dicto Molendino et ejus per- « tinentiis sibi competebat et cum omni alio jure ipsi « domino duci in dictis rebus acquisitis — pertinentiis « retenta solum una libra cere castellano de Volenayo pro « dicto domino duce annuatim solvenda et prestanda : »

Le sire de Charny invoque encore comme signe de juridiction l'existence ancienne d'entraves en bois où l'on plaçait les délinquants dans sa propriété « in dicto mo- « lendino et domo ejusdem fuerunt et esse solent ab

Digitized by Google

« antiquo compedes ligneæ in signum juridictionis et « in quibus fuerunt positi et boni consueverunt delinquan- « tes in locis predictis mote et fontis et aliis locis. »

Les vignes du moulin étaient franches du ban de vendange. « Etiam sunt et esse consueverunt vinee de perti- « nentiis dicti molendini à banno dicta ville Belna exempte, « franchie et libere. »

Cette longue enquête contient un certain nombre de dépositions intéressantes; nous avons regretté de n'avoir pas su les déchiffrer d'une façon plus complète et surtout plus assurée. Nous en allons toutefois citer quelques extraits. Le manuscrit n'étant pas folioté, nous ne pourrons préciser les pages d'où nous les avons tirés.

Richard de Pierre Villers raconte que Guiot Blanchot a tenu les assises au nom du sieur de Charny et une fois par exemple sur ladite motte de Foulot, proche les maisons dudit moulin, assis sur une pièce de bois qui s'y trouvait au milieu des vignes, près la fontaine dite aussi de Foulot et sur le bord de cette fontaine proche l'eau à deux pas environ.

« Guiotus Blanchot assisias in nomine dicti domini de « Charneyo tenuit, videlicet una vice supra motam predic- « tam de Foulot et prope domos dicti molendini sedendo « supra quamdam peciam nemoream ibidem existentem et « aliis vitibus juxta et prope fontem ibidem situatam « etiam vocatam de Foulot videlicet super balvam ipsius « fontis et prope aquam ejusdem ad duos gradus vel « circa. »

La cause soumise à Guiot Blanchot, siégeant dans ce singulier champêtre appareil, avait pour objet un différend entre le s[r] de Charny et Jean Broichot à propos de la

Digitized by Google

succession de la première femme dudit Broichot que M. de Charny réclamait par droit de main-morte : « Jure manus mortua. »

Un autre témoin André Berbizotte, bourgeois, dépose qu'il ne saurait assurer pour vrai que la motte et la fontaine de Foulot, aient été des dépendances du moulin quoique depuis sa tendre jeunesse il ait entendu dire qu'anciennement ladite motte avait été soulevée et retranchée de l'étang ou cours de l'eau existant au-dessus du moulin et pour envoyer ce cours d'eau audit moulin « Re-
« quisitus dixit quod ipse aliter pro vero deponere nesci-
« ret si mota et fons de Foulot fuerunt vel sunt de appen-
« ditiis dicti molendini, licet ab ejus juventute teneri vidit
« et audivit in ipsa villa Belne et a pluribus antiquis quod
« dicta mota antiquitus facta fuit substracta et admota de
« stangno seu cursu aque existenti desuper molendino
« predicto et ad dandum ipsius aque cursum ad dictum
« molendinum. »

Le témoin Berbizotte ajoute que le moulin et sa maison touche d'un côté à la motte et de l'autre à la fontaine de Foulot et au chemin sus mentionné et que cette motte est entourée de deux côtés par des prés et des saules appartenant aux époux de Charny « quod molendinum et domus
« ejusdem actingit ab una parte dicta mote que se exten-
« dunt ab alia parte usque ad fontem de Foulot et iter de
« quo in articulo fit mentio et circuitur a duobus lateribus
« ipsa mota pratis et salicibus pertinentibus dicto domino
« de Charneyo et ejus uxori. »

Un troisième témoin, Etienne Jugnot, bourgeois, dépose que quand il était receveur du sire de Charny et ayant appris qu'un certain boulanger, nommé Perronnettus de

Digitized by Google

Sebourg(?) qui habitait Beaune l'hiver, chassait aux oiseaux dans les prés dudit moulin où il avait tendu ses pièges ou filets pour prendre des oiseaux, il était allé saisir ces pièges au nom de M. de Charny, seigneur de la justice du lieu, et avait fait consigner une amende au chasseur boulanger.

« Venabat ad aves in pratis dicti molendini in quo sua « retia tendeverat ? ad capiendas aves..... et dicta retia ex « parte domini de Charneyo tanquam domini juridictionis « dicti loci cepit, qui bolangerius et venator de hoc emen- « dam gaigiavit, etc., etc. »

Voici deux autres dépositions qui sembleraient indiquer qu'il y avait au moulin une taverne et une forge, et que cette réunion n'était pas rare en ce temps.

Le notaire Jehan Caution déclare que, dans ledit moulin, du vin se vendait à la boutique durant et nonobstant les bans de la ville, à laquelle boutique dudit moulin, plusieurs personnes venaient chercher et même boire du vin, parce que là le fer se faisait mieux que dans les autres boutiques au vu et au su du déposant. « In dicto molen- « dino vinum vendebatur munitati (?) ad tabernam duranti- « bus bannis ipsius ville Belne et ipsis bannis nonobstan- « tibus ad quam tabernam dicti molendini plures persone « vinum quesitum accedebant et etiam ad bibendum ibant « eo quia ibidem melius ferrum fiebat quod in tabernis « dicti banni et hoc vidit et scivit que loquens. »

Un autre témoin, Humbert Bochart, parle du marteau avec lequel se fabriquait le fer dans ledit moulin pour la cense de ce moulin et, lorsque cette cense n'était pas payée au terme fixé, le receveur faisait porter le fer en réserve dans sa maison qui était voisine. « Malleum quo fabri fer-

Digitized by Google

« rum in dicto molendino tunc faciebant et fabricabant pro « censa dicti molendini quam dicti fabri ni solverent in « statuto termino et dictum ferrum portavit et portare « fecit ipse receptor in domo ejusdem ..... ibi pro- « pinqui. »

Nous n'avons pas l'explication de cette cense qui se payait avec du fer.

La sentence qui a dû être portée par le bailly de Saint-Gengoulph n'est pas parvenue jusqu'à nous. Mais il est à supposer que la ville a succombé dans ses prétentions, car il paraît résulter de tous les documents ultérieurs que les seigneurs du fief de Motte ont continué à jouir jusqu'à la fin des droits de justice litigieux.

Comment la cense d'une livre de cire, stipulée par Jehan Chambellan, s'est-elle trouvée portée à deux livres comme l'indique le terrier royal de 1507, archives départementales B....? Nous l'ignorons.

« Jeanne de Bauffremont, dame de Miribel, porte ce « terrier, tient soubs le roy notre sire ung molin assis sur « la rivière de Bouzaize, premier molin moulant de la « rivière de Bouzaize, lequel fut à feu messire Philibert de « Saulx, évesque d'Amiens ... chargé envers le roy notre « seigneur de deux libvres de cire de cense. »

En 1512, ce même moulin figure dans le terrier particulier de Christophe de Longwy, seigneur de Longepierre et de la Motte, puis en 1643, il se trouve dans les mains de M^me^ la princesse d'Elbeuf.

Le terrier de la Mothe, du 26 décembre 1697, attribue à Vivant Ganiare, écuyer à Beaune et à la veuve de Pierre Villain, née Leroux, à cause de leur acquisition (décret du 20 août 1695, sur Pierre Ballet et Catherine de Chevrière

Digitized by Google

de la Chesnaye qui en avaient droit par contrat du 24 février 1688, de Monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand escuyer de France et de Mme Catherine de Neufville, son épouse). « Une motte « scize près et au-dessus du faubourg Saint-Martin du- « dit Beaune, de laquelle sort la rivière Bouzaize et « y a deux moulins tournant et virant du cours de la- « dite rivière, lesquels moulins s'appellent les moulins « Martenot, assis au pourpris de ladite Motte et auprès « d'une pièce de terre ci-devant en vigne, dépendant « d'icelle, laquelle se confine à prendre dois la rue de la « fontaine du Foulot, tirant à Bligny-sur-Ouche, par la « teste et au-dessus du côté de la montagne à la commu- « nauté de la ville de Beaune, jusques à la source de « ladite rivière, selon une petite communauté estant entre « lesdits Maretz de ladite Motte et les vignes des sieurs « Canet, secrétaire du roy, François Laglantier, lieute- « nant criminel à Beaune, hospice de la Charité au lieu et « place de MM. de la Buissière, passant par-dessoubs la « vigne de la prébende du doyen Lorenchet et celle de « M. Hubert Estienne, jusqu'à la ruelle dite des Marte- « nots, tirant au creux Baudière et jusqu'au retour « d'icelle, par dessoubz les terres et jardins, joignant et « aboutissant auprès desdits moulins le chemin entre « deux faisant séparation d'iceulx, tenant de l'autre part « au Chapitre de Beaune où autrefois estoit le meix Deve- « vey, d'un long et par le dessoubz, tirant à une roye fai- « sant séparation du pré des vénérables, laquelle roye « s'appelle d'ancienneté le bain des Clercs et qui est com- « mun entre lesdits Villain et Gagnare et lesdits Vénéra- « bles laquelle roie distant jusqu'au coin ou aboutit le

Digitized by Google

« jardin des héritiers Gillequin, le ruisseau venant de « l'Aigue qui compose ladite raie selon lequel ruisseau en « montant contre icelui et jusqu'à la première rue de la « fontaine du Foulot tendant audit Bligny et suivant « qu'elle va jusqu'audit premier confin que s'étend ladite « Mothe. Dans ledit Pourpris les sieurs Villain et Ga- « gnarre ont toutes justices haute, moyenne et basse ; « mère mixte et impère. » (Ces derniers mots sont la traduction des mots latins « merum et mixtum imperium » employés souvent pour désigner la justice haute, moyenne et basse).

Les renseignements que nous venons de transcrire et que nous aurions dû peut-être écourter, sont tirés d'une procédure suivie au XVIII[e] siècle, entre les propriétaires du moulin de Ladoix et le Chapitre de Notre-Dame, propriétaire du moulin Monneau, à l'occasion des eaux du bief de ce second moulin qui parfois refluaient sous les roues du premier.

La famille Gagnare est restée propriétaire du moulin de la Source ou de la Doix jusqu'à l'année 1824, où il passa aux Maillard; puis il fut vendu à M. Michaud en 1839, et en 1884 la ville de Beaune en a fait l'acquisition. Il est question, nous a-t on dit, d'y établir un parc de plaisance pour procurer comme au temps jadis la promenade avec ses consolations aux habitants de notre cité.

Il résulte des textes par nous analysés que la rue du faubourg Saint-Martin, appelée aussi la rue des Bothereaux dans des titres du XVI[e] siècle, était alors le chemin qui conduisait à Bligny-sur-Ouche en traversant le finage ou climat des Coucherias. La route départementale actuelle

Digitized by Google

n'a été exécutée qu'au milieu du siècle dernier ; il devait y avoir un autre embranchement se dirigeant sur Bouze à partir de la rue des Arbaux, faubourg Bretonnière ; mais tout en croyant reconnaître la rue des Verrottes dans cette rue des Arbaux, nous n'osons rien affirmer.

Il serait possible que la source de la Bouzaise et la fontaine du Foulot ne fussent pas identiquement la même chose, mais alors il resterait à déterminer ce qu'était positivement la fontaine de Foulot, connue aussi sous le nom de fontaine Ronde, et la tope du Follot : nous devons d'ailleurs supposer que l'état des lieux a été modifié depuis le XV^e^ siècle par la culture ou par des usurpations, car nous ne reconnaissons pas, dans l'état actuel, la communauté ou lieu commun aux habitants suffisamment spacieux pour y installer des tirs à l'arc ou à l'arbalète.

§ 2

Moulin Monneau

Ce moulin, qui est le second moullant de la rivière Bouzaise, a été concédé au Chapitre de la Collégiale par le duc de Bourgogne Eudes (celui qui avait inféodé le moulin de la Source à Jehan Chambellan) ; cette concession était faite en échange des hommes ou serfs que possédait le Chapitre et que le duc voulait affranchir. Voici en quels termes ce moulin est désigné dans la charte que signait le duc à Montbard le mardi après la *me hoste* (mi août) de l'année 1320. (Chartes bourguignonnes par M. Garnier, vol. 1^er^, page 230).

« Le melin de Moeneaul assis sur Bozaize, entre le « melin de la Doix que est dessus ledit melin et le

Digitized by Google

« melin du Pont que est dessoubz franc et admorti de « nous et de nos hoirs et de ceaulx qui hauront cause de « nous ensemble le fons, le décours de l'Aigue et tous les « droits et profitz appartenant aud. melin sauf et retenue à « nous et es notres es dites choses la justice, la seignorie, « la souveraineté et la guarde. »

Nous ne transcrirons pas la liste des hommes que le Chapitre remet en échange au duc ; on la trouvera dans Rossignol, page 164 et dans l'abbé Bredeault, page 116 du fascicule de 1888. Nous remarquerons seulement qu'outre cette première charte du duc Eudes qui est la plus importante, il en existe une seconde du même jour que nous avons pu lire au grand cartulaire de Notre-Dame (folio CCLXXI, r°, n° 786), celle-là, reproduite par M. Quantin dans sa brochure sur l'abbaye de Saint-Martin-de-l'Aigue, est une véritable contre-lettre, ayant pour objet de régler la compensation à allouer au Chapitre pour l'usufruit du moulin qui appartenait à la Duchesse, mère du donateur. Le Chapitre, ne pouvant entrer en jouissance de ce moulin avant le décès de cette princesse, devait en attendant, recevoir du duc chaque année, *cinquante livres de bons petits tournois*.

Nous devons supposer que cette charte était, originairement, rédigée en français, nous n'en avons jamais rencontré de copies en latin : celle donnée par le cartulaire porte bien un intitulé en latin ; mais la table de ce cartulaire est rédigée en cette langue, même pour les actes français qui y sont rappelés.

Le Chapitre a joui de ce moulin jusqu'à la Révolution, époque où il a été vendu nationalement.

Aujourd'hui le bief est alimenté non seulement par les

Digitized by Google

eaux de la Bouzaize, mais encore par une portion des eaux de la fontaine de l'Aigue, que lui amène un canal venant de la blanchisserie Cardeur ; ce canal a reçu, nous ne savons à quelle époque, le nom de Roye Folot ou Bain des Clercs, qui apparaît pour la première fois dans le terrier de la Motte de 1697, plus haut cité. Nous reviendrons plus tard sur cette dérivation que nous croyons récente et qui traverse la rue du faubourg St-Martin, au-dessus de la ruelle Berthet.

Plusieurs contestations ont eu lieu au siècle dernier, nous l'avons déjà indiqué, entre le Chapitre et les seigneurs du moulin de la Source à propos de l'usage des eaux de la Bouzaise et de la pêche dans la Roye Follot, dont on contestait la co-propriété au moulin supérieur. Nous ne pensons pas qu'il soit intéressant de donner aucuns détails à ce sujet.

Mais nous devons mentionner à présent une prétention singulière élevée par le Chapitre, en la basant sur ces expressions de la charte ducale, *le décours de l'Aigue*. La chronique du chanoine Estienne, publiée dans le XII^e^ fascicule des Mémoires de notre Société, porte page 141 : « Le Duc donna en échange le moulin Moneau sur la « rivière Bouzaize avec ses dépendances, le droit des eaux « de la fontaine de l'Aigue qui avait accoutumé pour lors « de fluer toutes au bief dudit moulin et non par la ville. « Ainsi toute l'eau de cette fontaine appartient au Chapitre « comme l'ayant achetée à titre onéreux du Souverain. » L'abbé Bredeault adopte aussi cette affirmation, page 176 de ses notes.

C'est jouer absolument sur les mots. Les expressions *décours de l'Aigue*, en langage de 1320, veulent dire seu-

Digitized by Google

lement *décours de l'eau*, et sont de style dans presque tous les actes de ce temps relatifs à des usines. (*Bysso*, *fundo*, *aquis*,aquarum de cursibus pertinentiis,omnibus et juribus).

Quand Henri de Bar, en 1362, vendit à Philibert Paillart le moulin qui a appartenu à l'Hôtel-Dieu et est rasé en ce moment même, il le qualifie ainsi : « les molins de la « tour, ensemble les maisons *cours de l'Aige*, fons, propriété« tés, etc. » (Pourpris du Castrum, page 26). Est-ce que le Chancelier ou ses successeurs ont jamais pensé avoir des droits à la source de l'Aigue ? Le Chapitre avait droit pour son moulin à toutes les eaux qui alimentaient le bief, mais il n'avait rien au-delà ; c'était un droit d'usage et non de propriété ; nous reviendrons plus tard sur cette prétention du Chapitre.

Les possesseurs actuels du Moulin Moenaul ont bien voulu nous communiquer tous leurs titres de propriété qui consistaient principalement en baux consentis par le Chapitre ; nous n'en citerons qu'un daté du 5 décembre 1573, mentionnant le moulin en ces termes : « Le Moulin Moe« naul sis sur la rivière Bouzaize au-dessus de la ville de « Beaune et au-dessoubz du molin appartenant au S^r^ comte « de Charny, le maisonnement y joignant où autrefois sou« loit avoir un foulon ayant esté ruinez, gastez et ostez, le « jardin en estant proche et au-dessus dudit molin, eau « *cordeau* preys,terre, saulois, droits, aisances et apparte« nances d'icelui. »

§ 3

Le Molin du Pont

La situation de ce moulin est suffisamment déterminée, quoique d'une manière un peu vague,par la charte de 1320 ;

Digitized by Google

il était « dessoubz le molin Moenaul » et probablement proche du pont, appelé au XVIII[e] siècle *pont Voillot*, sur lequel on traversait la Bouzaize pour aller du faubourg au moulin du Chapitre.

Il est question de ce moulin du Pont, ainsi que du moulin du Pré (le moulin Taisant). comme de propriétés appartenant au Chapitre, dans des actes antérieurs à l'échange du moulin Monneau avec le Duc. Ainsi, en 1236, Etienne Ploton, chanoine, reçoit du Chapitre à titre de bail à vie son moulin du Pré et son battoir, plus six sextiers de blé sur son moulin du Pont. (Grand cartulaire n° 218 f° IIII[xx] V°).

En 1274, le Chapitre concède à Gaultier, curé de Sivry, plusieurs boisseaux de grain à prendre sur son moulin du Pont. (Eodem n° 451 f° VII[xx]VII R°).

En 1309, Perrenet, fils de Pierre de Bordes, fait remise au Chapitre d'un bichet d'avoine que ledit Chapitre lui devait sur son moulin du Pont « Molendinum de Ponte « situm super Bozoiziam in parochia Sancti Martini. » « Eodem n° 569 f° IX[xx]II V°. »

Nous trouvons encore, dans le cartulaire n[os] 497 et 610, années 1392 et 1408, l'acquisition par le Chapitre d'une pièce de vigne aux Jouhées, finage de Beaune, près du « moulin du Pont emprès les Jouhées de vigne de M. An- « dré Beaulpoy prestre et les Jouhées des religieux de la « Boissière. »

Nous livrons à la curiosité des archéologues locaux la recherche de la signification du mot *Jouhées* paraissant un nom de climat spécial à ces rives de la Bouzaize, (on le trouve pourtant ailleurs); mais les étymologistes par à peu près auraient peu d'efforts à faire pour en obtenir l'ori-

Digitized by Google

gine du nom de pont aux Jouhées, devenu plus tard pont aux Ouées, puis aux Oies, donné au pont situé dans le voisinage sur lequel passait la grande route de Dijon (hic pons factus.....).

Le moulin du Pont, dont on a retrouvé, nous a-t-on dit, les traces dans cet endroit de la rivière, a dû être démoli sur la fin du XVI[e] siècle, car nous avons pu lire aux archives du département une transaction passée le 21 juin 1603, (G 424 cote 5), entre le Chapitre et l'apothicaire Pierre Barolet, acquéreur de Hugues Rozerot, bourgeois de Beaune, au sujet d'une muraille construite avec les pierres provenant de la démolition de ce moulin du Pont, et comme cette muraille empiétait sur un pré appartenant au Chapitre, proche la planche de la rivière par où on va au Moulin Moeneau, le Chapitre exigea et obtint comme dédommagement du terrain ainsi usurpé une indemnité de trente-six livres.

§ 4

Les Moulins inférieurs

Nous croyons ne pas devoir nous occuper des moulins assez nombreux que fait mouvoir la Bouzaize dans le reste de son parcours sur le territoire de la commune de Beaune ; leur histoire serait peu intéressante.

Le moulin que possédait l'Hôtel-Dieu intra muros, appelé, à cause de sa situation, moulin de la Ville, et dont nous avons parlé assez longuement dans notre travail sur le Castrum Belnense, est aujourd'hui complètement démoli, et l'on n'en verra bientôt plus le moindre vestige. Il en est de même du Moulin du Pré ou Taisant dont nous avons

Digitized by Google

dit deux mots tout à l'heure, et qui longeait le fossé Saint-Jacques. Tous les autres sont dans la campagne sauf celui qui fait face au viaduc du chemin de fer P.-L.-M.

Nous nous bornerons donc à signaler deux difficultés dont nous n'essaierons même pas la solution ; nous en abandonnerons l'étude à d'autres chercheurs, si on leur trouve de l'intérêt.

1° L'art. 14 des anciennes coutumes de Beaune, cité au commencement de ce travail, attribue « à la ville de « Beaune, la rivière de Bouzaize et la poischerie tant « comme elle s'étend jusques oultre le Vernois » ; que signifie cette mention « oultre le Vernois ?» Ce village faisait partie de la banlieue et non de la commune de Beaune ; il dépendait, si nous ne nous trompons, de l'Ordre de Malte. Comment se ferait-il donc que la Bouzaize fût restée, sur le Vernois et au-delà au point de vue de la pêche, la propriété de la ville et des habitants de Beaune. Il doit y avoir une erreur dans le texte visé.

2° Lorsque le duc Eudes, qui a déjà figuré dans l'inféodation du moulin de La Doix et dans l'échange du Moulin Monneau a fait, en 1332, sa généreuse donation aux Chartreux, il leur donne « toute notre rivière bannaul de « Bouzoize *(sic)* comme elle décourt dès le premier molin « de La Doiz jusques dessoubz le dit molin dessoubz le dit « manoir » (de Fontenet).

Et la pêche se trouve interdite dans ladite rivière, à moins qu'on n'ait la licence des religieux.

Comment concilier ces droits attribués sur la Bouzaize à la Ville, au Chapitre, à Jehan Chambellan et aux Chartreux ? Nous nous reconnaissons hors d'état de le faire.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

L'Aigue

§ 1er

Le cours d'eau

Il s'est créé au sujet de ce cours d'eau beaucoup de légendes auxquelles nous avons peu confiance et qui nous paraissent même démenties par les documents les plus anciens parvenus jusqu'à nous. Nous allons tâcher de les réfuter, mais sans nous dissimuler combien ces légendes font obstacle à ce que notre conviction soit partagée par nos lecteurs. Il en est des erreurs ayant cours en archéologie comme des mensonges proférés par la calomnie ; il en reste toujours quelque chose ; on éprouve une certaine répugnance à reconnaître qu'on s'est laissé tromper par des apparences.

La source de l'Aigue sort, comme la Bouzaize, du pied de la même colline, mais un peu plus au nord, à quatre cents mètres environ de la fontaine du Folot. Elle est tout aussi limpide, mais bien moins abondante, quoiqu'elle puisse encore rendre à la ville des services considérables ; elle a été fréquemment l'objet de contestations acharnées entre l'échevinage et le Chapitre, qui, après de nombreuses tentatives rarement suivies de succès, persistait avec une apparente bonne foi à croire à son bon droit.

Ecoutons d'abord les légendes :

L'abbé Gandelot avait dit, page 121 : « Le ruisseau de

Digitized by Google

« l'Aigue a contribué autant à la propreté des rues et à « la commodité des habitants qu'à la salubrité de l'air et « contre les incendies autrefois fréquents lorsque les mai- « sons étaient bâties de bois. Cette eau était presque « totalement ôtée à la ville par les saignées que le Chapitre « de la Collégiale avait faites au cours du ruisseau et « même à la fontaine, etc., etc. »

L'abbé Bredeault, page 176, s'émeut des assertions de Gandelot en ces termes : « On voit par les registres « du Chapitre que M. G.... a été mal informé. La source de « l'Aigue et le ruisseau appartenaient en toute propriété « au Chapitre qui l'avait eu par échange avec le duc de « Bourgogne, en 1320. » On reconnait ici la thèse du chanoine Estienne : « En 1510, les officiers municipaux et « les bourgeois commencèrent à prendre une partie de « l'eau de cette fontaine pour la faire couler hors de la « ville. Ils firent élever un glacis à l'entrée du ruisseau « pour conduire cette eau au lieu d'un terrain plain et uni « par le moyen duquel l'eau s'étendait de toute part et « entrait abondamment tant dans l'étang de l'Aigue que « dans les fossés voisins. Par ordre du Roi, le Chapitre « fut maintenu contre les officiers municipaux et bourgeois « dans la possession où il était de toute ancienneté d'avoir « des ouvertures par lesquelles l'eau de cette source en- « trerait dans le dit étang et les dits fossés comme au- « paravant. »

Le chanoine Grozelier, dans ses notes manuscrites annexées au Gandelot de la Société, s'exprime à peu près dans les mêmes termes, mais il reproche de plus à l'abbé Gandelot d'avoir recherché ce qui était au désavantage du Chapitre.

Digitized by Google

Dans une autre note, page 159, l'abbé Bredeault se contredit : « En 1401, écrit-il, un incendie, qui dura trois « jours, réduisit en cendres une grande partie de la ville « trop éloignée de la rivière. Pour obvier à un pareil « accident, on amena dans la ville les eaux de l'Aigue par « le canal, qui existe aujourd'hui, dans lequel on construisit « vis-à-vis de la promenade des Buttes un moulin banal « qui fut démoli par le duc de Mayenne, en 1495 » (1594).

Ainsi c'est tantôt après 1401, tantôt en 1510 que l'Aigue aurait été détournée et amenée en ville.

M. Rossignol, à son tour, donne une autre version, page 271. « Le souvenir de l'incendie de 1401 s'est perpétué « jusqu'à nos jours à la faveur du ruisseau qui, depuis « cette époque fatale, circule dans nos rues. Pendant qu'à « Dijon la mairie prescrivait naïvement de se mettre en- « garde contre le feu en tenant la nuit devant les maisons « des vases pleins d'eau, les Beaunois détournaient hardi- « ment une partie de celle de la belle et limpide fontaine « de l'Aigue qu'ils achetèrent aux chanoines. Ils l'ame- « naient dans la ville au moyen d'un canal direct et d'un « aqueduc qui existe encore dans le fossé près de la porte « S[t]-Nicolas. »

Notre collègue M. Bigarne, dans ses « Rues de Beaune, » page 5, ajoute à ces détails que la concession fut obtenue par le maire Guy Colot de Jehan Chambellan, doyen du Chapitre. D'autres auteurs, notamment Courtépée, t. 2, page 285, ont adopté ce roman que nous avons encore trouvé délayé dans un mémoire sans date produit, en 1728, dans une procédure conservée aux archives municipales (carton 92 cote 44).

Qu'on nous pardonne ces longues citations : elles

Digitized by Google

étaient nécessaires pour démontrer la triste facilité avec laquelle les gens les plus sérieux admettent, en se copiant les uns les autres, des récits qui ne sont appuyés d'aucunes preuves ni même d'aucuns commencements de preuve ; les traditions sont souvent respectables, mais il faut s'en défier quand on fait de l'histoire. Etudions donc celle-là et consultons les documents qui se rapprochent le plus des époques où les faits se seraient passés.

Faisons préalablement remarquer l'invraisemblance d'une vente de l'eau de l'Aigue faite après 1401 à Guy Colot par Jehan Chambellan, mort l'année avant (Bredeault, page 263). Si cette vente avait eu lieu, il aurait dû être facile de la représenter ou au moins d'en fournir une indication plus probable. Nous admettons pour l'incendie en question la date de 1401, mais nous aurions été curieux de savoir si cette date résulte d'un document quelconque ; d'ailleurs les incendies n'étaient pas rares aux siècles précédents et auraient pu motiver le détournement de l'Aigue aussi bien que celui de 1401.

Mais voici d'autres raisons de douter de la vérité de ce que nous avons osé appeler un roman.

Il existe aux archives départementales, au fonds de la Collégiale n° 405, sous le titre Aigue, un procès-verbal authentique du 1er octobre 1441, à quarante ans de distance tout au plus de l'incendie et des agissements qui l'ont suivi, dressé contradictoirement entre le Chapitre et l'Echevinage. M. Quantin, qui en a trouvé une copie dans les archives de la famille Jardet, l'a publié *in extenso*, page 36, dans la brochure sur Saint-Martin de l'Aigue. Nous pourrons donc abréger les citations que nous devons en faire.

Devant le magistrat les délégués du Chapitre se plai-

Digitized by Google

gnent de ce que les habitants ont envahi avec violence leur maison de l'Egues, commis des dégâts et notamment « ont rompu un eschenal de bois par lequel alloit certaine « portion de l'eau de certaine fontaine, appelée la fontaine « de l'Esgue, dans les fossés et estang de la dite mai- « son..... »

De la part des habitants, il est répondu que comme « à « eux et à la dite ville competast et apparteinst une fon- « taine, appelée la fontaine de l'Esgues..... de la quelle « partoit un ruisseau qui couroit et avoit accoustumé de « courir de toute ancienneté en et parmi la ville de Beaune « et estoit assise et située icelle fontaine en la justice, juri- « diction et communauté de la dite ville... Les dits sup- « pliants (les habitants) avoient fait asseoir une pierre qui « autrefois avoit esté taillée pour cette cause en et sur « l'eschenal par lequel entroit partie de l'eau d'icelle fon- « taine dedans les fossés de la dite maison pour ce que « pour lors il en entroit en trop grant habondance la- « quelle pierre plusieurs des chanoines et chapelains de « N.-D. ou aultres de par eux.... avoit été furtivement « otée et emportée en bon lieu ou bon leur avoit semblé et « avoit été fait au lieu ou estoit ladite pierre un grand « pertuis par lequel entroit esditz fossés toute l'eau de la « dite fontaine tellement qu'il ne venait comme point de- « dans la ville de Beaune...» Puis les parties règlementent à nouveau les ouvrages à faire pour régulariser la prise d'eau du Chapitre.

Il résulte bien clairement de cette pièce importante et rédigée contradictoirement sous la médiation du bailli de Dijon que le Chapitre n'avait qu'une prise d'eau déterminée dans la fontaine de l'Aigue, dont le surplus d'eau cou-

Digitized by Google

rait de toute ancienneté en et parmi la ville de Beaune, sans passer par l'enclos du Chapitre, puisque quand le pertuis de la prise d'eau avait été agrandi au point de permettre l'entrée aux fossés de toute l'eau de la fontaine, il n'en venait comme point dedans la ville de Beaune.

Ainsi donc, le Chapitre n'avait point d'eau à vendre à la ville, il n'avait qu'à en recevoir une petite portion à titre de servitude.

Voilà donc une tradition constatée juridiquement en 1441, n'est-elle pas autrement plus respectable que celle qu'on a essayé de créer de toutes pièces il y a seulement un siècle ou deux.

A ces citations les suivantes : « Duas pecias vinee super « cursum aque de l'Eigues cum oseretis existentibus » Cart. n° 570, f° IXXXII, v°, anno 1267.

« Pallicio super ripparium de l'Egues » Cart. n° 706, f° CCXXXVI, v° anno 1279 : ces citations démontrent l'existence au XIII^e^ siècle d'un cours d'eau ou rivière indépendants du *Stagnum*.

Les articles du martyrologe et du grand cartulaire, cités par M. Quantin, prouvent d'un autre côté que le *Stagnum* du Chapitre, alimenté par cette prise d'eau, était bien antérieure à l'échange du moulin Monneau, c'est-à-dire à la concession prétendue à titre onéreux résultant de cet échange ; nous ajouterons :

On trouve encore dans les comptes de fortification aux archives municipales l'énonciation de plusieurs dépenses ordonnées par la ville à propos du cours d'eau de l'Aigue dès le XV^e^ siècle, par exemple :

« 1° Pour avoir arriné (ou avivé), les pertuis estant sur

Digitized by Google

« la chaussée de la fontaine de l'Aigue, dont l'eau de cette « fontaine ne pouvait venir en ladite ville. » (Comptes de 1463 à 1466, carton 32, cote 3, f° XXIII).

« 2° Nettoyer et arrachier les herbes de la fontaine de « l'Aigue jusqu'aux Planchottes affin de faire venir le ruis- « seaul lequel ne pouvoit courir ostant lesdites herbes » (comptes de 1466-1467, même carton 32, cote 4, f° XLIV).

« 3° Fait une chaussée et estanché pour tenir l'eaul du « ruisseaul qui vient de la fontaine de l'Aigue dans la ville « en laquelle a deux ranchées de paulx plantés en terre et « fossés et pavés par-dessus et pour avoir curé et nettoyé « jusques au cray vif dans ladite chaussée jusqu'aux Plan- « chottes en ce compris neuf gros pour une charretée de « bois de Savigny et quatre cents de foisses employés pour « faire ladite chaussée..... Pour faire venir à grant habon- « dance l'eaul et remplir les fossés laquelle paravant se « perdoit toute... cinq francs neuf gros. » (Comptes de 1476-1477, même carton 32, cote 6, f° LVI).

Qu'était donc ce lieu des Planchottes, dont il va encore être parlé tout à l'heure. Les chanoines y avaient un jardin, ainsi confiné dans une délibération du conseil de ville, du 21 avril 1774. « Du long de midi au ruisseau de la fontaine « de l'Aigue et d'un bout d'orient au chemin des Rôles, « tendant de Beaune à Savigny, sur lequel aboutit la pro- « menade du cours Amelot » aujourd'hui les Buttes.

Le Chapitre s'était ménagé, on ne sait à quel titre, une prise d'eau dans le ruisseau pour son jardin. Un conflit s'éleva et débuta par des voies de fait dont M. Rossignol, page 367, fait un récit dramatique que nous avions d'abord jugé témérairement être le fruit de son imagination, mais dont nous avons retrouvé les détails dans un procès-verbal

Digitized by Google

dressé en latin par le Chapitre, le 14 juillet 1517. (Archives départementales, fonds du Chapitre, f° 25, v°. G. 405, cote 10).

M. Quantin a reproduit *in extenso* ce procès-verbal dans sa brochure sur S^t^-Martin-de-l'Aigue, page 45. Nous n'en répéterons que ce qui regarde le débat judiciaire. Jacques Arbaleste, eschevin de Beaune, se livrait à des violences contre les chanoines Geliot et Landron, affirmant que lesdits chanoines avaient débouché certains pertuis, communiquant avec les maison et jardin des Planchottes, que les officiers de ladite ville avaient naguère fait fermer pour que toute l'eau du ruisseau de l'Aigue pût couler et arriver à leur moulin nouvellement construit, ce qui n'avait pas lieu ainsi.

« Asserens prefatus Arbaleste scabinus Belne quod dicti « domini deobturaverunt quosdam meatus aque intrantes « in domo seu horto des Planchottes quos nuper officiarii « ville hujus obturare fecerunt ut totalis aqua rivuli de « Legues ad eorum molendinum de novo edificatum de- « fluere seu devenire posset quod ita non erat. »

Les chanoines délibèrent en conséquence que l'on se pourvoira en cause de nouvelleté à la grande chancellerie et qu'on y poursuivra un autre cas de nouvelleté déjà introduit en 1510, à propos d'autres pertuis semblables entrant dans la maison et dans les fossés de l'Aigue. « Alius casus novitatis jam in anno domini mille quingen- « tesimo decimo executioni demandatus super consimiles « meatus intrantes in domo et fossalibus de l'Esgues et « omnia ista impetrantur in dicta magna cancellaria Di- « vione..... »

Constatons d'abord que le moulin nouvellement cons-

Digitized by Google

truit auquel il est fait allusion, n'appartient pas au Chapitre, comme le supposent MM. Rossignol et Quantin, mais bien à la ville que ses officiers voulaient faire profiter de toute l'eau du ruisseau de l'Aigue ; d'autres textes font confirmer cette appréciation et réfuter la fable d'un moulin des Planchottes, appartenant au Chapitre.

La procédure se continue rapidement, nous en trouvons plusieurs actes aux archives municipales, carton 92.

Le procès-verbal ou plainte du Chapitre était du 13 juillet 1517 et le 24 de ce même mois, M. Pierre de Xaintonges, conseiller au Parlement, se transporte de la part de sa compagnie « en ung vergier estant derrière la maison « dicte et appelée la maison des Planchottes, appartenant « aux vénérables, assise hors et près la ville de Beaune et « illec estant sous deux arbres chacun à deux ramures » reçoit les explications contradictoires du Chapitre et de l'Echevinage.

Jehan Belin, procureur des habitants (deffendeurs),a dit « qu'il ne se treuveroit pas que les impétrans (chanoines) « eussent aucung droit au ruisseaul et rivière provenant « de la fontaine de l'Esgue, car de tous temps et d'ancien- « neté, excédant la mémoire des vivants, iceux deffendeurs « ont joy et usé tant par eux que par leurs prédécesseurs, « du cours de ladite rivière et ruisseaul et si aucune por- « tion dudit ruisseaul estoit trouvée competer et apparte- « nir aux dits impétrans et que d'icelle ils auroient joy que « non et n'auroit esté que par l'humanité des deffendeurs « qui en faveur de l'église leur auroient tolérer et souffrir « ladicte joyssance, actendu que ledit cours d'eau est très « plus que nécessaire tant pour éviter inconvénient de « feug qui pourroit advenir en lad. ville de Beaune, la

Digitized by Google

« conservation d'icelle que pour remplir les foussés tant « dudit Beaune que du Chastel d'illec à leur défense et « sheureté ..... Et sur ce ont dit les impétrans... que « l'eau qui pourroit décourir es foussés et viviers estant en « ladite maison des Planchottes par les trous et pertuis « dont ils quièrent le débouchement, n'empêche point le « cours d'eau et sera aussi tôt recouvrer en icelle maison « et à l'entour des foussés et viviers d'icelle que au moulin « nouvellement construit et édiffié par lesd. deffendeurs « pour subvenir aux nécessités qui pourroient advenir « audit Beaune..... »

Le Chapitre oublie de faire valoir ses meilleurs arguments : la charte du moulin Monneau, le creusement d'un nouveau canal après l'incendie de 1401, la vente à la ville de l'eau de la fontaine, etc.... évidemment parce que ces arguments étaient, au su de tous, contraires à la vérité des faits alors mieux connus.

M. Quantin, page 48, cite une ordonnance du 18 juillet 1517, qui aurait d'abord donné gain de cause à Notre-Dame; il y a là un malentendu évident. Il s'agissait tout au plus d'une mesure essentielle provisoire, ce qu'on appelle en procédure, un *préparatoire*, et cette mesure a abouti au procès-verbal que nous venons d'analyser. Cette ordonnance parle d'un moulin des Planchottes, appartenant au Chapitre ; ce doit être une erreur.

Au surplus, le litige a été tranché le 3 août 1517 (et non le 24 juillet), par l'ordonnance définitive de Lancelot du Lac, lieutenant de Monseigneur de la Trémouille, gouverneur de Bourgogne, lequel se transportant aussi sur les lieux et envisageant principalement la raison d'état et l'utilité de l'Aigue pour le remplissage des fossés dont la ville

Digitized by Google

était fortifiée « Ordonna de faire boucher les deux cours « d'eau que prétendoient lesdits Doyen et Chapitre, d'un « petit mur de deux pieds d'épaisseur et deux pieds et « demi de hauteur hors de terre à chaux et arenes aux « frais et missions de la ville et que dedans la mi-aoust « prochainement venant, le tout soit fait à cette fin que « ledit cours d'eau ne se perde point et qu'il vienne dedans « lesd. foussés et dans ladite ville, car aultrement les « foussés de lad. ville et du chasteau pourraient avoir « faulte d'eau qui seroient aux dommages et intérêts de la « fortification de ladite ville et chasteau, etc., etc. » voir cette ordonnance aux archives municipales ; elle a été reproduite *in extenso* dans la brochure si souvent citée de M. Quantin, page 48.

Nous consacrerons tout à l'heure un article spécial au moulin nouvellement édifié par la ville auquel il vient d'être fait allusion, et qui a reçu plus tard, on ne sait pourquoi, le nom de moulin de la Folie.

Nous ne savons pas à quelle époque a été fait le canal introduisant l'eau de l'Aigue dans la ville en traversant le fossé ; nous savons seulement par une pièce existant aux archives municipales, carton 92, n° 36, qu'en 1625, ce canal qui était de simple « maçonnerie et de terre depuis son « embouchure jusqu'au devant de la maison où demeurait « Blaise Larmier, marchand, et tout le long de l'hôpital « du Bourgneuf, estoit tout pourri... l'eau fluoit en diver- « ses caves... On l'a rétabli en pierres de taille enfoncées « l'une dans l'autre, garnies de ciment de toutes parts et « couvert de pierres de taille par-dessus de la longueur « de cent dix pieds. Il fut fait un glacis devant le moulin « de la Folie et une toise et quart de murailles pour répa-

Digitized by Google

« rer la courtine de la muraille pour passer le terrain du « 1er canal. »

Une autre procédure, engagée au XVIIIe siècle contre la ville par le sr Guyard de Baignot, en présence de la veuve Cardeur et de son fils, se termine par un arrêt d'expédient obtenu au Parlement le 28 août 1714, lequel met les parties hors de cours de leur consentement en maintenant « les « maire, échevins et habitants dans le droit et la posses- « sion où ils ont esté de tout temps du canal et de la « chaussée du ruisseau de l'Aigue avec pouvoir et liberté « d'y faire tout ce qu'ils jugeront à propos d'y faire, sans « que lesdits sr Guyard et Cardeur puissent les y troubler « à l'avenir. » (Arch. municipales, carton 92.)

De tout ce qui précède, il résulte évidemment, que le canal ou ruisseau de l'Aigue est la propriété exclusive de la ville et subsiste de temps immémorial dans sa direction actuelle ou à peu près, sauf les prises d'eau accordées, tolérées ou usurpées qu'ont pu acquérir quelques-uns des propriétaires riverains.

Pour nous, en effet, la direction actuelle du cours d'eau est la direction normale et originaire. Nous ne pouvons le placer autrement. Nous ne prétendons pas que le ruisseau de l'Aigue soit venu au monde dans l'état où nous le voyons aujourd'hui ; sans doute il a été régularisé, rectifié même à diverses époques, enfermé dans des murailles de pierre ou canalisé profondément suivant le besoin, et notamment pour protéger le faubourg Saint-Martin contre les irruptions soudaines du torrent de Genet qui viennent se butter à angle droit contre la propriété du Chapitre et suivre alors le lit du canal, sauf la portion d'eau qui trouve une issue à travers les clos de la Blanchisserie et du Fou-

Digitized by Google

lon (Quantin, page 32). La levée méridionale a dû être surélevée dans ce but.

La pente du canal est faible, il est vrai, mais plus que suffisante pour l'écoulement normal des eaux :

Considérons ces eaux avant leur entrée dans le clos du Chapitre, c'est-à-dire au sortir de la source même ; où devaient-elles se diriger ? Evidemment pas du côté des Theurons ou des Mariages ; leur pente naturelle était donc perpendiculaire à la montagne, et celles qui n'entraient pas dans l'île de l'Aigue devaient longer la limite septentrionale du pourpris du Chapitre, c'est-à-dire suivre à peu de chose près la direction d'aujourd'hui. C'est du reste le fait historique tel qu'il est démontré par les documents si précis que nous venons d'analyser.

Quelques personnes ont vu dans la raie Follot ou bain des Clercs l'indication du cours naturel et ancien de l'Aigue ; il nous est impossible de partager cette opinion. Nous croyons d'ailleurs la raie Follot une dérivation artificielle pratiquée pour déverser le trop plein de l'étang de l'Aigue. Cette dérivation dont le point de départ est à environ deux cents mètres de la source de l'Aigue ne peut s'appliquer qu'à ce trop plein, c'est-à-dire à la portion d'eau qui entre dans les fossés du Chapitre : la source pour le surplus de ces eaux devait donc avoir son débouché particulier et distinct. Rien n'empêche du reste de supposer que la culture ou d'autres accidents ont pu apporter certaines modifications au nivellement général des terrains au bas de la source ; mais ces modifications n'ont jamais conduit les eaux de l'Aigue à la Bouzaise, elles ont dû toujours arriver en ligne plus ou moins droite dans les fossés de la ville.

Digitized by Google

M. Quantin a reproduit en son entier, page 51 de sa brochure, l'acte reçu Bachey, le 22 septembre 1637, par lequel le Chapitre a baillé à censc perpétuelle au charpentier Dimanche Cardeur « un prey joignant l'étang de la « maison de Legues, contenant quatre journaux...

« Sera tenu ledit reteneur de incessamment faire cons- « truire et bâtir audit prey proche l'étang, une maison et « moulin propre à blanchir toile qu'il entretiendra en bon « et deu état et réparation, en sorte qu'ils puissent valloir « lesdites rentes et cense, etc..... sera tenu ledit reteneur « de permettre au possesseur de ladite maison de Legue « et dudit étang chacun an..... de vuider l'eau dudit « étang par ses déchargeoirs pour pêcher ou curer iceluy, « etc., etc. »

Rien n'indique dans cet acte l'existence, soit d'usines plus anciennes, soit d'un déchargeoir préexistant destiné à évacuer le trop plein de l'étang.

Dimanche Cardeur a donc établi son usine et il a profité de sa supériorité de niveau, comparée à celui de Bouzaise, pour construire un canal de décharge très artificiel a en juger par son tracé régulier. Ce canal est devenu la raie Follot ou bain des Clercs, dont il n'est question pour la première fois, à notre connaissance, que dans le terrier de 1697, soixante ans après la création de la Blanchisserie ; ce canal est du reste tout à fait distinct et indépendant du ruisseau de l'Aigue.

§ 2

La Champagne

Maintenant que nous avons complètement détruit, si

Digitized by Google

nous ne nous sommes pas fait illusion, les légendes qui semblaient contredire l'ancienneté du cours actuel de l'Aigue, nous nous croyons en droit d'appliquer à ce cours d'eau les termes de l'acte ou charte de 1174, portant concession au Chapitre par le duc Hugues III, de la Champagne, venant de Gérard de Réon.

Cette charte, publiée déjà plusieurs fois, au moins par extrait, et que nous avons pu lire en entier, soit dans le grand cartulaire f° VII^xx V, n° 442 et dans le terrier royal de 1507, est datée de Beaune et détermine ainsi le territoire abandonné au Chapitre :

« Campaniam que ultra aquam fluentem per molendi-
« num Girardi Verciliacensis, scilicet juxta domum Dei
« sita est. »

Cette phrase est reproduite textuellement dans la lettre de confirmation de l'archevêque G..... de Lyon, de la même année 1174.

Il y a quelques variantes portant sur le nom du propriétaire du moulin ; nous avons déjà expliqué que le texte des anciens documents nous est rarement arrivé intact et sans avoir subi aucune altération ; mais ces divergences ne changent pas le vrai sens de la phrase que nous traduisons ainsi tout simplement et tout naïvement :

« La Champagne située au-delà de l'*Aigue*, fluant par
« le moulin de Girard de Verzelay, à savoir tout près de
« la Maison-Dieu. »

Nous objectera-t-on que le mot *aquam* a deux sens, celui *d'eau* ordinaire, de rivière ou de source, et celui d'Aigue, Esgues, le nom propre de notre fontaine ? et par suite que nous aurions pu adopter le premier sens, au lieu du second ?

Digitized by Google

Notre réponse est bien facile : Quand le mot à traduire a deux sens, il faut prendre celui qui donne au texte à interpréter sa véritable et naturelle signification. Autrement, si l'on ne commet pas un solécisme, il y a contre sens : or, qu'a voulu la charte de 1174 ? déterminer le terrain dont la concession était faite au Chapitre, et en préciser les limites.

Le cours d'eau qui formait la principale de ces limites devait donc être désigné par son nom et pas seulement par celui du propriétaire du moulin qu'il traversait ; remarquons même que ce cours d'eau est la seule limite indiquée ; le moulin pouvait d'un jour à l'autre changer de propriétaire et par suite de nom ; qu'est-ce qu'il serait donc resté pour faire connaître le point de départ de la Champagne, tandis que le cours d'eau ne devait pas disparaître sans laisser de traces : quelle difficulté aurait donc éprouvée le rédacteur de la charte à ajouter au mot *aquam* son vrai nom, *Bosasiæ*, de Renis, de Geney, ou tout autre ? l'habitude du temps n'était pas la brièveté ou l'économie de mots.

Nous devons donc adopter l'interprétation qui fait le mieux connaître la limite : or, *aquam* se traduit naturellement par *Aigue ;* quelques années plus tard en 1216, Bernard et Bonne, son épouse, donnent au Chapitre un plastre situé auprès de la maison qui est sur l'Aigue (super aquam) qui fut de l'archiprêtre Julien et que tient le doyen de Beaune. (Cartulaire, f° LXIX, n° 207. Quantin, page 26). Personne n'a l'idée de contester cette traduction des mots *super aquam.*

Il est vrai qu'habituellement, à mesure qu'on se rapproche des temps modernes, on emploie volontiers de préfé-

Digitized by Google

rence au mot *aqua* même dans les titres latins, le vieux français, Esgues, Ègue, quelquefois joint au mot *Cursus aque* (Cursus aque de Leigues) ; mais cela ne contredit en rien notre thèse ; ces divers mots sont synonymes et expriment la même idée, *aqua*, eau : qu'ils viennent du latin ou du celtique, c'est toujours la qualité d'eau par excellence qui a valu à notre fontaine cette appellation, quelquefois amphibologique. Ne serait-ce pas pour dissiper cette même amphibologie que,dans la Charte de la Champagne, on a cru devoir ajouter au mot *aquam* le qualificatif *fluentem per molendinum Gerardi Verciliacensis* ? et comme le moulin pouvait être détruit, on a précisé qu'il était *juxta domum dei.*

Nous maintenons donc l'exactitude rationnelle de notre traduction. La Champagne se trouvait donc située au-delà de l'*Aigue* dont le cours se dirigeait vers un moulin voisin de la Maison-Dieu ; seulement nous ne pouvons pas préciser jusqu'à quel point ce cours s'écartait ou ne s'écartait pas de la ligne qu'il a suivi plus tard dans les fossés de la ville qui n'étaient pas encore creusés.

De même nous ne savons qu'imparfaitement où était placée la Maison-Dieu; d'anciens documents font supposer qu'elle occupait l'emplacement de l'église de l'Oratoire et qu'elle a été traversée par le canal qui,à une époque moins éloignée, conduisait l'eau de l'Aigue dans la ville ; nous avons trouvé dans les comptes de la Maladière, carton 48, cote 9, page 42,« la mention des dépenses faites pour char-
« royer de la pierre au grand Collège,pour la construction
« de la muraille délibérée,faire entre le jardin dud.hôpital
« et le rempart,des murailles de ladite ville pour le souste-
« nement du terrain dudit rempart, afin de conserver le

Digitized by Google

« jardin dudit hôpital du *Bourgneuf*, (octobre 1603). Les « pierres charroyées étaient tirées des ruines du chas- « teaul. » (*Loco citato*, page 44.) Mais en aucun cas il ne faut confondre la Maison-Dieu ou hôpital du Bourgneuf, avec la léproserie qui existait déjà, car nous voyons dans un testament assez compliqué de Ph. Gaudillon, clerc de Beaune, daté de novembre 1272 et lu au grand cartulaire, (f° LVIII, R° n° 131,) que, à cette dernière date, près d'un siècle après la concession de la Champagne au Chapitre, il existait à la fois à Beaune une léproserie, deux Maisons-Dieu, des frères mineurs, des cisterciens, des primitiers d'écoles, etc. *(Domui dei de Burgo novo)*. Un testament plus ancien encore de Laurent de Beaune dit Mallrayant (Arch. mun. carton 48 de la léproserie, cote 25,) daté de 1261, contient deux legs distincts aux lépreux et à la Maison-Dieu du Bourgneuf.

Nous savons encore moins quelles étaient les autres limites de la Champagne des trois autres côtés nord, est et ouest. Les auteurs qui s'en sont occupés sont peu d'accord entr'eux sur la fixation de ces limites ; Gandelot et Bredeault ne s'expliquent pas à ce sujet.

Garreau, dans la « Description du gouvernement de Bourgogne », traite la Champagne « de seigneurie parti- « culière, comprenant le faubourg S^t^-Nicolas et la grande « rue Dijonnaise, » page 361.

Garnier, page 230 de ses Chartes Bourguignonnes, dit « que la Champagne comprenait tout l'espace au nord des « murs du *Castrum*, entre les portes actuelles de Saint- « Martin et de Saint-Jean, en remontant à droite et à « gauche de manière à envelopper tout le faubourg Saint- « Nicolas. »

Digitized by Google

D'après Rossignol, page 99, la Champagne commençait au nord du *Castrum*, près du moulin de la Folie « qui appar-« tenait à Reginald de Vézelay et s'étendait dans le voisi-« nage de la Maison-Dieu, jusqu'au-delà des terres, où se « trouve aujourd'hui l'église S^t^-Nicolas. Ainsi, dit-il plus « loin, commença le faubourg S^t^-Nicolas, appelé le Bourg-« neuf dans tous les anciens titres. »

Nous ne voyons pas, quant à nous, ce que font ici les murs du *Castrum* ; au nord de ces murs ainsi que le constatent les chartes que nous avons citées de 1004, des habitations avaient été construites de bonne heure, Saint-Etienne et son cimetière, puis les Maisons-Dieu et autres habitations.

La rue Dijonnaise, qui était autrefois dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville, place Monge, ne nous semble pas davantage avoir jamais été comprise dans la Champagne.

L'abbé Bredeault qui confond la Maladière avec la Maison-Dieu, prétend, page 110, qu'il a encore vu le « Ruis-« seau *(aquam fluentem)* au-dessus de Saint-Nicolas, à « gauche au-delà du mur du grand jardin, qui tient à « presque tout le derrière du faubourg de ce côté là, jadis « à M. Chavansot (le clos Maire ou Bachey), mais qu'il n'y « avait plus de moulin. »

Nous croyons que l'abbé Bredeault fait une grande confusion dans ses souvenirs et qu'aucune importance ne doit être attachée à son récit ; s'il était exact, il s'en suivrait que la Champagne était dans la côte et non dans la plaine, au-delà de la rue des Rôles, qui aurait été le lit de l'*aquam fluentem*.

Lors de la démolition de l'ancien bastion du Wauxhall édifié en 1569, et remplacé il y a trente ou quarante

Digitized by Google

ans par la nouvelle Salle de spectacle, M. l'architecte Goin, notre collègue, a reconnu dans les fondations de cette salle près du rempart et de la maison Blondeau-Chantrier, les vestiges d'un ancien moulin ; la situation de ce moulin, vis-à-vis de l'ancienne Maison-Dieu, à une trentaine de mètres tout au plus, permet, sans en donner la certitude, de supposer qu'il occupait la place du moulin de Gérard de Vézelay, si ce n'était pas ce moulin lui-même.

La question des vraies limites de la Champagne depuis l'affranchissement de la Commune, et des hommes qu'y possédait le Chapitre par l'échange du moulin Moneau, offre peu d'intérêt; on comprend donc qu'elle ait été perdue de vue. Cependant elle a été soulevée au commencement du XVI^e^ siècle : les commissaires chargés de la confection du terrier de 1507, voulaient y comprendre la *Champaigne de Beaulne* disant : « Pour ce que nous lesdits « commis ayant esté advertis que plusieurs personnes « se parforcent de labourer en la grant Champaigne de « Beaulne, sans avoir titre ne demander licence presup- « posans icelle Champaigne appartenir au roy nostre dict « sire,avons fait brandonner la plus part des terres y labou- « rées et faict venir devers nous iceulx qui les tiengnent « et cryer que personne ne fust si obsé y aller labourer ne « soy y entremectre sans le congier et licence des officiers « du roy..... La plus part des quelz avoir ouye lesdicts « Crys et actendu lesdits Brandons se sont tirés devers « nous et sont esté contans de prandre à cense ce qu'ils en « tenoient, les quelles choses venues à la connoissance de « MM. les vénérables Doyen et Chapitre de l'Eglize « Nostre-Dame dudict Beaune ; ils se sont tirés devers

Digitized by Google

« nous et nous ont requis nous deppourter de faire « aucungs bails desdictes terres disans icelles ensemble « toute la Champaigne eux appartenir entièrement par « dons des feux ducs de Bourgoingne confirmés par notre « S[t]-Père le Pape Alexandre, aultrement ils y pourvoie- « raient par justice, ouys lesquelx leur requismes vision « desdicts dons et tiltres dessus dicts pour selon iceulx « faire en sorte qu'ils se devraient contenter ce qu'ils firent. « Vehus lesquelz dont la teneur est cy après insérée, nous « sommes dépourtés sous le bon vouloir et plaisir de mes- « dicts sieurs des comptes de plus avant y procéder en « rendant auxdits vénérables ce qui en avoit par nous esté « faict après qu'ils ont déclairé non avoir aulcune justice « an toute ladicte Champaigne ains icelle appartenir au « Roy nostre dict sire desquelx tiltres la teneur s'en « suyt. »

Le terrier contient en effet la copie d'un certain nombre de chartes, à commencer par celles de 1174, de bulles et de lettres épiscopales. Nous avons copié plus haut le passage le plus important, celui que nous avons discuté si longuement.

(A suivre).

NOTA. — Quelque temps avant sa mort, M. Louis Cyrot avait entrepris une seconde mise au net de son manuscrit; cette circonstance peut laisser supposer que, peut-être, il songeait à apporter à son œuvre de légères modifications. D'un autre côté, la correction des épreuves, en l'absence de l'auteur, présentait des difficultés particulières. Fallait-il, pour autant, ne pas publier ce travail consciencieux et rempli de documents intéressants, nous ne l'avons pas pensé et nous avons passé outre, au risque de laisser subsister quelques inexactitudes, probablement peu importantes.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE & DESCRIPTIVE

SUR LE

Village de Combertaut

Le nom de Combertaut remonte évidemment à l'époque burgundo-franque, de même que ceux de Montbertault, dans l'arrondissement de Semur-en-Auxois, de Bertaucourt et de Berthauville, dans la Somme et dans la Loire-Inférieure (1). Berthault et Berthold sont d'origine germanique. A la fin du v[e] siècle, un allemand nommé Bertulphe, se convertit au catholicisme et alla se fixer à Thérouanne d'où il fut transféré à l'archevêché de Cologne et canonisé ; l'église de Bligny-sous-Beaune a été placée sous son patronage.

Le premier possesseur de Combertaut fut probablement un de ces officiers appelés *Leudes* auxquels les rois

(1) M. d'Arbois de Jubainville admet quatre catégories dans la formation des noms de lieu. La première est celle des Oppida et des Vici, souvent caractérisée par les terminaisons gauloises de *Briga*, *Dunum* ou *Durum*. La seconde est celle des Fundi, après la grande révolution par laquelle les Romains ont substitué la propriété individuelle à la collective. On y voit souvent le suffixe gaulois *acos*, champ, devenu le latin *magus*. La troisième catégorie est celle des noms créés après la conquête barbare, dans lesquels entrent les mots *mons*, *villa* ou *vallis*, *cor* et *court*. Enfin la quatrième est celle des noms français comme *Villeneuve*, *Maisons*, *Beaufort* et tous les noms de Saints du moyen âge.

Digitized by Google

bourguignons, Gondioc ou Gondebault, donnèrent les immenses domaines du fisc romain. Plusieurs assises de blocs énormes subsistent encore dans une cour, près de l'église et paraissent être les restes d'une construction barbare élevée dans cette première période.

Il ne s'ensuit pas que le territoire de Combertaut ait été inhabité avant cette époque, car il était traversé par deux voies antiques. La découverte d'un vase de bronze rempli de monnaies d'or fait supposer qu'à l'époque de l'invasion ou des guerres entre les Francs et les Burgondes, un riche colon avait enfoui son trésor. Une courte description des deux voies romaines servira de préambule à cette notice.

La première, dirigée de l'Ouest à l'Est, était un embranchement, un « diverticulum, » du chemin pavé reliant Autun et Besançon. Il est désigné dans une charte du XI^e^ siècle sous le nom de « via publica » et indiqué dans la carte des voies romaines de la Côte-d'Or dressée en 1872 par MM. Liénart et Jules Simonnet.

Ce « diverticulum » quittait la voie d'Autun au bois de la Gagère sur la commune de Mavilly. Après avoir passé Mandelot et franchi l'étroit vallon arrosé par un petit affluent de la Vandaine, il traversait le champ de sépultures fouillé, en 1883, par la Société d'archéologie, et arrivait, par le vallon de Bouze, au faubourg S^t^-Martin de Beaune ; il suivait ensuite la rue Armand-Gouffé, le faubourg Saint-Jean et le chemin de Chalanges (1).

La voie dont nous parlons passait entre le hameau de Chalanges et celui de Bretenay et arrivait près de l'église

(1) On a écrit que l'inscription donnée par Gandelot BONO. REI. PVBLICAE. NATO L.XIII. a été trouvée dans cet endroit, vers le croisement de la voie dont nous parlons avec une ancienne route de

Digitized by Google

de Combertaut par les climats du Meix-Fortin, des Carabasses, des Angeliers et du pré de la Porouse (1). C'est dans cet endroit que les monnaies d'or ont été recueillies.

« Le 24 juillet 1803, on trouva, dans une ornière que l'eau avait découverte, sur un chemin qui passait près de l'église, un pot de rosette fort mince, renflé par le bas mais sans pied, haut de sept pouces, contenant un grand nombre de médailles d'un or très-pur portant, d'un côté, l'effigie de Valentinien III et sous ses pieds le mot CONOB, d'autre côté un génie tenant de la main droite un bâton croisé et sur la main gauche une petite figure de la Victoire avec la légende VICTORIA AVGG de la valeur de 13 à 14 francs chacune, en tout pour 30 à 40,000 francs ; mais cela ne profita guère à l'inventeur, parce qu'il en donna plusieurs, les prenant pour des jetons, et qu'il vendit mal le reste (2). »

A cinq cents mètres au-delà de Combertaut, cette ancienne voie recevait un autre « diverticulum » dont nous parlerons tout à l'heure ; elle se dirigeait au sud de Meur-

---

Dijon à Chalon désignée par l'historien Bredeault sous le nom de « Levée des Ducs, » mais il est plus probable que ce milliaire était placé sur la grande voie d'Autun à Besançon ; la XIII[e] lieue se trouvait au bois des Chartreux sur la commune de Vignolles. Ce point a été relevé très exactement par M. Creusvaux, d'Arnay-le-Duc. Le prieur aurait fait transporter cette pierre près du couvent des Chartreux, sur le chemin de Challanges, pour servir de base à une croix.

(1) Ce dernier mot nous paraît caractéristique : les lieux nommés Porée, Perrou, Perré, Porère indiquent souvent, dans notre région, de même que les Molepierre, les Molot, les Moloy et les Molphey, le voisinage d'une chaussée romaine.

(2) Complétons cette description, empruntée à l'abbé Bredeault, en disant qu'il y avait aussi des pièces d'Arcadius, d'Avitus et de Pulchérie. La série de ces monnaies commençait à la première moitié du III[e] siècle pour finir au commencement du V[e]. Cette trouvaille fut faite par une jeune fille de seize ans, Anne Devevey, et l'on donna à son père le sobriquet de Pot-d'Or.

Digitized by Google

sanges et d'Aignay en longeant le petit bois de Chevigny et passait à un endroit appelé « la prairie du camp. » Dans une partie de ce parcours,la voie, devenue chemin vicinal, est encore pavée en dessous. Elle traversait ensuite un lieu désigné sous le nom de « la Chapelle Juliare, » près du port de Palleau et venait aboutir à la ligne de Lyon à Trèves et à Boulogne, à cent mètres du gué où cette grande voie militaire traversait la Bouzaise.

L'embranchement cité plus haut venait des montagnes éduennes par la vallée de Pommard et la Motte de Montagny ; il passait un peu à l'Ouest de Sainte-Marie, longeait le climat nommé les Pierrées et arrivait près de la ferme détruite d'Ambonne, ou plutôt de Dame-Bonne, en se conformant à l'appellation locale.

Ce fief, démoli depuis un demi-siècle, dépendait de Ste-Marie-la-Blanche. Son ancien nom de Dame-Bonne, signalé par Courtépée, peut faire supposer qu'il existait, au point de jonction, de ces deux voies, un *sacellum* ou *Bivies* consacré aux Déesses-Mères, protectrices des chemins et des récoltes; un fait assez important vient appuyer cette hypothèse. Au mois de mai 1781, on y a trouvé différents objets dont l'abbé Bredeault a donné le détail dans son supplément manuscrit à Courtépée : « On mit au jour les débris d'un laraire, entr'autres deux Mercures, dont l'un, très bien fait, manque du bras gauche, une Pallas, aussi très belle, à laquelle il manque la pique et l'ornement du dessus de son casque, un amour ou Cupidon, une Diane, et une Victoire qui est la plus belle de toutes ces pièces, le tout en bronze, d'environ six pouces de haut, un petit autel octogone de quatre pouces, une patène qui est proportionnée, deux petits poulets, une chèvre et une

Digitized by Google

tortue. Le tout est dans le cabinet de M. Routy de Charodon, de Beaune. »

Ces deux importantes découvertes et les anciennes voies au bord desquelles elles ont été faites constatent suffisamment la présence d'habitations gallo-romaines à Combertaut et dans son voisinage rapproché. Une nuit de cinq siècles va s'étendre sur cette région, nuit sanglante, dans laquelle les traces de la brillante civilisation romaine disparaissent, dans laquelle le choc brutal des Francs de Clodovech vient détruire ce premier royaume fondé, avec le consentement des tyrans du Bas-Empire,par les Bourguignons aux mœurs relativement douces.

Les moines d'Occident avaient heureusement conservé dans leurs cellules le culte des traditions, l'amour de la science et des arts. Avec l'an mil commence une ère nouvelle, inaugurée, dans notre pays, par la fondation du prieuré de Saint-Etienne de Beaune (1). Nos premiers documents sur Combertaut remontent à cette époque lointaine.

1re PARTIE

Faits historiques

Les faits relatifs au Prieuré se résument dans un assez grand nombre d'actes dont la plupart sont conservés dans

(1) V. l'histoire de Beaune, de Rossignol, p. 64 et suivantes.

Digitized by Google

les Archives de la Côte-d'Or. L'ordre chronologique nous a paru nécessaire pour donner le détail de ces pièces et pour en extraire ce qui peut intéresser l'histoire locale.

1030. La Charte de fondation du Prieuré de Combertaut n'est pas arrivée jusqu'à nous, mais nous possédons un acte, daté du château d'Argilly, dans lequel le roi Robert confirme la donation faite par Geoffroy évêque de Chalon, que l'on suppose avoir été seigneur du lieu. Or le premier acte connu de ce prélat porte la date de 1015 et son décès eut lieu postérieurement à 1039 ; la fondation était donc assez récente (1).

Cette confirmation eut lieu sur la demande de l'évêque: « Gauffridus, inclytus præsul cabilonensis, obnixè postulans ; » et le monastère est désigné sous le nom d'abbaye : « abbatiæ in honore Sancti Ypolyti dicatæ,in pago belnensi sitæ, pertinentem ad suum episcopatum. »

La Charte royale énumère les propriétés données ; on y voit la villa *Luliaco* et le pré *Ambleni* que le souverain affranchit de tout impôt (2); ce pré contenait trente manses et demie (3). On y voit encore un bois nommé *Beserta* (4) avec un droit de *paisson* pour cent porcs et la permission de prendre tout le bois nécessaire aux religieux « quod

(1) Le texte de cette charte est donné dans le Recueil de Pérard, p. 178.

(2) Luliaco m'est inconnu; il s'agit peut-être de Lyliacum,que Courtépée cite dans les noms anciens du Chalonnais, ou simplement de Villiacum, Villy. Ajoutons que M. Garnier a écrit dans ses « Chartes bourguignonnes » que Lollus est l'ancien nom de Le Vernoy, village très rapproché de Combertaut.

(3) Le mot « manse » souvent donné à une ferme ou métairie parait s'appliquer ici à une mesure agraire.

(4) Je crois qu'il faut lire « Deserta. » Le hameau de la Déserte, commune de Chevigny, occupe la place de ce bois défriché.

Digitized by Google

necessarium operi monasterii fuerit. » Le mot de prieuré n'existe pas ; l'abbaye est habitée par des chanoines : « canonicis prædictæ ecclesiæ. »

En outre du roi et de l'évêque, paraissent Roclenus et Alaydis qui donnent tous les serfs habitants au-delà de la Dheune, « infra aquam que vocatur Doena » et dépendant de Saint-Vincent de Chalon.

Cet acte important, rédigé par un certain Bauduin, chancelier du palais royal, portait les sceaux du roi, de la reine Constance, de Roclenus, d'Alaydis, de l'évêque Geoffroy, d'Hugues, évêque d'Auxerre, de Richard et d'Elmuin, évêques, et de Raynald, comte de Nevers.

Vers 1120, la petite abbaye ne possédait pas toute la seigneurie de Combertaut ; il y avait, dans ce village, une famille importante sur laquelle on sait peu de choses : Jocerannus de Corbertaldo et sa femme Musca cèdent aux moines de Cîteaux les dixmes qu'ils possédaient sur certains fonds sis à Moisey (Musiacum), en la paroisse de Marigny, « in parrochia Mirriacensis ecclesie. » La principale donation de la terre de Moisey avait été faite à Cîteaux par Bernard de Reullée ; elle relate des faits très intéressants pour l'histoire locale. On y voit figurer le castrum Paluele, la villa Corblanchiaca, Murissault, Gurgangust, Argelli, villa Mirriacense, Bealniacum, Villiacum, etc. (1) Elle cite le ruisseau de Vieux Musain (vetus Musana) et plusieurs membres de la riche famille beaunoise des Bressant.

1124. L'abbaye de Combertaut a quelque peu déchu :

(1) M. E. Petit a donné le texte de cette donation dans son Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, T. I, p. 470. Il s'agit ici de la ferme de Moisey, de Palleau, de Comblanchien, de Meursault, de Corgengoux, d'Argilly, de Bligny-sous-Beaune, de Marigny et de Villy.

Digitized by Google

elle n'est plus qu'un prieuré. Le pape Callixte II confirme à S^t^-Bénigne de Dijon, la possession de plusieurs églises et notamment la « cella de Curbertat » (1).

1140. Galterus de Corbertaut donne à l'abbaye de Tart « medietatem brolii de Marsoil » pour l'âme de sa mère Nigrée qui s'était retirée dans ce monastère (2). On voit, parmi les témoins,Robert, archiprêtre de Beaune,et Raoul de Pommard, maréchal de Bourgogne.

Vers 1150. Wauterius de Curbertau et son frère Renaudus, chanoine de Notre-Dame de Beaune, sont témoins dans une donation faite par Renaud de Grandchamp à l'abbaye de Maizières (3). Les autres témoins de cet acte sont Raoul, archidiaconus et decanus Belne, Guillaume, abbé de Maizières, Liébaut et Hugues de Sissey et Seguin de Volenai.

1169. Hugues III, duc de Bourgogne donne à la Collégiale de Beaune deux hommes de Pommard. Galterius de Curia Bertaldi, son frère Seguinus, l'archiprêtre Gilon, Hugues et Guy d'Ivry et trois personnages nommés Seichaux figurent parmi les témoins (4).

---

(1) Recueil de Pérard. Les autres églises dépendant de S^t^-Bénigne sont : cellam Belnensem (prieuré S^t^-Etienne), ecclesias de Vuilliaco (Villy), et de Casleto (Chailly, canton de Pouilly-en-Montagne). Combertaut est indiqué comme faisant partie du diocèse d'Autun.

(2) E. Petit, ouvrage cité. Gauthier appartenait probablement à la riche famille dont j'ai parlé. Marsoil est le village de Merceuil. M. Petit a cité une donation, faite en 1140, aux chanoines de S^t^-Etienne de Dijon. Le droit d'usage relaté dans cet acte ne concerne pas Combertaut, mais Corbeton, dépendance d'Arc-sur-Tille. Il en est de même pour une autre donation faite à l'abbaye de Clairvaux, dans l'année 1147, par un certain Guillermus de Curbertun.

(3) E. Petit, T. II, p. 250. Ce Wauterius est le même que Galterus, cité dans l'article précédent.

(4) E. Petit, T. II, p. 334. Seichaux ou Séchaux est l'ancien nom de la famille de Fussey.

Digitized by Google

1174. Gérard de Réon, familier d'Hugues III duc de Bourgogne, donne aux chanoines de Beaune le vaste terrain nommé plus tard le Bourg-Neuf, actuellement faubourg S^t^-Nicolas. On voit, dans la ratification accordée par le duc, les noms de Reginaldus de Corbertault, de Seguinus de Corbertal et de Galterius. Ceci est un exemple des variations d'orthographe dans les noms de personnes et de lieux. Reginaldus est le même que Renaudus : « XV kal. decembris obiit Renaudus de Combertaut, noster canonicus, pro cujus animâ fratres sui Galterus et Siguinus dederunt... de terrâ que est super stagnum juxtà corvadam canonicorum. » L'un de ces trois frères, Gauthier, qualifié de chevalier, *miles*, donna à la Collégiale une rente de deux sols d'or pour l'anniversaire de sa femme Dannuns, et légua à cette église une autre rente de XII deniers assignée sur sa maison de Beaune « que est prope muros castri (1). » Seguin et Gauthier paraissent, en 1190, dans un accord fait entre les moines de Maizières et Etienne de Cissey (2).

Ils vivaient encore en 1204 et furent témoins, avec Raoul de Pommard, Bernard et Raynald de Mavilly, dans un acte qui ratifie les concessions faites aux hospitaliers de Beaune dans le village d'Echarnant (3).

(1) Pierre et Robert de la Doiz devaient pour cet anniversaire dix-huit deniers assignés sur un champ « qui est in combes de Bôsa. » Il s'agit des propriétaires du moulin de la Bouzaise, appelé dans les vieux titres « moulin de la Doiz. » Tous ces détails sont extraits du Martyrologe de N.-D. de Beaune, n^os^ 92, 648, 906, 1261 et 1721.

(2) Stephanus de Sisseio. E. Petit, T. III, p. 311.

(3) Cette charte nous donne le nom de Guillaume « chapelain des Frères hospitaliers de Beaune » et de Guy Godefroi « maître de la maison d'Echarnant. » Il s'agit de l'ordre de S^t^ Jean de Jérusalem, appelé depuis l'ordre de Malte ; ses premiers hospices ont été fondés au bord des routes. La voie romaine d'Autun à Besançon, encore en usage au moyen âge, passait au village d'Echarnant.

Digitized by Google

Seguin de Combertaut parait être allié à la famille d'Antigny : « Obiit Martinus de Antenie, pro cujus animâ Seguinus, miles de Cobertaut, dedit VI denarios censuales... de terrâ que est juxtâ viam de Challenges. » Ce chevalier Seguin avait donné au Chapitre de Beaune, *in vitâ suâ*, une rente de dix-sept sols ; sa femme, nommée Beatrix, légua pour son anniversaire deux sols de rente et un denier de cens, dûs par le propriétaire d'un pré au Gué de Varennes et d'un verger, *virgultum*, situé dans ce village. Nous ne connaissons pas la date du décès de Seguin de Combertaut, nous savons seulement qu'il donna à la Collégiale dix-sept sols de rente, dont le charron Laurent, « qui facit carretas » devait payer une partie.

1189. On a vu que l'abbaye, desservie lors de sa fondation par des chanoines réguliers, avait été cédée aux Bénédictins de Dijon. Pierre, abbé de ce monastère, en donna la seigneurie et la propriété au prieuré de Saint-Etienne de Beaune ; cette donation fut confirmée, en 1189, par Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon (1) ; mais elle ne paraît pas avoir été exécutée : plusieurs chartes, rédigées postérieurement, sont au nom de l'abbé de Saint-Bénigne et ne font aucune mention du prieur de St-Etienne.

1192. Au nombre des revenus du prieuré se trouvait une dîme longtemps contestée par le chapelain de Pommard. Elle était due sur une vigne placée entre Beaune et Pommard, « in monte Ermenal (2). » Le chapelain se désista

(1) Cette charte figure dans le Recueil de Pérard.
(2) Ce lieudit, situé tout près de la fontaine et des ruines de la métairie de Luleune, est écrit *Mons Hermenaudi* dans le Martyrologe de Notre-Dame ; on le nomme aujourd'hui Montremenot. Cet acte,

Digitized by Google

de sa demande en présence de Hugue de Chorey, de Bernard de Reulée, de Josseran Sénéchal, des deux frères Gauthier et Seguin de Curbetau, dont on a parlé ci-dessus et d'Hugues Odemer.

Cet accord, revêtu du sceau de Robert, archiprêtre de Beaune, fut conclu par Milon, prieur de Combertaut.

1193. Le prieur Milon Loysel vend à Girard Jordaine et à ses héritiers son moulin de Folet, six soitures du pré de Marèse et deux journaux de terre avoisinant le moulin. Il est stipulé que l'acheteur ne pourra jamais faire donation de ces immeubles, si ce n'est au prieuré : « nisi ecclesiæ de Corbertaut (1) ». Le prix de la vente est une rente perpétuelle de cinq sextiers, moitié en blé, moitié en avoine, plus deux livres de poivre. En outre, Girard Jordaine quitte au prieur quatorze livres et dix sols que l'église de Combertaut lui devait sur la dîme de Corrabu. Cet acte important, revêtu des sceaux du Chapitre de Beaune et de l'archiprêtre Robert, a pour témoin Gauthier Dorjul, prieur de S[t]-Etienne de Beaune. Remarquons, en passant, que ce dignitaire figure comme témoin et non pas comme contractant, ce qui fait supposer que le prieuré de Combertaut n'était plus sous la dépendance de S[t]-Etienne.

Les autres témoins se rapportent à la région : Eudes de

---

conservé aux Archives de la Côte-d'Or est une des nombreuses pièces dont M. Alfred Charles, professeur à Dijon, membre de la Société d'Archéologie de Beaune, a bien voulu nous envoyer les copies. Nous lui présentons ici nos plus sincères remerciments pour ce travail désintéressé.

(1) Les moulins, portant le nom de Folin, Foulot, Follet, sont nombreux. Nous ne pensons pas qu'il soit ici question du moulin banal placé dans le village même de Combertaut et nécessaire aux religieux, mais d'un autre situé en aval, au lieudit Follot, à côté du pré de Marèse dont le nom s'est transformé en Mareaux. Cette charte et la précédente seront insérées dans les pièces justificatives.

Digitized by Google

Villy, chevalier, Pascal de Bourguignon, Renaud et Eudes de Villy, Pierre de Reulée et Raoul de Pomard.

Girard Jordaine n'exploitait pas lui-même le moulin Follet ; il était l'un des plus riches bourgeois de Beaune, possédait de nombreuses vignes en Montderonde, aux Sanvignes, en Bez sur Savigny, à Chorey ; il avait à Beaune un four banal, plusieurs maisons, une partie de la dîme des blés et des droits de place dans la halle *de astallagio*. Sa femme, nommée Mathilde, donna des vases d'argent à la Collégiale (1).

1193. Le prieuré de S^t^-Hippolyte est toujours sous la dépendance de l'abbé de S^t^-Bénigne. Celui-ci, avec le consentement de Milon Loysel, prieur et de ses frères, cède à Jean, prieur de S^t^-Etienne de Beaune, une terre inculte et pleine de broussailles, moyennant un cens annuel d'une livre de cire, On voit parmi les témoins un certain Hugues Mantelet de Corbetalt (2).

1198. Les pasquiers situés entre Combertaut, Le Vernoy et Montagny sont donnés par le duc Eudes III aux hospitaliers de S^t^-Jean de Jérusalem, en augmentation de la seigneurie du Vernois qu'une duchesse de Bourgogne leur avait accordée précédemment:« pascua que sunt inter Vernetum et Corbertaut et Breteniacum que vocantur Plaigne » (3).

---

(1) On trouve dans le Martyrologe le nom d'Hugues Jordaine et de son frère Jacques, de Bernard, de Raoul et de Robelin Jordaine, chapelain d'Aymon de Charre, seigneur de Chorey.

(2) Voir aux pièces justificatives le texte de cette charte, conservée aux Archives départementales.

(3) E. Petit T III, p. 363. L'acte est passé à Beaune « per manum Johannis magistri hospitalis belnensis. » On voit, parmi les témoins Bonami, prévôt de Beaune, Pierre de Reulée et Eudes « decanus Sancti Petri Belne. »

Digitized by Google

1222. Pierre de Palleau, maréchal de Bourgogne, abandonne aux prieur et moines de Combertaut le droit de gîte et tous autres qu'il possédait dans ce village, avec le consentement de sa femme Sarra, de son fils Hugues et de ses filles Pontia et Estrange. Cet acte est passé par Durand, évêque de Chalon-sur-Saône. (1)

Le village de Palleau, situé près de la grande voie romaine de Lyon à Trèves, à peu de distance de Combertaut, existait déjà au VI^e^ siècle. Son antique prieuré, fondé en 1006, est détruit depuis bien longtemps. La famille qui a pris son nom remonte à Hugues de Palleau vivant en 1173, père du maréchal, bienfaiteur du prieuré de Combertaut. Pierre mourut en 1241, précédant de quelques mois son fils Hugues, successeur d'Eudes de Frolois dans sa charge de connétable de Bourgogne.

1228. Une charte, imprimée dans le Recueil de Pérard, constate le don fait par Ponce de Mont-Saint-Jean, seigneur de Charny, avec le consentement de sa femme Sybille et de son fils Hugon, d'une rente annuelle de quarante sols : « quadraginta solidos, ad dominicam Bordarum, singulis annis, in collecta mea de Charneio capiendas. » La puissante famille de Mont-Saint-Jean a donné plusieurs chanoines à la Collégiale. Elle avait des maisons à Beaune et de nombreuses terres à Chalenges. Le Martyrologe qualifie Etienne de Mont-Saint-Jean de « nobilis vir, fidelis amicus hujus ecclesiæ. »

1228. Calon, prieur de Combertaut, emprunte vingt livres dijonnaises à un puissant seigneur, Messire Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, et donne en gage

(1) Ces deux chartes sont données dans les pièces justificatives.

Digitized by Google

tous les serfs appartenant au prieuré, quel que soit leur domicile, à l'exeeption des hommes de Grandmont. Guillaume de Vergy s'engage à ne lever aucune taille, aucun impôt sur ces personnes sans l'assentiment du prieur et se contente de dix livres dijonnaises qu'il ne touchera qu'après l'expiration de la présente année ; Calon pourra retirer son gage après le remboursement des vingt livres au prêteur (1).

1234. Jean Seguin de Combertaut, écuyer, ratifie une donation, faite par sa mère à l'abbaye du Lieu-Dieu, de trois sols de cens assignés sur une grange sise à Beaune, « hors de la porte de la Fontaine proche le moulin du Pré et le moulin de la ville. (2) »

1253. Voici paraître une famille importante de Combertaut : Guillaume Podrin, *alias* Pondrins, damoiseau, emprunte aux chanoines de Beaune trente livres dijonnaises qu'ils avaient reçues lors du décès d'Yolande de Dreux, femme du duc Hugues IV et petite fille de Louis-le-Gros. Ce prêt est consenti moyennant une rente de soixante sols; l'acte qui le constate renferme des détails intéressants pour l'histoire de ce village. Guillaume hypothèque son pré de Laprose, (3) situé entre sa maison et le pré de St-Etienne

(1) Ces deux chartes sont données dans les pièces justificatives.

(2) Louis Cornu : Notice sur l'abbaye du Lieu-Dieu. C'est la seule mention que nous ayons trouvée de cette porte de ville. L'enceinte du Moyen-Age n'était pas encore construite. Il est possible que la porte ait été placée dans la vieille muraille gallo-romaine, à côté de la fontaine de Bélenin et du moulin de la ville, sur l'emplacement de la maison de M. Mathieu-Faivre. Le moulin du Pré devait se trouver dans l'endroit où les Cordeliers vinrent s'installer quelques années plus tard. Après la construction des remparts, il fut transporté un peu plus loin, vers les tanneries.

(3) Martyrologe, nº 1658. On a trouvé récemment dans ce pré, appelé La Pérouse un fragment de fenêtre dont les profils accusent le XVº siècle. Ceci, joint à des fondations de murs et à des débris de

Digitized by Google

de Beaune et contenant huit soitures ; ainsi que deux journaux de terre dont l'un est placé vers la croix « ad crucem de Corbetaul, » près de la propriété de Jean de Combertaut, damoiseau, l'autre, *ad noerium de salice*, à côté de la terre de Robert Pelletier.

1262. Le même Guillaume Pondrins et sa femme Félicie ratifient la donation faite à Dieu et à l'église S^t^-Hippolyte de Combertaut par ses prédécesseurs (1).

Ce don consistait en un bichet de froment, mesure de Beaune assigné sur trois *courtes tilles* de terre labourable, au finage de Combertaut, sises entre la maison du donateur et le champ d'Hugues Quairot, de Chalanges.

Cette charte portait le sceau de Thibault de Faucogney, archidiacre de Beaune.

12.. Asceline, damoiselle de Combertaut (domicella), lègue à l'église et aux chanoines de Notre-Dame de Beaune « mansum augustorum de Coxunnario et XII denarios cum toto allodio suo (2). » Cette Asceline eut deux fils, Girard Pondrin et Jean Pondrin, qui donnèrent au Chapitre de Beaune un sextier de blé à prendre sur la dîme de Chalanges.

1260. Barthélemy de Combertaut donne aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem le moulin du Vernoy (3).

---

toute sorte ne laisse aucun doute sur l'existence d'un édifice important situé près de l'église, au Nord-Ouest. Là se trouvait probablement la maison de la famille Pondrins.

(1) Je dois la connaissance de cette pièce à mon ami et collègue, M. Antonin Voisin, libraire à Paris ; le texte qu'il a eu l'obligeance de m'envoyer est donné dans les pièces justificatives.

(2) Marty. n° 1666. Il faut peut-être lire *angustorum* avec le sens d'indigent et voir là un enclos destiné à faire paître les porcs.

(3) Lavirotte : Mémoire sur les établissements des Templiers, etc.

Digitized by Google

1268. Lettre scellée par l'évêque d'Autun du don fait par Jean Bressant, clerc, chanoine de Beaune, à Monseigneur le duc de Bourgogne d'un pré appelé « le pré de Combertaut » sis sur la Bouzaise entre Combertaut et Travoisy (1). Ce Jean avait une fortune considérable. Il était fils de Guy Bressant, bienfaiteur de St-Etienne de Beaune, et de Péronne, qui épousa en secondes noces Aymon d'Argilly, chevalier. Guy s'était enrichi comme fermier, adjudicataire de tous les péages de Beaune. Il laissa des biens nombreux à la Collégiale qui devait célébrer son anniversaire en distribuant aux chanoines et aux clercs « centum solidos divionenses » (2). Jean Bressant, le chanoine, percevait toutes les dîmes de Chalanges que le duc Eudes III avait données à son père; il les revendit à Hugues IV, pour la somme de 600 livres. Il possédait la moitié de la dîme des blés sur tout le territoire de Beaune, la moitié de la dîme sur les vignes de Restiz et de la Champagne (3), une partie de dîme à Montagny, un four banal et plusieurs maisons.

On n'acquiert pas une fortune aussi considérable sans commettre quelques exactions. On peut supposer que Guy et Jean Bressant avaient avancé de grosses sommes pour la croisade de 1203, conduite par le duc Eudes III et par le comte de Flandres Bauduin. Le don fait à Hugues IV du pré de Combertaut était presque une restitution.

---

(1) Archives départementales, B. 524.

(2) Guy et sa femme Péronne avaient leur maison devant la porte du prieuré de St-Etienne de Beaune. V. le Martyrologe aux nos 383, 967, 1025 et 1162. C'est d'eux que vient le nom de « Bressandes » donné à un lieudit de la côte de Beaune.

(3) Rossignol : Hist. de Beaune, p. 149. Le lieudit Restiz est le Pont-ratet, entre la route de Chalon et la ligne du chemin de fer.

Digitized by Google

1271. Jusqu'alors le petit monastère de Saint-Hippolyte n'avait pas de refuge dans la ville de Beaune, résidence habituelle de nos ducs et le siège de leur parlement. Un certain Huguenin de Corbetaul et son épouse Jeanne lui donnèrent par testament leur maison, située dans la rue des Boçons et joignant par derrière la clôture du prieuré de S^{t}-Etienne (1).

1271. Transaction entre Ponce de Sissey, évêque de Chalon et le prieur de Combertaut. L'évêque pourra faire la visite tous les trois ans et recevra six livres viennoises pour ses frais de voyage. Le prieur lui doit chaque année une livre d'encens qui sera livrée à Chalon, la veille de Saint-Vincent (2).

1272. Vente à Pierre de Fossato, prieur de Corbetaul, par le frère Guillaume Hure, bailli de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem en la ville de Beaune. Ce dernier cède au prieur, moyennant une rente perpétuelle de vingt-six boisseaux de blé et quarante-deux boisseaux d'avoine, mesure de Beaune, les serfs qui appartiennent à l'hospice « in villa et finagio » de Combertaut. Cet acte porte le sceau du frère Jean de Capriaco, *prior in Francia* de l'ordre de S^{t}-Jean (3).

1276. Pierre, prieur de Combertault, amodie à Guy Burelli de Bosco, à titre de fief, *ut feudo*, un meix et une maison avec leurs aisances et dépendances, sis dans ce village, à côté de la maison d'Etienne de Brossia, damoiseau.

---

(1) Archives départementales. Voir aux pièces justificatives.
(2). Gallia Christiana. Cette visite triennale était la reconnaissance du droit primitif de propriété des évêques de Chalon.
(3) Voir aux pièces justificatives.

Digitized by Google

Le prix du bail est la rente d'un bichet de blé et la taille de quinze sols viennois.

1280. Reconnaissance des droits du prieur de prendre dans les bois de La Déserte, et de couper « haut et bas » tous bois nécessaires pour lui et pour ses gens.

1282. La charte qui porte cette date nous apprend qu'outre le prieur de S^t^-Hippolyte, il y avait un curé dans le village. Philibert « curatus de Corbetallo » reconnaît que religieuse personne frère Pierre, humilis prior, lui a donné, pour sa vie seulement, un meix joignant celui d'Hugues Pérenet, d'une part, et celui des héritiers Sicard,. d'autre part. Cette propriété, avec la maison qui s'y trouve, retournera au prieuré après le décès du preneur (1).

Y avait-il, comme à Labussière-sur-Ouche, une église spéciale, ou bien les offices paroissiaux étaient-ils célébrés à l'un des autels de la basilique priorale ? La dernière hypothèse est la plus vraisemblable, car il n'existe aucun souvenir, aucune tradition, aucune trace d'un second édifice consacré au culte. Le curé Philibert ne jouit pas longtemps de cette libéralité, car il mourut avant 1290 ; nous voyons à cette date le nom de Girard Diabolo : « Hic debet celebrari missa de Spiritu sancto pro d^n^ Girardo Diabolo, curato de Combertaut (2). »

1292. Philibert de Corbetaul est chapelain de l'église S^t^-Nicolas de Beaune « sita in Burgo-novo belnensi. » Il fit donation à la Collégiale de cinq sols de cens assignés sur une maison située près de la source de la Bouzaise « versus

(1) Voir aux pièces justificatives.
(2) Martyr. de N.-D., n° 1640.

Digitized by Google

la Doiz de Belna.» Citons encore, parmi les personnages du même nom Liébaud de Corbetau et sa femme Mahaut de Nanto, Hugues de Curia Bertaudi, chanoine et diacre et Arnulphus, chevalier, « *miles*, qui dedit totum allodium suum apud Curia Bertaut et apud Curbetaut et apud Curberum (1). »

1294. Nous voyons reparaître le nom d'Etienne de Brossia dans un accord fait entre Morel de Pommard, maire de Beaune, et le frère Hugues d'Arc, abbé de Saint-Bénigne, qui avait sous sa dépendance le prieuré de Saint-Hippolyte. Il s'agit du meix Molechat (2), ancienne propriété d'Etienne de Brossia, chevalier, sis entre la terre d'un nommé Espondrins et celle de Guillaume de Morecenges, devant l'église de Combertaut (3). Le maire prétendait que ce meix, et ses habitants étaient taillables et exploitables par lui ; l'abbé de Saint-Bénigne voulait de son côté percevoir huit deniers de cens et exercer des droits de justice seigneuriale. D'après l'avis des experts « viris bonis medietantibus, » il fut convenu que Morel de Pommard et sa femme Bonnette conserveraient la propriété du meix Molechat avec ses maisons, édifices, taille et exploitation, et que l'abbé de S^t^-Bénigne et son prieur de Combertault auraient les droits de censive et de justice. Pour le bien de la paix « pro bono pacis, » le maire de Beaune donne au prieuré quatre deniers de cens sur un

(1) Martyr. Passim. Corberum est évidemment Corberon et Curia Bertaut, Combertaut. Quant à Curbetaut, il ne peut être que Corbeton, près d'Arnay-le-Duc.

(2) Le nom de Molechat, voie des chars, semble rappeler la voie romaine dont j'ai parlé au commencement de cette notice.

(3) C'est sur cet emplacement qu'on a trouvé les débris de constructions cités plus haut.

Digitized by Google

journal de terre au lieu dit la mare Sainte-Marie, joignant les champs de Bernard Borgois et des héritiers de Perenet Chambrium, du Vernois (1).

1295. Lettres sous le scel de l'évêque d'Autun de l'acquisition faite par le duc Robert II sur Guyot Ormerne, bourgeois de Beaune, de la moitié d'un pré de sept soitures, à Combertaut, « emprès le pré de mondit seigneur, d'une part et le pré de messire Guillaume de Sautronne, d'autre part (2).

1295. Le seigneur Etienne de Brosse, chevalier, reconnaît que ses propriétés de Combertaut, terres, prés, maisons et meix sont de la justice de l'abbé de Saint-Bénigne, à raison de son prieuré de Saint-Hippolyte. Il lui doit, pour le pré du Four, trois pintes d'huile de noix livrables avant Pâques et deux pintes de vin pour Noël. Les témoins de cet acte, rédigé par Geoffroi de Mailly, archidiacre de Beaune, sont Hugues Bressant et Gauthier d'Ivry, prêtre (3).

1295. Le prieur de Combertaut reconnaît devoir pendant six années dix-huit francs de rente à l'archevêque de Lyon pour son droit de primat (4).

1296. Transportons-nous à quelques kilomètres de Combertaut, sur les bords de la Dheune, dans un moulin qui

---

(1) Voir les Pièces justificatives. Cet acte porte le sceau de la commune de Beaune et celui de l'archidiacre Geoffroi de Mailly.

(2) Recueil de Peincedé aux Archives de la Côte-d'Or. On trouve dans le Martyrologe les noms de Girard de Sautone, de son fils Jean, chanoine de N.-D., de son autre fils, Perreau et de Guillemette, femme du seigneur de Santenay.

(3) Le pré du Four joignait le meix d'un nommé Bourgeois et la voie commune de la Jamoise, que je crois être le chemin du Vernois. Voir aux pièces justificatives.

(4) Archives départementales de la Côte-d'Or : Recueil de Peincedé.

Digitized by Google

avait appartenu à Gautheron de Sarcy, chanoine de Beaune, mort en 1275. Ce moulin était alors entre les mains d'un sieur Barrot dont la famille nombreuse et riche avait sa principale demeure à Beaune en la rue Couverte : « in exitu vici Cohoperti à parte ecclesiæ Stⁱ-Petri. » On voyait à cette époque trois personnages de ce nom : Guillaume, mort en 1300, Jean, mort en 1317 et Geoffroi auquel le duc de Bourgogne donna, en 1314 les biens confisqués sur les Juifs. Le propriétaire du moulin de Sarcy refusait de livrer au prieur de Combertaut les quatorze bichets qu'il devait annuellement. Les archives de la Côte-d'Or contiennent les curieuses pièces du procès engagé à ce sujet, procès qui ne fut terminé que cinquante ans plus tard, comme on le verra à la date de 1346.

1296. Accord entre Hugues, abbé de Saint Bénigne, au nom du prieuré, et Pierre ou Perrenet, fils de Philibert Lebrun de Combertaut. Ce dernier se prétendait exempt de la taille haute et basse sur toutes ses propriétés. Les arbitres décidèrent que Perrenet Lebrun sera exempt des tailles, sa vie durant et,qu'il donnera à l'abbé ou au prieur, le jour de la Toussaint, pendant sa vie, quatre livres de cire bonne et marchande au poids de Beaune. (Voir aux pièces justificatives).

1320. Parenot Voisin et Guillemin de Combertaut tiennent de Girard de Sautrone huit livrées de terre à Combertaut et dépendances, et ledit Girard les tient du duc (1).

(1) Arch. départementales B. 10407. Girard est de la même famille que Guillaume de Sautronne dont j'ai parlé ci-dessus.

Digitized by Google

1332. Fondation de la Chartreuse de Fontenay-les-Beaune.

Au nombre des riches dotations faites à ce monastère par le duc de Bourgogne Eudes IV, on voit figurer trente soitures de pré et deux cent cinquante journaux de terre à Combertaut (1).

1334. Gérard de Combertaut, écuyer, et sa femme Alix, fille de Guillaume Rabusteaulx, seigneur d'Arnay, vendent au duc de Bourgogne, moyennant quinze livres tournois le fief et la maison forte de Maupertuis, près de Chassenay(2).

1346. Le moulin Galteron de Sercy appartient aux moines de Maizières qui refusent toujours de livrer à S^t-Bénigne les quatorze bichets de froment dûs au prieuré de Combertaut. Ce long procès se termine par une transaction : les religieux de Maizières possèderont le moulin qui sera affranchi à tout jamais de la rente de blé, mais ils paieront au prieur, le jour de la S^t-Martin d'hiver, la rente perpétuelle de cent sols tournois. Cette convention est approuvée par Pierre, *humilis abbas* de S^t-Bénigne de Dijon, et par Durand, abbé de La Ferté-sur Grône, supérieur des abbé et couvent de Maizières (3).

La description du moulin nous semble présenter quelqu'intérêt pour l'histoire de la région. Il se nomme le

---

(1) Rossignol : Hist. de Beaune, p. 196 et 199.

(2) Annales d'Arnay-le-Duc, par C. Lavirotte. Maupertuis et Chassenay sont proches de Corbeton. Ceci me porte à croire que les Combertaut et les Corbeton sont de la même famille. Guillaume Rabusteaux avait vendu la Seigneurie d'Arnay au duc Robert II. Vers le même temps, Liebaut Rabusteaux était chanoine de la Collégiale de Beaune.

(3) Cette charte latine est rédigée avec une étonnante prolixité ; elle existe aux Archives de la Côte-d'Or, mais, nous croyons inutile d'en donner le texte.

Digitized by Google

moulin Galteron et est situé sur la rivière de Dheune, « super aquam Dehune » dans la paroisse de S^t^-Loup, à côté du pré des moines de S^t^-Maurice d'Agaune, « Mauriensium, » vulgairement appelé le Breuil des moines. Du côté de Géanges, le pourpris du moulin joint une terre de Maizières qui borde le chemin public venant de la Dheune et se dirigeant à l'Orient et d'autre côté le chemin qui conduit de Géanges à Verdun.

1364. Amé de Genoux, sire de Pierre-Pertuis près d'Avallon, seigneur de Laborde, fait sa reprise de fief pour la terre et la maison forte de Reullée et pour tout ce qu'il possède à Combertaut, Bourguignon, Muresange, Marigny et Savigny (1).

1387. Marguerite de Frolois dame de Molinot, Savigny, Chorey et Châtillon-en-Bazois, donne aux religieuses du Lieu-Dieu tout ce qu'elle possède à Beaune et à Combertaut (2).

1391. Le recensement de la population constate que le village de Combertaut a vingt-deux feux, dont treize francs solvables et neuf misérables. C'était une prospérité relative. Quarante ans plus tard, les guerres avaient ruiné le pays : on n'y trouvait plus que douze feux : quatre payables, cinq misérables et trois mendiants.

1436. Etat des propriétés et des revenus du prieuré, dressé le premier décembre 1436 : « Cy après s'ensuyvent les héritages, rentes, censes, terres, preys et aultres choses appartenant au prieuré de Combertault près de

(1) Arch. départ. B. 429 f° 305.

(2) Louis Cornu : Notice sur l'abbaye du Lieu-Dieu. En 1565, les propriétés de ce couvent, à Combertaut, étaient amodiées à Philibert Martin, à Claude Couvert et à d'autres moyennant une queue de vin, vingt-quatre mesures de blé et deux oisons gras.

Digitized by Google

Beaune, membre de S[t]-Bénigne de Dijon, assis et situez tant audit Combertault qu'au vault de Beligny-sur-Osche, comme Aussan, Vic, Vachier, Ocherotte (1). »

On voit figurer dans cette pièce, extraite de plusieurs Manuels de dates différentes, les gros propriétaires du sol : le Chapitre de Notre-Dame, la chapelle de S[t]-Flocel, l'Hôtel-Dieu, les Chartreux et les moines de Labussière. Le prieur possède, en dehors de sa seigneurie, quatre journaux de terre à Sainte-Marie, trois quarts de journal à Travoisy et cinquante-cinq ouvrées de vigne sur Beaune, au Clos des Mouches. Le domaine de Bligny-sur-Ouche est considérable : il se compose de quatre-vingt-cinq arpents de bois, vingt journaux de champs, trois soitures et demie de prés et plusieurs maisons dans la rue du Pont. A Oucherotte, vingt journaux de terre sont accensés ; à Vic, il y en a trente.

Les revenus mobiles consistent dans les droits, les profits, le terrage, les amendes de la justice « haute, basse et moyenne, » le produit du moulin banal de Combertaut, la dîme totale dans ce village, le tiers de la dîme du Vernois et le tiers de celle de Travoisy. Les redevances se paient à plusieurs époques. Le prieur reçoit onze sols et cinq mesures d'avoine à la Notre-Dame de mars ; à la Saint-Barthélemy, vingt-cinq livres dûes par les habitants de Combertaut et cinq livres par les moines de Maizières ; à la S[t]-Martin d'hiver vingt-huit mesures et dix bichets de froment. dix-sept mesures et huit bichets d'avoine, huit

(1) J'ai cherché vainement à connaître l'origine de ces propriétés dans le canton de Bligny-sur-Ouche. Les chartes de donation ont disparu. Cet état est conservé aux Archives du département sous la cote II. 28 n° 518. Son étendue ne nous permet pas de l'insérer ici.

Digitized by Google

pintes et six chauveaux d'huile de noix ; à la St-Jean d'hiver, diverses personnnes doivent livrer quarante-deux pintes de vin. Les redevances en nature se bornent à deux oies qu'on apporte au prieur le jour de St-André. Enfin, le treuil de Beaune, c'est-à-dire le pressoir et la maison de la rue des Buissons,sont amodiés pour quinze sols de rente et quatre sols de cens payables le jour de Notre-Dame de Mars.

Il serait difficile d'estimer la valeur en argent de toutes ces propriétés et de toutes ces redevances, mais on voit, par ce qui précède, que le prieuré de Combertaut était un des plus riches de la Bourgogne. Nous sommes surpris de n'avoir trouvé aucune trace de collecteur des tailles, de fermier engagiste, de ce qu'on appelait alors, à l'abbaye de Labussière,« amodiateur du revenu temporel; » de n'avoir découvert aucun rôle de contribution, aucun livre de recettes et dépenses, aucun registre de la tenue des jours de justice, ni même aucun nom des juges et des autres officiers.

1440. — Réparations à l'église de Combertaut ; les habitants prennent l'engagement de payer cent livres « une fois donnés. »

1444. — Pièce relative à la maison de Beaune : accord avec un voisin relativement à la hauteur des murs (1).

1448. — Sauve-garde accordée par le roi Charles VII en faveur de tous les biens du prieuré. Le prieur est frère Girard Malquin dont la famille nous est inconnue. Les

(1) Cette pièce, de même que la précédente se trouve aux Archives de la Côte-d'Or ; elle nous a été signalée par M. Alfred Charles,auquel nous devons la copie d'un grand nombre de documents insérés dans les pièces justificatives.

Digitized by Google

lettres royales le qualifient de « prieur de Combertaut et amodiateur du Fraigne (1). »

1461. — Les bâtiments du prieuré de Combertaut sont en ruines. Renaud de Drées (2), le titulaire, a recours a un prélat célèbre, au fils du chancelier Nicolas Rolin, le fondateur de l'hôpital de Beaune. A la date du 15 avril 1461, Jean Rolin, évêque d'Autun, cardinal de Cœliomonte, accorde à ceux qui visiteront le prieuré et y feront quelques libéralités cent quarante jours d'indulgences, dont cent comme cardinal et quarante comme évêque (3).

1461. — Le prieur de Drées, en sa qualité de haut justicier, avait présenté requête au duc de Bourgogne à l'effet d'obtenir la permission de faire élever des fourches patibulaires à Combertaut. Avant de prononcer, Philippe le-Bon qui se trouvait alors à Paris, écrivit au président de la Chambre des Comptes de Dijon pour avoir des renseignements. Cette curieuse lettre, conservée aux Archives de la Côte-d'Or, sera imprimée dans nos *Instrumenta*. Le duc recommande de faire une sorte d'enquête et d'en écrire le résultat soit à lui, soit « à notre très-chier et féal chevalier et chancelier le seigneur d'Austume. » Nous ignorons si la demande du prieur a été accordée.

1470. — Le village de Combertaut a vingt-six hommes taillables abonnés à S^{t}-Bénigne (3).

1479. — L'abbaye de S^{t}-Bénigne de Dijon touchait, comme

(1) Pièces justificatives, Il s'agit peut-être de Fragne, prés de Chalon ou bien d'une forêt du domaine royal.

(2) Pièces justificatives. Renaud était fils de Pierre de Drées, s^{r} de Gissey-le Vieil, et de Jehannette de Salins, fille de Jehan de Salins, seigneur de Ranz et de Corabœuf, et de Jeanne Domery. (Histoire de Drée par M. l'abbé Ferret, p. 196.)

(3) J^{h} Garnier : « Annuaire de la Côte-d'Or pour 1874. »

Digitized by Google

on l'a vu les gros revenus du prieuré de St-Hippolyte, mais elle se dispensait d'entretenir un nombre suffisant de religieux. Les temps prospères étaient passés ; les riches ondations détournées de leur destination primitive et l'on est vraiment surpris de lire cette mention sur un recensement fait en 1479 : « Prioratus de Combertallis, unus monachus (1). »

1491. — Anselme Bouton, bachelier en décrets, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Besançon, d'Autun et de Beaune, est prieur de Combertaut. Ce prélat était le fils de Jacques Bouton, châtelain de Sagy, seigneur du Fay et de Corberon, et d'Antoinette de Salins, sœur de la fondatrice de l'hôpital de Beaune. Notre prieur avait pour frère Emart Bouton, marié à Anne d'Oiselet, et fut longtemps en procès de succession avec la veuve et les enfants de ce dernier (2).

Vers 1500, N... de Combertaut marie sa fille Louise à Bénigne de Gravelle, seigneur de Boisseaulx (3). Ce seigneur dont nous ignorons le prénom, avait épousé Marthe de l'Aule, *alias* de Laule et d'Hâle. Cette dernière famille est à peu près inconnue ; elle intéresse la région qui nous occupe ; les détails qui suivent ne sembleront pas déplacés dans cette notice. En 1228, Johannes de Aula, sous-diacre à Notre-Dame de Beaune, est témoin dans une donation faite par Landry de Charre. Jacques de l'Aule habitait la ville de Salins dans l'année 1341. Dans la première moitié du XVe siècle, Jean Yssart de l'Aule

(1) J. d'Arbaumont : Cartulaire de Saint Etienne de Vignory, page 161.
(2) Palliot : Généalogie de la maison de Bouton.
(3) Bibl. nat. manuscrit 32,300 du Fonds français.

Digitized by Google

était prévôt de Saint-Loup (1) ; il avait épousé Catherine de Saint-Loup qui tenait de sa mère, nommée Marguerite de Vergoncé, le fief de ce nom situé dans l'Autunois, sur la commune de Curgy. Jean et sa femme furent inhumés dans l'église conventuelle de Maizières ; deux squelettes étaient gravés sur leur tombe, dont l'inscription nous a été conservée :

« + Cy. gist. iehan. ysart. de. laule. et. catherine. de. sainct. loup. sa. feme. seigneur. et. dame. de. vergoncé. et. de. la. prevosté. de sainct. loup. qui. trespasserent. lan. m cccc xx.

« Pries. dieu. pour. nous. et. vous. mirez. ci. car. tel. seres. vous. »

Le prévôt de Saint-Loup eut un fils nommé Philibert, seigneur de Curgy, de l'Epervière et de Ruffey, mort en 1473. Du mariage de Philibert et de Guigonne de Moisy sont nées Marthe, femme de N .. de Combertaut, et Jeanne, épouse de Jean de Moisy, seigneur de Villy-le-Moutiers et de Travoisy.

Ajoutons qu'un Jean de l'Aule était, en 1466, conseiller de Charles-le-Téméraire (2).

1503. — Je trouve à cette date le nom d'un des derniers descendants de l'antique famille de Combertaut : Marguerite, veuve d'Antoine Bon, écuyer, seigneur en partie de Luz-les-Chalon (Arch. départementales B. 11730).

1532. — Edme de Vingle est prieur de Combertaut. Cette famille champenoise était récemment installée en

(1) Cette fonction me paraît correspondre à celle d'administrateur et de bailli ; elle dépendait probablement de l'abbaye de Maizières.
(2) Mémoires de la Barre.

Digitized by Google

Bourgogne : en 1478, Drohin de Vingle, écuyer, seigneur dudit lieu en Champagne, possédait les terres de Morteuil, commune de Merceuil et de Tailly en partie. Nous lui connaissons deux fils : Bonaventure et Christophe. Le premier épousa Chrétienne de Gellans et fut le père de Georges, doyen de Flavigny et prieur de Chorey en 1526. Le second se maria avec une fille de Poinceot d'Eguilly; nous le croyons père d'Edme de Vingle, prieur de Combertaut et de Baume-la-Roche, chambrier de Saint-Seine, et de Bénigne « humble prieur » de Beaulieu en 1547 (1).

Pierre Poinceot possédait, du chef de sa mère Philiberthe de Drées, une portion de la seigneurie de ce village, seigneurie à laquelle les de Vingle avaient quelques droits à faire valoir. Georges et Edme furent choisis, avec deux autres arbitres, par les divers héritiers pour terminer tous les différends relatifs au partage des château et seigneurie de Drées.

Un neveu des précédents, Georges de Vingle, était, en 1554, seigneur de Saveranges, de Quemigny et de Culêtre ; il choisit sa sépulture dans l'église de Drée (2).

L'église de Combertaut conserve un bon souvenir d'Edme de Vingle, car c'est lui qui a fait construire l'autel et le répositoire dont on donnera la description dans la seconde partie de cette notice.

Je possède la copie d'un acte passé, le 23 mars 1532, par devant Jehan Simon, notaire royal à Beaune. Les parties contractantes sont Edme de Vingle, chambrier de S[t]-Seine,

(1) Les familles nobles de Bourgogne, manuscrit de Palliot, à la bibliothèque de Dijon.

(2) Voir « l'Histoire de Drée », par M. l'abbé Ferret et « la Noblesse aux Etats de Bourgogne », par MM. Henri Beaune et J. d'Arbaumont.

Digitized by Google

prieur de Combertaut, et Florent de Nozeret, marchand à Beaune. C'est l'acte de vente du treuil de Combertaut situé, comme il a été dit, dans la rue des Buissons (1).

1563. Il existe aux Archives départementales un manuel portant cette date, dans lequel on voit le détail des redevances en argent, en blé, en avoine, en huile, la dîme des menus grains, le terrage ; les « rières-terres de S^t^-Marc » sont amodiées pour quatre mesures de froment et quatre mesures d'avoine. La nomenclature de tous ces revenus ne présente guère d'intérêt ; c'est presque la répétition de l'état de 1436 dont nous avons donné des extraits. Certains articles exigeraient des recherches spéciales, tels que les rières-terres et « le patronage qui se fait le jour de la Toussaint. » Toutefois il est utile de constater que le moulin banal de Combertaut est loué moyennant quarante-deux livres par an.

1569. Vente par le châtelain de Beaune, Pommard et Volnay, de vingt-sept soitures de pré sur Combertaut, appartenant au domaine royal. Les acquéreurs sont Messieurs Philibert de la Mare, Etienne Bouchin et Antoine de la Tour (2).

1602. Un acte passé, le 13 janvier de cette année, par devant Claude Delaplace l'aîné, notaire à Beaune, renferme quelques détails intéressants (3). Jean et Philippe Camusat, de Combertaut, reconnaissent devoir, au jour de fête

(1) Voir les pièces justificatives. Ce treuil occupait la place de la maison n° 7 de la rue Thiers. Dans les premières années du XVII^e^ siècle, cette maison fut achetée par Vivant Vilain, seigneur de la Motte de la Bouzaise. Elle passa plus tard à M. Le Blanc, dont les héritiers la possèdent actuellement.

(2) Archives de la Côte-d'Or B. 67.

(3) L'original de cet acte existe aux Archives du département.

Digitized by Google

S[t]-Martin d'hiver « en la maison seigneuriale dudit Combertault, à notre noble maître Girard de Sayve, seigneur et prieur dudit, quatre mesures de froment, bon, loyal et sans fraude de rente annuelle, seigneuriale et fermière, » pour deux journaux de terre au Foulot, entre le grand chemin tirant de Beaune à Palleau (ancienne voie romaine) et le chemin de Combertaut à Bourguignon.

La famille Sayve, originaire de Savoie, vint s'installer à Dijon vers la fin du xv[e] siècle; elle s'est divisée en plusieurs branches qui ont donné de nombreux officiers au Parlement de Bourgogne. Girard, prieur de Combertaut et de S[t]-Thibault-en-Auxois, était fils d'Etienne de Sayve, seigneur de Vesvrottes, conseiller au Parlement, et de Chrétienne de Recurt; il avait été pourvu d'un canonicat à la Sainte-Chapelle de Dijon et devint, en 1586, doyen de cette compagnie. Un de ses parents, nommé également Girard, était abbé de Labussière et de S[te]-Marguerite dans la seconde moitié du xvi[e] siècle (1); il fut remplacé par un membre de la même famille, l'abbé Pierre Sayve (2). — En 1626, Lucie de Sayve vint, avec six religieuses d'Autun, fonder le couvent des Ursulines de Beaune, et c'est une de ses petites-nièces qui fit construire, plus d'un demi-siècle après, le cloître qui est l'Hôtel-de-Ville actuel (3).

---

(1) J. d'Arbaumont: Armorial de la Chambre des Comptes.

(2) On voit encore, dans les ruines de S[te]-Marguerite, près de Bouilland, les restes du cloître qu'il fit bâtir et qui portent les armoiries de la famille: « d'azur à la bande d'argent, chargée de trois couleuvres de gueules. »

(3) L'inscription suivante est gravée sur une pierre du cloître: « Ce jour d'hui 6 juillet 1697, a été posée la première pierre de ce bâtiment par Madame Richard, l'élue la douairière, par Madame sa sœur Marie de Sayve, dite de Saint-Michel, supérieure et sœur Bénigne Lebelin, dépositaire. » M[me] Richard était veuve de Girard Richard, s[r] de Ruffey, Elu perpétuel en Bourgogne. Elle a donné 2,600 livres à la Charité

Digitized by Google

1602. On voit aux Archives de la Côte-d'Or, B. 10697, une reprise de fief de la seigneurie de Feillans et de la « maison noble » de Combertaut faite par Antoine de Champier de la Faverge, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, député de la noblesse pour le pays de Bresse. Je n'ai pu découvrir par suite de quel héritage ce seigneur devint propriétaire.

1633. On a vu, dans l'état des revenus de 1436, que le treuil de Combertaut était amodié moyennant quinze sols de rente et quatre sols de cens. Un peu plus tard le Chapitre de Notre-Dame l'avait pris à rente perpétuelle pour la somme de 153 livres. C'était, selon la coutume de cette époque, une sorte d'aliénation. Comment se fait-il qu'Edme de Vingle ait pu vendre cet immeuble à Florent Denozeret et que, lui et ses successeurs aient continué à réclamer aux chanoines le cens annuel de quatre sols qu'ils refusaient toujours. Dans l'année 1633, le prieur Etienne de Sayve, successeur de Girard de Sayve, entama un long procès contre Claude Rousseau, doyen de la Collégiale. Les pièces de cette instance, conservées aux Archives du département, ne présentent aucun fait digne d'être rapporté ici.

16... Nous assignons cette date approximative à l'érection de l'autel de la paroisse placé dans le transsept méridional. Le nom de J. Humblot, gravé sur la pierre, est peut-être celui d'un curé, dont les armoiries sont sculptées sur une console qui surmonte l'autel : « d'argent à trois pals de gueules au chef cousu d'or, chargé de trois

---

pour l'entretien de six orphelins dont un de Ruffey, nommé par Germain Richard, son fils. C'est par les Sayve que cette branche des Richard a possédé Vesvrottes dont elle a pris le nom.

Digitized by Google

coquilles de sable. » Cette famille peu connue est originaire d'Autun. Jean Humblot, procureur et notaire à Beaune, testa en 1600, léguant à l'Hôtel-Dieu une vigne au clos des Mouches, des terres à Laborde, à Ruffey, à Serrigny, « à la charge d'ériger une croix en cuivre dans la Grant-Chambre. » C'est peut-être le même que Jean Humblot, marié à Jeanne de la Mare, dame de Chevigny et du Port de Palleau.

1653. Nicolas Brulart, président au Parlement de Bourgogne reprend de fief de Laborde qui fut érigé en marquisat. Les habitants de Combertaut sont retrayants du château (1). Ce retrait, souvenir des temps féodaux, n'était plus guère qu'un droit honorifique. Il eût été difficile aux gens de Combertaut de se retraire dans le palais que ce même Nicolas Brulart fit élever à Laborde vers 1670.

1689. Visite faite par Odo Brunet, doyen de la Collégiale de Beaune : « Ceux qui ont droit de sépulture dans l'église payeront à la fabrique cent sols par chaque chef de famille et un sol pour les enfants au-dessous de sept ans (2).

1690. Un recensement porte à vingt-deux le nombre des feux de Combertaut (3).

1700. Nicolas-Pierre Thomas est prieur de Combertaut. Pour se conformer à l'édit royal, il fit, cette année-là, sa déclaration d'armoiries : « d'azur à une fasce d'or chargée d'une étoile de gueules et accompagnée de deux quintefeuilles d'or en chef et d'un croissant d'argent en

(1) Archives de la Côte-d'Or B. 10773.
(2) Archives communales de Combertaut.
(3) Rossignol : Histoire de Beaune, p. 409.

Digitized by Google

pointe (1). » Nous le croyons fils de Pierre Thomas, maître des comptes, et de Jeanne Richard, fille de Gérard Richard, seigneur de Ruffey, dont il a été parlé. Il se trouvait ainsi parent assez rapproché du prieur Etienne Sayve.

1721. Depuis longues années les prieurs ne résidaient plus dans leur bénéfice. Il en était de même pour les abbés et pour les autres prieurs, non-seulement de la Bourgogne, mais de toute la France. Ils étaient commendataires, c'est-à-dire nommés par les chefs d'ordres monastiques, souvent par le roi ou sur sa recommandation. On a vu que plusieurs d'entre eux cumulaient diverses fonctions et qu'ils faisaient acquitter les fondations par un prêtre salarié, presque toujours par le curé du village. Il y a plus: quelques-uns de ces bénéficiers n'avaient pas la prêtrise, mais seulement le diaconat. Cet état de choses et la fortune considérable de presque tous les commendataires sont les causes principales de la Révolution de 1789. Les prieurés étaient devenus une espèce de propriété, en quelque sorte héréditaire. Pour Combertaut, nous avons vu ce fait se produire avec les Sayve et nous le voyons encore avec les Thomas.

La vieille cloche de Combertaut donne la date de 1721 et le nom d'Etienne Thomas, prieur. L'inscription nous apprend aussi que le curé était Edme Dorey (2).

---

(1) Armorial de la Généralité de Bourgogne, publié par Bouchot, T. I p. 110. Nous n'avons trouvé cet écusson dans aucun endroit de l'église. — Voir, pour la famille Thomas « la Noblesse aux Etats de Bourgogne », p. 306, et « l'Armorial de la Chambre des Comptes p. 203.

(2) Cette famille remonte à Jean Dorey auquel l'Hôtel-Dieu loua des vignes sur la levée de Pommard, en 1532. Noël Dorey, curé de Nantoux en 1700, fit enregistrer des armoiries « d'azur à trois pots

Digitized by Google

1754. D'après les ordres de M. de Saulx-Tavannes, gouverneur de Bourgogne, la municipalité de Combertaut est invitée à surveiller la bande du célèbre Mandrin et à donner avis de tout ce qui pourrait annoncer son approche (1).

1761. Long procès avec la duchesse de Luynes, marquise de Laborde, qui voulait exiger la « taille de S[t]-Barthelemy » établie en échange du « guet et garde » (2).

1774. Louis Jérôme de Suffren de S[t]-Tropez est prieur de Combertaut. Il prenait le titre de chanoine-comte, prieur de Mazan, prévôt de l'abbaye de S[t]-Victor. Ce riche bénéficier fut sacré évêque de Sisteron le 30 septembre 1764. Il assista au sacre de Louis XVI, qui fut célébré à Reims au mois de juin 1775, et devint évêque de Nevers le 7 septembre 1789. Emigré à Turin, il mourut dans cette ville en 1796 (3).

1785. On lit sur le piédestal de la croix de pierre placée au cimetière près de l'église : « Jean-Baptiste Sausset, notaire à Beaune et Marguerite Mugneret sa femme, ont fait élever cette croix » (4).

1790. François Sivry, curé de Combertaut, prête serment à la Constitution civile du clergé ; nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici l'article que l'abbé Bre-

---

d'or. » Hugues Dorey-Décologne, chevalier de S[t]-Louis, ancien lieutenant-colonel des gendarmes de la reine, fut nommé commandant de la garde nationale de Beaune en 1789. Pendant la Terreur, il se réfugia à Châlon où il fut pris et emprisonné ; il ne dut son salut qu'au 9 Thermidor.

(1) Archives communales.

(2) Archives communales.

(3) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Martel, secrétaire général de l'évêché de Digne.

(4) Le donateur de cette croix était fils de Jean Sausset, bourgeois de Beaune, et de Jeanne Marie Cardeur. M. Edmond Quantin a donné la généalogie de cette famille dans sa Notice sur l'abbaye de S[t]-Martin de l'Aigue, Beaune 1890.

Digitized by Google

deault lui a consacré dans son « Supplément à l'Histoire de Beaune » :

« François Sivry, né à Beaune en 174., prêtre, fut d'abord vicaire dans le diocèse de Châlon, puis curé de Combertaut. Il embrassa le parti révolutionnaire, persécuta ses confrères, renonça à son état, et voulut bien cependant être, dans des temps plus modérés, desservant de St-Nicolas de Beaune, puis curé de Verdun, dont il fut expulsé à la renaissance de l'ordre. Il fut ensuite pourvu de la desserte de Saulon, près Dijon. François Sivry a fait imprimer plusieurs mémoires contre M. Estienne, chanoine de Beaune, plus satyriques que bien écrits, des discours constitutionnels, des lettres injurieuses à plusieurs personnes respectables, qu'il a retirées, etc. Il est mort en 1809. » Ajoutons que la commune de Combertaut intenta un procès au curé Sivry, qui avait soustrait des pièces d'archives importantes.

Nous croyons devoir arrêter à cette date le récit des faits relatifs à Combertaut (1). L'histoire du siècle qui s'achève appartient aux temps modernes, et les documents ne manqueront pas à ceux qui voudront continuer la monographie du village. Notre but était de chercher les origines, de publier des chartes inédites et d'essayer la description architecturale d'une église que son apparence chétive ne doit pas faire considérer comme un monument négligeable. Les origines et les chartes ont rempli la première partie de ce travail : l'étude de l'édifice, jointe à la description des rares œuvres d'art, fera l'objet de la seconde.

(1) Constatons seulement, sur les registres de 1793, la signature d'un M. Monge président de l'administration du district. Nous ne savons pas auquel des trois frères Monge s'applique cette qualification.

Digitized by Google

2me PARTIE

L'Église & le Prieuré

Rien dans la situation topographique n'a pu motiver la construction de l'église et l'établissement des religieux. Le sol est absolument plat et, si les terres sont fertiles, la présence de plusieurs canaux de la Bouzaise semble s'opposer à la pureté de l'air. Le choix de ce terrain est dû probablement à la facilité d'avoir des viviers et au voisinage des forêts dont il reste deux parcelles : le bois de Sainte-Marie et celui de Meursanges. Geoffroi, évêque de Châlon, fondateur de l'abbaye, était, dit Courtépée, originaire ou seigneur du lieu ; on peut supposer que le monastère a été bâti sur une partie de sa propriété et que les premiers travaux des moines ont été des défrichements (1).

L'église de St-Hippolyte, liturgiquement orientée, présente une façade moderne dénuée de tout caractère ornemental, et surmontée d'une flèche en charpente, couverte en tuiles. La nef unique, grandement raccourcie, a été faite à une époque relativement récente. Sa longueur est de dix mètres 70 centimètres, sa largeur de six mètres 40 centimètres, et sa hauteur de 7 mètres 50 centimètres. Elle est couverte par une voûte en bardeaux de chêne. Un arc

(1) Les noms de Plantes des bois et des Ichards, restés à deux climats de Combertaut, prouvent l'existence des forêts : ichard, essart, bois défriché.

Digitized by Google

doubleau dont la pointe ogivale s'élève à sept mètres 50 sépare le chœur de la nef. Cet arc a été modifié vers la fin du XV^e^ siècle, à l'effet de soutenir la nouvelle voûte du chœur ; il contient, à la naissance de l'ogive, une poutre destinée à porter un calvaire détruit. Cette poutre est creusée de mortaises auxquelles devait s'adapter une grille en bois, suivant une tradition locale.

Le chœur de l'église priorale se compose d'une seule travée ayant six mètres de côté et sept mètres 70 de hauteur ; il est couvert d'une voûte à nervures croisées dont les retombées s'appuient sur des consoles d'angles chargées, de même que la clef de voûte, d'écussons sculptés aux armes du prieuré qui sont : « d'argent à trois croix du calvaire de sable. »

Cette partie de l'édifice présente tous les caractères de l'architecture du XV^e^ siècle à son déclin, et nous n'hésitons pas à en attribuer la construction au prieur Anselme Bouton, dont il a été parlé précédemment. Le mur des deux côtés appartient à la basilique primitive du XI^e^ siècle ; nous en donnerons plus loin la description.

Un second arc doubleau, placé entre le chœur et l'abside, est posé sur deux piliers de la première époque ; il contrebute la voûte en calotte, sous laquelle on distingue encore les piliers ; c'est le seul type régional de l'architecture du commencement du XI^e^ siècle ; nous y reviendrons bientôt.

Le plan de l'abbaye de S^t^-Hippolyte comportait un transsept méridional, réservé sans doute aux offices paroissiaux, et communiquant au logement des chanoines. L'unique travée de ce transsept contient les fonts baptismaux pour lesquels on a bâti récemment une sorte de

Digitized by Google

chapelle cylindrique en plâtre dont la démolition s'impose. L'ossature de cette partie de l'édifice reparaît dans un réduit obscur où sont entassés des débris de toute sorte. Là se trouve la lourde échelle qui mène aux combles et au clocher.

On distingue à peine, derrière cet amas de décombres, la place d'un autel élevé vers la fin du XVI^e^ siècle, comme semblent l'indiquer les quatre consoles ou bochots qui le surmontaient. Deux de ces consoles portent un écusson de trois pals dont le chef est chargé de trois coquilles au-dessus desquelles on lit : J. HUMBELOT. Ce fondateur nous paraît être Jean Humblot, mari de Jeanne de la Mare, dame de Chevigny et du Port de Palleau, le même que Jean Humblot, procureur et notaire. Par son testament, daté de 1600, ce fonctionnaire légua à l'Hôtel-Dieu de Beaune des terres à Ruffey, à Serrigny, à Laborde, et une vigne au clos des Mouches « à la charge d'ériger une croix en cuivre dans la Grand'Chambre. »

Revenons au chœur pour décrire l'autel et le gracieux édicule qui l'accompagne.

La table du sacrifice, refaite assez grossièrement, s'appuie contre un épais retable dont les extrémités forment deux pyramidions. Les profils de ces pilastres sont fouillés à pénétrations et très tourmentés ; ils se terminent par deux dés sculptés à feuilles de chardons et servent de supports à deux statues de S^t^-Jean et de S^t^-Pierre. Entre ces pilastres, dont la hauteur est d'environ deux mètres 50 centimètres, s'étend le retable en pierre avec profils d'encadrement ; on voit encore, sous le badigeon d'ocre qui le déshonore, la trace des peintures dont il était décoré. Il

Digitized by Google

serait urgent de faire disparaître deux petits gradins en bois qui masquent la partie inférieure.

L'un des pilastres porte un écusson uni ; l'autre, celui de l'évangile, un écusson dont la forme ogivale, large et aplatie accuse nettement l'art de la première période de la Renaissance. Il est écartelé : « aux premier et quatrième de... à une face de... aux deuxième et troisième de... à trois casques de... »

Ces armoiries sont celles du donateur, Edme de Vingle, prieur de Combertaut, dans la première moitié du XVI^e^ siècle (1).

Au côté droit de l'abside, vers l'évangile, on remarque dans l'angle rentrant d'une des grosses colonnes appliquées dont nous parlerons, un repositorium en pierre, soutenu, en porte-à-faux, par une console à retraits décorée d'un écusson pareil à celui de l'autel. Cet édicule, finement sculpté, se compose d'une arcade à contre-courbure ornée de crosses végétales, inscrite entre deux contreforts profilés et surmontée d'une galerie à têtes d'ogive.

La petite sacristie moderne de l'église de Combertaut ne renferme actuellement aucun objet digne d'être mentionné. Le calice dont parle l'abbé Bredeault dans son « Supplément à l'Histoire de Beaune, » n'existe plus depuis longtemps : « sur un ancien calice étaient deux écussons, l'un aux armes de la maison de Melun, surmontées d'un bon-

(1) Ces armoiries doivent être ainsi complétées : « d'or à la fasce d'azur, *alias* d'azur à la fasce d'argent, écartelé d'azur à trois heaumes d'or. » Edme de Vingles était frère de Pierre de Vingles, s^r^ de Quemigny-sur-Seine. La fille de ce dernier, Edmonde de Vingles, nièce et filleule du prieur de Combertaut, épousa Jean de Fontette, seigneur d'Alligny. (Hist. de Drées par M. l'abbé Ferret, p. 136 en note.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉGLISE DE COMBERTAULT

Digitized by Google

net quarré, l'autre d'or au chevron de gueules accompagné de trois roses du même. » Il s'agit peut-être ici des Melun, qualifiés de vicomtes de Gand, dont une branche était venue s'installer en Bourgogne : Gérard de Gand, châtelain d'Argilly, était seigneur de Varennes-les-Beaune en 1548. Anne Rolin, arrière petite-fille du chancelier, épousa un membre de cette famille, Robert de Melun, prince d'Epinoy et marquis de Roubaix. L'autre écusson chevronné du calice de Combertaut est identique à celui de la famille châlonnaise des Prisque. Il est à supposer que cet objet d'art avait été donné à l'église par un prieur ou par le curé du lieu.

On voit, de chaque côté de l'abside, deux grandes statues en pierre destinées à compléter la décoration effectuée par Edme de Vingles et datant de la même époque, c'est-à-dire d'une année se rapprochant de 1520. Elles représentent S^t^-Benoît armé de la discipline, et un personnage que les paroissiens de Combertaut croient être le patron de l'église. Nous ne partageons pas cette opinion : Hippolyte était un soldat romain chargé de garder S^t^ Laurent, puis converti par son prisonnier et martyrisé sous Valérien. Or la statue dont nous parlons n'a rien de militaire, pas plus dans le costume que dans l'expression ; elle est vêtue d'un manteau à revers de fourrure, coiffée du bonnet des docteurs et tient un livre à la main. C'est le patron du donateur, S^t^ Edme ou Edmond « l'honneur de l'Université de Paris, l'ornement de la nation anglaise, l'excellent docteur S^t^ Edmond (1). » Il n'y a pas lieu de s'étonner de ne

(1) Article de M. André du Val dans « Les fleurs des vies des Saints » imprimées en 1667.

Digitized by Google

voir aucune statue du patron principal de Combertaut : S[t] Hippolyte était sans doute à la place d'honneur, sur le retable peint dont nous avons parlé.

Quel a été le motif de la consécration de l'église au martyr romain ? Il est possible qu'un pieux pèlerin ait apporté une partie de ses reliques. L'abbaye de S[t]-Vivant-sous-Vergy possédait aussi quelques-uns de ses ossements : l'authentique, découvert depuis peu d'années, a été publié par M. le Blant dans le Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon. Il porte ces mots, en caractères mérovingiens de la fin du VII[e] siècle ou du commencement du VIII[e] : « Hic sunt reliquiæ Sancti Hiboliti. »

Dans la nef sont deux statuettes de S[t] Jean et de S[t] Antoine : Nous croyons que la seconde surmontait autrefois l'autel paroissial du transsept : on voit encore le tau traditionnel sur l'un des culots cités plus haut.

Quatre pierres tombales sont incrustées dans le pavé de l'église :

1° Cy gist Claude Reault, procureur d'office, en ce lieux, qui déséda le 2 janvier 1635, et Pierrette La Boillie, sa femme, qui déséda le..... Priez Dieu pour leur ame.

2° Cy gist Claude Luseret, qui trespassa le 13 septembre 1674. Jeanne Midot sa femme.

3° Si git noble Devevey dit Montot l. b. a Combertaut, mari de Claudine Peultier, et décédé le 14 décembre 1760. P.... Dieu pour le repos de son ame.

4° Hic jacet Edmvndvs Dorey hujus ecclesiae per 52 annos pastor ft rector plenus

Digitized by Google

MERITIS. OBIIT ANNO AETATIS LXXXVIII DIE DECEMBRIS XIII 1761.

Ce vénérable ecclésiastique fut inhumé dans le chœur en présence de son frère Joseph Dorey, chanoine de Notre-Dame de Beaune,et de plusieurs curés des environs,

Avant de quitter cette partie de l'église,nous donnerons le texte d'une inscription gravée en lettres d'or sur marbre noir et placée dans le chœur, du côté de l'épître :

A LA MÉMOIRE DE JEAN-BAPTISTE PALLEGOIX, NÉ A COMBERTAUT LE 24 OCTOBRE 1805, SACRÉ ÉVÊQUE DE MALLOS, A SIAM, LE 3 JUIN 1838, VICAIRE APOSTOLIQUE DE SIAM, MORT A BANGKOK LE 18 JUIN 1862. IL CÉLÉBRA SA PREMIÈRE MESSE DANS CETTE ÉGLISE EN 1828, PARTIT LA MÊME ANNÉE POUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET REVIT SON PAYS NATAL EN 1853.

Monseigneur Pallegoix a fait imprimer une Description du royaume de Thaï ou Siam : deux volumes in-12 avec cartes et figures, Paris 1854.

La sonnerie de Combertaut se compose de deux cloches ; voici l'inscription de la plus vieille :

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. DOREY, CURÉ. LE PARRAIN ESTIENNE THOMAS, ESCUYER PRIEUR ET SEIGNEUR DE COMBERTAUT. LA MARRAINE ANNE PARIGOT, VEUVE DU SIEUR PARIZOT, DOCTEUR EN MÉDECINE, ET FONDUE AUX FRAIS DE LA COMMUNAUTÉ, A° 1721.

La seconde cloche porte la date de 1844 ; elle a été bénite par M. le curé Morey.

Digitized by Google

Une porte ouverte dans le transsept établissait la communication entre l'église et le logement des moines. Il ne reste absolument rien du cloître, du réfectoire, des cellules. Depuis quatre siècles il n'y a plus de religieux ; l'œuvre des défrichements est accomplie. Les propriétés sont vendues à rentes perpétuelles ou accensées à prix d'argent. Les bâtiments où les frères étaient logés, la grange où ils rentraient leurs dîmes, étaient devenus inutiles ; ils sont tombés en ruines, ils ont disparu et il est impossible de nous faire une idée de l'état des lieux vers la fin du Moyen Age. La maison actuelle, vendue nationalement en 1790, est encore appliquée contre l'église, mais sa construction, très irrégulière, est relativement récente, et l'on ne peut s'empêcher de sourire en lisant l'épithète pompeuse dont on la décorait au siècle dernier. Voici l'extrait d'un manuel conservé aux Archives de la Côte-d'Or : le nom du prieur nous fait voir que cette note ne remonte pas au delà de 1760. « La maison ou Seigneurialle dudit Combertaut consistante en plusieurs chambres basses, chambres hautes, greniers dessus, caves dessous, écuries, granges, cour, jardin, verger, le tout en un seul tenant, environné de toutes parts par des fossés et rues. Dans lequel pourpris se trouve placée l'église paroissiale et le cimetière, nouvellement agrandi par la concession faite par Mgr l'évêque de Sisteron, prieur et seigneur dudit Combertaut, d'une partie du verger de ladite maison pour faire ledit agrandissement. »

La seule chose qui mérite une citation est une chambre du premier étage dont l'escalier détruit est remplacé par une sorte d'échelle de meunier. Elle a conservé ses moulures en plâtre sculpté et une peinture fort médiocre que

Digitized by Google

l'on croit être le portrait de M. de Suffren, prieur, évêque de Sisteron.

Nous allons aborder l'étude de la première construction de St-Hippolyte. On a vu que le chœur et l'abside ont conservé quelques restes de l'un des monuments les plus anciens, sinon le plus ancien de notre région. Les chartes sont ici d'accord avec l'archéologie pour assigner à l'édifice une date antérieure à 1030. Il y avait bien, dans l'arrondissement de Beaune, à une faible distance de Combertaut, le prieuré de Palleau, fondé en 1056 par un certain Lethbald, mais il n'en reste pas une pierre. Citeaux remonte à 1098, et Maizières seulement à 1132. Les historiens nous disent que les chanoines de Ste-Marguerite, près de Bouilland, se sont installés au XIe siècle, mais la nef romane de leur église appartient évidemment aux dernières années de ce siècle ou au commencement du suivant.

Le plan primitif était de forme basilicale et comportait une seule nef très large dont la longueur dépassait d'environ huit mètres l'église actuelle, comme le prouvent trois piliers ronds engagés dans un mur de clôture en avant de la porte moderne (1).

Dans le Répertoire archéologique imprimé par les soins de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, M. Paul Foisset dit que l'église priorale avait trois nefs. Si cette hypothèse était vraie, il faudrait admettre deux choses : la

(1) Sur une longueur d'environ dix mètres, les piliers et la muraille, construits en petits matériaux mal appareillés s'appuient, à l'extérieur, sur des pierres énormes avec lesquelles ils font corps. La présence de ces blocs, dans une région où la pierre est si rare, nous a causé quelque surprise. Evidemment, il y avait un castellum, une maison forte qui doit remonter à l'époque mérovingienne. N'est-ce pas l'habitation des ancêtres de l'évêque Godefroy, l'antique *Aula*, le *Cor* ou *Cour* de ce Bertald, qui a donné son nom au village ?

Digitized by Google

première c'est que l'édifice avait une grande importance — ce qu'aucun historien ne constate, — la seconde c'est que les nefs mineures, à en juger par les trois piliers en ruine du cimetière, avaient une élévation peu en rapport avec le monument dont la longueur totale, depuis le chevet de l'abside, était d'environ trente mètres. Du côté septentrional, l'absence de toute trace de muraille, et par conséquent de piliers, ne permet pas d'indiquer la largeur.

A cette nef unique s'appliquait un chalcidique, remplacé par le chœur du XV^e^ siècle. Cette partie, beaucoup plus étroite, nous laisse parfaitement voir, malgré la voûte surajoutée, le mode de construction primitif. Il se composait d'une ossature formée par des piliers semblables à ceux dont nous avons parlé. Ces piliers, sortes de colonnes engagées, sont bâtis en pierres mureuses de petit calibre. Leur diamètre, à l'intérieur est de 70 centimètres ; il correspond, à l'extérieur, à ces espèces de contreforts peu saillants auxquels on a donné le nom de bandes lombardes. Trois de ces piliers existent de chaque côté, en dedans du chœur, laissant entre eux un intervalle d'un mètre vingt centimètres rempli, à la partie supérieure, par deux petites arcades qui se répètent au dehors dans tout le pourtour de l'abside. Chaque pilier semi-cylindrique porte à son sommet deux tores superposés, sculptés grossièrement.

J'ai dit plus haut qu'un arc ogival existe à l'entrée du chœur dont il soutient la voûte à nervures. La muraille surmontant cet arc triomphal est visible dans les combles où elle forme une grande arcade murée, à plein cintre, qui pourrait être simplement un arc de décharge, mais qui pourrait bien aussi constituer l'une des quatre faces de l'ancien chalcidique.

Digitized by Google

Les piliers en maçonnerie dont nous venons de parler ont six mètres d'élévation, excepté les deux derniers, plus courts de 50 centimètres ; c'est sur ceux-ci que reposait l'arc à plein cintre auquel s'appuyait la voûte en calotte sphérique de l'abside. On voit encore, dans les combles, plusieurs assises du voussoir taillées carrément et portant des traces de peinture.

A cette place se trouvait le clocher primitif de l'église. Ici nous sommes réduit aux conjectures. Formait-il, comme dans plusieurs églises de la région, la coupole sur trompes, usitée en Italie dès le x^e^ siècle ? Avait-il plusieurs étages et quel était son couronnement ? Ces questions sont insolubles : nous ne pouvons constater que ce qui est sous nos yeux !

L'hémicycle absidal est formé par quatre piliers engagés, de même diamètre. Ils ont été coupés à un mètre 70 centimètres de leur base pour asseoir trois arcades grossières qui viennent se fondre maladroitement dans une voûte à cul de four postérieurement établie. Trois baies à plein-cintre, de grandeur moyenne, sont ouvertes dans ces arcades.

Il nous reste à dire quelques mots de l'extérieur. Les piliers ronds se transforment en six bandes verticales d'un faible relief réunies dans leur portion supérieure par des dentelures, au nombre de deux entre chaque bande. Tout l'appareil est d'une simplicité rudimentaire : aucune sculpture, aucun profil ne décorent les grossières consoles qui portent la retombée de ces petits arcs. La corniche fait défaut ; il est probable qu'à l'origine le chevet était couvert par un toit en laves reposant directement sur les reins de la voûte ; on a dû démolir la corniche et enlever quelques

Digitized by Google

assises pour donner un peu d'acuité à la toiture lorsqu'on a posé une charpente et remplacé les laves par des tuiles.

L'épaisseur de la muraille est très faible dans les intervalles qui séparent les bandes; l'architecte semble avoir accumulé la force dans ce que j'ai appelé plus haut l'ossature, c'est-à-dire dans ces montants formant piliers ronds à l'intérieur, bandes ou pilastres au dehors.

Une question importante, que nous ne nous chargeons pas de résoudre, est de savoir si la nef et le chœur étaient voûtés. A l'époque où l'église de St-Hippolyte fut construite, l'usage des voûtes n'était pas encore généralisé. Un traité canonique, écrit par l'abbé Réginon à la fin du xe siècle, porte que les églises doivent être couvertes : « ecclesia camerata ». Ce mot semble désigner un plafond. A partir du xie, les voûtes se multiplient, surtout dans les petits édifices, et particulièrement dans les absides. En ce qui concerne la nef de Combertaut, il est à peu près certain qu'elle était surmontée d'un plafond dont les poutres reposaient sur les piliers en maçonnerie. Je n'ose me prononcer pour ce qui concerne le chœur ou chalcidique, mais il me paraît certain que l'abside avait une voûte hémisphérique. L'espèce de transsept qui contient les fonts baptismaux était également voûté ; on distingue encore la naissance des arcs.

Résumons ce qui a été décrit.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'église de Combertaut, est la présence de ces pieds-droits ou bandes verticales s'épanouissant en une sorte d'arcature cintrée. Quelques auteurs ont donné à tort le nom de bysantin à ce mode d'architecture qui n'a aucune analogie avec les types de l'Orient. Le nom de « style lombard » lui a été appliqué

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

avec plus de raison, car c'est en Lombardie que l'on trouve les premiers spécimens de ce genre de construction. Son origine n'est pas plus germanique que bysantine: « il dérive de la basilique romaine par une transition dont l'église S^t^-Vital de Ravenne est le plus ancien exemple. Toutefois, les bandes lombardes et l'arcature extérieure de S^t^-Vital ne faisaient point partie du plan primitif ; elles ont dû être ajoutées lors d'une restauration faite au commencement du XI^e^ siècle.

Il ne faut pas compliquer l'art architectural en multipliant les termes, et je dirai avec un savant belge : « Conservons le mot *lombard* admis par l'usage, comme nous avons conservé le mot *gothique*, bien que ni l'un ni l'autre ne soit exact. (1). »

Les bandes murales ont été en usage pendant tout le XI^e^ et la plus grande partie du XII^e^ siècle. Ce genre a gagné les vallées du Rhône et de la Saône, puis la contrée rhénane et les bords de la Meuse où l'on trouve de nombreux exemples. Dans le Mâconnais, une grande quantité d'églises rurales en sont ornées ; citons entr'autres celle de Chapaize, canton de Saint-Gengoux, et celle de Flagy, près de Cluny. On voit même dans cette région le hameau de Saint-Hippolyte, commune de Bonnay, dont le clocher porte des bandes lombardes réunies par une triple arcature (2) ».

(1) Cette citation est empruntée à l'excellent ouvrage de M. Alphonse Wauters « L'architecture romane dans ses diverses transformations, » ap. Mémoires de la Société d'archéologie de Bruxelles, année 1889, p. 217.

(2) Consultez, dans les T. XVII, XVIII et XIX des Mémoires de la Société éduenne le travail remarquable de M. Jean Virey « Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon ». On y trouve le dessin de beaucoup d'églises, notamment celle de S^t^-Hippolyte, prieuré de l'ordre de Cluny.

Digitized by Google

L'arrondissement de Beaune contient plusieurs édifices possédant ce genre de décoration, notamment ceux de Saint-Martin-de-l'Aigue, de Bligny-sous-Beaune et de Clomot, près d'Arnay-le-Duc ; la dernière, trop peu connue des archéologues, présente aussi, dans l'intérieur de l'abside, une arcature basse dont les colonnettes et les chapiteaux sont curieux.

Il résulte des lignes précédentes que l'on pourrait rigoureusement assigner le commencement du XII^e^ siècle à la construction de l'abbaye de Combertaut, si l'on s'en tenait aux bandes lombardes du chœur ; mais nous devons remonter plus haut à raison des piliers ronds : on ne trouve, dit M. Virey dans l'ouvrage déjà cité, « On ne trouve de piliers ronds en Mâconnais que dans la première moitié du XI^e^ siècle. »

L'un des rares spécimens de ces grosses colonnes sans base et sans chapiteau est l'église de Saint-Philibert de Tournus, construite par l'abbé Remy en 1018. La splendide basilique de Cluny, qui a donné son nom à une école spéciale d'architecture, a servi de type à beaucoup d'églises romanes de la période ornée ; sa première consécration remonte à 1095, mais elle était loin d'être achevée. On n'y voit d'ailleurs aucun pilier rond en maçonnerie.

Il me paraît intéressant d'établir une comparaison entre trois édifices religieux appartenant à la même époque : Saint-Philibert de Tournus, Saint-Martin de l'Aigue, à Beaune, et Saint-Hippolyte de Combertaut. Le premier était en construction dans l'année 1019 ; on y voit les fameux piliers ronds. A Saint-Martin de l'Aigue les petites dimensions rendaient inutile la présence de ces piliers. Nous savons, d'autre part, qu'on a utilisé les fon-

Digitized by Google

dations d'un oratoire primitif élevé, selon toute apparence, peu de temps après la mission accomplie par St-Martin à la magnifique source de l'Aigue (1). Cette abbaye fut donnée en 1023 par le roi Robert au monastère de Frutare, *juxta Alpes ;* elle était alors en ruines, « jam omnino destructa », et l'on doit supposer qu'un des premiers soins du nouveau propriétaire fut de bâtir la chapelle et le logement des religieux. Or, Frutare faisait partie de la région où le style lombard a commencé ; est-il trop téméraire d'admettre que les frères maçons envoyés à Beaune ont importé dans notre pays le mode d'architecture caractérisé par les bandes surmontées d'arcatures. Quoiqu'il en soit, le nouveau genre combiné avec le système des piliers fut presque immédiatement adopté à Combertaut dont la construction remonte à peu près à 1030 ; on a vu que cette date est celle de l'acte de confirmation donné par ce même roi Robert à la fondation de Saint-Hippolyte faite par Geoffroy, évêque de Châlon-sur-Saône.

Je termine ici cette monographie. L'église de Combertaut, malgré la rudesse de ses lignes, la pauvreté de son ornementation, et les maladroites restaurations qu'elle a subies, m'a semblé digne d'une description ; je l'ai donnée avec autant d'exactitude qu'il m'a été possible et je suis heureux d'avoir appelé l'attention des archéologues et des monumentalistes sur un édifice qui me paraît être, après la petite abbaye de Saint-Martin de l'Aigue, la plus ancienne église de l'arrondissement de Beaune

(1) Le mur septentrional qu'une heureuse idée du propriétaire a rendu visible, contient les vestiges de l'appareil romain appelé *Opus incertum*, composé de pierres adaptées les unes aux autres sans ordre ni rang d'assise. Voir, pour cette abbaye de l'Aigue, la notice publiée en 1890 par M. E. Quantin, notre sympathique collègue.

Digitized by Google

Lieux-dits
Liste des Prieurs — Liste des Curés

Les anciens noms des Lieux-dits du territoire peuvent être intéressants à consulter. Voici ceux que nous relevons dans les pièces d'un procès soutenu en 1606 par Théophile de Toulongeon, duc de Grammont. Ce personnage franc-comtois, prétendait, je ne sais pourquoi, toucher des redevances sur certaines propriétés sises à Combertaut et appartenant à l'abbaye du Lieu-Dieu. Celle-ci obtint gain de cause en produisant l'acte de la donation qui lui avait été faite, en 1387, par Marguerite de Frolois, femme de Guichard Dalphin, seigneur de Molinot et de Chorey (1). Les noms suivants figurent dans le procès de 1606 :

Le Pautet ou Poultet, au bord de la rue des Buttes ; les Casses ; le Foulot joignant le chemin de Muresange ; la Froiloire ou Froiloise, dont le nom rappelle les sires de Frolois, et qui fut plantée en vigne dans l'année 1565 ; et le pasquier des Bourdes.

Voici d'autres noms pris dans les terriers ou manuels : la Griotte ; les Granges ; les Cannots, aboutissant au ruisseau du Fleun ; les Petits-Pasquiers ; le contour de la Villée ; le contour de la Croix de Bois ; les Coutures ; les Fourches (2) ; ez Plantes ; le Mauchamp ; le Poisit ; en

(1) C'est encore à l'obligeance de M. Alfred Charles que nous devons la communication de cette pièce, déposée aux archives de la Côte-d'Or.

(2) Il y avait une petite chapelle dans ce climat. C'est là, sans doute, qu'on avait élevé le gibet dont il est question dans la charte de 1461.

Digitized by Google

Lormot ; le chemin de la Pierre ; la Courvée ; la Galoppine et le Grangier.

Ces Lieux-dits, joints à ceux des chartes dont nous avons donné l'analyse, constituent à peu près la topographie de Combertaut.

Les registres paroissiaux ne remontent pas au delà de 1669. Les plus anciens sont visés par le présidial du diocèse, à Autun, les autres par le lieutenant civil ou le lieutenant criminel de Beaune. C'est ainsi qu'on voit paraître les noms de de la Mare, de Gauvain, de Ravynet, de Tribolet, de Payen, de Dorey, etc.

Voici la série des curés depuis l'établissement de ces registres jusqu'à la Révolution.

1282. Philibert.
1290. Girard Diabolo.
1669. Tisserand.
1684. Chrestien Lenoir.
1683. Guillaume Pugeault.
1698. Richard, chanoine de Beaune.
1699. N. Valletat.
1701. Truchetet.
1709. Edme Dorey. Il mourut en 1761 et fut inhumé dans le chœur de l'église, en présence de Joseph Dorey, son frère, chanoine de Notre-Dame de Beaune.
1762. Vaucoret.
1768, 20 octobre : François Sivry. Il était encore en fonctions dans l'année 1792.

Les recteurs d'école, c'est-à dire les instituteurs, ne figurent pas dans les actes paroissiaux avant 1762. Nous trouvons alors Edme Gay, puis François Petit en 1767, puis,

Digitized by Google

en 1790, un sieur Burard qui prend le titre d'officier public et de greffier de la municipalité.

A cette époque, la commune de Combertaut faisait partie du canton de Meursanges et du district de Beaune.

PRIEURS DONT ON TROUVE LES NOMS

1189. Jean, prieur de S^t^-Etienne de Beaune.
1192. Milon Oiselli.
1228. Calo.
1272. Pierre de Fossato.
1448. Girard Malquin.
1461. Regnault de Drées.
1491. Anselme Bouton.
1532. Edme de Vingle.
1602. Girard de Sayve.
1633. Etienne de Sayve.
1700 Nicolas Pierre Thomas.
1721 Etienne Thomas.
1774. Louis Jérôme de Suffren de S^t^-Tropez.

Digitized by Google

Pièces justificatives

1192. Convention entre le chapelain de Pommard et le prieur de Combertaut au sujet d'une vigne au Mont-Ermenaul.

Notum presentibus sit et futuris quod capellanus de Pomarcho traxit in causam priorem de Cobertaut, ante archipresbiterum de Belna pro decimis vinee de monte Ermenal, conventum fuit ibi quod capellanus super nominatam causam jus non habebat. Hujus rei sunt testes Ugo de Charei, Bernardus de Rueleto, Jocerannus senescallus, Gauterius de Curbetau et Seguinus hujus frater et Odo decanus, Ugo Odemer. Anno millesimo centesimo nonagesimo secundo. Hoc factum fuit in tempore Milonis prioris sancti Ipoliti. Hoc autem confirmatum est presenti sigillo Roberti belnensis archipresbiteri.

(Archives départementales, H. 23, cote 4.)

1193. Le prieur Milon amodie le moulin du Follet à Girard Jordaine.

Noverint universi presentes et futuri quod ego Milon prior ecclesie Sancti Ypoliti de Corbertaut concessi perpetuo Girardo Jordane et ejus heredibus molendinum de Folet pro quinque sextariis bladi medietate frumenti, alia medietas erit avene et pro duabus libris piperis, reddendis in nundinis Cabilonis. Bladum reddetur medietas in natale Domini, alia medietas in festo sancti Johannis Baptiste. Concessi etiam eidem Girardo et ejus heredibus sex secaturas prati in Marese pro sex solidis

Digitized by Google

annuatim reddendis in octabre pentecostes et duo jornales terre propinquos molendino. Quicumque tenebit molendinum et prata reddet predictum censum ecclesie Beati Ypoliti de Corbertaut. Molendinum viam habebit secundum antiquam consuetudinem. Nec prior, nec Girardus equos suos mittent ad villam Sancte Marie Blanche. Pro hac concessione prefatus Girardus dimisit memorato priori XIIII libras et X solidos quas ecclesia de Corbertaut ei debebat super decimam de Corrabu et super quoddam pratum quod dicitur pratum Roberti quod pratum ¡sdem prior concessit eidem Girardo et ejus heredibus pro XII denariis censualibus in octaber pentecostes annuatim reddendis. Dedit etiam insuper ea quatuor libras. Tam de molendino quam de pratis supradictis Girardus elemosinam facere non poterit nisi ecclesie de Corbertaut. Testes sunt Galterius Dorjul prior Sancti Stephani belnensis, Willermus de sancto Sequano, consanguineus ejus, Odo miles de Villiaco, Pascal de Bergoinium, Renaldus et Odo de Villiaco, Petrus de Ruelée, Bucardus divionensis, Radulphus de Pomarco clericus. Precepit sepedictus prior presentem paginam sigillo Beate Marie de Belna communiri et sigillo Roberti, belnensis archipresbiteri.

(Archives départementales, H. 23, cote 7.)

1193. L'abbé de S^t^-Bénigne, avec l'assentiment de Milon Loysel, vend à Jean, prieur de S^t^-Etienne de Beaune, une terre inculte, moyennant une livre de cire.

Cognoscat universitas fidelium quod ego, pro divina miseratione abbas Sancti Benigni divionensis nostre que ecclesie conventus quamdam terram ad prioratum de Corbertalt pertinentem incultam et nemorosam et quam parve aut fere nullius utilitatis ecclesie nostre hactenus extiterat de assensu et voluntate Milonis Oselli tunc prioris et consilio suorum fratrum et aliorum proborum de jamdicta terra inculta tantum fecimus assignari et tradi Johanni priori Sancti Stephani de Belna quan-

Digitized by Google

tum isdem prior inde posset extirpare et ad usum prati redigere. Ita tamen ut ipsa prata semper improprio dominicatu teneat et ne ullo tempore in aliam quamlibet personam liceat transferre sub anathematis pena perhibemus. Inde vero dabit censum prioratui de Corbetalt singulis annis unam libram cere in festo Sancti Ypoliti. Qui versa vice propasse suo tenentur custodire et ab omni homine defendere ac si improprios usus ipsa tenerent.

Testes hujus facti indè sunt Robertus sacrista, Walterius prepositus vallis, Milo Osellus prior de Corbetalt. Petrus cellelarius de Belna, Bertrannus sacrista ejusdem ecclesie, Gillebertus monachus, Johannes Lumbardus, monacus ex Larcii vero, Johannis chammerarius abbatis, Stephanus, Lafinus, Radulphus servientes abbatis. Ex servientibus sancti Stephani Petrus de Claustro, Wido de Virgeio, Hugo de Nuiex, Waterius de Vareles et Hugo Mantelet de Corbetalt.

(Archives départementales, H. 23, cote 2.)

1222. Pierre de Palleau abandonne au prieur et aux religieux le droit d'hébergerie qu'il avait dans ce village.

Ego Durandus, permissione divina cabilonensis episcopus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod Petrus dominus de Paluel in presentia nostra constitutus harbergeriam quam habebat in prioratu et villa de Corbertaldo et quidquid juris habebat ibidem quittavit et in perpetuam helemosinam dedit et concessit priori et monachis ejusdem loci. Hanc vero donationem et quittationem laudaverunt Sarra uxor dicti Petri et Hugo filius ejusdem, Pontia et Estrange filie memorati Petri. In hujus rei testimonium ad preces et instanciam dicti Petri sigillum nostrum presentibus litteris fecimus apponi. Actum anno domini millesimo ducentesimo vicesimo secundo, mense augusto.

(Archives départementales, H. 23, cote 12.)

Digitized by Google

1228. Le prieur Calon donne en gage à Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, tous les serfs qu'il possède, excepté ceux de Mémont.

Ego Guillelmus de Virgeio senescalcus Burgundie notum facio omnibus presentes litteras inspecturis quod Calo prior de Curbetaudo titulo pignoris obligavit in manu mea pro viginti libris divionensibus onnes homines dicti Calonis prioris ubicumque sint exceptis hominibus de Magno Monte tali conditione quod nullam talliam vel exactionem faciam in ipsis hominibus nisi de voluntate et assensu dicti prioris et propter hoc singulis annis in capite quadregesime habebo de ipsis hominibus decem libras divionenses excepto isto presenti anno et sic teneor custodire et defendere dictos homines contra omnes pro posse meo. Et de Martio in martium poterit dictus prior redimere istam gageriam a me pro viginti libris divionensibus. Et post solutionem istarum viginti librarum dicta gageria ad dictum priorem libere et pacifice revertetur et absque ulla reclamatione vel calumpmia mei vel heredum meorum ex tunc dictus prior ipsos homines possidebit. In hujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine roboratas eidem priori tradidi. Actum IIII nonas Martii anno domini M. CC° XX° octavo.

(Archives départementales, H. 23, cote 52.)

1262. Guillaume Pondrins de Combertaut donne à l'église de S^t^-Hippolyte la rente d'un bichet de froment.

Omnibus litteras inspecturis,ego Guillermus de Corbetaut dictus Pondrins notum facio quod predecessores mei in elemosinam perpetuam legaverunt Deo et ecclesie sancti Ypoliti de Corbetaut unum bichetum frumenti ad mensuram Belne super terris eorum percipiendum singulis annis et habendum. Ego dictam elemosinam et piam voluntatem antecessorum volens

Digitized by Google

observare firmiter que tenere de voluntate et dictorum antecessorum meorum animarum remedio et salute assigno et assideo predicte ecclesie de Corbetaut dictum bichetum frumenti super tres meas tillas cortas terre arabilis sitas in exartis in finagio de Corbetaut juxta terram meam ex una parte et juxta terram Hugonis Quairot de Chaalanges ex altera, infra festum Beati Joannis Baptiste singulis annis percipiendum et habendum. Quod bichetum frumenti teneo et promitto juramento meo super sancta dei evangelia prestito et sub obligatione dictarum trium tilliarum terre prioratui de Corbetaut singulis annis reddere solvere et tenere integre termino superscripto. Quod si non facerem quod absit volo et concedo quod prior dicti loci vel ejus mandatum ex tunc auctoritate sua propria et sine reclamatione alicujus curie ad dictas tres tillias terre possint recurrere et in suum dominium convertere pro sua volontate omnimodo facienda et defectu solutionis dicti frumenti in aliis terris meis vadiare. Et hœc omnia et singula prout supra leguntur ego Guillermus Pondrins supradictus et ego Felicia uxor ejus tenemus et promittimus juramentis nostris super sancta dei evangelia datis tenere firmiter et inviolabiliter perpetuo observare. Et in nullo per nos vel per alios tenere dotalicii vel maritagii aut modo aliquo quolibet de cetero contra ire, nec contra venienti consentire. In horum autem testimonium presentes litteras priori de Corbetaut tradimus sigillo viri venerabilis Theobaldi de Faucogneio belnensis archidiaconi roboratas. Actum anno domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, mense Decembris.

(L'original de cette charte appartient à M. A. Voisin, libraire à Paris.)

1271. *Huguenin de Combertaut et sa femme Jeanne donnent au prieuré leur maison de la rue des Buissons.*

In nomine patris et filii et spiritus sancti amen. Nos Hugoni-

Digitized by Google

nus de Corbetaul et Johanna uxor ejus notum facimus universis quod timentes periculum mortis aliud testamentum seu legatum quod fecimus non revocaret.... *(Le parchemin est à demi rongé)*.... prioratu de Combertault quamdam domum ut meam sitam Belne in vico es Boçons juxta domum que fuit Johannis... sancti Stephani Belne.....

In cujus rei testimonium sigillum viri venerabilis domini Theobaldi de Faucogney... Belne, ac deinde rogavimus presentibus litteris et obtinuimus apponi.

Datum ac actum anno domini M° CC° LXX° primo.

(Archives départementales, H. 23, cote 15.)

1272. Echange entre Pierre de Fossato, prieur, et Guillaume Hure, bailli des Hospitaliers de S^t^-Jean de Jérusalem de la ville de Beaune.

Nos frater Johannes de Capriaco sancte domus hospitalis Jerusalem in Francia, notum facimus universis quod cum viri religiosi frater Petrus de Fossato prior de Corbetaul et frater Guillermus Hure dicte domus hospitalis Jerusalem de Belna baillivus, permutationem fecerint ad invicem de hominibus hospitalis apud Corbetaul commorantibus, de mansis, alis mansorum, terris censivis costumis corveiis et aliis rebus quas dicti hospitalarii habebant in villa de Corbetaul et in finagio dicte ville que omnia dictus frater Guillermus, laude et assensu nostro ac etiam auctoritate nostra dicto prioratu de Corbetaul in perpetuum dedit et concessit pro vigenti et sex bossellis frumenti et quadraginta duobus bossellis avene ad mensuram Belne annui redditus et pro decem et octo denariis censualibus sicut in litteris supradictis permutationem confectis dicti prioris de Corbertaul et dicti fratris Guillermi sigillum sigillatis plenius continetur, nos dictam permutationem ratam et stabilem et presentis scripti patrocinio roboramus et confirmamus.

In hujus rei memoria sigillum nostrum presenti pagine appo-

Digitized by Google

suimus in testimonium veritatis. Actum anno domini M° CC° septuagesimo secundo, mense Junio.

(Archives départementals, H. 23, cote 19.)

1276. *Pierre, prieur de S^t^-Hippolyte, accense à Guy Bureau du Bois un meix et une maison sis à Combertaut.*

Omnibus presentes litteras inspecturis ego Guido Burelli de Bosco notum facio quod ego, utilitate mea, non deceptus vel coactus sed spontaneus, retinui ut feudo, sub anno redditu, a viro religioso fratre Petro priori sancti Ypoliti de Combertault unum mansum cum domo, alis et appendiciis ejus situm apud Combertault juxta domum Stephani de Combertault domicelli dicti de Brossia, usque ad decem annos proximo et continuo venturos, pro uno bicheto frumenti costumali et quindecim solidis viennensibus de taylla annuatim ad festum beati Bartholomei apostoli dicto priori et ejus successoribus, a me et meis heredibus persolvendis. Ita videlicet quod dictis decem annis completis, vel circa dictos decem annos ego vel mei heredes possumus, ad dictum mansum, facere mansionem pro duobus bussellis frumenti ad mensuram predictam de Belna et pro tayllia annuatim ad voluntatem dicti prioris vel ejus successorum alte et basso persolvenda. Et propter hoc teneor et promitto....

In horum autem testimonium prefato priori presentes do litteras sigillo viri venerabilis domini Theobaldi de Faucoigney Belne archidiaconi ad preces meas et instantiam roboratas.

Actum anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, mense Junio.

(Archives départementales, H. 23, cote 94.)

1282. *Pierre, prieur de S^t^-Hippolyte, cède à Philibert, curé de Combertaut, pour sa vie seulement, un meix situé dans ce village.*

Omnibus presentes litteras inspecturis ego Philibertus, cura-

Digitized by Google

tus ecclesie de Corbetallo notum facio quod cum religiosus vir frater Petrus humilis prior prioratus de Corbetallo mihi dederit et concesserit, ad vitam meam duntaxat, unum mansum spectantem ad dictum prioratum situm apud Corbetallum juxta mansum heredum Hugonis Pereneti ex una parte, et juxta mansum heredum dicti Sicart ex altera, in hunc modum quod ego teneor dictum mansum in bono statu tenere et edificare. Me vero sublato de medio, dictus mensus cùm omnibus edificiis in eodem manso edificatis, amelioratione facta in eodem ad dictum prioratum sine contradictione, a me vel meis heredibus facienda, pacifice revertentur. Has autem conventiones prout superius sunt expresse, ego Philibertus predictus teneor et promitto sub obligatione omnium bonorum meorum mobilium et immobilium, presentium et futurorum et per juramentum meum supra sancta dei evangelia corporaliter prestitum pro me et meis heredibus quod ad hoc obligo tenere firmiter et immobiliter observare et in nullo contra ire perme vel per alium tacite vel expresse, et sciendum est quod ego dictum mansum cum pertinentiis et edificiis ejusdem mansi non possum vendere obligare alicui, vel etiam extra manum meam ponere nisi de dicti prioris Corbetalli voluntate proveniat, volens me compelli ad observationem omnium predictorum quasi ex re adjudicata per curiam domini archidiaconi Belne qui fuerit pro tempore cujus juridictionis, que ad hoc suppono me et meos heredes per executionis et regnationis sententias ad quodcumque locum transferre me contingat, omnibus exceptionibus juris et facti quo ad hoc specialiter renuntiando. In cujus rei testimonium prefato priori presentes trado litteras sigillo venerabili viri domini Hugonis de Faucogney Belne archidiaconus ad preces meas sigillatas. Actum anno domini M° CC° octogesimo secundo, mense Aprilis.

(Archives départementales, A. 23, cote 24.)

Digitized by Google

1294. Accord entre Morel, de Pommard, ancien maire de Beaune, et Hugues d'Arc, abbé de S^t^-Bénigne, au sujet du meix Molechat, à Combertaut.

Universis presentes litteras inspecturis nos Morellus de Pomarco, major condam Belne et Boneta ejus uxor notum facimus quod cùm discordia verteretur inter nos ex una parte et venerabilem et religiosum virum et honestum fratrem Hugonem de Arcu divina [permissione abbatem sancti Benigni divionis ex altera super manso qui dicitur mansus Molechat sito apud Corbetallum ante ecclesiam de Corbetallo inter terram dictorum Espondrins et terram Guillermi de Morecenge qui mansus fuit domini Stephani de Brossia de Corbetallo militis,quem mansum nos dicebamus ad me Bonetam predictam pertinere et esse meum taillabilem et explautabilem, dicto domino abbate in contrarium asserente et dicente dictum mansum esse et movere de censiva et justicia sua omnimodo ratione prioratus sui de Corbetallo et sibi debere octo denarios censuales annuatim. Tandem, viris bonis medietantibus, dicta discordia per transactionem exinde legitime secutam inter nos et dictum dominum abbatem pacificata est in hunc modum, quod dictus mansus cum domo et edificia sitis in dicto manso remanet nobis conjugibus supradictis nomine mee Bonete predicte tailliabilis et explo-tabilis sine impedimento a dicto domino abbate et successoribus suis de cetero imponendo,salva justitia et censiva, predictis que dicto domino abbati et successoribus suis nomine dicti prioratus remanent in manso domo et edificio supradictis et hoc sibi salvo quod nos dicto abbati et dicto prioratui pro bono pacis dedimus in augmentationem dicte censive quatuor denarios censuales quos assedimus sibi super quodam nostro jornali terre sito à la Mare Sancte Marie, in finagio de Corbetallo inter terram Bernardi Borgois et terram heredum Pereneti de Chambrium de Verneto, quitto et libero ab omni alio

Digitized by Google

onere servitutis, quos quatuor denarios censuales de dicto jornali terre una cum dictis octo denariis censualibus de manso domo et edificio predictis. Nos dicti conjuges seu predicti tenentes dicto domino abbati vel mandato dicti prioratus tenemus solvere de cetero annuatim apud Corbetallum in Martio mense promittentes bona fide et sub obligatione bonorum nostrorum dicto domino abbati dictum jornale terre quod dictos quatuor denarios assedimus garantire francum et liberum ab omni feodo et alio onere servitutis. In cujus rei testimonium dicto domine abbati prescentes litteras dedimus. sigillo majorie Belne et sigillo viri venerabilis domini Gaufridi de Mailleyo Belne archidiaconi sigillatas. Actum anno domini M° CC° nonagesimo quarto, mense Julii.

(Archives départementales, H. 23, cote 69.)

1295. *Etienne de Brosse reconnait devoir au prieur un cens de trois pintes d'huile de noix et deux pintes de vin sur son meix du Four.*

Omnibus presentes litteras inspecturis, ego Stephanus dominus de Brosse miles notum facio quod omnia que unquam tenui et adhuc teneo et possideo in villa et finagio de Corbetallo tam in terris et pratis, domibus. mansis quam in aliis rebus quibuscumque et quocumque nomine censiantur sunt in justitia domini abbatis sancti Benigni divionensis ratione prioratus de Corbetallo. Item confiteor me debere priori de Corbetallo de quodam manso meo sito apud Corbetallum qui vocatur mansus de Furno inter mansum de Borgesis et viam communem qui vocatur La Jamoise prout se extendit de longo in latum tres pintas olei nucium et duas pintas vini annuum et perpetuum redditus, singulis annis persolvendum, videlicet dictum oleum infra pascha et dictum vinum infra diem festi Nativitatis domini et hec confiteor..... In cujus rei testimonium sigillum venerabilis domini Gaufride de Malleio archidiaconi presentibus litte-

Digitized by Google

ris rogavi et obtenui apponi. Datum in presentia Gilberti de Leoduno, clerici, jurati dicte curie, domini Galteri de Yvreyo presbiteri et Hugonis dicti de Bressandas testium ad hoc vocatorum. Anno domini M° CC° nonagesimo quinto, mense Novembri.

(Archives départementales, H. 23, cote 30.)

1296. *Perrenet, de Combertaut, reconnait devoir au prieur quatre livres de cire en échange de la taille haute et basse dont on l'exempte pendant sa vie.*

Universis presentes litteras inspecturis ego Perrenetus clericus filius quondam Philiberti Fusci de Corbetaul notum facio quod cum discordia verteretur inter virum religiosum et honestum fratrem Hugonem humilem abbatem sancti Benigni divionensis ex una parte et me ex altera super eo quod dictus abbas petebat a me, nomine prioratus de Corbetaul tailliam alte et basse ratione hereditagiorum que habeo in villa et finagiis de Corbetaul, tandem bonis viris medietantibus inter nos supra dicta discordia extidit concordatum in hunc modum, quod propter hoc quod dictus abbas nomine dicti prioratus quittavit me quamdiu vixero de omnibus tailliis quibuscumque in quibus eidem abbati tenere possum seu potui aut potero ad vitam meam solummodo, nomine dioti prioratus redditione dictorum hereditagiorum. Teneor et promitto juramento meo supra sancta dei evangelia corporaliter dato et sub obligatione bonorum meorum omnium mobilium et immobilium presentium et futurorum quocumque fuerint et quecumque, reddere et solvere annuatim, quandiu vixero solummodo, dicto prioratui in festo omnium sanctorum quatuor libras cere bone et mercantilis ad pondus Belne omnibus exceptionibus juris et facti per juramentum meum antedictum penitus renuntiando. In horum autem testimonium prefato abbati nomine dicti prioratus presentes trado litteras sigillo

Digitized by Google

viri venerabili domini Gauffridi de Malleyo, Belne archidiaconi ad preces meas sigillatas.

Datum et actum anno domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense Aprilis.

(Archives départementales, H. 23, cote 31.)

1448. Sauve-garde accordée par le roi Charles VII à Girard Malquin, prieur de Combertaut.

Charles par la grâce de Dieu roy de France à tous nos justiciers et à leurs lieuxtenans, salut. A la supplication de frère Girard Malquin prieur de Combertault et admodiateur du Fraigne affirmant lui doubte de plusieurs personnes ses hayneux et malveillans pour certaines vraysemblables présumptions et conjectures, Nous vous mandons et a chacun de vous si comme il lui appartiendra, que led. suppliant avec sa famille, droiz, choses, possessions et biens quelzconques vous prenez et mettez en et soubs notre protection et sauvegarde espécialle, à la continuation de son droit tant seulement et le maintenez et le gardez en toutes ses justes possessions, droiz, usaiges, franchises, libertés et costumes esquelles vous le trouverez estre et ses prédécesseurs avoir esté paisiblement et d'anciennement et vous le défendez ou ferez deffendre de toutes injures griefz, violences, oppositions, molestations, de prises d'armes, de puissance de laiz et de toutes autres inquiétations et nouvelletés indeues, lesquelles se vous trouvez estre ou avoir esté faites au préjudice de notre présente sauve-garde et dudit suppliant ramenez ou faictes ramener et remettre tantôt et sans délay au premier estat et dû et pour ce faites faire à notre nom et audit suppliant amendes convenables et lui ferez donner bon et loyal asseurement selon la coustume du pays à toutes les personnes desquelles il requerra.

Et notre présente sauve-garde faites publier et signifier en lieux et aux personnes ou il appartiendra à faire de raison et en

Digitized by Google

signe d'icelle faites mettre nos panonceaux et bastons en et sur les maisons, terres, possessions, choses et biens dudit suppliant.

Donné à Paris, le 28me iour d'Avril l'an de grâce mil quatre cent quarante-huit et de notre règne le 26me.

(Archives départementales, H. 23, cote 60.)

1461. Indulgences de 140 jours accordées par Jean Rolin, cardinal évêque d'Autun.

Iohannes Rolin miseratione divina tituli sancti Stephani de Celiomonte sacrosancte romane ecclesie presbiter cardinalis, episcopus eduensis, universis et singulis presentes litteras inspecturis salutem in domino sempiternam. Licet is de cujus munere venit ut sibi a suis fidelibus digne et laudabiliter serviatur de habundantia pietatis sueque suplicum merita excedit et vota bene servientibus multo majori retribuat quem valeant promereri. Nichilominus tamen desiderantes domino populum reddere acceptabilem et bonorum operum sectatorem, fideles ipsos ad complacendum ei quasi quibusdam allectivis muneribus, indulgentiis scilicet et remissionibus invitamus ut exinde divine gratie se reddant aptiores. Cupientes igitur ut ecclesia seu prioratus de Combertault, ordinis sancti Benedicti nostre eduensis diocesis, qui in suis structuris et edificiis gravissimam patitur ruinam, congruis frequentetur et augeatur honoribus et a christi fidelibus jugiter veneretur, in suisque structuris et edificiis reparetur, conservetur et manu teneatur ac signum cultus incremento collaudetur. Utque Christifideles ipsi eo ardentius devotionis causa ad ipsum prioratum confluant, quo ad hoc ibidem dono celestis gracie uberius se refertos conspexerunt. De omnipotentis dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, apostolica que in hac parte nobis expresse concessa auctoritate, necnon sanctorum martyrum Nazarii et Celsi, Lazarii atque Leodegarii patronorum nostrorum meritis et intercessionibus confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Christi fide-

Digitized by Google

libus vere pertinentibus et confessis, qui predictam ecclesiam seu prioratum annuatim devote visitaverunt et ipsorum secundum devotionem pro premissis reparatione, conservatione, manutentione et dignum cultus augmento aliquid de bonis sibi a Deo illorum largitore collatis, fabrice dederint, aut alio quoquo modo manus ad nitrices porrexerint, quoties id fecerint, toties centum dies ut cardinalis et quadraginta ut episcopus de immunitis eis penitentiis misericorditer in domino relaxamus. Presentibus perpetuum robur habituris. In quorum fidem et testimonium premissorum has nostras presentes litteras per secretarium nostrum subscribi, sigillique nostri oblongi jussimus et fecimus appensione communiri. Datum Edue in nostro episcopali palatio, die decima quinta mensis Aprilis post pasca anno domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo. Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pii divina providentia pape secundi, anno tertio. — Per dominum cardinalem : Guillermette.

(Archives départementales, H. 23, cote 61.)

1461. Le prieur Regnault de Drées demande à Philippe-le-Bon la permission d'élever des fourches patibulaires à Combertaut.

Très chier et bien amé, nous vous envoyons, cydedans enclose la requeste de religieuse personne frère Regnault de Drées prieur du prieuré de Combertault, et voulons et expressément vous mandons que lad. requeste par vous veue et visitée, vous vous informiez bien et deuement de et sur le contenu en icelle, et se, en la terre et seigneurie dud. Combertault ledit suppliant a haulte justice, et se en icelle a eu précédemment signe patibulaire eslevé en ladite terre, et aussi que domaige et intérest pourroit estre à nous ou à autrui de octroyer aud. suppliant ce qu'il requiers par sad. requeste, et ce que trouvé en aurez à la vérité, avec vostre adviz nous rescripvez ou a notre très chier et féal

Digitized by Google

chevalier et chancelier le seigneur d'Austhume pour au surplus y estre faict ainsi que appartiendra par raison. Très chier et bien amé, notre seigneur soit garde de vous.

Escript à Paris le seizième jour de Septembre l'an mil quatre cens soixante et un. Ainsi signé : de Molesme.

(Archives départementales. H. 23. cote 103.)

1532. Le prieur Edme de Vingles vend à Florent de Nozeret sa maison de Beaune appelée le Treuil de Combertaut.

Au nom de Notre Seigneur, amen. L'an de l'incarnation d'iceluy courant mil cinq cent trente deux le vingt-troisième jour du mois de Mars avant Pasques, je, Florent de Nozeret prends et retiens à rente et cens perpétuellement pour moi et mes hoirs de noble et religieuse personne frère Edme de Vingle, chambrier de Saint Seine, prieur de Beaune et de Combertault-lès-Beaune, stipulant pour lui et ses successeurs prieurs dudit Combertault, sous le bon vouloir et plaisir des abbé et couvent de S. Bénigne de Dijon, un amas meix et jardin essis audict Beaune, ensemble le treuil cuves et vieux bois ains que le tout se comporte. appelé communément le Treuil de Combertault, tenant d'un long à la rue tendante de la porte de la Madelaine au chasteau dud. Beaune, d'autre long à la maison des hoirs Le Rousseau, au jardin de Valentin Ferand et au cloux de S. Etienne, ensemble ses fonds, très fonds droits et appartenances, à la charge par moi de payer audict prieur ou à ses successeurs la somme de quatre livres quinze sols de cens payables au jour de Nostre-Dame en Mars promettant d'entretenir les dits meix et amas serment pour ce donné corporellement sur les saincts évangiles de Dieu, et à ce me soumets à la juridiction et contrainte de la chancellerie du duché de Bourgogne.

Ainsi fait et passé par devant maître Jehan Simon, clerc notaire roïal et coadjuteur du tabellion dudit Beaune, présents hono-

Digitized by Google

rable homme Jacques Richard et Jehan Gauvain témoins requis.

(D'après une copie possédée par le propriétaire de la maison bâtie sur l'emplacement du Treuil. Cette maison porte le nº 9 de la rue Thiers.)

Digitized by Google

CHANSON

A LA LOUANGE DE MONSEIGNEUR L'ABBÉ DE CITEA

OU

Relation de ce qui s'est passé à Cisteaux à l'élection de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Don Andoche Pernot, Abbé général de l'ordre de Cisteaux 1727 (1)

AU REVERENDISSIME

Le très Révérendissime Dom Andoche Pernot, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé général de l'ordre de Cisteaux et de plusieurs commanderies de Malthe :

Monseigneur,

Les habitants de Gilly qui ont l'honneur de vous appartenir sont icy pour avoir celui de vous présenter leurs très humbles respects, obéissance et soumission, et pour mieux vous marquer la joye qu'ils ont de votre élection à cette dignité. Ils se sont tous assemblés et mis sous les armes, l'Epée au costé, le mousquet sur l'épaule, enseigne déployée avec les tambours, fifres et hautbois pour estre présentés à la benediction de votre Illustre personne pour laquelle ils font les vœux de santé et de longue prospérité,

---

(1) Manuscrit, bibliothèque de Dijon.

L'Election de Dom Pernot est du 22 avril 1727.

Le 9 novembre suivant, Dom Pernot prit possession de l'abbaye. Il se fit bénir en grande pompe par Mgr Fr. Modot, évêque de Chalon.

Digitized by Google

et en cet équipage se sont présentés à la porte de vostre Abbaye, que vous avez ordonné leur estre ouverte, où estant entrés vous leur avez permis de vous témoigner par le bruit de leurs armes et de leurs sinfonies l'ardeur avec laquelle il vous sont soumis et fidèles serviteurs. Espérant de vostre Illustre personne que vous les honorerés de vostre protection dans leurs pressants besoins, et que voudrés bien par une grâce spéciale aux garçons de ce lieu qu'il leur soit permis de mettre à leur drapeau l'Ecusson de vos armes affin qu'ils puissent dire dans la postérité (*sic*) l'honneur qu'ils auront reçue de vostre grandeur.

CHANSON A LA LOUANGE

DE

Monseigneur l'Abbé de Cisteaux

Sur l'air : *A la venue de Noé.*

On ey elly ces jors passay
Ay Cistea un novéa Aibbay.
C'àt un digne home cetu lay,
A no le faut tôt aylay voy.

J'aivon dé pique et des sponton
D'aivou quei je le saluron.
Au bru des tambor et haut boy
Je ly presanteron nos devoy.

Tôt aussy tost je no sont mys
Chaicun dedans no béas haybits ;
Tambor baittant je son sorty
De nostre ville de Gilly.

Digitized by Google

J'étein padey treto bé béa
J'aivin dès bor ay no chaipéa
Des caucade et des pleumay
Et des Epées ay no costay.

Un saimedy du grand maitin
Je no sont tout mys en chemin
Lai pleu, lay noeige ny le vent
Ne no quittirent aucunement.

Note Oriflan qui étô lay
Fut aussy bé tôt deployay
Le vigneron qui le poto
L'eut bé to my darey son dos.

Nos tambor, fifres et auboys
Firent bé du bru ce jor lay
Et nos mousquay qui tarbôlein
Se fesin entendre bé loin.

Un Ouzard qui no commando
Esto tout rouge darey le dô
Quand on le voyo por devant
A l'étot tout clinquan d'argent.

Dans sai teite ayvo un bonot
Qui ly boucho les deux œillot
Ai l'aivoo une pique en main
Por enfilai nos Ennemin

Je le suivin tôt pas à pas
En fort bon et brave solda.
A nô disot, alons enfant
Tené vos bé dedans vos rangs.

Quand je passire ay Villebichot
Lay compaignie nos y aitandot
A nos firent lay un compliment
Et nos saluire en moime tant.

Digitized by Google

A nos suivirent jusqu'ay Cistea
Ça lay qua ly fesot bé béa
J'y entrirent tretout bravement
Et tout chaicun dedans nô rang.

Estant entray note officié
Demandy ay complimanté
Ce digne aybbay gracieusement
Ly fit bé des remerciements.

A nô dit, prenés gade, Enfants,
Qua nairive point d'accident.
Tôt aussy tost jaivon marché
Comme de brave fusilié.

Jaivin l'honneur sans vanitay
Destre lay l'Epée au costay
Et sur l'épaule le fusy
Le saluay jusqua la nuy.

Devant son logis abbacial
Je no sont rangey en batail
Au bru des tambor et hauboys
Jon fait ronflay tout nô mousquay.

Aipré quoy j'aivon defilay
Dedans les cloistre bé rangeay
Le bru des tambors et hauboys
Ce fesein bé entendre lay

A samblo tôt parfaitement
Que cesto le defignement (fin du monde)
Et que jestein des Lucifer
Qui estin sorty de l'anfer

Ma dans la salle des trepassay
Jy furent fort bé régalay
Ayant mis tôt nos armes bas
Jy firent lay un bon repas.

Digitized by Google

Jestein bé lay deux ou trois cent
Qui n'aivin pas la galle aux dent
Je disin voyant tant de plat
Vive la guerre de Cistéa.

Vive encore Monsieur laibbay
Qui nos ay sy bé regalay
Vive tou ces messieurs aussy
Qui le sont tôt venu beny.

Nos tambor fifres et hauboys
Ont recommancé ay ronflay
J'aivon mi lay main au chaipéa
Ay vostre santé MONSIEUR de Cistéa.

Jon recommançay cet assau
Ayvou du fort bon vin du Clau
Courage, diso note officié
A ne faut pas lachay le pié.

Cet assaut duré fort long temps
Car jetin lai de brave gent ;
Po bé boire et bé dignay
On ne sero nô trop payay.

Les pots, les verres et les goblets
Furent bé ayronsay ce jor lay
Cesto un plaisy de no voy
Boire comme de bon grivoy.

Note officié voyant cela
Tout bea, enfant, arreste là.
C'en at ayssée por aujord'huy
Que chaicun prenne son fusy.

Vite au Draipéa alons nos an
Et que chaicun prenne son ran
En bon ordre a nô fau sorty
Demain a nô faut reveny.

Digitized by Google

Le dimanche de grand moitin
J'on repry le moime chemin
Et je sons venu ay grand pas
Nô rendre ez potte de Cistéa.

Nôte Bailly Mr Bolay
Sy trouvy pô nos commanday
Et son major Mr Claivin
Qui nô firent bé faire du chemin.

C'à tun homme qui entend celay
A fait fort bé de s'en maulay
Par quatre a nos feso marchay
Ensuitte a faillo defilay.

Tout ay l'heure j'etein les premey
En un vire main j'estein darey
A no disô : tenez vos droy
Et potez moi bé cé mousquay.

Quand a lurent mis nos Estandars
Au mitan de tout nos soudars
Tous les tambors et les hauboys
Aycompagnirent fort bé celay

Estant treto bé disposay
Je commencirent dy marchay
Ay note tête un commandant
Un capitaine, deux lieutenants.

Trois aubois dont deux aylin devant
Et un basson tosjors grognant
On eusse dit parfaitement
Que cesto lay un camp volant.

Les pot a feu et les canon
Estin rangeay d'autre faiçon
A sy trouvy Monsieur Buvée
Qui à un fort bon canonié.

Digitized by Google

On nô rangy tot en batail
Devant le logy abbacial
Ça lay qu'a no feso béa roy
Car je fesin bé les grivois.

On entendo le carillon
Ensuitte on tiro le canon.
L'Infanterie fit un grand feu
Celay aily on ne peut pas meu.

On nous fit tretôt rechargay
Et par quatre on no fy défilay
Nos tambor fifres et haubois
Fesin bé du bru cette foys.

Dans les cloistre on no fit passay
Et par devant tot les dortois
Je firent lay encore un grand feu
Car je tirein tôt de no meu.

Aypré celay nos officiés
Dedans l'Eglise sont entrés
Pô voir lai benediction
Que feso l'Evesque de Chalon.

Son discor fut fort éloquant
Çat un Prelat qui a bé saivant
A benissy dés pain doray
Et des barillot tot argentay.

Quatre gros aybay qui estin lay
Estint tot crossay et mittray
Ma les chappes qui les couvrin
Estin tot dor et dargent fin.

Le grand hottel richement paray
Fut fort bé sarvy ce jor lay
Tot les officier du couvent
Tenin lay tôt chaicun lo rant.

Digitized by Google

Ay main droitte esto un buflay
Po dessarvy ces quatre aibbay
Largenterie qui esto dessu
Vaillot pu de dit mil escu.

Ce digne aybay fut bé dévot
Tôt pendant qu'on le benissot
On ly mit une crosse en main
Et une mittre tôt d'un train.

Aypré celay Monsieu de Châlon
Ly fit encore bé dés faiçon
Ce Prélat entend bé celay
De tôt le monde fut admiray.

A ly fit chantay po trois fois
Lancien cantique des aybbay
A le chanty sy bé et haut
Que fut beny tôt aussy tost.

Lartillerie recommancy
De faire encore beaucop de bruy
Note infanterie tôt dabord
Retiry encor bé pu fort.

Nos fanfare et tot nos hauboys
No mirent bé au cœur lay joye
Et je furent bé tôt réjouy
De voyr ce digne aybbay beny

Ensuitte on no fesy marchay
Dedans lay salle des trépassay
Un bon repas estôt dressay
Ma foy j'y furent bé regalay.

Lay grande marmitte de Cistéa
Fut bé récurée ce jor la
On y mit trois gros bœuf dedans
Po nô faire un bon restorant

Digitized by Google

Ce bouillon lay fut trouvay bon
Ny manquo ni véa ny mouton
On y mit encore po dessu
Une voiture de choux caibu

Les chaipon et couchon de lait
Montrin bé los groin ce jor lay
Force ragoux, force patay
Et des fricassées de poulayt.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

L. CYROT

Quelques Poésies

A la séance du 6 juillet 1893, M. Henri Cyrot a donné lecture de quelques unes des pièces de poésie laissées par son père M. Louis Cyrot (on les trouvera plus loin). Il a fait précéder cette lecture des paroles suivantes :

MESSIEURS

Dans les derniers temps de sa vie, mon père éprouvait un véritable plaisir à se rappeler ses travaux archéologiques, et, à ses derniers moments il nous disait encore : « Cela m'a plus intéressé qu'autre chose ».

Mais, il convient de le dire, il était singulièrement encouragé dans ses recherches par votre bienveillance. Toujours, il trouva auprès de vous déférence et respect ; vous l'avez choisi pour être l'un de vos Vice-Présidents, ses lectures étaient écoutées avec faveur, ses avis étaient souvent sollicités, et, lorsqu'une discussion sur un point douteux s'élevait dans vos réunions, combien de fois n'ai-je pas vu, soit votre Président, soit l'un de vous interrompre la discussion et demander : « Et vous, Monsieur Cyrot, qu'en pensez vous ? » Enfin ! bien souvent, vous avez in-

Digitized by Google

séré dans vos Mémoires le fruit de ses patientes recherches.

Croyez-le, messieurs: mon père était sensible à ces témoignages.

Vous avez ainsi, puissamment, contribué à réjouir ses dernières années, et moi, son fils, je vous en suis profondément reconnaissant.

Il y quelques semaines seulement, votre honoré Président, dans un travail important et consciencieux, faisait, ici même, l'éloge de celui que vous avez si bien honoré pendant sa vie. Qu'il me soit permis d'exprimer, publiquement, à Monsieur de Montille mes plus sincères remerciements.

Dans sa grande modestie, mon père s'est borné à vous faire part de ses travaux archéologiques, pensant en cela, comme toujours, accomplir un devoir en faisant connaître les documents qu'il découvrait, et qu'il croyait appelés à rendre service à l'histoire locale et, par suite, à ses concitoyens et aux chercheurs de notre société.

Mais, outre ces travaux d'un ordre plus élevé, il nous a laissé un certain nombre de poésies. Les unes furent faites sur la demande de quelques personnes, dans le but d'égayer une réunion de famille ou d'amis. D'autres ont été pour l'auteur une simple distraction, au milieu de travaux absorbants. D'autres enfin, sont la formule même de sentiments intimes dont son cœur de Chrétien et de Français s'est trouvé à certains moments trop vivement impressionné.

Quelques unes de ces poésies mettent en scène trop de

Digitized by Google

personnalités pour pouvoir sortir du cercle de la famille et je ne puis vous les lire ; mais d'autres ont moins ce caractère, je veux vous en faire honneur, à vous, Messieurs, les premiers.

Ce faisant, j'aurai, je pense, atteint un double but : vous remercier d'abord, et contribuer ensuite, pour ma part, à faire connaître, dans mon père, un côté particulier de son esprit et de son cœur, et non, à mon avis, le moins intéressant.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MORVAN

Chanson de noce

— 1853 —

Pour notre côte Bourguignonne
Nous avons un temps désolant :
Il n'est rien là qui nous étonne
Car le vent souffle du Morvan ;
Or la chose est proverbiale,
De cette contrée infernale,
Il ne saurait venir bons vents,
Ecoutez bien, ni bonnes gens.

Combien ce populaire adage
A t-il dû vous faire trembler,
Quand un beau jour de mariage
Un Morvandeau vint vous parler ?
Et cette vérité cruelle,
A vos parents, échappa-t-elle ?
Qu'il ne sort du Morvan, bons vents,
Ecoutez bien, ni bonnes gens.

Pourtant, quand je vois dans mon verre
Ce bon quarante six briller ;
Que cette liqueur salutaire
Finement flatte mon gosier ;
Toute ma colère se passe,
Au Morvan, je veux faire grâce,
Puisqu'une fois ses mauvais vents
Ont épargné les bonnes gens.

Digitized by Google

A cette aimable jeune fille
Promettons un doux avenir,
Toute sa nouvelle famille
Va, si tendrement, la chérir,
Qu'un jour vous nous direz, Madame,
De ce Morvan que l'on diffame,
S'il ne vient jamais de bons vents,
Il vient au moins de bonnes gens.

Digitized by Google

POLITIQUE DE MÉNAGE

Chanson de noce

— 1869 —

On vous tint hier un langage
Bien rétrograde, suivant moi ;
C'est qu'un mari, dans son ménage,
Doit constamment faire la loi.
C'était bon pour l'ancien régime,
Nous avons fait un plus grand pas ;
D'après la nouvelle maxime
L'on règne et ne gouverne pas.

Le mari, sans doute, est le maître,
De la bourse il tient les cordons ;
Contentez-vous de le paraître,
Crainte des révolutions.
La corde tendue est sujette
A se briser en deux morceaux ;
En public donc, levez la tête,
Mais en secret, pliez le dos.

Nous ne pourrions jamais tout faire,
L'audience et le pot au feu ;
A chacun donc son ministère,
Mettant toute chose en son lieu ;
Des journaux, suivant le langage,
Vous serez le gouvernement ;
Madame aura pour son partage
L'adresse, avec le parlement.

Digitized by Google

Mais ne prenez point pour modèle
Ce qu'on fait au palais Bourbon :
Entre vous jamais de querelle
Ni d'oiseuse discussion;
Par réciproque déférence
Parlant chacun à votre tour,
En cas d'orageuse séance,
Passez vite à l'ordre du jour.

Finissons cette paraphrase
Du sermon de notre curé ;
. . . . . .
. , ...

Digitized by Google

TUER LE TEMPS

Chanson

— 1856 —

Il pleut ! il pleut ! c'est le déluge,
Comment ferons-nous sans sortir
Du salon, notre seul refuge,
Pour occuper notre loisir ?
Nous ne pouvons pas toujours lire
Pâles journaux, fades romans,
Toujours broder, toujours médire ;
Chantons donc, pour tuer le temps.

Tuer le temps, ce sot adage
Est ici bien hors de saison ;
Lorsqu'un doux entretien s'engage,
L'esprit y règne et le bon ton ;
Grâce à Madame Félicie,
Dont les récits intéressants
Charment si bien que l'on oublie
Le besoin de tuer le temps.

Tuer le temps, c'est un blasphème
Que répètent jeunes et vieux,
Sans réfléchir qu'à Dieu lui-même.
Nous devons ce don précieux ;
La jeunesse passe assez vite,
On est trop tôt à ses vieux ans ;
Qu'est-il besoin que l'on s'agite
Seulement pour tuer le temps ?

Digitized by Google

De ces charmantes jeunes filles
Vous enviez le gai destin :
Toutes deux douces et gentilles,
Même Marie à l'œil mutin ;
Elles sont à la fleur de l'âge,
Comptant douze ou quinze printemps ;
Les faire vieillir ? quel dommage !
Si nous pouvions tuer le temps !

Dans cette riante campagne,
Avec une exquise bonté,
Notre docteur et sa compagne
Nous donnent l'hospitalité ;
A leur touchante complaisance
Nous devons des remerciements ;
Pour eux prions avec instance
Dieu de ne pas tuer le temps.

Digitized by Google

LE PARADIS

*Epître-chanson à X****

— 1866 —

Y pensez-vous ? ô Docteur trop sceptique,
Le Paradis, un sujet de chansons !
Mettre en couplet ce séjour magnifique,
La récompense et l'attente des bons ?
Mais de l'Eden pour effleurer les cimes,
Il me faudrait les accents les plus doux,
Les vers plus purs, les chants les plus sublimes;
Y pensez vous ? Docteur, y pensez-vous ?

Vous répétez dans votre indifférence,
Que faut-il donc pour mériter le ciel ?
Homme de bien, je secours l'indigence,
J'ai le cœur bon, pour tous je suis sans fiel.
Mais le Divin auteur de la nature,
Dont la bonté veille toujours sur nous,
L'adorez-vous comme sa créature ?
Y pensez-vous ? Docteur, y pensez-vous ?

« Il est un Dieu, devant lui je m'incline, »
Disait naguère un chansonnier fameux ;
Pour du respect la formule est mesquine,
Et Dieu vaudrait quelque chose de mieux.
Se contenter de saluer son père,
Et dédaigner ses ordres les plus doux ;
Lui marchander l'amour et la prière ;
Y pensez-vous ? Docteur, y pensez-vous ?

Digitized by Google

Si chaque peuple a son code sévère
Sur le respect qu'on doit aux souverains,
Comprendrait-on que le céleste père
N'eut pas, pour l'œuvre insigne de ses mains,
Réglé son culte et fait ses ordonnances,
Offert ses dons ou promis son courroux ?
Dieu mis plus bas que les moindres puissances;
Y pensez-vous ? Docteur, y pensez-vous ?

Redirez-vous, avec tant d'incrédules,
Que Dieu, si grand, ne nous compte pour rien ?
Oh ! triste erreur ! Les choses les plus nulles,
Quand elles sont notre œuvre et notre bien,
Sont ici-bas celles que l'on préfère :
Dieu ne fit rien de plus parfait que nous,
Et n'aurait plus les soins, le cœur d'un père !
Y pensez-vous ? Docteur, y pensez-vous ?

Mais je finis ma chanson dogmatique,
Un long sermon convertit rarement :
Vous obéir était mon but unique,
Et je suivrai l'usage en souhaitant,
Aimé Docteur, que votre récompense
Ne meure point dans ce monde avec nous ;
Après la vie est une autre existence ;
Y pensez-vous ? Docteur, y pensez-vous ?

Digitized by Google

PORTA CŒLI

Imité d'une légende racontée par Mgr l'Evêque d'Alger

— 1865 —

Un jour, du Paradis en faisant la visite,
Le bon Dieu remarqua, parmi les bienheureux,
Des gens à pauvre mine et qui semblaient honteux
De se trouver mêlés à ces âmes d'élite :
Qu'est-cela ! se dit-il, mais je n'y comprends rien,
Serait-ce, par hasard, la faute de saint Pierre ?
Les ans auraient-ils fait faiblir son caractère ?
Qu'on me fasse venir ce négligent gardien ;
Je veux le sermonner, c'est d'ailleurs pour son bien.

Un ange est détaché de la sainte cohorte,
Et va trouver saint Pierre assis près de sa porte.
Un instant, lui dit-il, je viens te remplacer,
Va-t-en vers le bon Dieu qui veut te confesser.
Pierre part ;
Le bon Dieu, d'un ton presque sévère,
Lui dit : Mon bon Simon, tu baisses, en vérité,
Tu laisses entrer ici du monde un peu gaté,
Même des chenapans échappés de galère !
Vous m'étonnez, bon Dieu, répond Pierre en tremblant,
Je crois avoir toujours l'œil aussi clairvoyant,
Et malgré mes vieux ans je ne suis point coupable,
A mon poste assidu, je suis inexorable ;
Car votre Eternité peut me croire, aucun mort,
Eût-il l'air bon vivant, n'entre sans passeport.

Digitized by Google

Calme-toi, répond Dieu, l'on nous trompe peut-être ;
Ouvre les yeux plutôt, pourrais-tu reconnaître
Ceux qui passent là-bas ? Allons, regarde-les,
Les as-tu vus ? ma foi ! non, dit le porte clés,
Ce ne sont certes pas des gens de notre bande :
Il faut que quelqu'un fasse ici la contrebande :
Un traitre est parmi nous et je le trouverai ;
Simon, mes pauvres clés ! Dieu, je vous les rendrai.

Saint Pierre à triple tour verrouille ses serrures,
Et s'assurant qu'ailleurs il n'est point d'ouvertures
Par où l'on puisse entrer au céleste séjour,
Se blottit dans un coin, à la chute du jour,
Et l'œil sans cesse ouvert, de tous côtés surveille.

Tout à coup, il a vu, découvert, ô merveille !
Comment certains intrus parvenaient au saint lieu.
Aussitôt il envoie avertir le bon Dieu
Qui vient sans nul retard ; saint Pierre lui fait signe
De se cacher sans bruit dans l'endroit qu'il désigne :
Or voici le tableau qui s'offrit à leurs yeux.

En dehors de l'enceinte erraient des malheureux,
Qui, n'étant pas munis de passeport valable,
Avaient, hélas ! trouvé Saint-Pierre impitoyable.
Désolés, ils poussaient de tels gémissements,
Leurs plaintes s'exhalaient en si touchants accents,
Que la Reine du ciel, à leurs cris accourue,
Assise sur le mur, ne se croyant pas vue,
Prenait pitié pour ceux qui la priaient le mieux,
Et pour les soulever, les prenant aux cheveux,
Les transportait ainsi dans la sainte demeure.

Digitized by Google

Elle recommença bien des fois dans une heure.

Au moins, dit au bon Dieu saint Pierre triomphant,
Vous allez lui donner un avertissement ?
Mais le Divin Sauveur, reconnaissant sa mère,
Charmé de la trouver, plus que lui, débonnaire,
Avec une douceur dont Pierre s'étonnait,
Lui répond :

A quoi bon ? tu sais bien comme elle est.

Digitized by Google

Digitized by Google

Deus noster refugium et virtus [1]

Traduction du psaume XLV

Cherchons en notre Dieu la force et le refuge :
Il est notre secours, dans cet affreux déluge
De maux fondant sur nous

Aussi, quand nous verrions se soulever la terre,
Et les monts transportés au sein de l'onde amère,
Nous ne craindrions point.

De nos fiers ennemis les vagues résonnantes
S'agitent contre nous, et leurs forces puissantes
Renversent les hauteurs.

Le fleuve impétueux de notre grande armée
Réjouit le ciel ; Dieu répand sa grâce aimée
Sur ses vrais serviteurs.

Armée inébranlable, il est au milieu d'elle,
Ce Dieu qui l'aidera de son secours fidèle,
Dès l'aube du matin.

Il élève la voix, la terre est ébranlée;
L'altière nation, comme son roi troublée,
Penche et tombe à son tour.

---

(1) 30 août 1870, jour du départ, pour la guerre, des Mobiles de l'arrondissement de Beaune dont son fils faisait partie.

Digitized by Google

Il combat avec nous, le Seigneur des armées;
Protégeant vos enfants, familles alarmées,
C'est le Dieu de Jacob.

Venez donc et voyez les prodiges qu'opère
Parmi nous le Seigneur, abolissant la guerre
Des plus lointains pays,

De son bras il broiera les armes sanguinaires,
Il brisera les arcs aux mains des sagittaires,
Brûlant les boucliers.

Arrêtez et voyez que je tiens ma promesse,
Je suis le Dieu puissant qu'exalteront sans cesse
Toutes les nations.

Il combat avec nous, le Seigneur des armées
Protégeant vos enfants, familles alarmées,
C'est le Dieu de Jacob.

Digitized by Google

L'ARMISTICE

— Février 1871 —

O France ! te voilà sous la botte germaine
Qui t'écrase de ses talons ;
Ta poitrine est brisée et tu vas perdre haleine,
Toi, la Reine des nations !
La justice est muette et la force brutale
Seule aura décidé ton sort.
Obéis et tais toi ; courbe ton front, vassale !
Oh ! l'on n'a pas voulu ta mort ;
On se contentera d'une ou de deux provinces
Avec de l'or à pleines mains ;
Mutilée, appauvrie, ainsi te font leurs princes,
Livre ton vieux sol aux Germains.

Et l'Europe, voyant ta poignante agonie,
Trop tard pour adoucir l'arrêt,
Tente un suprême effort. Stérile sympathie
Dictée, hélas ! par l'intérêt.
Il n'est déjà plus temps ! La Prusse est la maitresse,
Son orgueilleuse ambition
La fait demeurer sourde à ces cris de détresse ;
L'Europe n'est plus qu'un vain nom.

Ainsi donc mon pays succombe sous le nombre
Heureux d'avoir sauvé l'honneur,
Pour que Dieu te réserve un avenir moins sombre
Porte dignement ton malheur.

Digitized by Google

Comme le Christ en croix, au sommet du Calvaire,
Sous ses souffrances affaissé,
Avec tant de douleur criait à Dieu, son père :
Pourquoi m'avez-vous délaissé ?
Ainsi notre pays, si florissant naguère,
A l'isolement condamné,
En proie au désespoir, a dit dans sa colère :
Dieu m'a-t-il donc abandonné ?
A ces deux Golgotha que l'Eternel réponde
Un seul mot : Expiation !
Si mon fils a souffert pour les péchés du monde
Hélas ! la grande nation
Expie en ce moment ses fautes, ses blasphèmes,
L'oubli complet de mon saint nom,
Le mépris de mes lois et de mes anathèmes,
Son culte faux de la raison,
Pour des pouvoirs tarés ses lâches complaisances,
L'amour démesuré de l'or,
Des honneurs sans vertu, des viles jouissances,
Vices qu'elle chérit encor.

Nous devons, ô mon Dieu, bénir votre justice
En implorant votre pardon ;
Mais abaissez sur nous votre regard propice,
Soyez encore le Dieu bon.
Dix justes suffisaient pour protéger Sodôme ;
Sommes-nous donc tombés plus bas !
Si la France n'est plus le très chrétien royaume,
A vos *Gestes* prêtant son bras,
La foi des anciens jours n'est-elle pas vivante,
Toujours, dans des milliers de cœurs,

Digitized by Google

Seigneur, n'éteignez point la mèche encore fumante,
Sous le poids d'écrasants malheurs.

Et ces grands dévouements que le patriotisme
A multiplié sous vos yeux !
Des prêtres et des sœurs l'admirable héroïsme
Courant aux postes périlleux ;
Et ces vaillants soldats qui, les jours de bataille,
Entraînés par leurs chefs bretons,
Au moment d'essuyer les coups de la mitraille,
Portaient votre signe à leurs fronts;
Et de ces malheureux la touchante constance
Au milieu d'écrasants revers,
Souffrant le dénuement, la faim, la violence
Du plus rigoureux des hivers ;
Et l'élégant Paris, capitale amollie,
Retrouvant, au jour du danger,
Quoique manquant de tout, sa virile énergie,
Cinq mois arrêtant l'étranger !

Vous avez mis, Seigneur, l'amour de la Patrie
Au rang des plus saintes vertus ;
N'aurez-vous pas pitié de la France meurtrie
Et de ses fils, nobles vaincus ?

Quoi ! rien n'a pu toucher le cœur de ces barbares !
Le vieux royaume est démembré :
Et pour mieux garantir leurs appétits avares,
Sur notre sol déshonoré,
Trois ans encore, ils vont conserver leur demeure !
Ne vaudrait-il pas mieux mourir ?

Digitized by Google

Eh ! bien ! non, Dieu défend que la nation meure :
Pour expier il faut souffrir,
Il faut se retremper dans des mœurs plus sévères,
Renverser l'autel des faux dieux,
Revenir au Seigneur, à ses leçons austères,
Chercher le royaume des cieux;
L'avenir, par surcroit, relèvera la France,
Et lui rendra sa dignité,
Ses fils des bords du Rhin, son antique influence,
Son nom justement respecté.

Digitized by Google

NOTE

SUR LE

Drapeau de la Ligue

CONSERVÉ A BEAUNE

Au nombre des objets les plus rares et par conséquent les plus précieux que possèdent les collections archéologiques de la ville de Beaune, on distingue un étendard du XVI^e^ siècle, connu sous la désignation de DRAPEAU DE LA LIGUE. Il mesure 2^m^ 95 tant de longueur qu'en largeur et est composé de carrés de soie aux couleurs blanche, brune, grise, violette, bleue, verte et noire claire. Quelques-unes de ces nuances sont évidemment le résultat d'altérations produites par la vétusté, en tenant compte d'une exposition de près de deux siècles à la poussière et au soleil. Au milieu apparaît une grande croix, se rapprochant de la forme de celle de l'Ordre de Malte, et cantonnée de quatre croix de Lorraine, toutes en soie blanche. La hampe en bois est vermoulue ; l'étoffe a subi, principalement sur les bords, de graves détériorations.

En ce qui a trait à la provenance de ce vieux drapeau, l'histoire locale dispose de renseignements offrant des garanties d'authenticité irrécusables. A ce sujet, il suffira

Digitized by Google

de faire un emprunt sommaire à nos annalistes (1), en renvoyant les lecteurs à leurs ouvrages pour y trouver les détails les plus complets.

Le 5 février 1595, lorsque les Beaunois, résolus à tout hasarder pour se soustraire au joug des Ligueurs et se ranger sous l'obéissance d'Henri de Navarre, attaquèrent les soldats du duc de Mayenne, qui étaient maîtres de la ville et du château, un combat violent s'engagea dans la rue des Buissons. Plusieurs officiers et soldats ligueurs y périrent ; toutefois ces miliciens, la plupart Lorrains, opposèrent une vigoureuse résistance. Appelés au son du tocsin de la Grosse Horloge, guidés par leur maire Belin et leurs échevins Alixant, Jacques Richard, Michel Richard, Lemoine et Lemaidon, les bourgeois accomplirent des prodiges de valeur. Abrités par des barricades construites à la hâte, ils tinrent les Ligueurs en échec, jusqu'au moment où le maréchal de Biron, averti par des courriers, arriva à toute bride d'Antigny-le-Château.

A l'approche du vaillant guerrier et des troupes royales accourus pour prêter main-forte aux citoyens de Beaune, les Ligueurs demandèrent à capituler. Biron leur permit de sortir de la ville « avec leurs armes et bagues sauves, « *l'un de leurs drapeaux* ployé, mis et laissé entre les mains » de Monsieur le Maréchal de Biron, en signe de recog- » noissance et victoire (2). »

---

(1) Cf. Courtépée, « Description du Duché de Bourgogne », t. II. — Gandelot, « Histoire de la Ville de Beaune et de ses Antiquités, » — J. Pautet, « Railway pittoresque de Bourgogne. » — Rossignol, « Histoire de Beaune, » et leurs continuateurs.

(2) V. « Discours sur la prise des Ville et Chasteau de Beaune, par Monsieur le Mareschal de Biron, » Paris, par Montr'œil et Richer, M DXCV.

Digitized by Google

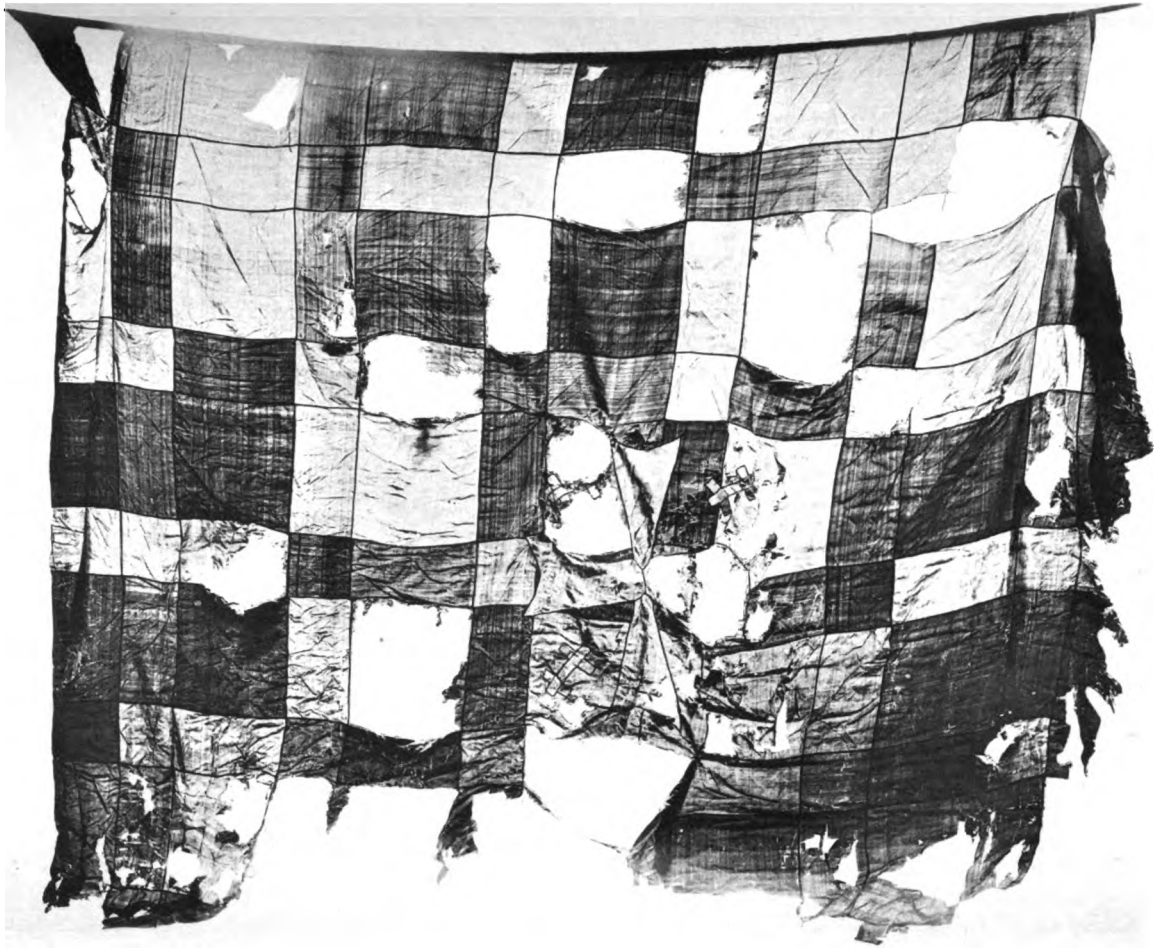

DRAPEAU DE LA LIGUE (1595)

APPARTENANT A LA VILLE DE BEAUNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Selon Gandelot, les vaincus auraient remis à Biron *leurs enseignes* pour être déposées à Notre-Dame.

Qu'après le combat du 5 février 1595, plusieurs enseignes militaires avaient été appendues, comme monuments commémoratifs, aux voûtes de la Collégiale Notre-Dame, voilà ce que l'on ignore, faute de preuves à l'appui de l'allégation de Gandelot. Quant à la question de dépôt dans cette église du drapeau qui nous occupe, une tradition non interrompue, relative au « Drapeau de la Ligue,» confirme le fait qu'il n'a cessé d'y être visible jusqu'en 1792. A cette époque troublée, l'intérêt historique et le souvenir patriotique qui s'attachaient à un aussi glorieux trophée inspirèrent l'idée de le transférer à l'Hôtel de Ville. Grâce à cette précaution, il fut préservé d'une destruction imminente (1).

La Société d'histoire et d'archéologie, en décidant que la reproduction phototypique du « Drapeau de la Ligue », figurerait dans ses Mémoires, a considéré comme un devoir de s'enquérir si des étendards analogues n'existeraient pas, soit à l'état d'originaux, soit à celui d'images, soit même à celui de descriptions écrites, dans d'autres collections publiques ou privées. Ses investigations n'ont abouti — jusqu'alors — qu'à des résultats négatifs. Sur ce point, les Archives nationales, les bibliothèques de la ville de Paris n'ont fourni aucun renseignement ; le volume de la Collection de l'Histoire de Paris garde le silence sur la période de la Ligue ; le Musée d'artillerie

(1) On sait que les guidons des Arquebusiers et des Archers qui avaient été placés dans la même église, après la dissolution de ces deux Sociétés, furent livrés aux flammes.

Digitized by Google

ne posséde aucun drapeau, enseigne. guidon ou fanion attribuable à cette époque. Les spécimens d'étendards, contemporains des siècles antérieurs aux XVII[e] et XVIII[e], sont des facsimilés de confection moderne, d'après des peintures, des gravures et des descriptions empruntées à des sources diverses.

Comme il arrive le plus souvent, les recherches, dirigées avec patience, mettent en lumière des données dont peut être tiré excellent profit. Ainsi, depuis peu de temps, la Société d'histoire et d'archéologie est-elle redevable à l'un de ses collègues, l'un de ses plus savants auxiliaires (1), de certaines remarques pleines d'intérêt que nous recommandons à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à nos antiquités régionales. Au « Drapeau de la Ligue » vient s'ajouter un éclaircissement tout nouveau :

« La croix blanche qui se détache sur le champ de l'étendard est l'enseigne *Colonelle*. Cette croix, accompagnée de quatre croisettes, figure dans l'écusson de la maison de Lorraine et conséquemment dans celui du duc de Mayenne. Les carrés à fonds de diverses couleurs ne représenteraient-ils pas les divers quartiers de la maison de Guise-Lorraine ? Au Musée d'artillerie se voit l'armure du duc de Mayenne avec ses armes écussonnées ; ce sera une étude à faire dans les traités d'héraldique qui en donneront le détail complet.

On pourrait donc — non toutefois d'une manière absolue — spécifier le vieil étendard, appelé à Beaune *Drapeau*

---

(1) M. Bonnardot, sous-chef du Bureau des Travaux historiques de la ville de Paris. (V. Lettre du 19 juillet 1893, apd. Archives de la Société d'histoire et d'archéologie, Beaune).

Digitized by Google

de la Ligue, — dont on ne connaît pas d'autre exemplaire — sous le titre d'*Enseigne Colonelle aux armes du duc de Mayenne,* chef de la Ligue en Bourgogne.

Tels sont les renseignements recueillis jusqu'à ce jour sur cette vénérable relique, témoin de l'héroïsme de nos pères, sur ce précieux débris conservé par eux, depuis trois siècles, avec un véritable respect historique.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Composition du Bureau 4
Liste des Membres 5
Liste des Membres décédés pendant l'année 1892..... 12
Liste des Sociétés avec lesquelles la Société d'histoire est en correspondance 13
Procès-verbaux des Séances de l'année 1892..... 17
Nécrologies..... 47
MM. Fernand GAGNEPAIN ; Joseph PETASSE ; l'abbé CHAUVENET ; Louis CYROT.
Ch. AUBERTIN. — Note sur un monument Gallo-Romain, dit l'Hermès Tricéphale, trouvé à Beaune.,..... 97
P. CREUSVAUX. — Voie romaine d'Autun à Beaune 111
Alexandre PANARIOU. — Notes sur le hameau de Blagny, (commune de Puligny), arrondissement de Beaune..... 115
Edmond QUANTIN. — Notes pour servir à l'histoire du village de Cissey 123
Tiré de LACURNE DE Ste-PALAYE. — Remarques sur l'origine et l'ancienneté de la ville de Beaune..... 149
Louis CYROT. — Cours d'eau et usines à Beaune au moyen âge..... 189
Ch. BIGARNE. — Notice historique et descriptive sur le village de Combertaut..... 233
Emile BERGERET. — Chanson à la louange de Monseigneur l'abbé de Citea 303
L. CYROT. — Quelques Poésies..... 313
Ch. AUBERTIN. — Note sur le Drapeau de la Ligue..... 335

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 852 763

Digitized by Google